



Coopération pour le développement 2013

METTRE FIN À LA PAUVRETÉ



Comité d'aide au développement : Vers un développement efficace

Coopération pour le développement 2013

METTRE FIN À LA PAUVRETÉ

Rapport d'Erik Solheim
Président du Comité d'aide au développement

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2013), *Coopération pour le développement 2013 : Mettre fin à la pauvreté*, Éditions OCDE.
<http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2013-fr>

ISBN 978-92-64-20353-2 (imprimé)

ISBN 978-92-64-20355-6 (PDF)

ISBN 978-92-64-20356-3 (HTML)

Annuel : Coopération pour le développement

ISSN 2074-7756 (imprimé)

ISSN 2074-7748 (en ligne)

ISSN 2074-7721 (html)

Version révisée, février 2014.

Les détails des révisions sont disponibles à l'adresse : <http://www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/Corrigendum-DCR-2013-FR.pdf>.

Les données de ce rapport ont été soumises jusqu'en avril 2013. Les données de cette publication se réfèrent à des données calendaires, sauf indications contraires.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2013

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Avant-propos

par

Angel Gurría,

Secrétaire général de l'OCDE

Venir à bout de la pauvreté est une priorité internationale qui ne peut être remise à plus tard. Nous avons certes réussi à réduire de moitié la proportion de la population vivant dans la pauvreté, ce qui était le premier Objectif du millénaire pour le développement (OMD), mais la tâche est encore loin d'être achevée. Aujourd'hui, 1.2 milliard d'êtres humains vivent encore dans la pauvreté. Il est donc essentiel que la communauté internationale prenne de nouvelles mesures pour 2015 et au-delà afin d'atteindre l'objectif ultime qui consiste à éliminer totalement et durablement la pauvreté : vaincre la pauvreté et éviter tout retour en arrière.

Le rapport de l'OCDE Coopération pour le développement 2013 propose aux dirigeants et décideurs des analyses et des recommandations ayant pour objet de mettre fin à l'un des problèmes mondiaux les plus urgents et les plus graves. La pauvreté, ce n'est pas seulement la faim ; ses ramifications vont bien plus loin et ne se limitent pas à ce que les gens mangent ou gagnent. C'est un problème multidimensionnel qui a une incidence sur le bien-être des citoyens et sur la santé des économies dans le monde. La pauvreté dépasse le strict champ local ou même les frontières nationales et, là où elle sévit, aucune société ne peut fonctionner correctement. Nous devons en finir avec la pauvreté et redonner leur autonomie à ceux qui sont aujourd'hui démunis.

Pour ce faire, nous devons modifier nos moyens de lutte contre la pauvreté. Le monde, les acteurs et les défis ne sont plus les mêmes que lors de l'élaboration des OMD et de leur adoption en 2001. La géographie de la pauvreté a changé, et continue de changer, et les pays à revenu intermédiaire, comme l'Inde ou la Chine, abritent de plus en plus de personnes qui vivent en situation de pauvreté. Les acteurs du développement sont plus nombreux et plus divers, les relations d'interdépendance s'intensifient et les inégalités se creusent, en dépit de périodes de croissance économique.

Ces évolutions appellent des mesures de plus vaste portée qui envisagent la pauvreté et le développement non seulement sous l'angle du revenu, mais également sous l'angle des inégalités, de la durabilité, de l'inclusivité et du bien-être. Ces mesures doivent être menées à bien par les pays eux-mêmes et à leur initiative, en fonction de leurs trajectoires de développement, de leurs priorités, de leurs capacités respectives et des processus à l'œuvre. C'est pourquoi il convient de revoir nos objectifs de développement à l'échelle mondiale de sorte qu'ils répondent aux besoins et aux réalités d'aujourd'hui.

L'OCDE est prête à apporter sa contribution à l'élaboration d'un tel cadre. Nos analyses des politiques, qui s'appuient sur des données factuelles, les examens par les pairs et le partage des connaissances aident les pays à concevoir des politiques meilleures pour une vie meilleure. Forte du savoir-faire et de l'expérience qu'elle a acquis en termes de mesure des résultats et de renforcement des capacités statistiques sur la base d'indicateurs, l'Organisation peut se révéler d'un concours précieux,

en aidant les gouvernements à mettre en place des objectifs mesurables permettant, faits à l'appui, d'accompagner les réformes qui donneront des résultats aujourd'hui et pour les générations futures.

Même si les OMD ont rallié une volonté politique et une mobilisation populaire sans précédent pour venir à bout de la pauvreté, le défi n'est pas encore relevé. L'éradication de la pauvreté – qu'il s'agisse de lutter contre l'exclusion, la marginalisation ou la vulnérabilité, ou encore de mettre en place des filets de sécurité empêchant de rebasculer dans la pauvreté – doit rester au cœur des politiques et programmes de coopération pour le développement mais aussi des autres composantes des politiques publiques à l'échelle mondiale.

Il n'existe pas de solution universelle. Pour mettre fin à la pauvreté, la communauté internationale tout entière doit œuvrer de concert – Nord-Sud, secteurs public et privé, société civile et fondations, acteurs locaux, nationaux et régionaux – pour répondre à des besoins, des exigences et des problèmes multiples et interdépendants. C'est bien là le message sur lequel insistent les nombreux experts de par le monde qui ont contribué à l'édition 2013 du rapport Coopération pour le développement de l'OCDE.

Le présent rapport propose des analyses et des orientations précieuses concernant ce que nous pouvons – et ce que nous devons – faire pour relever le défi le plus colossal du siècle : mener à son terme le chantier inachevé que représente l'élimination de la pauvreté.

Angel Gurría
Secrétaire Général
OCDE



Remerciements

Rapport d'Erik Solheim, président du CAD

Responsable de la conception et du projet

Hildegard Lingnau

Conseils et commentaires

Raundi Halvorson-Quevedo

Teresita Lopez Gutierrez

Earnan O'Cleirigh

Patti O'Neil

Julia Sattelberger

Shannon Siyao Wang

Alan Whaites

Talita Yamashiro Fordelone

Analyste principale, Partie IV

Piera Tortora

Analyste principale, annexe statistique

Yasmin Ahmad

Rédactrice

Christine Graves

Relectrice et correctrice d'épreuves

Fiona Hinchcliffe

Responsable de la production

Marie-Claire Tuzeneu

Maquette de couverture

Stephanie Coïc

L'équipe tient à exprimer ses remerciements à tous les autres acteurs qui ont contribué à l'élaboration du *Rapport 2013* de la DCD, et présente ses excuses à ceux qu'elle aurait pu oublier.

Acronymes et abréviations

APD	Aide publique au développement
APP	Aide-pays programmable
BPM	Biens publics mondiaux
BRL	Réal brésilien (devise)
BSM	Le plan Brésil sans misère
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CDP	Comité des politiques de développement des Nations Unies
DFID	Département pour le développement international
EAU	Émirats arabes unis
FED	Fonds européen de développement
FMI	Fonds monétaire international
GFATM	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
GPHN	Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015
INR	Roupie indienne (devise)
IPM	Indice de pauvreté multidimensionnelle
NU	Organisation des Nations Unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OPHI	Initiative d'Oxford pour la pauvreté et le développement humain
OSC	Organisations de la société civile
PFR	Pays à faible revenu
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PRM	Pays à revenu moyen
PSE	Paiements pour services écosystémiques
RDC	République démocratique du Congo
RMB	Yuan ren-min-bi (devise de la République populaire de Chine)
RNB	Revenu national brut
SNPC	Système de notification des pays créanciers
UE	Union européenne
USD	Dollar des États-Unis

Table des matières

Éditorial : Nous pouvons, et nous devons, mettre fin à la pauvreté (Erik Solheim) . . .	17
Résumé	23

PARTIE I

Définir et mesurer la pauvreté

Chapitre 1. Que faudra-t-il faire pour mettre fin à l'extrême pauvreté ? (Andy Sumner) . . .	29
Il est possible de mettre fin à l'extrême pauvreté	30
Les pauvres ne vivent pas tous dans les pays les plus pauvres	33
La réduction de la pauvreté ne doit pas négliger les pays à revenu intermédiaire et les États fragiles	34
Une forme nouvelle de coopération pour le développement avec les pays à revenu intermédiaire est nécessaire	36
Conclusions	37
Références	38
Chapitre 2. Est-il temps d'adopter une nouvelle mesure internationale de la pauvreté ? (Stephan Klasen)	41
La façon dont nous mesurons la pauvreté dans le monde est entourée d'immenses incertitudes	43
Des mesures concertées de la pauvreté nationale : une piste à creuser pour l'avenir	45
Un seuil de pauvreté relative peut aider à rendre compte des inégalités	46
Conclusions	47
Notes	48
Références	48
Chapitre 3. Comment mesurer les multiples dimensions de la pauvreté ? (Sabina Alkire)	51
La croissance économique ne suffit pas pour faire échec à la pauvreté	52
En finir avec la pauvreté nécessite de traiter ses multiples dimensions	53
Conclusions	58
Notes	59
Références	59
Chapitre 4. Comment en finir avec la pauvreté chronique ? (Andrew Shepherd)	61
Les causes profondes de la pauvreté chronique sont généralement politiques et institutionnelles	63
Les politiques devraient favoriser une sortie durable de la pauvreté	64
La pauvreté chronique devrait occuper une place centrale dans le cadre du développement post-2015	68
Conclusions	72

Notes	73
Références	73
Chapitre 5. Exemples de solutions adoptées, à l'échelon local, pour mesurer la pauvreté : Bangladesh, Guatemala, Indonésie, Mexique et Ouganda	75
Solution n° 1 au Mexique : mesurer les multiples dimensions de la pauvreté (<i>Gonzalo Hernández Licona</i>)	76
Solution n° 2 en Indonésie : transposer des objectifs mondiaux en objectifs locaux (<i>Kuntoro Mangkusubroto</i>)	77
Solution n° 3 en Indonésie : un indice qui nous parle de l'autonomisation des femmes	79
Notes	81
Références	81
PARTIE II	
Des politiques qui font reculer la pauvreté	
Chapitre 6. La protection sociale comme instrument d'action en faveur des pauvres (<i>Michael Samson</i>)	85
Une approche universelle pour lutter contre la pauvreté	86
La protection sociale peut contribuer à étendre le développement	88
Planification du développement : adopter une démarche plus globale	92
Conclusions	93
Notes	94
Références	95
Chapitre 7. Quelles politiques contre la pauvreté ? (<i>Luiz Inácio Lula da Silva</i>)	97
La nouvelle ère qui s'est ouverte au Brésil est le produit de sa politique sociale	98
Le plan <i>Brasil Sem Miséria</i> a pour objet de s'attaquer au cœur de l'extrême pauvreté	100
Le Brésil s'attache à offrir des opportunités productives à tous les Brésiliens	101
Conclusions	102
Notes	102
Chapitre 8. Quels enseignements l'Afrique peut-elle tirer du miracle agricole chinois ? (<i>Li Xiaoyun</i>)	103
Le moteur de la réduction de la pauvreté en Chine est l'agriculture	105
Les grands axes de l'action publique ont été l'investissement, la réforme du marché et le choix de concentrer l'effort sur les petits exploitants	107
Plusieurs enseignements utiles à l'Afrique peuvent être dégagés de l'expérience de la Chine	108
Conclusions	110
Références	111
Chapitre 9. Quelles solutions s'avèrent efficaces sur le terrain pour vaincre la pauvreté ? (<i>Meera Tiwari</i>)	113
Il n'existe pas de définition universelle de la pauvreté	114
Les études sur la pauvreté effectuées au niveau des populations locales nous renseignent sur les moyens d'agir sur elle	115
Des effets positifs sur les moyens d'existence, l'autonomisation et l'accès à l'éducation et au crédit	118
Conclusions	119
Notes	120
Références	120

Chapitre 10. Exemples de solutions ayant permis, à l'échelon local, de faire reculer la pauvreté au Costa Rica, en République dominicaine, au Sri Lanka, en Ouganda et au Viêtnam	123
Solution n° 1 au Costa Rica : protéger les biens publics mondiaux tout en améliorant les moyens de subsistance des populations (<i>Carlos Manuel Rodriguez</i>)	124
Solution n° 2 en République dominicaine : investir dans la confiance, la participation et la responsabilisation des populations locales (<i>Giovanni Camilleri</i>)	125
Solution n° 3 au Sri Lanka : aller vers plus d'égalité pour lutter contre la pauvreté (<i>Priyanthi Fernando</i>)	127
Solution n° 4 en Ouganda : produire le « Good African Coffee » (<i>Andrew Rugasira</i>) ...	128
Solution n° 5 au Viêtnam : mobiliser la population pour faire reculer la pauvreté (<i>Le Viet Thai</i>)	130
Solution n° 6 au Viêtnam : le régime de la propriété foncière et les réformes axées sur la productivité, moteurs de la croissance (<i>Dang Kim Son</i>)	131
Références	133

PARTIE III

Un nouveau cadre pour en finir avec la pauvreté

Chapitre 11. Vision du Groupe de personnalités de haut niveau des Nations Unies pour venir à bout de la pauvreté (<i>Homi Kharas et Nicole Rippin</i>)	137
Mettre fin à l'extrême pauvreté sous toutes ses formes	139
Mettre fin à la pauvreté où qu'elle se trouve	140
Ne laisser personne de côté	142
Éradiquer la pauvreté une fois pour toutes	143
Notes	144
Références	144
Chapitre 12. Concrétiser la vision exposée dans la Déclaration du millénaire (<i>Sakiko Fukuda-Parr</i>)	147
L'éradication de la pauvreté n'a pas toujours été un objectif de développement clairement exprimé	149
Les OMD n'ont pas eu que des bons côtés	150
Les OMD n'incluent pas certains objectifs clés	151
Pas de stratégie pour accompagner le processus des OMD	152
Nous avons besoin d'un modèle de développement cohérent	153
Conclusions	154
Références	155
Chapitre 13. Accélérer la réduction de la pauvreté grâce aux biens publics mondiaux (<i>Inge Kaul</i>)	157
La fourniture de biens publics mondiaux peut bénéficier aux pauvres	159
La cohérence entre l'offre de biens publics mondiaux et la réduction de la pauvreté est nécessaire	163
Conclusions	165
Notes	165
Références	166
Chapitre 14. Vaincre la pauvreté grâce à une coopération pour le développement « intelligente » (<i>Jon Lomøy</i>)	169
La coopération pour le développement « intelligente » s'adapte à des besoins, opportunités et défis en constante évolution	171

Les partenariats au service d'une aide « intelligente » sont plus efficaces et plus rentables	176
Conclusions	178
Notes	179
Références	179
Chapitre 15. Soutenir la dynamique mondiale de réduction de la pauvreté	
(Dirk Dijkerman et Hildegard Lingnau)	181
Mieux répartir les progrès réalisés pour réduire la pauvreté	182
Cibler désormais davantage le bien-être que la pauvreté	184
Comment poser de bonnes bases pour l'avenir ?	184
Conclusions	188
Notes	188
Références	188
Chapitre 16. Des approches mondiales pour renforcer l'égalité homme-femme, l'autonomisation, les capacités et la paix	
Approche n° 1. Établir un lien entre l'égalité homme-femme et la fin de la pauvreté (Caren Grown)	191
Approche n° 2. Naviguer à l'aveugle ? Le rôle des statistiques dans l'élaboration des politiques de développement (Eric Bense)	192
Approche n° 3. La coopération Sud-Sud, un outil pour vaincre la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes (Jorge Daccarett)	196
Approche n° 4. Les États fragiles, dernière frontière pour l'élimination de la pauvreté (Équipe Gouvernance pour le développement et la paix, OCDE-DCD) ...	197
Approche n° 5. Mettre fin à la pauvreté, une question de pouvoir (Duncan Green) ...	199
Notes	200
Références	201

PARTIE IV

Profils des apporteurs de coopération pour le développement

Performance des membres du Comité d'aide au développement en matière d'aide publique au développement en 2012	205
Performance des donateurs	206
Notes relatives aux différents membres du CAD	213
Allemagne	214
Australie	216
Autriche	218
Belgique	220
Canada	222
Corée	224
Danemark	226
Espagne	228
États-Unis	230
Finlande	232
France	234
Grèce	236
Institutions de l'Union européenne	238
Irlande	240

Islande	242
Italie	244
Japon	246
Luxembourg	248
Norvège	250
Nouvelle-Zélande	252
Pays-Bas	254
Portugal	256
République tchèque	258
Royaume-Uni	260
Suède	262
Suisse	264
Examens par les pairs des membres du CAD-OCDE	267
Notes relatives aux autres membres de l'OCDE apporteurs de coopération pour le développement	277
Notes relatives aux apporteurs de coopération pour le développement qui ne sont pas membres de l'OCDE	285
<i>Annexe A. Annexe statistique</i>	<i>297</i>
<i>Annexe B. Notes techniques : Notes sur les définitions et questions de mesure</i>	<i>317</i>
Glossaire des principaux termes et concepts	321
Tableaux	
1.1. Progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation de certains des principaux OMD	31
1.2. Niveau qu'atteindraient les principaux indicateurs de la pauvreté en 2030 si les tendances actuelles persistaient	32
1.3. Où les pauvres de la planète vivaient-ils en 2010 ?	34
15.1. Les multiples facettes de la pauvreté dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, en 1998 et 2007. . .	183
IV.1. Estimation des apports concessionnels bruts en faveur de la coopération pour le développement (apports assimilables à une APD) des Partenaires clés de l'OCDE	290
IV.2. Estimation des contributions axées sur le développement en faveur d'organisations multilatérales par les Partenaires clés de l'OCDE, 2010.	293
A.1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2012	300
A.2. Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport	301
A.3. Total des apports financiers nets par pays du CAD	302
A.4. Aide publique au développement nette par pays du CAD	303
A.5. Apports nets de capitaux privés par pays du CAD	304
A.6. Financement public du développement vers les pays en développement.	305
A.7. APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2011	306
A.8. Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux en 2011	307
A.9. L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2011	308
A.10. Répartition de l'APD par groupe de revenu	309
A.11. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD	310
A.12. APD des donateurs non membres du CAD	311
A.13. Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux	312

A.14. Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD (2011 = 100)	314
A.15. Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD .	315
A.16. Revenu national brut et population des pays membres du CAD	316
B.1. Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD	319
B.2. Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD	320
Graphiques	
1.1. APD par habitant allouée aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire, 1990-2009	31
1.2. Pourcentage de la population totale des pays en développement vivant avec moins de 1.25 USD par jour, 1981-2015	32
1.3. Combien de pauvres en 2030 ? Scénarios pour un seuil de pauvreté de 1.25 USD en 2030	33
1.4. Nombre de personnes vivant avec moins de 1.25 USD par jour, 1990-2010	35
1.5. Où les pauvres vivront-ils en 2030 ? Part minimale et part maximale de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté selon différents scénarios	36
3.1. Incidence et intensité de la pauvreté multidimensionnelle par catégorie de revenu	54
3.2. Que comprend l'Indice de pauvreté multidimensionnelle ?	55
3.3. Profils de pauvreté : un IPM similaire pour des configurations différentes	56
4.1. Un objectif dynamique pour l'après-2015 : vaincre l'extrême pauvreté	70
5.1. Mesure de la pauvreté selon l'indice de pauvreté multidimensionnel du Mexique	77
5.2. Comparaison des résultats obtenus par Naju, Peace et Maria en matière d'autonomisation	80
6.1. Renforcement dynamique de l'impact sur le développement : le programme CFPR (Challenging the Frontiers of Poverty Reduction) du BRAC	91
6.2. L'intégration de la protection sociale à la planification du développement	93
8.1. Croissance, agriculture et pauvreté en Chine, 1978-2010	105
14.1. Évolution de l'APD destinée à lutter contre le changement climatique, 2002-11 . .	172
14.2. L'APD destinée aux États fragiles et sa part dans l'APD totale, 1980-2010	173
14.3. Répartition de l'APD entre les secteurs économique et social, 1990-2010	173
14.4. Répartition de l'APD entre les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, 1987-2011	174
14.5. Évolution de l'aide non liée, 1995-2010	177
IV.1. Effet des positions budgétaires sur les volumes d'APD	207
IV.2. Composition de l'APD bilatérale des membres du CAD, 2011	208
IV.3. Degré de liaison de l'aide allouée par les pays membres du CAD, 2011 (hors frais administratifs des donateurs et coût des réfugiés dans les pays donateurs) . . .	209
IV.4. Total des engagements d'APD des membres du CAD à l'appui de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-11	210
IV.5. Total des engagements d'APD des membres du CAD ciblant les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11	211
IV.6. Aide publique au développement de l'Allemagne	214
IV.7. Aide publique au développement de l'Australie	216
IV.8. Aide publique au développement de l'Autriche	218
IV.9. Aide publique au développement de la Belgique	220
IV.10. Aide publique au développement du Canada	222
IV.11. Aide publique au développement de la Corée	224
IV.12. Aide publique au développement du Danemark	226

IV.13. Aide publique au développement de l'Espagne	228
IV.14. Aide publique au développement des États-Unis	230
IV.15. Aide publique au développement de la Finlande	232
IV.16. Aide publique au développement de la France	234
IV.17. Aide publique au développement de la Grèce	236
IV.18. Aide publique au développement des institutions de l'Union européenne	238
IV.19. Aide publique au développement de l'Irlande	240
IV.20. Aide publique au développement de l'Islande	242
IV.21. Aide publique au développement de l'Italie	244
IV.22. Aide publique au développement du Japon	246
IV.23. Aide publique au développement du Luxembourg	248
IV.24. Aide publique au développement de la Norvège	250
IV.25. Aide publique au développement de la Nouvelle-Zélande	252
IV.26. Aide publique au développement des Pays-Bas	254
IV.27. Aide publique au développement du Portugal	256
IV.28. Aide publique au développement de la République tchèque	258
IV.29. Aide publique au développement du Royaume-Uni	260
IV.30. Aide publique au développement de la Suède	262
IV.31. Aide publique au développement de la Suisse	264
IV.32. Principales statistiques de l'APD de la Turquie, 2011	282
IV.33. Principales statistiques de l'APD des Émirats arabes unis	287
IV.34. Financements concessionnels alloués en faveur du développement (apports assimilables à de l'APD), 2011	289
A.1. Apports nets totaux des membres du CAD vers les pays en développement, 1970-2011	298
A.2. Aide publique au développement nette, 1960-2012	298
A.3. Répartition des donateurs dans l'aide publique au développement nette, 1970-2011	299
A.4. Tendances par secteur d'aide, 1971-2010	299

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdilibrary>



<http://www.oecd.org/oecddirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Éditorial :

Nous pouvons, et nous devons, mettre fin à la pauvreté

par

Erik Solheim,

Président du Comité d'aide au développement de l'OCDE

La pauvreté est, depuis des temps immémoriaux, un fléau. Elle continue de heurter notre sensibilité et nos principes moraux, et de nous atteindre dans notre humanité même. Il faut que cela cesse. Nous vivons une époque riche de promesses et de perspectives où les avancées technologiques, les scénarios de développement probants et la volonté politique peuvent ouvrir la voie à l'élimination de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté. Aujourd'hui, nous *pouvons* « venir à bout de la pauvreté » et libérer les générations futures de son emprise tenace et dévastatrice.

Ce qui ne veut pas dire que nous n'avons pas déjà obtenu des résultats prometteurs dans la lutte contre la pauvreté. Pendant la révolution industrielle, les transformations économiques et sociales dans de nombreux pays ont arraché des millions de personnes aux griffes de la pauvreté. L'après-Seconde Guerre mondiale a été marqué par un autre pas en avant spectaculaire : le progrès scientifique et technologique, la puissance de l'esprit d'entreprise, les forces du marché et la politique de redistribution, ont littéralement porté la croissance pendant cette période, et alimenté une ample prospérité dans les pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie de l'Est.

Depuis 1990, les progrès se poursuivent, plus marquants encore que les avancées antérieures sur la voie de la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale. De fait, la génération des années 90 a été la plus favorisée au niveau mondial – toutes régions confondues – pour ce qui est du recul de la pauvreté. Les gens sont plus grands, mieux nourris et en meilleure santé, comme en témoignent l'allongement de l'espérance de vie tout comme la réalisation, avant l'échéance fixée à 2015, du premier des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) consistant à réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté. Si ce résultat est dans une large mesure imputable aux effets de la forte croissance économique de la République populaire de Chine, beaucoup d'autres pays ont également accompli des progrès remarquables dans la lutte contre la pauvreté. Cinq pays d'Afrique par exemple – le Bénin, l'Éthiopie, la Gambie, le Malawi et le Mali – figurent dans le haut du classement mondial pour les progrès

accomplis au regard de l'ensemble des OMD par rapport à leur situation initiale. Les OMD ont nourri une force de persuasion ainsi qu'une détermination et une volonté politiques qui ont assurément été déterminantes pour l'obtention de résultats très positifs.

Néanmoins, la bataille est loin d'être gagnée. Pour plus d'un milliard d'individus, se procurer un abri et de quoi manger, et satisfaire les besoins élémentaires de tout être humain, demeurent un combat quotidien. Le fait que nous avançons dans la bonne direction n'est nullement une consolation pour un père totalement démuné qui, quelque part en Afrique du Sud, vient de perdre son enfant d'une maladie pourtant évitable. Il est temps de se débarrasser de l'extrême pauvreté une fois pour toutes. Nous devons impérativement mobiliser nos ressources, nos facultés de raisonnement, nos acquis, notre ingéniosité et notre volonté politique pour changer le destin des plus pauvres d'entre les pauvres, car ce sont les personnes auxquelles il est le plus difficile de donner accès aux biens et aux services publics, et celles qu'il est le plus difficile d'intégrer dans la vie économique, politique et sociale.

Nous avons beaucoup à apprendre des pays qui ont mené cette lutte avec succès, et nous devons nous inspirer des choix stratégiques qu'ils ont faits, des mesures et des initiatives qu'ils ont mises en place, et des priorités qu'ils ont définies. Le présent rapport est un recueil des bonnes pratiques reconnues au niveau international reposant sur des solutions éprouvées « à l'échelon local » pour faire reculer la pauvreté : on y trouve rassemblés des exemples réels concrets susceptibles d'être déclinés à d'autres contextes. Je suis redevable à de nombreux dirigeants, experts et responsables de l'action publique, qui ont accepté de partager leurs connaissances égrenées au fil des exemples présentés dans les pages qui suivent.

Nous sommes la première génération de l'histoire de l'humanité à avoir la capacité de venir à bout de la pauvreté, et notre mot d'ordre doit être : « Oui, nous y parviendrons ! »

Un dessein ambitieux, mais réaliste

Nous avons été témoins, au cours des 50 dernières années, de quelques réussites remarquables, sur le plan du développement, dans des pays dont l'exemple indique la voie à suivre à d'autres nations désireuses de l'emprunter. En l'espace de deux générations, la Corée, qui figurait parmi les pays du monde enregistrant le plus faible revenu, s'est muée en une nation prospère, moderne et efficace, possédant un secteur productif bien intégré dans le paysage mondial des échanges et de l'investissement, et forte d'une classe moyenne nombreuse en pleine ascension. Plus important encore, la Corée peut s'enorgueillir d'avoir progressé à l'aune de tous les indicateurs sociaux, économiques et politiques, tout en veillant à donner un caractère durable à sa croissance en « écologisant » son infrastructure économique.

On compte évidemment bien d'autres cas de réussite : le Bangladesh, le Chili (chapitre 16, solution n° 3), le Ghana, l'Inde, l'Indonésie et la Turquie, pour n'en citer que quelques-uns. La Chine, quant à elle, a soustrait à la pauvreté plus de personnes que n'importe quel autre pays dans toute l'histoire de l'humanité (chapitre 8).

À l'heure où le monde commence à élaborer un nouveau cadre pour orienter le développement mondial lorsque les OMD seront arrivés à expiration en 2015, tout se conjugue pour nous inviter à éradiquer l'extrême pauvreté ; ce dessein auparavant considéré comme « ambitieux » gagne progressivement du terrain et de la crédibilité. De nombreux responsables politiques et personnalités – tels le Président Obama dans son discours sur l'état de l'Union prononcé en 2013, le chanteur Bono, et le Président du Groupe de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim – ont explicitement appelé le monde à faire de l'élimination de la pauvreté l'objectif suprême qui gouvernera le nouveau cadre de l'après-2015.

Un objectif ambitieux, certes, mais réaliste. Pour la première fois de l'histoire, nous disposons des connaissances, des outils, des technologies, des politiques et des ressources nécessaires, pour mettre fin à l'extrême pauvreté. Il nous faut désormais éveiller, au niveau mondial, la volonté politique de prendre cette cause à bras-le-corps et de mener le combat jusqu'au bout.

La dynamique politique est cruciale

Les initiatives récentes en matière de réduction de la pauvreté qui se sont révélées probantes l'ont souvent été à la faveur d'une croissance rapide et soutenue allant de pair avec une montée en puissance de la classe entrepreneuriale, mais la croissance n'est pas une condition suffisante (chapitre 3). Il est primordial de prendre des mesures pour élargir l'accès aux actifs et assurer la répartition de la richesse ; le régime foncier, les droits de l'Homme et la participation à la prise de décisions sont des aspects tout aussi fondamentaux (voir partie II). Nous devons accorder un intérêt renouvelé à la compréhension des diverses dimensions politiques du développement, notamment aux moyens à mettre en œuvre pour redonner aux pauvres et aux marginalisés la possibilité de prendre leur destin en main (chapitre 16, solution n° 5) et faire en sorte que la richesse produite par la croissance soit équitablement répartie.

Rien ne peut remplacer une dynamique forte pour instiller la volonté politique, au sein d'une société, de combattre l'extrême pauvreté. En Afrique, par exemple, l'impulsion donnée par le précédent Premier ministre éthiopien, M. Meles Zenawi, et sa volonté de concentrer l'effort sur la gestion axée sur les résultats, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, ont été exemplaires. On pourrait en dire autant d'un certain nombre de présidents ghanéens, issus de différents partis politiques, dont le point commun a été d'avoir milité pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire des plus pauvres, et qui ont permis au Ghana de mettre en œuvre une stratégie de développement fructueuse centrée sur le développement du secteur privé, la valorisation des ressources humaines et le respect des principes de bonne gouvernance. Au Brésil, le président Lula a révolutionné la destinée de millions de Brésiliens en adoptant une série de mesures visant à drainer des ressources directement vers les personnes se situant tout en bas de la pyramide. Sa contribution fait l'objet d'un chapitre du présent rapport, dans lequel il décrit comment il a surmonté les difficultés politiques auxquelles il s'est heurté afin d'atteindre les objectifs sociaux et économiques qu'il visait pour son pays (chapitre 7).

Nous devons trouver le juste équilibre entre la réduction de la pauvreté et la durabilité environnementale

La croissance mondiale actuelle nous impose un lourd tribut en termes de dégradation de l'environnement, et elle nous rapproche de nos frontières planétaires, nous exposant même au risque de les franchir. Cette situation a une importance considérable tant pour les générations actuelles que pour les générations futures, mais particulièrement pour les pauvres, les plus dépendants de la nature pour leur nourriture, leurs moyens de subsistance, leur énergie, leur sécurité et leur santé. Les pauvres et les défavorisés sont également les plus exposés aux conséquences négatives du changement climatique. Il est capital pour eux de mieux gérer les stocks de ressources naturelles – sols, eau, biodiversité et autres éléments précieux – et d'améliorer le bien-être tout en préservant les écosystèmes et les biotopes locaux. Les pays de l'OCDE ont l'obligation d'honorer l'engagement qu'ils ont pris, au niveau international, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et de mobiliser 100 milliards USD par an, à compter de 2020, pour combattre les effets du changement climatique sur les pays du Sud.

S'il n'est pas toujours facile de concilier réduction de la pauvreté et durabilité environnementale, des progrès notables sont toutefois perceptibles. Ces dix dernières années, par exemple, le Brésil a nettement fait reculer l'extrême pauvreté et les inégalités (chapitre 7) tout en réduisant la déforestation de 80 %. L'Éthiopie ambitionne de devenir un pays à revenu intermédiaire sans pour autant accroître ses émissions de gaz à effet de serre, et a élaboré une Stratégie pour une économie verte résiliente face au changement climatique qui doit lui servir de feuille de route pour y parvenir. Le mécanisme de paiements pour services environnementaux, institué par le Costa Rica, décrit en détail dans le présent rapport (chapitre 10, solution n° 1), n'a pas d'équivalent. Il a permis au pays de concilier la réduction de la pauvreté et des objectifs de développement durable. De nombreuses autres études de cas sont présentées de façon détaillée dans le *Rapport sur la coopération pour le développement* de l'année dernière.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire. Nous sommes loin d'avoir atteint une masse critique de pays prenant systématiquement en compte l'environnement dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Des obstacles majeurs entravant la communication et la coopération entre les secteurs économiques et sociaux et le secteur de la planification, et entre les ministères chargés de l'environnement et du changement climatique, subsistent dans nombre de pays. Sur le plan international, il faut cibler beaucoup plus étroitement les efforts pour promouvoir efficacement la cohérence et la collaboration entre les spécialistes du changement climatique et du développement.

Il est notamment urgent d'améliorer la cohérence des mesures coûteuses et aux effets pervers qui sont applicables aux combustibles fossiles en vigueur dans la plupart des pays du monde. Les États dépensent chaque année des milliards de dollars pour financer des subventions généralisées à l'essence et au gazole. Entre 2005 et 2011, les pays de l'OCDE ont dépensé approximativement entre 55 et 90 milliards USD par an en subventions aux combustibles (OCDE, 2013). En Afrique subsaharienne, les subventions à l'énergie ont représenté en moyenne près de 3 % du produit intérieur brut – soit à peu près le même montant que celui consacré aux dépenses de santé publique (Alleyne et Hussain, 2013). Les pays du Nord et du Sud s'accordent sur un point : les subventions aux combustibles fossiles sont inefficaces et encouragent une consommation excessive ; elles sont en outre généralement beaucoup plus avantageuses pour la classe moyenne et pour les riches que pour les pauvres. Les dépenses qu'elles occasionnent pourraient être ciblées de telle manière qu'elles bénéficient uniquement aux populations qui en ont vraiment besoin, ou être affectées à la promotion des énergies renouvelables ou à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Pourquoi, alors, maintenons-nous des subventions dont le monde a décidé qu'elles devraient être supprimées ?

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement ouvre des perspectives pour l'avenir

La politique internationale, les alliances géopolitiques et les jeux de pouvoir économique ont évolué ces 25 dernières années. Le monde d'aujourd'hui, devenu multipolaire, est de plus en plus divers et complexe ; il ouvre en même temps la perspective à un nombre croissant de nations de jouer un rôle moteur, d'exercer une influence et d'agir positivement. Face à des défis communs, comme la pauvreté, le changement climatique, les conflits régionaux, les obstacles aux échanges internationaux, la stabilité des marchés de capitaux et la délinquance internationale, nous devons trouver des solutions communes.

Or, tous ces défis s'entremêlent et pèsent sur la coopération pour le développement. Le paysage international de la coopération pour le développement tel qu'il se présente actuellement s'organise autour de types d'organisations, de groupements et de ressources plus diversifiés que jamais ; les pays partenaires en développement doivent faire face à une complexité, une concurrence et des difficultés de gestion également accrues. Si nous voulons être circonspects et efficaces, il nous faut absolument privilégier la compréhension et le respect mutuels et partager les bonnes pratiques au sein de la communauté internationale du développement.

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement est exactement ce qu'il nous faut. Cette coalition sans équivalent de représentants gouvernementaux et de représentants de la société civile, du secteur privé et d'institutions internationales, a été créée à l'occasion du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui a eu lieu à Busan en 2011. Elle avait vocation à mobiliser et coordonner les efforts et les ressources déployées à l'échelle mondiale à l'appui d'un développement plus efficace. Le Partenariat mondial jouera un rôle essentiel en tant que processus grâce auquel les acteurs du développement pourront plus facilement collaborer, débattre des avantages et des inconvénients des divers instruments et politiques, partager de bonnes pratiques, encourager la collaboration et favoriser l'action concrète, autant de préalables indispensables à une mise en œuvre réussie du programme de développement de l'après-2015. Il nous incombe à tous désormais de nous appuyer sur ce partenariat inédit et inclusif pour améliorer notre effort de coopération pour le développement.

Quelques réflexions en conclusion

Nous ne devons jamais oublier que l'extrême pauvreté ne se résume pas à un seuil de revenu, fixé à 1.25 USD par jour, et qu'elle va bien au-delà du fait d'avoir faim, d'être mal logé ou d'être incapable de prendre soin convenablement de la génération suivante et de l'éduquer. La pauvreté est aussi synonyme de vulnérabilité, d'humiliation, de discrimination, d'exclusion et d'injustice.

J'ai en tête des images qui me hantent du visage humain de la pauvreté. Celle de la force et de l'intégrité inaltérables de cette jeune femme que j'ai rencontrée à un poste d'alimentation installé au Malawi, frappé par la sécheresse, qui avait décidé de prendre en charge les trois enfants de sa sœur décédée, en plus des siens. Celle de cette jeune mère haïtienne vivant dans la misère et essayant de s'occuper le mieux possible de son enfant né d'un viol. Celle d'une foule de pauvres assaillant un guichet dans une gare du sous-continent indien, ignorés par le guichetier qui pourtant m'a immédiatement vendu un billet.

Le monde doit comprendre et se rappeler que les droits de l'homme ne font pas seulement référence aux droits politiques : ils recouvrent le droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité, aux perspectives économiques et à la dignité. Ils sont plus d'un milliard – soit environ 22 % de la population du monde en développement – à souffrir de cette injustice, et c'est en les rétablissant dans la totalité de leurs droits humains que nous nous débarrasserons pour toujours du fléau de l'extrême pauvreté.

Références

- Alleyne, T. et M. Hussain (2013), « Energy Subsidy Reform in Sub-Saharan Africa: Experiences and Lessons », *Document du Département Afrique*, n° 13/2, Fonds monétaire international, www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=40480.0.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2013), *Inventory of Estimated Budgetary Support and Tax Expenditures for Fossil Fuels 2013*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264187610-en>.

Résumé

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont revigoré l'adhésion politique à la cause de la réduction de la pauvreté. Le monde a probablement déjà atteint l'OMD consistant à réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté (avec moins de 1.25 USD par jour). Les progrès en direction des OMD ont toutefois été inégaux selon les pays, les régions, les groupes de population et les sexes, constat qui trahit un point faible fondamental des stratégies suivies actuellement. Au moment où ils s'emploient à forger le nouveau cadre qui remplacera les OMD en 2015 (chapitre 11), les Nations Unies et leurs partenaires se trouvent confrontés à l'urgence de mettre fin à la pauvreté une fois pour toutes. Comme le fait clairement ressortir le présent *Rapport sur la coopération pour le développement* (RCD), il faudra pour cela sortir des rails suivis jusque-là.

Qu'est-ce que la pauvreté et comment est-elle mesurée ?

Cette question est au cœur des nombreuses controverses autour des OMD. Dans le présent rapport, d'éminents penseurs décrivent les difficultés que posent la définition et la mesure de la pauvreté :

- **La pauvreté n'est pas seulement une question de revenu.** L'OMD consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté monétaire laisse de côté de nombreuses autres formes de privation (chapitre 3). La croissance économique n'est pas une condition suffisante pour pouvoir être sûr de venir à bout de toutes les dimensions de la pauvreté, ou sûr que cette croissance bénéficie à tous.
- **Les pauvres ne vivent pas uniquement dans des pays pauvres** (chapitre 1). Aujourd'hui, un « nouveau milliard de laissés-pour-compte » vit dans des pays à revenu intermédiaire, dont l'Inde et la République populaire de Chine. Les mesures nationales de la pauvreté ne permettent pas de rendre compte des inégalités à l'intérieur des pays ou d'indiquer la voie pour progresser vers leur élimination (chapitres 2 et 15).
- **La pauvreté n'est pas une norme définitivement figée.** Les nouvelles mesures de la pauvreté devraient permettre d'aller au-delà des données globales mondiales, d'appréhender la diversité des situations de départ et des difficultés rencontrées, de s'attaquer aux inégalités et de garantir la comparabilité des données au fil du temps (chapitres 2 et 11).
- **Il s'agit non seulement de ramener la pauvreté au point zéro mais aussi d'éviter tout retour en arrière** (chapitre 4). Au moins un demi-milliard de personnes sont victimes de pauvreté chronique. Il faut élaborer des politiques spécialement destinées à éliminer l'extrême pauvreté et la pauvreté chronique, mais aussi à prévenir tout nouvel appauvrissement.

Fixer de nouveaux objectifs pour venir à bout de la pauvreté

Pour être fidèle à la vision exposée dans la Déclaration du millénaire, le nouveau programme d'action international à l'appui du développement doit donner corps aux principes de solidarité, d'égalité, de dignité et de respect de la nature qui y sont énoncés (chapitre 12). Il devra définir des objectifs offrant véritablement un cadre aux grandes ambitions poursuivies, des cibles se prêtant aisément à un suivi, et des stratégies de transformation économique et sociale. Le présent rapport contient de nombreuses propositions utiles pour organiser ces divers éléments.

Passer de la pauvreté à un bien-être dont nul ne soit exclu

- Créer un nouvel indicateur phare permettant de mesurer les progrès réalisés en direction de l'élimination de toutes les formes de pauvreté, qui pourrait compléter l'indicateur actuel fondé sur la pauvreté monétaire (chapitres 3 et 5).
- Prévoir des cibles et des indicateurs permettant de déterminer si des individus deviennent pauvres (chapitre 4).
- Prévoir un objectif concernant la réduction des inégalités de revenu ou un ensemble d'indicateurs des inégalités embrassant les divers objectifs retenus (chapitres 1 et 11).
- Adopter une approche en deux volets de l'égalité entre les sexes : un objectif concernant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes associé à une méthode permettant de mettre en évidence les inégalités homme-femme pour tous les autres objectifs et cibles (chapitre 16).

Associer objectifs et responsabilités de portée nationale et mondiale

- Asseoir un nouvel objectif de réduction de la pauvreté monétaire à l'échelle mondiale sur des mesures nationales de la pauvreté qui soient coordonnées et cohérentes au niveau international (chapitre 2).
- Faire en sorte que le nouveau programme d'action soit applicable à tous les pays, mais se décline en responsabilités variables selon la situation initiale, les capacités et les ressources de chaque pays (chapitre 11).
- Définir des cibles au niveau national respectant toutefois des normes minimales à l'échelle mondiale (chapitres 11 et 15).

Améliorer les données utilisées pour suivre les progrès réalisés

- Adopter un objectif, une cible et un indicateur précis afin d'améliorer la disponibilité et la qualité des données utilisées pour suivre les progrès accomplis en direction des nouveaux objectifs, et investir dans les capacités statistiques nationales (chapitres 14 et 16).

Définir de nouvelles orientations pour en finir avec la pauvreté

La première étape consiste à se fixer les bons objectifs ; pour les atteindre, il faudra que les gouvernements nationaux – des pays du Nord comme du Sud – et la communauté internationale tout entière, mettent en place de nouvelles politiques, prennent de nouveaux engagements et amorcent une nouvelle dynamique. Les responsables gouvernementaux, les parlementaires, les institutions régionales et multilatérales, la société civile et les organisations non gouvernementales (ONG), les fondations et le secteur privé, devront coopérer pour faire en sorte que toutes les politiques menées dans tous les domaines concourent à éliminer la pauvreté. Tous ceux qui ont apporté leur contribution à la

rédaction du présent rapport ont décidé de partager la somme des acquis de l'expérience qu'ils possèdent sur les solutions ayant fait leurs preuves :

- **Voir dans le développement une voie de passage de la pauvreté à l'autonomie** supposant la responsabilisation des individus, et en particulier des femmes et des victimes de la pauvreté chronique, et l'élimination de la discrimination sociale qui les maintient dans la pauvreté. Les organismes de coopération pour le développement, les mouvements politiques et les organisations de la société civile peuvent appuyer cette évolution (chapitres 4, 5, 6, 9, 10, 12 et 16).
- **Bâtir des économies durables et inclusives** offrant aux plus pauvres la possibilité de participer à la croissance et d'en bénéficier. Il faudra pour cela une réorientation en profondeur et une nouvelle hiérarchisation des politiques et programmes, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de l'énergie et de l'emploi (chapitres 4, 7, 8, 14 et 15).
- **Mettre en place des systèmes de protection sociale** – garanties d'emploi, transferts en espèces, pensions de retraite, allocations pour enfants à charge et prestations d'invalidité – afin de créer un cercle vertueux grâce auquel les pauvres pourront assurer leur subsistance, acquérir des actifs, accéder à des opportunités économiques et résister à des chocs comme ceux résultant du changement climatique (chapitres 4, 5, 6, 7, 9, 10 et 13).
- **Faire de la durabilité environnementale et des ressources naturelles une priorité absolue**, indissolublement liée à la réduction de la pauvreté et au bien-être. Les politiques doivent viser à traiter non seulement les symptômes, mais aussi les causes de la pauvreté, sans pour autant compromettre le bien-être des générations futures (chapitres 11, 13 et 15).
- **Investir dans la petite agriculture** pour combattre la pauvreté et promouvoir une croissance économique à large assise dans les pays pauvres essentiellement ruraux (chapitres 8 et 10).
- **Encourager les échanges de connaissances et de données d'expérience** sur la réduction de la pauvreté, en particulier entre pays du Sud (chapitres 1, 8, 15 et 16).

Qu'est-ce que cela signifie pour la coopération pour le développement ?

Un soutien supplémentaire sera nécessaire pour relever ces défis. Si les ressources financières proviendront de plus en plus des recettes fiscales des pays, l'aide publique au développement (APD) demeurera essentielle. Celle-ci doit devenir « intelligente », c'est-à-dire être un moyen d'attirer des fonds supplémentaires à l'intérieur d'une structure unique et unifiée à l'échelle mondiale permettant d'optimiser l'utilisation de l'ensemble des sources de financement disponibles et de garantir la redevabilité (chapitres 15 et 16). Le nouveau Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement pourrait dynamiser et coordonner les efforts et la mobilisation des ressources à l'échelle planétaire (éditorial). Éliminer la pauvreté et réduire les inégalités, au sein des pays et entre les pays, sont des ambitions qui exigent que l'on procure un soutien suivi et cohérent aux États fragiles ; que l'on cible les poches d'extrême pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire ; que l'on renforce les capacités propres des États à produire des biens publics ; et que l'on reconnaisse que la paix et la réduction de la violence sont les fondements sur lesquels repose l'élimination de la pauvreté (chapitres 14, 15 et 16).

PARTIE I

Définir et mesurer la pauvreté

PARTIE I

Chapitre 1

Que faudra-t-il faire pour mettre fin à l'extrême pauvreté ?

par

Andy Sumner, King's College London, Royaume-Uni

Le monde a probablement atteint le premier Objectif du millénaire pour le développement (OMD) : réduire de moitié la proportion de la population qui vit dans l'extrême pauvreté. Peut-il maintenant mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici à 2030 ? À partir de différents scénarios fondés sur des prévisions d'évolution de la croissance économique et des inégalités de revenu, l'auteur montre qu'une croissance économique vigoureuse, associée à un recul des inégalités au sein des pays, permettrait de venir à bout de l'extrême pauvreté. Si, en revanche, la croissance est timide et les inégalités se creusent, la planète pourrait encore compter en 2030 quelque 1.3 milliard d'habitants en situation d'extrême pauvreté. Mettre fin à la pauvreté mesurée par le seuil de 1.25 USD par jour ne signifie pas venir à bout de la pauvreté sous toutes ses formes. Il faut également s'intéresser à la pauvreté sur le plan nutritionnel et sanitaire, à la pauvreté multidimensionnelle et au relèvement des seuils de pauvreté. C'est pourquoi les apporteurs de financement concessionnel doivent veiller à ne pas concentrer toute leur attention sur les pays les plus pauvres et à ne pas oublier le « nouveau milliard de laissés-pour-compte » (le « bottom billion ») vivant dans des pays à revenu intermédiaire. L'adoption d'un nouveau système de classification des pays serait un moyen de relever le défi. La coopération pour le développement devrait principalement viser, dans les pays à revenu intermédiaire, à favoriser une croissance économique équitable, à faire de la réduction de la pauvreté une question de répartition des revenus au niveau national, à proposer des solutions de cofinancement des biens publics nationaux, régionaux et mondiaux, à faire en sorte que la politique de développement et les autres politiques menées par les pays de l'OCDE (politiques commerciales, migratoires, etc.) soient cohérentes et se renforcent mutuellement, à encourager le recours à de nouvelles formules de financement, comme le financement conjoint par des « donneurs » traditionnels et de nouveaux donneurs de programmes procurant des effets bénéfiques au-delà des frontières (programmes de vaccination, infrastructures vertes, etc.), enfin à promouvoir le partage des connaissances et des enseignements de l'expérience acquise en matière de réduction de la pauvreté.

Quel est le point commun entre le président Obama, le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon et le musicien Bono ? Chacun d'eux a proposé – de même que d'autres dirigeants ou penseurs influents – que le monde se fixe pour objectif d'en finir avec l'extrême pauvreté d'ici une vingtaine d'années. Mais dans quelle mesure cette ambition est-elle réaliste ? Et que faut-il faire pour la concrétiser ?

Ce chapitre a pour objet d'étudier l'évolution de la structure de la pauvreté ainsi que les mesures qui s'imposent pour venir à bout de l'extrême pauvreté d'ici à 2030 environ.

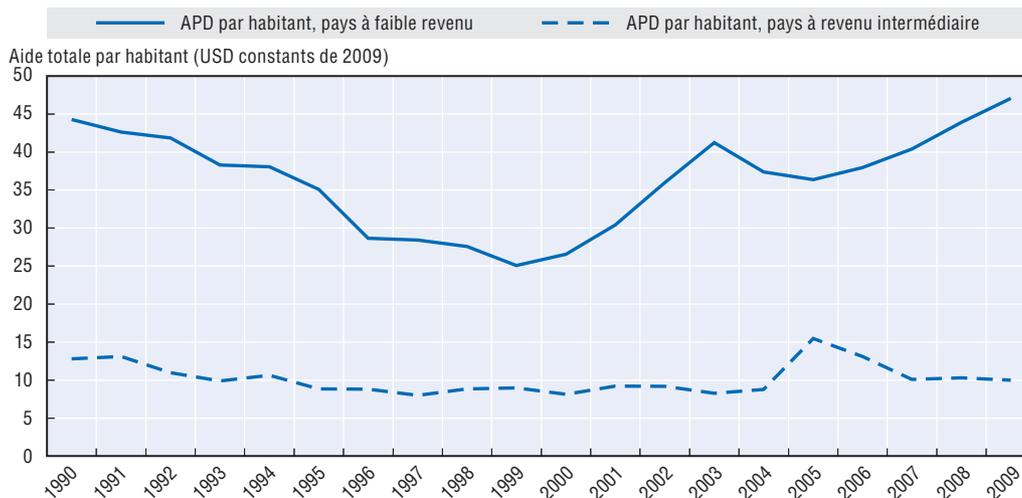
Il est possible de mettre fin à l'extrême pauvreté

L'idée de mettre fin à l'extrême pauvreté s'inscrit dans le cadre plus large du débat sur la prochaine génération d'objectifs mondiaux des Nations Unies en matière de développement. Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) actuellement déclinés parviendront à échéance en 2015. Ils visaient à réduire de moitié la pauvreté monétaire et la faim, et à faire régresser d'autres formes de pauvreté dans des domaines comme la santé, l'éducation et l'accès à l'eau. La question centrale pour les Nations Unies, l'OCDE et leurs pays partenaires est donc la suivante : par quel type d'objectifs mondiaux faut-il remplacer les OMD au-delà de 2015 ?

Pour répondre à cette question, nous devons au préalable en savoir plus sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en vigueur et sur le rôle qu'ont joué ces objectifs dans les efforts déployés au service du développement. Pour résumer, les OMD ont contribué à justifier la poursuite de l'accroissement de l'aide – ou de l'aide publique au développement (APD) – destinée aux pays les plus pauvres (graphique 1.1), et favorisé l'accélération des progrès dans certains domaines, notamment la réduction de la mortalité infanto-juvénile et maternelle (OMD 4 et 6 ; tableau 1.1).

À l'évidence, les progrès accomplis l'auraient été en grande partie même en l'absence d'objectifs mondiaux. Il semble peu probable, par exemple, que les OMD aient été pour beaucoup dans l'incroyable décollage économique de la République populaire de Chine, de l'Inde et d'autres économies émergentes (chapitre 2). Cependant, le monde a probablement atteint l'OMD 1a, réduire de moitié la proportion de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1.25 USD par personne et par jour selon la définition de la Banque mondiale (graphique 1.2). Certains observateurs déclarent pourtant douter de la concrétisation de l'OMD 1a (pauvreté monétaire) et ce, en raison des progrès limités constatés sur la voie de la réalisation de l'OMD 1c (pourcentage de la population souffrant de la faim). Ils font observer qu'il existe un découplage entre faim et pauvreté, les statistiques clés sur la part de la population souffrant de la faim n'ayant que très peu diminué durant cette même période ; d'où une interrogation sur la réalisation de l'objectif relatif à la pauvreté monétaire, la mesure de cette dernière reposant en grande partie sur les dépenses alimentaires (Pogge, 2013).

Certains affirment que si les OMD avaient pour finalité de réduire de moitié la pauvreté dans le monde et de faire régresser d'autres formes de pauvreté, les OMD pour

Graphique 1.1. **APD par habitant allouée aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire, 1990-2009**

Source : C. Kenny et A. Sumner (2011), « More Money or More Development: What Have the MDGs Achieved? », Centre for Global Development (CGD) Working Paper, CGD, Washington.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932909884>

Tableau 1.1. **Progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation de certains des « principaux » OMD**

	Amélioration depuis 1990 ?	En bonne voie ?	Progrès plus rapides que la tendance historique ? (1970-2000 par rapport à 2000-09)
Pauvreté (OMD 1)	Oui	Oui	–
Sous-alimentation (OMD 1)	Oui	Non	–
Enseignement primaire (OMD 2)	Oui	Non	Non
Égalité des sexes dans l'enseignement primaire (OMD 3)	Oui	Oui	Non
Mortalité infanto-juvénile (OMD 4)	Oui	Non	Oui
Mortalité maternelle (OMD 6)	Oui	Non	Oui
Eau potable (OMD 7)	Oui	Oui	–

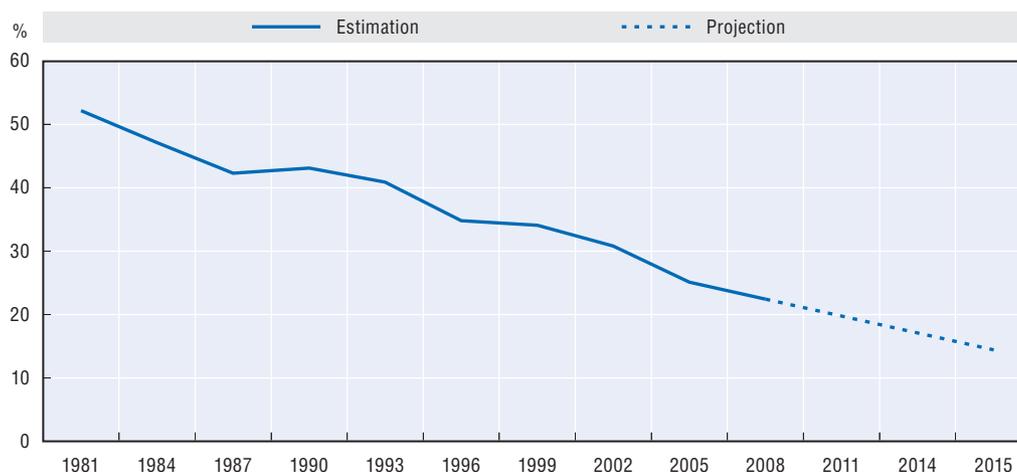
Note : Une cellule vide indique que l'on manque de données pour se forger une opinion.

Source : C. Kenny et A. Sumner (2011), « More Money or More Development: What Have the MDGs Achieved? », Centre for Global Development (CGD) Working Paper, CGD, Washington.

l'après-2015 devraient viser à « aller au bout de l'entreprise » – autrement dit, à « en finir avec la pauvreté » (WEF, 2012).

Une série d'études récentes montre que cet objectif est réaliste (par exemple, Edward et Sumner, 2013 ; Karver et al., 2012 ; Ravallion, 2013). Les auteurs arrivent à la conclusion qu'il est tout à fait possible de venir pratiquement à bout de l'extrême pauvreté d'ici à 2030 environ – mais seulement à certaines conditions.

Parallèlement, il ne faut surtout pas oublier que la disparition de la pauvreté mesurée par le seuil de 1.25 USD ne signera pas nécessairement la fin de toutes les formes de pauvreté. D'après les prévisions de Karver et al. (2012), une pauvreté non négligeable sur le plan nutritionnel et sanitaire pourrait subsister en 2030, même si le nombre de personnes vivant avec moins de 1.25 USD par jour devient proche de zéro (voir tableau 1.2 et chapitre 3). En outre, le seuil de 1.25 USD est vraiment très faible ; c'est celui appliqué par les pays les plus

Graphique 1.2. **Pourcentage de la population totale des pays en développement vivant avec moins de 1.25 USD par jour, 1981-2015**

Source : Forum économique mondial (WEF) (2012), *Getting to Zero: Finishing the Job the MDGs Started*, WEF, Genève.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932909903>

Même si le nombre de personnes vivant avec moins de 1.25 USD par jour est proche de zéro en 2030, une pauvreté non négligeable sur le plan nutritionnel et sanitaire pourrait subsister

pauvres et ce n'est que l'un des différents seuils de pauvreté utilisés par la Banque mondiale (chapitre 2). La pauvreté modérée (correspondant à un seuil de 2 USD) persistera plus longtemps – ce qui n'a rien de surprenant. Si le coût total de l'élimination de la pauvreté modérée pourrait tomber à seulement 0.1-0.2 % du PIB mondial en 2030 (voir ci-après), pour que le nombre de personnes vivant avec moins de 2 USD par jour passe d'à peine plus de 2 milliards actuellement à 600 millions en 2030, il faudrait que chaque pays réalise les prévisions de croissance du Fonds monétaire international (FMI, 2012) et réduise les inégalités.

Tableau 1.2. **Niveau qu'atteindraient les principaux indicateurs de la pauvreté en 2030 si les tendances actuelles persistaient**

Indicateur	Pays en développement		Afrique subsaharienne		Asie du Sud	
	2010	2030	2010	2030	2010	2030
Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1 000)	49.5	27.6	122.2	66.3	65.6	33.7
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	192	129	718	308	279	174
Sous-alimentation (%)	15.3	12.6	25.7	17.6	22.1	16.6

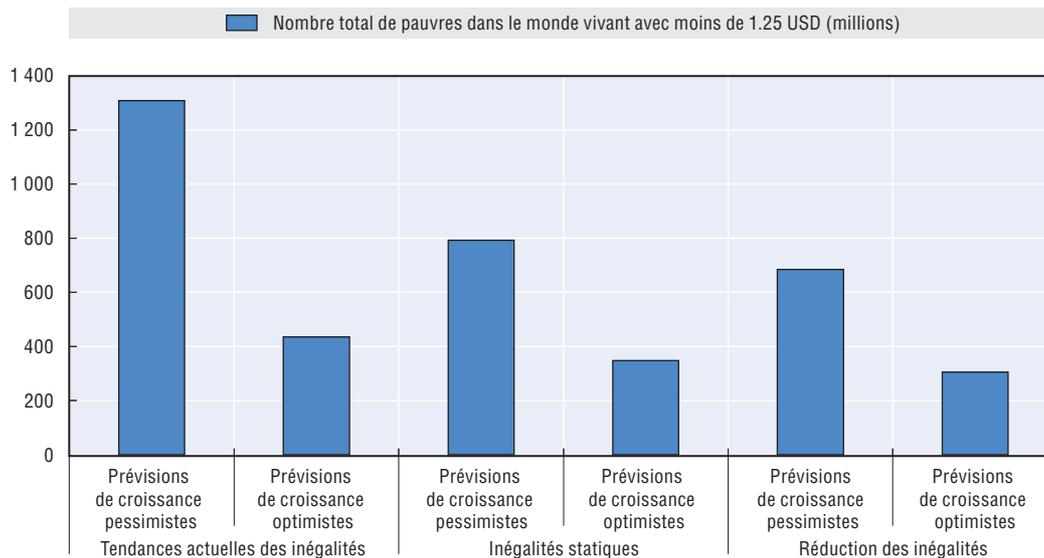
Note : Les chiffres sont pondérés en fonction de la population et représentent des projections à moyen terme.

Source : J. Karver, C. Kenny et A. Sumner (2012), « MDGs 2.0: What Goals, Targets and Timeframe? », *CGD Working Paper*, Center for Global Development, Washington.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910834>

Si, au contraire, la croissance est faible, et si les tendances actuelles en matière d'inégalités ne changent pas, il y aura en 2030 presque autant de personnes vivant avec moins de 1.25 USD par jour qu'aujourd'hui, soit 1.3 milliard (graphique 1.3) – et le nombre de personnes vivant avec moins de 2 USD par jour pourrait s'accroître par rapport à son niveau actuel pour dépasser les 2.5 milliards. Qui plus est, la pauvreté ne disparaît pas avec

Graphique 1.3. **Combien de pauvres en 2030 ?**
Scénarios pour un seuil de pauvreté de 1.25 USD en 2030



Source : P. Edward et A. Sumner (2013), *The Future of Global Poverty in a Multi-Speed World*, Center for Global Development, Washington.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932909922>

un revenu supérieur à un ou deux dollars par jour ; le risque de tomber dans la pauvreté ne s'atténue que pour les personnes gagnant environ 10 USD par jour (López-Calva et Ortiz-Juarez, 2011 ; chapitre 4 dans ce volume).

Les pauvres ne vivent pas tous dans les pays les plus pauvres

La répartition de la pauvreté dans le monde – de la pauvreté monétaire, mais aussi d'autres formes de pauvreté, telles que la mauvaise santé et la malnutrition – a évolué depuis les années 90 puisque le phénomène s'est déplacé des pays classés par la Banque mondiale dans la catégorie des pays à faible revenu (PFR) vers les pays à revenu intermédiaire (PRI). Ce basculement a redessiné la géographie de la pauvreté : en 1990, les pauvres de la planète (quelle qu'en soit la définition) vivaient presque tous dans des pays classés parmi les pays à faible revenu. On considérait à l'époque que combattre la pauvreté dans le monde nécessitait avant tout d'apporter une aide et de transférer des ressources.

Aujourd'hui, il y a le « nouveau milliard de laissés-pour-compte » (« *new bottom billion* ») vivant dans l'extrême pauvreté dans des pays à revenu intermédiaire

Aujourd'hui, il y a le « nouveau milliard de laissés-pour-compte » (« *new bottom billion* »)*, soient les personnes vivant dans l'extrême pauvreté monétaire dans des pays à revenu intermédiaire (Sumner, 2010 ; 2012a, b et c). On aboutit au même constat lorsque l'on

* L'expression « milliard de laissés-pour-compte » (« *bottom billion* ») a été employée par Paul Collier dans son ouvrage intitulé *The Bottom Billion: Why the Poorest Countries are Failing and What Can Be Done About It* (2007), dans lequel il étudie les raisons pour lesquelles les pays qui se sont appauvris ne parviennent pas à progresser malgré l'aide et le soutien internationaux ; ces économies, à peine 60 au total, abritent près d'un milliard d'individus.

examine d'autres formes de pauvreté, appréhendées sous l'angle de la santé et de la nutrition (Alkire et al., 2013 ; Glassman et al., 2011 ; Kanbur et Sumner, 2011 ; Sumner, 2010). En résumé, si 30 des pays dans lesquels vivent la grande majorité des pauvres de la planète – dont 5 sont très peuplés – ont vu leur niveau de vie progresser et sont passés de la catégorie des PFR à celle des PRI, la pauvreté n'a pas reculé autant que l'on pourrait l'espérer. Le résultat net est un déplacement de la pauvreté mondiale vers les PRI (tableau 1.3).

Tableau 1.3. **Où les pauvres de la planète vivaient-ils en 2010 ?**

Catégories de pays	% des pauvres de la planète	
	1.25 USD	2 USD
Pays à faible revenu (PFR) actuels	29.5	22.2
Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRIT) actuels	55.9	60.0
Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) actuels	14.6	17.7
Ensemble des PRI actuels	70.5	77.8
Pays les moins avancés	30.8	23.5
Économies de marché émergentes	59.2	66.9
Ensemble des PRI non fragiles	59.6	66.0
Ensemble des États fragiles ¹	32.1	28.6
États fragiles – PFR	21.2	16.9
États fragiles – PRI	10.9	11.8
Pays en proie à un conflit/sortant d'un conflit ²	11.8	8.8

1. À partir de la liste figurant dans OCDE (2013), *Fragile States 2013: Resource Flows and Trends in a Shifting World*, Éditions OCDE.

2. À partir de la liste figurant dans Banque mondiale (2013), *Harmonized List of Fragile Situations FY13*, Banque mondiale, Washington.

Source : P. Edward et A. Sumner (2013), *The Future of Global Poverty in a Multi-Speed World*, Center for Global Development, Washington.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910853>

Bien entendu, il ne s'agit pas de dire qu'il ne faut pas se soucier des 300 millions de personnes qui vivent actuellement dans l'extrême pauvreté (avec moins de 1.25 USD) dans des PFR ou des pays parmi les moins avancés (PMA). Au contraire, comme la moitié des pauvres de la planète vit dans seulement deux pays – l'Inde et la Chine – et que 20 pays très peuplés (dont le Bangladesh, la République démocratique du Congo [RDC], l'Indonésie, le Nigeria et le Pakistan) abritent entre 80 % et 90 % des pauvres du monde, ce qui se passe dans une poignée de pays très peuplés sera déterminant pour espérer en finir avec l'extrême pauvreté.

La réduction de la pauvreté ne doit pas négliger les pays à revenu intermédiaire et les États fragiles

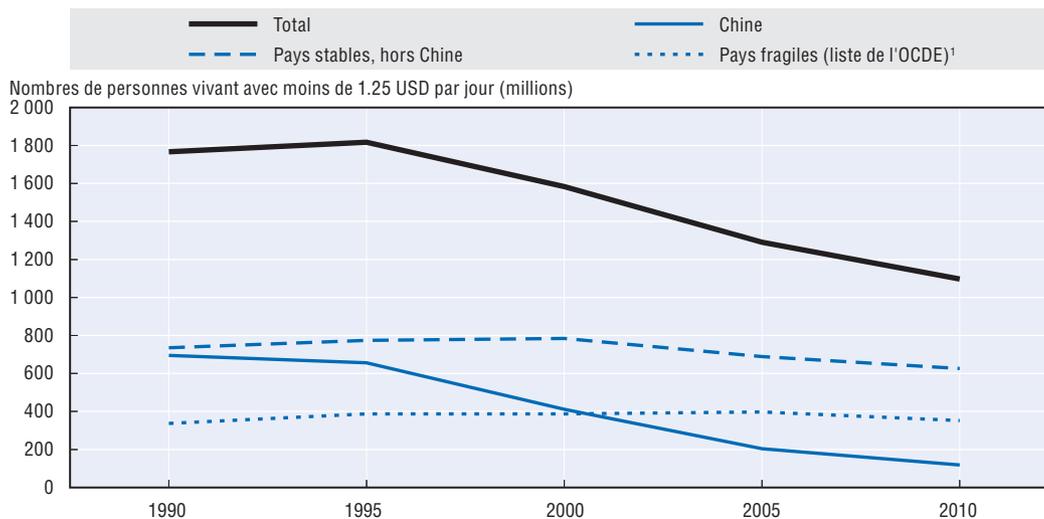
Quelle sera la géographie future de la pauvreté ? Aujourd'hui, les personnes les plus démunies de la planète vivent pour la plupart dans des économies émergentes et, pour la moitié d'entre elles, dans seulement deux pays : l'Inde et la Chine. D'ici à 2030, certaines de ces économies émergentes feront peut-être partie des pays à revenu élevé ; le Brésil, la Chine et l'Indonésie pourraient même devenir des pays à revenu élevé d'ici 2025, si les prévisions de croissance du FMI se réalisent. L'Indonésie pourrait entrer dans la catégorie des PRI de la tranche supérieure dans les deux années à venir et accéder au statut de pays à revenu élevé aux alentours de 2025 ; l'Inde et le Nigeria accusent un léger retard, mais pourraient figurer parmi les PRI de la tranche supérieure peu après 2025. Ne pourrait-on donc penser qu'il s'agit là de bonnes nouvelles puisque les économies émergentes seront

sûrement mieux armées pour combattre la pauvreté ? Peut-être, mais cela ne va nullement de soi. Une grande partie de la pauvreté pourrait bien demeurer ancrée dans les pays à revenu intermédiaire stables en raison d'inégalités spatiales et sociales.

La moitié des pauvres de la planète vit en Inde et en Chine

Nous pourrions également nous demander si l'on trouvera de plus en plus de pauvres dans les États fragiles. La réponse n'est pas claire car le nombre de pauvres dans les pays stables a décliné lentement si l'on exclut la Chine (graphique 1.4). En outre, la pauvreté dans les États fragiles se rencontre de plus en plus dans les États fragiles à revenu intermédiaire, comme le Pakistan et le Nigeria, plutôt que dans les pays les plus pauvres, à faible revenu (graphique 1.5). Cela donne à penser que dans ces pays, le manque de ressources n'est pas la seule cause de pauvreté et que la fragilité n'est pas nécessairement un obstacle à la hausse des revenus moyens (chapitre 16, approche n° 4).

Graphique 1.4. **Nombre de personnes vivant avec moins de 1.25 USD par jour, 1990-2010**



1. À partir de la liste figurant dans OCDE (2013), *Fragiles States 2013: Resource Flows and Trends in a Shifting World*, Éditions OCDE.

Source : P. Edward et A. Sumner (2013), *The Future of Global Poverty in a Multi-Speed World*, Center for Global Development, Washington.

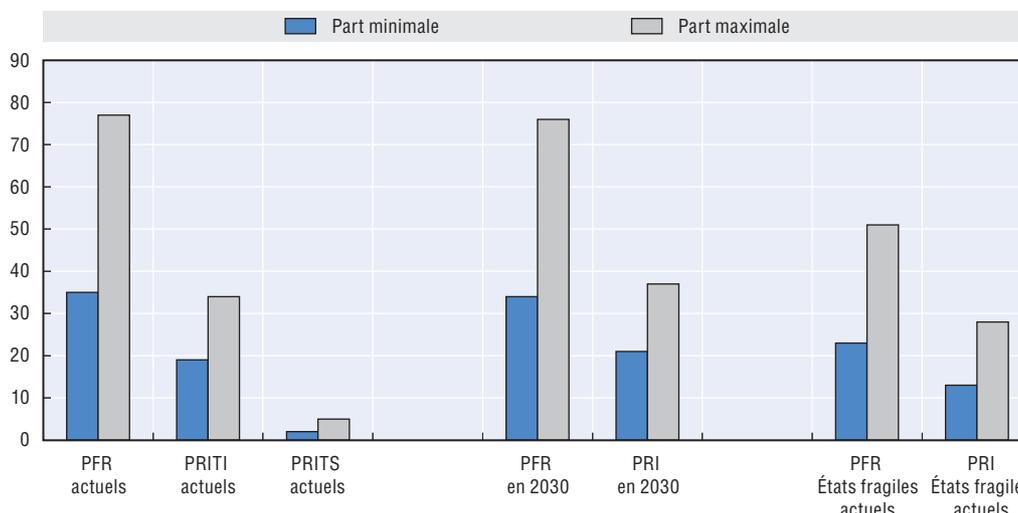
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932909941>

Il existe un important problème de définition à cet égard : le franchissement par un pays d'un seuil arbitraire le faisant entrer dans une nouvelle catégorie, en référence au revenu par habitant, n'a rien de magique. Pourtant, beaucoup de donateurs traitent les pays différemment lorsque cela se produit, considérant que le classement dans la catégorie « pays à revenu intermédiaire » justifie en soi une réduction, voire une suppression de l'aide.

Si l'on se tourne vers l'avenir, la répartition de la pauvreté en 2030 dépendra de l'évolution de la croissance économique et des inégalités, en particulier dans les PRI très peuplés à forte croissance. Le graphique 1.5 illustre plusieurs scénarios possibles et les niveaux d'incertitude y afférents, qui sont très significatifs. Il ne va pas du tout de soi que la grande majorité des pauvres de la planète vivra dans des États fragiles. La pauvreté dans

Graphique 1.5. Où les pauvres vivront-ils en 2030 ? Part minimale et part maximale de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté selon différents scénarios

% de la population mondiale disposant de moins de 1.25 USD pour vivre en 2030



Notes : Estimation des proportions les plus élevées et les plus faibles de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté, fondées sur différents scénarios d'évolution de la croissance économique et des inégalités. À partir de la liste figurant dans OCDE (2013), *Fragiles States: Resource Flows and Trends, Conflict and Fragility*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264190399-en>.

Source : P. Edward et A. Sumner (2013), *The Future of Global Poverty in a Multi-Speed World*, Center for Global Development, Washington.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932909960>

les pays à revenu intermédiaire pourrait en effet demeurer marquée en 2030 si les tendances actuelles en matière d'inégalités perdurent.

Une forme nouvelle de coopération pour le développement avec les pays à revenu intermédiaire est nécessaire

Les scénarios d'évolution de la pauvreté proposés pour les différentes catégories de pays qui viennent d'être présentés sont instructifs et recèlent quelques messages importants. Il en ressort que dans les prochaines décennies, plus de la moitié des pauvres de la planète pourraient encore être des habitants de pays stables à revenu intermédiaire.

Le nombre des pays dépendant de l'aide décline et ce fléchissement devrait se poursuivre. En fait, deux tiers des pays en développement enregistrent un rapport APD/revenu national brut (RNB) inférieur à 2 % ; seulement une trentaine de pays (et 10 petits États insulaires) affichent un rapport APD/RNB supérieur à 10 % (Edward et Sumner, 2013). D'après les projections de croissance économique future, seul un petit groupe d'une vingtaine de pays, peut-être moins, demeurera dans la catégorie « des pays à faible revenu » en 2030. Nombre d'entre eux, mais certainement pas tous, sont des pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit.

On pourrait avancer que le déplacement de la pauvreté vers les PRI signifie que les débats sur les contraintes en ressources et le volume de l'aide qui s'articulent autour des OMD pèseront moins sur le nouveau cadre de l'après-2015. Si aucun changement brutal ne s'opère dans un pays quand il franchit l'un des seuils de revenu par habitant établis par la Banque mondiale, les pays qui connaissent une croissance économique vigoureuse enregistrent un revenu moyen par habitant sensiblement plus élevé et, de ce fait, disposent de beaucoup plus de ressources intérieures pour combattre la pauvreté. La plupart des PRI

ont des notations qui leur permettent d'emprunter sur les marchés des capitaux, et préfèrent d'ailleurs parfois se financer ainsi pour échapper aux conditions dont l'APD est souvent assortie.

Mettre fin à l'extrême pauvreté coûterait environ 0.2 % du PIB mondial, soit 150 milliards USD (en PPA)

C'est également pourquoi les donateurs, dont de nombreux organismes d'aide, considèrent généralement que l'accès au statut de PRI justifie une réduction des apports d'aide. Il y a cependant de bonnes raisons pour que les donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE poursuivent la coopération pour le développement avec les PRI, mais sous une nouvelle forme. La coopération pour le développement revêtant la forme de dons pourrait perdre du terrain au profit de nouvelles formes de coopération telles que l'octroi de prêts assortis de conditions libérales (moins onéreux que les emprunts sur les marchés des capitaux privés), le cofinancement d'initiatives internationales ou régionales (pour des programmes de vaccination ou des projets d'infrastructures vertes) et l'échange de travaux de recherche et de connaissances intéressant l'action publique entre des PRI et d'autres pays. Ces points méritent d'être pris en considération dans le cadre de l'après-2015 ainsi que dans les modalités futures de soutien au développement.

En outre, le programme de l'après-2015 doit être conçu de façon à tenir compte du fait que, au fil du temps, l'augmentation du nombre de PRI exigera sans doute une aptitude beaucoup plus grande des donateurs traditionnels à mettre l'accent sur la cohérence de leurs politiques (meilleure coordination de leurs politiques commerciales, migratoires et autres), qui est le fondement de l'OMD 8, malheureusement souvent oublié.

L'évolution de la structure de la pauvreté dans le monde conduit en outre à se demander si, dans un monde où le nombre de pays tributaires de l'aide diminue, la pauvreté sera ou non de plus en plus une question d'inégalités au sein des pays. Une grande partie des populations extrêmement pauvres de la planète vit dans des pays pour lesquels le coût total de l'élimination de la pauvreté monétaire extrême, voire modérée, n'est pas prohibitif si on le rapporte au PIB. Au seuil de 1.25 USD, éliminer la pauvreté de la surface du globe coûterait environ 0.2 % du PIB mondial, soit 150 milliards USD (en PPA de 2005, chapitre 2). Au seuil de 2 USD, mettre fin à la pauvreté dans le monde coûterait environ 0.9 % du PIB mondial, soit 600 milliards USD (en PPA de 2005).

Il faut cependant se garder de tout triomphalisme. Il existe encore de nombreuses contraintes qui trouvent leur origine dans l'hétérogénéité des nouveaux PRI et de leurs schémas de croissance économique, des capacités de leurs administrations publiques, de leurs politiques économiques intérieures (bases d'imposition en particulier) et de leurs capacités de redistribution des revenus entre les classes émergentes, mais pour une bonne part en situation précaire, souvent appelées « classes moyennes » inférieures (personnes dont le revenu journalier se situe dans la tranche des 2 à 10 dollars), composées pour une large proportion de personnes sortant elles-mêmes à peine de la pauvreté quotidienne.

Conclusions

Il ressort clairement de cette analyse que l'élimination de la pauvreté dans le monde est une tâche complexe, mais que trois éléments au moins sont nécessaires pour y

parvenir et doivent être intégrés dans le nouveau cadre qui constituera la trame des objectifs pour le développement :

1. La croissance économique doit être vigoureuse et correspondre aux prévisions de croissance du FMI. Comme indiqué plus haut, de nombreux pays ont obtenu de très bons résultats récemment : au cours de la dernière décennie, deux tiers des pays sont devenus des pays à revenu intermédiaire. Durant cette même période, 80 pays en développement ont vu leur PIB par habitant progresser plus de deux fois plus vite que la moyenne de l'OCDE (OCDE, 2010).
2. Cette croissance économique doit aller de pair avec une diminution des inégalités au sein des pays. C'est là que réside toute la difficulté. Si les deux ne vont pas ensemble, il faudra beaucoup plus de temps pour en finir avec la pauvreté – à quelque niveau que ce soit. Il est frappant de constater à quel point une modification des inégalités peut modifier la configuration de la pauvreté dans le monde – tant le nombre de personnes pauvres que le coût de l'élimination de la pauvreté (chapitre 10, solution n° 3).
3. Il convient de prêter une attention toute particulière au fait que la pauvreté se concentre principalement dans une vingtaine de pays très peuplés. Ce qui se passe dans des pays comme le Bangladesh, la RDC, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Nigeria et le Pakistan sera décisif.

Au-delà de la question de savoir où l'aide ira à l'avenir, les donateurs doivent aussi – comme déjà indiqué – s'orienter vers de nouveaux modes et de nouveaux types de coopération adaptés à la situation propre à chaque pays pour s'attaquer à la pauvreté persistante. Dans les pays à revenu intermédiaire, les donateurs devraient s'attacher en priorité à favoriser une croissance économique plus équitable, à veiller à la cohérence des politiques et programmes, à encourager le recours à de nouveaux types et de nouvelles sources de financement – comme le cofinancement, par le donneur et le pays partenaire, de programmes dont les effets positifs s'étendent au-delà des frontières (programmes de vaccination, infrastructures vertes, etc.) – et à promouvoir le partage des connaissances et des enseignements de l'expérience acquise en matière de réduction de la pauvreté. Nous devons en outre être attentifs aux nouveaux contours et à l'évolution du paysage de la pauvreté.

C'est seulement en appréhendant la pauvreté dans une perspective nouvelle que nous pouvons espérer mettre fin à l'extrême pauvreté.

Références

- Alkire, S., J. Roche et A. Sumner (2013), « Where Do the Multi-Dimensionally Poor Live? », *OPHI Working Paper*, Oxford Poverty and Human Development Initiative, Oxford.
- Banque mondiale (2013), *Harmonized List of Fragile Situations FY13*, Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale (2012), *PovcalNet*, <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet>.
- Banque mondiale (2011), *Indicateurs du développement dans le monde*, Banque mondiale, Washington.
- Chen, S. et M. Ravallion (2012), « An Update to the World Bank's Estimates of Consumption Poverty in the Developing World », Banque mondiale, Washington.
- Edward, P. et A. Sumner (2013), *The Future of Global Poverty in a Multi-Speed World*, Center for Global Development, Washington.
- FMI (Fonds monétaire international) (2012), *Base de données des Perspectives de l'économie mondiale*, FMI, Washington.
- WEF (Forum économique mondial) (2012), *Getting to Zero: Finishing the Job the MDGs Started*, WEF, Genève.
- Glassman, A., D. Duran et A. Sumner (2011), « Global Health and the New Bottom Billion: What Do Shifts in Global Poverty and the Global Disease Burden Mean for GAVI and the Global Fund? », *CGD Working Paper*, Center for Global Development, Washington.

- Kanbur, R. et A. Sumner (2011), « Poor Countries or Poor People? Development Assistance and the New Geography of Global Poverty », *Working Paper*, 2011-08, Charles H. Dyson School of Applied Economics and Management, Université Cornell, Ithaca, NY.
- Karver, J., C. Kenny et A. Sumner (2012), « MDGs 2.0: What Goals, Targets and Timeframe? », *CGD Working Paper*, Center for Global Development, Washington.
- Kenny, C. et A. Sumner (2011), « More Money or More Development: What Have the MDGs Achieved? », *Centre for Global Development (CGD) Working Paper*, CGD, Washington.
- López-Calva, L.F. et E. Ortiz-Juarez (2011), *A Vulnerability Approach to the Definition of the Middle Class*, document reproduit, Banque mondiale et Programme des Nations Unies pour le développement, Washington et New York, NY.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2013), *Fragile States 2013: Resource Flows and Trends in a Shifting World*, Éditions OCDE.
- OCDE (2010), *Perspectives du développement mondial 2010 : Le basculement de la richesse*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264084742-fr>.
- Pogge, T. (2013), « Poverty, Hunger, and Cosmetic Progress », dans M. Langford, A. Sumner et S. Yamin (dir. pub.), *The Millennium Development Goals and Human Rights*, Cambridge University Press, New York.
- Ravallion, M. (2013), « How Long Will it Take to Lift One Billion People Out of Poverty? », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 6325, Banque mondiale, Washington.
- Sumner, A. (à paraître), « Global Poverty, Aid and Middle-Income Countries: Are the Country Classifications Moribund or is Global Poverty in the Process of “nationalising”? », *UNU WIDER Working Paper*, UNU WIDER, Helsinki.
- Sumner, A. (2013), « Poverty, Politics and Aid », *Third World Quarterly*, vol. 34, n° 3, pp. 357-377.
- Sumner, A. (2012a), « Where Do the Poor Live? », *World Development*, vol. 40, n° 5, pp. 865-877.
- Sumner, A. (2012b), « From Deprivation to Distribution: Is Global Poverty Becoming a Matter of National Inequality? », *IDS Working Paper*, Institute for Development Studies, Brighton.
- Sumner, A. (2012c), « Where Do the World's Poor Live? A New Update », *IDS Working Paper*, Institute for Development Studies, Brighton.
- Sumner, A. (2010), « Global Poverty and the New Bottom Billion », *IDS Working Paper*, Institute for Development Studies, Brighton.

PARTIE I

Chapitre 2

Est-il temps d'adopter une nouvelle mesure internationale de la pauvreté ?

par

Stephan Klasen, Université de Göttingen, Allemagne

Depuis 1990, la Banque mondiale et les Nations Unies ont suivi les évolutions de la pauvreté dans le monde en référence à un seuil de pauvreté international commun – le seuil de « 1.25 USD par jour ». Cet indicateur a été utile pour comparer la pauvreté mondiale dans le temps et suivre les progrès accomplis au regard d'objectifs de développement clés comme les Objectifs du millénaire pour le développement. Il semble toutefois avoir atteint les limites de son utilité et de sa pertinence. Cela tient en partie à l'augmentation du nombre de pauvres dans des pays à revenu intermédiaire où les seuils de pauvreté nationaux dépassent largement 1.25 USD par jour. D'autres considérations amènent en outre à s'interroger sur le bien-fondé de cet indicateur pour refléter les niveaux et tendances de la pauvreté dans le monde : les multiples dimensions de la pauvreté, le hiatus entre les seuils de pauvreté nationaux et internationaux, la comparabilité des données chronologiques, la nécessité de mesurer non seulement la pauvreté absolue, mais aussi la pauvreté relative, etc. À l'heure où le monde œuvre à l'élaboration d'un nouvel ensemble d'objectifs internationaux, il est capital de parvenir à résoudre ces questions. Ce chapitre attire l'attention sur une nouvelle conception de la mesure de la pauvreté mondiale qui prenne ces points faibles en considération : un indicateur de la pauvreté nationale concerté à l'échelon international.

Le monde peut se féliciter d'avoir atteint le premier des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) : réduire de moitié la proportion de la population qui vit dans l'extrême pauvreté monétaire (avec moins de 1.25 USD par jour ; Chen et Ravallion, 2012 ; Banque mondiale, 2013). Entre 1990 et 2010, le taux de pauvreté a reculé de 43.1 % à 20.6 %, avec cinq ans d'avance sur la date butoir de 2015.

À l'évidence, il y a au moins cinq raisons d'être sceptique quant à ce résultat :

1. La réalisation de l'OMD à l'échelon mondial a tenu en grande partie à ce que plusieurs économies asiatiques en rapide expansion et très peuplées ont dépassé l'objectif – en particulier la République populaire de Chine, mais aussi le Bangladesh, l'Indonésie, la Thaïlande et le Viêtnam. Si l'on examine le degré de réalisation de l'OMD à l'échelon national, on constate que nombre de pays ne sont toujours pas en voie d'atteindre cette cible (ou que les données sont lacunaires) ; l'insuffisance des résultats est particulièrement manifeste en Afrique et en Océanie (Nations Unies, 2012).
2. Réduire de moitié la proportion des personnes en situation d'extrême pauvreté ne signifie en aucun cas mettre fin à la pauvreté dans le monde. En fait, comme l'a indiqué Pogge (2008), entre autres, la cible « réduire de moitié le taux de pauvreté » (OMD 1a) était modeste par rapport à l'objectif général « éliminer l'extrême pauvreté et la faim » (OMD 1) ou à l'objectif énoncé dans la Déclaration du millénaire, à savoir réduire de moitié le nombre de personnes pauvres d'ici 2015 (chapitre 12). Du fait de la croissance démographique, le nombre effectif de personnes pauvres dans le monde n'a baissé que d'environ 1.9 milliard en 1990 à environ 1.2 milliard en 2010 (Chen et Ravallion, 2012 ; Banque mondiale, 2013). En Afrique, il est substantiellement plus élevé qu'en 1990, et il n'y sera certainement pas divisé par deux d'ici 2015. En outre, rien ne permet d'affirmer que le nombre de pauvres aura diminué de moitié à l'échelon mondial d'ici 2015.
3. Il est aujourd'hui largement admis que la pauvreté est un phénomène « multidimensionnel » (chapitre 3). Autrement dit, le revenu n'est qu'un indicateur imparfait de la capacité des individus à atteindre des niveaux minima de bien-être dans de multiples domaines, comme l'éducation et la santé (par exemple, Klasen, 2000). S'il existe maintenant des propositions concrètes sur la façon de mesurer cette pauvreté dite multidimensionnelle dans le monde en développement (chapitre 3), une analyse semblable de l'évolution de cet indicateur dans le temps est impossible faute de données (voir aussi chapitre 4)¹. De fait, nous ignorons si les progrès vers l'élimination de la pauvreté au sens large du terme ont été plus rapides ou plus lents que les progrès vers la réduction de la pauvreté monétaire.
4. Les incertitudes et les problèmes liés au mode de calcul actuel de la pauvreté monétaire absolue, qui repose sur un seuil de pauvreté international unique exprimé en dollars américains et corrigé à l'aide des parités de pouvoir d'achat² (PPA ; voir encadré 2.1) (par exemple, Deaton, 2010 ; Klasen, 2013) font largement débat.

Encadré 2.1. Comprendre les PPA et les taux de change en PPA

Les taux de change standards mesurent la valeur relative des différentes monnaies pour les biens, les services et les actifs financiers qui font l'objet d'échanges commerciaux internationaux. Par opposition, les taux de change en PPA mesurent la valeur relative (le pouvoir d'achat) des monnaies sur les marchés intérieurs, y compris le coût des services – coiffeur, logement, transport local, etc. – pour lesquels il n'y a pas d'échanges commerciaux internationaux. Les PPA appliquées à la consommation – qui sont utilisées pour convertir le seuil de pauvreté international en monnaie locale – mesurent, dans chaque pays, le coût relatif d'un panier de biens et services représentatif dont chaque composante est pondérée par sa part dans les dépenses de consommation totales. Recourir aux taux de change en PPA pour convertir le seuil de pauvreté international en monnaie locale aide à garantir que les valeurs obtenues correspondent à un niveau de vie similaire dans chaque pays. Le mot clé, ici, est « aide à », car ce calcul comporte une grande marge d'erreur. En outre, les taux de change en PPA ne sont valables que pour l'année pour laquelle les comparaisons de prix ont été effectuées (en l'occurrence pour 2005 dans le cas de la dernière année de référence pour laquelle les prix ont été comparés). Cette méthode, par conséquent, ne répond pas à la question fondamentale : dans quelle mesure les taux de change en PPA d'une année de référence particulière (par exemple, 2005) sont-ils fiables pour les années précédentes ou suivantes ? C'est pourquoi il faut les employer avec prudence lorsque l'on étudie les évolutions dans le temps.

Source : Adapté de la page des questions fréquemment posées sur les outils d'évaluation de la pauvreté, consultable à l'adresse : www.povertytools.org/faq.htm.

5. En outre, on s'interroge de plus en plus sur la pertinence du seuil de 1.25 USD par jour pour la plupart des habitants des pays en développement, en particulier pour la proportion croissante de populations extrêmement pauvres vivant dans un pays à revenu intermédiaire (chapitre 1).

Avec la croissance de la population, le nombre de pauvres dans le monde n'a régressé que de 1.9 milliard à 1.2 milliard entre 1990 et 2010

Dans ce chapitre, je m'attache aux deux derniers points afin de mettre en lumière la dynamique actuelle de la mesure de la pauvreté internationale. À l'heure où nous progressons dans la mesure de la pauvreté internationale – et dans l'élaboration d'un nouvel ensemble d'objectifs internationaux – il est capital de parvenir à résoudre ces questions. Je présente quelques pistes possibles pour l'avenir.

La façon dont nous mesurons la pauvreté dans le monde est entourée d'immenses incertitudes

Le seuil de pauvreté international a été établi pour la première fois par la Banque mondiale pour son *Rapport sur le développement dans le monde en 1990* consacré à la pauvreté. Pour mesurer la pauvreté mondiale au moyen de ce seuil, on suit une procédure en quatre étapes :

1. Les seuils de pauvreté nationaux des pays pauvres (où de tels seuils existent) sont convertis en dollars corrigés à l'aide des PPA (encadré 2.1).
2. La moyenne des seuils de pauvreté des pays les plus pauvres est ensuite calculée pour obtenir le seuil de pauvreté international (Chen et Ravallion, 2010). Cette opération est fondée sur le constat empirique selon lequel les seuils de pauvreté sont à peu près les mêmes en-dessous d'un certain niveau de consommation par habitant.

3. Le seuil de pauvreté international est reconverti en monnaie nationale sur la base des taux de change en PPA (encadré 2.1).
4. Chacun de ces seuils de pauvreté nationaux est alors corrigé du taux d'inflation national du pays dans le temps. Les revenus des ménages pour une année donnée sont alors comparés avec le seuil national de pauvreté pour calculer le taux de pauvreté pour l'année en question.

Si le recours à un seuil comparable à l'échelon international pour calculer la pauvreté nous a permis d'évaluer pour la première fois la pauvreté dans le monde, l'approche présente deux inconvénients importants.

Premièrement, du fait des disparités entre les pays en développement, le seuil de pauvreté international ne correspond souvent pas aux seuils de pauvreté nationaux individuels, même pour les pays dont le seuil national de pauvreté a été utilisé pour établir le seuil international (Dotter, 2013). Par exemple, le seuil de pauvreté national de la Tanzanie et celui du Tadjikistan ont été utilisés pour élaborer le seuil international, mais le seuil de pauvreté du Tadjikistan est plus du triple de celui de la Tanzanie en dollars convertis à l'aide des PPA (1.96 USD au Tadjikistan contre 0.64 USD en Tanzanie). Or, comme ces deux pays ont à peu près le même niveau de consommation par habitant, selon la logique présidant au seuil de pauvreté international, leur seuil de pauvreté devrait être du même ordre de grandeur. Cependant, lorsque l'on utilise le seuil de pauvreté international de 1.25 USD par jour, la pauvreté en Tanzanie est supérieure de 40 points au chiffre obtenu en la mesurant par le seuil de pauvreté national du pays ; inversement, au Tadjikistan la pauvreté est inférieure d'environ 40 points lorsque l'on applique le seuil de pauvreté international au lieu du seuil national. Cela limite la légitimité du seuil international comme outil de suivi et d'analyse de la pauvreté dans les différents pays ; ces pays préfèrent souvent utiliser à la place leur propre seuil de pauvreté monétaire national, qui n'a généralement guère de rapport avec le seuil de pauvreté international.

Le second problème est posé par l'actualisation du seuil de pauvreté international et les comparaisons à PPA dans le temps qui y sont associées (Klasen, 2013). En bref, pour établir des comparaisons qui reflètent les écarts de pouvoir d'achat entre les pays, les Nations Unies (et plus récemment la Banque mondiale) ont coordonné un processus général de comparaison des prix mondiaux afin de générer les « taux de change corrigés à l'aide des PPA » (encadré 2.1). Les cycles de mesure de la pauvreté internationale ont eu lieu en 1985, 1993 et 2005. À chaque nouveau cycle PPA, le seuil de pauvreté international a été actualisé (passant de 1.02 USD aux prix de 1985 à 1.08 USD aux prix de 1993, seuil employé pour le premier OMD, puis à 1.25 USD aux prix de 2005). Lors de la dernière actualisation, des changements ont été apportés à l'échantillon des pays dont le seuil de pauvreté national sert à estimer le seuil de pauvreté international, ainsi qu'aux taux en PPA.

L'actualisation du seuil de pauvreté modifie sensiblement la proportion de pauvres dans le monde en développement – pour l'année 1990, celle-ci passe de 29 % avec un seuil de pauvreté de 1.08 USD à 41 % avec le seuil de 1.25 USD

Comme de nombreux auteurs l'ont observé (par exemple, Chen et Ravallion, 2010 ; Klasen, 2013 ; Deaton, 2010), cette actualisation a conduit à revoir substantiellement à la hausse le nombre et la proportion de pauvres dans les pays en développement – de

quelque 29 % avec un seuil de 1.08 USD à 41 % avec un seuil de 1.25 USD pour 1990. Cela n'a guère eu d'incidence sur les tendances mesurées en matière de réduction de la pauvreté, mais d'amples disparités subsistent en termes de niveaux de pauvreté dans le monde et de répartition régionale de la pauvreté. En ce qui concerne l'OMD 1a, à l'époque où cet objectif a été formulé, cela importait peut-être moins car il s'agissait de réduire de moitié la pauvreté dans le monde ; autrement dit, on se souciait plus des tendances que des niveaux. Le débat international a pris aujourd'hui une nouvelle orientation, le point central étant maintenant d'éliminer l'extrême pauvreté de la surface du globe en utilisant l'indicateur de 1.25 USD par jour (chapitre 1), comme le préconisait le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement de l'après-2015 (GPHN, 2013 et chapitre 11). Pour atteindre ce nouvel objectif, nous devons connaître avec certitude les niveaux de pauvreté. Les révisions drastiques des méthodes de calcul des niveaux de pauvreté, comme celles liées aux changements apportés aux PPA de 2005, compromettront gravement la tâche.

De plus, il est difficile de déterminer lequel de ces cycles d'ajustements a produit le « meilleur » seuil de pauvreté ou taux PPA. Si de solides arguments portent à croire que le processus de génération des taux en PPA de 2005 était supérieur au processus de 1993 à maints égards, il avait ses propres biais (voir Ward, 2009 ; Klasen, 2013). En outre, même si la mesure effectuée pour l'année 2005 est peut-être le meilleur moyen de générer des prix et des seuils de pauvreté comparables pour 2005, on ne sait pas au juste si elle génère des prix et des seuils de pauvreté comparables pour 1990, et encore moins pour 1981 – ou pour le futur. Nous attendons actuellement les résultats des comparaisons des prix mondiaux pour 2011, qui produiront le nouveau seuil de pauvreté international à PPA de 2011. En découleront aussi les niveaux de pauvreté dans le monde recalculés jusque pour l'année 1981, avec toutes les incertitudes que cela implique pour notre objectif affiché d'élimination de l'extrême pauvreté monétaire dans le monde.

Des mesures concertées de la pauvreté nationale : une piste à creuser pour l'avenir

Ces procédures suscitant d'immenses incertitudes, cela vaut vraiment la peine de réfléchir à d'autres solutions. Pour remédier aux problèmes évoqués plus haut, une approche plausible consisterait à fonder la définition d'un nouvel objectif international de réduction de la pauvreté monétaire sur des mesures nationales de la pauvreté concertées et cohérentes au niveau international. L'idée générale serait : 1) de coordonner au niveau international les méthodes d'établissement du seuil de pauvreté dans chaque pays (par exemple, en utilisant la méthode très répandue du « coût des besoins essentiels »³) ; et 2) de calculer les niveaux et les tendances de la pauvreté à l'échelon national, en employant les monnaies nationales (Reddy, 2008 ; Klasen, 2013). En appliquant cette méthode, le nombre (et la proportion) des pauvres dans le monde s'obtiendrait simplement en additionnant le nombre des pauvres de chaque pays, calculé au moyen d'une méthode comparable au niveau international. Cette approche présenterait deux avantages immédiats. Premièrement, il ne serait pas nécessaire de recourir à des comparaisons en PPA, avec toutes les incertitudes et fluctuations qu'elles engendrent. Deuxièmement, la mesure internationale de la pauvreté serait étroitement liée aux niveaux et tendances de la pauvreté à l'échelon national.

Certes, ces avantages sont substantiels et donnent à penser que l'approche mérite d'être tentée, mais elle soulève aussi des difficultés (Klasen, 2013). D'abord, l'établissement du seuil de pauvreté exigera une coordination et un accord à l'échelon international. On

gagnerait sans doute à dépolitiser ce sujet politiquement sensible, mais il n'est pas sûr que l'on puisse y parvenir dans la plupart des pays. Ensuite, il faut surmonter un certain nombre de difficultés techniques, notamment savoir comment instaurer les procédures détaillées qui permettront de fixer le seuil initial, de l'actualiser au fil du temps, et de veiller à la cohérence et à la comparabilité des enquêtes menées auprès des ménages pour mesurer la pauvreté dans les pays et dans le temps. D'importants efforts techniques et politiques devront être consentis pour ce faire. Je recommande que cette option soit étudiée de façon approfondie, testée et expérimentée, puis que sa mise en œuvre soit envisagée si sa faisabilité est établie.

Un seuil de pauvreté relative peut aider à rendre compte des inégalités

L'autre question de plus en plus pressante en ce qui concerne l'indicateur de pauvreté international de 1.25 USD est de savoir s'il constitue encore un seuil approprié pour le nombre croissant de pauvres dans le monde en développement qui vivent dans des pays à revenu intermédiaire – pays où la consommation par habitant et le seuil de pauvreté national dépassent substantiellement 1.25 USD par jour (chapitre 1). Avec l'amélioration de la situation économique dans de nombreuses parties du monde en développement, le seuil de pauvreté de 1.25 USD par jour est devenu trop bas pour correspondre aux situations locales dans presque toute l'Amérique latine (sauf à Haïti et dans certains pays d'Amérique centrale), dans la majeure partie du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (à l'exception du Yémen) et dans la majeure partie de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud-Est (à l'exception du Cambodge, de la République populaire démocratique de Corée, du Laos, du Myanmar et du Viêtnam). En fait, ce seuil ne reste vraiment pertinent, dans un avenir prévisible, que pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud.

On peut réagir de deux manières face à cette question. Premièrement, on peut se féliciter que les conditions de simple survie reflétées (très approximativement) par l'indicateur de 1.25 USD soient aujourd'hui dépassées dans maints pays⁴. Ce seuil de pauvreté très bas nous permet de concentrer les efforts sur le nombre décroissant de pays où cela demeure un problème. Cependant, si cette approche peut trouver un écho favorable auprès des donateurs désireux de placer les plus démunis au cœur de leurs préoccupations, elle risque de mal se prêter aux nouveaux objectifs mondiaux visant à rendre compte de la pauvreté relative.

L'amélioration de la situation économique en Chine et en Inde a conduit ces pays à relever leur seuil de pauvreté

Deuxièmement, on peut considérer que la pauvreté dans les pays en développement à revenu intermédiaire est une question tout aussi urgente (voir aussi le chapitre 1). Il faudrait alors trouver de nouvelles méthodes pour mesurer la pauvreté dans ces économies émergentes. Ravallion et Chen (2011) ont émis une proposition particulièrement intéressante à cet égard : établir un seuil international de la pauvreté « faiblement relative ». Pour les pays les plus pauvres, le seuil de pauvreté resterait à 1.25 USD ; pour les pays plus riches, par contre, il augmenterait avec la hausse des revenus mais à un rythme différent (par exemple, une hausse de 10 % de la consommation par habitant augmenterait le seuil de pauvreté d'environ 3 %). La Chine et l'Inde, par exemple, ont récemment relevé leur seuil de pauvreté pour refléter l'amélioration globale de leur situation économique. Dans des études récentes, Chen et Ravallion ont présenté des résultats obtenus en utilisant ces mesures et montrant

que la pauvreté faiblement relative se répand actuellement dans de nombreuses régions, notamment en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Dans ces régions, malgré la progression des revenus (et par conséquent l'accroissement des seuils de pauvreté), le creusement des inégalités s'est traduit par une augmentation du nombre de personnes vivant en dessous de ce seuil international de la pauvreté faiblement relative (par exemple, voir Chen et Ravallion, 2012).

Utiliser des seuils de pauvreté nationaux concertés au niveau international faciliterait en outre l'intégration de critères de relativité dans les mesures de la pauvreté (encadré 2.2). Par exemple, les seuils de pauvreté fondés sur le coût des besoins essentiels s'élèveraient, car le développement économique augmente le coût et la qualité convenue des biens essentiels qui entrent dans la composition du panier de la pauvreté. La mesure dans laquelle les ajustements des seuils de pauvreté nationaux prendraient en considération l'aspect relatif de la pauvreté pourrait être examinée lors des phases de test et d'expérimentation de cette approche⁵.

Encadré 2.2. **Pauvres, selon des critères relatifs**

Si nous suivons la logique selon laquelle les seuils de pauvreté nationaux prennent en compte les situations économiques nationales, il semble naturel d'affirmer que plus les pays s'enrichissent, plus il faut de ressources pour ne pas être pauvre. C'est cohérent avec la suggestion de Sen (1984) selon laquelle la pauvreté peut être considérée comme *absolue* en termes de capacités (autrement dit, pour ne pas être pauvre, une personne doit avoir la capacité, où qu'elle vive et quelle que soit l'époque, de s'instruire, se soigner, se nourrir et s'intégrer), mais *relative* en termes de revenu (au sens où il faut davantage de ressources pour réunir ces conditions dans les pays plus riches).

La Banque mondiale a récemment changé ses objectifs en matière de mesure de la pauvreté, retenant le seuil de pauvreté de 1.25 USD par jour, mais ajoutant un indicateur distinct permettant de suivre le taux de croissance du revenu moyen des 40 % de personnes les plus démunies pour rendre compte des inégalités, ce qui introduit un élément lié aux inégalités et à l'aspect relatif de la pauvreté. Ces changements, toutefois, ne résolvent qu'une partie des difficultés mises en évidence dans ce chapitre, car la proposition présente les mêmes inconvénients que l'indicateur de 1.25 USD par jour et ne rend pas nécessairement compte de l'évolution de la situation économique du segment le plus pauvre de la population⁶. Pour y remédier, il vaudrait mieux adopter l'approche de la pauvreté faiblement relative préconisée par Ravallion et Chen (2011) ou envisager d'utiliser des éléments de relativité lors de l'établissement des seuils nationaux de pauvreté.

Conclusions

La mesure de la pauvreté internationale est à la croisée des chemins. Si l'indicateur de 1.25 USD par jour a permis de faire progresser la mesure de la pauvreté mondiale et a beaucoup facilité la fixation d'objectifs et le suivi des principaux résultats en matière de développement, il semble avoir atteint les limites de son utilité. Pour dépasser les problèmes de relativité du seuil de pauvreté international et des comparaisons en PPA, ainsi que de la pauvreté dans de nombreux pays, d'autres approches doivent être employées. Une approche axée sur une mesure nationale de la pauvreté coordonnée au

niveau international pourrait être un moyen de résoudre ces difficultés, mais nécessite des tests de faisabilité approfondis.

Notes

1. Il y a également des difficultés conceptuelles et pratiques liées aux détails des indicateurs, aux limites servant à déterminer qui est pauvre et qui ne l'est pas, et aux procédures utilisées pour agréger la pauvreté dans ses diverses dimensions. Voir Dotter et Klasen (2013) pour une étude de certaines de ces difficultés et des solutions envisageables pour y remédier. La résolution de ces difficultés aurait une incidence sur la comparaison des niveaux de pauvreté entre les pays mais aussi dans le temps.
2. La parité de pouvoir d'achat (PPA) sert à déterminer la valeur relative des monnaies. Elle vise à définir quelle somme serait nécessaire pour acheter les mêmes biens et services dans deux pays de façon à calculer le taux de change implicite. Le taux de change en PPA attribue le même pouvoir d'achat à une somme donnée dans différents pays. Les taux en PPA facilitent la comparaison des revenus dans des pays différents, car les taux de change sont souvent instables sur les marchés.
3. Cette méthode estime le montant de revenu nécessaire pour disposer d'un accès minimum aux denrées alimentaires (mesuré en calories). Puis elle définit un panier de la pauvreté à partir de la structure des dépenses courantes des personnes proches du seuil de pauvreté qui atteignent cette norme calorique, et tient compte des dépenses non alimentaires. Pour plus de précisions, voir Ravallion (1992).
4. Encore que la dépendance des taux de pauvreté exprimés en dollars US par jour à l'égard des cycles PPA amène à se demander s'ils mesurent correctement les ressources nécessaires à la survie (encadré 2.1).
5. Il n'est pas interdit de penser que l'on souhaitera aussi intégrer des éléments de relativité dans un indice de la pauvreté multidimensionnelle. Voir Dotter et Klasen (2013) pour une analyse plus poussée.
6. En particulier, lorsque l'on utilise le taux de croissance du revenu moyen des 40 % de personnes les plus démunies, la croissance enregistrée pour ce groupe est largement impulsée par les membres les plus prospères de ce groupe. Par conséquent, cette mesure est loin de rendre compte de la situation difficile des plus pauvres. Autre problème, on s'interroge sur l'indice des prix qu'il conviendrait d'employer pour procéder à cette mesure : le taux d'inflation général ou l'indice des prix concernant les pauvres (ou les 40 % les plus pauvres) ?

Références

- Banque mondiale (2013), *Global Monitoring Report 2013*, Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale (1990), *Rapport sur le développement dans le monde en 1990 : La pauvreté*, Banque mondiale, Washington.
- Chen, S. et M. Ravallion (2012), « More Relatively Poor in a Less Absolutely-Poor World », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 6114, Banque mondiale, Washington.
- Chen, S. et M. Ravallion (2010), « The Developing World is Poorer than we Thought, But no Less Successful in the Fight Against Poverty », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 125, n° 4, pp. 1577-1625.
- Deaton, A. (2010), « Price Indexes, Inequality, and the Measurement of World Poverty », *American Economic Review*, vol. 100, n° 1, pp. 5-34.
- Dotter, C. (2013), « The (Ir-)Relevance of the International Poverty Line for National Poverty Measurement », *mimeo*, Université de Göttingen, Allemagne.
- Dotter, C. et S. Klasen (2013), « The Multidimensional Poverty Index: Achievements, Conceptual and Empirical Issues », *mimeo*, Université de Göttingen, Allemagne.
- HLP (2013), *A New Global Partnership: Eradicate Poverty and Transform Economies through Sustainable Development*, Report of the High-Level Panel of Eminent Persons on the post-2015 Development Agenda, Nations Unies, New York.
- Klasen, S. (2013), « Measuring Levels and Trends in Absolute Poverty in the World: Open Questions and Possible Alternatives », dans G. Betti et A. Lemmi (éd.), *Poverty and Social Exclusion: New Methods of Analysis*, Taylor and Francis, Londres.

- Klasen, S. (2000), « Measuring Poverty and Deprivation in South Africa », *Review of Income and Wealth*, 46:33-58 (2000).
- ONU (2012), *Objectifs du millénaire pour le développement 2012*, Nations Unies, New York.
- Pogge, T. (2008), *Poverty and Human Rights*, Polity Press, Londres.
- Ravallion, M. et S. Chen (2011), « Weakly Relative Poverty », *Review of Economics and Statistics*, vol. 93, n° 4, pp. 1251-1261.
- Ravallion, M. (1992), « Poverty Comparisons: A Guide to Concepts and Methods, Living Standards », *Measurement Study Working Paper*, n° 88, Banque mondiale, Washington.
- Reddy, S. (2008), « The World Bank's New Poverty Estimates: Digging Deeper Into a Hole », *International Poverty Centre Onepager*, septembre 2008, International Poverty Centre, Brasilia, <http://sanjayreddy.squarespace.com/storage/papers/op-eds/100%20Digging%20Deeper%20into%20the%20Hole.pdf>.
- Sen, A. (1984), « Poor, Relatively Speaking », dans A. Sen (éd.), *Resources, Values and Development*, Basil Blackwell, Oxford.
- Ward, M. (2009), « Identifying Absolute Poverty in 2005: The Measurement Question », dans E. Mack, S. Klasen, T. Pogge et M. Schramm (dir. pub.), *Absolute Poverty and Global Justice*, Ashgate, Londres.

PARTIE I

Chapitre 3

Comment mesurer les multiples dimensions de la pauvreté ?

par

Sabina Alkire, Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), Royaume-Uni¹

Mettre fin à la pauvreté telle que mesurée par le seuil de 1.25 USD par jour n'entraînera probablement pas la fin des nombreux écueils qui y sont associés pour les personnes pauvres, notamment la malnutrition, les problèmes d'assainissement, l'absence d'électricité ou le délabrement des écoles. En finir avec la pauvreté nécessite de traiter ses multiples dimensions. Le présent chapitre plaide en faveur de l'adoption d'un nouvel indicateur phare visant à mesurer les progrès réalisés en direction de l'éradication de la pauvreté appréhendée dans ses nombreuses dimensions. Cet indicateur pourrait être une adaptation de l'indice de pauvreté multidimensionnelle, ou IPM, qui est déjà utilisé au niveau international dans le Rapport sur le développement humain (RDH) et repris par de nombreux pays du monde. Cet indice est fondé sur dix indicateurs concernant l'éducation, la santé et le niveau de vie, et ce qu'a révélé son utilisation donne à penser qu'il constituerait un indicateur complémentaire d'une mesure de la pauvreté monétaire tout à fait valable. Il serait un moyen d'attirer l'attention sur les pauvres qui sont oubliés et de mobiliser des forces pour venir également à bout d'autres dimensions de la pauvreté. Une telle mesure servirait à éclairer et orienter la conception des politiques de réduction de la pauvreté multidimensionnelle, et à en suivre la mise en œuvre, et présenterait à ce titre un intérêt réel pour les responsables de l'action publique. Elle permettrait de surveiller dans quelle mesure la croissance économique est équitable, et de mettre en lumière les liens importants existant entre pauvreté et durabilité. Éradiquer la pauvreté mesurée par ce nouvel indice multidimensionnel reviendrait à mettre fin à une masse critique de privations et à obtenir bien davantage qu'une simple élimination de la pauvreté monétaire mesurée par le seuil unique de 1.25 USD par jour.

La croissance économique ne suffit pas pour faire échec à la pauvreté

La pauvreté revêt de multiples dimensions. Il ne s'agit pas que d'une question d'argent, elle englobe un ensemble complexe de privations dans des domaines tels que le travail, la santé, la nutrition, l'éducation, les services, le logement et les biens. Envisager la pauvreté comme une réalité « multidimensionnelle » est une conception aujourd'hui largement partagée par les pauvres eux-mêmes, de même que par les pouvoirs publics et les organismes de développement².

Les personnes à faible revenu peuvent ne pas être pauvres à d'autres égards et inversement : on observe fréquemment des décalages de l'ordre de 40 % à 80 %

Comme nous l'avons vu dans les deux premiers chapitres du présent rapport, l'un des objectifs de la communauté internationale est de réduire de moitié la pauvreté mesurée par le seuil de 1.25 USD par jour, le présupposé étant qu'il s'ensuivra automatiquement une réduction concomitante de toutes les autres formes de privation.

Malheureusement, les données recueillies dans de nombreux pays depuis l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) montrent que si la croissance peut contribuer à faire reculer la pauvreté, elle ne suffit pas pour venir à bout des autres dimensions de la pauvreté (encadré 3.1).

Encadré 3.1. **Accroître les revenus ne suffit pas pour faire échec à la pauvreté : éléments de réflexion tirés des ouvrages publiés**

Dans leur remarquable analyse des évolutions observées en direction des OMD, Bourguignon et ses collaborateurs ont mis en évidence « peu ou pas de corrélation » entre la croissance et les OMD qui ne sont pas liés aux revenus (Bourguignon et al., 2008 ; 2010).

« La corrélation entre la croissance du PIB par habitant et les progrès effectués dans la réalisation des OMD non liés aux revenus est quasi nulle [...], [ce qui confirme] l'absence de lien entre ces indicateurs et la réduction de la pauvreté [...]. Cette conclusion intéressante tend à montrer que la croissance économique n'est pas un facteur suffisant en soi pour progresser dans la réalisation des OMD non liés aux revenus. Les politiques sectorielles et d'autres facteurs ou circonstances comptent sans doute autant que la croissance. »

Ils ont constaté par ailleurs qu'il n'y avait quasiment pas de corrélation entre la réduction de la pauvreté monétaire et l'évolution de la mortalité chez les enfants de moins de cinq ans, ni entre la réduction de la pauvreté monétaire et l'évolution des taux d'achèvement des études primaires et de la sous-alimentation (voir aussi OCDE, 2011).

Franco et al. (2002) ont découvert que 53 % et 66 % des enfants pauvres, d'un point de vue monétaire, vivant respectivement en Inde et au Pérou, ne souffraient pas de malnutrition.

Encadré 3.1. Accroître les revenus ne suffit pas pour faire échec à la pauvreté : éléments de réflexion tirés des ouvrages publiés (suite)

En revanche, parmi les enfants qui n'étaient pas pauvres sur le plan monétaire, 53 % des enfants en Inde et 21 % des enfants au Pérou souffraient de malnutrition. En résumé, les personnes pauvres sur le plan monétaire ne souffrent pas forcément de malnutrition, tandis que des personnes qui ne sont pas pauvres sur le plan monétaire souffrent régulièrement de malnutrition. Nolan et Marx (2009) observent une absence de corrélation similaire en exploitant des données relatives aux pays européens : « Il ressort d'études portant sur un ou plusieurs pays qu'un revenu faible n'est pas un facteur suffisant pour prédire qui est confronté à quels types de privation. Les mauvaises conditions de logement, le dénuement du quartier, les problèmes de santé et une difficulté d'accès aux services de santé ainsi qu'un faible niveau d'études sont des facteurs qui sont manifestement liés à un faible revenu, mais constituent des aspects différents de l'exclusion sociale. »

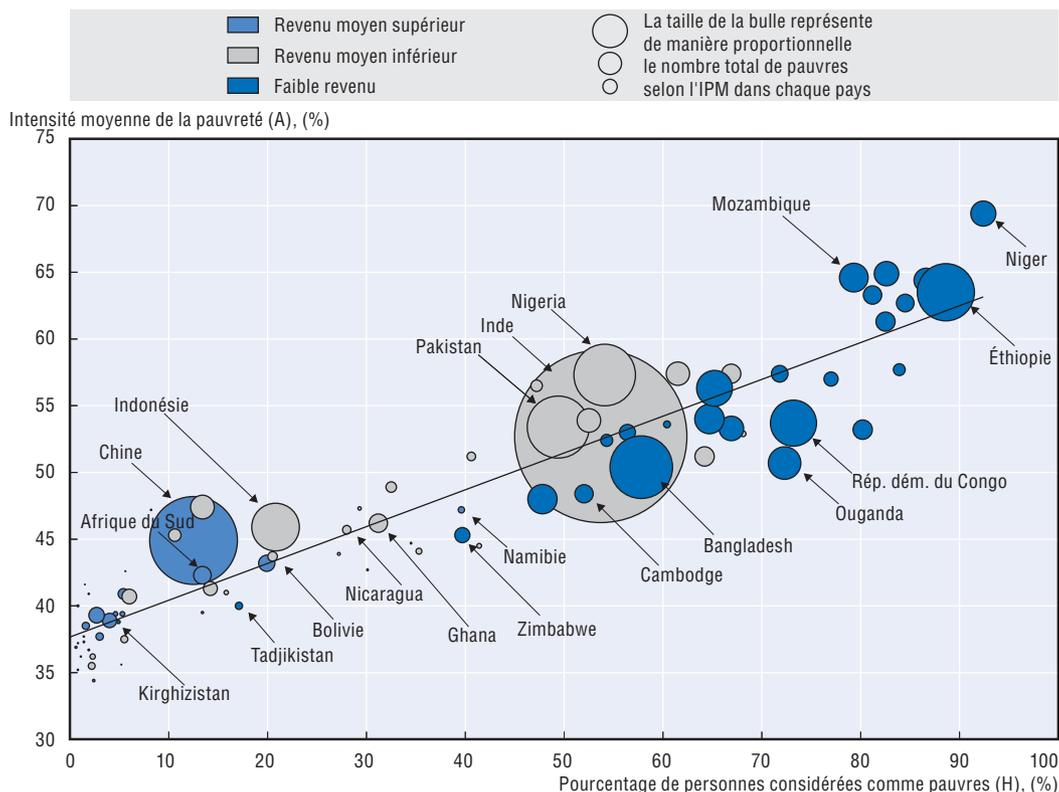
Dans le cadre d'un projet de recherche mené conjointement avec l'Initiative d'Oxford sur la pauvreté et le développement humain (OPHI), nous avons élaboré une mesure de la pauvreté monétaire et de la pauvreté multidimensionnelle à partir de plusieurs indicateurs de privation (décrits ci-après et dans le graphique 3.1)³. Nous avons ensuite repéré les personnes jugées pauvres en référence à chacune de ces mesures en utilisant plusieurs seuils de pauvreté. Nous avons découvert une divergence frappante entre les pauvres jugés pauvres au regard de la pauvreté monétaire et les pauvres jugés pauvres au regard de la pauvreté multidimensionnelle. Au Viêt Nam par exemple, si l'on regarde, à un moment donné, les 17 % de la population les plus pauvres sur le plan monétaire, et que l'on fait de même pour les plus pauvres au regard de la pauvreté multidimensionnelle, on constate un recoupement équivalant à seulement 6 % entre ces deux groupes. Autrement dit, au même moment, seulement 6 % de la population sont à la fois victimes de pauvreté monétaire et de pauvreté multidimensionnelle. Il est courant d'avoir entre 40 % et 80 % de décalage entre la pauvreté monétaire et la pauvreté multidimensionnelle. En outre, l'analyse a montré que des pays relevant de la même catégorie de revenu pouvaient présenter des niveaux de pauvreté multidimensionnelle totalement différents (graphique 3.1).

En finir avec la pauvreté nécessite de traiter ses multiples dimensions

Les données présentées plus haut montrent que l'élimination de la pauvreté mesurée par le seuil de 1.25 USD par jour ne mettra probablement pas fin aux nombreuses difficultés qui y sont associées pour les populations pauvres, notamment la malnutrition, les problèmes d'assainissement, l'absence d'électricité ou le délabrement des écoles (Alkire et Sumner, 2013). Les OMD définis en 2000 étaient multiples parce que chaque indicateur avait une importance éthique. Aujourd'hui, plusieurs années après l'adoption de ces objectifs, il est devenu clair que cette motivation éthique est relayée par une nécessité reposant sur l'observation : les corrélations – tout du moins entre des indicateurs tels que le revenu, la mortalité infantile, la malnutrition et l'éducation – sont étonnamment variables. Partant, aucun indicateur à lui seul ne rend compte avec suffisamment de précision des multiples dimensions de la pauvreté.

C'est pourquoi s'attacher à mettre fin à la pauvreté exige de s'attaquer à ses multiples dimensions. Mais comment s'atteler à une telle entreprise avec efficacité sans être

Graphique 3.1. **Incidence et intensité de la pauvreté multidimensionnelle par catégorie de revenu**



Note : L'IPM est le produit de deux éléments : le pourcentage de personnes qui sont pauvres (incidence – H) fois l'intensité moyenne des privations parmi les pauvres (intensité – A) ; voir Alkire et Foster (2011a).

Source : S. Alkire, J.M. Roche et A. Sumner (2013), « Where do the Multidimensionally Poor Live ? », *OPHI Working Paper*, n° 61, Oxford Poverty and Human Development Initiative, Université d'Oxford, Oxford.

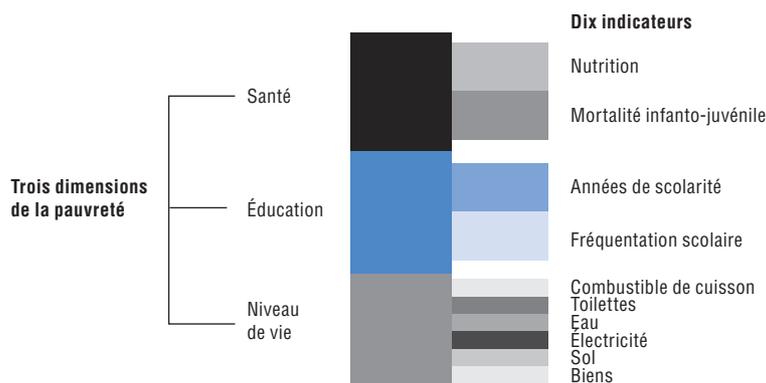
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932909979>

submergé par un torrent d'informations ? Je propose de suivre une approche en trois volets, en utilisant des données et des mesures inédites :

1. Ajouter un nouvel indicateur mondial de la pauvreté multidimensionnelle aux nouveaux objectifs qui remplaceront les OMD lorsque ceux-ci parviendront à échéance en 2015.
2. Organiser une enquête portant sur des objectifs mondiaux clés.
3. Établir des indicateurs nationaux de la pauvreté multidimensionnelle parallèlement à l'indicateur mondial de la pauvreté multidimensionnelle.

Un indicateur mondial de la pauvreté multidimensionnelle existe déjà

Il existe déjà un indicateur pour mesurer de nombreux types de pauvreté. Connue sous le nom d'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), cette mesure comparable au niveau international mise au point par l'OPHI et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est fondée sur dix indicateurs concernant l'éducation, la santé et le niveau de vie (graphique 3.2). Une personne est considérée comme « pauvre d'un point de vue multidimensionnel » si elle est considérée comme étant défavorisée pour un tiers des indicateurs pondérés. Depuis 2010, l'IPM est publié tous les ans par le PNUD dans son *Rapport sur le développement humain*.

Graphique 3.2. **Que comprend l'Indice de pauvreté multidimensionnelle ?**

Source : S. Alkire et M-E Santos (2010), « Acute Multidimensional Poverty: A New Index for Developing Countries », OPHI Working Paper, n° 38, Oxford Poverty and Human Development Initiative, Université d'Oxford, Oxford.

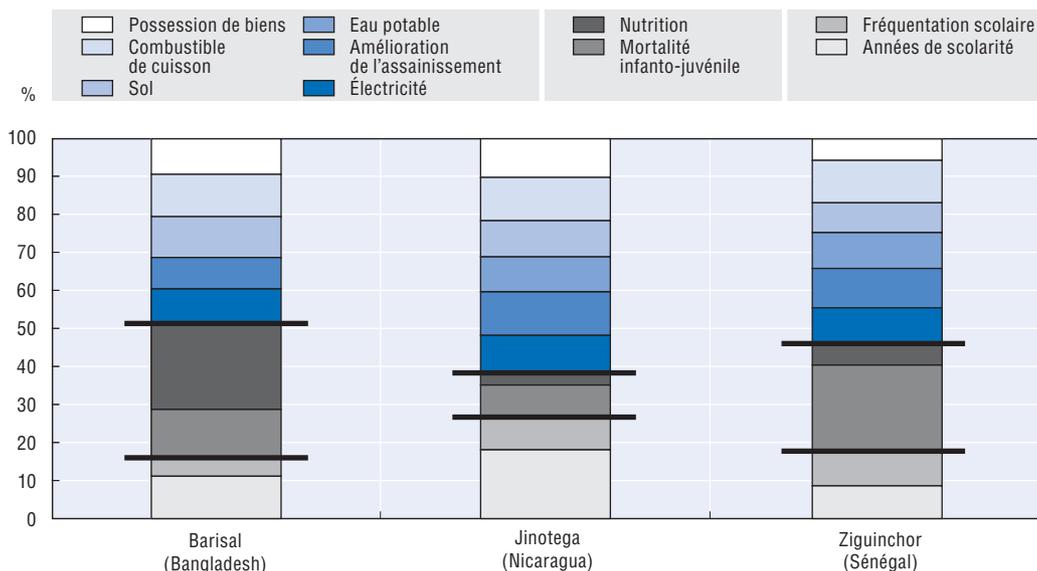
Dans la perspective de la définition du nouveau cadre qui sera élaboré pour remplacer les OMD lorsqu'ils arriveront à échéance en 2015⁴, le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement de l'après-2015 envisage déjà, dans un rapport récent, de définir de nombreux objectifs et sous-objectifs au niveau mondial et au niveau des pays, chacun d'eux s'accompagnant d'un ensemble d'indicateurs (chapitre 11 et GPHN, 2013). L'ajout dans le cadre d'un IPM phare (que nous appellerons ici l'IPM 2.0) pourrait permettre de disposer d'une mesure globale lisible et intuitive des progrès accomplis au regard des objectifs fixés pour l'après-2015, venant compléter plutôt que remplacer une mesure de la pauvreté monétaire (Alkire et Sumner, 2013).

Environ 1.65 milliard de personnes dans les 104 pays couverts par l'IPM mondial 2013 vivent dans une situation de pauvreté multidimensionnelle : grande pauvreté en matière de santé, d'éducation et de niveau de vie ; ce chiffre dépasse le nombre de personnes vivant avec moins de 1.25 USD par jour dans ces pays

L'IPM 2.0 serait assorti de critères, d'indicateurs et de seuils en rapport avec les objectifs convenus dans le cadre de développement post-2015. Le processus de sélection des indicateurs et des seuils devrait être participatif, et les décisions devraient être prises en tenant compte des avis exprimés par les populations démunies et marginalisées. La publication d'IPM par pays parallèlement à un IPM 2.0 mondial (voir ci-après) permettrait en outre d'établir des comparaisons entre les pays – et d'alimenter ainsi l'apprentissage mutuel et les échanges entre pays – et d'assurer un suivi à l'échelle mondiale, d'une manière assez comparable à ce qui se fait actuellement avec les mesures de la pauvreté monétaire.

L'IPM 2.0 compléterait les indicateurs indépendants les uns des autres et apporterait une valeur ajoutée en proposant une synthèse des informations utiles aux pouvoirs publics, en mettant en évidence l'évolution des enchaînements de privations se recoupant partiellement et en facilitant le ciblage des efforts sur l'élimination de la pauvreté multidimensionnelle, plus indiqué qu'un ciblage de la pauvreté monétaire. Si l'on se fie à des mesures de la pauvreté monétaire par exemple, on sait identifier les pauvres et on sait qu'ils sont pauvres par manque de revenu, alors qu'un IPM permet non seulement de repérer qui sont les pauvres, mais aussi de savoir en quoi ils sont pauvres, c'est-à-dire d'appréhender l'ensemble des préjudices associés à leur situation de pauvreté (graphique 3.3).

Graphique 3.3. **Profils de pauvreté : un IPM similaire pour des configurations différentes**



Source : S. Alkire, J.M. Roche et A. Sumner (2013), « Where do the Multidimensionally Poor Live ? », *OPHI Working Paper*, n° 61, Oxford Poverty and Human Development Initiative, Université d'Oxford, Oxford.

L'intérêt d'un IPM 2.0 mondial réside principalement dans le fait qu'il constitue un indicateur phare simple à utiliser, associé à un ensemble de cartes et de graphiques instructifs faisant ressortir les inégalités au sein d'un pays. Un tel indice fournirait en outre un état des lieux rigoureux et détaillé de la configuration de la pauvreté multidimensionnelle, notamment des niveaux, des volumes et des variations pour chacune de ses dimensions (Alkire et Sumner, 2013).

Nous avons besoin d'un instrument d'enquête rapide, puissant et fondé sur la participation

L'étape suivante consisterait à élaborer un instrument d'enquête autorisant les comparaisons au niveau international pour mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs fixés à l'échelle mondiale. Cet instrument devrait être synthétique, complet et sélectif – 45 à 60 minutes devraient suffire pour remplir le questionnaire. L'échantillon interrogé devrait être représentatif des principaux groupes sociaux ou régions dans lesquels la pauvreté multidimensionnelle doit être évaluée. Le module central proposé ne couvrirait pas la totalité des objectifs de l'après-2015 et ce, pour plusieurs raisons : certains indicateurs exigent parfois des enquêtes spécialisées ; d'autres n'ont pas besoin d'être actualisés aussi souvent ; certains indicateurs peuvent être établis à partir de données fournies par la communauté, de données administratives ou de données tirées de recensements ; et, pour certains indicateurs complexes (par exemple, des informations détaillées sur la consommation et les dépenses), il faut parfois plus d'une heure pour répondre à l'enquête. En dehors de cette enquête de base de portée mondiale, les pays qui le souhaitent pourraient élaborer et joindre une série de questions (exigeant un temps de réponse de 30 à 45 minutes supplémentaires) en rapport avec les priorités nationales et le contexte prévalant dans les domaines de la culture, du climat et du développement. Les modules nationaux pourraient intégrer des contributions, établies selon un processus participatif, sur les caractéristiques et priorités des populations pauvres des pays concernés.

Plusieurs raisons justifient la nécessité de veiller à la relative brièveté et à la rigueur d'une enquête de base. La plus importante tient à sa périodicité : l'enquête doit en effet être menée sur le terrain tous les deux ou trois ans afin d'actualiser régulièrement les indicateurs clés, et une enquête trop longue ou trop complexe deviendrait handicapante. En outre, tous les indicateurs n'ayant pas la même pertinence selon les contextes nationaux, le module principal devra être constitué d'une sélection d'indicateurs largement transposables, offrant aux pays la possibilité de les adapter.

L'enquête pourrait être menée à l'aide de divers dispositifs institutionnels en fonction du contexte. Certaines administrations apprécieront peut-être qu'elle soit conduite par une institution extérieure afin de garantir la qualité et la fréquence de la collecte des données ; d'autres préféreront peut-être produire leurs propres données parce qu'elles auront déjà investi dans des capacités statistiques ou souhaiteront le faire.

Une telle enquête est-elle faisable ? L'IPM mondial actuellement utilisé par le PNUD repose sur moins de 40 questions sur les 625 que compte en moyenne une enquête démographique et de santé (DHS). Une fois les données nettoyées, il faut moins de deux semaines à une équipe formée pour préparer, recouper et valider un IPM prédéfini et les analyses qui y sont associées. Un IPM 2.0 solide pourrait ainsi être élaboré à partir de nouvelles données fondées sur les principaux objectifs de l'après-2015. À l'évidence, la conception d'un IPM 2.0 mondial et des outils de programmation y afférents, et la formation de personnels au calcul de cet indice, entraîneraient un coût initial, mais les coûts ultérieurs seraient nettement plus faibles.

L'indice mondial pourrait être complété par des indices nationaux et régionaux

Si, comme nous l'avons vu, la mesure de 1.25 USD par jour en vigueur au niveau mondial est utilisée par de nombreux pays à des fins de politique nationale (chapitres 1 et 2), un IPM 2.0 mondial pourrait ne prendre en compte que quelques-uns des objectifs et priorités retenus par les pays.

Vingt-deux pays mettent actuellement au point leurs propres mesures nationales de la pauvreté multidimensionnelle

De plus en plus, les administrations nationales élaborent des indices « officiels » de la pauvreté multidimensionnelle incluant ou accompagnant les mesures de la pauvreté monétaire qui pourraient en outre compléter un IPM 2.0 mondial. Les gouvernements bhoutanais, colombien et mexicain (chapitre 5, solution n° 1) ont tous adopté des indices nationaux officiels de la pauvreté multidimensionnelle (IPM nationaux), dont les composantes, indicateurs, seuils et coefficients de pondération sont adaptés au contexte spécifique dans lequel s'inscrit leur politique nationale. D'autres mesures sont utilisées au niveau infranational, par exemple dans l'État du Minas Gerais au Brésil. Divers IPM nationaux et infranationaux sont actuellement en cours d'élaboration, notamment au Salvador, et bien d'autres pays envisagent de les utiliser au niveau national (dont l'Irak et la Malaisie). En juin 2013 a ainsi été lancé un réseau d'homologues issus de 22 pays et associations régionales, qui envisagent de mettre au point des mesures nationales de la pauvreté multidimensionnelle ou s'y emploient déjà activement. Un soutien international prenant la forme de formations techniques pourrait grandement contribuer à l'élaboration d'IPM nationaux, tout comme la mise en commun des enseignements de l'expérience acquise par les pays.

Il arrive que, dans un pays donné, l'observation de faibles niveaux de privation pour un grand nombre d'indicateurs ne soit pas un phénomène répandu parmi les habitants qui ne sont pas pauvres, mais au contraire un phénomène circonscrit à un petit groupe de population, comme les Roms en Europe orientale ou une communauté géographiquement isolée. Les indicateurs nationaux ne permettent pas d'établir de distinction entre ces deux situations alors qu'une mesure de l'IPM le permet très facilement. Eu égard à la disparité des inégalités que l'on constate désormais, l'analyse devrait porter non seulement sur des agrégats nationaux, mais aussi sur des agrégats ventilés par région et par groupe de population. Il s'agirait notamment d'examiner les résultats à des moments précis, de même que l'évolution des tendances au fil du temps.

Conclusions

Mettre fin à la pauvreté mesurée par l'IPM est un objectif très raisonnable, peut-être même plus raisonnable que d'obtenir un tableau d'indicateurs tous égaux à zéro. Pourquoi ? Pour ce qui est « d'éliminer » les indicateurs de la pauvreté multidimensionnelle un par un, l'objectif pose en réalité quelques problèmes. Un militant peut de son plein gré vivre avec « moins de 1.25 USD par jour » pendant la période de référence de l'enquête (en général, 7 ou 30 jours) par solidarité avec d'autres, sans pour autant être en mal de consommation. Un millionnaire autodidacte peut n'être jamais allé à l'école. La tragédie d'un accident de la route ayant causé le décès d'un enfant peut ne pas être associée à la pauvreté. De même, une communauté autochtone ou vivant de l'agriculture biologique peut ne pas avoir posé, ou ne pas vouloir poser, de revêtement sur le sol de son habitation pour des raisons culturelles ou à cause du climat. Dans ces conditions, des privations peuvent être constatées même dans des sociétés qui estiment, à juste titre, qu'elles ont réussi à éliminer les principales caractéristiques de la pauvreté multidimensionnelle. Les privations non liées à la pauvreté apparaissent soit du fait de circonstances tragiques ou d'erreurs de mesure, soit parce que les indicateurs comparables sur le plan international ne peuvent jamais rendre pleinement compte de la complexité des données culturelles et du contexte. En revanche, un IPM nul signifie qu'aucun individu n'est confronté à une masse critique de privations, ce qui laisse de la marge pour quelques écarts au niveau des indicateurs relatifs à la culture, au climat et aux valeurs personnelles.

En raison de l'absence de corrélation entre la croissance et les progrès dans des domaines tels que la nutrition, la mortalité infanto-juvénile, l'éducation ou l'emploi, l'OCDE met de plus en plus l'accent, entre autres choses, sur la croissance inclusive⁵. Seuls certains types de croissance nous conduiront à une élimination de la pauvreté, au sens le plus complet du terme. Ce qu'il faut, c'est une croissance créatrice d'emplois (chapitre 4), alliée à des politiques sociales d'accompagnement (chapitre 6), à des systèmes de protection juridique et au déploiement d'activités conduites par la société civile, les ONG et le secteur privé (Drèze et Sen, 2011 ; 2013).

En conclusion, éliminer la pauvreté monétaire, dont le seuil est fixé à 1.25 USD par jour, marquerait, comme beaucoup l'ont affirmé, une avancée dans la bonne direction, mais pas une victoire définitive, alors qu'avoir éliminé la pauvreté mesurée par un IPM 2.0 mondial signifierait que nous serions incontestablement venus à bout d'un nombre important de privations. Si l'IPM mondial actuel était ramené à zéro dans un pays donné, on pourrait en déduire qu'aucun individu dans ce pays ne serait considéré en situation de privation en référence à plus d'un tiers des indicateurs pondérés à un moment donné. Cette situation s'est déjà produite : la Slovénie et la République slovaque ont en effet réussi à atteindre une

pauvreté nulle selon l'IPM mondial (Alkire et Santos, 2010) même si certains individus dans ces pays subissaient telle ou telle privation. Il serait assurément bien plus judicieux d'évaluer l'élimination de la pauvreté en référence à un IPM 2.0 mondial que d'examiner les indicateurs un par un, et une telle évolution représenterait une étape décisive, digne d'être appréciée à sa juste valeur.

Notes

1. Je remercie John Hammock, Hildegard Lingnau et Suman Seth pour leurs commentaires sur ce chapitre.
2. Cela apparaît aussi dans l'idée largement répandue selon laquelle le bien-être est également multidimensionnel et qu'il faut, pour le mesurer, recourir à des méthodes permettant d'appréhender de manière globale cette notion dans toute sa profondeur et dans toutes ses dimensions. À titre d'exemple, se reporter au site de l'Initiative Vivre mieux de l'OCDE, consultable à l'adresse suivante : www.oecdbetterlifeindex.org/fr.
3. L'étude s'appelle « Dynamic Comparison Between Multidimensional Poverty and Monetary Poverty » (Comparaison dynamique entre la pauvreté multidimensionnelle et la pauvreté monétaire). Voir www.ophi.org.uk/workshop-on-monetary-and-multidimensional-poverty-measures.
4. Appelé Cadre de développement de l'après-2015.
5. Dans le cadre de l'Initiative de l'OCDE sur la croissance inclusive, un atelier a été récemment organisé afin de préciser les domaines dans lesquels se dégage actuellement un consensus et de donner des éclaircissements sur la plupart des questions essentielles (voir www.oecd.org/fr/sites/inclusivegrowth/workshop.htm). La Banque asiatique de développement et les gouvernements de nombreux pays ont également réaffirmé leur volonté de mettre l'accent sur la croissance inclusive (voir www.adb.org/themes/poverty/topics/inclusive-growth).

Références

- Alkire, S. et S. Seth (2013), « Multidimensional Poverty Reduction in India Between 1999 and 2006: Where and How? » *Ophi Working Paper*, n° 60, Oxford Poverty and Human Development Initiative, Université d'Oxford, Oxford.
- Alkire, S. et A. Sumner (2013), « Multidimensional Poverty and the Post-2015 MDGs », *Ophi Policy Briefing*, Oxford Poverty and Human Development Initiative, Université d'Oxford, Oxford.
- Alkire, S. et J. Foster (2011a), « Counting and Multidimensional Poverty Measurement », *Journal of Public Economics*, vol. 95, n° 7-8, pp. 476-487.
- Alkire, S. et J. Foster (2011b), « Understandings and Misunderstandings of Multidimensional Poverty Measurement », *Journal of Economic Inequality*, vol. 9, n° 2, pp. 289-314.
- Alkire, S. et M.E. Santos (2010), « Acute Multidimensional Poverty: A New Index for Developing Countries », *Ophi Working Paper*, n° 38, Oxford Poverty and Human Development Initiative, Université d'Oxford, Oxford.
- Banque mondiale (2012), *PovcalNet: The On-Line Tool for Poverty Measurement Developed by the Development Research Group of the World Bank*, Banque mondiale, Washington, <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/index.htm>.
- Bourguignon, F. et al. (2008). *Millennium Development Goals at Midpoint: Where Do We Stand and Where Do We Need To Go?*, Rapport européen sur le développement, Commission européenne, Bruxelles.
- Drèze, J. et A.K. Sen (2011), « Putting Growth in Its Place », *Outlook*, novembre 2011, www.outlookindia.com/article.aspx?278843 (consulté le 11 janvier 2013).
- GPHN (Groupe de personnalités de haut niveau) (2013), *Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*, www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/07/post-2015-HLP-report-French.pdf.
- Nolan, B. et I. Marx (2009), « Economic Inequality, Poverty and Social Exclusion », dans W. Salverda, B. Nolan et T.M. Smeeding (dir. pub.), *Oxford Handbook of Economic Inequality*, Oxford University Press, Oxford.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2011), *Toujours plus d'inégalité : Pourquoi les écarts de revenu se creusent*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264119550-fr>.
- Whelan, C.T., R. Layte et B. Maître (2004), « Understanding the Mismatch Between Income Poverty and Deprivation: A Dynamic Comparative Analysis », *European Sociological Review*, vol. 20, n° 4, pp. 287-302.

PARTIE I

Chapitre 4

Comment en finir avec la pauvreté chronique ?

par

Andrew Shepherd, Réseau consultatif sur la pauvreté chronique, Overseas Development
Institute, Londres, Royaume-Uni¹

Près d'un demi-milliard de personnes dans le monde sont en situation de pauvreté chronique. Les personnes chroniquement pauvres sont prises au piège de l'extrême pauvreté, qui perdure pendant de nombreuses années et même sur plusieurs générations. Les décideurs déterminés à en finir avec la pauvreté doivent concevoir des politiques qui non seulement sortent les individus de la pauvreté et de la vulnérabilité, mais aussi les empêchent d'y basculer de nouveau, et qui traitent les causes de la pauvreté chronique. Cela suppose de porter une attention particulière à la proportion élevée de pauvres chroniques qui vivent dans des États fragiles. Les gouvernements qui souhaitent venir à bout de la pauvreté chronique doivent mettre en place des politiques de protection sociale assurant un revenu minimum aux personnes chroniquement pauvres – comme des garanties d'emploi, des dispositifs d'aide sociale, des transferts sous conditions, des pensions, des allocations pour enfant à charge et des allocations d'invalidité, etc. Ils doivent également procéder à une réorientation en profondeur et à une nouvelle hiérarchisation des priorités des politiques et programmes – en particulier dans les secteurs de l'agriculture, l'éducation, l'énergie et l'emploi. Par ailleurs, ils doivent clairement distinguer entre les politiques destinées à prévenir l'appauvrissement, celles visant à aider les individus à s'affranchir de la pauvreté et celles dont le but est d'en traiter les causes profondes. La définition d'un objectif pour chacun de ces axes de travail permettrait d'améliorer la qualité des politiques mises en œuvre. Quels pourraient être ces objectifs ?

- Objectif 1 : renforcer et soutenir les moyens permettant d'échapper à la pauvreté jusqu'à ce que l'extrême pauvreté soit pratiquement éliminée.
- Objectif 2 : réduire à zéro l'appauvrissement.
- Objectif 3 : réformer les institutions et éliminer la discrimination sociale (dont la discrimination liée au sexe), les normes et les inégalités qui maintiennent les individus dans la pauvreté.

Il y a dans le monde au minimum un demi-milliard de personnes en situation de pauvreté chronique

Selon toute probabilité, le cadre de développement de l'après-2015 aura pour ambition de mener à leur terme les chantiers initiés avec les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) – l'éradication de l'extrême pauvreté et du dénuement. La capacité de ce nouveau cadre à favoriser la concrétisation de ce noble objectif dépendra du nombre de « diversions » qu'il contiendra et de la manière dont l'objectif d'éradication de la pauvreté sera formulé. Dans la plupart des pays, pour éradiquer l'extrême pauvreté et le dénuement, il faudra s'attaquer à la pauvreté chronique (encadré 4.1) mais aussi à la pauvreté moins persistante².

Encadré 4.1. Qui sont les personnes chroniquement pauvres ?

La pauvreté chronique est définie comme une situation d'extrême pauvreté vécue pendant de nombreuses années, une vie entière, ou qui se perpétue de génération en génération. En pratique, cela peut se traduire par le fait de connaître la pauvreté à deux moments distincts séparés de plusieurs années (Hulme et Shepherd, 2003). La grande pauvreté (personnes vivant significativement en dessous du seuil de pauvreté) peut être utilisée comme variable approximative pour mesurer la pauvreté chronique – ce qui est une nécessité étant donné que les données de panel permettant d'analyser la pauvreté dans le temps ne sont disponibles que pour quelques pays. La grande pauvreté est généralement moins largement répandue que la pauvreté chronique, mais les personnes les plus pauvres sont également chroniquement pauvres (McKay et Perge, 2011).

La pauvreté chronique est souvent multidimensionnelle. Autrement dit, les personnes qui souffrent de pauvreté chronique sont pauvres non seulement en termes monétaires, mais aussi sur bien d'autres plans – le degré et la nature de cette caractéristique multidimensionnelle sont néanmoins très variables d'un pays à l'autre (Apablaza et Yalonetzky, 2012 ; CPRC, 2004 ; chapitre 3).

Selon les estimations (prudentes) du *Chronic Poverty Report* de 2008-09, quelque 320-443 millions – près d'un demi-milliard – d'individus dans le monde sont chroniquement pauvres, selon un critère de revenu/consommation (CPRC, 2008). Ces chiffres, jugés trop bas, ont été contestés (Nandy, 2008). Il est possible que bien plus de personnes subissent des privations multidimensionnelles – et par conséquent persistantes – ou souffrent d'une profonde exclusion, de discrimination, de vulnérabilité et d'un manque de moyens. Il est à prévoir que la proportion de pauvres qui se situent juste en dessous du seuil de pauvreté – et qui peuvent par conséquent en sortir relativement facilement, du moins un temps – va diminuer, et que la pauvreté qui subsistera va devenir de plus en plus difficile à traiter (Chandy et al., 2013).

Encadré 4.1. Qui sont les personnes chroniquement pauvres ? (suite)

La pauvreté chronique est principalement observée en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, surtout dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Si le nombre de pauvres est plus élevé en Asie du Sud, la pauvreté est plus profonde en Afrique subsaharienne.

Si les facteurs qui maintiennent les individus en situation de pauvreté pendant de longues périodes (ou en situation de pauvreté chronique) ne sont pas *explicitement* traités, il n'y a aucune chance de parvenir à la pauvreté zéro ou de s'en approcher. Le traitement de la pauvreté chronique fait partie de la lutte contre la pauvreté dans son ensemble, mais il convient de l'aborder différemment. En effet, il faut bien appréhender comment fonctionne la dynamique de la pauvreté et comment la pauvreté se transmet d'une génération à l'autre. Des études sur les forces en jeu dans la pauvreté permettent de comprendre comment et pourquoi les individus deviennent pauvres, restent pauvres ou sortent de la pauvreté (Baulch, 2012). On peut sortir de la pauvreté ou y basculer de façon temporaire ou permanente. Dans ce chapitre, j'explique pourquoi les politiques publiques qui permettent d'échapper durablement à la pauvreté préviennent l'appauvrissement permanent ou le basculement dans la pauvreté, et traitent les facteurs conduisant à la pauvreté chronique, devraient occuper une place centrale dans le cadre de développement post-2015. C'est le seul moyen d'avoir une chance de parvenir à la pauvreté zéro.

Les causes profondes de la pauvreté chronique sont généralement politiques et institutionnelles

Nous possédons les connaissances nécessaires pour faire face à la pauvreté chronique ; c'est le courage politique qui fait défaut

Les individus ne sont pas pauvres pendant de longues périodes sans une bonne raison, pas plus qu'ils ne souhaitent demeurer dans cette situation. Parfois l'environnement – l'économie, la société, la politique (et plus rarement, l'environnement matériel) – n'est simplement pas propice à une sortie de la pauvreté. C'est le cas, par exemple, lors d'instabilités politiques (chapitre 16, approche n° 4), ou lorsque le PIB par habitant est bas et la croissance économique faible. Parfois, les plus pauvres sont confrontés à des obstacles structurels profondément enracinés qui les empêchent de surmonter leur dénuement, la discrimination sur le marché du travail ou dans le système éducatif conduisant à l'exclusion sociale et politique. Parfois, les pauvres doivent faire face à de graves déficits de capacités, par exemple du point de vue de l'éducation et des compétences, de la nutrition ou de la santé (Sen, 1999), sans guère de possibilités d'y remédier.

On dispose, de façon quasi certaine, de suffisamment de connaissances aujourd'hui pour s'attaquer sérieusement à la pauvreté chronique et modifier la dynamique de la pauvreté dans de nombreuses sociétés ; ce sont rarement les connaissances qui posent problème. Pour y parvenir, cependant, les décideurs doivent être prêts à emprunter des idées, à se servir de l'expérience d'autres sociétés et à prendre des risques au nom des pauvres. Il existe néanmoins, dans n'importe quelle société, une sorte de cadre du « politiquement correct » (Bird et al., 2004), qui empêche de débattre librement de certaines

idées en public, ce qui a pour conséquence de restreindre l'espace idéologique que les dirigeants politiques sont libres ou désireux d'étudier. Les chercheurs, les journalistes et les militants ont un rôle important à jouer en remettant en cause ces cadres afin que des initiatives publiques ou privées de nature à remédier à la pauvreté chronique mais actuellement « inenvisageables » puissent être ouvertement débattues. Ainsi, il peut être « inenvisageable » pour les décideurs d'un pays donné de garantir une protection sociale minimale pour soutenir la consommation parce que l'on estime que cela engendre une dépendance et que cela coûte trop cher. Des données concrètes provenant de pays du Sud montrent qu'aucun de ces arguments n'est valable (chapitres 6 et 7). La politique – et la manière dont les institutions fonctionnent – est généralement au cœur du problème de la pauvreté chronique. Pourtant, dans la mesure où les personnes en situation de pauvreté chronique se regroupent rarement pour faire pression sur la classe politique ou sur le système politique, il n'y a souvent guère de motivation politique pour changer le cours des choses. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, il n'y a parfois guère de ressources à consacrer à des stratégies redistributives, mais la politique représente souvent un obstacle plus important. Une crise économique prolongée et de dimension de plus en plus mondiale n'arrangera probablement pas les choses, mais le contexte politique propice à des actions progressistes tient moins aux niveaux de croissance économique qu'à la nature des régimes politiques au pouvoir. Dans les États fragiles, il peut s'avérer fort difficile de mettre au point une solution politique fédératrice qui crée des conditions favorables à la cohésion sociale ainsi qu'à la croissance et à la prospérité à long terme (chapitre 16, approche n° 4).

Les politiques devraient favoriser une sortie durable de la pauvreté

Si les politiques ne permettent pas aux individus de s'affranchir définitivement de la pauvreté, la victoire sur la pauvreté ne pourra être que passagère

On peut estimer que la pauvreté chronique n'est rien d'autre que la pauvreté, en plus grave, ce qui fait qu'en appliquant les mêmes recettes à plus grande échelle – le « statu quo » –, il devrait être possible de parvenir à la pauvreté zéro. Dans ce contexte, le « statu quo » désigne les trois piliers de la réduction de la pauvreté présentés dans le *Rapport sur le développement dans le monde en 1990* de la Banque mondiale : 1) des politiques macroéconomiques qui préviennent l'inflation et favorisent la croissance économique ; 2) des politiques concernant le développement humain de base (santé, eau et assainissement, éducation) ; et 3) la protection sociale. Le *Rapport sur le développement dans le monde en 2000* y a ajouté un quatrième pilier, celui de « l'autonomisation », reconnaissant ainsi que les relations sociales et la politique sont des déterminants majeurs de la réduction de la pauvreté – et que l'autonomisation joue un rôle particulièrement important pour les personnes chroniquement pauvres, qui sont généralement relativement impuissantes (chapitre 16, approche n° 5 ; Banque mondiale, 2000).

Aujourd'hui, cependant, les dimensions de la protection sociale et de l'autonomisation dans ce programme d'action n'ont été pleinement prises en compte que dans les politiques de certains pays (Shepherd et Scott, 2011 ; chapitre 6). Beaucoup de gouvernements non seulement n'œuvrent pas activement à l'autonomisation de leur population, mais peuvent, en réalité, faire tout le contraire. L'éradication de la pauvreté passera sans conteste par un

renforcement du pouvoir détenu par les personnes les plus pauvres – pouvoir de négociation sur les marchés de l'emploi et des matières premières, pouvoir au sein du ménage et de la communauté, ou pouvoir de faire en sorte que la classe politique s'intéresse à leurs problèmes. Certains pays ne reconnaissent toujours pas la nécessité d'un véritable système de protection sociale assuré par l'État. Et certains, parmi lesquels figurent même des pays à revenu intermédiaire, ont peu investi dans l'éducation ou la santé publiques. Ainsi, même des programmes d'action bien établis sont loin d'être pleinement mis en œuvre, et la marge d'amélioration des politiques existantes reste ample.

Même si nous appliquions les recettes habituelles en redoublant d'efforts, cela ne suffirait pas à mettre un terme à la pauvreté chronique. Alors, que faut-il faire de plus ? Ce qu'il faut, c'est une réorientation en profondeur et une nouvelle hiérarchisation des priorités des politiques et programmes. La lutte contre la pauvreté chronique exige une dynamique et des politiques résolues dans quatre domaines : protection sociale, croissance pro-pauvres, développement humain pour les personnes difficiles à atteindre, et transformation sociale. Le Réseau consultatif sur la pauvreté chronique a commencé à produire une série de guides d'action à cette fin, secteur par secteur, sujet par sujet, et pour différentes catégories de pays (Hossain et al., 2012 ; Lenhardt et al., 2012 ; Scott et al., 2013). Certains des principaux points sont présentés ici.

Une solide protection sociale

Il est essentiel de mettre en place des systèmes de protection sociale qui soient soutenus par une réelle volonté politique nationale (chapitre 6). Cela suppose un investissement massif en faveur d'une forme de protection sociale qui assure un revenu minimum en tant qu'élément d'une solution politique permanente, plutôt qu'à offrir temporairement un filet de sécurité aux personnes vulnérables (Barrientos et Nuno-Zarazua, 2011). Des programmes d'aide sociale correctement ciblés peuvent bien fonctionner : à titre d'exemple, citons notamment de nombreux cas de transferts en espèces sous conditions en Amérique latine (encadré 6.1 du chapitre 6 pour un exemple au Mexique) et diverses pensions, allocations pour enfant à charge et allocations d'invalidité en Afrique australe (également au chapitre 6). Ce qui ne fonctionne pas, c'est la méthode du programme-pilote testé avec des fonds fournis par les donateurs dans un très grand nombre de leurs pays partenaires. Pourquoi ? Ces projets et programmes ne peuvent, au mieux, que préparer le terrain. Grâce aux systèmes de protection sociale, en revanche, les personnes vulnérables savent qu'il y aura un minimum social pour l'année en cours, l'année suivante et dans le futur. Cette garantie leur permet d'investir davantage dans l'éducation, la santé et l'alimentation de leurs enfants, ainsi que dans des actifs productifs.

Des emplois de meilleure qualité

Dans de nombreuses sociétés, certains groupes – employés du secteur agricole, de la construction et employés de maison, par exemple, et migrants internes – sont toujours confrontés à de bas salaires et à des conditions de travail malsaines, voire « non libres », dans la mesure où ces individus sont liés à un employeur ou un intermédiaire donné parce qu'ils sont tenus de rembourser une dette (Phillips, 2011). Le travail occasionnel et d'autres formes de travail journalier – qui sont de plus en plus proposés par des intermédiaires – échappent souvent, dans les faits, à la législation du travail. De nombreux économistes et ministères des finances ne sont pas prêts à favoriser la régularisation de ces emplois informels – souvent synonymes de précarité et d'exploitation – car ils en redoutent les conséquences

sur la création d'emplois. De ce fait, les pires formes de travail précaire ne constituent pas des voies de sortie de la pauvreté, mais simplement des moyens de survie. Dans le meilleur des cas, elles peuvent aider un ménage à s'extraire de la pauvreté, mais cela uniquement lorsqu'elles sont associées à un « portefeuille » d'autres activités économiques.

Si l'emploi doit jouer un rôle plus positif dans l'amélioration du sort des ménages chroniquement pauvres, la qualité des emplois doit faire partie des priorités. Par ailleurs, si la législation peut définir les grandes orientations d'une société, en reconnaissant l'importance des professions informelles et en jetant les bases de mécanismes de négociation collective des syndicats, elle peut ne pas avoir d'impact significatif sur les niveaux des salaires ou sur les conditions de travail. Ce rôle peut être dévolu aux garanties d'emploi qui étendent la protection sociale à l'économie informelle, en assurant un minimum de travail aux personnes qui, sans cela, auraient du mal à en trouver suffisamment. Le *Mahatma Gandhi Rural Employment Guarantee Act and Scheme* en Inde en est le meilleur exemple ; le *Productive Safety Nets Programme* éthiopien est un exemple de programme temporaire mais de grande ampleur dont le pays s'inspire actuellement pour mettre en place un système permanent. Cependant, ce sont les deux seuls systèmes qui fonctionnent. Un rôle accru de l'investissement direct étranger dans une économie, ainsi que la pression internationale des consommateurs et le contrôle exercé par les médias dont s'accompagnent ce type d'investissements, pourraient également constituer de puissants facteurs d'amélioration de la qualité de l'emploi (Scott et al., à paraître). Si une telle pression devait être exercée par des consommateurs du Sud, ce serait une force de changement encore plus puissante.

Des actifs productifs

Plutôt que de concentrer tous les efforts sur la productivité des cultures (ou parallèlement à cela), il y a d'autres domaines sur lesquels les ministères et autres organismes chargés de l'agriculture pourraient mettre l'accent pour aider les ménages agricoles pauvres à se doter des actifs – terres, bétail ou équipements supplémentaires – dont ils ont besoin pour s'extraire durablement de la pauvreté. Par exemple, un meilleur fonctionnement du marché favoriserait de meilleurs rendements et apporterait une valeur ajoutée en augmentant la concurrence, ou en améliorant la réglementation ou le fonctionnement des chaînes de valeur. L'intégration de la main-d'œuvre agricole dans le programme d'action sur l'agriculture permettrait de veiller à ce que les effectifs croissants de ménages sans terres, dont la totalité ou l'essentiel des revenus proviennent d'un emploi précaire, s'en sortent le mieux possible (Lenhardt et al., 2012). Il y a beaucoup à gagner également à aider ceux qui n'ont pas de terres à se procurer d'autres actifs non fonciers, comme du bétail, ou de l'équipement agricole qu'ils peuvent louer aux agriculteurs, ce qui leur permet de participer à l'économie du marché agricole en tant que travailleurs autonomes et non uniquement en tant qu'ouvriers.

Une énergie productive

Les personnes chroniquement pauvres sont moins susceptibles que les autres d'avoir accès à l'électricité, et risquent plus d'être tributaires de la biomasse pour la cuisine et d'autres besoins en énergie. L'accès à l'électricité va souvent de pair avec la sortie de la pauvreté. Il peut ouvrir la voie à un emploi non agricole et plus productif, permettre aux enfants issus de ménages pauvres de mieux réussir à l'école parce qu'ils peuvent faire plus longtemps leurs devoirs, et présente toutes sortes d'autres avantages. Ce n'est cependant

pas en fournissant une ou deux ampoules que le sort du plus grand nombre s'en trouvera amélioré. Pour permettre aux personnes chroniquement pauvres de participer à la révolution énergétique, il faudra réduire les frais de départ liés au raccordement au réseau, en faisant en sorte que les plus démunis puissent les payer sur de longues périodes ou soient subventionnés par les clients plus riches. D'autres mesures essentielles consisteront à étendre le réseau, ou à réaliser des investissements importants dans des énergies hors réseau décentralisées et durables sur le plan écologique. Parallèlement, les fournisseurs d'énergie doivent travailler avec d'autres organismes de développement afin de permettre aux ménages les plus pauvres d'acquérir l'équipement dont ils ont besoin pour faire en sorte que l'accès à l'énergie soit productif, et réduire ainsi le travail pénible (Scott et al., 2013).

Une scolarité plus avancée

Les efforts de développement ont été axés sur l'amélioration des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, mais ce n'est que lorsque les enfants peuvent mener à son terme le cycle de l'enseignement primaire et poursuivre dans l'enseignement post-primaire (enseignement secondaire, formation technique/professionnelle) que cela change quelque chose pour les ménages chroniquement pauvres. L'éducation est du « capital transférable », indispensable à la réussite de la transition vers la vie active et la participation au marché du travail et aux autres marchés (Bird et al., 2010). Le programme d'action en faveur de l'éducation doit mettre l'accent sur l'enseignement postprimaire et sur ses passerelles avec le marché du travail (Hossain et al., 2012). Les gouvernements doivent également étendre les dispositifs préscolaires, en particulier pour les enfants issus de ménages démunis, de nombreux éléments concrets démontrant en effet qu'ils favorisent la réussite scolaire des enfants pauvres. Les gouvernements doivent également faire en sorte d'accroître la demande effective d'éducation et supprimer les obstacles auxquels sont confrontés les ménages les plus pauvres (en améliorant sa qualité, et par le biais de transferts monétaires, de repas scolaires et de bourses).

D'autres domaines d'action importants méritent d'être remaniés ou renforcés : par exemple, les politiques relatives à la santé, au secteur juridique, les politiques sur le mariage, la succession et l'égalité homme-femme (chapitre 16, approche n° 1), ou encore les politiques relatives à l'économie sociale, aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire et aux réfugiés. Le Réseau consultatif sur la pauvreté chronique a pour mission de fournir des orientations concrètes sur toutes ces questions.

Une autorité politique clairvoyante

Il y a aujourd'hui dans le monde 107 pays à revenu intermédiaire (PRI) – et, comme nous l'avons vu au chapitre 1, ces pays abritent une forte proportion des personnes extrêmement pauvres. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) disposent des ressources nécessaires pour investir en faveur des personnes chroniquement pauvres – et beaucoup sont maintenant dotés de régimes politiques déterminés à le faire. Ces régimes relèvent de trois grands modèles : le modèle social-démocrate redistributif latino-américain (le Brésil, l'Équateur et éventuellement le Nicaragua peuvent être regroupés ici), le modèle est-asiatique fondé sur une croissance et un système éducatif s'articulant autour d'élites (République populaire de Chine, Corée, Taipei chinois et Vietnam), et une « troisième voie » populiste associant des éléments des deux premiers modèles (Cap-Vert depuis 1991, Thaïlande dans les années 2000, Tunisie avant le Printemps arabe). Les deux premiers modèles exigent de strictes conditions préalables sur

le plan politique (des partis socialistes ou communistes bâtis autour d'un mouvement ou un héritage empreint d'autoritarisme anticommuniste), mais peuvent s'avérer très efficaces dans la lutte contre la pauvreté chronique. La plupart des pays devront pourtant probablement emprunter cette troisième voie.

Dans tous ces modèles, une autorité politique clairvoyante et un solide programme de consolidation de la nation sont indispensables. La croissance économique peut être le talon d'Achille du modèle redistributif. Dans le modèle basé sur une croissance et un système éducatif s'articulant autour d'élites, les investissements dans les services de santé et la protection sociale ont généralement été réalisés tardivement – en réponse à une crise, à la violence ou à la menace de violence – au lieu d'être prévus dès le départ. Dans ces trois modèles, cependant, les transformations structurelles sociales et économiques ont joué un rôle fondamental dans la lutte contre la pauvreté chronique. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les pays à faible revenu doivent débattre et décider quelle voie ils vont emprunter ; les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, qui ne sont pas réellement parvenus à remédier à la pauvreté chronique, auraient également tout intérêt à tirer des enseignements de la réussite des autres.

La pauvreté chronique devrait occuper une place centrale dans le cadre du développement post-2015

Des objectifs spécifiques pourraient placer la pauvreté chronique et la vulnérabilité au cœur du cadre de développement post-2015

Certains craignent que l'enthousiasme suscité par une démarche axée sur les biens publics mondiaux (chapitre 13) ne se traduise, dans le cadre de développement post-2015, par un foisonnement de cibles et d'objectifs, dont beaucoup pourraient ne pas avoir grand-chose à voir avec l'éradication de l'extrême pauvreté et du dénuement. Une telle approche pourrait détourner l'attention de certains des problèmes fondamentaux mentionnés plus haut. Le cadre de développement post-2015 doit se concentrer sur des cibles et objectifs qui aideront très directement à parvenir à l'éradication de la pauvreté – qui est l'objectif primordial – au lieu de s'acharner à élaborer un cadre unique pour les questions de développement et d'environnement ; l'éradication de la pauvreté pourrait être noyée parmi le reste dans un cadre monolithique tel que celui-là. En revanche, un cadre centré sur la pauvreté peut – bien entendu – inclure des biens publics mondiaux³, le cas échéant.

L'égalité comme objectif

Il serait extrêmement constructif d'avoir, entre autres objectifs, celui de réduire les inégalités de revenu (chapitre 1) ou de disposer au moins d'un ensemble d'indicateurs des inégalités en fonction des différents objectifs fixés. Cela permettrait d'attirer l'attention sur le sort des plus pauvres. Le coefficient de Gini est l'indicateur des inégalités de revenu le plus connu et le plus couramment utilisé, mais il ne met pas particulièrement en évidence les progrès à réaliser en faveur des plus pauvres (Cobham et Sumner, 2013). L'indice de Palma, qui s'intéresse plus particulièrement à la situation des 40 % les plus pauvres par rapport à celle des 10 % les plus riches, représente une amélioration. Dans de nombreuses sociétés, cependant, il y a parmi la catégorie des 40 % les plus démunis bien plus de personnes que celles qui sont considérées comme en situation d'extrême pauvreté, et ce sera de plus en plus vrai au-delà de 2015. C'est pourquoi le Réseau consultatif sur la pauvreté chronique propose

une « mesure médiane » des inégalités, qui comparerait les 5 %, 10 % et 20 % les plus pauvres aux individus du milieu de la distribution (Lenhardt et Shepherd, 2013). Cette mesure aurait l'avantage de permettre à un décideur de définir un objectif réaliste, à savoir faire progresser les plus pauvres vers le niveau moyen (elle ne concernerait pas seulement le revenu : elle pourrait également s'appliquer à la santé, l'éducation, etc.). La comparaison serait ainsi bien plus pertinente pour les responsables de l'action publique que les indices de Gini ou de Palma. De tels objectifs peuvent être atteints en 15 ou 20 ans.

Rallier l'engagement du plus grand nombre en faveur de la suppression des inégalités constituera cependant un défi politique de taille. La consultation sur les inégalités lancée par les Nations Unies⁴ est une première étape dans la réflexion, mais il faudra également déployer des efforts significatifs pour préparer le terrain au plan politique à l'échelon international et national afin qu'un nombre suffisant de pays s'attaque aux inégalités. Une solide alliance contre les inégalités, qui regrouperait des pays œuvrant activement à la résorption des inégalités et des entités qui s'efforcent de lutter contre ce problème (organisations non gouvernementales, institutions des Nations Unies), pourrait permettre d'inciter d'autres pays et communautés du développement à prendre plus pleinement en compte les inégalités.

Plusieurs seuils de pauvreté

Le monde a surtout retenu une définition établissant le seuil de l'extrême pauvreté à 1.25 USD par jour, mais il faut néanmoins s'intéresser à ce qui se passe au-dessus et en dessous de ce seuil. Quels que soient les avantages de ce seuil de pauvreté d'un point de vue méthodologique (chapitre 2 ; Anand et al., 2010), si le cadre de développement post-2015 a pour objectif de sortir durablement les individus de la pauvreté et d'éviter qu'ils ne s'appauvrissent de nouveau, il doit prendre également en compte les niveaux de revenu de 2 USD et 4 USD par jour. Sans cela, il y a un risque qu'une fois passé au-dessus du seuil de pauvreté de 1.25 USD par jour, un ménage n'entre dans une zone non couverte par l'action publique. À titre d'exemple, les raisons qui justifient l'accès à la protection sociale ont toujours été de faire en sorte que les plus pauvres aient une chance de dépasser le seuil de pauvreté. Une fois que les individus ont franchi ce seuil, leurs droits aux prestations peuvent donc s'interrompre. Par ailleurs, les programmes à orientation économique – comme le microfinancement et le développement des chaînes de valeur – ont largement profité à ceux qui se situent au-dessus du seuil de pauvreté. Les personnes les plus exposées à l'exploitation et au travail non libre peuvent ne pas se situer dans la tranche de l'extrême pauvreté, et sont par conséquent susceptibles d'échapper aux stratégies de réduction de la pauvreté et de protection sociale ciblées sur les pauvres vivant avec moins de 1.25 USD par jour, ce qui risque de les rendre encore plus vulnérables face à l'exploitation. Seuls huit pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure – Brésil, Chili, Costa Rica, République dominicaine, Iran, Jordanie, Thaïlande et Tunisie – ont réduit en même temps la pauvreté évaluée à 1.25 USD par jour et à 2 USD par jour.

Des cibles pour parvenir au point zéro et éviter tout retour en arrière

Les décideurs qui veulent *réellement* en finir une fois pour toutes avec la pauvreté doivent concevoir des politiques qui non seulement sortent les individus de la pauvreté et de la vulnérabilité, mais aussi les empêchent d'y sombrer, et qui traitent les causes de la pauvreté chronique. Cependant, les politiques relatives à chacun de ces aspects ne sont pas nécessairement les mêmes. La notion de pauvreté peut recouvrir des réalités très

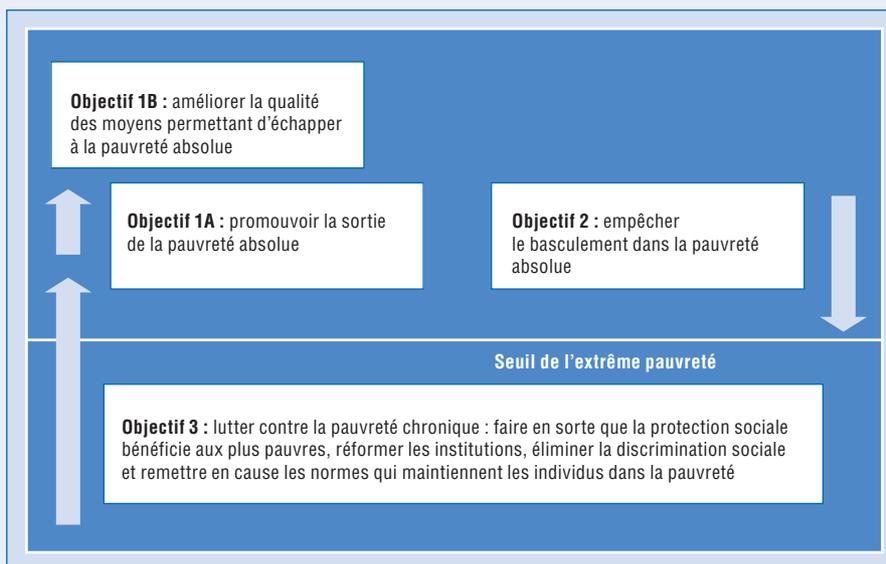
différentes : par exemple, lorsque l'on dit que « 31 % de la population sont extrêmement pauvres », cela peut être dû à bien des combinaisons différentes de pauvreté chronique, de sortie de la pauvreté ou d'appauvrissement. Bien qu'il soit désormais possible de mesurer ces différences dans quelques pays, il faut pour élaborer des politiques plus efficaces que les gouvernements et les autres parties prenantes disposent d'informations de meilleure qualité sur la dynamique de la pauvreté – et sur l'analyse de ses causes.

Le fait de définir une cible à atteindre pour chacun de ces objectifs d'action permettrait non seulement d'améliorer la qualité des politiques, mais créerait également une demande de nouveaux investissements – longtemps attendus – dans des données d'études longitudinales sur les ménages, indispensables au suivi de leurs progrès au fil du temps. L'encadré 4.2 donne une idée de la teneur des nouveaux objectifs et cibles relatifs à cette dynamique de la pauvreté. S'il faut encore développer et évaluer plus avant ce schéma, il sous-entend néanmoins une nouvelle approche qui place la pauvreté chronique et la

Encadré 4.2. Un objectif d'élimination de la pauvreté exprimé sous forme de nouvelles cibles relatives à la dynamique de la pauvreté

- Objectif 1 : renforcer et soutenir les moyens permettant d'échapper à la pauvreté en termes de revenu jusqu'à ce que l'extrême pauvreté soit pratiquement éradiquée (les pays doivent fixer leurs propres objectifs pour parvenir au point zéro d'ici 2030).
- Objectif 2 : réduire l'appauvrissement (le fait que les individus deviennent pauvres) à zéro (ce qui implique une protection contre les chocs économiques, climatiques et autres chocs environnementaux ainsi que les chocs et contraintes spécifiques qui peuvent appauvrir les individus).
- Objectif 3 : réformer les institutions, éliminer la discrimination (y compris entre les sexes) et les autres normes sociales et inégalités qui se recoupent et maintiennent les individus dans la pauvreté. Cet objectif exigera des pays qu'ils élaborent leurs propres réformes spécifiques.

Graphique 4.1. Un objectif dynamique pour l'après-2015 : vaincre l'extrême pauvreté



Note : Il conviendrait d'associer les objectifs 1 et 2 pour chaque pays, certains devant en effet privilégier davantage l'objectif 1 et moins l'objectif 2, et inversement.

vulnérabilité au cœur du cadre. Cette démarche est essentielle dans la mesure où le nombre de ménages se situant juste en dessous du seuil de l'extrême pauvreté va progressivement diminuer, et qu'il sera plus difficile de hisser les individus au-dessus du seuil de pauvreté (Chandy et al., 2013).

Ce que l'intégration de ces cibles et objectifs dans le nouveau cadre a d'intéressant, c'est qu'elle va permettre d'examiner les politiques et les données d'une manière nouvelle et beaucoup plus sophistiquée, mais néanmoins réaliste. Cette vision dynamique pourrait également être appliquée à d'autres dimensions du dénuement dans le cadre du développement post-2015, pour lesquelles des seuils peuvent être définis (tel que décrit au chapitre 3). Par exemple, dans l'éducation, les seuils pourraient être l'achèvement du cycle de l'enseignement primaire, ou l'achèvement de neuf ou dix années de scolarité.

Afin de suivre de près la réalisation de ces objectifs, des enquêtes par panel pourraient être menées dans tous les pays pour mesurer l'évolution dans le temps de plusieurs de ces dimensions, ce qui permettrait également, le cas échéant, de mettre au point un indice de pauvreté multidimensionnelle. Il faudrait que les pays créent un cadre de référence leur permettant de suivre les déterminants de la pauvreté ; ils pourraient également, si nécessaire, retracer les sorties et les entrées des ménages dans la pauvreté multidimensionnelle. Pour ce faire, ils pourront mettre au point aux alentours de 2015 un panel pour déterminer ce que sont devenus les ménages déjà étudiés jusqu'à dix ans auparavant⁵ (étant donné la récession mondiale, le choix de l'année de référence sera déterminant). Ils devront ensuite se contraindre à des enquêtes régulières afin de suivre l'évolution des déterminants de la pauvreté. Les études de la Banque mondiale sur la mesure des niveaux de vie⁶ pourraient être adaptées à cette fin. Ces modifications des modes de collecte de données sont financièrement réalisables : le coût de l'alignement d'un pays sur un panel de données de référence, ou sur toute autre grande enquête, vers 2015, pourrait s'élever à 200 000 USD en moyenne, selon sa taille ; pour l'ensemble des pays en développement, le total se situerait bien en dessous de 100 millions USD.

Corriger les inégalités à l'échelle mondiale, renforcer l'expression locale

Il est évident que ces cibles sont plus ambitieuses pour beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne qu'elles ne le sont pour d'autres. Il faudra certes, pour accélérer les progrès en cours, une redistribution du revenu mondial (voir encadré 4.3), mais aussi l'élaboration de politiques nationales couplée à une transformation socio-économique. Le niveau d'aide au développement nécessaire à chaque pays peut être évalué en fonction de l'ampleur des efforts supplémentaires à déployer pour renforcer les tendances courantes. Il faudra également modifier les politiques internationales en rapport avec la vulnérabilité économique, par exemple se prémunir contre les chocs commerciaux et le changement climatique, car celles-ci ne protègent pas les pays les plus pauvres.

En outre, un accord sur l'après-2015 n'a pas vocation à donner des orientations sur la marche à suivre dans chaque pays, sur la manière d'associer et d'ordonner au mieux les politiques, ou sur la façon de traiter des problèmes liés au contexte qui maintiennent les individus dans la pauvreté : la discrimination, l'exclusion, les normes sociales, etc. Pour que des transformations s'opèrent à ces égards, ainsi que dans d'autres dimensions déterminantes des relations sociales, économiques et politiques, des évolutions politiques progressives et de solides relations entre l'État et la société civile seront indispensables. Les organisations de la société civile doivent être en mesure de faire pression sur les gouvernements au sujet de questions difficiles, de diriger des campagnes publiques et de

Encadré 4.3. **Les riches doivent consommer moins, les pauvres plus**

La pauvreté chronique propulse la question de la durabilité au premier rang des priorités, dans la mesure où des frontières planétaires sont manifestement en jeu. Il est indispensable que les individus et les pays riches réduisent leur consommation pour que les effectifs croissants d'individus et de pays pauvres puissent augmenter la leur, dans un processus de convergence de la consommation. Cette réflexion sur la réduction de la consommation dans les pays riches, et de plus en plus au sein des élites et des classes moyennes supérieures des pays émergents, est un aspect du débat sur les inégalités qui n'a pas encore été dûment relayé par les responsables de l'action publique à l'échelle mondiale et nationale.

La volonté d'enrichir le cadre de développement de l'après-2015 d'objectifs de développement durable est tout à fait louable (chapitre 11). Malheureusement, tant que les dirigeants et les classes politiques des économies riches et émergentes n'auront pas convaincu leurs populations de commencer à réduire leur consommation en procédant aux investissements nécessaires en faveur de la croissance verte* (OCDE, 2011), de la réduction de la consommation énergétique, et de modes différents/plus respectueux de l'environnement de production, de construction, de production énergétique et alimentaire, cela restera un vœu pieux.

* La croissance verte consiste à favoriser la croissance et le développement économiques tout en veillant à ce que les biens naturels continuent à fournir les ressources et les services environnementaux dont dépend notre bien-être. Elle est plus particulièrement axée sur les synergies à exploiter et les arbitrages à opérer entre les piliers environnementaux et économiques du développement durable.

travailler sur le terrain pour infléchir les normes et pratiques sociales qui concourent à l'appauvrissement. Ces organisations ont également un rôle crucial à jouer, tout comme les administrations locales, dans l'expérimentation de nouvelles méthodes.

Conclusions

La lutte contre la pauvreté chronique passe non seulement par une protection sociale à même d'améliorer le sort des pauvres en les rapprochant du seuil de pauvreté, mais implique également d'aller plus loin et de procéder à un réexamen en profondeur de la contribution que peut apporter chaque secteur. Il ne suffira pas de viser sans distinction la croissance économique, le développement humain, l'autonomisation et la protection sociale : la croissance économique doit profiter aux plus pauvres ; les personnes les plus difficiles à atteindre doivent bénéficier des progrès réalisés en matière de développement humain ; les stratégies d'autonomisation doivent combattre la discrimination et l'exclusion systématiques qui, dans certaines situations, maintiennent durablement les individus dans la pauvreté ; enfin, la protection sociale doit être systématique. Des données concrètes provenant de pays à revenu intermédiaire qui se sont attaqués avec succès à la pauvreté chronique semblent indiquer que la transformation structurelle sociale et économique joue un rôle important, mais qu'elle n'explique pourtant pas tout.

Traiter le problème de la pauvreté dans les États en situation de fragilité est l'un des moyens de parvenir à une pauvreté zéro. Dans ce domaine, comme dans d'autres, la priorité doit être donnée aux actions à l'échelon national. La politique joue un rôle déterminant – et la démocratie n'est pas la seule voie possible, même si elle s'avère généralement un atout à long terme. Le cadre de développement de l'après-2015 ne peut imposer de solutions politiques, mais il peut suggérer une réduction de la vulnérabilité,

l'inclusion des plus marginalisés, et la réalisation d'une plus grande égalité – y compris pour les femmes pauvres et vulnérables. Toutes ces dimensions sont nécessaires à l'éradication de la pauvreté, mais ce sont également les clés d'une paix, d'une cohésion sociale et d'une croissance économique durables. Le nouveau cadre peut également proposer les valeurs de référence à atteindre dans ces différents domaines.

Notes

1. Je tiens à remercier Amanda Lenhardt, Amdissa Teshome, Bob Baulch, Felix Tete, Karori Singh, Lucia Dacorta, Lucy Scott, Nicola Phillips, Prakash Karn et Tim Mahoney pour leurs observations sur l'avant-projet de chapitre. J'en assume bien entendu l'entière responsabilité.
2. Même si « zéro » est défini comme n'étant pas tout à fait équivalent à zéro – par exemple, la Banque mondiale propose que la valeur soit fixée à 3 % de la population dans le cas de la pauvreté monétaire (Kim, 2013 ; Ravallion, 2012).
3. Les biens publics mondiaux sont les avantages dont peut profiter n'importe qui, n'importe où, par exemple un climat stable, ou le fait de ne pas être victime de maladies infectieuses.
4. Cette consultation conjointe de la société civile et des Nations Unies, codirigée par l'UNICEF et ONU Femmes avec le soutien des gouvernements du Danemark et du Ghana, est un échange de vues ouvert et collégial permettant à la société civile, au monde universitaire, aux gouvernements et aux Nations Unies de réfléchir à la teneur du programme de développement de l'après-2015. Voir www.worldwewant2015.org/inequalities.
5. Une nouvelle enquête menée en 2015 prélèverait au moins une partie de son échantillon dans une enquête précédente, afin de créer un « panel » instantané de ménages étudiés à deux moments distincts, ce qui permettrait d'obtenir des mesures des taux de sortie, d'appauvrissement et de pauvreté chronique.
6. Voir <http://go.worldbank.org/IPLXWMCNJO>.

Références

- Anand, S., P. et J. Stiglitz (2010), *Debates on the Measurement of Global Poverty*, Oxford University Press, Oxford.
- Apablaza, M. et G. Yalonetzky (2012), « Chronic Multidimensional Poverty or Multidimensional Chronic Deprivation », *Research in Progress*, 34a, Oxford Poverty and Human Development Initiative, Oxford.
- Banque mondiale (2001), *Rapport sur le développement dans le monde 2000-01 : Combattre la pauvreté*, Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale (1990), *Rapport sur le développement dans le monde 1990 : La pauvreté*, Banque mondiale, Washington.
- Barrientos, A. et M. Nuño-Zarazúa (2011), *Social Transfers and Chronic Poverty: Objectives, Design, Reach and Impact*, Centre de recherche sur la pauvreté chronique, www.chronicpoverty.org.
- Baulch, B. (dir. pub.) (2012), *Why Poverty Persists: Poverty Dynamics in Asia and Africa*, Edward Elgar, Londres.
- Bird, K., K. Higgins et A. McKay (2010), « Conflict, Education and the Intergenerational Transmission of Poverty in Northern Uganda », *Journal of International Development*, vol. 22, n° 8.
- Chandy, L. et al. (2013), « The Final Countdown: Prospects for Ending Extreme Poverty by 2030 », *Document d'orientation*, Brookings Institution, Washington.
- Cobham, A. et A. Sumner (2013), « Putting the Gini Back in the Bottle? The « Palma » as a Policy-Relevant Measure of Inequality », King's International Development Institute, King's College London.
- Centre de recherche sur la pauvreté chronique (CPRC) (2004), *Chronic Poverty Report 2004-05*, Centre de recherche sur la pauvreté chronique, Londres.
- CPRC (Centre de recherche sur la pauvreté chronique) (2008), *Chronic Poverty Report 2008-9: Escaping Poverty Traps*, Londres..
- Hossain, N., L. Scott et A. Shepherd (2012), *Education Policy Guide: Chronic Poverty and Education – A Guide to What Works in Policy and Practice*, Réseau consultatif sur la pauvreté chronique, Londres.

- Hulme, D. et A. Shepherd (2003), « Conceptualizing Chronic Poverty », *World Development*, vol. 31, n° 3.
- Kim, J.Y. (2013), « Un monde sans pauvreté est à notre portée », discours du président de la Banque mondiale Jim Yong Kim à l'Université Georgetown, www.worldbank.org/en/news/speech/2013/04/02/world-bank-group-president-jim-yong-kims-speech-at-georgetown-university.
- Lenhardt, A. et A. Shepherd (2013), « A New “Median” Inequality Indicator to Support Poverty Eradication », blog du Réseau consultatif sur la pauvreté chronique, 19 avril 2013, www.chronicpoverty.org/blog/255-a-new-%E2%80%98median%E2%80%99-inequality-indicator,-designed-to-support-poverty-eradication.
- Lenhardt, A. et al. (2012), *Agriculture Policy Guide: Meeting the Challenge of a New Pro-Poor Agricultural Paradigm: The Role of Agricultural Policies and Programmes*, Réseau consultatif sur la pauvreté chronique, Londres.
- McKay, A. et E. Perge (2011), « Is Severe Poverty a Good Proxy for Chronic Poverty? Evidence from a Multi-Country Study », Document de travail n° 179 du Centre de recherche sur la pauvreté chronique, Centre de recherche sur la pauvreté chronique, Londres.
- Nandy, S. (2008), « Misunderestimating’ Chronic Poverty? Exploring Chronic Poverty in Developing Countries Using Cross-Sectional Demographic and Health Data », *Global Social Policy*, vol. 8, n° 1.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2011), *Vers une croissance verte*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264111332-fr>.
- Phillips, N. (2011), « Unfree Labour and Adverse Incorporation in Global Production Networks: Comparative Perspectives on Brazil and India », Document de travail n° 176 du Centre de recherche sur la pauvreté chronique, Centre de recherche sur la pauvreté chronique, Londres.
- Ravallion, M. (2012), « How Long Will it Take to Lift One Billion People Out of Poverty? », Document de travail n° 6325 consacré à la recherche sur les politiques de la Banque mondiale, Banque mondiale, Washington.
- Scott, L. et al. (2013, à paraître), *Employment Policy Guide: Working Out of Chronic Poverty*, Réseau consultatif sur la pauvreté chronique, Londres.
- Scott, A., L. Scott et S. Pachauri (2013, à paraître), *Energy Policy Guide: Energy for All – Ensuring Access to Improved Energy Services which Can Contribute to the Elimination of Chronic Poverty*, Réseau consultatif sur la pauvreté chronique, Londres.
- Sen, A. (1999), *Development as Freedom*, Oxford University Press, Oxford.
- Shepherd, A. et L. Scott (2011), *Tackling Chronic Poverty: Policy Implications of Research on Chronic Poverty and Poverty Dynamics*, Centre de recherche sur la pauvreté chronique, www.chronicpoverty.org.
- Sumner, A. (2011), « Where Do the Poor Live? », *World Development*, vol. 40, n° 5.

PARTIE I

Chapitre 5

Exemples de solutions adoptées, à l'échelon local, pour mesurer la pauvreté : Bangladesh, Guatemala, Indonésie, Mexique et Ouganda

Les quatre précédents chapitres du rapport ont mis en lumière une large palette de solutions théoriques destinées à améliorer la façon dont est définie et mesurée la pauvreté. Dans ce chapitre, des spécialistes et des responsables de l'action publique de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine illustrent, à l'aide d'exemples concrets, comment certaines de ces solutions ont été mises en pratique. Il s'agit de solutions ayant aidé à repérer les personnes vulnérables, au regard de diverses dimensions de la pauvreté, au Mexique ; à appréhender des privations précises et à y remédier grâce à des approches participatives en Indonésie ; et enfin à jauger le degré d'autonomie des femmes – du point de vue de ces dernières – au Bangladesh, au Guatemala et en Ouganda.

Solution n° 1 au Mexique : mesurer les multiples dimensions de la pauvreté¹ **Gonzalo Hernández Licona, Conseil national d'évaluation de la politique de développement social (CONEVAL), Mexique**

Un médecin pourrait difficilement établir un diagnostic correct en se contentant de mesurer la tension de son patient. Il en va de même avec les problèmes sociaux, notamment la pauvreté : si, par souci de simplicité, nous ne nous référons qu'à un seul indicateur – le revenu, par exemple – nous risquons d'obtenir un tableau erroné des maux sociaux dont souffre un pays.

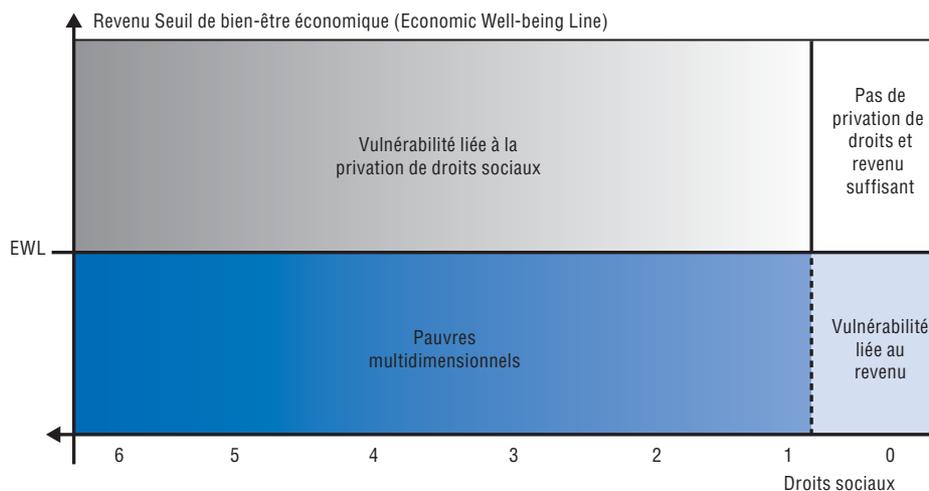
C'est pour cette raison que le Conseil national pour l'évaluation des politiques de développement social (CONEVAL) a été institué par la Loi générale sur le développement social (*Ley General de Desarrollo Social*) votée par le Mexique en 2004 et que deux missions importantes lui ont été confiées : mesurer la pauvreté envisagée sous différents angles, et évaluer les programmes sociaux et les politiques sociales. Selon la loi, la mesure de la pauvreté doit :

- établir un lien clair entre les programmes sociaux et la pauvreté afin d'orienter les décisions des pouvoirs publics ;
- être définie en tenant compte des droits sociaux et du bien-être ;
- intégrer les mesures des indicateurs suivants : revenu, inégalités en matière d'éducation, accès aux services de santé et à la sécurité sociale, qualité des espaces de vie, logement, accès aux services de base, accès à la nourriture et cohésion sociale.

Le défi méthodologique que représentait l'élaboration de cette mesure multidimensionnelle de la pauvreté était considérable. Comment l'avons-nous résolu ? Nous avons d'abord recensé les droits sociaux reconnus à la population mexicaine (tels que l'accès aux services de santé ou à la sécurité sociale) et établi une distinction entre les personnes jouissant de tous ces droits sociaux et celles qui sont privées d'au moins un de ces droits. Nous avons ensuite établi une cartographie de la population en fonction du revenu en établissant une distinction entre les personnes ayant un revenu suffisant pour satisfaire tous leurs besoins essentiels et celles ne disposant pas de ressources financières suffisantes en référence à un seuil de pauvreté appelé indicateur de bien-être économique (EWL ; voir graphique 5.1).

Cet exercice nous a permis de repérer les « pauvres multidimensionnels » : il s'agit de personnes dont le revenu est inférieur à la valeur d'un panier composé de produits alimentaires et non alimentaires, et qui sont privées d'au moins un des droits sociaux reconnus (partie en bas à gauche du graphique 5.1). Il ne faut toutefois pas se contenter de repérer les personnes pauvres. Le graphique révèle aussi l'existence de foyers vulnérables. On trouve parmi ceux-ci des foyers percevant des revenus assez élevés, mais qui sont cependant privés d'au moins un des droits sociaux reconnus aux citoyens mexicains. Ce serait par exemple le cas d'un travailleur indépendant qui gagnerait 3 500 USD par mois pour toute sa famille, mais qui n'aurait pas accès aux services de santé ou à la sécurité sociale. Il serait considéré comme vulnérable en termes de droits sociaux. D'autres personnes qui ne sont privées d'aucun des droits sociaux peuvent tout de même être

Graphique 5.1. **Mesure de la pauvreté selon l'indice de pauvreté multidimensionnel du Mexique**



vulnérables si leurs revenus sont très bas et si elles risquent à l'avenir de se trouver privées de leurs droits sociaux. La méthodologie permet également de repérer les personnes dont les revenus sont supérieurs au seuil de pauvreté et qui ne sont privées d'aucun des droits sociaux reconnus (partie en haut à droite du graphique 5.1), les personnes dont la situation est celle vers laquelle tendent la politique de développement social et l'action des pouvoirs publics en général au Mexique.

Un travailleur indépendant qui gagne 3 500 USD par mois pour toute sa famille, mais qui est privé d'accès aux services de santé ou à la sécurité sociale, est vulnérable au regard des droits sociaux

Cette mesure multidimensionnelle des problèmes sociaux peut amener à orienter les politiques publiques non seulement vers la réduction de la pauvreté, mais aussi vers la réduction de la vulnérabilité grâce à des politiques économiques et sociales plus appropriées. Elle concourt également à résoudre un certain nombre de difficultés méthodologiques, notamment en ce qui concerne les pondérations et les seuils. Puisque les droits sociaux ont tous la même importance, la pondération est la même pour toutes les dimensions sociales. Nous utilisons également les seuils fixés par les réglementations mexicaines, comme le niveau d'instruction minimum dans l'enseignement secondaire tel qu'il est défini par la Constitution.

Solution n° 2 en Indonésie : transposer des objectifs mondiaux en objectifs locaux **M. Kuntoro Mangkusubroto, Directeur de l'Unité opérationnelle de la Présidence indonésienne pour le contrôle et la supervision du développement, Indonésie**

À la fois finalité et moteur du développement, les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont acquis une valeur emblématique. Ils ont incité les gouvernements à élaborer des politiques, et les populations locales à entreprendre des programmes et des activités qui améliorent le bien-être des individus. Lorsque ces programmes sont réellement mis en place sur le terrain, les OMD font réellement avancer.

En ce qui concerne les rapports et le niveau d'agrégation des données, la situation est cependant nettement moins idyllique. Les finalités et les objectifs sont définis de manière trop vague et les chiffres utilisés pour mesurer s'ils sont atteints ne sont pas ventilés de manière suffisamment fine. Il en résulte que les objectifs retenus ne sont parfois pas adaptés aux besoins s'exprimant au niveau local et que ce qui ressort des rapports n'est guère fidèle à la réalité. Prenons l'exemple de la réduction de la pauvreté : la définition reposant uniquement sur le revenu ne permet pas de rendre véritablement compte de la pauvreté réelle qui est par nature multidimensionnelle. De plus, l'absence de données ventilées dans les rapports nous empêche de percevoir l'injustice qui peut se cacher derrière la réalisation d'un objectif de réduction de la pauvreté (chapitre 3).

La pauvreté est un phénomène qui touche des individus et des communautés, et revêt différentes formes. Dans certaines communautés, elle se fait durement ressentir sous la forme d'une privation d'accès à l'eau, dans d'autres sous la forme d'une privation de services essentiels, dans d'autres encore, ce sont les revenus qui sont au cœur du problème. Il faut définir la pauvreté en fonction des formes qu'elle revêt pour telle ou telle personne ou dans telle ou telle communauté, et trouver des solutions adaptées pour leur donner les moyens d'en sortir. Comme les problèmes et les solutions varient d'un lieu à un autre, les données publiées dans les rapports doivent être ventilées suffisamment finement pour rendre compte valablement des progrès réalisés ou de l'absence de progrès.

Il faut définir la pauvreté en fonction des formes qu'elle revêt pour les personnes et les communautés qui en sont victimes

Outre des transferts monétaires – soumis ou non à conditions – en faveur des plus pauvres parmi les pauvres, l'Indonésie a instauré, pour tenter de régler le problème, un système consistant à demander directement aux communautés ce dont elles avaient besoin. Le Programme national d'autonomisation des communautés (*Program Nasional Pemberdayaan Mandiri*, ou PNPM) prévoit l'envoi de facilitateurs ayant pour mission de vivre au sein de communautés pendant une longue période afin de comprendre les membres qui les composent, de gagner leur confiance et de chercher avec eux des solutions pour remédier aux privations les plus graves dont ils souffrent : accès à l'eau, construction d'une passerelle pour avoir accès à d'autres services ou d'une microcentrale hydraulique. Le PNPM est peut-être désormais le programme de ce genre le plus vaste au monde. Avec le soutien de la Banque mondiale et de programmes d'aide au développement de divers pays, le PNPM pourrait devenir un point de départ essentiel vers l'élaboration d'une stratégie mondiale d'éradication de la pauvreté. Le fait qu'il soit défini et mis en place au niveau local, avec la participation active de la population, permet de s'assurer de sa pertinence.

Comment transposer une telle approche à une plus grande échelle ? Il est capital de pouvoir compter sur des facilitateurs bien préparés aptes à appréhender le phénomène de la pauvreté dans toutes ses dimensions. Un renforcement continu des capacités est nécessaire tant pour la mise en œuvre que pour l'établissement des rapports, surtout lorsqu'il s'agit d'établir des résultats agrégés au niveau national, puis international. L'établissement de rapports et de données agrégées n'est pas une tâche aisée car elle exige que l'on soit capable de rendre compte fidèlement de la complexité de la diversité, mais cela donnera une idée plus exacte des besoins à satisfaire, des mesures à prendre et des délais. On pourra alors agir immédiatement, tout en améliorant les capacités des individus, et en respectant leur dignité, atout essentiel pour faire avancer le développement.

S'il est adapté comme il se doit au contexte propre à d'autres pays, le PNPM pourrait devenir un modèle pour au moins une partie d'un programme d'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes. Le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement de l'après-2015 a exploité certaines de ces idées durant le vaste processus de consultation qu'il a engagé et n'a pas hésité à les expliciter dans son rapport (chapitre 11). Il est désormais temps de donner corps à cette approche et de se doter des moyens nécessaires pour la transposer en programmes prêts à être exécutés.

Solution n° 3 en Indonésie : un indice qui nous parle de l'autonomisation des femmes

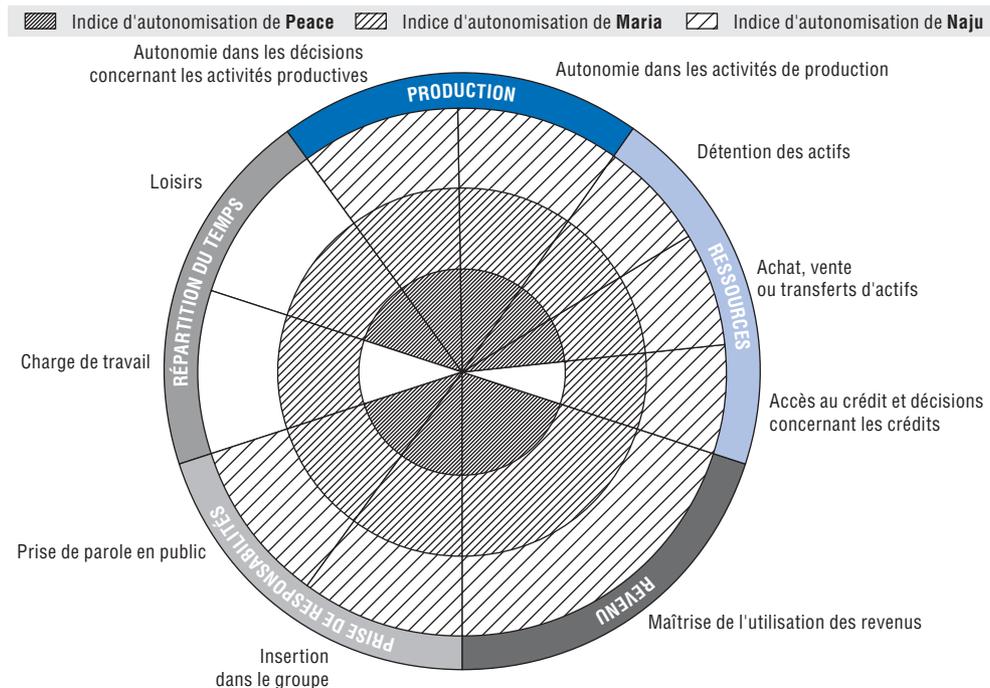
L'Indice de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture² est un outil innovant qui permet de mesurer l'autonomisation et l'intégration des femmes dans le secteur agricole afin de trouver les moyens de surmonter les obstacles entravant leur participation et portant atteinte à l'égalité homme-femme. À partir de données recueillies auprès d'hommes et de femmes interrogés au sein d'un même foyer, cet indice correspond au pourcentage de femmes participant à l'exercice des responsabilités dans cinq domaines : les décisions concernant la **production** agricole, le pouvoir de décision concernant les **ressources** productives, la maîtrise de l'utilisation des **revenus**, la **prise de responsabilités** au sein de la communauté et la répartition du **temps**. Selon cet indice, une femme est considérée comme autonome si elle obtient des résultats « satisfaisants » dans quatre de ces cinq domaines.

La présente étude de cas décrit ce qu'ont vécu trois femmes – Naju, Peace et Maria – qui ont obtenu d'excellents résultats dans les domaines couverts par l'indice d'autonomisation (voir graphique 5.2). Ces femmes vivent dans des continents différents, mais leurs parcours sont similaires : elles sont toutes allées au moins quelques années à l'école et ne veulent pas que leurs enfants sortent du système scolaire. Deux d'entre elles sont seules à élever leurs enfants tandis que la troisième a un mari acceptant que les décisions concernant la production agricole soient prises d'un commun accord avec sa femme.

Naju, Bangladesh. Naju vit dans le village d'Amtoli avec sa fille unique. Elle a divorcé de son mari, d'abord parce qu'il l'a quittée pour prendre une autre femme, et aussi parce qu'il l'a maltraitée lorsqu'il est revenu. Depuis 12 ans, Naju cultive du riz et des amandes sur ses propres terres et s'est ensuite lancée dans l'aventure de la pisciculture. Elle produit assez de riz pour subvenir aux besoins de son foyer et vend les amandes et le poisson sur le marché. La riziculture est sa principale activité agricole et la terre son bien le plus précieux.

Naju prend les décisions concernant ses cultures en toute indépendance. Elle estime que les femmes qui travaillent dans l'agriculture et qui prennent elles-mêmes leurs décisions ont du pouvoir, et pense que les membres de la communauté voient aussi en elle une personne capable d'exercer un pouvoir. Naju considère que la déresponsabilisation des femmes trouve son origine dans les relations entre hommes et femmes au sein du ménage, et provient précisément du fait que les maris n'écoutent pas leurs épouses ou ne coopèrent pas avec elles (IFPRI, 2012a).

Peace, Ouganda. Peace vit dans le district de Kole, au nord de l'Ouganda, où elle exploite deux potagers pour subvenir aux besoins de ses quatre enfants. Peace a dû abandonner l'école à l'âge de 11 ans parce que sa famille ne pouvait plus financer ses

Graphique 5.2. **Comparaison des résultats obtenus par Naju, Peace et Maria en matière d'autonomisation**

Note : Les zones grisées correspondent aux domaines pour lesquels l'autonomisation de chaque femme est jugée satisfaisante selon l'Indice d'autonomisation. On considère qu'une femme est autonome dans sa prise de décision si elle obtient des résultats satisfaisants dans quatre des cinq domaines.

études. Après la mort de son mari, elle n'a pas voulu se remarier pour ne pas augmenter la taille de son foyer.

Offrir une éducation solide à ses enfants est la première des priorités de Peace, et toutes ses décisions en matière d'agriculture sont prises en fonction de cet objectif. Elle choisit des cultures qu'elle décrit comme des cultures « idéales pour nous procurer un revenu suffisant et nous aider à survivre ». Elle voudrait acheter des chèvres pour accroître ses revenus, ce qui l'aiderait à financer la scolarisation de ses enfants et à faire des économies. Peace considère que le patrimoine le plus précieux de son foyer est la terre agricole. En tant que parent isolé, elle possède l'ensemble des biens du ménage, ce qui est très important pour elle dans la mesure où ses droits se trouvent ainsi garantis. Peace définit une femme autonome comme une femme qui peut « se nourrir elle-même, voler de ses propres ailes, une femme qui doit pouvoir préparer son avenir et être clairvoyante » (IFPRI, 2012b).

L'autonomisation représente l'aptitude d'un individu à prendre des décisions

Maria, Guatemala. Maria vit avec son mari et ses quatre enfants dans la région montagnaise du département de Quetzaltenango. Contrairement à la plupart des femmes de son village, Maria est allée à l'université, et enseigne aujourd'hui dans l'enseignement secondaire comme son mari. Il y a 15 ans, Maria avait commencé à participer, au sein de sa communauté, à des projets agricoles orientés vers la culture légumière, mais elle a finalement arrêté pour retourner à l'école. « Mon mari m'a conseillé de poursuivre mes études », explique

Maria. Son plus grand souhait est que son fils aille à l'université. Elle attache beaucoup d'importance à l'éducation et est déçue que l'une de ses filles ait renoncé à faire des études pour se marier. Pour satisfaire les besoins de consommation de son foyer, Maria et sa famille cultivent du maïs et élèvent du petit bétail. Son mari effectue la plus grande partie du travail agricole au sein du ménage même si le couple s'occupe ensemble de leurs quatre cochons. Maria et Victor étudient et prennent ensemble toutes les décisions concernant leurs activités agricoles, de même que celles concernant les biens, les crédits et les dépenses.

Maria définit l'autonomisation comme l'aptitude d'un individu à prendre des décisions. Contrairement à certaines femmes de sa communauté privées par leurs maris de toute participation à l'exercice des responsabilités, Maria se sent autonome et fière de son diplôme universitaire. Victor fait écho à ce tableau en décrivant Maria comme « une femme magnifique et travailleuse qui me comprend et me soutient » (IFPRI, 2012c).

Notes

1. Pour l'élaboration de cette mesure, le CONEVAL a obtenu de précieuses informations auprès de plusieurs spécialistes de la pauvreté. David Gordon, Professor of Social Justice à l'Université de Bristol, nous a donné l'idée de représenter sur le même graphique toutes les catégories de population présentant des niveaux de besoins différents. James Foster, Professor of Economics and International Affairs à l'Université George Washington, États-Unis, et Sabina Alkire, Directrice de l'Initiative d'Oxford sur la pauvreté et le développement humain, ont étoffé notre méthodologie en intégrant des mesures de l'intensité de la pauvreté dans la partie consacrée aux privations. Nos remerciements vont à chacun d'entre eux.
2. Cet indice s'appuie sur la méthode de l'Oxford Poverty and Human Development Initiative ayant pour objet de mesurer la pauvreté multidimensionnelle définie au chapitre 3. Il a été élaboré en étroite collaboration avec l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).

Références

- IFPRI (Institut international de recherche sur les politiques alimentaires) (2012a), « WEAI Case Study Profile: Naju, Bangladesh », *Women's Empowerment in Agriculture Index*, Washington, www.ifpri.org/publication/weai-case-study-profile-naju-bangladesh.
- IFPRI (2012b), « WEAI Case Study Profile: Peace, Uganda », *Women's Empowerment in Agriculture Index*, Washington, www.ifpri.org/publication/weai-case-study-profile-peace-uganda.
- IFPRI (2012c), « WEAI Case Study Profile: Maria, Guatemala », *Women's Empowerment in Agriculture Index*, Washington, www.ifpri.org/publication/weai-case-study-profile-maria-guatemala.

PARTIE II

**Des politiques
qui font reculer la pauvreté**

PARTIE II

Chapitre 6

La protection sociale comme instrument d'action en faveur des pauvres

par

Michael Samson, directeur de recherche, Economic Policy Research Institute, Le Cap,
Afrique du Sud

Il y a dix ans, l'idée selon laquelle la protection sociale pourrait contribuer à la croissance économique était parfois considérée comme une fiction. Pourtant, aujourd'hui, la Banque mondiale décrit la protection sociale comme un investissement, et les économistes du monde entier réunissent des données fiables qui la mettent clairement en relation avec la croissance économique. Ce chapitre analyse le rôle joué par la protection sociale dans les pays en développement, du Bangladesh à la Zambie, qui ont accompli des progrès spectaculaires dans la réduction de la pauvreté sous toutes ses formes. Il explique ce que recouvre la protection sociale, en s'attachant à trois grands domaines d'innovation : les approches universelles fondées sur les droits ; la conception des systèmes de protection sociale en vue d'optimiser le développement ; et les cadres d'action globaux intégrant la protection sociale dans les plans de développement à l'échelon national. Il décrit les éléments de plus en plus nombreux qui illustrent comment la protection sociale favorise l'amélioration des compétences et les investissements productifs, renforce la capacité des ménages à prendre des risques productifs, améliore le niveau de vie et l'emploi, accroît la résilience économique des pays, contribue à la cohésion sociale, et permet aux pauvres de récolter les fruits des réformes économiques.

Quel est le point commun entre le Népal, le Rwanda, le Ghana, la Tanzanie, le Bangladesh, la Bolivie, le Cambodge, l'Ouganda et le Lesotho ? Ils sont tous parvenus ces dix dernières années à réduire sensiblement la pauvreté dans toutes ses dimensions (Alkire et Roche, 2013)¹, et ont collectivement enregistré une avancée supérieure à la moyenne vers la concrétisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD, 2013)². Pour y parvenir, ils ont fait de la protection sociale un vecteur de la croissance économique. La protection sociale englobe un large éventail de mesures conçues pour prévenir, gérer et surmonter les situations ayant une incidence négative sur le bien-être des individus. Plus précisément, elle comprend des politiques et des programmes qui visent à réduire la pauvreté et à atténuer la fragilité des individus face au chômage, à l'exclusion sociale, à la maladie, au handicap et au vieillissement, en les aidant à faire face à ces risques et à ces chocs.

Rien qu'en Afrique, le nombre de programmes de prestations en espèces est passé, entre 2000 et 2009, de 25 dans 9 pays à 245 dans 41 pays

Ces dix dernières années, les pays du Sud ont pris conscience du rôle déterminant que joue la protection sociale pour faire en sorte que le développement bénéficie à tous les membres de la société, et notamment aux pauvres (OCDE, 2009). Un nombre croissant de programmes de plus en plus divers – prestations en espèces (directement versées par l'État aux plus pauvres) ou assurance maladie par exemple – sont déployés dans le monde entier. Rien qu'en Afrique, le nombre de programmes de prestations en espèces a été multiplié par dix en neuf ans, passant de 25 dans 9 pays en 2000 à 245 dans 41 pays en 2009 (Garcia et Moore, 2012).

Le présent chapitre s'appuie sur les enseignements tirés de l'expérience des neuf pays les plus performants recensés dans l'étude réalisée par Alkire et Roche, ainsi que de sept autres pays, qui offrent des indications particulièrement instructives quant aux effets de la protection sociale sur le développement³. Il est axé sur trois grands domaines d'innovation : les approches universelles fondées sur les droits ; la conception des systèmes de protection sociale en vue d'optimiser le développement ; et les cadres d'action globaux intégrant la protection sociale dans les plans de développement à l'échelon national.

Une approche universelle pour lutter contre la pauvreté

Au cours des dix dernières années, de nombreux pays du Sud ont eu tendance à abandonner les politiques spécifiquement ciblées sur la pauvreté – qui visent à identifier et localiser les populations pauvres afin de concevoir des mesures adaptées à leurs besoins – au profit d'approches plus universelles fondées sur les principes des droits de l'Homme. Il s'agit d'une des innovations les plus importantes observées en matière de politique de protection sociale, qui découle des difficultés rencontrées pour cerner et cibler les pauvres. Si la plupart des programmes de protection sociale intègrent des mécanismes

administratifs permettant d'atteindre les pauvres, les pouvoirs publics sont de plus en plus conscients des coûts élevés induits par les politiques ciblées sur les pauvres et des arbitrages importants qu'elles supposent.

Les programmes universels de retraite et d'allocations pour enfants à charge de la Bolivie ont contribué à faire reculer de 15 % l'extrême pauvreté entre 2007 et 2009

Par exemple, en 2000, l'Afrique du Sud a déterminé que 10 % seulement des enfants pauvres pouvant prétendre au *Child Support Grant* en bénéficiaient. Comment l'expliquer ? Une étude menée dans l'un des quartiers les plus pauvres a montré que 5 % seulement des personnes ayant la charge de ces enfants étaient en mesure de surmonter les obstacles administratifs auxquels elles se heurtaient pour pouvoir bénéficier de cette allocation. Aujourd'hui, la situation a été améliorée en assouplissant les conditions déterminant l'obtention de l'allocation, qui est désormais un droit garanti par la constitution nationale (Samson et al., 2013).

L'Afrique du Sud n'a pas été la seule à procéder à de tels ajustements. En mars 2013, l'Inde a élargi la couverture de son programme de retraite afin de garantir une plus grande universalité⁴. À la même date, le Mexique a mis en place un nouveau régime de pension couvrant désormais toutes les personnes âgées de 65 ans et plus (US Social Security Administration, 2013). Le Rwanda a également fait de la couverture universelle du système d'assurance maladie l'une de ses priorités, en mettant en avant la solidarité nationale favorisée par un tel système mais aussi ses effets directs sur l'amélioration de la santé⁵. Au Népal, une étude a révélé que les familles avec des enfants en bas âge étaient les plus pauvres sur le plan national (Samson, 2008), incitant les pouvoirs publics à créer une prestation destinée à tous les ménages comptant de jeunes enfants dans les régions les plus pauvres du pays. Dans ce pays frappé par des conflits, on a considéré que le coût élevé associé au fait d'empêcher certains jeunes enfants de bénéficier d'une telle prestation l'emportait, notamment en termes de cohésion sociale et de solidarité, sur les économies générées par un programme ciblé (Samson et al., 2013). En Bolivie, un régime de retraite universel (*Renta Dignidad*) et un programme d'allocations pour enfants à charge (*Bono Juancito Pinto*) ont contribué à faire reculer de 15 % l'extrême pauvreté entre 2007 et 2009 en dépit de la crise financière mondiale (Gonzales, 2011 ; McCord, 2009)⁶.

Pour autant, tous les pays n'ont pas adhéré à la tendance en faveur des approches universelles fondées sur les droits. De nombreux dirigeants considèrent encore que les mesures ciblées sur les pauvres offrent un meilleur rapport coût-efficacité et leur permettent de mieux atteindre les populations visées. Or les études internationales réfutent cette hypothèse, en montrant que le coût élevé associé au ciblage des mesures est souvent plus important que les avantages incertains qui en découlent, plus particulièrement si l'on tient compte des intérêts des plus pauvres qui en sont exclus (Mkwandawire, 2005 ; Coady et al., 2004 ; Devereux et al., 2013).

D'importantes études pilotes menées à l'échelle mondiale enrichiront les données disponibles. On peut ainsi citer le *Hunger Safety Net Programme* lancé au Kenya (Samson et al., 2013) et l'expérience menée en Indonésie pour évaluer les approches complémentaires en matière de ciblage (Alatas et al., 2010). En Zambie, des évaluations consultatives ont été réalisées avant de décider d'étendre la portée du programme de transferts sociaux en

espèces, auparavant ciblé sur les populations pauvres, afin d'assurer une couverture plus universelle (allocations pour enfants à charge et pensions de retraite incluses)⁷. Des études récentes de la Banque mondiale et d'autres instances ont mis en évidence les caractéristiques du contexte national qui permettent aux approches ciblées sur certaines catégories de population d'être relativement plus efficaces et plus efficaces pour atteindre les ménages pauvres (Acosta et al., 2011 ; Samson, 2012b). Dans les pays en développement, la prise de conscience des difficultés inhérentes aux approches ciblées ouvre la voie à des programmes de protection sociale plus universels et plus efficaces que les dispositifs ciblés en termes de conception et de mise en œuvre.

La protection sociale peut contribuer à étendre le développement

Les aides sociales mises en place en Afrique du Sud ont réduit de 65 % l'écart de pauvreté alimentaire dans le pays

Les programmes de protection sociale de première génération étaient axés sur la réduction de la pauvreté. Les aides sociales mises en place en Afrique du Sud ont ainsi réduit l'écart de pauvreté alimentaire de 65 % (Samson et al., 2013). De nombreux programmes adoptés en Amérique latine ont pour objectif de mettre un terme à la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre. Les programmes *Oportunidades* au Mexique (encadré 6.1) et *Bolsa Família* au Brésil (chapitre 7) ont considérablement réduit la pauvreté tout en valorisant les compétences de la population. C'est aussi le cas d'autres programmes de prestations en espèces à l'échelle mondiale (Arnold, 2011 ; Samson et al., 2013).

Encadré 6.1. Mexique : Le programme *Oportunidades*

Le Mexique a engagé des réformes structurelles dans les années 90 en vue de soutenir la croissance économique et l'emploi. Néanmoins, nombre des individus en situation d'extrême pauvreté n'ont pas pu tirer profit de ces réformes en raison de leur faible niveau d'études, de leurs insuffisances en termes de nutrition et d'un état de santé médiocre. Le programme *Oportunidades* a été créé en 1997 (sous le nom de *Progressa*) pour briser le cercle vicieux de la pauvreté. Son objectif : renforcer les aptitudes fondamentales des enfants en situation d'extrême pauvreté, afin qu'ils puissent recueillir les fruits de la croissance économique et saisir les possibilités qui s'offriront à eux en matière d'emploi. Pour ce faire, le programme accorde des prestations en espèces aux mères de famille, à condition qu'elles veillent à ce que leurs enfants suivent un enseignement de base et des examens de santé réguliers (la prestation accordée pour les filles est plus élevée que pour les garçons afin de surmonter les préjugés culturels à l'encontre des femmes).

Dans les zones rurales pauvres, le programme *Oportunidades* a eu plusieurs effets bénéfiques :

- Éducation : les enfants ont été plus nombreux à aller à l'école, pour une durée plus longue et avec de meilleurs résultats ; l'écart filles-garçons sur le plan scolaire a diminué (pour les enfants autochtones comme pour les enfants étrangers).
- Santé : l'incidence des maladies – plus particulièrement de la diarrhée – chez les enfants a diminué ; l'utilisation de contraceptifs par les femmes a augmenté, de même que le recours aux services de santé par la population pauvre en général.
- Nutrition : l'état nutritionnel des enfants s'est amélioré en termes de poids, de taille et d'anémie.

Encadré 6.1. **Mexique : Le programme *Oportunidades*** (suite)

Le programme s'est toutefois heurté à plusieurs obstacles. Si l'on observe les familles pauvres au Mexique – et plus particulièrement dans la population autochtone bénéficiant de services de santé et d'enseignement de moindre qualité – l'état de santé des enfants autochtones ne s'est pas amélioré au même rythme que celui des autres enfants : ils continuent à souffrir de problèmes d'anémie et de retard de croissance, et la mortalité maternelle reste élevée. Par ailleurs, les évaluations montrent que l'impact du programme en milieu urbain est très limité.

La pauvreté diminue lentement au Mexique : en fait, elle a augmenté dans l'ensemble du pays entre 2006 et 2010. Les prestations en espèces versées dans le cadre du programme *Oportunidades* ont permis de réduire la pauvreté monétaire dans les familles ciblées, mais le principal moteur de la réduction de la pauvreté au Mexique demeure l'emploi et les revenus du travail. Il apparaît donc que les programmes comme *Oportunidades* doivent être mis en œuvre en coordination avec des programmes ou des stratégies plus efficaces en matière de création d'emplois et de croissance économique. Ainsi, les enfants pauvres dans les zones rurales et urbaines seront mieux à même de surmonter les obstacles qu'ils rencontreront en essayant de se forger un avenir meilleur et plus sain.

Source : Gonzalo Hernández Licona, Secrétaire exécutif, Conseil national pour l'évaluation des politiques sociales (CONEVAL).

La nouvelle génération de programmes de protection sociale montre comment les difficultés telles que celles décrites dans l'encadré 6.1 ont été surmontées en allant au-delà du revenu et en incitant à élaborer des politiques de protection sociale au service du développement global. Il s'agit de la deuxième grande innovation dans le domaine de la protection sociale. Parmi les pays du Sud, le Bangladesh a pris une longueur d'avance en la matière. Les dispositifs publics, comme le programme en faveur de l'emploi rural pour des actifs productifs⁸, ainsi que les programmes privés comme le programme *Challenging the Frontiers of Poverty Reduction* (CFPR) du BRAC⁹ et le *Chars Livelihood Programme* (encadré 6.2)¹⁰, montrent comment les instruments de la protection sociale peuvent donner aux ménages l'impulsion dont ils ont besoin pour échapper au piège de la pauvreté. Si les bénéfices obtenus immédiatement en termes de revenu sont souvent limités, ces programmes ont d'autres répercussions importantes, notamment une amélioration continue dans de nombreux domaines, y compris au niveau des comportements et des débouchés économiques.

Le graphique 6.1 illustre l'amélioration continue d'un indice des résultats au regard du développement reposant sur plusieurs indicateurs¹¹, pour trois groupes de participants au programme CFPR du BRAC, entre 2007 et 2009. Les bénéficiaires du programme n'ont cessé d'améliorer leurs résultats année après année dans un grand nombre de domaines (sécurité alimentaire, diversité des moyens de subsistance, actifs productifs, capital humain et autres). Même une fois que les avantages apportés par le programme du BRAC en termes de développement ont pris fin, les participants ont continué d'accroître leurs actifs productifs, et d'améliorer leurs moyens de subsistance et le développement social des ménages (mesuré au moyen d'indicateurs relatifs à l'éducation, à la santé et à l'autonomisation des femmes), ainsi que les perspectives économiques (Das et Mishra, 2010 ; Akhter et al., 2009 ; Samson, 2012a). La progression de l'indice du développement année après année pour chacun des groupes de 2007 et de 2008 témoigne de l'impact durable du programme. L'augmentation constatée au fil des années pour tous les groupes reflète l'amélioration de la conception et de la mise en œuvre du programme.

Encadré 6.2. Atténuer la vulnérabilité de la population au Bangladesh : Le Chars Livelihood Programme

Les chars du nord-ouest du Bangladesh – îles fluviales créées et détruites par les crues et l'érosion – offrent à certaines des populations les plus pauvres du pays un lieu de résidence précaire. Les inondations quasi annuelles entraînées par la mousson déposent des boues fertiles et cultivables, l'agriculture étant l'unique moyen de subsistance d'une majorité de la population de ces îles. Les crues et l'érosion qu'elles entraînent peuvent néanmoins détruire l'habitat de ces familles et contribuer à la propagation des maladies et au chômage ; bien souvent, les habitants des chars sont contraints de migrer, ce qui accentue encore leur vulnérabilité. On estime que chaque génération de familles qui vivent sur les chars change de lieu de résidence entre cinq et sept fois. L'un des principaux objectifs du Chars Livelihood Programme (CLP) consiste à atténuer la vulnérabilité des populations face aux chocs extérieurs, comme les inondations. En proposant une panoplie de mesures complémentaires, le programme CLP vise à aider les résidents des chars à surmonter leurs principales difficultés.

Le programme CLP prend acte du fait que les femmes qui résident dans les chars sont plus vulnérables que les hommes, et ce de multiples façons. En plaçant les femmes au cœur de son action, le CLP a pour but d'atténuer leur vulnérabilité de deux manières. D'abord, le transfert des actifs aux femmes permet de renforcer leur pouvoir de négociation, à la fois au sein du foyer et au sein de la collectivité. Ensuite, le programme cherche à modifier les comportements sexistes néfastes au moyen d'activités axées sur le développement social.

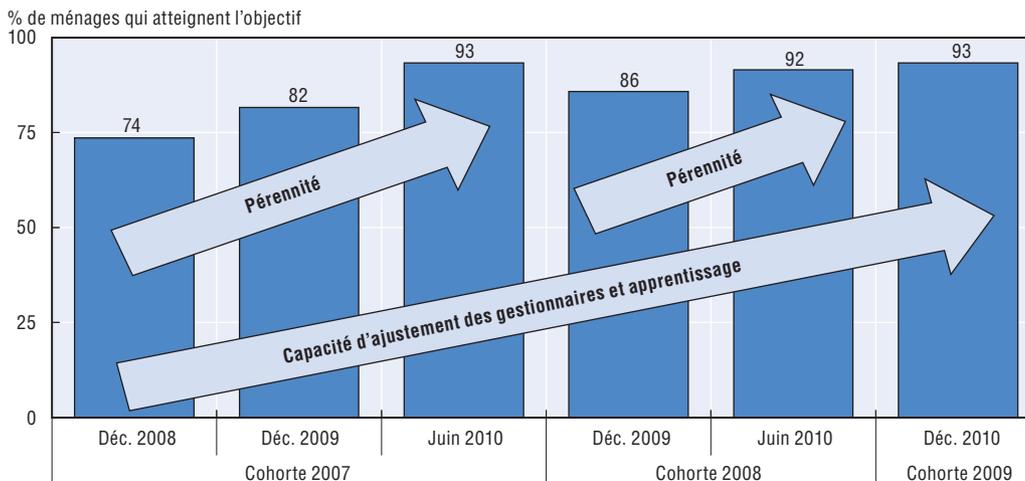
Examinons le cas de Nurun Nahar, une femme de 23 ans qui attend un enfant. Nurun et son mari Sohél étaient extrêmement pauvres. Sans terres qui leur appartiennent, et avec des débouchés professionnels limités, ils avaient du mal à se nourrir et n'avaient pas accès aux services de base. Sa participation au programme CLP a totalement transformé la vie de Nurun. Avec l'aide du CLP, sa maison a été surélevée en 2011, afin de protéger sa famille et ses biens toute l'année. Grâce à la formation assurée par le CLP à des fins de développement social, Nurun a également appris à protéger sa famille contre les maladies. Son puits – constitué d'un simple tuyau – a été équipé d'une plateforme en béton et Nurun dispose désormais de sanitaires qu'elle partage avec ses voisins. « J'ai compris à quel point l'eau potable et l'assainissement sont importants puisqu'ils permettent de rester en bonne santé », explique-t-elle.

En accumulant des biens permettant de générer des revenus grâce à la bourse octroyée par le CLP pour le transfert d'actifs, Nurun a commencé à se doter de moyens de subsistance plus durables. Par exemple, lorsque sa vache mettra bas, elle envisage de vendre le lait qu'elle produira. « Avant, je me sentais vulnérable », constate Nurun. « Je n'avais pas de terre et mon mari ne travaillait pas. J'étais habituée à ne faire que deux repas par jour et à boire l'eau de la rivière ».

Ces îles étant isolées, il est difficile pour l'État d'y fournir les services publics de base, notamment des écoles et des services de santé. Le CLP intervient auprès du gouvernement et des organismes compétents pour faire venir ces services jusqu'aux chars. Ainsi, Nurun sera prise en charge pendant et après sa grossesse. « Je suis sûre que je vais donner naissance à un enfant en bonne santé », affirme-t-elle.

Source : Adapté du site Internet du Chars Livelihoods Programme, www.clp-bangladesh.org/newsdetails.php?id=62 (consulté le 20 juin 2013).

Graphique 6.1. **Renforcement dynamique de l'impact sur le développement : le programme CFPR (Challenging the Frontiers of Poverty Reduction) du BRAC**



Source : M. Samson (2012a), « Exit or Developmental Impact? The Role of "Graduation" in Social Protection Programs », Rapport de recherche commandé par l'Australian Agency for International Development (AusAID), AusAid, Canberra.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932909998>

Comment mettre à profit les enseignements tirés de ces programmes dans d'autres pays ? C'est ce que s'efforcent de faire la Ford Foundation et le CGAP (*Consultative Group to Assist the Poor*) via dix projets pilotes en Éthiopie, au Ghana, à Haïti, au Honduras, en Inde, au Pakistan, au Pérou et au Yémen. Cette initiative internationale a pour objectif de déterminer comment organiser les différentes formes d'aides et de projets de développement (dans les domaines de la consommation alimentaire, de l'épargne, de la formation ou de la microfinance, par exemple) afin de permettre aux individus de sortir de l'extrême pauvreté, en adaptant la méthode utilisée par le BRAC au Bangladesh. Les premiers résultats de ce programme sont encourageants : recul de 50 % de l'insécurité alimentaire à Haïti, progression de 25 % de la consommation alimentaire en Inde, ou encore diversification des revenus, hausse de l'épargne et amélioration de l'état de santé (CGAP-Ford Foundation, 2012).

Le gouvernement de l'Afrique du Sud, avec le soutien de la Ford Foundation, déploie un programme pilote similaire dans deux provinces afin de remédier aux problèmes de la forte prévalence du VIH, du chômage, de l'insuffisance des ressources allouées au système éducatif et des séquelles de l'apartheid. Ce projet pilote, fondé sur une approche factuelle, conjugue une méthode d'évaluation solide et une conception souple et dynamique, afin d'intégrer des initiatives dédiées à l'inclusion financière, à l'éducation et à l'avancement professionnel aux programmes de protection sociale performants en Afrique du Sud, en vue d'offrir de meilleures perspectives économiques aux jeunes Sud-Africains (Samson, 2011).

Ces programmes de protection sociale de deuxième génération s'attaquent aux déterminants complexes de la pauvreté chronique de manière à susciter et accélérer le développement, créant ainsi un cercle vertueux qui permet aux individus de sortir de la pauvreté en accédant à des moyens de subsistance plus durables, de se constituer un patrimoine et d'accéder aux opportunités économiques. Toutefois, les difficultés rencontrées varient d'un pays à l'autre et il faut, pour adapter ces approches à chaque contexte national, procéder à une évaluation complexe en s'appuyant sur des données plus probantes que celles fournies par les études portant sur un seul pays. Les partenaires en matière de développement apportent leur soutien aux réseaux mondiaux conçus pour

partager des expériences et renforcer les capacités par l'intermédiaire d'échanges de vues et de connaissances entre pays partenaires, avec des premiers résultats prometteurs. Pour progresser plus rapidement, des cadres d'évaluation internationaux mieux intégrés et capables de cerner efficacement les stratégies les plus performantes sont nécessaires.

Planification du développement : adopter une démarche plus globale

Un mécanisme de coordination national doté d'un volet consacré à la protection sociale améliore l'efficacité et la rentabilité

La troisième grande innovation témoigne de l'évolution du cadre d'action des pouvoirs publics en matière de protection sociale. De plus en plus de ministères responsables de la planification socio-économique ajoutent à leurs plans nationaux de développement un volet complet consacré à la protection sociale. Cette approche globale montre que les politiques visant à garantir des moyens de subsistance et à promouvoir une croissance économique et un développement inclusifs sont plus efficaces lorsqu'elles sont coordonnées au sein d'un cadre de planification plus vaste.

Par exemple, au Ghana, le programme *Livelihoods Empowerment Against Poverty (LEAP)* associe assurance maladie et transferts en espèces. Le nouveau dispositif de transferts en espèces du Mozambique coordonne plusieurs ministères en vue de garantir des moyens de subsistance en « étudiant la possibilité de réaliser des investissements sociaux dans de plus grands secteurs macroéconomiques [et] en relevant le niveau de vie global (agriculture, sécurité alimentaire et activités créatrices d'emplois, notamment) » (UNICEF Mozambique, 2012). Des pays aussi divers que l'Afrique du Sud, le Bangladesh, le Brésil, le Cambodge, l'Indonésie, le Népal, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie ont recours, de différentes manières, à la planification du développement pour obtenir de meilleurs résultats transversaux au plan social et économique (Samson, 2012a ; Samson et al., 2013).

Dans ce cadre, les pouvoirs publics équilibrent les politiques et les dépenses nationales en vue d'optimiser les liens entre la protection sociale et les autres domaines du développement. Pour ce faire, il convient de renforcer les relations entre les instances gouvernementales et entre l'État et ses partenaires, à travers un processus permanent de coordination visant à intégrer la protection sociale à la planification globale des politiques sociales et économiques. Le graphique 6.2, adapté de l'approche efficace adoptée par l'Ouganda pour intégrer la protection sociale à son processus de planification du développement, illustre ce processus.

Dans ce cadre, les « moyens » correspondent aux politiques, programmes et instruments de l'État qui permettent d'atteindre les objectifs stratégiques nationaux (« résultats »), en mettant l'accent sur l'importance des liens au sein des secteurs et entre ces derniers. Par exemple, l'encadré grisé présente un domaine où pourraient être établis des liens au sein d'un secteur. Dans le secteur de la protection sociale, lorsque les transferts en espèces financent les cotisations à l'assurance maladie des ménages les plus démunis, ces deux domaines sont complémentaires puisqu'ils protègent les ménages contre des chocs potentiellement catastrophiques en matière de santé, les transferts sociaux en espèces n'étant pas adaptés pour ce faire. Les instruments de protection sociale peuvent également renforcer l'impact d'autres secteurs de l'action publique et vice versa, par exemple en contribuant à une croissance économique inclusive (graphique 6.2).

Graphique 6.2. **L'intégration de la protection sociale à la planification du développement**

Instruments d'action (MOYENS)				Matrice de planification du développement					
Protection sociale		Autres secteurs							
Transferts en espèces	Assurance maladie	Éducation	Soutien des moyens de subsistance						
				Réduction de la pauvreté	Protection sociale	Objectifs stratégiques (RÉSULTATS)			
				Gestion du risque social					
				Inclusion sociale					
				Renforcement du capital humain	Autres secteurs				
				Développement des moyens de subsistance					
				Croissance économique					

Un mécanisme de coordination national qui planifie, hiérarchise et regroupe les politiques et les pratiques de protection sociale améliore leur impact et leur rentabilité en maximisant la probabilité d'atteindre les objectifs clés de l'action publique et en réduisant au maximum les risques et les coûts associés.

Conclusions

Il y a seulement dix ans, l'idée selon laquelle la protection sociale pourrait contribuer à la croissance économique était parfois considérée comme une fiction, dans la mesure où elle allait à l'encontre de l'opinion courante qui voulait qu'un arbitrage soit nécessaire entre équité et croissance¹². Aujourd'hui, la Banque mondiale décrit la protection sociale comme un investissement¹³ et les économistes du monde entier réunissent des données fiables qui la mettent clairement en relation avec la croissance économique (OCDE, 2009). D'autres partagent ce point de vue : la protection sociale favorise le capital humain et les autres investissements productifs, renforce la capacité des ménages à prendre des risques productifs, améliore le niveau de vie et l'emploi, accroît la résilience économique des pays et contribue à la cohésion sociale et à des réformes économiques ayant des effets favorables sur la population pauvre.

La protection sociale n'est pas un choix facultatif pour les gouvernements : il s'agit d'un élément essentiel de tout cadre d'action visant à lutter efficacement contre la pauvreté et à soutenir une croissance inclusive. Les constatations effectuées dans les pays qui sont parvenus à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement montrent que les stratégies fondées sur les droits sont plus efficaces pour atteindre les ménages pauvres et réduisent les coûts administratifs, sociaux, politiques et surtout économiques, ce qui permet à la protection sociale d'œuvrer à une croissance et à un développement maximum.

Par ailleurs, les programmes de protection sociale s'appuyant sur des données probantes peuvent s'inspirer des réussites observées à l'échelle internationale, tout en étant ancrés dans le contexte propre à chaque pays. Une telle démarche contribue non seulement à réduire la pauvreté mais aussi à renforcer les mécanismes de croissance à l'échelon local.

Au niveau du cadre d'action national, la planification des politiques et des instruments de protection sociale au sein d'un cadre de développement transversal optimise la coordination entre les différents volets de l'action publique, ce qui permet aux programmes d'aller au-delà de leurs objectifs fondamentaux de lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale pour contribuer à d'autres domaines du développement. C'est ainsi que la protection sociale peut contribuer à la croissance inclusive nécessaire pour venir à bout de la pauvreté (chapitre 1).

Notes

1. Ces neuf pays ont été recensés dans le cadre d'une étude réalisée par l'Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI) et sont énumérés dans le présent chapitre selon l'ordre de la variation absolue par rapport à l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM – voir chapitre 3). L'Economic Policy Research Institute (EPRI) et l'auteur ont travaillé dans ces neuf pays afin de soutenir des programmes de protection sociale. Néanmoins, ni l'EPRI ni l'auteur n'ont participé à l'étude de l'OPHI.
2. Le Centre pour le développement mondial a élaboré des indicateurs de performance pour tous les pays en développement et établi un classement des progrès accomplis vers la réalisation des OMD. Le Bangladesh, la Bolivie, le Cambodge, le Ghana, le Népal et l'Ouganda se classent parmi les 20 premiers pays à faible revenu en termes de progrès accomplis.
3. Afrique du Sud, Brésil, Inde, Kenya, Mexique, Mozambique et Zambie.
4. Jairam Ramesh, ministre du Développement rural, discours prononcé devant le parlement le 7 mars 2013 et publié par le quotidien *The Hindu* le 8 mars 2013, voir www.thehindu.com.
5. Discours prononcé par le Premier ministre du Rwanda, M. Bernard Makuza (2008), lors du forum Regional Social Security Forum for Africa (International Social Security Association – ISSA) qui s'est tenu à Kigali du 18 au 20 novembre (ISSA, 2008).
6. Par exemple, la Banque mondiale estime qu'on peut imputer à la crise financière mondiale une augmentation de quatre points du taux de pauvreté au Mexique entre 2008 et 2010 (Habib et al., 2010).
7. Voir Samson et al. (2013) pour un panorama des études qui analysent les effets de la protection sociale sur la croissance en Zambie depuis 2008.
8. Soutenu par le PNUD.
9. Le BRAC est né dans les zones rurales du Bangladesh, sous la forme d'un projet d'aide et de modernisation de petite envergure baptisé Bangladesh Rehabilitation Assistance Committee (devenu ensuite le Bangladesh Rural Advancement Committee). Depuis, le BRAC s'est développé dans tout le pays, dans les zones rurales et urbaines, et il a même été déployé récemment dans d'autres pays en Asie et en Afrique. C'est ainsi que le nom de l'organisation est devenu BRAC, qui n'est plus un acronyme.
10. Qui bénéficient tous deux du soutien financier d'AusAID et du DFID.
11. Incluant des indicateurs socio-économiques relatifs à la sécurité alimentaire, à la solidité et à la diversification des moyens de subsistance, à l'accès à un logement de qualité, à l'eau et à l'assainissement, à l'épargne, à la scolarisation des enfants, etc.
12. Par exemple, les économistes internationaux ont critiqué l'argumentation illustrant l'impact du système de transferts sociaux en espèces mis en place par l'Afrique du Sud sur la croissance économique lors d'une conférence organisée par le Committee of Inquiry for Comprehensive Social Security sud-africain, qui s'est tenue au Cap en 2000 (« Towards a Sustainable and Comprehensive Social Security System »). Plus précisément, les données qui montraient que les transferts en espèces influaient plus sur la réduction des contraintes de liquidité pesant sur le taux d'activité et sur le renforcement des obstacles à l'investissement dans la recherche d'emploi liés à la gestion des risques réfutaient l'opinion courante selon laquelle la baisse des coûts personnels du chômage limiterait les incitations au travail et, partant, entraînerait un phénomène de dépendance.

13. « La protection sociale est un outil puissant de lutte contre la pauvreté et de promotion de la croissance ». Premier message clé de la stratégie de la Banque mondiale pour la protection sociale en Afrique sur la période 2012-22 (Banque mondiale, 2012).

Références

- Acosta, P., P. Leite et J. Rigolini (2011), « Should Cash Transfers be Confined to the Poor? Implications for Poverty and Inequality in Latin America », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 5875, Banque mondiale, Washington.
- Akhter, U.A., M. Rabbani, M. Sulaiman et N.C. Das (2009), « The Impact of Asset Transfer on Livelihoods of the Ultra Poor in Bangladesh », avril 2009, *Research Monograph Series*, n° 39, BRAC Research and Evaluation Division.
- Alatas, V., A. Banerjee, R. Hanna, B. Olken et J. Tobias (2010), « Targeting the Poor: Evidence from a Field Experiment in Indonesia », *NBER Working Paper*, n° 15980, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, mai 2010.
- Alkire, S. et J.M. Roche (2013), *How Multidimensional Poverty Went Down: Dynamics and Comparisons*, Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), Oxford.
- Arnold, C. (2011), *DFID Cash Transfers Literature Review*, Department for International Development/UKAID Policy Division, Londres.
- Banque mondiale (2012), *Managing Risk, Promoting Growth: Developing Systems for Social Protection in Africa*, Banque mondiale, Washington, <http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/social-protection-full-report-EN-2012.pdf>.
- CDG (Center for Global Development) (2013), *MDG Progress Index: Gauging Country-Level Achievements*, Center for Global Development, Washington, www.cgdev.org/page/%20mdg-progress-index-gauging-country-level-achievements.
- CGAP-Ford Foundation (2012), *Reaching the Poorest*, Graduation Program Global Meeting, 18-19 juillet 2012, <http://graduation.cgap.org/wp-content/uploads/2012/10/Graduation-Program-Global-Meeting-2012-Summary-copy.pdf>.
- Coady, D., M. Grosh et J. Hoddinott (2004), *Targeting of Transfers in Developing Countries: Review of Lessons and Experience*, Banque mondiale, Washington.
- Das, N. et F. Misha (2010), « Addressing Extreme Poverty in a Sustainable Manner: Evidence from CFPR Programme », *CFPR Working Paper*, n° 19, Bangladesh Rural Advancement Committee, Dhaka.
- Devereux, S., E. Masset, R. Sabates-Wheeler, M. Samson et A. Rivas Dolf Te Lintelo (2013), « Evaluating the Targeting Effectiveness and Efficiency of Social Transfers », rapport non publié.
- Garcia, M. et C. Moore (2012), *Cash Dividend: The Rise of Cash Transfer Programs in Sub-Saharan Africa*, Banque mondiale, Washington.
- Gonzales, M.T. (2011), « The Dignity Pension (*Renta Dignidad*): A Universal Old-Age Pension Scheme », PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) (dir. pub.), *Sharing Innovative Experiences*, PNUD, New York.
- Habib, B., A. Narayan, S. Olivieri et C. Sanchez (2010), *The Impact of the Financial Crisis on Poverty and Income Distribution: Insights from Simulations in Selected Countries*, Banque mondiale, Washington.
- ISSA (International Social Security Association) (2008), *Dynamic Social Security for Africa: An Agenda for Development*, International Social Security Association, Genève.
- McCord, A. (2009), « The Global Financial Crisis: Poverty and Social Protection – Evidence from 10 Country Case Studies », *ODI Briefing Paper*, n° 51, Overseas Development Institute, Londres.
- Mkandawire, T. (2005), « Targeting and Universalism in Poverty Reduction », *Social Policy and Development Programme Paper*, n° 23, United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD), Genève.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2009), *Social Protection and Pro-Poor Growth*, OCDE, Paris.
- Samson, M. (2012a), *Exit or Developmental Impact? The Role of "Graduation" in Social Protection Programs*, rapport de recherche commandé par l'Australian Agency for International Development (AusAID), AusAid, Canberra.

- Samson, M. (2012b), « Micro-Simulation Analysis of Social Protection Interventions in Pacific Island Countries », *AusAID Pacific Social Protection Series: Poverty, Vulnerability and Social Protection in the Pacific*, AusAID, Canberra.
- Samson, M. (2011), *Evaluating Savings and Investment Linkages for South Africa's Child Support Grant*, rapport commandé par le Department of Social Development de l'Afrique du Sud pour la réunion du Groupe d'experts, août 2011, Pretoria.
- Samson, M. (2008), *Targeting Options for Social Protection in Nepal*, rapport non publié commandé par le Department for International Development, Londres.
- Samson, M., I. van Niekerk et K. McQuene (2013), *Designing and Implementing Social Transfer Programmes*, Third Edition, EPRI Press, Le Cap.
- UNICEF Mozambique (2012), « Strengthening and Scaling Up of the Social Protection System – Part 1 », UNICEF Media Centre, 1^{er} juillet 2012, www.unicef.org/mozambique/media_9455.html (site consulté le 20 juin 2013).
- US Social Security Administration (2013), « International Update », avril 2013, www.ssa.gov/policy/docs/progdesc/intl_update/2013-04/index.html (site consulté le 20 juin 2013).

PARTIE II

Chapitre 7

Quelles politiques contre la pauvreté ?

par

Luiz Inácio Lula da Silva, président du Brésil, 2003-11

Le Brésil a été le théâtre d'une révolution tranquille ces dernières années. Entre 2001 et 2011, le PIB par habitant a augmenté de 29 %, et les 20 % les plus pauvres de la population ont vu leur revenu progresser sept fois plus vite que les 20 % les plus riches. Le Brésil a en outre réussi à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté en deux fois moins de temps qu'escompté. Dans ce chapitre, l'homme qui a été aux commandes de cette remarquable transformation – Luiz Inácio Lula da Silva – explique comment la décision prise démocratiquement de placer la politique sociale au cœur de la stratégie de développement du pays a rendu cela possible. Le programme phare de « bourses familiales » (Bolsa Família) a consisté à instaurer, en faveur des ménages à faible revenu, des transferts monétaires subordonnés notamment à la scolarisation des enfants, à la réalisation de bilans de santé réguliers et à une obligation de vaccination. Ce programme a bénéficié à toute une génération et a contribué à briser le cercle vicieux de la pauvreté. Le pays s'attaque maintenant au dernier bastion de la pauvreté – l'extrême pauvreté – au moyen du plan Brasil Sem Miséria (Brésil sans misère). La manière dont le Brésil a réorienté son développement montre que l'harmonisation des politiques sociales et économiques, les transferts monétaires en faveur des familles pauvres (des femmes à hauteur de 97 %) et l'accès aux services publics à ceux qui en ont le plus besoin, peuvent avoir des effets bénéfiques multiples, mais atteste aussi que décider d'emprunter cette voie exige courage et détermination.

Pendant des siècles, l'État brésilien a organisé le processus de développement en appliquant une approche « descendante ». Satisfaire les exigences des propriétaires d'usines et de plantations et celles des élites industrielle et financière était traditionnellement la priorité.

Après la ratification de la Constitution en 1988, des politiques sociales visant à améliorer la vie des fractions moins favorisées de la population ont commencé à prendre forme. Dès le premier signe de menace sur l'économie, ces politiques – essentielles pour bâtir une nation vraiment démocratique – ont cependant été abandonnées au profit de la recherche de la stabilité économique.

Au cours de la décennie écoulée, le Brésil a finalement décidé de placer la politique sociale au centre de sa stratégie de développement. C'était un choix démocratique, validé et entériné par les urnes. C'était le choix d'un projet politique qui, au lieu de diviser la population, l'unissait dans l'effort déployé pour instaurer une croissance conjuguant redistribution des revenus et intégration sociale.

La nouvelle ère qui s'est ouverte au Brésil est le produit de sa politique sociale

Les résultats de la décision prise par le Brésil de réorienter son développement grâce à sa politique sociale nous montrent que, quand les politiques sociales et économiques sont harmonisées, les effets positifs dans chacun de ces domaines sont démultipliés. Le PIB par habitant s'est accru de 29 % entre 2001 et 2011. La hausse correspondante des revenus a été répartie entre tous, marque d'une rupture avec l'héritage du passé. En fait, les 20 % de Brésiliens appartenant aux tranches de revenu inférieures sont ceux qui ont vu leurs revenus progresser au rythme le plus élevé, soit sept fois plus vite que les 20 % les plus riches.

Au cours de la même période, 19 millions d'emplois ont été créés dans le secteur formel et l'augmentation du salaire minimum a été de 72 % en valeur réelle (chiffres constants). La mortalité infantile a baissé de 40 %, l'espérance de vie s'est allongée de 3.2 ans et le niveau d'instruction a progressé. Globalement, le coefficient de Gini¹ a reculé de 0.553 à 0.500 et, en 2008, le Brésil a atteint son objectif consistant à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté – le premier des Objectifs du millénaire pour le développement approuvés par les Nations Unies – en deux fois moins de temps qu'escompté.

Les mères savent mieux que personne comment employer les fonds au profit de toute la famille, et surtout des enfants

Seule l'adoption par le Brésil d'un nouveau modèle de développement – axé sur la politique sociale – a permis cette transformation². Un des jalons essentiels sur la voie de cette nouvelle ère a été la mise en œuvre du programme de « bourses familiales » (*Bolsa Família*), dont le 10^e anniversaire a été célébré en 2013. Les transferts monétaires assortis de conditions, réalisés au titre de ce programme, ont contribué de façon déterminante à la réduction de la pauvreté observée ces dernières années.

Bolsa Família a été la première initiative majeure du Brésil dans le domaine de l'action sociale à être axée sur la réalité de la pauvreté. Le changement de paradigme qu'elle sous-

entendait exiger un courage et une volonté politique hors du commun. Même si l'éradication de la pauvreté faisait déjà partie des principes fondamentaux inscrits dans la Constitution brésilienne, la tendance à rendre les pauvres responsables de leur pauvreté était encore profondément enracinée au sein de la société, d'où une forte opposition au programme au cours de ses premières années d'existence.

Un gigantesque défi sur le plan pratique

Cet immense défi politique s'est doublé d'un défi sur le plan pratique : il a en effet fallu recenser les familles pouvant bénéficier du programme, les inscrire, effectuer les transferts en leur faveur et suivre les progrès de l'exécution du programme. Pour que l'aide aille là où elle était nécessaire, l'administration fédérale a dû améliorer la structure de ses réseaux d'assistance sociale et de ceux des municipalités.

La mise en œuvre du programme *Bolsa Família* s'est organisée selon un schéma reposant largement sur l'administration fédérale. Pour l'inscription des familles, par exemple, un outil déjà existant a été élargi et amélioré afin de créer un Registre unique des programmes sociaux ; aujourd'hui, ce registre est utilisé pour appliquer toute une série de mesures en faveur des groupes à faible revenu. L'administration fédérale verse directement l'argent aux bénéficiaires au moyen de cartes magnétiques délivrées par une banque publique fédérale disposant d'un très large réseau d'agences qui couvre plus de 5 570 municipalités. 97 % de ces cartes sont détenues par des femmes, les études ayant montré que les mères savent mieux que personne comment employer les fonds au profit de toute la famille, et surtout des enfants. Enfin, pour la prestation de services et le suivi des familles, trois systèmes ont été mobilisés : le système éducatif, grâce auquel on peut vérifier l'assiduité scolaire des enfants et des jeunes bénéficiant du programme ; le système de santé, grâce auquel on surveille les vaccinations, la nutrition infantile ainsi que les soins prénataux aux femmes enceintes ; et le système d'assistance sociale, grâce auquel on cible plus particulièrement les familles à faible revenu et les familles très vulnérables.

Un succès qui ne se mesure pas seulement en chiffres

Rien de tout cela n'a été facile à accomplir. En 2013 cependant, après plus de dix ans d'amélioration constante des mécanismes de transfert et de gestion, le programme permet de verser des allocations à 14 millions de familles au bas mot, et de donner accès à une vie digne à 50 millions de Brésiliens. Aujourd'hui, *Bolsa Família* recueille l'adhésion de la majorité de la population alors qu'il avait suscité une vive opposition durant les premières années de son existence. Les critiques portent maintenant en général sur la nécessité de renforcer le programme, principalement en relevant le montant des allocations versées.

Le programme Bolsa Família a rendu leur dignité à 50 millions de Brésiliens

Comment cela s'explique-t-il ? Au fil du temps, il est apparu clairement que, au delà d'un soulagement immédiat de la misère grâce au versement d'un supplément fixe de revenu familial, le programme *Bolsa Família* apportait en outre une véritable contribution à la croissance économique. L'Institut brésilien de recherche économique appliquée (*Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada*, Ipea) a montré que pour chaque *real* (BRL) investi dans le programme, on constatait un accroissement du PIB de 1.44 BRL.

Il est également manifeste que *Bolsa Família* a bénéficié à toute une génération en concourant – grâce à l'éducation – à briser le cercle vicieux de la pauvreté. Les 16 millions d'enfants et d'adolescents dont le programme a permis de contrôler l'assiduité scolaire présentent des taux de délinquance moins élevés et obtiennent des résultats comparables à ceux de l'élève moyen du système scolaire public malgré une situation économique défavorable. Ces enfants connaîtront un avenir bien différent de la situation d'exclusion dont leurs parents et leurs grands-parents ont souffert.

Le plan *Brasil Sem Miséria* a pour objet de s'attaquer au cœur de l'extrême pauvreté

Si le Brésil a bien avancé sur le chemin d'un développement inclusif, plus il poursuit dans cette voie, plus il lui devient difficile de progresser davantage, et ce parce qu'il est maintenant sur le point d'atteindre le cœur de l'extrême pauvreté : les Brésiliens qui manquent de tout. Accès limité aux infrastructures et aux services publics, faible niveau d'instruction, liens précaires avec le monde du travail, revenu minime et incertain, et méconnaissance totale ou presque de leurs droits civils sont quelques-unes des caractéristiques qui se conjuguent pour condamner à la pauvreté ceux qui en pâtissent. Livrés à eux-mêmes, ils ne possèdent pas les outils nécessaires pour échapper à cette fatalité, ni les compétences susceptibles d'être offertes sur le marché. Seule l'intervention des pouvoirs publics peut donner à ces personnes et à leur famille une chance de saisir les opportunités que le Brésil a à offrir.

Heureusement, la voie empruntée par le Brésil depuis 2003 – et les outils qu'il a forgés – l'aident à passer au stade suivant et à s'occuper de ce segment de la population. Un de ces outils, le plan *Brasil Sem Miséria*, s'articule autour de deux axes :

1. **Aller au-devant des pauvres.** En général, les personnes extrêmement pauvres n'ont pas les moyens de réclamer le respect de leurs droits auprès des autorités. L'État doit en conséquence s'employer activement à repérer les familles vivant dans l'extrême pauvreté, à les inscrire au Registre des programmes sociaux et à les faire participer à une série d'activités et de programmes – de transferts monétaires et de formation professionnelle notamment – afin d'améliorer leur situation immédiate et d'élargir leurs perspectives d'avenir.
2. **Orienter l'offre de services publics vers les zones les plus défavorisées.** Le plan *Brasil Sem Miséria* marque une inversion de la logique d'investissement qui prévalait auparavant – et se traduisait par un afflux d'investissements dirigés dans une large mesure vers des zones déjà bien dotées – au profit d'une volonté d'encourager la mise en œuvre de programmes ciblant les zones ayant peu ou pas d'infrastructures. C'est en effet dans ces zones que se trouvent les familles vulnérables extrêmement pauvres. Tout d'abord, une carte de la pauvreté est élaborée à partir des données constamment actualisées du Registre unique des programmes sociaux. Ensuite, les investissements sont réorientés en fonction notamment de cette carte. Par exemple, le programme d'études à plein temps vise en priorité les régions où le taux de pauvreté est le plus élevé et où les écoles comptent le plus grand nombre d'élèves bénéficiaires du programme *Bolsa Família*. Les programmes engagés dans les domaines de la santé et de l'assistance publique sont, eux aussi, orientés vers les municipalités et localités enregistrant le plus fort taux d'extrême pauvreté.

Les changements apportés récemment au programme Bolsa Família ont permis à 22 millions de citoyens d'échapper à l'extrême pauvreté

Il va falloir maintenant aller plus loin dans cette réorganisation de l'offre de services car il ne suffit pas de donner accès à ces services dans les zones les plus pauvres, il faut les étendre aux zones où ils sont le plus nécessaires. Atteindre l'objectif consistant à mettre

fin à l'extrême pauvreté exige de nombreux autres changements de paradigme. Les micro-entrepreneurs pauvres – et extrêmement pauvres – ne connaissent par exemple rien aux services financiers et ne sont pas familiarisés avec tout ce qui touche au fonctionnement d'une banque. Les professionnels chargés de leur fournir ces services doivent être formés pour être à l'écoute de cette clientèle ; ils doivent être prêts à répondre à leurs besoins avec une patience et une sollicitude redoublées et avoir conscience de leurs difficultés.

Le seuil d'extrême pauvreté retenu dans le cadre du Programme *Brasil Sem Miséria* prenait en compte le paramètre international de 1.25 dollar en PPA par personne et par jour défini par les Objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies. Lorsque le programme a été lancé en juin 2011, celui-ci représentait environ 70 BRL par personne et par mois. Ce montant correspondait déjà au seuil d'extrême pauvreté retenu dans le cadre de *Bolsa Família*. Compte tenu des multiples dimensions de la pauvreté, il avait été envisagé de définir un seuil multidimensionnel. Un seuil monétaire permet toutefois de rendre compte de toutes les formes de dénuement avec peu de déperdition par rapport à un seuil multidimensionnel, et de gagner en simplicité et en transparence. La politique suivie répond elle-même à une logique multidimensionnelle.

Il ne s'agit pas de nier la nécessité de l'accès universel aux services. La question est de savoir par où commencer pour arriver à ce résultat. La réponse, à la lumière de l'expérience du Brésil, est qu'il faut commencer par les pauvres, les plus vulnérables, par ceux qui ont tellement plus à perdre du moindre retard. Pour la première fois, les services publics sont enfin mis à la disposition de ceux qui en ont le plus besoin.

Ces deux dernières années, le gouvernement brésilien a amélioré le programme *Bolsa Família* en ajustant les montants et en faisant évoluer la logique gouvernant l'octroi des prestations – notamment des prestations destinées aux enfants. Un des aspects les plus cruels des inégalités au Brésil est la forte concentration de la pauvreté chez les Brésiliens de moins de 16 ans. D'après le recensement de 2010, le taux d'extrême pauvreté dans cette tranche d'âge est quatre fois supérieur à celui observé chez les personnes âgées de plus de 60 ans ; ces dernières bénéficient d'un réseau de protection sociale solide puisque des plans de retraite et de pension ont déjà été mis en place à leur intention. Depuis le lancement du plan *Brasil Sem Miséria* en 2011, les changements apportés au programme *Bolsa Família* ont permis à 22 millions de citoyens, soit l'ensemble des bénéficiaires d'allocations versées au titre du programme, d'échapper à l'extrême pauvreté. Le taux d'extrême pauvreté a régressé dans toutes les tranches d'âge et l'écart de revenu abyssal qui séparait les jeunes des personnes âgées a été comblé.

Le Brésil s'attache à offrir des opportunités productives à tous les Brésiliens

Le slogan du gouvernement de la présidente Dilma Rousseff est : « La fin de la pauvreté n'est que le début. » Il manifeste la volonté de combattre la pauvreté dans toutes ses dimensions. Le premier obstacle – la dimension monétaire – a été surmonté et il s'agit maintenant d'élargir l'accès aux services. Le plan *Brasil Sem Miséria* vise à faire en sorte que le pays offre pléthore d'opportunités productives à tous les Brésiliens. Une des plus importantes initiatives à cet égard est le programme national pour l'accès à l'enseignement technique et à l'emploi (*Programa Nacional de acesso ao Ensino Técnico e Emprego*, Pronatec/*Brasil Sem Miséria*) mis en œuvre par le ministère de l'Éducation en partenariat avec le ministère du Développement social. Ce programme propose des formations professionnelles gratuites, d'une durée minimale de 160 heures, aux citoyens âgés d'au moins 16 ans, sachant que la priorité est donnée à ceux qui sont inscrits sur le Registre unique des programmes sociaux.

L'aide à la population active transite principalement par le Système national de l'emploi (*Sistema Nacional de Emprego*, SINE), qui oriente les travailleurs vers les offres d'emploi émanant

des entreprises. Les personnes préférant travailler à leur compte sont encouragées à s'inscrire au titre du plan *Brasil Sem Miséria* en tant que microentrepreneurs indépendants, ce qui permet au Service brésilien d'aide aux petites entreprises et aux microentreprises (*Serviço Brasileiro de Apoio às Micro e Pequenas Empresas*, SEBRAE) de coordonner leur participation à un programme prévoyant une assistance technique et une assistance à la gestion. Ces travailleurs ont en outre accès aux dispositifs de microcrédit productif mis en place par les banques publiques fédérales dans le cadre du programme Crescer. Les personnes exerçant une activité à plusieurs peuvent, dans le cadre du plan *Brasil Sem Miséria*, solliciter un soutien en matière d'organisation, de production, de commercialisation et d'accès au crédit.

Conclusions

La révolution tranquille qui s'est opérée au Brésil ces dernières années est le fruit d'un choix démocratique qui n'a pas été remis en cause par la population et s'est porté sur un projet plaçant la politique sociale au cœur de la stratégie de développement. Les programmes *Bolsa Família* et *Brasil Sem Miséria* incarnent la volonté politique, le courage et la capacité technique du gouvernement brésilien de mener à bien ce projet.

Ce qui se passe au Brésil n'est pas sans importance. Les profonds changements structurels nécessaires pour mettre en place ces programmes n'ont pas cessé de susciter l'opposition de ceux que le modèle de développement privilégiait auparavant. Des siècles de politiques dictées par un pouvoir aristocratique et subordonnées aux intérêts de l'oligarchie ne peuvent s'effacer en une seule décennie, mais il est clair maintenant que le pays ne va pas renoncer à la garantie d'une société socialement viable au profit de la croissance économique si cela exige qu'il tourne le dos à une fraction importante de sa population. Une telle tentation appartient au passé. Le Brésil est aujourd'hui conscient que ses citoyens constituent sa ressource la plus précieuse et que l'État doit agir au service de tous.

D'un autre côté, la montée en puissance des classes moyennes fait naître de nouvelles exigences et ouvre la voie à la revendication de nouveaux droits, comme en attestent les centaines de milliers de Brésiliens descendus dans la rue en juin 2013. Ils apprécient certes les avancées obtenues au cours de la dernière décennie, mais ils demandent plus. Ils ont accès à l'enseignement supérieur et veulent maintenant des emplois qualifiés leur permettant de mettre en pratique ce qu'ils ont appris à l'université. Ils comptent désormais sur des services publics qui n'existaient pas auparavant, et souhaitent en améliorer la qualité. Des millions de Brésiliens sont pour la première fois en mesure d'acheter une voiture ou de prendre l'avion. Des transports publics corrects et efficaces doivent exister par ailleurs pour faciliter la mobilité urbaine et rendre la vie dans les grandes villes moins difficile et moins stressante.

L'état d'esprit au sein de la société brésilienne d'aujourd'hui peut se résumer en ces quelques mots empruntés au compositeur Luiz Gonzaga Junior : « Ce qui a été réalisé est d'une grande valeur, mais ce qui est à venir l'est encore davantage ».

Notes

1. Le coefficient de Gini est couramment utilisé pour mesurer les inégalités de revenu ou de richesse ; il vaut 1 en cas d'inégalité maximale et zéro en cas de parfaite égalité.
2. Le chapitre 6 contient un examen approfondi des politiques de protection sociale.

PARTIE II

Chapitre 8

Quels enseignements l’Afrique peut-elle tirer du miracle agricole chinois ?

par

Li Xiaoyun, Centre de recherche sur le développement international,
Université agricole de Chine, Pékin

Bien qu’un grand nombre de pays d’Afrique subsaharienne ait enregistré récemment une croissance économique soutenue, cette tendance ne s’est pas toujours traduite par des taux de réduction de la pauvreté satisfaisants. Ce chapitre a pour objet de montrer que le recul spectaculaire de la pauvreté en République populaire de Chine est dans une large mesure le fruit de l’expansion de la petite agriculture, et d’en dégager d’éventuels enseignements pour l’Afrique. L’expérience de la Chine souligne à quel point il importe de s’attacher en priorité à générer une croissance agricole efficace pour faire reculer la pauvreté dans les pays dont la population est essentiellement rurale, ce qui est le cas de nombreux pays africains. Elle montre toutefois qu’il faut se garder d’encourager les pauvres à abandonner la terre et l’agriculture avant d’avoir accru leur revenu, au risque de les enfermer dans la pauvreté. Il faudrait au contraire prendre des mesures destinées à accroître fortement la productivité agricole – en particulier pour les cultures alimentaires de base – et à promouvoir la diversification afin de permettre à la nombreuse population agricole de générer des excédents, d’abaisser le prix des produits alimentaires pour les consommateurs et de réduire le coût de l’expansion du secteur industriel et du secteur des services. L’essor du secteur agricole est source de matières premières, de capital et de débouchés pour l’industrie manufacturière et d’autres secteurs, et exerce donc un effet stimulant sur le développement économique en général et la création d’emplois non agricoles, facilitant ainsi l’absorption de la main-d’œuvre agricole excédentaire. Le défi pour l’Afrique consistera à prévenir certains des effets secondaires néfastes de la stratégie menée en Chine, comme la dégradation de l’environnement et le creusement des inégalités entre les zones rurale et urbaine.

« L'importance du scénario de croissance dans les progrès accomplis par la Chine dans la lutte contre la pauvreté a valeur d'enseignement pour l'Afrique. Lorsque dans un pays, la pauvreté est à ce point concentrée dans les zones rurales, il n'est pas surprenant que la croissance agricole joue un rôle substantiel dans la réduction de la pauvreté » (Ravallion, 2009).

Après des décennies de stagnation économique relative, l'Afrique subsaharienne a connu une croissance économique notable ces dernières années. Avec un taux de croissance moyen proche de 6 % entre 2001 et 2008, le continent a bien résisté aux effets de la crise financière mondiale (BAfD et al., 2011). Entre 2002 et 2012, six des dix économies les plus dynamiques au monde se trouvaient en Afrique subsaharienne. Au cours des cinq prochaines années, la région deviendra probablement un nouveau pôle de croissance capable de redonner de la vigueur à une économie mondiale en perte de vitesse. Autrement dit, les taux de croissance des économies d'Afrique subsaharienne dépasseront en moyenne ceux de leurs homologues asiatiques (*The Economist*, 2011 ; CEA-ONU et Commission de l'Union africaine, 2012 ; BAfD, 2012).

Cependant, en dépit des conclusions de certaines études selon lesquelles la pauvreté ne cesse de reculer en Afrique depuis 1995 (Pinkovskiy, 2010), les résultats du continent en matière de réduction de la pauvreté ont été en réalité plutôt décevants dans l'ensemble. La proportion de pauvres n'a baissé que marginalement – de 51.5 % en 1981 à 47.5 % en 2008 – alors que le nombre de pauvres, soit le nombre de personnes vivant avec moins de 1.25 USD par jour, a considérablement progressé – puisqu'il est passé de 204.9 millions en 1981 à 386 millions en 2008 (Devarajan, 2013). Ce découplage entre la croissance et la réduction de la pauvreté donne à penser que la trajectoire de développement du continent, qui laisse depuis toujours les pauvres sur le bord de la route, n'a pas évolué en bien sous l'effet des phénomènes de mondialisation en cours. L'Afrique subsaharienne reste confrontée à un double défi : instaurer un cercle vertueux croissance-réduction de la pauvreté et s'assurer que ce sont bien les pauvres qui, en dernier ressort, recueillent les fruits de la croissance économique.

Le nombre de personnes vivant avec moins de 1.25 USD par jour en Afrique a augmenté, passant de 204.9 millions en 1981 à 386 millions en 2008

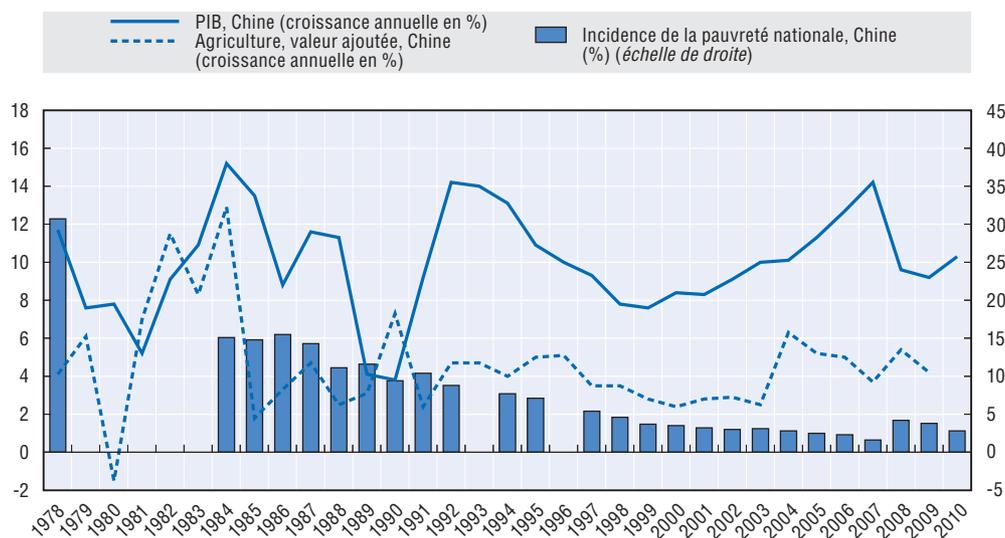
En comparaison, la forte expansion économique de la République populaire de Chine observée ces 30 dernières années s'est accompagnée d'un recul marqué de la pauvreté. De 1978 à 2008, l'activité économique a progressé de 9.8 % par an en moyenne en Chine et le taux de pauvreté est tombé de 63 % en 1979 à moins de 10 % en 2008 (Wang, 2008). S'il convient de se montrer prudent quant aux enseignements à tirer pour l'Afrique subsaharienne du succès de la Chine dans son combat contre la pauvreté (Ravallion, 2009), l'expérience acquise par ce pays dans les domaines de la transformation économique et de la réduction de la pauvreté a suscité beaucoup d'intérêt de la part des pays africains et de la communauté

internationale du développement, notamment parmi les membres du Groupe d'étude Chine-CAD (Groupe d'étude Chine-CAD, 2011). Ce chapitre vise à mettre en évidence les principaux aspects de la réussite de la Chine en matière de croissance et de réduction de la pauvreté, et à dégager des enseignements pouvant présenter un intérêt pour l'Afrique.

Le moteur de la réduction de la pauvreté en Chine est l'agriculture

Au cours de la période 1978-85, la Chine a enregistré le taux de croissance économique le plus élevé de ses années de réforme – soit une moyenne de 9.9 % par an – et la croissance agricole la plus forte, 7.7 % par an en moyenne (graphique 8.1 ; Song, 2008). Durant cette courte période, la pauvreté rurale en Chine a diminué à peu près de moitié (si l'on se réfère au seuil de pauvreté national chinois). L'impressionnant repli du nombre de personnes vivant avec moins de 1 USD par jour en Chine s'est produit, à hauteur des deux tiers, entre 1981 et 1987, et, fait surprenant, à hauteur de 40 % au cours des trois premières années seulement de cette période (Chen et Ravallion, 2007). L'essor du secteur agricole a contribué pour une part considérable à la croissance du PIB chinois (35 %) entre 1978 et 2008 (Li, 2013) alors que l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance agricole*, qui était de -2.7 pendant les années 90, s'est maintenue à -1.5 entre 2000 et 2008 (Li, 2010).

Graphique 8.1. **Croissance, agriculture et pauvreté en Chine, 1978-2010**



Source : Calculs effectués par l'auteur à partir des données du NBS (Bureau national des statistiques) (2011), *Poverty Monitoring Report of Rural China*, China Statistics Press.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910017>

Entre 1978 et 2008, l'agriculture a contribué environ quatre fois plus que tous les services manufacturiers confondus à faire reculer la pauvreté en Chine

Selon les estimations, la croissance agricole en Chine a contribué quatre fois plus que tous les services manufacturiers confondus à faire reculer la pauvreté sur la période de 30 ans comprise entre 1978 et 2008 (Ravallion et Chen, 2007 ; Ravallion, 2009). On peut en déduire que le recul notable de la pauvreté en Chine est principalement imputable à une

* Rapport entre le taux de réduction de la pauvreté et le taux de croissance agricole. Une élasticité égale à -2.7 signifie que la pauvreté régresse de 2.7 % quand la croissance agricole augmente de 1 %.

croissance économique tirée par l'agriculture, ce qui peut s'expliquer par le fait que l'agriculture chinoise est une agriculture à forte intensité de main-d'œuvre et que l'essor rapide de ce secteur a mobilisé une importante main-d'œuvre non qualifiée.

Il ne s'agit pas de nier la contribution de l'industrie à la croissance économique globale. Cependant, une part non négligeable de la croissance industrielle chinoise a trouvé son origine dans le capital, la main-d'œuvre et les matières premières procurés aux entreprises rurales par un secteur agricole en expansion. La part des entreprises rurales dans la valeur totale de la production industrielle est passée de moins de 9.1 % en 1979 à 20 % en 1985, et la valeur totale de la production industrielle s'est hissée de 219.2 milliards RMB en 1980 à 386.7 milliards RMB en 1985 (Huang, 2008).

Durant la phase d'expansion économique rapide de la Chine, la croissance agricole, qui reposait certes sur une large assise, a été portée par différents sous-secteurs, d'où des effets différenciés sur la réduction de la pauvreté. La production alimentaire a joué un rôle central dans la relation entre croissance et réduction de la pauvreté. Entre 1978 et 1985, la production de riz a progressé de 4.5 % par an et la production de blé de 8.2 %. Ces deux cultures ont été les principaux moteurs de l'accroissement de la production alimentaire chinoise (Li, 2013). Leur essor a eu des répercussions majeures sur le revenu des ménages du fait que le blé et le riz étaient pour une large part cultivés par les pauvres des zones rurales. Il est important de noter que la montée en puissance de la production alimentaire a été due pour l'essentiel à des gains de productivité, et non à l'extension des surfaces cultivées.

Les cultures commerciales se sont également développées, les productions de coton et d'oléagineux ayant augmenté respectivement de 11.4 % et 20.3 % par an (Li, 2013). Cette évolution à la hausse a eu un impact sur la pauvreté dans certaines zones, mais elle a été freinée par l'étroite répartition géographique de ces cultures. Durant cette période, la production de fruits a elle aussi progressé, de 10 % par an. Si cette progression a été plus largement répartie sur l'ensemble du territoire, ce sont principalement les exploitants les plus prospères qui en ont recueilli les bénéfices.

En 2005, 200 millions d'emplois non agricoles avaient été créés en Chine et procuraient 46 % du revenu des ménages ruraux

L'impact de l'agriculture sur la réduction de la pauvreté en Chine a été renforcé par une transformation structurelle, d'abord dans le secteur agricole, puis dans l'ensemble de l'économie. Entre 1978 et 1984 – période marquée par l'expansion rapide des cultures alimentaires et commerciales et de l'élevage – l'agriculture axée sur les cultures alimentaires a fait place à une production agricole plus diversifiée, reposant notamment sur les cultures commerciales et l'élevage. De ce fait, bien que la valeur de la production alimentaire en elle-même ait augmenté, sa part dans la production agricole totale a baissé – ramenée de 80 % en 1978 à 69 % en 1985 ; la valeur des produits de l'élevage est passée de 15 % à 22 % au cours de la même période (Li, 2013). À partir de 1985, les entreprises rurales et l'emploi non agricole sont devenus deux moteurs de croissance de plus en plus puissants. En 2005, 200 millions d'emplois non agricoles avaient été créés, représentant 40 % des emplois dans les zones rurales et procurant 46 % du revenu des ménages ruraux (Song, 2008).

Une caractéristique frappante de la réduction de la pauvreté en Chine réside dans le fait que les progrès les plus nets et les plus rapides ont été obtenus au tout début de la transformation de l'économie chinoise. Si l'on considère la période de 24 ans comprise entre 1981 et 2004, on s'aperçoit que la réduction de la pauvreté s'est produite à hauteur des

deux tiers durant les sept premières années, et de 40 % au cours des trois premières années. La hausse de la productivité et de la rentabilité des petites exploitations agricoles a fait progresser rapidement le revenu des ménages ruraux, ce qui a permis de battre en brèche la pauvreté et de mobiliser le capital, la main-d'œuvre, les matières premières et la demande nécessaires pour donner un coup de fouet à la croissance dans le secteur non agricole.

Ce scénario de croissance à large assise apparaît comme une confirmation du fait qu'il importe de s'attacher en priorité à générer une croissance agricole efficace pour combattre la pauvreté dans les pays dont la population est essentiellement rurale, comme c'est le cas en Chine et dans de nombreux pays africains. Ce phénomène a aussi été observé dans d'autres pays comme le Viêtnam (chapitre 10, solution n° 6) et, dans une certaine mesure, l'Indonésie (OCDE/FAO, 2008).

L'exemple de la Chine remet en question l'idée largement répandue selon laquelle la croissance et la transformation économique dans les pays pauvres font automatiquement reculer la pauvreté. Il donne à penser que la relation de cause à effet est au contraire plus complexe, et que la réduction de la pauvreté est un préalable à un développement économique et une transformation durables, ce que nous pourrions décrire comme une croissance alimentée par la réduction de la pauvreté.

Les grands axes de l'action publique ont été l'investissement, la réforme du marché et le choix de concentrer l'effort sur les petits exploitants

Quels sont les facteurs qui se sont conjugués pour créer et nourrir l'interaction entre la croissance et la réduction de la pauvreté en Chine ?

La réforme foncière, l'éducation et l'infrastructure ont été les maîtres-mots

Les résultats remarquables obtenus par la Chine à partir de 1978 en matière de croissance économique, de développement agricole et de réduction de la pauvreté sont fortement corrélés aux investissements réalisés antérieurement dans un certain nombre de secteurs d'une importance déterminante pour faire reculer la pauvreté. Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire en Chine a par exemple été porté de 20 % en 1949 à 95.9 % en 1978. La proportion de la superficie cultivée irriguée était de 16.3 % en 1949 et avait déjà atteint 49 % en 1980, soit presque le niveau actuel de 50 % (Li, 2013). La redistribution des terres – qui a commencé avec la réforme foncière engagée au début des années 50 et s'est poursuivie grâce à une nouvelle vague de réformes à la fin des années 70 – a permis d'octroyer des droits fonciers aux ménages pauvres tributaires de l'agriculture de sorte qu'ils puissent recueillir les fruits de la croissance (Wang, 2008).

Entre 1949 et 1978, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire est passé de 20 % à 96 % en Chine

La réforme a été graduelle, pilotée par l'État, respectueuse des mécanismes du marché et axée sur les agriculteurs

Depuis la fin des années 70, la politique agricole chinoise repose sur un processus d'apprentissage progressif. L'agriculture était déjà le pilier de l'économie nationale, un pilier reposant sur les cultures céréalières. La réforme du marché des produits agricoles n'a jamais été radicale, elle a, au contraire, été conduite en tenant compte des expériences et des expérimentations réalisées en des lieux spécifiques dans diverses régions ; cette démarche a permis de reproduire à plus grande échelle les succès obtenus à petite échelle. Pour que le marché des céréales devienne un marché libre, il a fallu pendant plus de 20 ans mettre en

place des réglementations et des infrastructures, tout en contrôlant les prix des engrais et autres intrants agricoles de sorte qu'ils restent abordables pour les exploitants agricoles. Pendant ce temps, l'État a continué de fournir des services publics, notamment sur le plan de la recherche et de la vulgarisation agricoles. Enfin, le développement agricole a été bien intégré dans le développement non agricole grâce à une politique visant à encourager la diversification agricole et l'essor des entreprises rurales. En fin de compte, ce modèle piloté par l'État, respectueux des mécanismes du marché et axé sur les exploitants, a été la clé du succès de l'agriculture chinoise.

Les petits exploitants sont les pivots de la transformation de l'agriculture

C'est le développement de la petite agriculture qui permet de relier croissance et réduction de la pauvreté. En Chine, la petite agriculture a été transformée à divers égards :

Trois récoltes par an permettent de conserver une productivité élevée

1. La productivité a été relevée grâce à un système d'exploitations familiales intensives. Dans la majeure partie de la Chine, les cultures multiples sont aujourd'hui une pratique courante, et effectuer deux, voire trois récoltes annuelles, permet aux exploitants de maintenir un rendement élevé par unité de surface. Même dans le nord de la Chine, les cultures mixtes – par exemple, les combinaisons blé-maïs et maïs-soja – sont très répandues.
2. Les systèmes associant cultures céréalières et élevage sont fréquents dans les petites exploitations chinoises. La quasi-totalité d'entre elles élève du bétail, à plus ou moins grande échelle, ce qui contribue à la diversification de l'alimentation et des revenus des ménages ; le fumier est en outre collecté pour fertiliser les sols.
3. En Chine, la petite agriculture est une agriculture à forte intensité de main-d'œuvre, depuis le stade de la préparation des sols jusqu'à celui de la récolte et de la transformation en passant par l'ensemencement, le repiquage, le désherbage, l'apport d'engrais et l'irrigation (même si depuis quelque temps une partie de ces tâches est mécanisée).
4. Les petits exploitants chinois utilisent abondamment les nouvelles variétés de semences améliorées et les engrais. L'État leur a apporté un soutien considérable en leur donnant accès à l'irrigation, aux semences améliorées, à la recherche, à des formations et à des intrants agricoles abordables.
5. Les types de peuplement et le mode d'utilisation des terres en Chine rurale ont favorisé le développement agricole : les villages sont généralement nucléaires et les terres arables appartiennent à différents petits exploitants relativement concentrés (sauf dans les zones montagneuses). Ce mode d'utilisation organisée des terres est propice au développement de « clusters » pour les cultures commerciales à grande échelle, comme le maïs dans le nord de la Chine et le riz dans le sud. Cette organisation en clusters encourage l'utilisation des services collectifs assurés par l'État, notamment pour l'irrigation, la formation, la récolte et la commercialisation.

Plusieurs enseignements utiles à l'Afrique peuvent être dégagés de l'expérience de la Chine

L'agriculture s'est développée dans des contextes historiques, politiques, sociaux et économiques différents en Chine et en Afrique subsaharienne. Néanmoins, d'importants enseignements potentiellement utiles aux pays africains lors des discussions et décisions relatives à la politique agricole peuvent être dégagés de l'expérience acquise par la Chine.

Le principal message est que, dans les pays affichant des taux de pauvreté élevés et dont une forte proportion de la population – en particulier de la population pauvre – tire sa subsistance de l'agriculture, on peut espérer un impact rapide de l'évolution de ce secteur sur la pauvreté. Le bénéfice, en termes de réduction de la pauvreté, peut être spectaculaire au tout début de la transformation économique, quand l'augmentation de la productivité et de la rentabilité des petites exploitations agricoles nourrit la croissance agricole et que celle-ci, à son tour, commence à stimuler l'économie dans son ensemble. C'est une excellente nouvelle pour la plupart des pays africains qui n'ont pas encore entamé cette phase de la transformation économique, où les pauvres sont en majorité des petits producteurs ruraux et les petits exploitants sont pour la plupart pauvres. Dans ces pays, il est possible de faire reculer la pauvreté massivement et rapidement.

Passer par cette phase d'expansion de la production, de la rentabilité et des revenus de la petite agriculture paraît indispensable pour obtenir des avancées sur le front de la réduction de la pauvreté. S'orienter vers une transformation économique expéditive sans passer par cette phase expose au risque d'enfermer les pauvres dans leur pauvreté. Les agriculteurs renoncent souvent à leur activité et quittent les terres avant qu'un développement durable de l'agriculture leur ait permis d'accroître leur revenu ou ait déclenché les transformations économiques pouvant leur procurer un emploi en dehors de l'exploitation. Ils se privent ainsi de leurs moyens de subsistance avant que des solutions de remplacement se concrétisent. La pauvreté devient alors plus tenace et il est beaucoup plus difficile d'y échapper. Manquer une chance de sortir de la pauvreté expose au risque qu'elle ne se représente jamais et que la tendance à la réduction de la pauvreté s'en trouve définitivement altérée.

Sur un autre front, la réussite de la Chine en matière de développement agricole donne à penser qu'il est primordial d'allier des processus sains de formulation des politiques, des institutions publiques solides et une réelle volonté de faire reculer la pauvreté (Ravallion, 2009). Aujourd'hui, les contextes institutionnels et politiques dans lesquels les pays africains se développent et mettent en œuvre leurs politiques agricoles et économiques sont variés et très différents de ceux qu'a connus la Chine durant la période au cours de laquelle elle a obtenu une réduction rapide de la pauvreté. En Chine, l'État et les institutions publiques sont investis de la mission et possèdent les moyens de définir, financer et mettre en œuvre des politiques dans le secteur agricole et de réguler les marchés pour atteindre des objectifs de développement précis. La stabilité politique de la Chine autorise les perspectives à long terme et garantit dans la durée la cohérence des objectifs et des stratégies des pouvoirs publics. Dans nombre de pays africains, ces conditions ne sont pas réunies, ou du moins pas dans la même mesure ; il faudra donc recourir à d'autres méthodes d'élaboration et de financement des politiques publiques.

L'expérience acquise par la Chine est toutefois riche d'enseignements essentiels sur le ciblage et les objectifs fondamentaux de ces politiques. La Chine a mis en place une stratégie de développement cohérente centrée sur l'agriculture et une politique de développement agricole axée sur les produits alimentaires de base, qui ont été affinées au cours du temps grâce à un processus d'apprentissage progressif. C'est ainsi que la petite agriculture a pris forme et s'est développée. Ce constat souligne la nécessité d'avoir un dessein cohérent à long terme et d'être capable de bâtir la confiance requise pour permettre d'investir dans des systèmes et des capacités de production et dans le renforcement de ces derniers.

Le principal enseignement que l'on pourrait dégager à l'intention de l'Afrique est qu'une hausse notable du revenu des agriculteurs peut transformer l'économie tout entière. Dans le détail, on pourrait retenir qu'il convient de :

- Promouvoir une forte croissance agricole fondée sur une amélioration de la productivité pour permettre aux nombreuses personnes actives dans le secteur agricole de générer un excédent et, parallèlement, faire baisser le prix des produits alimentaires pour les consommateurs et réduire le coût du développement du secteur industriel et de celui des services.
- Mettre à profit la hausse de revenu des agriculteurs pour dynamiser l'économie dans son ensemble en affectant l'excédent agricole à l'investissement et à la création de débouchés commerciaux pour l'industrie manufacturière ou pour d'autres secteurs, de façon à faciliter l'absorption du surplus de main-d'œuvre apparaissant dans le secteur agricole et à stimuler le développement économique en général.
- Accroître rapidement les volumes de production et la productivité pour les cultures alimentaires déjà pratiquées par la majorité des petits exploitants afin d'assurer la sécurité alimentaire et de générer un excédent qui viendra accroître le revenu des ménages.
- Passer d'une production agricole entièrement tournée vers la culture à une agriculture plus diversifiée, englobant l'agrosylviculture, l'élevage et l'aquaculture.
- Évoluer vers un système de marché efficient grâce à une transformation continue et progressive permettant aux petits exploitants d'accéder aux marchés et aux services dans des conditions économiquement viables (chapitre 10, solution n° 4). Il faut parfois pour cela, comme cela s'est passé en Chine, que l'État assure la fourniture des moyens d'irrigation, des semences améliorées, des engrais et des infrastructures commerciales.

La méthode par laquelle la Chine a réussi à faire reculer la pauvreté comporte également des aspects négatifs qui méritent aussi qu'on s'y arrête. Certes, la politique agricole chinoise fondée de longue date sur la production alimentaire a permis d'assurer la sécurité alimentaire du pays et d'accroître les exportations de produits alimentaires en même temps que le revenu des agriculteurs. Cependant, certains des systèmes de production à forts niveaux d'intrants et à rendement élevé qui ont contribué à cette sécurité ont causé des dommages irréversibles à l'environnement et aux ressources naturelles ; de surcroît, le recul de la pauvreté s'est soldé par des inégalités entre les populations urbaine et rurale. Ces problèmes deviennent des préoccupations majeures pour les pouvoirs publics.

Conclusions

Les pays africains devraient étudier attentivement le parcours de la Chine afin de repérer les solutions qui peuvent être transposées directement avec succès et celles qui exigent d'être adaptées au contexte qui leur est propre. Étant donné la diversité du continent africain, l'une des plus importantes leçons qui doit être tirée de l'expérience chinoise en matière de développement agricole a trait à la nécessité de s'adapter aux situations locales et régionales, ce que la Chine a su faire au cours de sa longue histoire. Avant tout, les nations africaines doivent élaborer leurs propres plans de développement agricole et continuer à accroître les ressources humaines et budgétaires nécessaires à leur exécution.

Références

- BAfD (Banque africaine de développement), OCDE, PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et CEA-ONU (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique) (2011), *African Economic Outlook 2011*, Éditions OCDE.
- BAfD, OCDE, CEA-ONU et PNUD (2012), *African Economic Outlook 2012*, Éditions OCDE.
- CEA-ONU et Commission de l'Union Africaine (2012), *Economic Report on Africa 2012*, CEA-ONU, Addis Abeba.
- Chen, S. et M. Ravallion (2007), « Absolute Poverty Measures for the Developing World », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 104, n° 43, pp. 16757-16762.
- Devarajan, S. (2013), « Africa's Statistical Tragedy », *The Review of Income and Wealth*, 2013, pp. 1-7.
- Groupe d'étude Chine-CAD et OCDE (2011), *Economic Transformation and Poverty Reduction: How it Happened in China, Helping it Happen in Africa*, vol. 1. 2-3, China Financial Economic Press, Pékin.
- Huang, J. (2008), *Institutional Change and Sustainable Change: 30 years of China's Agricultural and Rural Development*, Shanghai Peoples' Press, Shanghai.
- Li, X. (2013, à paraître), *What Can Africa Learn from China's Experiences in Agriculture ?*
- Li, X. (2010), « China's Economic Growth and Poverty Reduction After the Year 2000 », *China Rural Economy*, vol. 2010, n° 4, pp. 23-35.
- Li, X., H. Wang et P. Zacchia (2013, à paraître), *The Decoupling of Economic Growth, Agriculture Growth and Poverty Reduction in Tanzania: Lessons from China*.
- OCDE et FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2008), *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2008-2017*, Éditions OCDE.
- Pinkovskiy, M. et X. Sala-i-Martin (2010), « African Poverty Is Falling... Much Faster Than You Think », *NBER Working Paper Series*, n° 15775, National Bureau of Economic Research, Cambridge, Massachusetts.
- Ravallion, M. (2009), « Are there Lessons for Africa from China's Success Against Poverty? », *World Development*, vol. 37, n° 2, pp. 303-313.
- Ravallion, M. et S. Chen (2007), « China's (Uneven) Progress Against Poverty », *Journal of Development Economics*, vol. 82, n° 1, pp. 1-42.
- Song, H. (2008), *Thirty Years of China Rural Reform*, China Agricultural Press, Pékin.
- The Economist* (2011), « Africa's Impressive Growth », *The Economist*, 6 janvier 2011.
- Wang, S. (2008), « Fight Against Poverty in the Development Process », *Management World*, vol. 11, pp. 78-88.

PARTIE II

Chapitre 9

Quelles solutions s'avèrent efficaces sur le terrain pour vaincre la pauvreté ?

par

Meera Tiwari, School of Law and Social Sciences, University of East London, Royaume-Uni

Quelle perception les pauvres ont-ils de la pauvreté, et que peuvent-ils nous apprendre sur les formes de développement permettant d'en venir à bout ? Nous tenterons, dans ce chapitre, de répondre à ces deux questions en examinant les travaux consacrés à la pauvreté, ainsi que quatre études de cas concernant des projets de développement (réalisés en Éthiopie, en Inde et en Tanzanie). Celles-ci mettent en lumière les multiples facettes de la pauvreté telle qu'elle est vécue par ceux qu'elle touche ; elles montrent qu'ils font clairement le lien entre le dénuement économique et les dimensions non économiques de la pauvreté, comme un état de santé médiocre, la difficulté à accéder à l'éducation, un sentiment de perte de dignité et l'absence de participation à la conduite des affaires du village. Les projets fructueux avaient en commun les caractéristiques suivantes : la contribution des populations locales à leur exécution, leur pleine adhésion à ces projets et le renforcement de leurs moyens d'action, la mise en place de cadres de politique sociale, une stratégie de promotion du développement et des infrastructures institutionnelles efficaces pour les services publics, notamment des systèmes de distribution de services accessibles aux pauvres.

Notre définition et notre perception de la pauvreté ont évolué au fil du temps, passant d'une vision économique à une compréhension plus globale et multidimensionnelle. Ces 20 dernières années, les chercheurs se sont attachés à comprendre ce que signifie exactement la pauvreté au quotidien, comme en témoignent l'approche conceptuelle que recouvrent les *Rapports sur le développement humain* publiés chaque année depuis 1990 par le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que les Objectifs du millénaire pour le développement, cadre d'action primordial en faveur du développement humain. On a également beaucoup écrit sur les moteurs de la réussite qu'ont récemment connue, dans leur lutte contre la pauvreté, des pays tels que le Brésil (chapitre 7), la République populaire de Chine (chapitre 8), l'Inde et la Fédération de Russie (Fosu, 2013 ; ODI, 2011).

Malgré ces abondants travaux, notre connaissance de la réalité de la pauvreté pour ceux qui la vivent (et des solutions à mettre en œuvre sur le terrain pour l'éliminer) demeure partielle et superficielle.

Ce chapitre a pour objet de combler cette lacune en posant deux questions essentielles : comment les pauvres perçoivent-ils la pauvreté ? Que peuvent-ils nous apprendre sur les formes de développement qui permettent d'en venir à bout ? Il débute par une vue d'ensemble de certains travaux de recherche essentiels sur le sujet. Sont ensuite présentées quatre études de cas effectuées en milieu rural : deux en Inde, une en Éthiopie et une en Tanzanie. Pour finir sont exposées les principales conclusions qui en ressortent, ainsi que les leçons à tirer.

Il n'existe pas de définition universelle de la pauvreté

À partir des travaux qu'il a réalisés en Asie et en Afrique, Robert Chambers a établi une série d'indicateurs du mal-être incluant le manque d'actifs, l'invalidité, l'exclusion sociale et l'insuffisance de revenus pour l'éducation des enfants et la satisfaction des besoins fondamentaux (Chambers, 1995).

Après avoir étudié en profondeur les travaux consacrés à la perception de la pauvreté par les populations pauvres d'Asie, Mick Moore et ses collègues sont parvenus à la conclusion que les pauvres des zones rurales avaient tendance à comparer leur situation à celle de leurs voisins plus aisés. Cette perception de la pauvreté, observée en milieu rural, ne semble toutefois pas refléter la signification que celle-ci peut avoir dans les contextes périurbains et urbains, et n'aide pas non plus à formuler une définition générique de la pauvreté (Moore et al., 1998).

Abhijit Banerjee et Esther Duflo ont mené des études dans 13 pays sur les aspects économiques de la vie des pauvres. Ces travaux ont permis d'obtenir des informations intéressantes sur les décisions que ceux-ci prennent sur le plan économique au moyen de questions telles que : « Pourquoi les pauvres ne mangent-ils pas plus ? » et « Pourquoi les pauvres n'économisent-ils pas plus ? » (Banerjee et Duflo, 2007), mais ils n'ont pas pris en compte les aspects sociaux de la pauvreté, dont les privations en matière de santé, d'éducation, d'hygiène et de libertés « participatives ».

À l'aube du nouveau millénaire, la Banque mondiale a recueilli les paroles de plus de 60 000 femmes et hommes pauvres de 60 pays, effort sans précédent pour comprendre la pauvreté vue du côté des pauvres (Narayan et al., 1999 ; 2000 ; 2002). Ces travaux, publiés en trois volumes sous le titre *Voices of the Poor*, ont largement attiré l'attention du grand public et des universitaires. Ils montrent qu'il est très difficile de tirer des conclusions générales de l'étude de cas particuliers relevés dans des contextes extrêmement divers. Ils permettent toutefois de confirmer un certain nombre de critères de définition de la pauvreté par les pauvres eux-mêmes, à savoir la précarité des moyens d'existence, les obstacles physiques, les problèmes en matière de relations sociales, le manque de sécurité, les abus commis par les puissants, des institutions aliénantes et la faiblesse des organisations communautaires.

Ces travaux mettent en avant l'importance de considérations telles que la possession d'actifs, les capacités et la dynamique sociale dans la conception de la pauvreté. D'autres études font ressortir la nature multidimensionnelle du bien-être, tout en soulignant l'influence du contexte, des valeurs et de la culture sur la définition du bien-être, signifiant ainsi qu'il n'existe pas d'approche universelle (voir, par exemple, Brock, 1999 ; Clark, 2000).

Les études de cas présentées dans ce chapitre mettent à profit ces travaux, mais vont plus loin afin de parvenir à une compréhension au plus près de la réalité : tout d'abord, de ce qu'est la pauvreté pour ceux qui la vivent directement ; ensuite, et c'est là le plus important, des raisons pour lesquelles certaines activités de développement donnent des résultats au niveau de ces populations.

Les études sur la pauvreté effectuées au niveau des populations locales nous renseignent sur les moyens d'agir sur elle

Les quatre études de cas suivantes portent sur des zones rurales où le niveau global de développement humain est faible à médiocre, mais où des mesures progressistes ont été prises récemment par les pouvoirs publics.

Inde

Les États du Madhya Pradesh et du Bihar, considérés jusqu'à une date récente comme faisant partie des États indiens les plus pauvres, affichent des niveaux de pauvreté élevés et une croissance stagnante, et possèdent des infrastructures institutionnelles médiocres. Au cours des cinq dernières années, ces deux États ont adopté des mesures de promotion du développement, qui donnent des résultats positifs tangibles s'agissant de l'enseignement primaire, des infrastructures, de la représentation des deux sexes et de l'amélioration des moyens d'existence.

Une étude menée dans le district de Dhar (Madhya Pradesh) a consisté à analyser les points de vue des utilisateurs et des non-utilisateurs au sujet d'un projet de développement rural baptisé Gyandoot¹, qui visait à mettre en place un dispositif d'intranet rural à bas coût, autonome et pris en charge par la population locale (Tiwari, 2008). Elle a été effectuée principalement dans des localités comptant trois grandes catégories de ménages ayant un homme à leur tête : des ménages situés sous le seuil de pauvreté de 1.25 USD/jour et le seuil de pauvreté indien, bien plus bas, de 32 INR/jour ; des ménages marginalement pauvres ; et des ménages aisés ou non pauvres.

L'étude effectuée dans le Bihar avait pour objet d'évaluer les effets sur la pauvreté et l'impact social d'un projet sur les moyens d'existence ruraux baptisé JeeVika². Elle ciblait les groupes d'entraide composés de femmes pauvres et socialement exclues (Tiwari, 2010).

Lors de ces deux études réalisées en milieu rural, les réponses les plus fréquentes à la question « Que signifie être pauvre ? » ont été, par ordre d'importance : faible accès à la propriété foncière, voire privation totale de terres (plus de 40 % des répondants dans les deux cas) ; manque de ressources, matérielles et non matérielles ; et insuffisance des possibilités de travail et d'obtention de revenus. Ces problèmes empêchaient les personnes interrogées de satisfaire leurs besoins fondamentaux en matière d'alimentation, d'habillement et de logement. L'analphabétisme (52 % des répondants dans l'étude sur le Bihar) et la santé défaillante ou la maladie ont également été cités comme des éléments aggravants. Parmi les autres facteurs perçus comme renforçant ou même engendrant la pauvreté figuraient la corruption, la mauvaise gouvernance, une fourniture médiocre des services publics et la surpopulation. À l'opposé, la limitation de la croissance démographique, l'amélioration de l'éducation, la facilitation de l'accès aux soins de santé et la sécurité des moyens d'existence ont été classées parmi les premières priorités pour la réduction de la pauvreté.

Les femmes rurales de l'État du Bihar ont fait état de trois idées très spécifiques à leur situation pour faire reculer la pauvreté : microépargne permettant l'accès aux fonds réunis par le groupe et l'établissement de liens avec des banques ; soutien à la constitution d'un cheptel et d'autres systèmes de subsistance ; et réduction de la fréquence de l'alcoolisme chronique grâce au contrôle des boissons alcoolisées produites localement.

Pour ces femmes, le bonheur et le bien-être passaient avant tout par l'obtention d'un revenu et la sécurité alimentaire. Les aspects non économiques qui venaient ensuite étaient la bonne santé de toute la famille et la scolarisation des enfants pour leur assurer un avenir. Le bonheur tenait notamment, selon elles, à l'absence de dettes, au fait de disposer d'une garantie de ressources, à la possibilité de se présenter avec dignité à la banque et devant les employés d'autres établissements, à la capacité de signer avec son nom et non avec l'empreinte de son pouce, à la possession d'une épargne et à l'existence de liens sociaux entre les villages.

Les hommes ayant participé à l'étude sur les TIC réalisée dans le district de Dhar considéraient l'absence de possibilités d'emploi (pour les jeunes des ménages pauvres, qu'ils sachent lire et écrire ou non) comme la principale cause de pauvreté.

Afrique de l'Est : Éthiopie et Tanzanie

La région de Sidama, sur les hauts plateaux d'Éthiopie, est représentative des progrès récents de ce pays. Comme sur l'ensemble du territoire, la population y est rurale à 94 %. Depuis 2000, elle constitue la cible des grands programmes que les pouvoirs publics mettent en place pour promouvoir l'agriculture et soutenir les petites exploitations agricoles. Axée sur les petits et moyens exploitants agricoles, l'étude visait à déterminer comment ceux-ci appréhendaient le changement climatique et quelles stratégies ils mettaient en œuvre pour s'y adapter³. Dans le cadre de cette étude, ils ont été interrogés sur leur perception de la pauvreté et leurs stratégies de survie, et invités à donner leur point de vue sur les programmes de développement.

L'étude de cas réalisée en Tanzanie concernait la région du Kilimandjaro, à dominante rurale. Cette dernière affiche un Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) de 0.133 (OPHI, 2013 ; chapitre 3). Le but était d'évaluer l'impact d'un projet d'ONG visant à la

reconstruction et à l'amélioration des infrastructures scolaires locales. L'étude a essentiellement porté sur la perception que les enfants, les parents et les enseignants avaient de la pauvreté, et sur les solutions qui, sur le terrain, permettaient d'en venir à bout.

Lors d'aucune des deux études effectuées en Afrique de l'Est la privation de terres n'a été citée comme une cause de pauvreté, encore qu'une forte proportion de personnes interrogées considérait que la réduction de la taille des exploitations (par suite de leur partage entre frères et sœurs) et les familles nombreuses étaient des facteurs d'apparition ou d'aggravation de la pauvreté. Dans les deux cas, les populations interrogées définissaient la pauvreté comme le fait d'avoir peu de ressources et des possibilités insuffisantes d'obtention de revenus.

Les populations de la région de Sidama étaient parfaitement conscientes de leur extrême vulnérabilité face à l'instabilité du climat, compte tenu de leur forte dépendance vis-à-vis de l'agriculture pluviale. La hausse des prix des intrants manufacturés et/ou industriels nécessaires à l'agriculture, d'une part, et le faible niveau des prix de leurs produits sur le marché, d'autre part, ne faisaient qu'y ajouter. Tous ces éléments étaient perçus comme contribuant à la pauvreté. L'accès aux marchés était également difficile du fait des insuffisances en matière d'infrastructures, qui avaient pour effet d'entraver le transport des cultures commerciales. Une forte proportion des petits exploitants agricoles interrogés dans la région de Sidama ont fait part de leur inquiétude face à leur dépendance croissante vis-à-vis des programmes « Vivres contre travail » qui, d'après eux, les maintenaient prisonniers d'un équilibre précaire. S'ils amélioraient à court terme la sécurité alimentaire, ces programmes leur laissaient moins de temps pour travailler sur leurs propres exploitations. Cet argument se retrouve dans les études sur les effets des programmes similaires mis en place en Éthiopie après la famine des années 80 (Gillian et al., 2009).

Les populations étudiées dans la région du Kilimandjaro comprenaient une proportion beaucoup plus forte de femmes, mères ou enseignantes des écoles rurales ayant bénéficié du soutien de l'ONG. Leurs préoccupations concernaient essentiellement les installations sanitaires destinées en particulier aux filles, l'eau potable, l'information sur des maladies telles que le paludisme et la diarrhée, et l'approvisionnement des écoles en nourriture. Les parents s'inquiétaient également des moyens d'assurer la sécurité et le bien-être de leurs enfants pendant qu'eux travaillaient aux champs.

Ces quatre études ont permis de mettre en lumière les multiples facettes de la pauvreté telle qu'elle est perçue par les pauvres (voir cependant l'encadré 9.1). Si elles en faisaient généralement ressortir les aspects économiques, lorsqu'elles étaient invitées à préciser leur point de vue, les personnes interrogées faisaient clairement état d'un lien entre les privations économiques et les aspects non économiques de la pauvreté, tels qu'une mauvaise santé, le manque d'accès à l'éducation, un sentiment de perte de dignité et l'absence de participation à la conduite des affaires du village qui les concernaient.

Lors des quatre études de cas, les personnes interrogées ont paru mettre l'accent sur ce qu'elles n'avaient pas, ce qui correspond à l'approche de la pauvreté par le manque, à distinguer de l'approche par le bien-être, fondée sur « ce que les pauvres ont » (Camfield et McGregor, 2005). Cependant, les nombreuses réponses aux questions sur les moyens possibles de changer leur situation traduisaient leur vif désir d'obtenir ce qui importait le plus pour elles dans la vie et la conviction qu'elles le pouvaient.

Encadré 9.1. Limites des études réalisées auprès des pauvres

Interroger les pauvres sur la façon dont ils perçoivent la pauvreté présente des limites qu'il faut garder à l'esprit. L'objet des études considérées et la méthodologie participative sont complexes, comme le constatent aussi Moore et al. (1998). En premier lieu, malgré des efforts concertés pour recueillir les points de vue des plus défavorisés, il est fréquent que les ménages les plus pauvres ne soient pas représentés. Ensuite, l'entretien a généralement lieu en présence de membres de la famille, de voisins ou d'amis. Les informations recueillies subissent donc potentiellement l'influence de tiers. Par exemple, les personnes interrogées peuvent ne pas vouloir admettre certains faits devant d'autres personnes. Il est également compréhensible et naturel qu'elles fassent attention à ce qu'elles disent et ne donnent que des informations partielles à des étrangers qui peuvent n'avoir passé que quelques heures ou quelques jours à tenter de gagner leur confiance. En tout état de cause, un entretien « à huis clos » risquerait de créer de la suspicion et de nuire à la qualité des informations.

Les plus pauvres semblent souvent les plus enclins à partager des informations. Car ils espèrent, comme certains d'entre eux l'ont expliqué, que l'entretien débouche d'une manière ou d'une autre sur une amélioration de leur situation. Les personnes plus aisées ont, elles, tendance à adopter une attitude plus mesurée face au partage d'informations.

Globalement, il est difficile de savoir si les personnes interrogées fournissent des informations partielles et dans quelle mesure cela influe sur les conclusions (Tiwari, 2009).

Les études au niveau microéconomique peuvent aider à comprendre comment les pauvres perçoivent la pauvreté

Le comportement et les actions de ces populations permettent donc d'éclairer abondamment les postulats sur lesquels reposent deux grandes approches de la pauvreté et du développement : l'approche d'Amartya Sen, fondée sur les capacités (Sen, 1985, 1999) et celle de Thomas Pogge, fondée sur les droits de l'Homme (Pogge, 2008). Sen définit le développement centré sur l'être humain d'après la connaissance de ce qui importe le plus aux yeux des populations défavorisées et de ce à quoi elles aspirent sur le plan individuel, familial et collectif et du pourquoi de ces objectifs. Leur détermination à atteindre ces derniers, de même que la conviction qu'elles le pouvaient, trouvent une explication dans l'approche du développement de Pogge, fondée sur les droits : les communautés font appel aux institutions et services publics locaux pour obtenir ce qu'elles estiment être en droit d'avoir.

Si les personnes interrogées n'ont pas directement évoqué l'injustice et les droits de l'Homme, leurs réponses montrent qu'elles étaient conscientes des injustices sociales et du fait que les infrastructures institutionnelles locales n'étaient pas assez solides pour les combattre. Elles semblent corroborer les deux approches décrites ci-dessus en ce qu'elles révèlent ce que signifie être pauvre pour les pauvres et la façon dont il est possible, selon eux, d'y remédier. Des recherches plus poussées sur les ressorts de cette perception qu'ont les pauvres de la pauvreté peuvent nous en apprendre davantage.

Des effets positifs sur les moyens d'existence, l'autonomisation et l'accès à l'éducation et au crédit

Trois des programmes étudiés peuvent être considérés comme des réussites, avec des résultats tangibles au niveau des populations locales, le programme mené dans l'État du Madhya Pradesh ayant donné, quant à lui, des résultats inégaux.

Faire participer les femmes et investir en leur faveur peut produire de réels effets au plan socio-économique

Dans l'État du Madhya Pradesh, le projet de dispositif intranet a permis de mettre en place de précieux services de soutien et d'instaurer un partenariat public-privé unique en son genre pour stimuler l'esprit d'entreprise au sein de l'économie locale. Mais au moment où l'étude a été réalisée (en 2007), le projet ne parvenait pas à réduire la fracture numérique de façon à assurer la fourniture des services de santé et d'enseignement requis, ainsi qu'à remédier à l'asymétrie de l'information sur les marchés dans le secteur rural. La raison en était que le modèle technique choisi ne permettait pas d'associer au projet les plus pauvres ou les femmes.

Les trois autres études de cas ont montré que des résultats avaient été obtenus sur le plan de la sécurité des moyens d'existence, de l'autonomisation des femmes, de l'amélioration des équipements éducatifs et de l'accès au crédit. Si elles ne visaient pas spécifiquement à déterminer les effets du développement axé sur la problématique homme-femme, il est apparu que l'impact du groupe d'entraide formé par des femmes dans l'État du Bihar avait une plus grande portée et touchait davantage l'ensemble de la famille (enfants, mari et personnes âgées) que celui des autres programmes. Ce constat est conforme à celui qui ressort des travaux sur le développement centré sur l'objectif de l'égalité des sexes, lesquels montrent que les résultats en matière socio-économique sont meilleurs lorsque les femmes participent et que l'on investit en leur faveur.

Dans tous les cas, les résultats positifs obtenus témoignent d'une convergence de vues chez les individus et les groupes de chaque communauté, sur ce qui fonctionne sur le terrain : dans l'État du Madhya Pradesh, les utilisateurs et les décideurs ; dans le Bihar, les femmes du groupe d'entraide rural et les décideurs ; dans la région de Sidama, les agriculteurs et les décideurs ; et dans la région du Kilimandjaro, l'ONG, ainsi que les parents, les enseignants et les enfants.

Conclusions

Les études microéconomiques peuvent nous apprendre pourquoi certains programmes fonctionnent et d'autres pas

Depuis l'adoption des OMD, en 2000, des cadres d'action pour la réduction de la pauvreté ont vu le jour dans de nombreux pays, sans toutefois toujours permettre d'obtenir d'aussi bons résultats dans la lutte contre la pauvreté économique et sociale que les projets sur lesquels ont porté les études de cas présentées ci-dessus. Quelle est donc la clé du succès ?

Les projets fructueux avaient tous un point commun : un cadre de politique sociale favorable associé à des institutions publiques qui assuraient la fourniture des services essentiels⁴. Par exemple :

- Les autorités du Bihar avaient défini une stratégie de promotion du développement, et notamment mis en place en 2007 un dispositif d'amélioration des moyens d'existence en milieu rural, soutenu par l'État.
- En Éthiopie, le Programme de développement durable et de réduction de la pauvreté 2002-05 (SDPRP) a laissé la place au Plan pour un développement accéléré et durable pour l'élimination de la pauvreté 2005-10 (PASDEP). Plus récemment, la Stratégie pour une

économie verte et résistante au climat apporte une réponse nouvelle au problème de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation dans le secteur agricole.

- L'ouverture du régime en Tanzanie a permis à l'ONG de coopérer avec les partenaires locaux pour la construction d'infrastructures scolaires et l'extension des équipements existants dans la région du Kilimandjaro.

Mais cela suffit-il à expliquer les bons résultats obtenus ? Les projets réussis considérés lors des études de cas avaient deux autres points communs :

- La possibilité pour les populations pauvres d'accéder aux systèmes de distribution de services publics, ainsi que de faire valoir leurs droits par le biais d'une participation directe.
- L'existence d'acteurs locaux majeurs : individus, groupes d'intérêt local dotés d'un pouvoir d'action collectif, décideurs inspirés et mobilisés, et responsables (administration et société civile) de la mise en œuvre à tous les niveaux. Ces figures de proue galvanisent les groupes, donnent aux populations locales les moyens d'accéder aux services auxquels elles ont droit, et créent les institutions requises pour fournir des services permettant aux individus d'obtenir ce qui est essentiel pour eux dans la vie. C'est grâce à ces acteurs locaux (femmes rurales dans le Bihar, quelques petits exploitants agricoles dans la région de Sidama, chefs des établissements scolaires et parents dans les villages du Kilimandjaro, ainsi que quelques personnalités de la société civile, du secteur des ONG et de l'administration publique) que ces projets ont abouti.

En résumé, ces interventions ont porté leurs fruits sur le terrain grâce à la participation des populations locales et à leur prise en main des projets, ainsi qu'à des infrastructures institutionnelles efficaces pour la fourniture de services publics, avec pour moteur les acteurs locaux majeurs (voir le chapitre 10 pour d'autres exemples similaires). En outre, ces interventions étaient toutes conçues pour répondre aux besoins des communautés cibles, dans leur contexte spécifique, au moyen de mécanismes impliquant une participation directe au niveau des populations locales.

Que nous apprennent les études considérées sur les moyens vraiment utiles sur le terrain pour mettre fin à la pauvreté ? Qu'il est difficile de savoir exactement quelles interventions seront les plus efficaces mais, en même temps, que la réalisation des conditions essentielles décrites ci-dessus peut fortement contribuer à la réussite des actions destinées à éliminer la pauvreté telle que la perçoivent les pauvres eux-mêmes.

Notes

1. Voir www.gyandoot.nic.in/gyandoot/intranet.html.
2. Voir <http://brlp.in>.
3. Cette étude entre dans le cadre des travaux en cours de préparation doctorale de S. Hameso. L'auteur l'a effectuée en 2012, lors d'une visite sur le terrain dans la région de Sidama.
4. Ceux-ci n'étaient cependant pas toujours accessibles aux plus défavorisés.

Références

- Banerjee, A.V. et E. Duflo (2007), « The Economic Lives of the Poor », *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 21, n° 1, pp. 141-167.
- Brock, K. (1999), « It's Not Only Wealth that Matters – It's Peace of Mind Too. A Review of Participatory Work on Poverty and Ill-Being », *World Development Report 2001*, Banque mondiale, Washington.

- Camfield, L. et J.A. McGregor (2005), « Resilience and Wellbeing in Developing Countries », dans M. Ungar (dir. pub.), *Handbook for Working with Children and Youth: Pathways to Resilience Across Cultures and Contexts*, Sage, Californie.
- Chambers, R. (1995), « Poverty and Livelihoods: Whose Reality Counts? », *Discussion Paper*, n° 241, Institute of Development Studies, Brighton.
- Clark, D. (2000), « Concepts and Perceptions of Development: Some Evidence from the Western Cape », *Working Paper*, n° 88, Université du Cap et Labour and Development Research Unit, Le Cap.
- Fosu, A.K. (2013), *Achieving Development Success: Strategies and Lessons from the Developing World*, Oxford University Press, Oxford.
- Gillian, D.O., J. Hoddinott et A.S. Taffesse (2009), « The Impact of Ethiopia's Productive Safety Net Programme and Its Linkages », *The Journal of Development Studies*, vol. 45, n° 10, pp. 1 684-1 706.
- Moore, M., M. Choudhary et N. Singh (1998), « How Can We Know What they Want? Understanding Local Perceptions of Poverty and Ill-Being in Asia », *IDS Working Paper*, n° 80, Institute of Development Studies, Brighton.
- Narayan, D., R. Chambers, M.K. Shah et P. Petesch (2000), *Voices of the Poor: Crying Out for Change*, Banque mondiale, Washington.
- Narayan, D., R. Patel, K. Schafft, A. Rachemacher et S. Koch-Schulte (1999), *Voices of the Poor: Can Anyone Hear Us?*, Banque mondiale, Washington.
- Narayan, D. et P. Petesch (2000), *Voices of the Poor: From Many Lands*, Banque mondiale, Washington.
- ODI (Overseas Development Institute) (2011), *Mapping Progress: Evidence for a New Evidence Development Outlook*, Development Progress Project, Overseas Development Institute, Londres, www.developmentprogress.org/analysis.
- OPHI (Oxford Poverty and Human Development Initiative) (2013), « Tanzania Country Briefing », Multidimensional Poverty Index Data Bank, OPHI, Université d'Oxford, www.ophi.org.uk/multidimensional-poverty-index/mpi-country-briefings.
- Pogge, T. (2008), *World Poverty and Human Rights*, Polity Press, Cambridge.
- Sen, A. (1999), *Development as Freedom*, Knopf, New York.
- Sen, A. (1985), « Well-Being, Agency and Freedom: The Dewey Lectures », *Journal of Philosophy*, vol. 82, n° 4, pp. 169-221.
- Sen, A. (1982), *Choice, Welfare and Measurement*, Basil Blackwell, Oxford.
- Tiwari, M. (2010), « "Didi" of Rural Bihar: The Real Agent of Change? », *Economic and Political Weekly*, vol. XLV, n° 33, pp. 27-30.
- Tiwari, M. (2009), « The Meaning of Well-Being: A Grassroots Level Perspective – How Much of It Is Visible to the Researchers? », *Social Indicators Research*, vol. 90, n° 1, pp. 127-140.
- Tiwari, M. (2008), « ICTs and Poverty Reduction: User Perspective Study of Rural Madhya Pradesh, India », *European Journal for Development Research*, vol. 20, n° 3, pp. 448-461.

PARTIE II

Chapitre 10

Exemples de solutions ayant permis, à l'échelon local, de faire reculer la pauvreté au Costa Rica, en République dominicaine, au Sri Lanka, en Ouganda et au Viêtnam

Ce chapitre rassemble des exemples, pris au Costa Rica, en République dominicaine, au Sri Lanka, en Ouganda et au Viêtnam, de démarches, d'idées et de stratégies ayant eu un impact mesurable sur la réduction de la pauvreté. Certains thèmes sont communs à ces exemples : le rôle des processus participatifs au service du développement (République dominicaine et Viêtnam) ; l'intérêt qu'il peut y avoir à aider les agriculteurs à donner une valeur ajoutée à leurs produits afin d'en recueillir les dividendes en termes de création d'emplois et de revenu au sein des communautés rurales (République dominicaine, Ouganda et Viêtnam) ; la mise en œuvre de politiques de protection sociale égalitaires ciblées pour contribuer à faire reculer la pauvreté et garantir à tous un niveau de vie minimum (Sri Lanka) ; le choix de mettre en place les bonnes incitations pour réussir à protéger la nature et la biodiversité, à atténuer le changement climatique et, parallèlement, à promouvoir le développement rural et à soulager la pauvreté (Costa Rica).

Solution n° 1 au Costa Rica : protéger les biens publics mondiaux tout en améliorant les moyens de subsistance des populations

Carlos Manuel Rodriguez, Conservation International, ancien ministre de l'Environnement et de l'Énergie du Costa Rica

Le Costa Rica a mené dans le passé une politique de colonisation agricole dont le résultat est que le pays enregistre aujourd'hui l'un des taux de déforestation tropicale les plus élevés au monde. Bien que de nombreuses mesures aient ensuite été prises pour tenter d'inverser la tendance, il a fallu attendre 1996 pour qu'une loi interdise effectivement la déforestation, et qu'un programme de paiements pour services environnementaux (PSE) soit lancé. Ce programme offre une rémunération aux agriculteurs et aux communautés autochtones en contrepartie de la fourniture de quatre types de services environnementaux (biens publics ; chapitre 13) : limitation des émissions de gaz à effet de serre, services hydrologiques, préservation de la beauté des paysages et biodiversité.

Le mécanisme de paiements pour services environnementaux repose sur l'idée que ceux qui préservent les ressources naturelles doivent recevoir une compensation, et que les usagers de ces services doivent payer pour en bénéficier. L'objectif est de s'assurer que les agriculteurs et les communautés autochtones sont encouragés à prendre des décisions garantissant la propreté de l'air et de l'eau ainsi que la préservation d'autres ressources dont ils sont les gardiens, et qu'ils sont récompensés pour cela. Cette démarche permet, en retour, de procurer un revenu à des propriétaires de terres agricoles ou forestières qui vivent dans la pauvreté, et d'améliorer ainsi leurs moyens de subsistance. Les taux de déforestation ont baissé depuis que ce système a été mis en place au Costa Rica. Aujourd'hui, les forêts recouvrent plus de 50 % de la surface totale du pays, contre 21 % dans les années 80.

Depuis que le système de paiements pour services environnementaux a été instauré au Costa Rica, la superficie boisée est passée de 21 % à 50 % du territoire national

Ce programme vise les propriétaires de terres situées dans des corridors biologiques, de terres où se trouvent des stocks de biodiversité et de carbone, de terrains privés situés dans des zones protégées, de forêts assurant la protection de bassins versants et de terres situées dans l'ensemble de ces zones où vivent une large proportion des agriculteurs pauvres et des communautés autochtones.

Aujourd'hui, le Costa Rica investit chaque année 40 millions USD dans le programme PSE, qui porte sur 700 000 hectares (soit 12 % de la superficie du pays). Ce système compte plus de 8 000 bénéficiaires, dont 40 % vivent dans les districts les moins développés. Pour de nombreux agriculteurs vulnérables, la préservation des terres au titre de la fourniture de services environnementaux semble à présent une solution économique plus attrayante que leur exploitation à des fins d'agriculture ou d'élevage, ce qui s'explique en partie par les caractéristiques du contexte dans lequel s'inscrit le programme PSE – notamment

l'existence d'un système sain de propriété foncière, la perspective, pour les agriculteurs, de percevoir des revenus non agricoles et de nouer des relations avec d'autres agriculteurs, auxquelles s'ajoute la simplicité des règles contractuelles.

Bien que l'objectif premier du programme PSE soit d'améliorer et de préserver la fourniture de services environnementaux, au Costa Rica, le mécanisme a également contribué avec succès à la réduction de la pauvreté et à l'instauration d'une croissance équitable. La priorité a en effet été donnée à des régions particulièrement pauvres et vulnérables ou englobant des terres exposées à des risques de dégradation très élevés. Il ressort d'études récentes portant sur l'impact social du programme PSE que 50 % du budget annuel qui lui est alloué sont investis dans les districts ruraux les moins développés de façon à obtenir un impact direct sur les 10 % de la population vivant actuellement au-dessous du seuil de pauvreté. Dans la moitié des terres occupées par des populations indigènes au Costa Rica, les paiements effectués au titre du PSE sont devenus la première source de revenu et le premier moyen de subsistance.

S'il est correctement mis en œuvre, le programme PSE peut procurer des avantages à long terme sur le plan social. Concevoir un dispositif incitatif probant nécessite cependant une bonne compréhension des moyens d'existence des populations locales. Un tel dispositif doit également rester souple et modulable au rythme du développement local et de l'évolution de l'économie de l'utilisation des terres.

Les paiements effectués au titre du programme PSE sont devenus la première source de revenu pour les habitants de 50 % des territoires occupés par des populations indigènes au Costa Rica

Un enseignement important peut être tiré de l'expérience du Costa Rica : la préservation des forêts peut être un moyen de protéger la nature et la biodiversité et d'atténuer les changements climatiques, mais elle permet également d'encourager le développement rural et de réduire la pauvreté. D'autres pays (comme l'Équateur et le Mexique) et administrations locales (au Brésil, en Indonésie et en Afrique du Sud) ont suivi la même démarche que le Costa Rica.

Par ailleurs, le Costa Rica a fortement pesé sur les négociations internationales concernant le changement climatique, se posant en figure de proue de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), lequel permet actuellement d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre dans de nombreuses régions du Sud grâce au soutien financier de pays développés.

Solution n° 2 en République dominicaine : investir dans la confiance, la participation et la responsabilisation des populations locales

Giovanni Camilleri, Initiative ART (Articulation des réseaux territoriaux et thématiques de développement humain), PNUD

Dajabón est une province rurale située au nord-ouest de la République dominicaine, tout près de la frontière avec Haïti. Le commerce de produits agricoles avec Haïti constitue la principale activité économique et, grâce à une population enthousiaste et animée par la volonté d'entreprendre, la première source de développement potentiel de la province. Le taux de pauvreté, et en particulier le taux d'extrême pauvreté (s'établissant respectivement à 65 % et 25 %), y est toutefois le plus élevé du pays, associé à des inégalités et à un taux de chômage inquiétants.

En 2009, un groupe d'habitants a mis sur les rails un processus participatif ayant vocation à mobiliser des institutions et des acteurs locaux, et à les faire participer à la conception de stratégies destinées à améliorer la vie des citoyens. Ce processus parti de la base a permis de responsabiliser la population locale tout en renforçant les institutions locales.

Parmi les habitants figuraient Manuela, chef d'une petite entreprise devenue ensuite maire-adjointe de la municipalité de Dajabón ; Wilson, un menuisier de la municipalité de Restauración ; et Chio, fonctionnaire local responsable des activités culturelles. Ils se sont réunis, avec d'autres personnes, pour dresser une carte des zones productives potentielles. Leur démarche a conduit à la création d'un réseau de producteurs et de petits entrepreneurs locaux, qui a elle-même favorisé la conclusion de nombreux partenariats public-privé – comme l'Agence locale de développement économique de Dajabón, créée en 2010 avec le soutien de l'Initiative ART du PNUD (encadré 10.1). Plus de 10 000 habitants de Dajabón ont participé activement aux consultations et à l'élaboration des stratégies de développement local.

Encadré 10.1. **Qu'est-ce que l'Initiative mondiale ART ?**

L'Initiative mondiale ART a été lancée en 2005 par le PNUD dans le but d'aider les pays à accélérer leur progression en direction des OMD et à accéder à un développement durable. ART signifie « Articulation des Réseaux Territoriaux et Thématiques de Développement Humain ». Cette initiative internationale de coopération vise à encourager l'instauration d'un cadre juridique, programmatique, opérationnel et administratif dans les pays qui le demandent.

Pour plus d'informations, voir <http://web.undp.org/geneva/ART>.

Cette démarche partie de la base a permis de relever de 25 % en moyenne les revenus des agriculteurs et des petits entrepreneurs.

L'Agence locale de développement économique du Dajabón a défini cinq activités de nature à stimuler l'économie locale : la production laitière, l'exploitation du bois de construction, l'apiculture, la culture fruitière et les activités touristiques et culturelles. Les populations locales se sont ensuite réunies afin de définir la voie à suivre pour faire de ces activités des activités rentables et pour mobiliser les ressources nécessaires, à savoir les aptitudes humaines, les connaissances techniques, le savoir-faire et les moyens financiers.

On a pu observer, ces quatre dernières années, de nombreux résultats positifs :

- Cent-dix emplois ont été créés (y compris dans la transformation à petite échelle conférant une valeur ajoutée aux produits laitiers, aux fruits et aux produits de l'apiculture).
- Les revenus des agriculteurs et des petits entrepreneurs actifs dans les cinq activités visées ont augmenté de 25 % en moyenne chaque année (soit de 500 USD par an).
- Quatre cent quatre-vingt-six microentreprises et petites et moyennes entreprises au total ont commencé à vendre directement leurs produits à Haïti.
- Quatre coopératives de producteurs et d'unités de transformation ont fusionné pour former la laiterie de Dajabón afin d'améliorer la qualité et d'augmenter la valeur ajoutée des produits laitiers. La laiterie est également partenaire d'unités homologues situées en dehors du pays.

- Des chaînes de valeur transfrontalières constituées de producteurs laitiers et de producteurs de miel et de bois des environs de Dajabón et d'Haïti sont apparues : elles ont bénéficié d'une aide au renforcement des capacités, et la production et les revenus des deux communautés ont progressé.

L'Agence locale de développement économique du Dajabón a fait en sorte que ses activités soient coordonnées et qu'elles bénéficient du soutien de sept ministères. L'objectif est de se servir des exemples de bonnes pratiques qu'offre la province pour exercer une influence sur la trajectoire nationale de développement. Il s'agit de proposer une source d'inspiration à d'autres instances infranationales pour les inciter à mettre sur pied des processus partant de la base dans d'autres régions du pays.

Solution n° 3 au Sri Lanka : aller vers plus d'égalité pour lutter contre la pauvreté

Priyanthi Fernando, Centre d'analyse de la pauvreté, Colombo, Sri Lanka

Le Sri Lanka est en bonne voie d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), y compris celui consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Il ressort des statistiques officielles que l'incidence de la pauvreté a reculé au niveau national, de 15.2 % en 2006 à 8.9 % en 2010. L'indice d'écart de pauvreté* fléchit également, ce qui signifie que les pauvres sont de moins en moins pauvres. D'autres indicateurs-clés sont eux aussi positifs, du moins en dehors des zones de conflit du nord et de l'est du pays : le Sri Lanka a atteint l'OMD concernant l'éducation primaire pour tous ; l'espérance de vie moyenne est de 77 ans pour les femmes et de 72 ans pour les hommes ; la mortalité maternelle est de 39.3 pour 100 000 naissances, la mortalité infantile de 1.3 pour 1 000 naissances et la quasi-totalité des naissances a lieu avec l'assistance de personnels de santé.

Gratuité de l'enseignement et des services de santé publique, subventionnement des denrées alimentaires, investissements massifs dans l'éducation : toutes ces mesures ont contribué aux résultats impressionnants obtenus par le Sri Lanka dans le domaine de la réduction de la pauvreté

Ce bilan positif est pour une large part imputable aux politiques publiques égalitaires mises en place au début du XX^e siècle : gratuité de l'enseignement et des services de santé, rations alimentaires et dispositifs d'allocations, tous ces mesures ont eu pour objet de réduire la pauvreté et d'assurer à tous un niveau de vie minimum. Elles ont été maintenues malgré des changements d'orientation politique, la guerre, les insurrections et les transformations ayant affecté l'économie et la démographie.

Les exemples suivants illustrent cette constance :

- En 1938, l'éducation devient gratuite dans les écoles publiques pour apporter une réponse aux disparités socio-économiques, ethniques, religieuses et régionales créées par les premiers colonialistes.
- Le coût de la nourriture est subventionné depuis 1943. Un système de rations alimentaires est mis en place en 1948.

* L'indice d'écart de pauvreté correspond à l'écart moyen entre le niveau de vie des pauvres et le seuil de pauvreté.

- En 1973, le gouvernement lance le programme d'alimentation *Thripasha*, visant les femmes enceintes et les jeunes enfants souffrant de malnutrition.
- Dès 1950, la gratuité des services de santé est la norme.
- Dans les années 50 et 60, près d'un tiers des dépenses budgétaires sont allouées à la protection sociale (Ratnayake, 1998).
- Les dépenses publiques en matière de santé et d'éducation représentent 9.96 % du PIB dans les années 60, et 9.5 % dans les années 70.
- À la suite de l'insurrection des jeunes de 1971, le gouvernement prend de nouvelles mesures pour réduire les inégalités et les disparités en entreprenant notamment une réforme foncière, en plafonnant le nombre de logements que peut posséder une famille, en créant une épargne obligatoire et en nationalisant des entreprises.

Ce choix de mettre l'accent sur l'égalité dans les politiques publiques peut être considéré sous différents angles. Il a été critiqué en raison de ses effets négatifs sur la croissance économique, notamment parce que les revenus du secteur des plantations ne sont plus suffisants pour alimenter cette croissance (Amirthalingam, 2008). Il est également considéré comme une stratégie politique dont le but caché serait de recueillir la majorité des suffrages. Indépendamment des motifs qui ont présidé à leur mise en œuvre, ces politiques de développement social ont permis de responsabiliser un grand nombre d'hommes et de femmes vivant dans la pauvreté ainsi que les membres de leur famille, devenus enfin aptes à exercer leur droit de ne pas vivre dans la pauvreté.

Au-delà de 2015, de nombreux défis subsistent pour le Sri Lanka : les politiques de développement social sont menacées par le déclin rapide des investissements de l'État dans les domaines de l'éducation et de la santé, même si l'économie est en croissance. Les inégalités de revenus se creusent, la société est profondément patriarcale et, malgré le développement des infrastructures, l'accès aux moyens de subsistance dans le nord sortant tout juste de la guerre est limité par la militarisation et l'absence de solutions politiques. Les responsables politiques, aux prises avec d'indispensables changements, feraient bien de se souvenir que, l'histoire l'a montré, les politiques égalitaires ont un impact à long terme sur la justice sociale qui contrebalance largement leur apparente « inefficacité » immédiate.

Solution n° 4 en Ouganda : produire le « Good African Coffee »

Andrew Rugasira, Good African Coffee, Ouganda

L'Ouganda produit plus de 3 millions de sacs de café par an (environ 200 000 tonnes), mais la majeure partie de ce café est exporté brut – sous la forme de grains verts – pour être transformé dans les pays consommateurs du monde développé. Nous avons fondé *Good African Coffee* en 2003 pour aider les cultivateurs de café de l'ouest de l'Ouganda à produire un café de qualité que nous serions capables de torréfier, de conditionner et de commercialiser sous cette marque sur les marchés locaux et internationaux. Avant nous, aucune société ougandaise n'avait jamais réussi à placer un café de marque dans les rayons d'un supermarché d'Afrique du Sud ou du Royaume-Uni. C'est devenu ma mission et le but de mes déplacements au cours de ces neuf dernières années.

Le défi à relever était clair : prouver qu'une entreprise sociale africaine qui aspire à donner à une communauté rurale les moyens de s'assumer peut créer une marque rentable, durable et mondiale. Guidés par le slogan « *Africa needs trade not aid* » (l'Afrique a besoin de commerce, pas d'aide) et dans le cadre d'un accord de partage des bénéfices avec

nos cultivateurs et leurs communautés, nous avons établi les principes fondamentaux devant régir l'entreprise sociale. Il fallait notamment améliorer la qualité des cultures et le traitement après récolte, accroître la productivité et favoriser une bonne gestion de l'environnement, enfin renforcer les capacités institutionnelles par des actions de formation et la création de coopératives d'épargne et de crédit pour les cultivateurs.

Good African Coffee a parcouru bien du chemin depuis 2003. À nos débuts, notre modèle économique s'est heurté à une résistance non négligeable tant dans le pays qu'à l'étranger. En Ouganda, la résistance est venue non seulement des banquiers et des sociétés privées de capital-investissement auprès desquels j'ai essayé de lever des capitaux, mais également des cultivateurs de café devenus cyniques après des décennies d'exploitation par l'industrie.

Good African Coffee travaille à présent avec un réseau de plus de 14 000 cultivateurs de café organisés en 280 groupements de producteurs, et a créé 17 coopératives d'épargne et de crédit

À l'étranger, les supermarchés hésitaient à travailler directement avec une marque africaine parce qu'ils ne l'avaient jamais fait auparavant et que cela leur semblait trop risqué : pourrions-nous livrer régulièrement un produit de grande qualité ? Avions-nous les compétences managériales nécessaires pour développer l'entreprise ? Étions-nous vraiment crédibles ? Cependant, malgré cette résistance, cultivateur après cultivateur, village après village, voyage après voyage, et réunion après réunion avec les banquiers, nous avons su asseoir notre crédibilité, rallier les suffrages et créer une dynamique.

Quand nous avons commencé à acheter du café aux cultivateurs du district de Kasese en 2004, le prix moyen du marché était de 0.43 USD par kilogramme pour un arabica de qualité. Nous avons acheté environ sept tonnes, en payant trois fois ce prix – soit 1.25 USD/kg. Sept ans plus tard, en 2011, nous avons acheté au prix moyen de 4.25 USD/kg, soit près de 25 % de plus que le prix moyen du marché ; cette année, nous avons acquis plus de 400 tonnes. Aujourd'hui, *Good African Coffee* travaille avec un réseau de plus de 14 000 cultivateurs de café organisés en 280 groupements de producteurs ; et nous avons créé, en partenariat avec ces cultivateurs, 17 coopératives d'épargne et de crédit.

En 2003, la majorité des cultivateurs que nous avons rencontrés vivaient dans des huttes en terre et clayonnage ; ils avaient peu de biens et se trouvaient en situation d'insécurité économique. Aujourd'hui, nombre d'entre eux ont construit des structures permanentes et possèdent des bicyclettes et des vélomoteurs ; ils élèvent des chèvres et des poulets à des fins commerciales et font pousser diverses cultures en plus du café. Le revenu de leur foyer a augmenté en termes réels. Modestement, *Good African Coffee* a contribué à l'épanouissement des talents d'entrepreneurs de ces cultivateurs. Notre témoignage atteste que le continent dispose d'un gigantesque réservoir d'entrepreneurs et que l'entrepreneuriat social peut avoir un impact considérable sur l'économie agricole de l'Afrique.

Solution n° 5 au Viêt Nam : mobiliser la population pour faire reculer la pauvreté

M. Le Viet Thai, directeur du Département des institutions économiques, Institut central de gestion économique, ministère de la Planification et de l'Investissement, Viêt Nam

Le Viêt Nam a réalisé des progrès spectaculaires dans la lutte contre la pauvreté. En effet, le taux de pauvreté y est passé de 60 % en 1990 à 20.7 % en 2010 (Banque mondiale, 2013). Le Viêt Nam a atteint l'Objectif du millénaire pour le développement concernant la réduction de l'extrême pauvreté dès 2008, soit sept ans avant l'échéance prévue de 2015 (UNICEF, 2013). Comment y est-il parvenu ?

Mobiliser la population. Jusqu'en 1990, le développement socio-économique du Viêt Nam était l'affaire du gouvernement central. La population et les organisations sociales ne participaient que très peu au processus d'élaboration des politiques de développement. Cette approche descendante de la prise de décision a prévalu jusqu'au début des années 90, allant de pair avec une tendance à mettre l'accent, dans de nombreux programmes, sur la réduction de la pauvreté. Une analyse des réalités locales a toutefois clairement montré que nombre de décisions relatives au développement des infrastructures rurales ne répondaient pas aux besoins effectifs de la population. Au milieu des années 90, le *Song Da Social Forestry Development project* (projet de coopération entre les gouvernements allemand et vietnamien visant à mettre au point des méthodes de gestion durable des ressources naturelles et à encourager une planification participative de l'utilisation des terres) a permis d'inaugurer une méthode de planification participative grâce à laquelle les représentants des citoyens ont pu faire entendre leur voix pendant le processus de décision. Les résultats obtenus ont dépassé toutes les espérances : la participation de la population à la prise de décision a non seulement contribué à ce que les politiques de développement des infrastructures satisfassent mieux les besoins réels, mais elle a en outre facilité la participation directe au processus de construction, et enfin, elle a fait prendre conscience aux citoyens de leur responsabilité à l'égard de l'utilisation et de l'entretien des infrastructures. En 2000, le Comité populaire de la province de Son La a lancé un appel à l'ensemble des communes de la province les invitant à appliquer cette méthode pour la planification de leur développement socio-économique. La démarche a depuis été préconisée et mise en pratique dans 30 des 63 provinces du Viêt Nam.

Aider les agriculteurs. Au Viêt Nam, la grande majorité des pauvres vivent dans des zones rurales et dépendent essentiellement de l'agriculture. Pendant des centaines d'années, la société vietnamienne a reposé sur un régime féodal établi au sein d'une économie autosuffisante. Ce système a été mis en échec après la guerre du Viêt Nam lorsque l'économie à planification centralisée s'est effondrée. Les agriculteurs vietnamiens avaient beau posséder une solide maîtrise de la production agricole, ils n'avaient aucune connaissance de la manière de vendre leurs produits sur les marchés, ce qui explique en grande partie pourquoi de nombreuses provinces vietnamiennes ont réussi à lutter efficacement contre la famine sans pour autant parvenir à abaisser le taux de pauvreté. Les autorités vietnamiennes ont alors réagi en s'efforçant en priorité d'ouvrir aux agriculteurs l'accès aux marchés, principalement grâce à deux grandes stratégies : 1) l'une consistant à dispenser des formations pour aider les agriculteurs à cibler les demandes du marché et à acquérir des connaissances dans les domaines de la commercialisation, du conditionnement des produits et de la publicité ; 2) l'autre reposant sur la coopération entre entreprises et agriculteurs. Ces stratégies ont

permis aux producteurs agricoles de concevoir de nouveaux produits et de mettre au point de nouvelles méthodes de production afin de mieux répondre aux exigences du marché.

Au Viêtnam, le taux de pauvreté est passé en dix ans de 60 % à 20.7 %

Créer des emplois pour les pauvres. Au Viêtnam, la plupart des programmes de réduction de la pauvreté se concrétisent par un soutien direct aux pauvres (formations, prêts, etc.). Quelques résultats positifs ont été obtenus, mais dans la plupart des cas, les intéressés ont perdu leurs terres au bout de plusieurs années et sont retombés dans la pauvreté, et ce bien souvent parce qu'ils n'avaient aucune connaissance en matière de production ou de commercialisation, ou parce que leurs produits ne répondaient pas aux exigences des consommateurs. En résumé, tous les agriculteurs ne sont pas aptes à devenir des hommes d'affaires. Des projets ont alors été mis en œuvre pour aider les agriculteurs à accroître leur production afin de créer des emplois offrant un revenu stable et de donner aux pauvres les moyens d'assurer un niveau de vie décent à leur famille sans avoir à s'improviser hommes d'affaires.

Prendre en compte la dimension homme-femme et les considérations ethniques. Dans les régions montagneuses du Viêtnam où vivent des minorités ethniques, le taux de pauvreté est plus élevé que partout ailleurs. Dans les années 90, les hommes issus de ces minorités – occupant généralement une position dominante au sein du foyer – recevaient les sommes prêtées et décidaient seuls de leur utilisation. De nombreux plans de réduction de la pauvreté ont échoué à cause de l'ambition excessive des hommes ou de leur imprudence dans leurs décisions. L'argent était parfois utilisé pour acheter des motocyclettes, des télévisions ou de l'alcool. Les autorités vietnamiennes locales ont alors décidé de réagir en adoptant une réglementation prévoyant que les prêts seraient désormais accordés aux femmes uniquement. Ce changement a considérablement réduit le risque que les bénéficiaires de prêts utilisent les sommes qui leur étaient octroyées à des fins sans rapport avec la réduction de la pauvreté. C'est également la prise en considération de ce risque qui a conduit à attribuer des prêts en nature (vaches, semences de riz, etc.) à des individus appartenant à des minorités ethniques peu familiarisées avec le système des prêts ou redoutant d'avoir à verser des intérêts sur un compte.

Solution n° 6 au Viêtnam : le régime de la propriété foncière et les réformes axées sur la productivité, moteurs de la croissance

Dang Kim Son, Institut de politique et de stratégie pour l'agriculture et le développement rural (IPSARD), Viêtnam

Le Viêtnam n'a cessé que récemment d'être un pays à faible revenu en franchissant en 2010 le seuil de 1 005 USD de revenu annuel par habitant. Le pays doit encore faire face à de nombreuses faiblesses dans des domaines comme les capacités institutionnelles, l'infrastructure, la science et la technologie, et l'épuisement des ressources naturelles est un problème majeur. Néanmoins, le recul de la pauvreté a été rapide au Viêtnam : la proportion des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté national a été ramenée de 58 % en 1993 à 14.2 % en 2010. Ce succès est à porter au crédit d'une politique visant à développer les marchés agricoles et à inciter les citoyens à investir leurs propres ressources dans la production et le commerce agricoles.

Quinze années de guerre suivies de 15 années d'économie planifiée, contrôlée par l'État, ont laissé le Viêtnam en proie à une grave insécurité alimentaire. Jusqu'à la fin des années 80,

le Viêt Nam importait entre 200 000 et 500 000 tonnes de riz par an, ainsi que d'autres produits alimentaires en quantités considérables. Pour la seule année 1980, le Viêt Nam a importé plus de 1.6 million de tonnes de nourriture. La famine a sévi dans de nombreuses régions du pays, y compris dans des zones de production agricole, la cause des pénuries alimentaires ayant souvent été attribuée à des catastrophes naturelles et à la guerre alors qu'elles étaient surtout dues au fait que la plupart des terres cultivées étaient contrôlées par des coopératives agricoles, ce qui n'incitait guère les agriculteurs à travailler. En 1981, le régime de propriété foncière a été modifié pour permettre l'usage des terres appartenant à des coopératives par des individus et des ménages agricoles, aux termes de contrats conclus pour une durée de 15 ans pour les cultures annuelles et de 40 ans pour les cultures pérennes.

Avec le déclin des économies socialistes, l'accès du Viêt Nam aux marchés s'est réduit, de même que ses possibilités de se procurer des capitaux et des intrants pour l'agriculture. Pour compenser, une série de mesures a été prise afin d'inciter davantage les agriculteurs à produire plus : le dong vietnamien a été dévalué, ce qui a dopé la compétitivité des produits agricoles vietnamiens sur les marchés mondiaux ; les terres et le matériel agricoles ont été rendus aux ménages ; les marchés intérieurs et extérieurs ont été libéralisés ; et les agriculteurs ont été encouragés à tirer avantage des avancées technologiques que les coopératives n'avaient pas réussi à mettre à profit, et ont reçu un soutien à cet effet.

En 1989, le Viêt Nam avait cessé d'importer du riz et était devenu le troisième exportateur mondial de riz

Grâce à ces réformes, la productivité agricole a progressé rapidement et est devenue un vecteur de croissance. En 1989, le Viêt Nam exportait 1.4 million de tonnes de riz ; le pays, auparavant importateur, était alors devenu le troisième exportateur mondial de riz. La décision a été prise d'imposer des quotas sur les exportations de riz pour protéger les consommateurs, en prévenant l'envolée des prix intérieurs du riz que l'ouverture aux marchés mondiaux risquait de provoquer. Les effets négatifs de cette décision sur les riziculteurs ont été atténués au moyen de diverses aides à la production dans des domaines comme l'irrigation, les nouvelles variétés et le crédit. Les dispositifs de stockage, les crédits bonifiés et les mécanismes d'assurance, conjugués à un régime de propriété foncière offrant davantage de sécurité, ont concouru à réduire les risques de marché et à instaurer la confiance chez les agriculteurs. Ceux-ci ont en conséquence continué d'accroître la production et la superficie cultivée. Grâce à ces mesures – en particulier une irrigation accrue et une extension des surfaces cultivées – le PIB agricole a progressé en moyenne de 4-5 % par an. Comme la productivité et la production ont augmenté, les quotas sur les exportations de riz ont été progressivement abaissés avant d'être complètement supprimés dans les années 2000.

Au début de ce siècle, le contrôle des migrations intérieures a en outre été assoupli, ce qui a permis à des millions d'agriculteurs d'aller s'établir dans les zones montagneuses et les hautes terres. Les terres consacrées à la sylviculture ont été converties pour accroître la production de cultures pérennes, d'où une hausse du revenu des agriculteurs, et la nouvelle législation autorisant l'investissement privé dans les entreprises d'État a permis à des cultures industrielles, comme le café, le caoutchouc, le poivre et les noix de cajou, de devenir des exportations majeures.

Le succès du Viêtnam dans la filière rizicole en particulier, et le secteur agricole en général, a créé de nouveaux moteurs de la croissance économique globale. La stabilité des prix alimentaires et agricoles sur le marché intérieur a été un atout pour contenir l'inflation, et le relèvement de la productivité agricole a permis au secteur industriel et aux zones urbaines d'attirer de la main-d'œuvre venue de zones rurales. La hausse des revenus de manière générale a dopé la demande de produits agricoles, ainsi que la demande de produits de l'élevage et de la pêche. Malgré l'augmentation de la part des protéines animales dans l'alimentation vietnamienne, la production de riz par habitant n'a cessé de progresser – passant de 410 kg/personne en 2001 à 460 kg/personne en 2010, et les exportations ont atteint en moyenne 6 à 7 millions de tonnes par an.

À la différence des nombreux anciens pays socialistes qui ont subi des crises prolongées lors de leur passage à l'économie de marché, le Viêtnam est parvenu à assurer sa sécurité alimentaire grâce à des réformes agricoles probantes et judicieusement menées.

Références

- Amirthalingam, K. (2008), « Social Development, Economic Growth and Liberalization in Sri Lanka », *Sri Lanka Economic Journal*, vol. 8, n° 2, pp. 1-20.
- Ratnayake, R.M. (1998), « Poverty in Sri Lanka: Incidence and Poverty Reduction Strategies », dans A.D.V. de S. Indraratna (dir. pub.), *Fifty Years of Sri Lanka's Independence, A Socio-Economic Review*, Banque centrale de Sri Lanka, Colombo.

PARTIE III

**Un nouveau cadre
pour en finir avec la pauvreté**

PARTIE III

Chapitre 11

Vision du Groupe de personnalités de haut niveau des Nations Unies pour venir à bout de la pauvreté

par

Homi Kharas et Nicole Rippin, secrétariat du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement de l'après-2015

En mai 2013, le Groupe de personnalités de haut niveau a présenté aux Nations Unies sa vision du nouveau cadre de développement qui doit être mis en place en 2015, à l'expiration des Objectifs du millénaire pour le développement. Ce chapitre expose succinctement cette vision qui, comme précédemment avec celle qui sous-tendait les OMD, place la pauvreté au cœur du programme d'action de l'après-2015. L'approche qu'elle recouvre comporte quatre dimensions :

1. mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes (pauvreté multidimensionnelle) ;
2. mettre fin à la pauvreté non seulement là où il est le plus facile d'y parvenir, mais aussi là où il est le plus difficile de progresser dans ce sens (en fixant non seulement un objectif mondial, mais également des cibles dont la valeur sera arrêtée à l'échelon national) ;
3. s'attaquer à l'inégalité des chances (en s'appuyant sur des indicateurs ventilés selon le revenu, le genre, la situation géographique, l'âge, le handicap et le groupe social, et en convenant qu'une cible sera considérée comme atteinte seulement si elle l'est pour tous les groupes de revenu et groupes sociaux concernés) ;
4. être attentif à la vulnérabilité et à la résilience.

Pour que les progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté soient définitifs, les auteurs soulignent qu'il faut combattre non seulement les manifestations de celle-ci, mais aussi ses causes. Ils mettent en relief la nécessité d'abandonner dans ce domaine les programmes fondés sur l'assistance, pour privilégier les efforts visant à créer des conditions qui assurent à tous des chances égales en donnant à chacun les outils dont il a besoin pour parvenir à vivre dans la prospérité, sans priver les générations futures des moyens d'en faire autant.

Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a récemment nommé un Groupe de personnalités de haut niveau (GPHN) pour le conseiller sur l'élaboration d'un programme d'action pour le développement de l'après-2015 qui soit ambitieux mais pragmatique, compte tenu des défis auxquels sont confrontés les pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit. Le Groupe a rendu son rapport le 30 mai 2013. Il y propose de faire de l'élimination de l'extrême pauvreté de la surface du globe à l'horizon 2030 un élément central de ce programme d'action. Il admet que ce n'est que la répétition d'une promesse faite à maintes reprises pendant des décennies par les dirigeants de tous les pays du monde, mais conclut que tout porte à croire qu'aujourd'hui, ce défi d'importance historique peut vraiment être relevé.

Le Groupe a adopté une approche très élargie de la réduction de la pauvreté :

« Notre vision et la responsabilité qui nous incombe sont de mettre fin à l'extrême pauvreté sous toutes ses formes dans le contexte du développement durable, et de mettre en place les éléments fondamentaux d'une prospérité durable pour tous. L'éradication de la pauvreté devrait être un progrès irréversible. Il s'agit là d'un programme global, axé sur les êtres humains et soucieux de la planète, pour affronter les défis universels du XXI^e siècle : promotion du développement durable, soutien à une croissance créatrice d'emplois, protection de l'environnement, maintien de la paix, de la sécurité, de la justice, de la liberté et de l'égalité à tous les niveaux » (GPHN, 2013:5).

Cette approche revêt par conséquent plusieurs dimensions. Premièrement, elle vise l'éradication de l'extrême pauvreté sous toutes ses formes, soulignant ainsi clairement la nature multidimensionnelle de la pauvreté (chapitre 3), et fait aussi ressortir les liens entre les objectifs de la lutte contre la pauvreté et ceux du développement durable, notamment les questions environnementales. Deuxièmement, en affirmant la nécessité de mettre fin à la pauvreté, elle reconnaît implicitement qu'il ne suffit pas de réduire la pauvreté dans les pays engagés sur cette voie et où il est plus aisé de le faire, mais qu'il faut s'attaquer à la pauvreté où qu'elle se trouve. Troisièmement, cette même affirmation laisse entendre qu'il faut aborder de front le problème de l'inégalité des chances dans les différents pays. Quatrièmement, l'idée selon laquelle il est possible de mettre fin à la pauvreté de manière irréversible conduit à penser qu'il est nécessaire de prêter attention aux moyens de renforcer la résilience et d'atténuer la vulnérabilité des populations, ainsi qu'aux personnes vivant au-dessus du seuil de pauvreté mais susceptibles de retomber en dessous tant qu'elles n'auront pas rejoint la classe moyenne et acquis les moyens de sauvegarder elles-mêmes leur mode de vie (chapitre 4).

Mettre fin à l'extrême pauvreté sous toutes ses formes

Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau exprime le point de vue de plus de 5 000 organisations de la société civile dans 120 pays

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) reconnaissent déjà que la pauvreté n'est pas uniquement une question de revenu. Le rapport sur l'après-2015 intègre lui aussi cette optique multidimensionnelle en soulignant qu'il faut lutter contre les nombreuses formes de pauvreté, y compris (mais pas seulement) la pauvreté monétaire. Mais quelles doivent être exactement les composantes d'un cadre multidimensionnel de lutte contre la pauvreté (chapitre 3) ? Cette question est davantage débattue. Les aspects de la pauvreté qui ont été pris en compte dans la liste des OMD avaient été sélectionnés par un groupe d'experts réunissant des représentants du Comité d'aide au développement de l'OCDE, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et du Programme des Nations Unies pour le développement (Manning, 2009 ; Hulme, 2009, 2010). Ce groupe avait ainsi retenu le revenu, la faim et des besoins fondamentaux tels que la santé et la scolarisation dans l'enseignement primaire.

Le Groupe de personnalités de haut niveau a adopté une approche différente et fondé sa définition de la pauvreté sur les points de vue et les préoccupations de ceux qui la vivent réellement mais ne sont guère entendus. Les membres du groupe se sont entretenus avec des agriculteurs, des membres de communautés autochtones et locales, des travailleurs du secteur informel, des migrants, des personnes handicapées, des chefs de petites entreprises indépendantes, des marchands, des jeunes et des enfants, des associations de femmes et des personnes âgées. Ils ont tenu compte dans leurs débats du point de vue de plus de 5 000 organisations de la société civile dans 120 pays.

Sur la base de ces consultations, le groupe a pris en compte beaucoup de manifestations moins concrètes de la pauvreté qui n'avaient pas été retenues pour les OMD, mais auxquelles font face les institutions publiques auxquelles les pauvres ont régulièrement affaire. Parmi ces dimensions « institutionnelles » de la pauvreté figurent celles qui touchent à la protection contre les catastrophes naturelles, à la violence, à l'exploitation associée au mariage des enfants et à la discrimination ; au droit de posséder des biens et d'en hériter, ainsi que de diriger une entreprise ; à l'accès aux infrastructures (y compris énergétiques), à l'emploi, à une identité juridique et à la liberté d'expression et d'association ; à la participation aux processus politiques et au droit à l'information ; à l'accès à la justice ; et à la protection contre les abus de la part des forces de l'ordre, de la police et du pouvoir judiciaire.

Ces aspects de la pauvreté étant très nombreux, le groupe s'est interrogé quant à l'intérêt de fondre ensemble les indicateurs de façon à constituer une cible multidimensionnelle, comme le proposaient plusieurs experts (chapitre 3). Il a toutefois décidé de répartir les différentes dimensions de la pauvreté entre des objectifs et des cibles distincts, exactement à l'image des OMD. Ainsi, les résultats relatifs à différentes cibles ne pourront se compenser. Par exemple, certains gouvernements autoritaires prétendent réduire la pauvreté en fournissant plus de nourriture aux pauvres (diminution de la faim), même si c'est aux dépens de leur liberté. Dans le cas de certains systèmes régis par une forme de pondération dénommée « marchandage autoritaire », on pourrait dire qu'il y a réduction de la pauvreté globale mais, de l'avis du groupe, la faim et la liberté ne peuvent se

compenser. L'évaluation permettrait donc de constater simplement qu'il y a moins de pauvreté pour la dimension relative à la faim, mais davantage en ce qui concerne la dimension institutionnelle. L'existence d'objectifs et de cibles distincts rend sans objet la question de savoir si l'une et l'autre s'équilibrent.

En outre, un cadre constitué d'objectifs et de cibles séparés pour la santé, l'éducation, l'égalité homme-femme, etc., est plus facile à comprendre et à expliquer au grand public qu'un indice composite de la pauvreté multidimensionnelle. Il est aisé d'envisager une campagne mondiale pour mettre fin aux décès évitables d'enfants ; il est bien plus difficile d'imaginer que les militants des droits sociaux puissent se mobiliser autour de la réduction d'un indice de la pauvreté multidimensionnelle. L'un des rôles fondamentaux du programme de l'après-2015 étant de susciter une action sur toute la planète, les considérations relatives à la communication sont très importantes et ne doivent pas être sous-estimées.

Mais surtout, le groupe explique clairement dans son rapport qu'il n'est plus possible de lutter contre la pauvreté sans tenir compte des autres problèmes que soulève la recherche d'un développement durable, et que ce dernier représente un défi qu'aucun pays n'est parvenu à relever à ce jour. Il préconise l'adoption d'un programme d'action unique qui fonde ensemble les différentes thématiques du développement, du développement durable et du changement climatique. Car les liens entre elles sont évidents :

« Nous ne pouvons pas bâtir la prospérité sans mettre fin à la pauvreté ; trop de gens seraient laissés pour compte. Sans prospérité, nous ne pouvons pas relever les défis environnementaux ; nous devons mobiliser de vastes investissements dans les nouvelles technologies afin de réduire l'empreinte des modes de production et de consommation non viables. Nous ne pouvons pas mettre fin à la pauvreté sans viabilité environnementale : les populations pauvres sont trop profondément affectées par les catastrophes naturelles et dépendent trop des océans, des forêts et des sols dont l'état se détériore » (Groupe de personnalités de haut niveau, 2013:5).

Reconnaissant que beaucoup retombent dans la pauvreté si des structures propres à favoriser la résilience ne sont pas mises en place à l'échelon du ménage et aux niveaux national et mondial (chapitre 4), le groupe propose d'ajouter à sa liste d'ingrédients essentiels pour lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes : la protection sociale, les secours en cas de catastrophe, la comptabilité des ressources naturelles, la stabilité des marchés financiers internationaux et celle des marchés internationaux des matières premières.

Mettre fin à la pauvreté où qu'elle se trouve

Les OMD étaient censés être des objectifs mondiaux, mais ils s'appliquaient essentiellement aux pays à faible revenu soutenus par des pays développés dont on attendait une aide au développement et un allègement de la dette. La plupart des cibles quantitatives concernaient les pays à faible revenu. Cette approche était contraire à l'esprit des accords mondiaux en vigueur qui reconnaissaient déjà le caractère universel de la pauvreté, mais elle était jugée plus pragmatique et plus ciblée. Par exemple, il a été admis, lors du Sommet mondial pour le développement social (1995), que les « problèmes sociaux les plus graves, en particulier la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale [...] touchent tous les pays » (Sommet mondial pour le développement social, 1995), mais les cibles des OMD ont été fixées de manière déséquilibrée afin de demander le plus d'efforts aux pays à faible revenu.

Le rapport du GPHN est l'expression de la conviction qu'un partenariat mondial doit reposer sur un programme d'action s'appliquant universellement à tous les pays, mais avec une différenciation des responsabilités en fonction de la situation de départ de chacun d'eux, de ses capacités, ainsi que des ressources et de l'aide qu'il peut espérer recevoir. Comme il existe entre eux des écarts très grands pour chacune de ces dimensions, on ne peut escompter qu'ils obtiennent des résultats similaires. Il faut procéder à une différenciation réaliste, à l'issue de consultations nationales.

À cet égard, la proposition contenue dans le rapport du Groupe du GPHN se distingue sensiblement du système des OMD : ces derniers visaient à stimuler les efforts au niveau mondial et non à l'échelon national. Dans leur esprit et leur formulation originels, les OMD étaient destinés à n'avoir qu'une portée mondiale ; en d'autres termes, ils ne concernaient pas l'échelon national. Mais du fait de cette limitation au seul niveau mondial, les bons résultats obtenus dans quelques pays pouvaient masquer l'absence de progrès dans d'autres. Pour illustrer la différence entre un objectif mondial et des objectifs nationaux, citons l'exemple de l'objectif de réduction de la pauvreté monétaire, basé sur le seuil de pauvreté international de 1.25 USD (PPA) par jour (chapitres 1 et 2). Les OMD comportaient la réduction de moitié de la proportion de la population vivant avec moins de 1.25 USD par jour. Cet objectif mondial a été atteint avec cinq ans d'avance : la proportion de personnes en situation d'extrême pauvreté est passée de 43 % en 1990 à 21 % en 2010. Or la majeure partie de cette baisse globale a été due aux progrès de la République populaire de Chine. Si l'on ne tient pas compte de cette dernière, la part de la population mondiale ayant franchi ce seuil n'a été que de 5 % en 20 ans. Ainsi, utiliser uniquement des objectifs mondiaux a pour effet de dissimuler d'importantes différences d'un pays à l'autre.

Si l'on fait abstraction de la Chine, la proportion de la population ayant quitté l'extrême pauvreté n'a été que de 5 % en 20 ans

Comme si cela ne suffisait pas, les cibles mondiales contenues dans les OMD ont été transposées dans des cibles nationales sans modification des paramètres, et les pays ont été classés en fonction de leurs performances par rapport à l'objectif global mondial. D'où des « conclusions » telles que « les pays fragiles à faible revenu ou touchés par un conflit n'ont encore atteint aucun des OMD » (Banque mondiale, 2011). Ces constats, qui sous-entendent que les mêmes progrès sont attendus de tous les pays, indépendamment de leur situation nationale et des capacités de l'État, sont peu équitables pour les pays dont la situation de départ est peu favorable, comme ceux qui sont touchés par un conflit. Bon nombre d'entre eux ont enregistré des progrès remarquables et ne doivent donc pas être considérés comme mal engagés au regard d'un objectif mondial abstrait, parfaitement irréaliste compte tenu de leur situation initiale. Par exemple, en ce qui concerne l'OMD 4 (mortalité des enfants de moins de cinq ans), l'Angola, l'Éthiopie, la Guinée, le Liberia, le Malawi, le Mozambique et le Niger se sont nettement surpassés car ils ont réussi à faire des progrès bien plus grands que ce que l'on pouvait attendre d'eux, eu égard aux capacités relativement faibles de l'État (Klasen et Lange, 2012). Et pourtant, dans les évaluations mondiales, on considère qu'ils n'ont pas atteint cet OMD.

Dans son rapport, le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement de l'après-2015 souligne l'importance de l'initiative et de l'appropriation à l'échelon local dans la définition d'objectifs adéquats en matière de réduction de la

pauvreté. Il rejoint en cela des précédents tels que les recommandations du *Plan d'action* adopté lors du Sommet mondial pour les enfants (1990) :

« Ces objectifs demanderont dans un premier temps à être adaptés aux réalités particulières de chaque pays en matière de calendrier, de priorités, de normes et de ressources disponibles. [...] Il faut que les objectifs soient adaptés à la situation de chaque pays pour être valables du point de vue technique et réalisables du point de vue logistique et financier, et pour bénéficier de la volonté politique des gouvernements et du large soutien de la population, qui sont nécessaires à leur réalisation » (UNICEF, 1990).

S'appuyant sur ce type de recommandations, le groupe propose, dans son rapport, de fixer les cibles au niveau national, en arrêtant dans certains cas des normes minimales mondiales pour garantir qu'un niveau d'ambition adéquat sera atteint. Par exemple, en ce qui concerne les objectifs indicatifs proposés dans le rapport, la première cible est double : d'une part, mondiale (réduire à zéro le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1.25 USD par jour), applicable de la même façon à tous les pays ; d'autre part, adaptée au pays (« réduire de X % la proportion de la population vivant sous le seuil national de pauvreté tel que défini par leur pays en 2015 ») (GPHN, 2013). La possibilité de choisir le pourcentage (représentée par l'inconnue « X % ») vise à tenir compte des différences entre pays quant aux capacités de l'État, et à permettre ainsi une application équitable et rationnelle de l'objectif à l'échelon national, tout en préservant l'ambition et l'obligation d'éradiquer l'extrême pauvreté au niveau mondial.

Ne laisser personne de côté

Une cible ne doit être considérée comme atteinte que si elle l'est pour tous les groupes sociaux et groupes de revenu concernés

Dans son rapport, le groupe recommande que le programme de l'après-2015 prévoie de faire en sorte que chaque personne accède à un niveau minimum de bien-être à l'horizon 2030¹, sans dérogation ni exception, chaque pays devant accepter sa part de responsabilité. Il s'agit là d'un engagement fort qui signifie que, si les cibles en matière de développement doivent être fixées de manière équitable et rationnelle au niveau national, il faudra un soutien extérieur adéquat pour que les résultats satisfassent aux ambitions de la communauté mondiale. Par exemple, c'est dans les pays les plus pauvres, qui affichent les taux d'extrême pauvreté les plus élevés, que les capacités de l'État sont les plus faibles. Il est impossible de laisser ces pays tenter de s'en sortir seuls, car la pauvreté mettrait alors trop de temps à disparaître de la surface du globe.

En d'autres termes, la responsabilité de l'éradication de l'extrême pauvreté sous toutes ses formes est à la fois nationale et mondiale. Ainsi, la communauté mondiale se charge de la définition d'une norme minimale réalisable et adéquate d'un point de vue moral et économique. Quant aux autorités nationales, il leur incombe de faire une utilisation la plus efficace possible de l'aide mondiale (chapitre 14) et de rehausser systématiquement les normes nationales afin de viser plus loin dans leur propre pays. À mesure que les seuils nationaux de pauvreté s'élèveront, la norme mondialement acceptable devrait augmenter, de la même façon qu'elle est passée de 1 USD par jour à 1.25 USD par jour entre 1990 et aujourd'hui (chapitre 2)². Dans son rapport, le GPHN a

associé les normes minimales mondiales et les normes nationales pour plusieurs cibles, et encourage la définition de normes mondiales ambitieuses mais pragmatiques.

L'affirmation vigoureuse selon laquelle une cible ne doit être considérée comme atteinte que si elle l'est pour tous les groupes sociaux et groupes de revenu concernés, constitue un autre aspect de l'engagement de ne laisser personne de côté. C'est là un moyen d'éviter l'effet de distorsion qui peut s'exercer si l'on ne tient compte que des moyennes nationales. Prenons le cas du Nigeria pour illustrer cet effet : entre 1990 et 2008, ce pays a connu un léger recul du pourcentage d'enfants vaccinés contre la rougeole (passé de 47 % à 44 %), ce qui laissait penser que la progression de cet indicateur n'avait que légèrement ralenti. Toutefois, le taux de vaccination du quintile inférieur avait en réalité été divisé par deux et celui du quatrième quintile avait chuté d'environ 25 %. Ce signe inquiétant de détérioration de la situation sanitaire des populations pauvres a été masqué par l'augmentation des taux de vaccination des trois premiers quintiles, ce qui ne s'est traduit globalement que par une faible diminution du taux national moyen de vaccination (Vandemoortele, 2011).

Afin d'éviter que les populations les plus pauvres soient laissées de côté, et pour donner à tous des chances égales, le rapport du GPHN demande que tous les indicateurs concernés soient ventilés selon les catégories de revenu (en particulier le quintile inférieur), le genre, la situation géographique (rural/urbain et région), l'âge, le handicap et le groupe social. Les décideurs pourront ainsi déterminer si certaines catégories sont laissées de côté et, si tel est le cas, prendre les mesures correctives qui s'imposent (chapitre 16, approche n° 1).

Éradiquer la pauvreté une fois pour toutes

Les personnes vivant dans la pauvreté tirent la moitié de leur revenu des ressources naturelles ; elles doivent pouvoir se reposer sur celles-ci pour subvenir durablement à leurs besoins

Pour que les progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté soient définitifs, il ne suffit pas de s'attaquer aux manifestations de celle-ci : il faut aussi remédier à ses causes (chapitre 9). Dans son rapport, le groupe préconise dans ce domaine l'abandon des programmes fondés sur l'assistance (« sortir les pauvres de la pauvreté ») pour privilégier les efforts visant à créer des conditions qui assurent à tous des chances égales en donnant à chacun les outils dont il a besoin pour parvenir, lui et sa famille, à vivre dans la prospérité, sans pour autant priver les générations futures de la possibilité de faire de même. Le rapport recense cinq « réorientations transformatrices » nécessaires pour atteindre cet objectif global.

1. **Ne laisser personne de côté** : nul ne doit être privé des droits humains universels et des possibilités économiques les plus élémentaires, indépendamment du lieu où il vit ou du groupe social auquel il appartient. Cela implique de renforcer les droits fonciers des personnes et des entreprises, la protection sociale des populations pauvres et vulnérables, et la résilience face aux catastrophes naturelles.
2. **Placer le développement durable au cœur des débats** : pour éradiquer définitivement la pauvreté, chaque pays aura à engager un processus de transformation structurelle intégrant les trois dimensions de la durabilité : sociale, économique et environnementale.

Les pauvres tirant la moitié de leur revenu des ressources naturelles, ils doivent pouvoir se reposer sur elles pour subvenir à leurs besoins de manière pérenne. Les pays riches doivent donc adopter des modes de consommation et de production durables pour éviter les émissions de carbone qui risquent de saper les progrès en matière de réduction de la pauvreté.

3. **Transformer les économies pour créer des emplois et favoriser un mode de croissance inclusif** : pour créer de véritables possibilités d'emploi pour tous sans menacer les ressources naturelles limitées de notre planète, il est indispensable de diversifier les économies afin qu'elles fournissent davantage de possibilités d'emploi et de moyens de subsistance, et d'opérer un changement radical en faveur de modes de consommation et de production durables.
4. **Construire la paix et créer des institutions efficaces, transparentes et responsables pour tous** : la paix et la bonne gouvernance sont des conditions essentielles du bien-être, et non de simples options facultatives. Chaque pays doit faire en sorte que son gouvernement soit responsable et réceptif aux besoins de sa population, et que chacun puisse jouir du droit humain fondamental de vivre à l'abri de la peur, des conflits et de la violence (chapitre 10).
5. **Créer un nouveau partenariat mondial** : pour être en mesure de relever les défis fondamentaux auxquels le monde est aujourd'hui confronté, il est nécessaire d'instaurer un nouveau partenariat mondial fondé sur les principes de l'humanité commune et du respect mutuel, et associant les autorités locales et nationales, les entreprises, la société civile, les scientifiques et les universitaires.

L'éradication de la pauvreté ne sera irréversible que si les éléments fondamentaux d'une prospérité durable sont mis en place dans tous les pays. Ce n'est qu'à cette condition que la pauvreté sous toutes ses formes sera définitivement éliminée.

Notes

1. Défini par un accord international entre les États membres des Nations Unies.
2. Le seuil mondial d'extrême pauvreté représente la moyenne des seuils de pauvreté nationaux les plus bas en vigueur ; voir détails au chapitre 2.

Références

- Banque mondiale (2011), *World Development Report 2011: Conflict, Security, and Development*, Banque mondiale, Washington.
- GPHN (Groupe de personnalités de haut niveau) (2013), *Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*, www.post2015hlp.org/the-report.
- Hulme, D. (2010), « Lessons from the Making of the MDGs: Human Development Meets Results-Based Management in an Unfair World », *Institute of Development Studies Bulletin*, vol. 41, n° 1, pp. 15-25, IDS, Université du Sussex, Brighton.
- Hulme, D. (2009), « The Millennium Development Goals (MDGs): A Short History of the World's Biggest Promise », *Brooks World Poverty Institute Working Paper*, n° 100, BWPI, Université de Manchester, Manchester.
- Klasen, S. et S. Lange (2012), « Getting Progress Right: Measuring Progress Towards the MDGs Against Historical Trends », *Courant Research Centre: Poverty, Equity and Growth Discussion Paper*, n° 87, Göttingen, Allemagne.

Manning, R. (2009), *Using Indicators to Encourage Development: Lessons from the Millennium Development Goals*, Danish Institute for International Studies, Copenhagen.

Sommet mondial pour le développement social (1995), *Déclaration de Copenhague sur le développement social et Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social*, ONU, New York, www.un.org/documents/ga/conf166/aconf166-9.htm.

UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (1990), *Plan d'action adopté lors du Sommet mondial pour les enfants*, UNICEF, New York, www.unicef.org/wsc/plan.htm.

Vandemoortele, J. (2011), « If Not the Millennium Development Goals, Then What? », *Third World Quarterly*, vol. 32, n° 1, pp. 9-25.

PARTIE III

Chapitre 12

Concrétiser la vision exposée dans la Déclaration du millénaire

par

Sakiko Fukuda-Parr, New School University, New York*

Si les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) se sont révélés très efficaces pour sensibiliser l'opinion publique et mobiliser les responsables politiques en faveur de l'élimination de la pauvreté, ils n'ont pas réussi à traduire dans les faits la vision exposée dans la Déclaration du millénaire des Nations Unies : faire de la mondialisation une force positive pour l'humanité tout entière, fondée sur les principes éthiques de solidarité, d'égalité, de dignité et de respect de la nature. Les OMD couvrent un champ étroit, souffrent de l'absence d'une approche stratégique et ne suscitent pas d'idées nouvelles. Pour s'acquitter des promesses de la Déclaration du millénaire et chercher une solution aux principaux problèmes d'aujourd'hui, le nouveau plan d'action international devra restituer la vision exprimée dans la Déclaration du millénaire et ses engagements éthiques axés sur des valeurs communes et sur les droits de l'Homme. Pour ce faire, il devra comprendre des objectifs capables de susciter efficacement l'adhésion à des aspirations fondamentales, à des cibles qui facilitent le suivi et à des stratégies de transformation économique et sociale.

* Ce chapitre s'appuie sur les travaux du Comité des politiques de développement des Nations Unies et sur le travail effectué par l'auteur en qualité de membre de ce comité.

L'obtention d'un large consensus sur l'idée que mettre fin à la pauvreté est une priorité mondiale de premier plan est l'une des plus grandes réussites du XX^e siècle (Fukuda-Parr et Hulme, 2011). La Déclaration du millénaire des Nations Unies a formalisé le consensus international selon lequel la mondialisation doit être une force positive pour l'humanité tout entière, engagement fondé sur les principes éthiques de solidarité, d'égalité, de dignité et de respect de la nature (encadré 12.1 ; Nations Unies, 2000). Cependant, quand les OMD arriveront à échéance en 2015, les promesses contenues dans la Déclaration du millénaire n'auront pas été tenues.

Encadré 12.1. **Les valeurs universelles de la Déclaration du millénaire**

La vision du XXI^e siècle qu'offre la Déclaration du millénaire repose sur des objectifs sociaux communs fondés sur des valeurs universelles : la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le respect de la nature et le partage des responsabilités. La Déclaration engage les gouvernements à suivre un schéma de croissance et de développement particulier – un schéma équitable et reposant sur les droits de l'homme :

- **Croissance équitable.** Le thème central de l'égalité est présent dans l'ensemble du document – égalité non seulement à l'intérieur des pays, mais aussi entre ceux-ci. Cela englobe l'égalité des sexes, des systèmes commerciaux et financiers équitables et non discriminatoires (une attention particulière étant accordée aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables), et les multiples problèmes que rencontre l'Afrique. La Déclaration va au-delà du concept économique de développement « équitable », en quête d'un monde qui est non seulement plus pacifique et plus prospère, mais aussi plus « juste ».
- **Droits de l'Homme.** La Déclaration reflète les principes internationaux des droits de l'Homme, notamment les principes fondamentaux de dignité humaine et de liberté, d'égalité et d'équité, et le respect des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. Elle réaffirme l'attachement à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Source : ONU (Organisation des Nations Unies) (2000), *Déclaration du millénaire des Nations Unies*, résolution adoptée par l'Assemblée générale, Nations Unies, New York.

L'ampleur de la pauvreté dans le monde et la lenteur des progrès accomplis sur la voie de son élimination sont inacceptables dans le monde prospère d'aujourd'hui. Depuis 2000, les bienfaits de l'intégration économique mondiale sont tout aussi inégalement répartis que durant la décennie précédente – l'écart entre les riches et les pauvres s'est même creusé à l'intérieur des pays et entre ceux-ci. L'arrivée à échéance des OMD en 2015 fournit l'occasion d'élaborer un nouveau cadre pour réaliser la vision exprimée dans la Déclaration du millénaire.

L'éradication de la pauvreté n'a pas toujours été un objectif de développement clairement exprimé

Le droit de l'Homme à vivre à l'abri du besoin a été négligé pendant de nombreuses années

Depuis que le « développement » a commencé à susciter l'intérêt à la fin des années 40, l'éradication de la pauvreté a été un sujet de préoccupation parmi d'autres, mais pas toujours un objectif central ni même un objectif clairement exprimé. Le développement en tant que projet international est apparu durant le processus de décolonisation pour veiller à ce que les pays nouvellement indépendants soient autonomes, non seulement politiquement, mais aussi économiquement. Ainsi, les principaux objectifs visaient à transformer les capacités de production de l'économie en renforçant les infrastructures, la technologie, le capital humain et les institutions (Gore, 2010). Dans les années 60, 70 et 80, les grands objectifs de développement mettaient l'accent sur la croissance et la transformation de l'économie, en particulier l'industrialisation ; on partait du principe que cette croissance entraînerait une réduction de la pauvreté et une accélération du développement humain.

L'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948 a été motivée par l'aspiration à vivre à l'abri du besoin et de la peur ; la Déclaration reconnaissait les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les droits civils et politiques. Cependant, la première série de droits (le droit d'être à l'abri du besoin) a été négligée – et parfois rejetée – par les mouvements internationaux de défense des droits de l'Homme au cours des décennies suivantes. Il a fallu attendre la dernière décennie du XX^e siècle pour qu'apparaisse un consensus international sur l'éradication de la pauvreté et le respect du droit de l'Homme à vivre à l'abri du besoin ; c'est devenu ensuite une motivation majeure de la coopération internationale pour le développement.

Diverses initiatives lancées pendant les années 90 ont enclenché une dynamique favorable à cet objectif. La première a été la série de conférences des Nations Unies sur le développement consacrées aux enjeux mondiaux majeurs, qui a commencé avec le Sommet pour les enfants en 1990 à New York et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro en 1992. Si ces deux événements avaient chacun une origine et une finalité spécifiques, un thème commun les unissait : faire en sorte que la mondialisation ne laisse personne sur le bord de la route, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté, l'égalité des droits et l'autonomisation. Pour des événements se tenant sous les auspices des Nations Unies, ces conférences étaient inhabituellement ouvertes et un large éventail d'acteurs y ont participé, notamment des gouvernements du Nord et du Sud, des groupes de la société civile locaux et internationaux, les Nations Unies et des organisations multilatérales, ainsi que des organismes de développement (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2007). Les groupes de la société civile ont joué un rôle majeur en demandant à placer l'être humain au cœur des préoccupations. Les gouvernements du Sud se sont également exprimés avec force, en insistant sur les obstacles qui les empêchaient de recueillir les fruits de la mondialisation économique. Les déclarations et les programmes d'action issus de plusieurs de ces conférences ont ouvert de nouvelles perspectives en amenant progressivement à reconnaître de plus en plus largement le rôle essentiel des

individus et du changement social – ou de l'autonomisation des personnes – dans le développement. Par exemple :

- Le Programme d'action du Caire sur la population et le développement (Nations Unies, 1994) a mis en lumière le fait que donner aux femmes la possibilité de peser sur les décisions du ménage et, de façon plus générale, les droits des femmes, étaient des moteurs essentiels de la planification familiale et de la santé génésique.
- Le Programme d'action de Pékin a étendu le programme concernant l'égalité des femmes à l'autonomisation et à des questions comme la violence et la participation à la vie politique.
- Le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu en 1995 à Copenhague, a été la première conférence des Nations Unies à porter sur la pauvreté, traitant de la pauvreté monétaire et des inégalités tout en intégrant diverses dimensions sectorielles dans un cadre global unique.

En 1996, le document d'orientation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, « Le rôle de la coopération pour le développement, à l'aube du XXI^e siècle », a permis d'aller plus loin dans le consensus international en proposant six objectifs internationaux de développement centrés sur la pauvreté monétaire, l'éducation, les disparités entre les sexes, la mortalité maternelle et infanto-juvénile, la santé génésique et la viabilité écologique (OCDE, 1996). Cela s'est avéré un moyen efficace d'informer la population des pays donateurs de la finalité de la coopération pour le développement. Ces objectifs ont permis de faire mieux connaître ces enjeux à la population et de mobiliser le soutien politique (Ortiz, 2011).

La Déclaration du millénaire de 2000 et les Objectifs du millénaire pour le développement ont rassemblé les nombreux objectifs et programmes adoptés pendant les années 90 – dont les objectifs internationaux de développement du CAD – dans un programme unique ou « super-objectif » de lutte contre la pauvreté (Fukuda-Parr et Hulme, 2011). La Déclaration a joué un rôle décisif dans l'apparition d'un accord international sur l'éradication de la pauvreté comme objectif central du développement mondial, et les OMD sont devenus un moyen d'approfondir et d'élargir le consensus. Ils ont en outre aidé les gens à comprendre que la pauvreté est un concept multidimensionnel qui ne se résume pas à un problème de revenu. Néanmoins, comme nous le verrons plus loin (et dans d'autres parties de ce rapport), les OMD ont eux-mêmes des limites.

Les OMD n'ont pas eu que des bons côtés

Si la Déclaration du millénaire a été un accord international hautement significatif, les OMD ont attiré l'attention du public sur la pauvreté ; ils ont créé une prise de conscience et mobilisé le soutien politique en faveur de l'éradication de la pauvreté en tant qu'objectif général du développement international. Comme Melamed le fait remarquer, aucune déclaration de Sommet n'est complète sans une référence aux OMD (Melamed, 2012). Les huit objectifs – concernant la pauvreté monétaire et la faim, l'éducation, les maladies affligeant l'humanité, la santé maternelle et infanto-juvénile, l'égalité des sexes, la viabilité écologique et le partenariat mondial – ont été un moyen très efficace de faire partager la nécessité urgente de réduire le phénomène répandu et déshumanisant de la misère dans le monde. Les OMD sont maintenant utilisés comme repères pour évaluer les progrès ou justifier l'allocation de ressources et les efforts. Ils sont un point de référence

autour duquel gravitent les débats internationaux sur le développement, et ils sont devenus un raccourci commode pour décrire ce que l'on entend par « développement ».

Il est impossible d'établir si les OMD ont eu une incidence directe sur la réduction de la pauvreté depuis 2000 et, dans l'affirmative, de quelle façon, de même qu'il est impossible de déterminer quels sont les effets attribuables aux OMD parmi la myriade des autres facteurs en présence. Mains efforts de lutte contre la pauvreté – comme l'augmentation par les pays donateurs des dépenses consacrées aux secteurs sociaux – ont été engagés avant 2000 (Melamed, 2012 ; Fukuda-Parr, 2012). Il apparaît clairement, par contre, que les OMD ont contribué à maintenir le développement et la pauvreté dans le monde en haut de la liste des priorités internationales et au cœur des débats, à entretenir le courant favorable au financement du développement et à accroître les dépenses d'investissement social, notamment dans le domaine de la santé.

Cependant, les OMD ont également provoqué de nombreuses controverses, en particulier le processus de leur élaboration. Entre autres critiques, il a été affirmé que la société civile et les gouvernements n'avaient pas été suffisamment associés à leur élaboration, que les méthodologies employées pour définir les cibles manquaient de cohérence (Easterly, 2009 ; Clemens et al., 2007 ; Saith, 2006) et que mesurer le succès à l'aune de la réalisation des objectifs ne donnait pas une vision exacte des efforts des pays qui, au départ, avaient les plus grandes difficultés – en fait, cela les pénalisait (Fukuda-Parr et al., 2013). La pertinence des cibles liées aux OMD pour certains pays a aussi été contestée ; selon la situation propre à chaque pays, ils peuvent être trop ou pas assez ambitieux – ou simplement inappropriés – entraînant une distorsion des priorités nationales. Deux caractéristiques fondamentales des OMD sont à l'origine d'un grand nombre de ces points faibles : l'étroitesse du champ couvert et l'absence de mesures stratégiques pour les atteindre. J'étudie ces deux caractéristiques dans les sections suivantes.

Les OMD n'incluent pas certains objectifs clés

La simplicité du programme des OMD en huit points est un atout essentiel, mais également une faiblesse majeure

La simplicité du programme en huit points est un atout essentiel pour les OMD, mais également une faiblesse majeure. Les huit objectifs laissent de côté de nombreuses priorités qui sont aujourd'hui des problèmes particulièrement cruciaux, notamment : l'emploi et une croissance génératrice d'emplois décents ; le changement climatique et la viabilité écologique ; l'instabilité des marchés mondiaux ; et l'équité et l'intégration dans les processus de développement. Ils n'intègrent pas non plus le concept capital de l'autonomisation des individus nécessaire pour parvenir à un développement équitable – thème central dans la vision énoncée dans la Déclaration du millénaire (encadré 10.1 ; Nations Unies, 2000) ; le seul objectif mettant clairement l'accent sur l'autonomisation est l'OMD 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes).

La communauté des défenseurs des droits de l'Homme s'est montrée particulièrement critique à l'égard des OMD (Darrow, 2011). Si nombre des OMD recourent les droits économiques et sociaux, ils ne reflètent pas certains principes fondamentaux, comme se soucier des personnes les plus vulnérables et des exclus, les principes de l'égalité et de la participation, et le précepte de l'universalisme. En résumé, définir des objectifs qui ne s'appliquent qu'aux pays pauvres est contradictoire avec le principe fondamental selon

lequel tous les êtres humains, indépendamment de leurs lieux de naissance et de résidence, doivent jouir des mêmes droits de l'homme. Pour que les normes et principes des droits de l'homme soient appliqués de façon plus homogène, il faudrait des objectifs qui donnent la priorité à l'éradication de la discrimination, qui reconnaissent l'universalité des droits et qui intègrent le droit à la participation et les droits civils et politiques.

Les cibles et indicateurs des OMD ont restreint davantage le champ des préoccupations à l'ordre du jour, par exemple en réduisant la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation à celle de l'égalité entre les filles et les garçons dans l'enseignement primaire et secondaire ; en outre, les objectifs dans le domaine de l'éducation ont été limités à l'enseignement primaire (chapitre 4). L'objectif de réduction de la mortalité maternelle constitue un autre exemple : il a entraîné la marginalisation de questions comme la planification familiale (Yamin et Falb, 2012) et n'a pas pris en considération les déterminants sociaux de la santé génésique, tels que l'éducation des femmes et leur participation à la prise de décision. Les grandes lignes d'action définies en matière de santé génésique et d'hygiène sexuelle lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue en 1994 au Caire (Nations Unies, 1994), s'appuyaient sur des études des années 80 et 90 qui identifiaient les causes sociales de la pauvreté et de l'exclusion, telles que constatées dans le domaine de la santé maternelle et dans d'autres, comme la mortalité infantile, la faim, la sous-alimentation et l'inégalité entre les sexes.

En résumé, si les objectifs ont incité à s'occuper de priorités négligées, ils ont aussi créé des incitations aux effets négatifs du fait de leur simplification excessive et de l'étranglement du champ couvert. Cette simplification excessive est une conséquence imprévue du recours également excessif aux objectifs mondiaux pour élaborer la planification, ce qui a eu pour effet de sortir les problèmes de leur contexte.

Pas de stratégie pour accompagner le processus des OMD

Les crises financières, alimentaires et énergétiques mondiales récurrentes soulignent les insuffisances de nos politiques et de nos institutions

Le second inconvénient, lié au premier, est l'absence de stratégie. Contrairement à d'autres paradigmes qui ont provoqué une évolution de la réflexion et des politiques – comme le concept des besoins fondamentaux dans les années 70, les réformes visant à libéraliser l'économie dans les années 80 ou l'approche du développement humain dans les années 90, les OMD n'ont pas été accompagnés d'une stratégie. Il n'est donc pas surprenant de constater que, si les OMD ont accru la prise de conscience et le soutien en faveur du développement, ils n'ont pas inspiré de nouvelles stratégies plus efficaces pour parvenir à une croissance économique durable et accroître l'équité sociale et la viabilité écologique. Pendant la première décennie des années 2000, alors que des progrès ont été accomplis dans la création d'un consensus international sur la finalité du développement, il n'y a guère eu d'avancées sur les moyens d'atteindre ces objectifs. C'est pourquoi le consensus international sur les stratégies macroéconomiques et politiques de développement fructueuses a peu évolué. Bien que de nombreux gouvernements nationaux aient pris d'importantes initiatives, l'approche générale des années 90 a été maintenue : pour réduire la pauvreté, l'accent est toujours mis sur la stabilité macroéconomique et le recours aux investissements privés comme principaux moteurs de croissance, et sur les investissements dans le secteur social.

L'équité sociale, l'autonomisation et le développement durable exigent plus qu'un effet d'entraînement de la croissance, comme le montrent les points suivants :

- Si des progrès considérables ont été accomplis en matière de réduction de la pauvreté monétaire, ils ont été répartis de façon inégale et sont concentrés sur un petit nombre de pays ; ils disparaissent, par exemple, si l'on exclut la Chine de la tendance globale (Nations Unies, 2012 ; chapitres 1 et 12).
- Si des progrès ont été réalisés en ce qui concerne certains objectifs, comme la réduction de la mortalité infantile et un meilleur accès aux installations sanitaires, on ne peut en dire autant pour les objectifs de réduction de la faim et de la mortalité maternelle, ou encore des objectifs de plus grande égalité entre les sexes et de renforcement des partenariats mondiaux.
- Si l'on peut se féliciter des progrès enregistrés en matière de croissance des revenus, cette tendance s'est accompagnée d'une montée des inégalités à l'intérieur des pays et entre ceux-ci (Ortiz, 2011 ; et chapitre 1).
- Les coûts environnementaux de nos schémas de croissance subsistent – notamment, changement climatique, épuisement des ressources naturelles et appauvrissement de la biodiversité – car ils dépendent d'habitudes de consommation et de technologies qui perpétuent des pratiques non viables au plan écologique (OCDE, 2012b).
- Les crises financières, alimentaires et énergétiques mondiales récurrentes continuent de compromettre la sécurité des personnes et la stabilité. Elles mettent clairement en évidence le fait que nos politiques et institutions laissent à désirer.

Nous avons besoin d'un modèle de développement cohérent

Nous devons renouveler nos efforts et nos approches si nous voulons concrétiser la vision énoncée dans la Déclaration du millénaire. Il faudra à cet effet un plan d'action pour relever les grands défis de notre temps, comme le creusement des inégalités (phénomène injuste et menaçant la paix sociale), la persistance du chômage (notamment celui des jeunes), l'instabilité des marchés financiers, alimentaires et énergétiques mondiaux, et les schémas de croissance non viables sur le plan écologique.

Pour ce faire, nous avons besoin de nouvelles lignes d'action dans le cadre d'un modèle de développement cohérent qui permettra de réaliser un large éventail d'objectifs pour l'humanité tout en répondant aux grands défis mondiaux susmentionnés. Que nous a appris la recherche sur les principaux éléments de ce modèle ?

- Chaque pays doit en premier lieu déterminer quels sont parmi ses propres moteurs de croissance économique ceux qui peuvent, concomitamment, assurer l'équité sociale (notamment par le biais de la création d'emplois et de la politique sociale) et la viabilité écologique (Comité des politiques de développement des Nations Unies, 2012).
- Des politiques du travail et des politiques industrielles proactives doivent jouer un rôle clé dans la création d'emplois et la diminution des inégalités de revenu (Cornia et Uvalis, 2012).
- La protection sociale est un élément essentiel pour assurer l'équité sociale, avec des politiques économiques appropriées (chapitre 6).
- La gouvernance et la coordination au niveau international doivent donner aux gouvernements nationaux une latitude suffisante pour prendre les mesures nécessaires, financer les biens publics mondiaux (chapitre 13) et élaborer de nouveaux instruments – et une approche plus large – pour financer le développement (Comité des politiques de développement des Nations Unies, 2012 ; OCDE, 2013).

- Nous devons agir sur les déterminants sociaux, économiques et politiques de la pauvreté, en mettant au point une stratégie d'autonomisation des personnes. Des décennies de recherche nous enseignent que les causes profondes de la pauvreté résident dans la façon dont les sociétés sont structurées. Les personnes et communautés pauvres restent pauvres en partie parce qu'il existe une discrimination institutionnalisée qui limite les possibilités s'offrant à elles (Banque mondiale, 2006). Le Rapport 2000 de la Banque mondiale sur le développement dans le monde, consacré à la pauvreté, et le Réseau du CAD de l'OCDE sur la réduction de la pauvreté ont identifié les trois piliers d'une stratégie efficace de réduction de la pauvreté : autonomisation des personnes et des communautés, élargissement des opportunités économiques et sociales, et diminution de l'insécurité (Banque mondiale, 2000 ; OCDE, 2012a).
- Toute stratégie d'autonomisation puise ses engagements éthiques dans les droits de l'homme, notamment la suppression des discriminations et des injustices (chapitre 16, approche n° 5).

Conclusions

Des objectifs simples et des cibles chiffrées ne sauraient rendre compte des transformations complexes nécessaires pour faire échec à la pauvreté

Les résultats obtenus avec les OMD mettent en évidence les limites de la contribution des objectifs mondiaux à l'avancement des programmes d'action internationaux pour le développement. Des objectifs simples et des cibles chiffrées ne peuvent rendre compte des transformations complexes nécessaires pour combattre la pauvreté. Le nouveau cadre doit être plus large, comprendre non seulement des objectifs capables de susciter efficacement l'adhésion à des aspirations fondamentales et à des cibles – et qui facilitent le suivi – mais aussi des stratégies de transformation économique et sociale.

Davantage doit être fait pour que les pays du Sud puissent recueillir les fruits de l'intégration aux marchés mondiaux et pour les protéger de ses effets négatifs. Il faut également agir davantage pour protéger les pauvres des conséquences du changement climatique et des crises financières, alimentaires et énergétiques mondiales. La mondialisation inclusive est un thème central de la Déclaration du millénaire : « Nous sommes convaincus que le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière. Car, si elle offre des possibilités immenses, à l'heure actuelle ses bienfaits sont très inégalement répartis, de même que les charges qu'elle impose » (Nations Unies, 2000, paragraphe 5).

Le nouveau programme d'action international doit restituer l'ambition exprimée dans la Déclaration du millénaire de vaincre le fléau de la pauvreté. Il doit être régi par les principes suivants : développement multidimensionnel et centré sur l'être humain, viabilité écologique, justice sociale et égalité, et universalité. Il doit être applicable à tous les pays, pas seulement aux plus pauvres. Il doit permettre aux individus de surmonter les chocs économiques, la violence, les conflits armés, les catastrophes naturelles, les risques sanitaires et les famines saisonnières. Enfin, le nouveau programme d'action doit être élaboré dans le cadre de processus participatifs et inclusifs, et des mécanismes renforcés de reddition de comptes doivent être prévus dans sa mise en œuvre.

Références

- Banque mondiale (2006), « Rapport sur le développement dans le monde 2006 : Équité et développement », Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale (2000), « Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001 : Combattre la pauvreté », Banque mondiale, Washington.
- Clemens, M., C. Kenny et T. Moss (2007), « The Trouble with the MDGs: Confronting Expectations of Aid and Development Success », *World Development*, vol. 35, n° 5, pp. 735-751.
- Comité des politiques de développement des Nations Unies (2012), « Rapport sur les travaux de la quatorzième session, Conseil économique et social », E/2012/33, Supplément n° 13, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, New York.
- Cornia, G.A. (2012), « Inequality Trends and their Determinants: Latin America Over 1990-2010 », UNU World Institute for Development Economics Research, UNU WIDER, Helsinki.
- Cornia, A. et M. Uvalis (2012), « Learning from the Past: Which of the Past/Current Development Strategies Are Best Suited to Deal with the Quadruple Crisis? », *Document de travail du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies*, n° 116, New York.
- Darrow, M. (2011), « Millennium Development Goals: Milestones or Millstones? Human Rights Priorities for the Post-2015 Agenda », *Yale Human Rights and Development Law Journal*, n° 15.
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2007), *The United Nations Development Agenda: Development for All*, Publications des Nations Unies, New York.
- Easterly, W. (2009), « How the Millennium Development Goals Are Unfair to Africa », *World Development*, vol. 35, n° 5, pp. 735-751.
- Fukuda-Parr, S. (2012), « Should Global Goal Setting Continue, and How, in the Post-2015 Era? », Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York.
- Fukuda-Parr, S. et D. Hulme (2011), « International Norm Dynamics and the “End of Poverty”: Understanding the Millennium Development Goals », *Global Governance*, vol. 17, n° 1.
- Fukuda-Parr, S., J. Greenstein et D. Stewart (2013), « How Should MDG Implementation Be Measured: Faster Progress or Meeting Targets? », *World Development*, vol. 41, n° 1, pp. 19-30.
- Gore, C. (2010), « The MDG Paradigm, Productive Capacities and the Future of Poverty Reduction », *IDS Bulletin*, n° 41, pp. 170-79.
- Melamed, C. (2012), « After 2015: Contexts, Politics and Processes for a Post-2015 Global Agreement on Development », *ODI Research Report*, Overseas Development Institute, Londres.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2013), « Amélioration de la mesure et du suivi par le CAD du financement extérieur du développement : Première feuille de route », Réunion 2013 du CAD au niveau des hauts fonctionnaires, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/slm2013.htm.
- OCDE (2012a), *Poverty Reduction and Pro-Poor Growth: The Role of Empowerment*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012b), *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 : Les conséquences de l'inaction*, Éditions OCDE, http://dx.doi.org/10.1787/env_outlook-2012-fr.
- OCDE (1996), *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*, Éditions OCDE, www.oecd.org/dac/2508761.pdf.
- ONU (2012), *Objectifs du millénaire pour le développement 2012*, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, New York.
- ONU (2000), *Déclaration du millénaire des Nations Unies*, résolution adoptée par l'Assemblée générale, Nations Unies, New York.
- ONU (1994), « Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, programme d'action », Nations Unies, New York.
- Ortiz, I. (2011), « L'inégalité mondiale : La répartition des revenus dans 141 pays, Politique sociale et économique », *Document de travail*, UNICEF, New York.
- Saith, A. (2006), « From Universal Values to Millennium Development Goals: Lost in Translation », *Development and Change*, vol. 37, n° 6, pp. 1167-1199.
- Yamin, A.E. et K. Falb (2012), « Counting What we Know, Knowing What to Count: Sexual and Reproductive Rights, Maternal Health, and the Millennium Development Goals », *Nordic Journal of Human Rights*, vol. 30, n° 3, pp. 350-371.

PARTIE III

Chapitre 13

Accélérer la réduction de la pauvreté grâce aux biens publics mondiaux

par

Inge Kaul, Hertie School of Governance, Berlin, Allemagne

La manière de définir l'action publique doit changer pour que nous puissions ne pas « négliger » constamment le sort des pauvres. Comment pouvons-nous ancrer la volonté de mettre fin à la pauvreté dans les systèmes de gouvernance, tant au niveau national qu'international ? Le présent chapitre vise à décrire comment des biens publics mondiaux tels que la paix, la stabilité et la maîtrise des maladies contagieuses, peuvent contribuer à éliminer la pauvreté. L'auteur affirme que mettre l'accent sur les biens publics mondiaux peut permettre de renforcer la résistance des populations aux crises économiques, climatiques et autres ; de faciliter l'exploitation des possibilités offertes par une information et des technologies accessibles à tous gratuitement ; de veiller au respect du caractère « public » non seulement de la consommation de biens publics mondiaux, mais aussi de leur utilisation et des décisions les concernant ; et enfin d'ancrer l'équité dans l'architecture sur laquelle repose la prise de décisions à l'échelle mondiale. Elle attire l'attention sur quelques étapes en particulier du déroulement de ce processus, comme l'intégration des biens publics mondiaux dans les systèmes de gouvernance nationaux et internationaux ; le couplage de la problématique des biens publics mondiaux et de celle de la pauvreté ; la refonte des instruments de la coopération internationale ; et l'émergence de la notion de souveraineté « intelligente » fondée sur la reconnaissance du fait qu'une coopération internationale équitable – et axée sur la pauvreté – est à la fois la réponse à un grand nombre de défis de dimension planétaire et le meilleur moyen, pour un pays, de servir ses propres intérêts.

La richesse et les revenus personnels ne sont rien lorsque la vie est menacée par un conflit, par la maladie ou par des événements climatiques violents (tempêtes, inondations ou sécheresses)

Si le revenu et la richesse (qui sont des biens privés) contribuent assurément à élargir l'éventail de nos choix et à améliorer notre bien-être, le contexte socio-économique, culturel et politique dans lequel nous vivons importe également : notre situation peut être radicalement différente selon que nous vivons dans un pays en paix ou en guerre, dans une économie en expansion ou en récession, sur un territoire exposé à des conditions climatiques stables ou au contraire instables (biens publics). Autrement dit, le bien-être d'une population est fonction à la fois de biens privés et de biens publics (encadré 13.1).

Le bien-être des pauvres dépend dans une assez large mesure des biens publics. En effet, les foyers plus aisés ont parfois les moyens de se prémunir contre une pénurie de biens publics en achetant des biens privés : de quoi fermer leurs habitations si la délinquance et la violence règnent dans le domaine public ; des médicaments s'ils sont contaminés par un virus ; une voiture si les transports publics sont inexistantes ; ou encore un climatiseur lorsque les températures et la pollution atteignent des niveaux élevés. Les pauvres n'ont généralement pas la possibilité d'échapper, par des moyens privés, aux problèmes envahissant le domaine public.

Le Groupe des Nations Unies de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement de l'après-2015 vient de rendre publique sa vision du cadre de développement au-delà des Objectifs du millénaire pour le développement, qui arriveront à échéance en 2015. Le document intitulé « Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable » fait de l'élimination de l'extrême pauvreté un passage obligé pour évoluer vers une croissance et un développement plus inclusifs et durables à l'échelle mondiale (GPHN, 2013 ; chapitre 11). Le document contient également une liste d'objectifs intermédiaires sur cette voie, qui vont de la garantie d'un niveau minimum de bien-être et de respect des droits de l'homme pour tous au renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles, appréhendée notamment à travers la réduction du nombre de victimes de ces catastrophes.

Il n'est toutefois pas précisé dans le rapport, sans doute parce que cela ne faisait pas partie du mandat dévolu aux auteurs, comment la manière d'aborder la prise de décisions devra évoluer pour que nous cessions de négliger le sort des pauvres. Quels critères doit satisfaire une conception de l'action publique axée sur la pauvreté ? Et comment ancrer dans nos systèmes de gouvernance, tant au niveau national qu'international, l'objectif consistant à mettre fin à la pauvreté ? Les efforts de développement déployés à l'échelon national et l'aide au développement joueront certainement un rôle clé (chapitres 14 et 15). Face à la mondialisation et à l'interdépendance qui caractérisent notre époque, il est

Encadré 13.1. Que sont les biens publics et les biens publics mondiaux ?

La théorie économique classique distingue deux grandes catégories de biens : les biens privés et les biens publics.

- *Les biens privés* sont des biens qui peuvent être divisés et attribués de manière exclusive à un individu de sorte que des droits de propriété peuvent clairement y être attachés, comme dans le cas d'une bicyclette ou d'une voiture.
- *Les biens publics*, en revanche, sont des biens dont l'utilisation est « non exclusive », ce qui signifie que les effets qui en découlent (avantages ou coûts) sont partagés par tous, à l'instar de la paix, de la sécurité ou de la stabilité du climat.

Un bien public est dit « pur » lorsqu'il est « non exclusif » et « non rival » (au sens où la consommation d'une personne supplémentaire ne réduit pas la disponibilité du bien pour les autres consommateurs potentiels), ce qui est par exemple le cas de la paix et de la sécurité. Si un bien ne possède qu'une seule de ces deux caractéristiques, il s'agit d'un bien « public impur ». L'atmosphère, par exemple, est un bien non exclusif, mais rival car la pollution peut modifier sa composition et contribuer au réchauffement de la planète. Les brevets pharmaceutiques sont l'exemple d'un bien non rival dont l'utilisation a été rendue exclusive, du moins pour une certaine durée ; ils relèvent donc également de la catégorie des biens publics impurs.

Les effets publics d'un bien peuvent avoir des portées géographiques différentes (locale, nationale, régionale ou mondiale) et s'étendre à une ou plusieurs générations.

- *Les biens publics mondiaux* sont des biens dont les avantages ou les coûts sont presque universels ou qui peuvent concerner n'importe quel individu, où qu'il se trouve. Avec les biens publics régionaux, ils forment la catégorie des biens publics transnationaux.

Il convient de souligner que, dans ce contexte, le terme « biens » renvoie, par souci de brièveté, aux biens ou produits de même qu'aux services et conditions rencontrés dans le domaine public.

De plus, dans la plupart des cas, le caractère « public » ou « privé » d'un bien n'est pas intrinsèque, mais résulte au contraire d'un choix social ou politique. La terre peut par exemple être libre d'accès pour tous ou clôturée, c'est-à-dire rendue exclusive. La mondialité est une forme particulière du caractère public qui, dans la plupart des cas, résulte également d'un choix politique : décision de promouvoir le libre-échange ou la libéralisation financière par exemple.

Certains biens publics sont dits « finaux » car nous percevons les avantages qui en découlent. Tel est le cas de la paix et de la sécurité ou de la stabilité financière notamment. D'autres sont dits « intermédiaires » car ils contribuent à la fourniture d'autres biens, comme les technologies vertes, qui participent à l'atténuation du changement climatique.

Source : Adapté de I. Kaul (2013), « Global Public Goods: A Concept for Framing the Post-2015 Agenda? », Discussion Paper, n° 2/2013, Institut allemand de développement, Bonn.

cependant également capital de fournir des biens publics mondiaux qui peuvent notamment prendre la forme d'un contrôle des maladies transmissibles ou de mesures d'atténuation du changement climatique.

La fourniture de biens publics mondiaux peut bénéficier aux pauvres

Comme le prouve l'allongement de la liste des défis de portée planétaire qui se profilent actuellement, l'offre de nombreux biens publics mondiaux est aujourd'hui inadéquate. Il suffit de penser au changement climatique à l'échelle mondiale, à

l'instabilité excessive des marchés de capitaux et des marchés de matières premières que nous venons de connaître, ou encore à la menace de plus en plus forte d'une raréfaction des terres et de l'eau. Le défaut de disponibilité de certains biens publics (tels que l'enseignement gratuit et l'accès à des transports publics à un prix abordable) peut encore aggraver la situation des ménages pauvres et vulnérables.

Du fait de l'ouverture économique et de la mondialisation croissantes, de plus en plus de biens publics sont devenus transnationaux, c'est-à-dire mondiaux par nature. La capacité à relever le défi de l'élimination de la pauvreté est donc désormais également tributaire, pour beaucoup de pays, voire pour la plupart d'entre eux, de la coopération internationale et de la coordination des politiques nationales. L'insuffisance de l'offre de biens publics mondiaux n'est toutefois pas le seul problème ; les pays et les populations pauvres pâtissent aussi parfois d'une offre de biens publics mondiaux inadaptée, notamment parce qu'elle est trop normalisée et ne permet pas de prendre pleinement en compte le fait que nous vivons dans un monde marqué par des disparités et des différences considérables.

Pour que les biens publics mondiaux en particulier, et le domaine public mondial en général, soient davantage au service des pauvres et ce, de manière durable, la communauté internationale, y compris les acteurs appartenant, ou non, à la sphère publique, devrait garder à l'esprit les trois principes suivants au stade de l'élaboration des politiques.

Préserver les populations de la pauvreté en renforçant la résilience face aux chocs externes

L'expérience montre clairement que les crises sont coûteuses sur le plan économique, social et environnemental, de même que sur d'autres plans. En outre, bien que les pauvres n'y soient en général pour rien, ce sont souvent eux qui doivent supporter la majeure partie des conséquences, souvent désastreuses, de ces crises. Les effets préjudiciables que le réchauffement climatique a déjà eus sur les populations pauvres illustrent bien ce constat, tout comme le fait que les crises financières internationales et l'essoufflement de la croissance mondiale aient frappé particulièrement durement les populations des pays du Sud, notamment celles dépendant pour leur subsistance de secteurs d'exportation.

Les pauvres n'y sont pour rien, mais ce sont souvent eux qui font les frais des crises économiques, sociales et environnementales

D'après le Forum économique mondial, un nombre croissant de problèmes d'envergure mondiale stagnent dans un état préfigurant une crise, s'aggravent mutuellement et commencent à former des zones de cumul des risques qui peuvent prendre des proportions catastrophiques (FEM, 2013). Cette observation s'applique aussi aux liens de plus en plus étroits entre le réchauffement de la planète, la raréfaction de l'eau et la demande croissante de denrées alimentaires. Or le cumul des risques pourrait faire de l'élimination de la pauvreté un but difficile à atteindre. Il convient donc avant tout de s'efforcer d'atténuer les phénomènes de cumul de risques qui ont tendance à apparaître et de s'attaquer avec détermination au manque d'offre de biens publics mondiaux. C'est assurément plus facile à dire qu'à faire, mais, dans les cas où les pauvres sont déjà exposés à des risques, il nous faut consolider l'arsenal existant de mécanismes internationaux de protection contre les chocs externes, notamment ceux destinés à aider les pays et les populations pauvres à faire face à l'instabilité excessive des marchés de capitaux et des marchés de matières premières ainsi qu'aux catastrophes naturelles¹.

Accélérer la réduction de la pauvreté en mettant à profit les possibilités offertes par les biens publics mondiaux existants

Plusieurs types de biens publics mondiaux (savoir et technologie, Internet et marchés internationaux) recèlent un énorme potentiel pour l'amélioration de la vie des pauvres, mais ne leur sont pas, à l'heure actuelle, pleinement et librement accessibles. Comment résoudre ce problème ?

- **Garantir à tous l'accès aux connaissances et à l'information** : le savoir et la technologie sont des exemples par excellence de biens publics mondiaux qui devraient être librement accessibles, mais sont parfois soumis à des restrictions (voir encadré 13.1). Comme l'attestent l'éternel débat autour des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC²) ou les interrogations à propos du manque de recherches sur les maladies touchant les populations pauvres, nous n'avons pas encore trouvé le juste équilibre entre la promotion de l'innovation (passant notamment par la rétribution des innovateurs) et l'utilisation du savoir et de la technologie au service de la résolution des problèmes urgents auxquels le monde se trouve confronté. Mettre fin à la pauvreté grâce à une croissance et un développement durables d'ici 2030 est une ambition qui exige que l'on fasse jouer toutes les flexibilités prévues en matière d'ADPIC, notamment pour donner accès aux pays en développement à des médicaments moins chers, et pour élaborer de nouveaux instruments et mécanismes visant à faciliter les transferts de technologie vers les pays du Sud³.
- **Bâtir des « passerelles » pour aider les pauvres à surmonter les difficultés qui les empêchent d'accéder aux biens publics mondiaux** : Internet et les marchés internationaux sont avant tout des biens publics purs, de sorte que plus ils attirent de participants, plus ils sont utiles. Pour y avoir accès, il faut toutefois surmonter certaines difficultés. En ce qui concerne Internet, il faut disposer d'un téléphone ou d'un ordinateur et pouvoir payer un fournisseur d'accès ; des problèmes de langue peuvent également se poser. Pour accéder aux marchés, notamment aux marchés internationaux, il faut pouvoir acquérir ou offrir des biens ou des services dans des quantités suffisantes pour intéresser les fournisseurs ou les acheteurs potentiels, ce qui suppose la mise en place d'organismes d'aide au développement ou de programmes de développement destinés à favoriser l'accroissement de l'offre et de la demande du côté des pauvres.

Si l'accès des pauvres à ces ressources s'est déjà amélioré, notamment grâce à la diffusion des téléphones portables dans le cas d'Internet et à des innovations financières comme le microcrédit dans le cas des marchés, il est certainement possible de faire encore mieux. Moyennant une forme quelconque de soutien au renforcement des capacités, les PME des pays du Sud pourraient jouer un rôle important en tant que fournisseurs de produits et services « verts » (notamment dans les domaines de la protection de la biodiversité ou de la production d'énergies renouvelables), et ouvrir des perspectives d'emploi et de revenu tout en contribuant à la transition vers des trajectoires de croissance et de développement plus durables à l'échelle mondiale (voir, par exemple, Watson et al., 2013, et OCDE, 2013).

Inscrire les progrès dans la durée en mobilisant les populations autour des biens publics mondiaux

S'investir dans l'élimination de la pauvreté exigera également l'adoption d'une ligne politique idoine consistant, par exemple, à faire coïncider le caractère public d'un bien au regard de la consommation et son caractère public au regard de son utilité et de la prise de

décisions le concernant. Autrement dit, l'acceptabilité politique d'un bien public mondial peut être améliorée si les personnes concernées constatent qu'elles tirent avantage de son existence (comme dans le cas du système de paiement pour services environnementaux institué au Costa Rica, chapitre 10, solution n° 1) ; elle a d'autant plus de chances de s'améliorer si ces personnes ont aussi leur mot à dire sur la nature des biens à fournir et sur la définition de leurs caractéristiques. Comment faire pour y parvenir ?

- **Faire en sorte que les pauvres soient bénéficiaires** : l'adoption de normes de portée mondiale bénéfiques aux pauvres (notamment en matière de lutte contre la corruption ou en matière fiscale) risque de se heurter à une opposition de la part de ceux à qui l'absence de normes a bénéficié jusque là (responsables politiques ayant succombé à la tentation de la corruption ou entreprises privées du secteur des industries extractives ne déclarant pas les sommes versées à leurs contacts, par exemple en contrepartie de l'obtention de l'autorisation d'exercer leur activité).

Pour prévenir l'opposition qui risque de se manifester, on pourrait envisager de promouvoir la mondialisation des normes et de suivre activement l'application de ces normes, notamment en matière de lutte contre la corruption, de façon à s'assurer qu'elles s'appliquent à tous les pays et à tous les acteurs, et à instaurer ainsi des règles du jeu équitables mettant sur un pied d'égalité le secteur privé et le secteur public. On aurait de cette manière la garantie que les stratégies de réduction de la pauvreté reposent à tout le moins sur des solutions faisant des gagnants, mais pas de perdants, c'est-à-dire n'entraînant aucune perte pour ceux qui ne sont pas pauvres et procurant en revanche des gains aux pauvres⁴.

La Déclaration et le Communiqué du Sommet du G8 de 2013 à Lough Erne contiennent un certain nombre de propositions importantes pouvant apporter des améliorations répondant à une nécessité urgente dans des domaines tels que la fiscalité, l'exploitation des ressources minières et l'acquisition de terres. Ces propositions ne porteront cependant leurs fruits que si la communauté internationale est à l'unisson sur ces questions. Cela vaut également dans une large mesure pour bien d'autres sujets d'importance pour les pauvres, notamment la réglementation des marchés de capitaux internationaux, le renforcement du respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance (c'est-à-dire une gouvernance participative, ouverte, transparente et garantissant la reddition de comptes).

- **Faire en sorte que les processus de prise de décisions soient plus participatifs à l'échelle mondiale** : la plupart des pays ont pris conscience que, pour qu'une offre de biens publics soit efficace, effective et équitable, il convient de rapprocher les parties prenantes et les décideurs. Sur le plan international, nous sommes encore à la recherche de processus décisionnels répondant à cette exigence alors que, l'expérience l'a prouvé, on se trouve dans un cas de figure similaire ; la mise en œuvre d'accords internationaux perçus comme critiquables sur le plan de l'équité suscite souvent en effet de graves difficultés (voir, par exemple, PNUD, 2013).

Renforcer le caractère participatif de la prise de décisions sur des questions de portée planétaire permettrait d'éviter que les décideurs négligent des biens publics mondiaux qui pourtant font défaut, ou qu'ils ne mettent de côté le principe d'équité au même titre que celui des responsabilités communes mais différenciées⁵. On pourrait ainsi plus facilement ancrer l'équité dans les cadres internationaux, et les multiples avantages qui en découleraient pour les pauvres seraient beaucoup moins sujets à caution que les apports de financements concessionnels (communément appelés « aide »).

Le fait d'introduire davantage d'équité dans la conception des cadres internationaux (de façon à donner réellement voix au chapitre à toutes les personnes concernées par telle ou telle question) peut favoriser une appropriation plus forte des politiques publiques et un suivi plus efficace de leur mise en œuvre ; de ce fait, le renforcement de l'équité à l'échelle mondiale ouvrira aussi en fin de compte la voie à plus d'efficacité car les risques de manquement et d'indiscipline seront plus faibles, et les problèmes mondiaux seront effectivement résolus, pour le bien de tous, riches comme pauvres.

Organiser une offre de biens publics mondiaux en donnant la priorité à la lutte contre la pauvreté selon les lignes qui viennent d'être tracées requiert toutefois un certain nombre de réformes de la gouvernance, comme le montrent les paragraphes qui suivent.

La cohérence entre l'offre de biens publics mondiaux et la réduction de la pauvreté est nécessaire

Pour que l'offre de biens publics mondiaux contribue davantage à la réalisation de l'objectif consistant à mettre fin à la pauvreté, les réformes institutionnelles nécessaires doivent répondre à quatre exigences⁶ :

1. reconnaître l'existence et l'importance des biens publics mondiaux dans les systèmes de gouvernance nationaux et internationaux ;
2. coupler la problématique des biens publics mondiaux et celle de l'élimination de la pauvreté ;
3. moderniser les instruments de la coopération internationale ;
4. repenser les stratégies actuelles d'exercice de la souveraineté afin que ces changements, ainsi que d'autres, aient du sens aux yeux des décideurs.

Intégrer les biens publics mondiaux dans les systèmes de gouvernance nationaux et internationaux

À l'heure actuelle, la plupart des systèmes de gouvernance sont structurés autour d'axes correspondant à la géographie ou aux secteurs économiques, et non aux enjeux de portée planétaire. Pour relever des défis mondiaux, une mobilisation associant de multiples niveaux, de multiples secteurs, voire de multiples acteurs, est pourtant souvent nécessaire. Si cette mobilisation fait défaut, il importe donc de créer, pour chacun des principaux biens publics mondiaux, une institution servant de point d'ancrage, tant au plan national qu'international, appelée à assumer la responsabilité d'un enjeu d'envergure planétaire.

Le rôle de ces « organismes exerçant une responsabilité mondiale » serait de mettre en action tous les acteurs concernés, de contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires, de suivre la production en commun du bien public mondial concerné, et de rendre compte aux parties prenantes.

Coupler la problématique des biens publics mondiaux et celle de l'élimination de la pauvreté

Afin de s'assurer que l'élimination de la pauvreté fait bien partie des préoccupations prises en compte par ces institutions servant de point d'ancrage ou exerçant une responsabilité mondiale, il conviendrait que les pays industrialisés comme les pays du Sud nomment auprès d'elles un conseiller de haut niveau sur la réduction de la pauvreté. Parallèlement, des conseillers en biens publics mondiaux seraient nommés au sein des organismes d'aide et des ministères des Affaires étrangères des différents pays.

Pour aller plus loin, il faudrait également instituer des conseils scientifiques pour chacun des principaux biens publics mondiaux. Ces conseils auraient pour mandat d'aider la communauté internationale à recenser les mesures à prendre pour mieux utiliser les biens publics mondiaux au service de la lutte contre la pauvreté. Des réunions conjointes entre certains de ces conseils pourraient être organisées afin de débattre d'éventuelles questions transversales.

Si des responsables de questions de portée mondiale étaient nommés aux échelons national et international, il serait également plus facile de parvenir à une offre concertée de contributions de la part de l'un et l'autre niveau, indispensable pour de nombreux biens publics mondiaux.

Moderniser les instruments de la coopération internationale

Il faut passer de la notion de « financement du développement » à celle de « mobilisation de ressources pour le développement »

Comme indiqué plus haut, il conviendrait de se doter d'une gamme d'instruments d'action nouveaux pour faciliter un couplage plus étroit de la question de l'offre de biens publics mondiaux et de la problématique de réduction de la pauvreté. Il faudrait en particulier réussir à démontrer que la réduction de la pauvreté n'est pas uniquement bénéfique à tous à long terme, mais qu'elle est en outre accessible à court terme.

L'amélioration de la gestion des risques, sur la base d'un partenariat public-privé, pourrait être un moyen de faire baisser le coût de la réduction de la pauvreté. La mise en place de mesures incitatives inédites visant à encourager la recherche sur la pauvreté ou à faciliter les transferts de technologie pourrait également permettre de passer de la notion de « financement du développement » à celle de « mobilisation de ressources pour le développement ».

Toujours pour affermir la volonté de coopérer des pays pauvres et des pauvres eux-mêmes, il conviendrait de fixer des prix justes lorsque la coopération internationale suppose des échanges de services mondiaux (réduction des gaz à effet de serre par exemple) en lieu et place de la relation classique de coopération pour le développement entre un pays riche et un pays pauvre.

Au chapitre 10, la solution n° 1 (PSE au Costa Rica) est un bon exemple d'innovation conforme aux principes qui viennent d'être énoncés, ayant déjà produit des résultats. Il est désormais temps de conforter et de généraliser les solutions de ce type⁷.

Parvenir à un consensus sur la notion de « souveraineté intelligente »

Les différents types de réformes institutionnelles qui doivent être mises en œuvre pour éliminer la pauvreté exigent que l'on s'attaque, simultanément et sans attendre, à une question fondamentale de portée mondiale : le rôle de la souveraineté nationale et les modalités d'exercice de cette souveraineté. Il est en effet nécessaire de tenir compte des nouvelles réalités qui président à la prise de décisions, à l'heure où doivent être conciliés intérêts nationaux et nécessité de relever les défis mondiaux. Il manque actuellement aux États un argumentaire pour légitimer la fourniture de biens publics mondiaux qui soit compatible avec des objectifs et des avantages nationaux. Cet argumentaire doit reposer sur la reconnaissance du fait que, dans la plupart des cas, la coopération internationale doit être un acte volontaire et qu'elle doit donc être équitable pour pouvoir être également efficace. Pour

que les pays adhèrent à l'idée qu'une offre équitable de biens publics mondiaux est nécessaire, ils doivent prendre conscience du fait que la coopération avec les pauvres sur ces sujets ne participe pas seulement de l'intérêt de la coopération pour le développement, mais également de leur intérêt bien compris (dans la mesure où elle permet d'améliorer la sécurité, de réduire les conflits, de contribuer à la stabilité du climat et de l'économie, et de faire reculer la transmission des maladies).

Il nous manque un argumentaire pour légitimer la fourniture de biens publics mondiaux qui inciterait les pays à investir ce domaine

Il serait donc souhaitable de faire figurer dans le programme de développement de l'après-2015 une demande, à l'intention du Secrétaire général des Nations Unies, appelant à la création d'un groupe de haut niveau ayant pour mission de favoriser l'émergence d'un consensus, à l'issue d'un débat à l'échelle mondiale, sur la notion de souveraineté « intelligente », sans doute le principal bien public mondial qui nous fait actuellement défaut (Kaul, 2013).

Conclusions

Comme il ressort de ce chapitre, les biens publics mondiaux peuvent jouer un rôle de premier plan dans l'élimination de l'extrême pauvreté, comme le prévoit le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement de l'après-2015 qui travaille sous les auspices des Nations Unies. Encourager une plus grande cohérence entre le traitement de la problématique des biens publics mondiaux et celui de la problématique de la réduction de la pauvreté requiert cependant deux types de réformes : il s'agit tout d'abord d'intégrer l'élimination de la pauvreté au stade de la conception de l'offre de biens publics mondiaux ; il s'agit ensuite d'adapter les systèmes de gouvernance en place afin d'articuler les programmes relevant de la coopération internationale axés respectivement sur les biens publics mondiaux et la réduction de la pauvreté. Dans le contexte mondial actuel d'ouverture économique et d'interdépendance des politiques, les progrès sur la voie d'une croissance et d'un développement durables dépendront de la capacité à promouvoir, parallèlement, une croissance et un développement inclusifs. L'instauration d'un nouveau partenariat mondial, préconisé par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement de l'après-2015 (GPHN, 2013), n'est plus uniquement une question de solidarité, mais plutôt une question d'intérêt propre bien compris, car nous avons tous à y gagner.

Notes

1. Sur ce point, voir notamment : Griffith-Jones et te Velde (2012), Kaul et al. (2006), Laframboise et Loko (2012), Skees (2008), et Vargas et Torero (2009).
2. L'accord exige de tous les États membres de l'Organisation mondiale du commerce qu'ils définissent des normes minimales de protection et d'application juridiques pour différents types de droits de propriété intellectuelle. Il est critiqué par les organisations non gouvernementales au motif qu'il impose divers coûts aux pays en développement (renchérissement des médicaments, des intrants agricoles et des technologies détenues par des sociétés étrangères) sans pour autant produire des gains suffisants à long terme dans des domaines tels que le commerce et les investissements (Source : SciDevNet, www.scidev.net/global/policy-brief/trips-and-its-impact-on-developing-countries.html, consulté le 19 juillet 2013).
3. Voir, par exemple, Correa (2013), OCDE (2013), et Zaman (2013).

4. Plus il y aura de personnes acceptant et respectant ces règles, plus elles seront établies et légitimes. Voir Altinay (2013), et Rao (1999), sur la question des normes en tant que biens publics mondiaux, notamment.
5. La notion de responsabilité commune mais différenciée est énoncée ainsi dans le Principe 7 de la Déclaration de Rio adoptée lors de la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (« Sommet planète Terre » de Rio), en 1992 : « Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial, et des techniques et des ressources financières dont ils disposent. »
6. Concernant les différents types de réformes institutionnelles nécessaires pour améliorer l'efficacité de la coopération internationale afin de nous permettre de relever les défis mondiaux qui se profilent actuellement ainsi que ceux auxquels nous risquons de devoir faire face dans les prochaines décennies, voir également Gavas (2013), et Kharas et Rogerson (2012).
7. Pour une vue d'ensemble de quelques-uns des principes pouvant nous guider dans nos efforts pour repenser le financement de la coopération internationale, y compris pour passer de la notion de « financement » à celle de « mobilisation de ressources » et pour élaborer de nouveaux instruments innovants, voir notamment Kaul et al. (2006), Shiller (2012), ainsi que l'abondante documentation sur le financement de la lutte contre le changement climatique.

Références

- Altinay, H. (2013), « Global Norms as Global Public Goods », *Global Policy Essay*, avril, www.globalpolicyjournal.com/articles/global-public-goods-and-bads/global-norms-global-public-goods.
- Correa, C. (2013), « Innovation and Technology Transfer of Environmentally Sound Technologies: The Need to Engage in a Substantive Debate », dans *Review of European, Comparative and International Environmental Law*, Numéro spécial : *Assessing Progress in International Environmental Law*, vol. 22, n° 1, pp. 54-61.
- Gavas, M. (2013), « The EU and Global Public Goods: Challenges and Opportunities », *DIIS Report*, n° 2013:05, Institut danois pour les études internationales, Copenhague.
- GPHN (Groupe de personnalités de haut niveau) (2013), « Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable », *Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement de l'après-2015*, Nations Unies, New York, www.g8.utoronto.ca.
- Griffith-Jones, S. et D.W. te Velde (2013), *Protecting Developing Country Growth from External Shocks*, Overseas Development Institute, Londres.
- Kaul, I. (2013), « Global Public Goods: A Concept for Framing the Post-2015 Agenda? », *Document de travail*, n° 2/2013, Institut allemand de développement, Bonn.
- Kaul, I. et P. Conceição (dir. pub.) (2006), *The New Public Finance: Responding to Global Challenges*, Oxford University Press, New York.
- Kaul, I., P. Conceição, K. Le Goulven et R.U. Mendoza (dir. pub.) (2003), *Providing Global Public Goods: Managing Globalization*, Oxford University Press, New York.
- Kharas, H. et A. Rogerson (2012), *Horizon 2025: Creative Destruction in the Aid Industry*, Overseas Development Institute, Londres.
- Laframboise, N. et B. Loko (2012), « Natural Disasters: Mitigating Impact, Managing Risks », *International Monetary Fund Working Paper*, n° 12/245, FMI, Washington.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2013), *Placer la croissance verte au cœur du développement*, Éditions OCDE, www.oecd.org/fr/cad/environnement-developpement/DCE%20Brochure%20FRENCH%20WEB-light.pdf.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2013), *Rapport sur le développement humain 2013. L'essor du Sud : Le progrès humain dans un monde diversifié*, PNUD, New York.
- Rao, J.M. (1999), « Equity in a Global Public Goods Framework », dans I. Kaul et al. (dir. pub.), *Global Public Goods : International Cooperation in the 21st Century*, Oxford University Press, New York.
- Shiller, R. (2012), *Finance and the Good Society*, Princeton University Press, Princeton.

- Skees, J.R. (2008), « Innovations in Index Insurance for the Poor in Lower Income Countries », *Agricultural and Resource Economics Review*, vol. 37, n° 1, pp. 1-15.
- Vargas Hill, R. et M. Torero (dir. pub.) (2009), *Innovations in Insuring the Poor*, International Food Policy Research Institute, Washington.
- Watson, C., E. Brickell et W. McFarland, et contributions de J. McNeely, UICN (2013), *Integrating REDD+ Into a Green Economy Transition*, Overseas Development Institute, Londres.
- WEF (Forum économique mondial) (2013), *Global Risks*, Forum économique mondial, Genève.
- Zaman, K. (2013), « The TRIPS Patent Protection Provisions and their Effects on Transferring Climate Change Technologies to LDCs and Poor Developing Countries: A Critical Appraisal », *Asian Journal of International Law*, vol. 3, n° 1, pp. 137-161.

PARTIE III

Chapitre 14

Vaincre la pauvreté grâce à une coopération pour le développement « intelligente »

par

Jon Lomøy, Direction de la coopération pour le développement, OCDE, Paris

« Quel doit être le rôle de l'aide publique au développement ? ». Dans un paysage du financement du développement en rapide évolution, telle est la question traitée dans ce chapitre. Pendant de nombreuses années, l'aide a permis d'améliorer le sort de millions d'individus de par le monde. Cela continuera-t-il d'être le cas à l'avenir compte tenu de la crise économique en Europe, de l'accroissement du financement du développement en provenance du secteur privé, du recours grandissant à la fiscalité nationale pour stimuler le développement, et de la montée en puissance de la coopération entre pays du Sud ? On peut répondre par l'affirmative, mais uniquement si l'aide est « intelligente » : en d'autres termes, efficace, bien ciblée (en faveur des pays et des communautés les plus pauvres) et coordonnée. L'auteur trace les grandes lignes de ce qu'il faut faire pour rendre l'aide (l'aide publique au développement ou APD) suffisamment intelligente pour aider la communauté internationale à venir à bout de la pauvreté. Il s'agit notamment de faire en sorte que l'aide au développement s'adapte facilement et efficacement aux besoins, défis et priorités qui caractériseront le cadre de développement de l'après-2015 ; de mettre en place un nouveau cadre de financement du développement qui rassemble toutes les options offertes par les pays de l'OCDE – et pas seulement l'APD ; et de demander à chacun des comptes dans le cadre d'un système internationalement accepté, ouvert et transparent permettant de connaître dans le détail et de rendre publics les efforts de financement du développement et les ressources effectivement allouées aux pays en développement.

À l'heure où la communauté du développement se prépare pour 2015, date-butoir des Objectifs du millénaire pour le développement, il faut admettre que nous avons obtenu d'impressionnants résultats au cours des deux dernières décennies, le principal étant d'avoir réussi à diminuer de moitié la pauvreté absolue. L'avenir est toutefois marqué par de nouveaux défis planétaires, notamment la sécurité, le changement climatique, la santé et les migrations, pour n'en citer que quelques uns.

Mais 1 milliard d'individus vivent toujours en situation d'extrême pauvreté monétaire. Le centre de gravité de la pauvreté mondiale s'est déplacé des pays à faible revenu vers les pays à revenu intermédiaire (chapitre 1), d'où de nouvelles difficultés pour cibler et atteindre les populations pauvres, ainsi que pour préserver le soutien politique à cet effet dans les pays donateurs.

Alors que l'épicentre de la croissance économique se décale vers l'Est et que l'Afrique aspire à marquer le siècle actuel, la mobilisation des ressources intérieures (c'est-à-dire la fiscalité) constitue de plus en plus souvent la base du financement du développement national. Les financements concessionnels consacrés au développement¹ ne constituent plus le principal instrument du développement national. En effet, les prêts non concessionnels provenant aussi bien du secteur public que du secteur privé se sont multipliés au cours des dernières années et jouent désormais un rôle important. Les pays du Sud qui fournissent ressources, technologies et connaissances à d'autres pays du Sud (coopération Sud-Sud, chapitre 16, approche n° 3) s'affirment désormais comme des puissances économiques et des acteurs importants du financement du développement.

Cela sonnera-t-il le glas du financement concessionnel public ou a-t-il encore un rôle à jouer ? Depuis de nombreuses années, il permet d'améliorer le sort de millions d'individus de par le monde, à travers la lutte contre la pauvreté, la maladie et la faim, et à travers la résolution de problèmes de développement tels que les conflits, les catastrophes, la mauvaise gouvernance et les inégalités. Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

L'aide publique au développement (APD), financement public concessionnel ciblant avant tout l'objectif de développement, est menacée. Il devient en effet de plus en plus difficile de maintenir le soutien politique nécessaire. Ces deux dernières années, l'APD a accusé un recul modeste, mais significatif. Il faut y voir avant tout la conséquence de la crise économique en Europe, qui a également alimenté le débat actuel sur la justification de l'APD dans un environnement mondial en pleine évolution. De ce fait, les financements doivent être de plus en plus efficaces, et l'aide « intelligente ».

En fin de compte, c'est une évolution saine : auparavant considérée comme la principale solution aux défis du développement dans le monde, l'APD est aujourd'hui perçue, de façon plus réaliste, comme un instrument parmi d'autres au service du développement. Ce n'est pas une raison pour y mettre un terme prématurément comme si elle n'avait plus d'avenir. Il convient d'analyser, faits à l'appui, les secteurs dans lesquels l'APD peut encore être utile et ce qu'il faut faire pour en accroître l'efficacité.

Quels sont les enseignements de l'expérience ? L'APD s'est-elle adaptée à des défis du développement en constante évolution ? S'est-elle avérée en phase avec les besoins ? Qu'est-ce qui la rend efficace ? Quels seront les critères de définition d'une aide « intelligente » ? Ces questions sont d'autant plus pertinentes que le monde s'apprête à redéfinir la portée et la ligne de force d'un partenariat mondial renouvelé au service du développement pour l'après-2015.

La coopération pour le développement « intelligente » s'adapte à des besoins, opportunités et défis en constante évolution

Si le concept de base de l'APD n'a guère changé depuis 1972, son utilisation, elle, a beaucoup évolué et l'APD a permis de répondre avec souplesse aux nouveaux besoins et priorités. Les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (soit les pays qui fournissent la majorité de l'APD) ont adapté leur soutien aux nouveaux défis qui ont fait leur apparition (famines, guerres et conflits dévastateurs, crises de la dette, maladies invalidantes, transformations géopolitiques soudaines et, désormais, conséquences du changement climatique). Concernant l'avenir, nous pouvons d'ores et déjà recenser des domaines cruciaux dans lesquels l'APD continuera à faire la différence. Pour mettre fin à la pauvreté, il sera indispensable d'avoir un impact dans tous les domaines présentés ci-après.

Il faudra beaucoup plus de moyens financiers pour parer au changement climatique

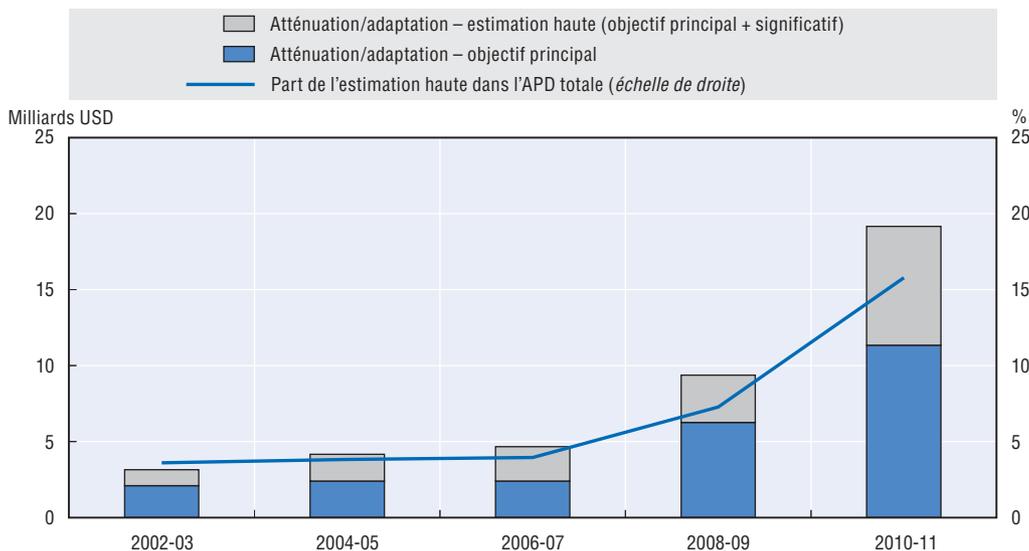
D'ici 2020, il faudra mobiliser 100 milliards USD par an auprès de sources publiques et privées pour parer au changement climatique

Les conséquences du changement climatique sur la santé, la sécurité alimentaire, les infrastructures et les moyens d'existence seront beaucoup ressenties dans les pays en développement, notamment les plus pauvres. Lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2009, à Copenhague, les pays développés se sont engagés à mobiliser 100 milliards USD par an d'ici 2020, en provenance de sources publiques et privées. Le graphique 14.1 fait apparaître une nette augmentation du financement climatique, avec un pic en 2010 (dans le prolongement de l'Accord de Copenhague) à 22 milliards USD. D'après les statistiques de l'année 2010, plus des deux tiers de l'APD en rapport avec le changement climatique ont été consacrés, cette même année, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation), conformément aux engagements pris lors de la Convention de Rio² dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau, de la sylviculture et de l'environnement. La République populaire de Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Turquie et le Viêtnam ont été d'importants partenaires à cet égard durant la dernière décennie, contribuant à hauteur de 35 % du total. Quant au soutien à l'adaptation au changement climatique, il augmente rapidement, et atteignait en 2010 environ 8 milliards USD répartis sur davantage de pays partenaires.

Pour relever les défis liés au changement climatique, il sera nécessaire de disposer d'importantes nouvelles ressources financières, provenant d'investissements privés ou du produit de nouvelles mesures fiscales. L'APD destinée à lutter contre le changement climatique continuera à peser dans la balance, mais elle devra être « intelligente », grâce à des mécanismes innovants capables d'attirer d'autres financements et capables de créer les systèmes et capacités de suivi et d'assimilation de ces ressources dans divers contextes de pays en développement.

Graphique 14.1. Évolution de l'APD destinée à lutter contre le changement climatique, 2002-11

Engagements bilatéraux, moyennes bisannuelles, milliards USD, prix constants 2010



Note : Les membres du CAD n'ont commencé à notifier les données de l'APD destinée à l'adaptation au changement climatique qu'en 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910036>

Le soutien aux États fragiles est indispensable pour éliminer la pauvreté

En 2010, presque 40 % du total de l'APD d'État à État était destiné aux États fragiles

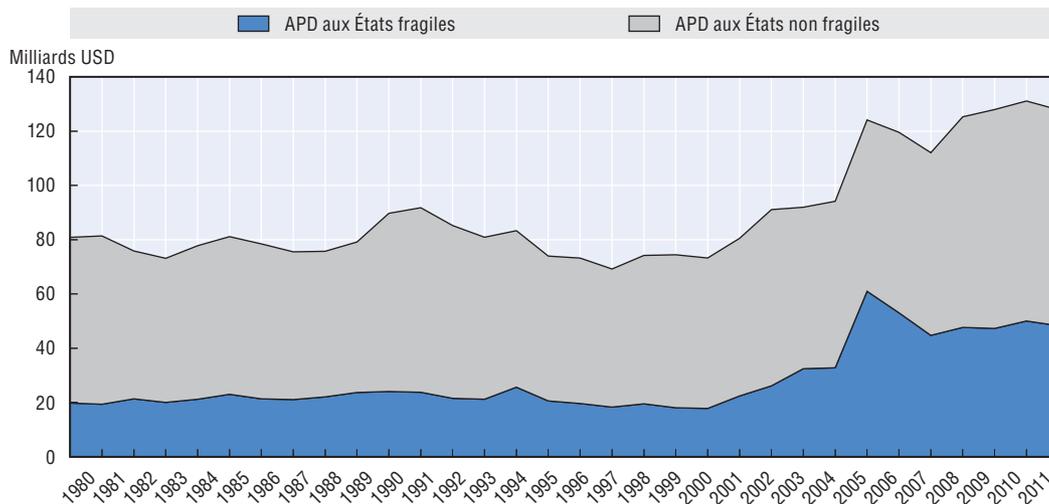
Les conflits et la fragilité sont devenus une source de préoccupation grandissante pour la communauté internationale au cours des deux dernières décennies, avec des conséquences non négligeables pour l'éradication de la pauvreté (chapitre 16, approche n° 4). Entre 2000 et 2010, le soutien des membres du CAD aux États fragiles a plus que doublé, passant de 20 à 50 milliards USD, soit 38 % de l'ensemble de l'APD consentie par les membres du CAD (graphique 14.2). Ce soutien est essentiel pour lutter contre la pauvreté dans le monde : en 2010, les États fragiles hébergeaient un tiers des pauvres du monde, proportion qui devrait atteindre 50 % à l'horizon 2015, notamment en Afrique subsaharienne (OCDE, 2013). Nombreux sont ceux qui pensent que c'est principalement là qu'il conviendra de recourir à l'APD dans l'avenir. Le CAD de l'OCDE, selon les principes de la *Nouvelle donne pour l'engagement dans les États fragiles* (Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'État, 2011), veille à l'efficacité de l'APD dans les conditions particulièrement difficiles qui prévalent dans ces États.

L'élimination de la pauvreté implique le respect d'un équilibre entre politiques sociales et économiques

Au cours des 20 dernières années, la répartition de l'APD entre le secteur économique et le secteur social a connu de profondes évolutions au gré des changements de priorités politiques. Une augmentation conséquente et soutenue de l'aide en faveur de la santé, de l'éducation et d'autres politiques sociales a été observée dans le prolongement du Sommet mondial pour le développement social de 1995 et, ultérieurement, du lancement des

Graphique 14.2. **L'APD destinée aux États fragiles¹ et sa part dans l'APD totale, 1980-2010**

Versements nets en milliards USD, prix constants de 2010



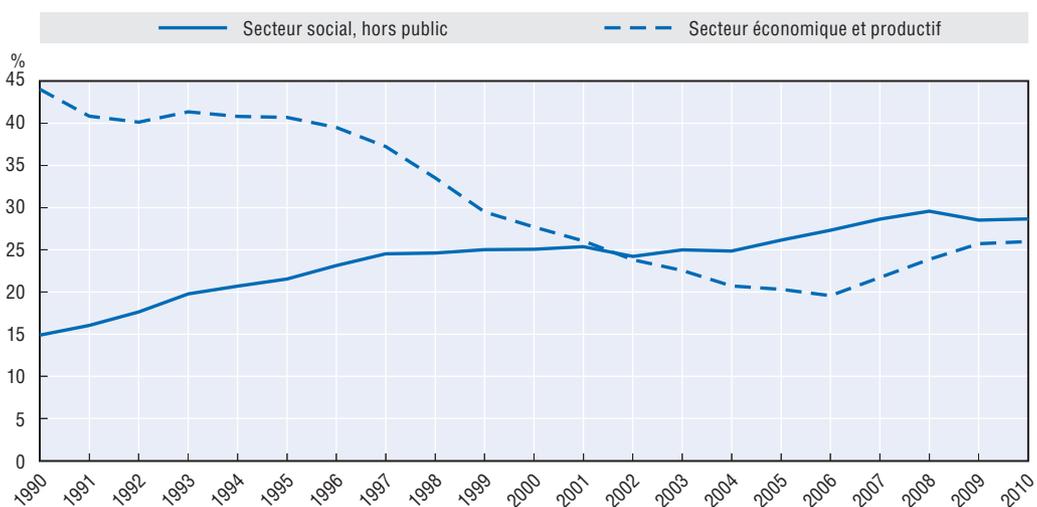
1. Pays figurant sur la liste des États fragiles en 2012.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910055>

Objectifs du millénaire pour le développement, du fait des préoccupations grandissantes de la communauté internationale vis-à-vis de ces questions. Dans le même temps, le soutien à l'agriculture, aux infrastructures et aux secteurs productifs a chuté (de 44 % à 20 % de l'APD totale) entre 1990 et 2007, sous l'effet de nombreux facteurs, notamment des résultats mitigés d'investissements antérieurs dans ces secteurs et d'un questionnement sur le rôle de l'investissement public dans les activités productives. Ces dernières années, la prise de conscience du rôle de la croissance économique et de la sécurité alimentaire dans la réduction de la pauvreté et dans les progrès en matière de développement a conduit à un rééquilibrage bienvenu (graphique 14.3). À l'avenir, pour allouer des fonds

Graphique 14.3. **Répartition de l'APD entre les secteurs économique et social, 1990-2010**

En % de l'APD totale, engagements moyens sur trois ans



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910074>

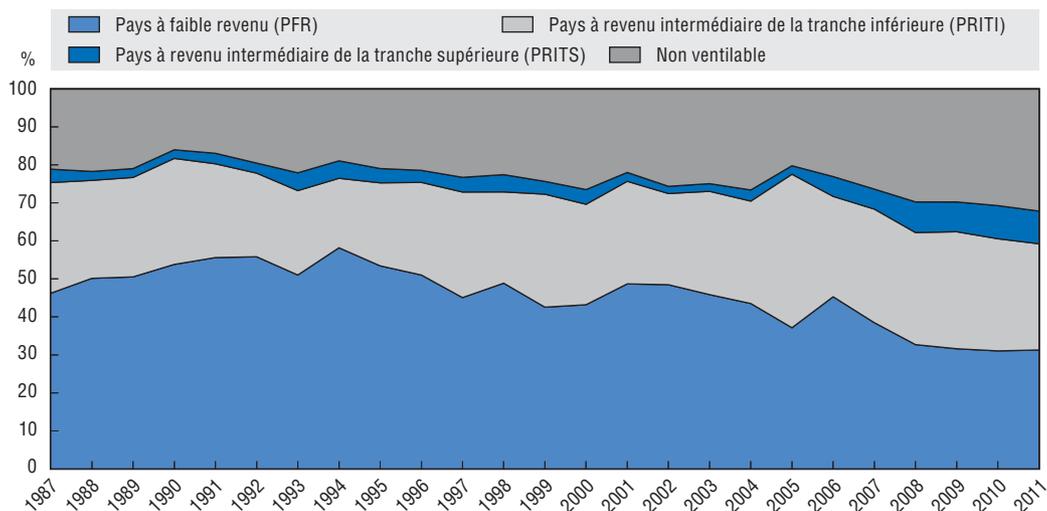
destinés au développement, il conviendra de prendre dûment en compte le caractère à long terme du développement du secteur social, en ciblant des besoins tels que le renforcement des capacités de base de l'État pour la fourniture de biens publics.

Il importe de cibler les plus nécessiteux

Les apporteurs d'APD accordent traditionnellement la priorité aux plus pauvres d'entre les pauvres. Le graphique 14.4 montre que la part de l'APD destinée aux pays à faible revenu a augmenté du milieu des années 80 au milieu des années 90, où elle a atteint un point culminant, à environ 55 % de l'APD totale. Depuis lors, la tendance, quoique variable, a été globalement orientée à la baisse. Cela reflète le fait que de nombreux pays sont passés de la catégorie « pays à faible revenu » à celle de « pays à revenu intermédiaire » ; l'essentiel de l'APD allouée aux pays à revenu intermédiaire cible les segments les plus pauvres de la population de ces pays.

Graphique 14.4. Répartition de l'APD entre les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, 1987-2011

En % de l'APD totale



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910093>

Le graphique 14.4 montre que, depuis 2008, l'APD destinée aux pays à faible revenu (soit 36 pays à l'heure actuelle) avoisine les 30 % de l'APD totale. Toutefois, dans ce groupe de pays, certains ne reçoivent pas suffisamment d'APD pour répondre à leurs besoins. L'existence de tels pays dits « orphelins de l'aide », tient en grande partie au manque de coordination entre les donateurs, lesquels ne tiennent que rarement compte dans leurs décisions de la façon dont les autres allouent leur APD.

Neuf pays – du Bangladesh au Togo – sont « insuffisamment aidés » : l'APD qu'ils reçoivent ne suffit pas à répondre à leurs besoins

Afin de combler cette lacune, le CAD de l'OCDE a élaboré une méthodologie d'identification des pays potentiellement sous-aidés et de suivi de l'assistance qui leur est fournie. D'après la dernière analyse (chiffres de 2010), neuf pays (Bangladesh, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Madagascar, Malawi, Népal, Niger et Togo) sont « insuffisamment aidés » au vu des

critères d'affectation de l'aide liés tant aux besoins du pays qu'à ses performances en matière de gestion des politiques économiques (OCDE, 2012a). Cet outil d'analyse nous aidera à mieux cibler l'APD, tout en la rendant plus « intelligente ».

L'aide « intelligente » peut mobiliser de nouvelles ressources

Le financement classique du développement, notamment l'APD, conservera son importance, mais il est désormais admis que des financements supplémentaires seront nécessaires pour parvenir à un développement durable dans la plupart des pays pauvres. Par aide « intelligente », on entend la fourniture d'une APD selon des modalités de nature à stimuler des ressources supplémentaires à l'appui du développement. Par exemple, le recours à l'aide pour renforcer les systèmes de recouvrement de l'impôt permet de mobiliser des ressources nationales au service du développement (encadré 14.1). L'APD peut également servir à promouvoir l'investissement étranger, à rallier la participation du secteur privé et à favoriser des mécanismes de financement innovants tels que ceux décrits ci-après.

Encadré 14.1. L'aide « intelligente » peut aider les pays en développement à réclamer des impôts aux multinationales

Les multinationales recourent à ce que l'on appelle les « prix de transfert » pour réduire leur imposition globale en déclarant leurs bénéfices dans des pays à faible fiscalité. Le pays hôte est ainsi privé de recettes fiscales essentielles. Mais les conséquences peuvent être bien plus vastes : l'évasion fiscale de la part d'entreprises réputées peut être considérée comme injuste par les citoyens, ce qui nuit à la légitimité et à la crédibilité du système fiscal et risque, par là même, d'inciter l'ensemble des contribuables à s'y soustraire.

Pour aider la Colombie à remédier à ce problème, le Programme conjoint CAD/CAF de l'OCDE sur la fiscalité et le développement a mis en œuvre un projet de renforcement des capacités des administrations fiscales, pour un coût de 15 000 USD environ.

Les recettes fiscales supplémentaires ainsi collectées par les autorités locales ont conduit à une augmentation de 76 % des recettes fiscales totales, passées de 3.3 millions USD en 2011 à 5.83 millions USD en 2012, chaque dollar dépensé rapportant ainsi environ 170 USD. Au Kenya, un projet similaire de renforcement des capacités a permis aux autorités fiscales locales de négocier un ajustement des prix de transfert, qui a généré 12.9 millions USD de recettes fiscales supplémentaires, soit environ 1 290 USD par dollar dépensé.

Par exemple, à travers le mécanisme de garanties de marché³, le financement concessionnel public incite les groupes pharmaceutiques à se lancer dans l'élaboration, la production et la distribution de vaccins spécialisés. En émettant des obligations reposant sur des engagements d'APD futurs juridiquement contraignants, la Facilité internationale de financement pour la vaccination est parvenue à « prémobiliser » de l'aide au développement afin d'investir immédiatement dans des campagnes de vaccination mondiales. Plusieurs autres approches innovantes visant à mobiliser des ressources supplémentaires à l'appui du développement (ex. : loteries, prélèvements internationaux, taxes internationales sur le carbone et autres) sont prometteuses pour l'avenir (Sandor, 2011).

La diversification des mécanismes de financement du développement s'accompagne toutefois d'un besoin croissant de comprendre les relations entre les flux et les types de financements, et d'étudier comment renforcer les synergies. La communauté du développement doit également mieux appréhender la façon dont les instruments de

financement public peuvent attirer de nouvelles ressources. L'aide « intelligente » peut-elle catalyser davantage d'investissements privés favorables au développement ? Peut-elle mobiliser plus de ressources supplémentaires lorsqu'elle est couplée à un montage financier ? Le CAD de l'OCDE étudie de près les interactions entre les différents instruments financiers, ainsi que la façon d'en accroître l'efficacité, séparément ou en les associant.

Les partenariats au service d'une aide « intelligente » sont plus efficaces et plus rentables

Une aide « intelligente » est une aide de qualité. La question de l'utilisation efficace des ressources n'est pas nouvelle. L'expérience a beaucoup appris à la communauté du développement quant à la façon de fournir une aide au développement pour qu'elle ait le maximum d'effets positifs sur la pauvreté. Toutefois, la mise en pratique de ce savoir implique souvent des réformes politiquement sensibles que les organismes de développement et les ministères hésitent à mettre en œuvre, par crainte de la réaction de l'opinion publique. Par exemple, lorsque les membres du CAD ont souscrit à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en 2005, ils se sont engagés à fournir l'aide directement aux systèmes financiers et budgétaires nationaux des pays en développement, au lieu de créer de nouveaux programmes et structures. L'idée, basée sur les faits, est que l'utilisation des systèmes nationaux existants contribue à renforcer la capacité de gestion administrative et financière. Toutefois, en dépit de l'expérience et de cet engagement, l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris de 2011 (OCDE, 2011) montre que les donateurs ne font pas plus qu'avant systématiquement appel aux systèmes nationaux, même lorsque les pays ont pris des mesures pour les améliorer et en augmenter la fiabilité.

Les donateurs n'ont toujours pas recours aux systèmes nationaux des pays partenaires, en dépit des nombreux avantages que cela présente

Les partenariats peuvent renforcer les institutions publiques

Les citoyens des pays en développement ont un rôle central et systématique à jouer dans la prise de décisions et la fixation des priorités de l'action publique. De même, leurs gouvernements doivent disposer de solides systèmes de finances publiques et veiller à la mise en œuvre des mesures prévues. Non seulement l'efficacité des institutions et systèmes publics améliore la contribution de l'aide au développement, mais elle permet également de s'assurer que toutes les ressources ont un effet positif et durable sur la vie des citoyens. Le CAD de l'OCDE a joué un rôle de premier plan en facilitant une utilisation accrue et mieux maîtrisée des systèmes nationaux, ce qui a donné naissance au Partenariat pour des institutions efficaces. Il a également assuré un suivi de la qualité des procédures de passation de marchés.

Pour des partenariats productifs, il faut une aide prévisible et bien ciblée

Le cadre pour le développement post-2015 devra être résolument axé sur les avantages de l'aide pour les pays partenaires, en particulier les pays pauvres. Une APD plus prévisible est plus intéressante car elle permet aux gouvernements des pays partenaires de planifier les principales dépenses publiques, dont la mise en œuvre nécessite du temps, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation ou encore des infrastructures routières et ferroviaires. Le CAD a apporté sa contribution en la matière en proposant un instrument de suivi de la prévisibilité de l'APD, l'Enquête sur les plans prévisionnels de dépenses des donateurs, laquelle a incité les pays donateurs du CAD à revoir leurs méthodes de gestion de l'aide (voir partie IV).

La clarté quant au volume d'APD qui parvient effectivement au pays partenaire et qui peut ainsi être immédiatement investi dans les priorités de développement est aussi indispensable pour améliorer les résultats. L'Enquête sur les plans prévisionnels de dépenses permet aux pays en développement de connaître aisément le montant des ressources perçues car elle porte sur un sous-ensemble de l'APD, l'aide-pays programmable (APP)⁴, et non sur les dépenses totales des donateurs en matière d'APD (chiffre qui inclut les coûts administratifs et autres coûts dans le pays du donneur).

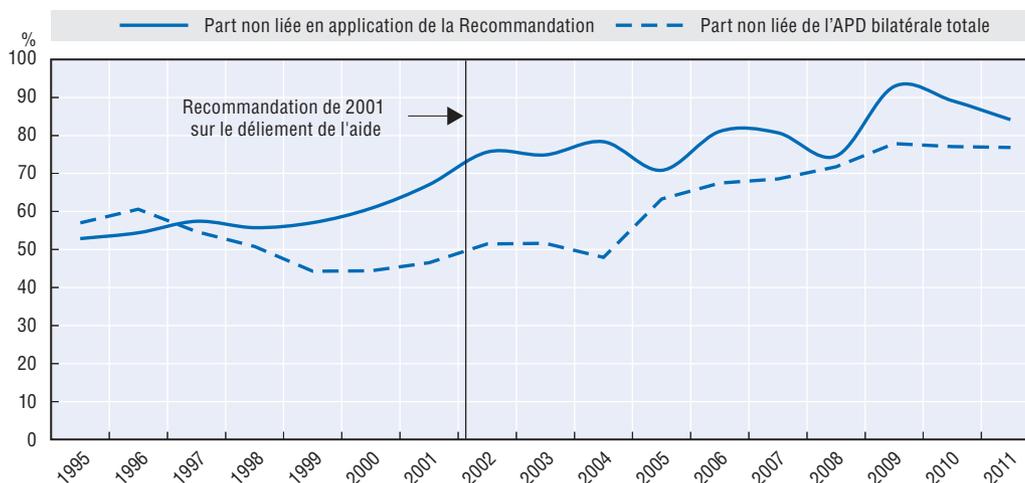
Les partenariats fondés sur la confiance et la transparence fonctionnent mieux

Lorsque les pays en développement obtiennent à temps des informations détaillées sur le financement du développement et les activités en la matière, leurs efforts n'en sont que plus efficaces et efficients. L'évolution récente vers les données ouvertes montre que l'existence d'informations gratuites, publiques, faciles d'accès et utilisables permet de rehausser les performances des administrations et des organismes d'exécution locaux, d'où une amélioration des politiques suivies et de la prise de décisions. La transparence est aussi indispensable pour renforcer la confiance entre les partenaires. Bien que le CAD de l'OCDE soit considéré depuis longtemps comme la principale source de statistiques mesurables, comparables et de qualité sur l'APD et les autres apports de financement du développement, il est toujours possible de faire mieux. Le CAD de l'OCDE s'efforce de fournir des données plus fréquentes, plus récentes et plus détaillées et d'élargir le nombre de pays et d'organismes donateurs qui figurent dans ses bases de données.

Les partenariats sans contrepartie améliorent la transparence et garantissent une bonne rentabilité

En 2001, le CAD de l'OCDE a recommandé que les pays donateurs « délient » leur APD à destination des pays les moins avancés (OCDE, 2001). L'aide non liée renvoie à un apport de ressources dans le cadre duquel le pays partenaire n'est pas tenu ou contraint de faire appel aux services d'entreprises basées dans le pays donneur. En quoi est-ce important et quels effets cela a-t-il sur l'élimination de la pauvreté ? En plus d'améliorer la transparence, l'aide non liée assure une meilleure utilisation des ressources : il a été

Graphique 14.5. **Évolution de l'aide non liée, 1995-2010**



Source : OCDE (2012) « Système de notification des pays créanciers (SNPC) sur les activités d'aide », Statistiques de l'OCDE sur le développement international (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00061-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910112>

démontré qu'elle fait baisser le coût des biens, services et travaux de 15 % à 30 % en moyenne. Elle renforce aussi la prise en main, par les pays, de leurs propres programmes et objectifs de développement. Entre 2001 et 2010, la proportion de l'aide non liée totale dans l'APD totale est passée de 45 % à 75 % (graphique 14.5 et partie IV).

Conclusions

Pour mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici la prochaine génération, l'aide au développement doit s'adapter aux nouvelles problématiques et priorités. Elle doit, pour ce faire, être « intelligente ». Quelles mesures peut donc prendre la communauté internationale pour fournir une aide « intelligente » de qualité ?

- Dans le cadre post-2015, l'aide au développement devra continuer de cibler l'élimination de l'extrême pauvreté et la réduction des inégalités au sein des pays et entre les pays. Elle devra également relever de nouveaux défis liés au développement durable et à l'offre de biens publics mondiaux. Pour l'après-2015, la communauté internationale devra s'entendre sur la création d'une structure de financement unique et unifiée pour le développement, le développement durable et la question environnementale dans le monde (chapitre 11).
- Des travaux stratégiques et menés en collaboration avec de nombreux partenaires au développement sont nécessaires à la conception et à l'élaboration de mécanismes innovants visant à attirer, mobiliser et catalyser des ressources supplémentaires pour le développement. Il est également indispensable de veiller à ce que les contribuables des pays de l'OCDE continuent de vouloir apporter une aide « intelligente » à ceux qui en ont le plus besoin.
- Il convient d'accorder la priorité à l'APD destinée aux pays les plus pauvres, dans lesquels il est le plus difficile de mobiliser d'autres sources de financement, en particulier aux pays « insuffisamment aidés ». Au fur et à mesure de leur développement des pays, l'APD peut être supprimée, mais de façon progressive et prévisible, en fonction de leur capacité à mobiliser des ressources intérieures, par exemple par une plus forte croissance et une amélioration du système de recouvrement de l'impôt.
- Il convient d'encourager le dialogue et le partenariat entre les anciens et les nouveaux apporteurs d'aide au développement afin qu'ils mettent à profit leur expérience respective et soient en mesure de répondre efficacement aux besoins évolutifs des pays en développement.
- Il convient d'élaborer un nouveau cadre pour le financement du développement, qui tienne compte du large éventail des instruments et approches soutenus par le secteur public que proposent les pays de l'OCDE, et qui dépassent le seul cadre de l'APD. Il faut mieux comprendre comment opèrent ces instruments et mécanismes et comment les améliorer, les associer et les renforcer ; cet apprentissage doit se faire dans un esprit de collaboration. Il importera de bien appréhender ce que signifie le nouveau paysage du financement du développement pour les pays partenaires, de même que leurs motivations et les stratégies auxquelles ils ont recours pour gérer les diverses options de financement du développement auxquelles ils ont accès.
- Il convient que chacun soit tenu de rendre compte du respect des engagements souscrits grâce à un système internationalement reconnu, ouvert et transparent, permettant de notifier et de faire connaître au public les efforts des pays en matière de financement du développement, ainsi que les ressources qui parviennent effectivement aux pays partenaires.

Notes

1. Les prêts concessionnels sont octroyés à des taux bien inférieurs à ceux du marché pour les pays du Sud, sur des durées plus longues et selon des modalités permettant un différé d'amortissement. Le financement concessionnel relève généralement de la responsabilité des organismes de développement des pays industrialisés et des banques de développement locales et régionales (Source : Blackwell Reference Online).
2. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC ou CCCC) est un traité international sur l'environnement négocié à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), plus connue sous le nom de « Sommet planète Terre », tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992. Les pays industrialisés qui ont signé les trois Conventions de Rio en 1992 se sont engagés à aider les pays pauvres à relever les défis auxquels ils sont confrontés en matière de perte de biodiversité, de désertification et de changement climatique (Source : Wikipedia).
3. Une garantie de marché est un engagement contractuel, émanant généralement d'un gouvernement ou d'une autre entité financière qui vise à garantir un marché économiquement rentable pour un nouveau vaccin ou médicament. Grâce à ce mécanisme, le marché des vaccins ou médicaments contre les maladies négligées pourrait être comparable en taille et en sécurité au marché des médicaments pour les pays riches, en permettant aux groupes pharmaceutiques et biotechnologiques d'investir dans la mise au point de nouveaux vaccins afin de s'attaquer aux problèmes de santé les plus urgents au monde, à savoir la pneumonie, les maladies diarrhéiques, le VIH/sida et le paludisme (Source : Wikipedia).
4. L'APP, ou « aide au sens strict », est beaucoup plus précise que l'APD en ce qui concerne les montants d'aide qui parviennent effectivement aux pays partenaires et sur lesquels ils ont leur mot à dire. Elle ne prend pas en compte l'aide non prévisible par nature (telle que les annulations de dette et l'aide d'urgence), n'entraînant pas de mouvements de fonds transnationaux (ex. : recherche sur le développement et coût imputé des étudiants) et ne s'inscrivant pas dans le cadre d'accords de coopération entre États (ex. : aide alimentaire ou contributions au budget central d'ONG).

Références

- Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État (2011), « Un new deal pour l'engagement dans les États fragiles », www.pbsbdialogue.org/documentupload/49151953.pdf.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2013), *Ensuring Fragile States Are Not Left Behind*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012), « Amélioration de l'identification et du suivi des pays potentiellement sous-aidés », OCDE, Paris.
- OCDE (2011a), « Mapping Innovative Finance for Development Mechanisms », *Document pour le Groupe de travail sur les statistiques de l'aide de l'OCDE-CAD*, OCDE, Paris.
- OCDE (2011b), *Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*, 2011, OCDE, Paris.
- OCDE (2001), *Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés*, OCDE, Paris.

PARTIE III

Chapitre 15

Soutenir la dynamique mondiale de réduction de la pauvreté

par

Dirk Dijkerman et Hildegard Lingnau, Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, Paris, en coopération avec Gina Bergh et Claire Melamed, Institut du développement d'outre-mer, Londres, Royaume-Uni

Ce chapitre présente de grandes thématiques examinées lors du récent Forum mondial de l'OCDE sur le développement. Il montre que l'utilisation de moyennes mondiales pour suivre les progrès accomplis ne permet pas de rendre compte des avancées considérables obtenues dans de nombreux pays – d'Afrique en particulier. Pour obtenir une représentation plus fidèle à la réalité, il conviendrait d'utiliser une approche à deux niveaux, distinguant les objectifs mondiaux des objectifs nationaux. Le chapitre met également en évidence la nécessité de ne pas limiter l'analyse de la pauvreté à sa dimension monétaire ni aux personnes situées en deçà d'un seuil de pauvreté défini. Il invite à établir des liens entre pauvreté et inégalités, à intégrer une dimension « pauvreté » dans les objectifs environnementaux, à renforcer les outils de mesure multidimensionnels, à développer les capacités statistiques et à améliorer la coopération et le financement du développement. Les auteurs plaident en faveur de la formulation de messages clairs et de la mise au point d'outils de mesures reflétant plus précisément notre lecture actuelle de la pauvreté, qui soutiendront la dynamique enclenchée au niveau mondial ainsi que les efforts consentis à l'échelon des pays pour mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes.

Le paysage économique mondial a changé, et, avec lui, notre conception des enjeux du développement et de la lutte contre la pauvreté. L'édition 2013 du Forum mondial de l'OCDE sur le développement (FMD)¹ s'est attachée à mettre en évidence les répercussions de cette nouvelle dynamique de la pauvreté sur les politiques que devront engager les pays, les organisations internationales et les autres acteurs pour lutter contre ce phénomène dans le contexte de l'après-2015. Les principaux thèmes abordés par les participants au Forum (représentants des pays, institutions et parties prenantes de toutes les grandes régions du monde) ont été repris par le Groupe de personnalités de haut niveau des Nations Unies dans ses recommandations sur le programme de développement de l'après-2015 (chapitre 11 et GPHN, 2013).

Le rapport du Groupe de haut niveau chargé du programme de développement de l'après-2015 fait de l'élimination de l'extrême pauvreté l'enjeu central, mais n'aborde qu'indirectement la question des inégalités (GPHN, 2013). Comme attendu, il plaide en faveur d'un programme d'action et d'objectifs universels, et souscrit à la nécessité d'adopter des plans, des stratégies et des objectifs nationaux afin de tenir compte du contexte spécifique à chaque pays. Il se prononce également en faveur d'un mode de croissance inclusif et d'une « révolution des données » (chapitre 16, approche n° 2). Tout cela est très encourageant. Mais le cadre d'action post-2015 n'est pas encore établi et il reste beaucoup à faire pour s'entendre sur les moyens de venir définitivement à bout de la pauvreté.

Ce chapitre propose une synthèse des principaux thèmes dégagés lors du Forum, qui cadrent largement avec les débats en cours sur le programme d'action de l'après-2015, et décrit ce qu'il faut encore faire afin de parachever les efforts entrepris pour en finir définitivement avec la pauvreté.

Mieux répartir les progrès réalisés pour réduire la pauvreté

À l'échelle mondiale, des progrès spectaculaires ont été réalisés en matière de réduction de la pauvreté, mais ils sont inégalement répartis (chapitre 1). Selon les estimations, l'extrême pauvreté, mesurée par la proportion de personnes dans le monde vivant avec moins de 1.25 USD par jour, était de 20.6 % en 2010, contre 43.1 % en 1990 et 52.2 % en 1981 (Banque mondiale, 2013). Au regard de ce critère, l'ODM 1a, consistant à réduire de moitié le taux d'extrême pauvreté, a été atteint cinq ans avant l'échéance de 2015². D'autres indicateurs se sont également améliorés, comme ceux concernant la santé, l'éducation et l'accès à de l'eau propre (Kenny et Sumner, 2011).

« Le caractère multidimensionnel de la pauvreté nous contraint à examiner, outre la pauvreté monétaire, les multiples privations que connaissent les individus. » Sabina Alkire, directrice de l'Oxford Poverty & Human Development Initiative

Pourtant, malgré ces progrès, bon nombre des personnes sorties de la pauvreté telle que définie par l'OMD 1 seraient toujours considérées comme pauvres si l'on utilisait d'autres seuils, relatifs ou nationaux, de pauvreté monétaire, ou si la pauvreté était appréhendée sous plusieurs dimensions (tableau 15.1 et chapitre 3). Beaucoup restent par ailleurs vulnérables sous l'effet d'une série de facteurs – comme le chômage, la maladie, de mauvaises conditions sanitaires, l'exclusion sociale ou la vieillesse – susceptibles de les faire rebasculer dans la pauvreté.

Tableau 15.1. Les multiples facettes de la pauvreté dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, en 1998 et 2007

% de pauvres dans chaque groupe

Classification	Sous-groupe	Pauvreté en termes d'éducation ¹		Pauvreté en termes de santé		Pauvreté alimentaire	
		1998	2007	1998	2007	1998	2007
Ensemble des ménages pauvres	Total	100	100	100	100	100	100
Type de lieu de résidence	Urbain	15	17	18	22	17	18
	Rural	85	83	82	78	83	82
Appartenance ethnique du chef de famille	Minorité ethnique	71	69	72	69	70	72
	Majorité ethnique	29	32	28	31	30	28

1. Estimations établies à partir des données issues d'enquêtes sanitaires démographiques.

Source : A. Sumner (2012), « The New Face of Poverty ? Changing Patterns of Education, Health and Nutrition Poverty in Low and Lower Middle-Income Countries by Spatial and Social Characteristics of Households, 1998 vs. 2007 », *IDS Working Paper*, Institute of Development Studies, Sussex.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910872>

Qui plus est, l'attention portée aux progrès d'ensemble masque des disparités entre les pays. De nombreuses personnes extrêmement pauvres ont été laissées pour compte au cours de la phase de réalisation des OMD du fait d'une répartition inégale des gains de revenus globaux. Cette répartition inégale apparaît également dans d'autres domaines couverts par les OMD. Ainsi, certains pays peuvent déclarer avoir atteint à l'échelon national la cible d'un OMD mondial, par exemple en matière de mortalité infantile, sans toutefois l'avoir atteinte parmi les populations les plus pauvres des zones rurales ou des minorités ethniques (Save the Children, 2010 et chapitre 12).

« Montrez-moi des statistiques... L'amélioration de la qualité des données est essentielle pour mettre fin à la pauvreté... Comment prendre de meilleures décisions sans cela ? » Olusegun Obasanjo, ancien président du Nigeria

Les inégalités homme-femme exacerbent les difficultés rencontrées par les ménages, notamment dans les pays les plus pauvres et au sein des groupes les plus marginalisés. Ces déséquilibres constituent des obstacles au progrès dans différents domaines (marché du travail, participation à la vie politique et amélioration de la santé maternelle) dans les zones tant urbaines que rurales (Banque mondiale, 2012b ; Nations Unies, 2012a, 2012b).

La disparité des avancées dans la réalisation des OMD entre les différents pays, régions, groupes de populations et sexes, met en évidence une faiblesse fondamentale du cadre actuel : la façon dont la pauvreté est mesurée influe sur les objectifs choisis et les politiques adoptées.

Parce que les progrès réalisés ne sont mesurés qu'aux niveaux national et mondial, les objectifs à atteindre n'offrent pas d'incitations à aller au-devant des groupes les plus pauvres et les plus marginalisés en proie aux formes de pauvreté les plus extrêmes. Ainsi, il est difficile de cibler ou d'assurer un suivi des politiques visant à réduire les inégalités homme-femme par exemple, car les indicateurs du revenu sont calculés au niveau du foyer (partant donc de l'hypothèse d'une répartition égale du revenu au sein du foyer ; chapitre 16, approche n° 1). Résultat : malgré plus d'une décennie d'avancées notables dans la réalisation des OMD à l'échelon mondial, les individus et les groupes les plus défavorisés restent prisonniers de la pauvreté. Il reste encore beaucoup à faire à cet égard.

Cibler désormais davantage le bien-être que la pauvreté

Certains événements intervenant à différents stades de la vie et dans différentes situations peuvent faire basculer les individus dans la pauvreté ou les en extraire. Les efforts visant à améliorer le bien-être doivent être considérés comme inefficaces dès lors que les individus sortis de la pauvreté y retombent ou que ceux qui se situaient au-dessus du seuil de pauvreté le franchissent en sens inverse (chapitre 4). C'est pourquoi dans la lutte contre la pauvreté, il faut suivre l'évolution de la société dans son ensemble. La notion de « bien-être » présente l'avantage non seulement de couvrir toute la population d'un pays et de multiples dimensions, mais également de prendre en compte les changements intervenant au cours de la vie d'une personne. Une approche axée sur le bien-être permet de mieux comprendre ce qu'impliquent des inégalités excessives, et peut favoriser l'adoption de politiques en faveur d'une croissance économique plus inclusive et plus durable dans les pays développés et en développement. Clarifier la relation entre pauvreté et bien-être offre la possibilité de procéder à l'inverse des approches technocratiques existantes. Les politiques atteindront plus facilement leur but si elles s'accompagnent d'une réflexion sur les moyens de soutenir les efforts des pauvres pour atteindre le bien-être, et si les obstacles sapant ces efforts sont levés. Cette démarche implique un examen approfondi des concepts et contraintes actuels, comme la disponibilité et la fiabilité des données. Elle appelle également une réflexion sur l'impact de la persistance ou du creusement des inégalités de revenu et d'autres types d'inégalités sur les perspectives des générations futures.

Comment poser de bonnes bases pour l'avenir ?

Le Forum a mis en évidence les thématiques suivantes qu'il conviendrait d'intégrer dans le cadre d'action de l'après-2015 afin de lui conférer une portée universelle :

Lutter simultanément contre la pauvreté et les inégalités

Dans un monde marqué par l'insécurité environnementale et économique, le développement mondial de demain devra être axé sur la dimension qualitative – autant que quantitative – de la croissance. Les futurs objectifs devront promouvoir des économies inclusives et durables permettant aux plus pauvres de prendre part à la croissance et d'en tirer parti. Un vaste éventail de politiques sociales sera indispensable pour assurer une plus large répartition des ressources, de nature à réduire la pauvreté et les inégalités (chapitre 6). Il conviendra, dans une première étape, d'utiliser les notions, les indicateurs et les données permettant une meilleure compréhension des corrélations possibles.

Fixer des objectifs mondiaux, mais tenir compte des réalités nationales

Les OMD ont été utiles pour susciter des initiatives de lutte contre la pauvreté à l'échelon des pays comme au niveau mondial, mais n'étaient pas adaptés à la situation spécifique de chaque pays, et ne tenaient pas compte du fait que les pays se situaient à des stades de développement différents. Afin d'y remédier, les participants au Forum ont prôné une approche à deux niveaux, conjuguant objectifs mondiaux ambitieux et objectifs nationaux assortis de cibles et d'indicateurs propres à chaque pays. Tous les pays auront un rôle à jouer dans le cadre d'action post-2015. Mais il sera déterminant que chacun définisse de quelle façon il intégrera des objectifs d'envergure mondiale dans ses propres objectifs nationaux.

« Les OMD sont utiles, mais il faut fixer des objectifs nationaux pour chaque pays, en fonction de ses propres priorités en matière de développement », Otaviano Canuto, ancien vice-président et chef du Réseau Lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale

Trouver de meilleurs moyens de mesurer la pauvreté

Il est nécessaire de disposer, en matière de pauvreté et de bien-être, d'indicateurs et de statistiques plus efficaces afin de repérer les disparités entre les personnes extrêmement pauvres et d'élargir la vision de la pauvreté en y intégrant le bien-être de tous. Les données doivent rendre compte des inégalités socio-économiques à l'origine de la répartition inégale des progrès réalisés, et des retombées de ces progrès sur les générations actuelles et futures. De plus en plus d'observations montrent que les personnes vivant dans la pauvreté accordent autant d'importance au fait d'être protégées de la peur et de la violence, qu'à l'inclusion sociale, à une gouvernance honnête, à la qualité du revenu, de l'éducation et de la santé (Pollard et al., 2011 ; My World Global Survey, 2013).

Il existe de multiples indicateurs de la pauvreté qui peuvent contribuer à dresser un profil plus précis des personnes vivant dans la pauvreté et à élaborer des politiques mieux ciblées. Ces indicateurs peuvent être utilisés en complément de l'indicateur absolu du seuil de pauvreté monétaire fixé dans les OMD à 1.25 USD par jour, indicateur qui doit être maintenu pour des raisons de continuité et de crédibilité.

- *Indice de pauvreté multidimensionnelle* – L'IPM mesure les privations multiples dont souffre chaque individu sur le plan de la santé, de l'éducation et des conditions de vie (absence de revenu, sentiment d'impuissance, mauvaises conditions de travail et menaces de violence). Cet indice est actuellement utilisé dans plus d'une centaine de pays (Alkire et Sumner, 2013 et chapitre 3).
- *Indicateur du bien-être* – Cet indicateur évalue le bien-être par pays ou par comparaison entre pays à partir de domaines identifiés comme essentiels, en termes de conditions de vie matérielle et de qualité de vie. Plusieurs indicateurs de ce type ont vu le jour dans le monde, notamment l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE qui permet de classer 11 critères de bien-être spécifiques³.
- *Mesure de la cohésion sociale* – Il s'agit d'un ensemble d'indicateurs axés sur les aspects politiques et socioculturels de la vie (OCDE, 2012).
- *L'indice « Institutions sociales et égalité homme-femme » (ISE)* – L'ISE mesure les facteurs sous-jacents à l'origine de la discrimination à l'encontre des femmes, notamment une grande variété de pratiques et institutions sociales⁴.

Les participants au Forum ont recommandé d'examiner l'ensemble des mesures actuellement en discussion, et de mettre en évidence leurs corrélations afin d'aider les pays à élaborer des indicateurs de la pauvreté monétaire absolue et relative et des autres privations, correspondant à leur situation spécifique.

Produire des données plus nombreuses et de meilleure qualité

Dans de nombreux pays, l'insuffisance des capacités de production et de gestion de données posent des problèmes importants auxquels il convient de s'atteler (chapitre 16, approche n° 2). En effet, l'absence de données, ou leur médiocre qualité, sera un frein à l'efficacité du nouveau cadre d'action pour le développement, quel qu'il soit. Il est plus difficile d'impulser une dynamique de changement, au niveau mondial et national, en l'absence d'un socle de données factuelles. L'insuffisance des capacités statistiques devient d'autant plus critique à l'heure où il apparaît évident que tout cadre d'action de l'après-2015 devra comporter de nouveaux indicateurs (ex. : du bien-être) et de nouvelles méthodes d'analyse de la situation de groupes spécifiques (ex. : les femmes, les populations indigènes), qui exigent des données plus nombreuses et de meilleure qualité. Dans ce contexte, les actions proposées par les participants au Forum sont les suivantes :

- *Définir un objectif, une cible et un indicateur spécifiques concernant la qualité, la disponibilité et l'utilisation des données après 2015.* Cette mesure devrait être liée au renforcement de l'investissement dans les instituts statistiques nationaux, comme le prévoit le Plan d'action de Busan pour la statistique (signé par plus de 130 pays et organisations ; PARIS21, 2011), et liée au soutien du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21).
- *Faire participer des statisticiens à la définition des cibles et des indicateurs.* Cela permettra de réaliser un « contrôle qualité » de leur faisabilité et de leur pertinence pour l'évaluation des progrès.
- *Utiliser les nouvelles technologies et de nouvelles sources pour améliorer la collecte de données.* Par exemple, faire participer la société civile et le secteur privé à la collecte, au suivi et au traitement des données.

Intégrer les objectifs de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement

Au-delà de l'intérêt porté aux dimensions économique et sociale de la pauvreté, le Forum a mis en évidence les nouveaux défis posés par le changement climatique et par la consommation et les modes de production non durables, qui épuisent les ressources naturelles dont dépend la survie de tous. Les personnes les plus pauvres, qui sont déjà les plus vulnérables aux chocs alimentaires, pétroliers et financiers, seront encore plus fragilisées si la concurrence pour les ressources naturelles s'intensifie. Il est donc essentiel que le futur cadre d'action pour le développement crée les conditions d'un progrès durable en matière de réduction de la pauvreté, de croissance inclusive et d'environnement.

Tout accord devra tenir compte du fait que le progrès en matière de lutte contre la pauvreté et de bien-être humain est inextricablement lié à la durabilité des systèmes environnementaux et des ressources naturelles. La durabilité doit devenir une priorité essentielle de toute action au service du développement. Et elle doit concerner à la fois les biens publics mondiaux (comme un climat stable ; chapitre 13) et les biens propres à chaque pays (comme les forêts).

Améliorer la coopération et le financement du développement

Les OMD ont rapproché les pays, mais il faut faire encore mieux. Le développement dans le contexte de l'après-2015 devra s'inscrire dans un climat de coopération plus étroite entre l'ensemble des parties prenantes. Autrement dit, les gouvernements, les parlementaires, les institutions multilatérales et régionales, la société civile, les ONG, les fondations et le secteur privé doivent œuvrer ensemble sur un pied d'égalité. C'est le seul moyen de résoudre des questions complexes, par exemple dans le domaine des échanges, des migrations et de l'environnement.

Le cadre d'action devra également déterminer comment financer la réalisation des nouveaux objectifs. Comme indiqué dans le chapitre 14, sous réserve que des structures fiscales adaptées soient en place et que le secteur privé applique des approches innovantes, le financement du développement peut provenir des pays en développement eux-mêmes. De même, il faudra trouver des moyens d'améliorer la coopération internationale pour le développement et le financement du développement, notamment en renforçant le suivi des multiples sources et types de financement. La notion d'aide publique au développement (APD) est le seul moyen aujourd'hui disponible pour opérer un suivi systématique des efforts et engagements des donateurs « traditionnels », mais cette notion montre ses limites face à une diversité et une complexité croissantes. Dans ce contexte, le cadre d'action en matière de financement de l'après-2015 devra :

- *Prévoir de nouveaux indicateurs de financement du développement qui rendent mieux compte des modalités actuelles de financement du développement.* Nous avons tous besoin de savoir si les ressources allouées sont suffisantes pour atteindre les objectifs convenus. Un indicateur visant à donner une image plus précise de l'ensemble des efforts budgétaires liés au développement pourrait ainsi être envisagé. Dans l'idéal, il porterait également sur la coopération Sud-Sud (chapitre 16, approche n° 3). Un autre indicateur pourrait avoir pour objet de mieux rendre compte des ressources (publiques ou privées) effectivement reçues par les pays en développement (parfois appelées les « bénéfices pour les destinataires »).
- *Utiliser l'APD pour attirer d'autres formes de financement.* L'APD ne constitue plus la majorité des flux financiers à destination des pays en développement, mais reste la plus importante dotation de ressources ayant le développement comme motivation première. Une meilleure compréhension des interactions entre l'APD et les autres modes de financement (investissement direct étranger, envoi de fonds de travailleurs émigrés et garanties, même si, en l'occurrence, la motivation n'est pas toujours liée à des objectifs de développement), peut permettre d'utiliser l'APD pour mobiliser des financements supplémentaires et maximiser l'impact en termes de développement (chapitre 14).
- *Financer des biens publics mondiaux.* Le processus d'élaboration d'un ensemble d'objectifs post-2015 a d'ores et déjà suscité un débat sur les modalités de suivi du financement des biens publics mondiaux (ex. : prévention des maladies contagieuses, protection de la biodiversité, atténuation du changement climatique et adaptation à ce changement ; chapitre 13) et d'autres facteurs de développement. Des méthodes statistiques rigoureuses de suivi du financement de ces biens sont nécessaires.
- *Promouvoir des modes innovants de financement du développement.* Les mécanismes de financement innovants sont réellement en mesure de compléter les apports d'aide traditionnels (chapitre 14).

Conclusions

L'OCDE continuera de soutenir les efforts de la communauté internationale en faveur de l'élaboration d'un cadre d'action universel pour l'après-2015, notamment dans ses domaines d'expertise, où elle peut apporter le plus de valeur ajoutée. L'Organisation a lancé une nouvelle série de publications consacrées à l'après-2015 (*Post-2015 Reflections*, OCDE, 2013) afin d'éclairer la réflexion sur la façon d'intégrer ces idées, celles des auteurs de ce rapport et celles mises au jour par le Forum mondial pour le développement de 2013, dans le cadre d'action à l'appui du développement de l'après-2015⁵.

L'un des grands enjeux de l'élaboration d'un cadre de développement pour l'après-2015 résidera dans la formulation de messages clairs et la mise au point d'outils de mesure qui reflètent notre appréhension plus fine de la pauvreté, et entretiennent la dynamique engagée à l'échelle internationale pour en finir avec la pauvreté sous toutes ses formes. Cet enjeu gagne en importance à mesure que l'on progresse dans la compréhension de la complexité de la pauvreté et de ses liens étroits avec des facteurs tels que les ressources naturelles. Il s'agit également d'une opportunité à ne pas manquer : les OMD ont démontré qu'il était possible d'œuvrer en commun à l'échelle mondiale en vue d'améliorer de façon visible et mesurable le sort des populations. Nous pouvons le faire à nouveau.

Notes

1. L'édition 2013 du Forum mondial sur le développement a inauguré un cycle de trois réunions sur trois ans qui aura pour thème général « Préparer l'après-2015 ». Ces événements offriront l'occasion aux hauts responsables de l'action publique et aux représentants du monde universitaire, de la société civile et du secteur privé, d'échanger leurs points de vue et d'examiner les enjeux et les opportunités, ainsi que les enseignements tirés des politiques et méthodes mises en œuvre aujourd'hui en matière de lutte contre la pauvreté et de promotion de la cohésion sociale et du progrès. Le forum était très interactif. Les citations mises en exergue dans le texte proviennent d'intervenants, et ont fait l'objet d'un consensus largement partagé par les participants. Pour plus d'informations : www.oecd.org/site/oecdgfd.
2. Les variations relatives montrent les progrès d'un pays par rapport à sa situation initiale, alors que les valeurs absolues montrent l'évolution sans tenir compte du point de départ (Chen et Ravallion, 2012).
3. Voir www.oecdbetterlifeindex.org/fr.
4. Voir www.oecd.org/fr/developpement/pauvrete/lindexinstitutionssocialesetegalitehomme-femmeisedelocde.htm.
5. L'édition 2014 du Forum mondial portera sur les obstacles économiques structurels à la croissance qui limitent les efforts visant à réduire encore et de façon durable la pauvreté.

Références

- Alkire, S. et A. Sumner (2013), «Multidimensional Poverty and the Post-2015 MDGs», *OPHI Policy Briefing*, Oxford Poverty and Human Development Initiative, Université d'Oxford, Oxford.
- Banque mondiale (2013), *Poverty at a Glance*, Banque mondiale, Washington, <http://go.worldbank.org/OCQT9YHRT0>.
- Banque mondiale (2012a), *Indicateurs de développement dans le monde*, Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale (2012b), *Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des genres et développement*, Banque mondiale, Washington.
- Chen, S. et M. Ravallion (2012), *An Update to the World Bank's Estimates of Consumption Poverty in the Developing World*, Banque mondiale, Washington.
- Cobham, A. et A. Sumner (2013), *Putting the Gini Back in the Bottle? The "Palma" as a Policy-Relevant Measure of Inequality*, King's International Development Institute, King's College de Londres.

- GPHN (Groupe de personnalités de haut niveau) (2013), « Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable », *Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement de l'après-2015*, www.post2015hlp.org/the-report.
- Kenny, C. et A. Sumner (2011), *More Money or More Development: What Have the MDGs Achieved?*, Centre for Global Development, Washington.
- Melamed et al. (2013), *The Next Global Development Agenda: Ending Poverty, Promoting Sustainability*, Forum mondial de l'OCDE sur le développement 2013, document de référence pour la session 1, Éditions OCDE, Paris.
- My World Survey (2013), « L'Enquête mondiale des Nations Unies pour un monde meilleur », résultats de l'enquête en ligne, www.myworld2015.org.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2013), *Au-delà des objectifs du millénaire pour le développement : Vers une contribution de l'OCDE au programme d'action pour l'après-2015*, série OECD et Post-2015 Reflections, Éditions OCDE.
- OCDE (2012), *Perspectives du développement mondial 2012 : La cohésion sociale dans un monde en mutation*, Éditions OCDE, http://dx.doi.org/10.1787/persp_glob_dev-2012-fr.
- ONU (2012a), *Objectifs du millénaire pour le développement : Rapport de 2012*, Nations Unies, New York.
- ONU (2012b), *Objectifs du millénaire pour le développement – Égalité des sexes : Tableau des progrès 2012*, Nations Unies, New York.
- Overseas Development Institute (2010), *Millennium Development Goals (MDG) Report Card: Measuring Progress Across Countries*, Overseas Development Institute, Londres.
- PARIS21 (2011), *Plan d'action de Busan pour la statistique*, PARIS21, OCDE, Paris, www.paris21.org/sites/default/files/Busanactionplan_nov2011_FR.pdf.
- Pollard, A. et al. (2011), *100 Voices: Southern Perspectives on What Should Come After the MDGs*, Cafod, Londres.
- Save the Children (2012), *Born Equal: How Reducing Inequality Could Give Our Children a Better Future*, Save the Children, Londres.
- Save the Children (2010), *A Fair Chance at Life: Why Equity Matters for Child Mortality*, Save the Children, Londres.

PARTIE III

Chapitre 16

Des approches mondiales pour renforcer l'égalité homme-femme, l'autonomisation, les capacités et la paix

Ce chapitre présente cinq approches relatives à des problèmes dont la solution devra passer par la coopération internationale si nous voulons mettre fin à la pauvreté d'ici 2030. Toutes ont des conséquences pour le cadre d'action post-2015. Pour commencer, le programme d'action en faveur de la promotion des femmes doit être beaucoup plus ambitieux que ce que prévoit l'actuel OMD 3. Caren Grown propose d'adopter une approche duale de l'égalité homme-femme : un objectif indépendant d'**égalité des sexes** et d'**autonomisation des femmes** auquel s'ajouterait la mise en lumière des inégalités homme-femme auxquelles il faut remédier dans tous les autres objectifs et cibles. Quels que soient les objectifs relatifs à la pauvreté finalement retenus dans un cadre post-2015, ils devront être mesurés et suivis afin que des comptes puissent être demandés à tous les acteurs. Pour garantir le sérieux de la démarche, PARIS21 estime qu'une stratégie mondiale pour le développement de la **statistique** devrait être approuvée parallèlement au cadre de l'après-2015. Comme l'aide publique au développement peine à répondre aux besoins grandissants du Sud (chapitre 14), l'aide que le Chili accorde aux pays plus pauvres de sa région offre un exemple de coopération qui refonde les relations traditionnelles entre donateurs et bénéficiaires pour en faire un partenariat fructueux et durable entre pays du Sud. Comme, selon les prévisions, la moitié des pauvres dans le monde vivront d'ici 2015 dans des pays fragiles à faible revenu et à revenu intermédiaire, il est essentiel de faire reculer la pauvreté dans ces environnements complexes ; le cadre d'action mondial en faveur du développement après 2015 doit reconnaître que **la paix** et le recul de la violence sont des facteurs indispensables à l'éradication de la pauvreté. Enfin, Duncan Green nous rappelle que toute mesure dans le sens de l'élimination de la pauvreté est un processus politique en soi. Il nous met au défi de considérer la pauvreté en termes de rapport de force, et de comprendre comment les relations de pouvoir peuvent évoluer sous l'influence des organismes de coopération pour le développement, des mouvements politiques et des organisations de la société civile.

Approche n° 1. Établir un lien entre l'égalité homme-femme et la fin de la pauvreté

Caren Grown, American University, Washington¹

En raison de l'insuffisance des données, le nombre absolu de femmes vivant dans l'extrême pauvreté est encore inconnu. Il est cependant communément admis que les inégalités homme-femme et la pauvreté se renforcent et s'alimentent mutuellement. Par exemple, l'inégalité d'accès à l'éducation et aux soins entre garçons et filles est plus élevée chez les pauvres que dans les catégories plus aisées de la population. De plus, que ce soit en termes de contrôle des ressources productives ou de capacité à peser sur les mécanismes politiques et économiques, les femmes pauvres ont généralement moins d'influence que les hommes pauvres au sein de leur foyer et de leur communauté. La question du lien entre pauvreté et inégalité entre les sexes n'a pas encore la place centrale qu'elle mérite dans les débats sur l'extrême pauvreté.

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et la Déclaration du millénaire se sont révélés efficaces pour mobiliser les énergies à l'échelle planétaire au profit de la lutte contre la pauvreté. Cependant, sur le front de l'égalité homme-femme, malgré des progrès dans certains domaines tels que l'accès à l'éducation primaire pour les filles et l'émancipation économique des femmes, les résultats restent inégaux selon les régions et les pays. L'effort à fournir pour achever ces chantiers ouverts par les OMD devrait trouver un prolongement dans le cadre d'action de l'après-2015, aux côtés des nouvelles questions correspondant à la situation actuelle.

Le champ étroit de l'OMD 3 – promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – doit être élargi pour faire de l'égalité des sexes et du respect des droits des femmes une réalité

En 2005, le rapport intitulé *Taking Action: Achieving Gender Equality and Empowering Women²* a exposé les mesures et les actions nécessaires pour une plus grande égalité homme-femme (Équipe du Projet sur l'égalité des sexes, 2005). Il a élargi le champ initial trop limité de l'OMD 3 – promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – en préconisant plusieurs priorités stratégiques essentielles pour faire de l'égalité des sexes et du respect des droits des femmes une réalité. Ce rapport est toujours d'une grande actualité et il est urgent de réaliser des progrès significatifs dans chacun des domaines suivants :

1. accès universel à un enseignement post-secondaire de qualité ;
2. élimination des maladies et décès évitables liées à la maternité, accès universel à des soins de santé procréative et sexuelle de qualité ;
3. résorption des inégalités homme-femme en ce qui concerne l'accès aux technologies clés, ainsi que la possession et l'utilisation de celles-ci ;

4. réduction des inégalités homme-femme dans les domaines de la propriété foncière, du logement et des actifs financiers ;
5. réduction des inégalités salariales entre hommes et femmes et multiplication par trois du nombre de femmes entrepreneurs, en particulier dans le secteur des petites et moyennes entreprises ;
6. réduction et redistribution du travail non rémunéré ;
7. mesures visant à assurer qu'au moins 50 % de femmes jouent un rôle moteur ou participent véritablement à tous les niveaux de la prise de décisions ;
8. réduction de moitié (au moins) des violences faites aux femmes.

Il faut donner aux femmes et aux filles les moyens de devenir des éléments clés du changement dans tous les domaines

Aucun pays n'a encore atteint l'objectif de l'égalité homme-femme dans un seul de ces aspects. Il faut donner aux femmes et aux filles les moyens de devenir des éléments-clés du changement dans tous les domaines : dans la sphère domestique, au sein de leur communauté, au travail, ou dans les administrations locales et nationales.

Il est certes important que le cadre d'action post-2015 repose sur une approche fondée sur les droits mais il doit également être axé sur des résultats tangibles. Les inégalités homme-femme sont profondément enracinées dans des comportements, des institutions sociales et des mécanismes de marché qui varient d'une communauté à l'autre. Les mesures prises doivent donc varier selon les pays. Aujourd'hui, on s'accorde de plus en plus à penser que la lutte pour l'égalité homme-femme dans le cadre d'action de l'après-2015 devra passer par une approche duale : 1) un objectif indépendant d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, auquel s'ajouterait 2) la mise en lumière des inégalités entre les hommes et les femmes auxquelles il faut remédier dans tous les autres objectifs et cibles.

Le rôle des femmes en faveur de la paix et de la sécurité est l'un des domaines qui requièrent une attention accrue. Plusieurs Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies (1325, 1820, 1888, 1889 et 1960) reconnaissent la nécessité de renforcer la participation et la protection des femmes pendant les périodes de conflit et d'après-conflit. Le cadre d'action de l'après-2015 doit donc promouvoir l'accélération, l'institutionnalisation et la coordination des efforts entrepris pour renforcer la participation des femmes aux négociations de paix, à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la prise de décision ; il doit aussi protéger les femmes des violences à leur égard (telles que le viol) lors des conflits, et leur assurer un égal accès aux secours et à l'aide dans les zones de conflit et d'insécurité.

Enfin, comme les discussions se poursuivent sur l'énergie, l'eau, l'assainissement, la préservation du paysage et le changement climatique, il est important de reconnaître le rôle prépondérant des femmes dans la préservation de l'environnement. Les droits des femmes concernant les ressources clés, ainsi que leur rôle dans les domaines de la résilience et de la protection, sont donc des aspects fondamentaux à prendre en considération.

Cibles et indicateurs

Les cibles et les indicateurs sont essentiels pour suivre les progrès accomplis au regard des objectifs de développement. En 2005, les données de base faisant défaut, l'Équipe du Projet Objectifs du millénaire des Nations Unies a appelé les pays à définir leurs propres

cibles. Nous disposons aujourd'hui de données dans de nombreux domaines ; il est donc possible de déterminer des cibles mondiales pour quelques-unes des priorités présentées ci-dessus. Par exemple, plus de 90 pays collectent des données sur les violences à l'encontre des femmes.

Plus de 90 pays collectent des données sur les violences à l'encontre des femmes

Les avancées sont moindres en ce qui concerne les données sur la propriété et le contrôle de la terre, le logement, les entreprises et les actifs financiers. Il est donc encourageant de constater le rôle moteur de la Division des statistiques des Nations Unies, d'ONU Femmes, de la Banque mondiale et de l'OCDE dans le cadre de l'Initiative Faits et données sur l'égalité entre les sexes (EDGE, *Evidence and Data on Gender Equality*), qui s'attache à combler le manque de données sur la propriété des actifs et l'entrepreneuriat. D'autres investissements sont également nécessaires pour la collecte de données sur l'émancipation politique des femmes et la qualité de leur participation.

Le cadre d'action de l'après-2015 n'atteindra pas son but à moins d'accorder une place centrale à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes en soi et par rapport à chacun des objectifs et cibles contribuant à la réalisation de l'objectif ultime d'élimination de la pauvreté. Il devra en outre s'accompagner d'un programme de financement et d'investissement. Il est essentiel d'accélérer la marche du progrès pour obtenir des résultats concrets. Si rien n'est fait, nous n'y parviendrons pas.

Approche n° 2. Naviguer à l'aveugle ? Le rôle des statistiques dans l'élaboration des politiques de développement

Eric Bensel, PARIS21, OCDE, Paris

Rares sont ceux désormais qui contestent le rôle essentiel que jouent les statistiques dans l'élaboration des politiques de développement, non seulement en mettant en lumière les problèmes et en fournissant des éléments d'information pour la conception des politiques, mais aussi en facilitant le suivi et l'évaluation. La demande de données n'a jamais été aussi forte ; celles-ci joueront un rôle majeur en aidant la communauté internationale à venir à bout de la pauvreté.

Ce point a été souligné avec force par le Forum mondial de l'OCDE sur le développement 2013 : « Montrez-moi des statistiques ! » s'est exclamé M. Obasanjo, principal intervenant et ancien président du Nigeria (voir chapitre 15). Par ailleurs, la campagne de ONE appelle aussi les États membres des Nations Unies à « consentir des investissements significatifs dans le renforcement des capacités statistiques des pays en voie de développement » (ONE, 2013). Le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement de l'après-2015 a entendu cet appel, et considère l'existence de données et l'amélioration de la reddition de comptes comme deux facteurs importants pour que se concrétise la vision de l'après-2015 (GPHN, 2013 ; et chapitre 15).

Malgré cette reconnaissance par des responsables de haut niveau de l'importance des statistiques, nombre de pays en développement ne disposent pas des ressources suffisantes pour produire les données nécessaires. Beaucoup de systèmes statistiques nationaux sont pris dans un cercle vicieux : la sous-performance de la production statistique conduit à une sous-utilisation des données puis à un sous-financement du système statistique.

Le pourcentage des pays en développement ayant produit des données pour analyser les progrès au regard des OMD est passé de 2 % en 2003 à 83 % en 2012

Pourtant, si certains économistes déplorent la médiocrité des chiffres (Jerven, 2013) et que d'autres parlent de « tragédie statistique » (Banque mondiale, 2011), le tableau n'est pas entièrement sombre. En effet, pour certains, on assiste à une « renaissance de la statistique » (Kiregyera, 2013). L'observation incite à l'optimisme :

- **Il y a beaucoup plus de données disponibles pour suivre les progrès au regard des OMD.** Le pourcentage de pays en développement ayant produit des données permettant d'analyser l'évolution au regard des OMD est passé de 2 % en 2003 à 83 % en 2012 (Nations Unies, 2012). En outre, au cours des cinq dernières années, plus de 2 000 enquêtes et recensements émanant de pays en développement, sur lesquels on ne savait rien jusqu'ici, ont été archivés et diffusés³.
- **Les capacités statistiques se sont développées depuis 1999.** Les scores moyens des 140 pays couverts par l'indicateur composite de capacité statistique de la Banque mondiale⁴ sont passés de 55 en 1999 à 65 en 2012 (sur une échelle allant de 0 à 100).
- **Le soutien en faveur des statistiques monte en flèche.** Les engagements de fonds au profit des statistiques de la part des apporteurs de coopération pour le développement ont enregistré une progression de 125 % depuis 2008 ; la part de l'aide aux statistiques dans l'ensemble de l'APD a elle aussi augmenté – passant de 0.19 % de l'APD entre 2007 et 2009 à 0.28 % entre 2008 et 2010 (PARIS21, 2012).

Le déficit de données et les problèmes de qualité persistent, mais les progrès à ce jour sont encourageants. De nouvelles possibilités apparaissent également. Par exemple, les progrès de la connectivité mobile et des techniques d'enquête améliorent la rapidité et la précision, ce qui réduit le coût de la collecte de données et permet aux décideurs de réagir plus rapidement aux crises. En outre les données massives (« *big data* ») – informations numériques à haute fréquence provenant de centres d'appel, de services bancaires mobiles, d'articles de blogs, de tweets, de recherches en ligne, etc. – offrent aux pays en développement une source de données nouvelle et riche.

Pour tirer pleinement avantage de ces opportunités, les pays en développement devront adapter leurs systèmes statistiques nationaux. Le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21), hébergé par l'OCDE, s'emploie à encourager et à aider les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à concevoir, mettre en œuvre et suivre les stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS). PARIS21 vise également à promouvoir une meilleure coordination entre les utilisateurs de données, les statisticiens et les apporteurs de coopération pour le développement aux niveaux national, régional et mondial. Pour mettre fin à la pauvreté, il faut non seulement que les SNDS restent souples et réactives, mais aussi que l'aide soit plus systématiquement alignée sur ces stratégies, en adoptant une approche globale de la statistique, à l'échelle de l'ensemble du système, et non une approche purement sectorielle.

La dynamique se renforce pour que le renforcement des capacités statistiques soit examiné en priorité dans les délibérations internationales. Quels que soient les objectifs de lutte contre la pauvreté qui seront finalement retenus dans un cadre d'action de l'après-2015, ils devront être mesurés et suivis afin que nous soyons tous à même de rendre des

comptes. Pour que cela soit fait avec sérieux, nous devons collectivement réfléchir à une stratégie mondiale pour le développement de la statistique qui serait approuvée parallèlement au cadre post-2015.

Approche n° 3. La coopération Sud-Sud, un outil pour vaincre la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes

Jorge Daccarett, Agence de coopération internationale du Chili (AGCI), Chili

L'histoire du Chili reflète les perspectives qu'offre la coopération Sud-Sud pour combattre la pauvreté. Encore pays en développement il n'y a pas si longtemps, le Chili, désormais pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et membre de l'OCDE, pilote aujourd'hui un important programme de coopération en Amérique latine et dans les Caraïbes, et songe à l'étendre à de nouvelles régions.

Après son retour à la démocratie au début des années 90, le Chili a commencé à recevoir un important volume d'APD. Néanmoins, ce pays n'a jamais été un « bénéficiaire » traditionnel mais plutôt un « élève ». Le Chili a en effet développé un véritable partenariat avec les apporteurs d'APD, passant ainsi de l'aide à la coopération, ce qui signifie « travailler ensemble » et échanger des données d'expérience et des connaissances. L'aide financière, qui de fait a servi de catalyseur, a été complétée par des programmes faisant une large place au renforcement des capacités afin de fonder la croissance sur des institutions solides avec le soutien de spécialistes chiliens bien formés capables d'élaborer et d'appliquer des politiques publiques cohérentes.

La participation active du Chili à son propre apprentissage a conduit le pays à accorder une importance d'autant plus grande aux connaissances acquises. Le Chili était désireux d'apprendre de façon à progresser sur la voie du développement sans avoir besoin de recevoir un soutien économique constant de la part des donateurs.

Dans cette approche, il n'y a plus de « donateurs » ou de « bénéficiaires », mais plutôt des pays partenaires déterminés qui coopèrent en vue d'atteindre des objectifs communs

Lorsqu'il a commencé à atteindre des niveaux de revenu et de développement plus élevés et que ses politiques publiques se sont avérées efficaces et fructueuses, le Chili a reçu des demandes de la part de pays voisins désireux non seulement de tirer profit de son expérience, mais aussi de reproduire et de transposer ses politiques au niveau régional. C'est ainsi qu'il a élaboré sa politique de coopération Sud-Sud pour la Communauté d'États latino-américains et caraïbes (CELAC) prévoyant des activités de partage des connaissances et de renforcement des capacités afin que les pays partenaires de la région puissent adopter des politiques publiques de long terme et s'attaquer aux problèmes auxquels le Chili avait dû lui-même faire face dix ans plus tôt. Dans cette approche, il n'y a pas de « donateurs » ou de « bénéficiaires », mais plutôt des pays partenaires déterminés qui coopèrent en vue d'atteindre des objectifs communs.

La coopération Sud-Sud ne couvre pas uniquement les questions de développement : elle encourage et intensifie également l'intégration régionale. Afin de rendre cette coopération plus efficace, et parce qu'un premier investissement en termes d'infrastructures est parfois nécessaire, les donateurs traditionnels du Chili ont été invités à apporter leur concours afin de transposer à l'ensemble de la région les programmes de coopération qu'ils

avaient soutenus dans le pays. Il en a résulté un processus de coopération tripartite (triangulaire) au sein de la région. Nous pouvons par exemple construire des hôpitaux, mais il faut par ailleurs former les infirmières et aider à la création d'une politique de santé publique. En agissant ainsi, nous créons des emplois et offrons de meilleures perspectives aux plus pauvres.

Un pays est admis à sortir du modèle d'aide classique entre donneurs et bénéficiaires lorsqu'il atteint un certain revenu par habitant. Les pays ne sortent de la coopération Sud-Sud que s'ils possèdent les capacités nécessaires, si leurs institutions sont assez solides et si leurs politiques publiques sont rédigées et effectivement mises en œuvre. Certains n'en sortent jamais, dans la mesure où ils continuent de coopérer et de partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques, comme le font les donateurs traditionnels.

L'une des clés de cette réussite peut être résumée en un seul mot : l'engagement. En tant que nation, le Chili s'est engagé à réussir, à se développer et à réduire son taux de pauvreté avant la fin de cette décennie. Et cet engagement se traduit par la ferme volonté de construire et de maintenir des institutions solides et efficaces ; de renforcer la cohésion sociale et l'égalité, y compris l'égalité homme-femme ; et d'ouvrir les marchés chiliens au reste du monde, favorisant ainsi le commerce et offrant de nouvelles perspectives.

Approche n° 4. Les États fragiles, dernière frontière pour l'élimination de la pauvreté

**Équipe Gouvernance pour le développement et la paix (G4DP),
Direction de la coopération pour le développement, OCDE, Paris**

La moitié des pauvres dans le monde vivra dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire à l'horizon 2015, et la proportion sera encore plus importante en 2030

La géographie de la pauvreté correspond de plus en plus à la géographie des conflits et de la vulnérabilité des États. Selon les estimations, environ la moitié des personnes en situation d'extrême pauvreté (seuil fixé à un revenu inférieur à 1.25 dollar par jour) dans le monde vivra dans des pays fragiles à faible revenu et à revenu intermédiaire à l'horizon 2015. Or, il faut s'attendre à ce que cette proportion augmente de façon dramatique d'ici 2030 (Chandy et Gertz, 2011 ; Kharas et Rogerson, 2012)⁵. Pour beaucoup de pauvres dans le monde, la plus grande difficulté est d'assurer sa propre sécurité et d'avoir la possibilité de vivre en paix. Pour éliminer la pauvreté à l'échelle planétaire, le programme mondial de développement de l'après-2015 doit proposer des moyens visant à soutenir efficacement les États fragiles et leurs citoyens dans la résolution de ces questions urgentes.

De nombreux États fragiles ont marqué des progrès considérables en surmontant des conflits et/ou en lançant des transitions politiques porteuses de réforme démocratique. Néanmoins, beaucoup d'États éprouvent toujours des difficultés à venir à bout de tensions susceptibles de les faire retomber dans une situation de conflit, et à mettre en œuvre des politiques qui encouragent la réduction de la pauvreté et l'intégration politique et sociale. Il n'y a pas de solution miracle.

Comment les efforts internationaux peuvent-ils contribuer efficacement à relever ces défis ? Trois points se dégagent :

1. De nombreux facteurs sont à l'origine des situations de fragilité et de conflit pouvant se présenter à différents échelons au sein des États, indépendamment du niveau de revenu. Réduire la fragilité suppose de mettre en place des processus d'intégration politique et sociale, à savoir renforcer la légitimité de la gouvernance politique, l'aptitude de l'appareil administratif à jouer son rôle et la réceptivité de l'État envers ses citoyens. Ce sont des processus de transformation sociale de long terme, qui se déroulent sur plusieurs générations et dont les caractéristiques sont propres à chaque pays. La réduction de la fragilité n'est pas linéaire (il arrive que l'on fasse en fait deux pas en avant, puis un pas en arrière), mais l'expérience montre qu'un soutien prolongé des acteurs internationaux peut considérablement aider les pays à sortir des cycles de conflit et d'instabilité (OCDE, 2011a).
2. La fragilité et la violence sont des défis mondiaux en partie alimentés par des influences extérieures auxquelles les États fragiles ne peuvent pas faire face tout seuls. Parmi elles, le crime organisé, la circulation de biens illicites, l'accès aux ressources naturelles, les mouvements idéologiques et les restrictions internationales appliquées au commerce et aux migrations. Une action efficace à l'échelle mondiale est nécessaire pour lutter contre ces facteurs et aider les pays concernés à en surmonter les impacts négatifs (OCDE, 2012a).
3. Les moyens d'action déployés par les acteurs du développement ne sont pas toujours adaptés aux situations de fragilité. Apporter un soutien continu sur le long terme impose aux pays donateurs de travailler différemment dans les États fragiles. Pour mener une action efficace dans ces États, il faut avoir une vision politique et contextuelle de la situation ; mettre à disposition des personnels bien formés et en nombre suffisant ; et adopter une approche de long terme qui soit à la fois souple, sensible aux conflits et tolérante aux risques. Il est difficile pour les organismes de développement de renoncer à leurs méthodes de travail habituelles, qui présentent souvent un faible niveau de tolérance aux risques et sont fondées sur des horizons à court terme.

Pour faire la différence, les partenaires au développement peuvent mettre en place un certain nombre d'actions :

- **S'assurer que le cadre d'action mondial en faveur du développement post-2015 reconnaisse que la paix et le recul de la violence sont des facteurs indispensables à l'éradication de la pauvreté**, en s'appuyant sur les Objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État et sur leurs indicateurs, examinés dans le cadre du Dialogue international (OCDE, 2012b).
- **S'aligner sur les efforts des États fragiles pour renforcer leur résilience et parvenir à la croissance économique**. Cela suppose d'une part, de s'assurer que les activités de coopération pour le développement reflètent bien les plans et stratégies nationales et, d'autre part, d'utiliser et de renforcer les capacités des systèmes locaux.
- **Accélérer la mise en place de la « Nouvelle donne » pour l'engagement dans les États fragiles** (Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, 2011) pour aider efficacement ces États à sortir plus facilement des situations de conflit et de fragilité.
- **S'engager à suivre des initiatives mondiales destinées à aborder les dimensions internationales de la fragilité**.

De telles mesures peuvent contribuer à modifier les géographies de la pauvreté et de la fragilité, non pas en les déplaçant, mais plutôt en s'assurant qu'elles ont été rayées de la carte – définitivement.

Approche n° 5. Mettre fin à la pauvreté, une question de pouvoir

Duncan Green, Oxfam GB, Oxford, Royaume-Uni

Dans tout dialogue sur l'élimination de la pauvreté, une question élémentaire doit être posée d'emblée : « Qu'entend-on par pauvreté ? » La réponse s'est avérée étonnamment vague ces dernières années en raison du nombre de définitions approximatives fondées sur le revenu – qui ont été remises en cause ici et là (un thème récurrent dans ce *Rapport sur la coopération pour le développement*).

Dès les années 90, l'étude novatrice de la Banque mondiale intitulée *La voix des pauvres*⁶ révélait un scénario d'inquiétude, de peur et de honte – être pauvre, c'est être préoccupé par ce qui peut se passer si le soutien de famille conducteur de pousse-pousse a un accident, si un enfant tombe malade et que les coûts de l'hôpital sont très élevés, si une fille se marie ou bien si un décès dans la famille nécessite des funérailles coûteuses (Centre de recherche sur la pauvreté chronique, 2005).

Ces cinq dernières années, de nombreuses crises – de la finance, des prix alimentaires (Oxfam, 2013), ou bien liées au climat et autres – se sont ajoutées à ce scénario, mettant en évidence combien l'instabilité peut être source de vulnérabilité dans la vie des pauvres. Plus récemment, des gouvernements du monde entier – soutenus par l'OCDE et d'autres organisations – se sont sérieusement investis dans l'élaboration de nouvelles méthodes visant à mesurer le bien-être et les multiples facettes de la pauvreté au-delà de la dimension économique (chapitre 3)⁷.

Cette connaissance plus fine de la nature de la pauvreté signifie, hélas, que son « élimination totale » est une chimère dans la mesure où la pauvreté multidimensionnelle est beaucoup plus large et plus profondément enracinée que la seule pauvreté monétaire (chapitre 3). Néanmoins, elle oriente le débat sur le développement dans des directions importantes et positives en termes d'action publique (comme en témoigne l'intérêt accru porté aux mécanismes de lissage tels que la protection sociale pour combattre la vulnérabilité – chapitre 6). Plus important encore peut-être, elle nous encourage à nous saisir de la nature fondamentalement politique de la pauvreté, autrement dit à considérer la pauvreté en termes de pouvoir.

Dans son livre intitulé *De la pauvreté au pouvoir* (Green, 2012), l'Oxfam décrit le processus de développement sous-jacent comme une renégociation et une redistribution du pouvoir. Ce dernier ressemble à un champ de force invisible qui lie et influence à la fois les individus et les groupes sociaux. Ceux qui souhaitent encourager le développement doivent d'abord rendre visibles les relations de pouvoir – en comprenant leur fonctionnement dans chaque situation – puis appréhender la façon dont elles évoluent et peuvent être influencées par les organismes d'aide, les mouvements politiques ou les organisations de la société civile.

L'expérience de l'Oxfam tend à montrer que le pouvoir est renégocié à travers un ensemble de changements à la fois continus et, de façon plus occasionnelle, soudains. Le changement continu découle du travail quotidien et routinier de gouvernance et d'action publique, et du débat formidablement intense entre les organisations de citoyens, les groupes professionnels, le secteur privé, les médias, les universitaires et les décideurs. Il favorise un changement évolutif : la transformation lente mais inexorable des comportements, par exemple à l'égard du rôle des femmes⁸.

Parfois, les relations de pouvoir peuvent subir des changements abrupts du fait de guerres, de crises économiques, d'échecs et de scandales. De tels événements s'accompagnent souvent de moments décisifs au cours desquels les dirigeants sont soudainement ouverts à de nouvelles idées et solutions. Par exemple, il faudra peut-être que surviennent de graves crises climatiques, suivies d'un effondrement politique (voire total), dans les pays gros émetteurs de gaz à effet de serre, pour faire évoluer la réflexion et les comportements quant aux types de solutions radicales nécessaires à la prévention d'un changement climatique aux conséquences catastrophiques.

Considérer le développement comme un processus permettant de passer de la pauvreté au pouvoir suscite un vent d'optimisme bienvenu. En dépit des mesures répressives régulièrement appliquées par des élites effrayées, le pouvoir a effectivement été largement redistribué au cours du siècle dernier : en 1914, seules la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Finlande et la Norvège avaient accordé le droit de vote aux femmes à égalité avec les hommes⁹ ; en 1979, ce droit est devenu universel en vertu de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

La revendication du pouvoir par des individus vivant en situation de pauvreté est à la fois une fin en soi – une forme fondamentale de liberté – et un moyen de fonder des institutions sociales (l'État, le marché, la communauté et la famille) qui respectent leurs droits et satisfassent leurs besoins à travers des lois, des règles, des politiques et des pratiques au quotidien. Lorsque ces individus s'unissent pour contester les discriminations à l'égard de certains groupes – par exemple, les femmes, les communautés indigènes ou les personnes handicapées – ils peuvent transformer les institutions qui les oppressent en institutions qui les défendent.

Au lieu de présenter les pauvres comme des « victimes » passives (de catastrophes, de la pauvreté ou de la famine) ou des « bénéficiaires » (de l'aide ou de services sociaux), cette conception du développement place l'action des pauvres au premier plan. Selon les mots de l'universitaire bangladais Naila Kabeer, « En rupture avec le sentiment d'impuissance qui pousse à dire "Je ne peux pas", le militantisme est le vecteur d'une confiance collective qui permet de dire "Nous pouvons" ».

Le passage de la pauvreté au pouvoir est souvent un processus extrêmement local (qui a lieu parfois même au sein du foyer, lorsque des femmes sont victimes de violences), ce qui soulève d'importants problèmes pour nous, étrangers, qui cherchons à encourager le développement dans les pays pauvres. Cela suppose d'apprendre à trouver le juste milieu entre efficacité et ingérence. Cela suppose aussi d'accepter un rôle plus secondaire dans l'histoire du développement : les acteurs principaux sont les ressortissants nationaux, et l'impact des interventions extérieures, dans un sens comme dans l'autre, ont probablement une moindre portée que ce que beaucoup d'entre nous pouvaient penser.

Œuvrer à l'élimination de la pauvreté est, en soi, un processus politique. Plus tôt nous, qui nous voulons « bienfaiteurs », l'aurons compris, plus nous aurons de chances d'apporter le type de soutien susceptible de modifier durablement la situation.

Notes

1. Cette contribution est inspirée de l'allocution que Mme Grown a prononcée lors du débat d'experts organisé dans le cadre de la 57^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, sur le thème « Principales questions sur l'égalité homme-femme à prendre en compte dans le cadre d'action pour l'après-2015 », www.un.org/womenwatch/daw/csw/57sess.htm#panel3.

2. Caren Grown est l'une des principales rédactrices du rapport « Taking Action ».
3. Voir <http://catalog.ihnsn.org/index.php/catalog>.
4. Voir <http://bbsc.worldbank.org>.
5. Les pays ou régions fragiles présentent les caractéristiques suivantes : faible capacité à assurer des fonctions fondamentales de gouvernance et/ou faible aptitude à établir des relations constructives aussi bien entre l'État et la société qu'entre différents groupes au sein de la société (OCDE, 2011a).
6. Voir le site Internet La Voix des Pauvres (en anglais) : <http://go.worldbank.org/H1N8746X10>.
7. Voir l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE (www.oecdbetterlifeindex.org/fr/) et le travail du Programme des Nations Unies pour le développement sur l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (<http://hdr.undp.org/fr/statistiques/ipm>).
8. Remarquablement formulé dans l'étude récente de la Banque mondiale, *On Norms and Agency: Conversations about Gender Equality with Women and Men in 20 Countries* (Banque mondiale, 2013).
9. Voir une chronologie mondiale sur la reconnaissance des droits de vote et d'éligibilité accordés aux femmes sur www.ipu.org/wmn-e/suffrage.htm (en anglais).

Références

- Banque mondiale (2011), « Africa's Statistical Tragedy », blog de la Banque mondiale, 10 juin 2011, <http://blogs.worldbank.org/africacan/africa-s-statistical-tragedy>.
- Centre de recherche sur la pauvreté chronique (2005), *Rapport 2004-2005 sur la pauvreté chronique*, Centre de recherche sur la pauvreté chronique, ODI, Londres.
- Chandy, L. et G. Gertz (2011), « Poverty in Numbers: The Changing State of Global Poverty from 2005 to 2015 », *Global Views Policy Brief*, 01-2011, The Brookings Institution, Washington.
- Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État (2011), « Un new deal pour l'engagement dans les États fragiles », www.newdeal4peace.org/wp-content/themes/newdeal/docs/new-deal-pour-dans-les-etats-fragiles-fr.pdf.
- Green, D. (2012), *De la pauvreté au pouvoir : Comment des citoyens actifs et des États efficaces peuvent changer le monde*, seconde édition, Oxfam, Oxford.
- Groupe de travail sur l'éducation et l'égalité des genres (2005), *Taking Action: Achieving Gender Equality and Empowering Women*, Projet OMD, ONU, New York, www.oecd.org/dac/HLM%20one%20pager%20PSGs.pdf.
- Jerven, M. (2013), *Pauvreté de chiffres. Comment être fourvoyés par les statistiques sur le développement en Afrique et comment y remédier*, Cornell University Press, New York.
- Kharas, H. et A. Rogerson (2012), *Horizon 2025: Creative Destruction in the Aid Industry*, Overseas Development Institute, Londres.
- Kiregyera, B. (2013), *The Dawning of a Statistical Renaissance in Africa*, http://mortenjerven.com/wp-content/uploads/2013/04/AED_Panel_8-Kiregyera.pdf.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2012a), *Penser globalement, agir globalement : Faire face aux facteurs mondiaux qui influent sur le risque de conflit et de fragilité*, Éditions OCDE, www.oecd.org/dac/incaf/globalfactors.htm.
- OCDE (2012b), *Building Blocks to Prosperity: The Peacebuilding and Statebuilding Goals (PSGs)*, Réunion de haut niveau du CAD, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/HLM%20one%20pager%20PSGs.pdf.
- OCDE (2011a), *Soutenir le renforcement de l'État dans les situations de conflit et de fragilité : Document d'orientation*, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264097049-fr>.
- OCDE (2011b), *L'engagement international dans les États fragiles : Peut-on mieux faire ?*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264094796-fr>.
- ONE (2013), « Ouvert au développement. Améliorer les résultats après 2015 grâce à un processus participatif, un cadre de suivi et des portails de données ouverts », *Rapport de la campagne ONE*, http://one.org.s3.amazonaws.com/pdfs/ONE_HLP_report_FR.pdf.
- ONU (2012), *Indicateurs de suivi des Objectifs du millénaire pour le développement*, *Rapport du Secrétaire général*, Conseil économique et social des Nations Unies, ONU, New York, <http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N10/663/18/pdf/N1066318.pdf?OpenElement>.

Oxfam (2013), *Sous pression : Vivre dans un contexte de volatilité des prix alimentaires – Principaux éléments et résultats de la première année de recherche*, Oxfam International, Oxford et Institute of Development Studies, Brighton.

PARIS21 (2012), « Support to Statistical Development Rises but Challenges Remain », Communiqué de presse, PARIS21, Paris, www.paris21.org/PRESS2012. www.unmillenniumproject.org/documents/Gender-complete.pdf.

PARTIE IV

Profils des apporteurs de coopération pour le développement

Performance des membres du Comité d'aide au développement en matière d'aide publique au développement en 2012

Selon les données préliminaires, les apports nets d'aide publique au développement (APD) émanant des membres du Comité d'aide au développement (CAD) se sont élevés en 2012 à 125.9 milliards USD, soit 0.29 % de leur revenu national brut (RNB) cumulé. Cela représente en valeur réelle un recul de 3.9 % par rapport à 2011. Depuis 2010, année où elle avait atteint un niveau record, l'APD a enregistré une baisse de 6.0 % en termes réels. Abstraction faite de l'année 2007, qui a vu la fin d'opérations exceptionnelles d'allègement de la dette, le repli observé en 2012 est le plus marqué depuis 1997. C'est aussi la première fois depuis 1996-97 que le volume d'APD se contracte deux années de suite. La crise financière et les turbulences de la zone euro ont amené les gouvernements de nombreux pays à appliquer des mesures d'austérité et à amputer leurs budgets d'APD. En dépit des tensions budgétaires actuelles, certains pays ont cependant maintenu, voire accru, leurs budgets consacrés à l'APD afin d'atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés.

En 2012, les apports nets d'aide publique au développement (APD) émanant des membres du Comité d'aide au développement (CAD) se sont élevés à 125.9 milliards USD, ce qui correspond à 0.29 % de leur revenu national brut (RNB) cumulé, soit un recul en valeur réelle de 3.9 % par rapport à 2011. Depuis 2010, année où elle avait atteint un niveau record, l'APD a enregistré une baisse de 6.0 % en termes réels. Abstraction faite de l'année 2007, qui a vu la fin d'opérations exceptionnelles d'allègement de la dette, le repli observé en 2012 est le plus marqué depuis 1997. C'est aussi la première fois depuis 1996-97 que le volume d'aide se contracte deux années de suite. La crise financière et les turbulences de la zone euro ont amené les gouvernements de nombreux pays à appliquer des mesures d'austérité et à amputer leurs budgets d'APD. En dépit des tensions budgétaires actuelles, certains pays ont cependant maintenu, voire accru, leurs budgets consacrés à l'APD afin d'atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés.

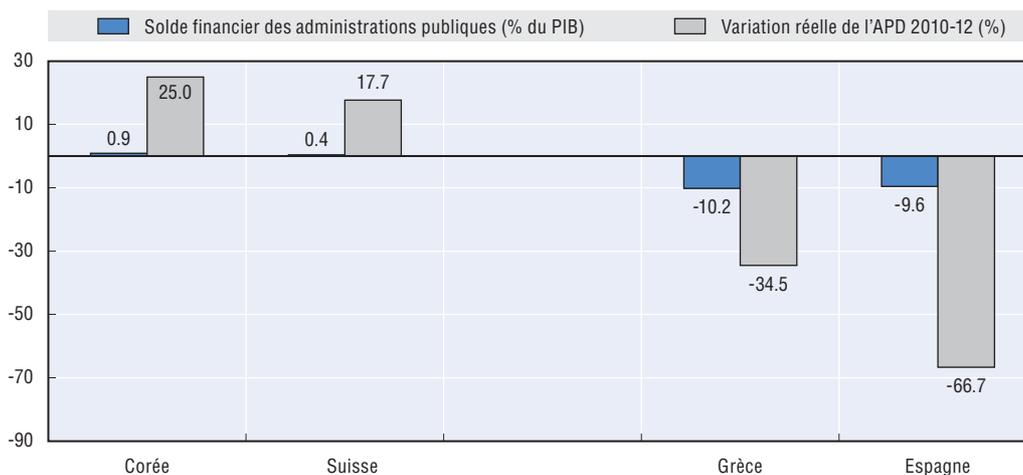
Le CAD se félicite de la contribution de tous les apporteurs de coopération pour le développement à la réalisation de l'objectif commun de réduire la pauvreté et de favoriser le développement partout dans le monde. Le Comité encourage les pays qui ne sont pas membres du CAD à faire une demande d'adhésion, qu'ils soient ou non bénéficiaires d'APD. Lors de la réunion à haut niveau du CAD qui s'est tenue à Londres en 2012, les membres du CAD ont invité les autres membres de l'OCDE à envisager de prendre des mesures en vue d'en faire partie et ont exprimé le souhait que tous les membres de l'OCDE, les États membres de l'UE et les autres donateurs, actuels et futurs, finissent par rejoindre le Comité. Le CAD a accueilli avec une extrême satisfaction deux nouveaux membres en 2013 : l'Islande, qui est devenue membre du Comité le 14 mars 2013, et la République tchèque, qui l'a rejoint le 14 mai 2013. Les deux pays ont indiqué qu'ils avaient été agréablement surpris par la simplicité du processus d'adhésion au CAD.

Performance des donateurs

En 2012, les donateurs les plus généreux, en volume, ont été les États-Unis, suivis par le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et le Japon. De leur côté, le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède ont à nouveau dépassé l'objectif de 0.7 % du RNB fixé pour l'APD par les Nations Unies. L'APD nette a progressé en termes réels dans neuf pays, les plus fortes augmentations étant enregistrées en Australie, en Autriche, en Islande, en Corée et au Luxembourg. Par contre, elle a diminué dans 16 pays, les réductions les plus importantes s'étant produites en Espagne, en Italie, en Grèce et au Portugal, pays les plus touchés par la crise de la zone euro.

L'analyse de l'évolution sur deux ans fait disparaître les fluctuations à court terme, et montre le rôle crucial que jouent les positions budgétaires dans la détermination des volumes d'APD. Le graphique IV.1 montre que la Corée et la Suisse – deux des quatre pays qui ont équilibré leur budget en 2010 et 2011 – ont nettement accru le volume de leur APD entre 2010 et 2012. Les deux autres pays du CAD à avoir équilibré leur budget, la Norvège et la Suède, ont maintenu leur APD à un niveau élevé. À l'autre extrémité du spectre, la Grèce et l'Espagne ont

Graphique IV.1. Effet des positions budgétaires sur les volumes d'APD

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910891>

enregistré des déficits budgétaires proches de 10 % de leur PIB en 2010 et 2011, et ont été les pays membres du CAD qui ont été contraints d'amputer le plus leur APD.

Au sein du CAD, les pays du G7 sont à l'origine de 70 % de l'APD totale nette consentie par les membres du CAD en 2012, soit un recul par rapport au pourcentage de 75 % atteint en 2005. La part des pays de l'UE membres du CAD (51 %) est la plus faible depuis 2001.

Perspectives d'évolution de l'APD

L'enquête annuelle du CAD sur les plans de dépenses prévisionnels des donateurs vise à réduire certaines incertitudes qui pèsent sur l'APD aux niveaux international, régional et national. La dernière enquête donne une estimation des recettes brutes d'APD prévues au titre de l'aide-pays programmable (APP, décrite plus loin)¹ de la part de l'ensemble des membres du CAD, des principaux donateurs non membres du CAD et des principaux donateurs multilatéraux jusqu'en 2016.

En termes réels, l'APP mondiale a diminué de 0.6 % en 2012 ; un recul de 2 % des apports des membres du CAD a été partiellement compensé par une progression de la part de donateurs non membres du CAD. Selon les prévisions, l'APP devrait augmenter de 9 % en termes réels en 2013, principalement sous l'effet des hausses prévues par l'Allemagne, l'Australie, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suisse, et des prêts consentis à des conditions préférentielles par des organismes multilatéraux comme l'Association internationale de développement (IDA) et le Fonds international de développement agricole (FIDA). L'APP totale devrait donc rester stable entre 2014 et 2016.

L'enquête laisse augurer un redéploiement de l'APD au profit des pays à revenu intermédiaire, essentiellement en Asie et en Afrique du Nord. L'APD destinée à ces pays prendra très probablement la forme de prêts assortis de conditions favorables. En revanche, l'APD à destination des pays d'Afrique subsaharienne les plus en retard par rapport aux Objectifs du millénaire pour le développement, qui sont aussi les plus pauvres, va vraisemblablement stagner. La communauté internationale doit maintenir les financements aux pays pour lesquels les ressources assorties de conditions libérales représentent une part importante de l'ensemble des financements à l'appui du développement.

Seules des données préliminaires étant disponibles pour 2012, l'analyse et les précisions présentées dans les notes par pays s'appuient sur les données relatives à la période achevée en 2011. Ce sont ces chiffres qui sont fournis pour les différents membres du CAD dans la section suivante.

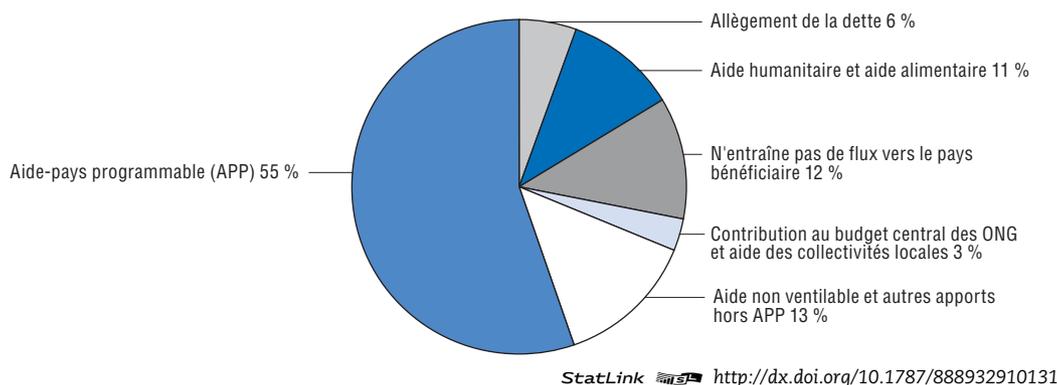
Aide-pays programmable

L'aide-pays programmable (APP) est le sous-ensemble de l'APD totale qui est généralement repris dans les plans de dépenses pluriannuels. L'APP est aussi un bon indicateur indirect des apports globaux présentés dans les systèmes d'information sur l'aide par pays, et peut donc être utile aux pays partenaires. L'APP est mesurée sur la base des versements, et les remboursements de prêts n'en sont pas exclus dans la mesure où ils ne sont généralement pas pris en compte dans les décisions d'affectation de l'APD par pays. L'APP est déterminée au moyen des notifications faites dans le cadre du questionnaire classique du CAD et du Système de notification des pays créanciers (SNPC, décrit plus loin).

L'aide-pays programmable est définie par exclusion, en retranchant du montant total de l'APD bilatérale brute les dépenses au titre d'activités qui : i) sont par nature imprévisibles (aide humanitaire et allègements de dette par exemple) ; ii) n'entraînent pas de mouvements de fonds transnationaux (frais administratifs, coûts imputés des étudiants, actions de sensibilisation à la question du développement, et coûts afférents aux travaux de recherche et à l'aide aux réfugiés dans les pays donateurs) ; ou iii) ne s'inscrivent pas dans le cadre d'accords de coopération entre États (aide alimentaire, coopération pour le développement des collectivités locales, contributions au budget central des organisations non gouvernementales (ONG), prises de participation, coopération pour le développement transitant par des organismes secondaires et APD non ventilable par pays ou par région).

En 2011, l'APP totale des membres du CAD (y compris les institutions de l'UE) s'est établie à 67 milliards USD, soit une baisse de 5 % par rapport au total de 2010 (71 milliards USD). Ce volume représente 55 % du montant total de l'APD bilatérale brute des membres du CAD (graphique IV.2). L'APP en pourcentage de l'APD bilatérale totale est restée assez stable depuis 2004, hormis une diminution temporaire enregistrée en 2005 et 2006 du fait des allègements de dette exceptionnellement élevés consentis par le CAD à l'Irak et à plusieurs pays d'Afrique.

Graphique IV.2. **Composition de l'APD bilatérale des membres du CAD, 2011**

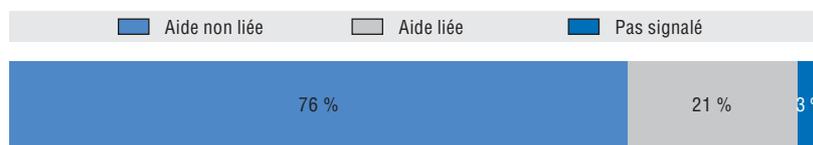


Déliement de l'aide

L'aide non liée telle qu'elle est définie par le CAD comprend les prêts et les dons pouvant librement et intégralement servir à financer des achats auprès de tous les pays de l'OCDE et de la quasi-totalité des pays partenaires. Tous les autres prêts et dons sont considérés comme de l'aide liée (achats uniquement auprès de fournisseurs du pays donneur) ou partiellement déliée (achats auprès d'un nombre limité de pays, dont la quasi-totalité des pays partenaires, et pouvant inclure le pays donneur). Ces définitions s'appliquent, que la liaison de l'aide soit formelle ou qu'elle résulte d'accords informels. Le CAD s'intéresse à la question de la liaison de l'aide depuis sa création (1961). Des données sur le degré de liaison de l'aide permettent de déterminer dans quelle mesure les marchés financés au moyen de l'aide des membres sont ouverts à la concurrence internationale. Cette dernière favorise en effet le recours à des sources d'approvisionnement efficaces par rapport à leur coût, contribue à la liberté et à l'ouverture des échanges, et facilite la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris dans des domaines comme la coordination et l'alignement. Les données recueillies par le CAD sur le degré de liaison de l'aide ne concernent pas l'APD multilatérale (les contributions au budget central des organismes multilatéraux), celle-ci étant, par convention, considérée comme non liée. Dans ce domaine comme dans d'autres, le CAD prête depuis de nombreuses années une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés (PMA). En 2001, il a adopté une Recommandation sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés, dont le champ d'application a été étendu, en 2008, à tous les pays pauvres très endettés (PPTÉ) (OCDE, 2001 ; OCDE, 2008).

Les notes par pays qui figurent dans la section suivante font référence à la part de l'aide non liée dans l'APD bilatérale totale des membres du CAD (hors frais administratifs des donateurs et coût des réfugiés dans les pays donateurs) à destination de tous les pays partenaires. Elles indiquent également, pour chaque membre du CAD, la part d'aide liée et la part de l'aide dont le degré de liaison n'est pas notifié. En 2011, l'aide non liée représentait 76 % de l'APD bilatérale des membres du CAD, soit une légère diminution par rapport au niveau record de 77 % atteint en 2010.

Graphique IV.3. **Degré de liaison de l'aide allouée par les pays membres du CAD, 2011 (hors frais administratifs des donateurs et coût des réfugiés dans les pays donateurs)**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910150>

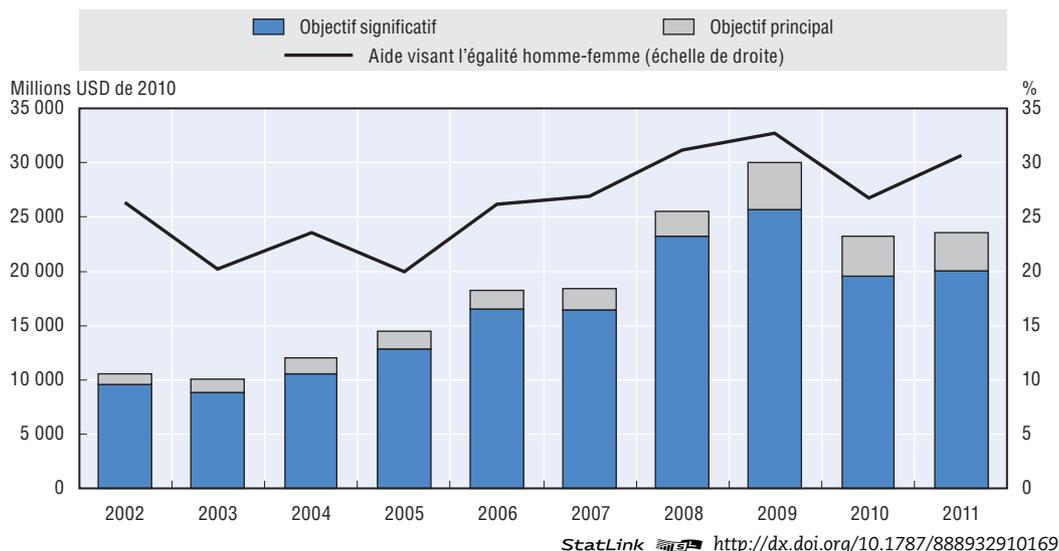
Coopération pour le développement à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

À l'exception des États-Unis², tous les membres du CAD passent leurs activités au crible du marqueur égalité homme-femme élaboré par le CAD. Ce dernier sert à classer les activités financées par les donateurs en fonction de leur orientation vers l'égalité homme-femme. « Principal » signifie que l'égalité homme-femme est un objectif prioritaire de l'activité et occupe une place centrale dans sa conception. « Significatif » renvoie aux activités dont l'égalité homme-femme est un objectif important, mais secondaire.

Dans les notes qui suivent, les informations fournies pour chaque pays sur l'APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes concernent : 1) le volume

des engagements d'APD destinés à des activités qui en font un objectif significatif ou l'objectif principal (dans les graphiques figurant dans les notes par pays, celui-ci est représenté par les barres, dont l'étalon est l'échelle de gauche) ; et 2) le pourcentage de l'APD ventilable par secteur auquel correspond le volume des engagements destinés à des activités qui en font un objectif significatif et l'objectif principal (dans les graphiques, celui-ci est représenté par la courbe, qui utilise comme étalon l'échelle de droite). Dans certains cas, les fluctuations observées dans la part de l'APD allouée par un membre du CAD à des activités à l'appui de l'égalité homme-femme peuvent être dues en partie à la manière dont le marqueur égalité homme-femme a été appliqué d'une année sur l'autre. Comme le montre le graphique ci-après, le total des engagements d'aide des membres du CAD en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes s'est élevé en 2011 à 25.6 milliards USD. En valeur réelle, ce chiffre s'inscrit en légère hausse par rapport à 2010 (+1.5 %). La forte diminution du volume global d'APD alloué à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes est à imputer au fait que le montant des engagements des États-Unis en 2010 et 2011 n'a pas été communiqué.

Graphique IV.4. Total des engagements d'APD des membres du CAD à l'appui de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-11



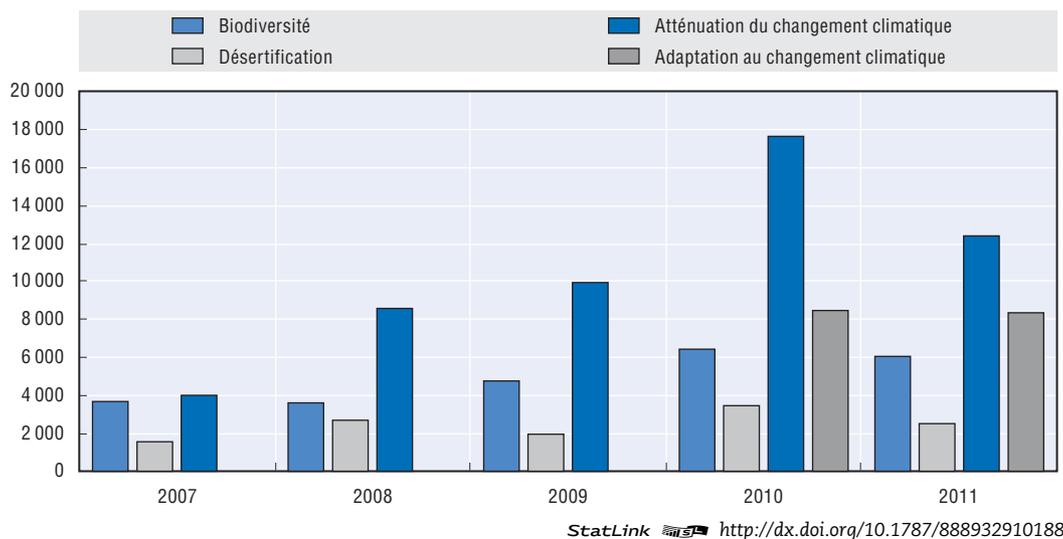
Coopération pour le développement en faveur de l'environnement, et notamment des Conventions de Rio

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD), regroupées sous l'appellation Conventions de Rio, ont toutes été négociées et signées durant la période qui a précédé la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992. Les pays signataires se sont engagés à intégrer les principes garants d'un développement durable et les préoccupations liées à l'environnement mondial dans leurs programmes nationaux de développement, et à mettre dans le même temps des ressources financières et techniques à la disposition des pays partenaires à cet effet. Les pays développés qui ont signé les trois Conventions de Rio en 1992 ont pris l'engagement d'aider les pays partenaires à les mettre en œuvre. Depuis 1998, le CAD assure un suivi des engagements d'APD ciblant les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son

Système de notification des pays créanciers (SNPC), au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Toute activité de coopération pour le développement notifiée dans le cadre du SNPC doit faire l'objet d'un examen visant à déterminer si les conventions : 1) en constituent « l'objectif principal » ou un « objectif significatif » ; ou 2) n'en constituent pas un objectif. Comme le marqueur égalité homme-femme, les marqueurs Rio s'appliquent aux engagements et non aux versements effectifs d'APD. Dans certains cas cependant, les fluctuations observées dans la part de l'APD allouée par un membre du CAD à des activités orientées vers l'environnement et l'atténuation du changement climatique peuvent être dues en partie à des variations de la manière dont les marqueurs Rio ont été appliqués d'une année sur l'autre.

En 2012, le total des engagements d'APD des membres du CAD ciblant l'ensemble des objectifs des Conventions de Rio (graphique IV.5) a été légèrement inférieur aux niveaux record enregistrés l'année précédente. En 2011, les activités en faveur de l'atténuation du changement climatique ont bénéficié des engagements les plus importants, totalisant 12.4 milliards USD.

Graphique IV.5. **Total des engagements d'APD des membres du CAD ciblant les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11**



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

La plupart des membres du CAD accordent aussi aux pays partenaires des financements publics qui ne sont pas comptabilisables dans l'APD, soit parce que les activités financées n'ont manifestement pas comme finalité la promotion du développement (par exemple, activités liées aux exportations), soit parce que les financements en question ne sont pas assortis de conditions libérales (par exemple, prêts non assortis de conditions libérales consentis par les institutions bilatérales de financement du développement). Depuis quelques années, l'importance que revêtent les financements sous d'autres formes que l'APD dans le paysage du financement du développement est de plus en plus largement reconnue et depuis 2011, le CAD accorde davantage d'attention à ces apports et met en œuvre une activité spécifique pour améliorer ses statistiques dans ce domaine (avec notamment l'étude des financements privés mobilisés grâce à des interventions publiques).

Les statistiques du CAD font apparaître que les « autres apports du secteur public », qui avaient fortement progressé en 2008-09, ont chuté de 50 % en 2010, pour s'établir à 4.8 milliards USD. En 2011, ces apports se sont redressés, atteignant 7.8 milliards USD, soit une augmentation de 63 % par rapport à l'année précédente. Les apporteurs les plus importants en 2011 ont été le Japon, l'Allemagne et la Corée tandis que les États-Unis, qui figuraient dans le peloton de tête en 2010, ont enregistré des sorties nettes négatives en 2011.

Le montant total des apports privés nets aux pays partenaires, assurés par les membres du CAD aux conditions du marché, a légèrement diminué en 2011 (-6 %), après une augmentation régulière en 2009-10 qui avait suivi la forte chute de 2008 (de 318.6 milliards USD en 2007 à 129.9 milliards USD en 2008), probablement consécutive à la crise financière. En 2011, les États-Unis, le Japon et l'Allemagne ont été les principaux pays à l'origine des apports privés aux pays partenaires assurés aux conditions du marché. Le montant total des dons privés nets des membres du CAD s'est accru depuis 2007. Entre 2010 et 2011, il a augmenté de 30 %, et totalisé 184.1 millions USD. Le volume net de fonds privés le plus important provient des États-Unis, qui à eux seuls représentent 67 % du total des apports nets de fonds privés versés par les membres du CAD aux pays partenaires.

Notes

1. L'aide-pays programmable (APP), dite aussi « aide de base », représente la part de l'aide que les donateurs programment pour chaque pays, et sur laquelle les pays partenaires pourraient avoir leur mot à dire. L'APP est beaucoup plus précise que l'APD pour comptabiliser les apports d'aide qui sont versés au pays partenaire, et s'est révélée être, dans plusieurs études, une bonne variable indicative de l'aide enregistrée au niveau national. Pour en savoir plus sur l'APP, se rendre à l'adresse suivante : www.oecd.org/dac/aid-architecture/cpa.htm.
2. Les données des États-Unis sur l'aide axée sur l'égalité homme-femme ne sont pas comparables avec celles fournies par les autres donateurs. Les États-Unis ayant entrepris de mettre en œuvre une procédure améliorée de collecte des données pour le marqueur de l'égalité homme-femme, les données relatives à 2011 seront disponibles dans quelques mois (on ne dispose pas de données pour 2010).

Références

- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2012a), « Quelle doit être l'ampleur de la consolidation budgétaire pour ramener la dette à un niveau prudent ? », *Note de politique économique n° 11* du Département des affaires économiques de l'OCDE, avril, Éditions OCDE, www.oecd.org/dataoecd/25/63/50100974.pdf.
- OCDE (2012b), « Outlook on Aid : Survey on Donors' Forward Spending Plans 2012-15 », Éditions OCDE, www.oecd.org/dataoecd/45/25/50056866.pdf.
- OCDE (2011), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2011, n° 2, Éditions OCDE.
- OCDE (2008), « Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide », Éditions OCDE, www.oecd.org/dataoecd/61/43/41707972.pdf.
- OCDE (2001), « Le déliement de l'aide aux pays les moins avancés », *Synthèses OCDE*, juillet 2001, Éditions OCDE, www.oecd.org/dataoecd/5/49/35919775.pdf.
- OCDE (1996), *Rapport 1996 sur la coopération pour le développement*, Éditions OCDE.

Notes relatives aux différents membres du CAD

Les notes relatives aux membres du CAD présentées dans cette section sont classées par ordre alphabétique des pays et portent, pour chacun d'eux, sur des données fondamentales relatives à l'aide publique au développement (APD), à savoir :

- La performance, mesurée par l'APD et le rapport APD/revenu national brut (RNB).
- Les composantes bilatérale et multilatérale de l'APD.
- La répartition de l'APD par groupe de revenu, région et secteur et les dix principaux bénéficiaires de l'APD brute.
- La composition de l'APD bilatérale, en particulier la part de l'aide-pays programmable (APP).
- L'orientation de la coopération bilatérale vers les pays prioritaires et les pays les moins avancés (PMA).
- Le déliement de l'aide.
- Les engagements d'APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.
- Les politiques environnementales et les dotations au titre des Conventions de Rio.
- Le financement extérieur du développement au-delà de l'APD.

Allemagne

En 2011, l'APD de l'Allemagne s'élevait à 13.11 milliards USD, ce qui fait de ce pays le troisième contributeur du CAD en volume. Cette baisse de 0.7 % en valeur réelle par rapport à 2010 s'explique par une diminution des contributions à destination des institutions multilatérales.

Le rapport APD/RNB de l'Allemagne était de 0.38 % en 2012, contre 0.39 % en 2011, ce qui reste bien inférieur à l'objectif intermédiaire de 0.51 % fixé dans le cadre de l'UE pour 2010. La part du RNB qu'elle a consacrée à l'APD en 2011 la place au 12^e rang parmi les membres du CAD. L'Allemagne demeure attachée à l'objectif de l'UE consistant à allouer à l'APD 0.7 % du RNB à l'horizon 2015.

Graphique IV.6. Aide publique au développement de l'Allemagne¹

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	12 985	14 093	13 108	-7.0
Prix constants (2011 USD m)	13 743	14 093	13 991	-0.7
En euros (millions)	9 804	10 136	10 198	0.6
APD/RNB (%)	0.39	0.39	0.38	
Aide bilatérale (%)	62	62	67	

P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

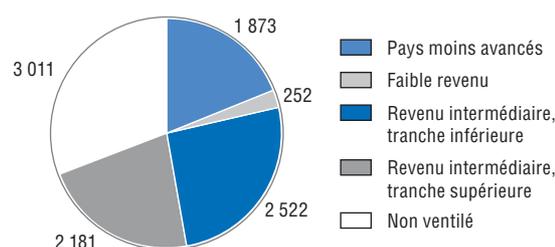
1 Inde	653
2 Chine	628
3 Afghanistan	505
4 Brésil	239
5 Indonésie	199
6 Égypte	183
7 Pérou	170
8 Pakistan	157
9 Turquie	145
10 Kenya	129

Mémo : % de l'APD bilatérale brute

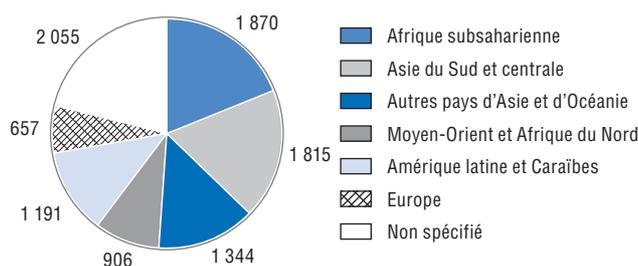
5 principaux bénéficiaires	23 %
10 principaux bénéficiaires	31 %
20 principaux bénéficiaires	41 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire

Par groupe de revenu (millions USD)



Par région (millions USD)



APD par secteur (%)



1. Voir note sur la concessionnalité des prêts dans les statistiques du CAD, <http://www.oecd.org/dac/stats/concessional-note.htm>.

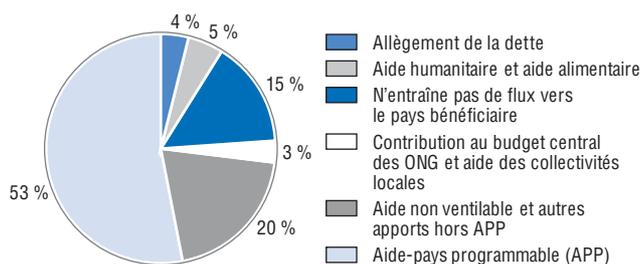
APD bilatérale et multilatérale

L'Allemagne a adopté une règle consistant à affecter deux tiers de son APD au canal bilatéral et un tiers au canal multilatéral. En 2012, le rapport de l'APD bilatérale de l'Allemagne à son APD multilatérale était à peu près conforme à cette règle (67/33) et proche de la moyenne du CAD. Selon les données préliminaires pour 2012, le programme bilatéral de l'Allemagne a représenté au total 8.72 milliards USD, tandis que 4.38 milliards USD – contre 5.61 milliards USD en 2010 – ont été dirigés vers des organisations multilatérales. Du fait de la diminution de ses dotations en 2012, l'Allemagne a régressé du premier au troisième rang des principaux donateurs d'APD multilatérale dans le monde.

Composition de l'APD bilatérale

En 2011, l'aide-pays programmable (APP) de l'Allemagne s'est élevée à 5.4 milliards USD, soit l'équivalent de 53 % de son APD bilatérale brute, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne du CAD, de 55 %. Ce constat tient en partie au fait qu'une part importante de l'APD bilatérale de l'Allemagne n'est pas affectée à des pays précis. Le soutien budgétaire général, qui entre dans l'APP, s'est élevé au total à 151 millions USD en 2011, soit 1.5 % de l'APD bilatérale, en légère augmentation par rapport à 2010 (1 %). L'aide humanitaire et alimentaire dispensée par l'Allemagne à titre bilatéral a représenté 5 % de son APD bilatérale brute.

Composition de l'APD bilatérale, 2011



Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

L'Allemagne a pris des mesures en vue de concentrer son APD bilatérale sur un plus petit nombre de secteurs et de pays, et pour se désengager des pays où elle estime ne pas posséder d'avantage comparatif. La part de l'APD bilatérale que l'Allemagne affecte à ses dix premiers bénéficiaires est tombée de 51 % en 2007 à 29 % en 2009 et 2010, mais a ensuite été rehaussée à 33 % en 2011. De même, la part de l'APD accordée aux 20 premiers bénéficiaires est tombée de 57 % en 2007 à 36 % en 2009, puis a été portée à 40 % en 2011.

Les données concernant l'APP dispensée par l'Allemagne semblent indiquer que la fragmentation de son aide s'est légèrement accentuée, le nombre de ses « relations significatives » (pays auxquels elle apporte plus que sa part de l'APP globale et/ou pour lesquels elle figure parmi les donateurs qui collectivement consentent 90 % de l'APP allouée à ces pays) ayant légèrement diminué, passant de 85 sur 112 (77 %) en 2010 à 82 sur 109 (75 %) en 2011.

Les efforts de coopération pour le développement de l'Allemagne ont toujours privilégié les pays à revenu intermédiaire, mais l'Allemagne consacre maintenant davantage de ressources aux pays à faible revenu et aux PMA, afin de mieux répondre à son objectif général de faire reculer la pauvreté. Alors que le montant d'APD brute affecté aux PMA a été porté de 1.78 milliard USD en 2010 à 1.97 milliard USD en 2011, la part qu'elle représente dans l'APD brute a été maintenue à 19 %.

Déliement de l'aide

La part de l'aide de l'Allemagne notifiée comme non liée était de 73 % en 2011.

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)

Aide non liée, 73 %

Aide liée, 26 %

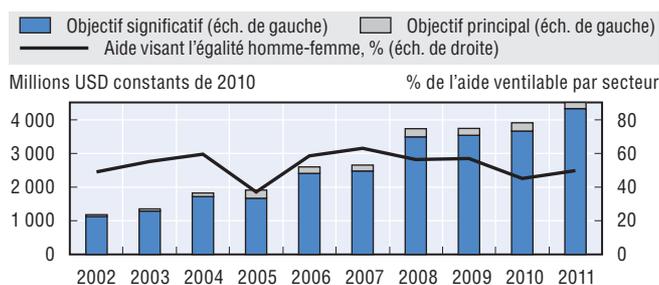
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Les engagements de l'Allemagne en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes témoignent de la place prioritaire accordée à cette question transversale. Ces engagements ont ainsi représenté 50 % (4.78 milliards USD) de son APD ventilable par secteur en 2011, contre 45 % en 2010.

Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

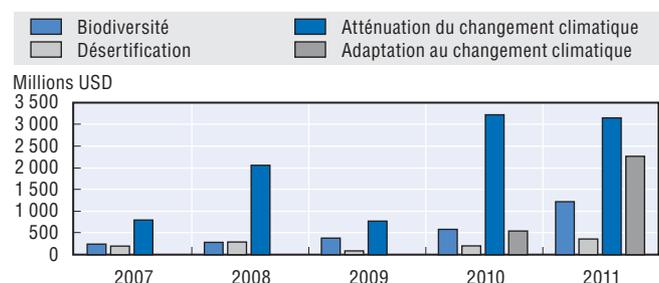
Les objectifs des Conventions de Rio font l'objet, de la part de l'Allemagne, d'engagements d'APD d'un volume non négligeable.

APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-11



Les engagements au titre de la biodiversité se sont accrus progressivement depuis 2007, passant de 584 millions USD en 2010 à 1.22 milliard USD en 2011. Les engagements en faveur de l'atténuation du changement climatique ont été plus instables : ils ont plus que doublé de 2007 à 2008, ont diminué en 2009 puis ont atteint un sommet en 2010 avec 3.2 milliards USD. Ils ont ensuite légèrement régressé pour s'établir à 3.15 milliards USD en 2011. Les engagements de l'Allemagne à l'appui de la lutte contre la désertification se sont accrus en 2008, ont chuté en 2009, ont plus que doublé en 2010, atteignant 202 millions USD, et ont continué d'augmenter pour se hisser à 362 millions USD en 2011. En 2010, les membres du CAD – dont l'Allemagne – ont commencé à notifier leurs engagements à l'appui de l'adaptation au changement climatique. Les dotations de l'Allemagne ont sensiblement progressé, passant de 546 millions USD en 2010 à 2.26 milliards USD en 2011.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

Les « autres apports du secteur public » notifiés par l'Allemagne comprenaient les crédits publics directs à l'exportation d'Euler-Hermès et les prêts assortis de conditions non libérales de la DEG (l'institution allemande de financement public du développement) et de la KfW. Les « autres apports du secteur public » ont beaucoup varié entre 2007 et 2010 en raison des fluctuations des crédits publics directs à l'exportation et du réajustement de la dette non concessionnelle : ils ont été négatifs en 2007 et 2008 (-2.53 milliards USD et -462 millions USD, respectivement) ; ils sont devenus positifs en 2009, atteignant 187 millions USD, ont baissé à -408 millions USD en 2010, et sont restés négatifs à -410 millions en 2011. Le montant net des apports privés allemands aux conditions du marché est passé de 27.5 milliards USD en 2010 à 40.9 milliards USD en 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910207>

Australie

L'Australie compte parmi les rares membres du CAD à avoir augmenté son APD en 2012, étant parvenue à traverser les crises économiques et financières mondiales sans tomber dans la récession, et ayant été relativement épargnée par les troubles actuels de la zone euro. En 2012, son APD nette s'élevait à 5.44 milliards USD, soit une hausse de 10.4 % en termes réels par rapport à 2011, utilisée pour financer des dons bilatéraux de plus grande envergure. L'Australie a maintenu la trajectoire de croissance de son APD, qui s'est établie à 9 % par an depuis 2006.

L'Australie a également accru la part de l'APD en pourcentage du revenu national, portée à 0.36 % en 2012, contre 0.32 % en 2010. En mai 2013, l'Australie a réaffirmé son engagement à atteindre son objectif d'un rapport APD/RNB de 0.5 % mais en a repoussé l'échéance d'un an, à 2017/18.

Graphique IV.7. Aide publique au développement de l'Australie

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	3 826	4 924	5 440	10.5
Prix constants (2011 USD m)	4 479	4 924	5 436	10.4
En dollars australiens (millions)	4 171	4 772	5 255	10.1
APD/RNB (%)	0.32	0.34	0.36	
Aide bilatérale (%)	85	87	85	

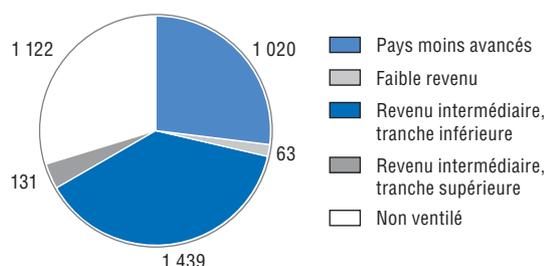
P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

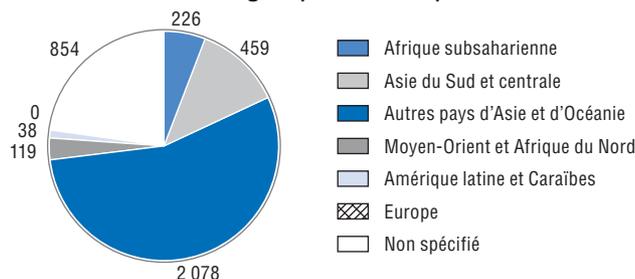
1 Papouasie-Nlle-Guinée	449
2 Indonésie	402
3 Salomon, Îles	253
4 Afghanistan	129
5 Viêt Nam	129
6 Timor-Leste	114
7 Philippines	110
8 Pakistan	94
9 Bangladesh	65
10 Cambodge	63
Mémo : % de l'APD bilatéral brute	
5 principaux bénéficiaires	36 %
10 principaux bénéficiaires	48 %
20 principaux bénéficiaires	60 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire

Par groupe de revenu (millions USD)



Par région (millions USD)



APD par secteur (%)



APD bilatérale et multilatérale

Les hausses de l'APD australienne entre 2006 et 2012 se sont traduites par une augmentation des dotations aux circuits tant bilatéral que multilatéral, d'après les données préliminaires de 2012, lesquels ont reçu respectivement 4.6 milliards USD et 796 millions USD. En 2012, les parts respectives de l'APD bilatérale et multilatérale de l'Australie ont été de 85 % et 15 %, ce qui correspond grosso modo à la moyenne de 86 % et 14 % observée en 2007-12.

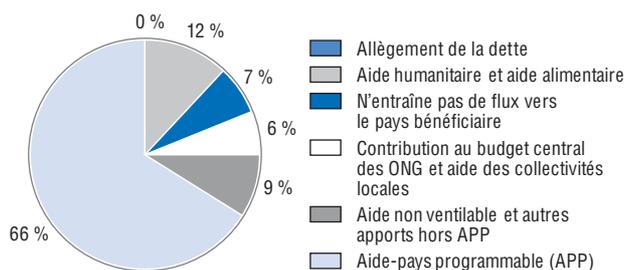
Composition de l'APD bilatérale

L'aide-pays programmable (APP) de l'Australie s'est élevée à 66 % de son APD bilatérale brute en 2011, proportion bien supé-

rieure à la moyenne du CAD, de 55 %. En 2011, l'Australie n'a accordé aucune aide au développement sous forme de soutien budgétaire général, lequel entre dans l'APP. L'aide humanitaire et alimentaire fournie par l'Australie à titre bilatéral a représenté 12 % de son APD bilatérale brute.

Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Les dix premiers bénéficiaires de l'aide globale consentie par l'Australie ont reçu 45 % de son APD bilatérale brute en 2011, contre 65 % en 2007. Cette moindre concentration s'explique principalement par la diminution des contributions considérables versées à l'Irak depuis 2009. La part de l'APD australienne

Composition de l'APD bilatérale, 2011

reçue par ses 20 premiers bénéficiaires a également reculé, passant de 73 % en 2007 à 57 % en 2011.

Le nombre de « relations significatives » (pays auxquels l'Australie fournit plus que sa part de l'APP globale et/ou pour lesquels elle figure parmi les donateurs qui consentent collectivement 90 % de l'APP allouée à ces pays) a augmenté, passant de 25 sur 64 partenaires en 2007 (soit 39 %) à 42 sur 99 en 2011 (soit 42 %). L'Australie a donc légèrement accru la concentration de son APP l'année dernière, tout en augmentant le nombre global de ses partenaires.

L'Australie a régulièrement accru les ressources allouées aux PMA, qui sont passées de 23 % en 2007 à 26.6 % (soit 1.14 milliard USD) en 2011.

Déliement de l'aide

L'intégralité de l'aide de l'Australie a été notifiée comme non liée en 2011.

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)

Aide non liée, 100 %

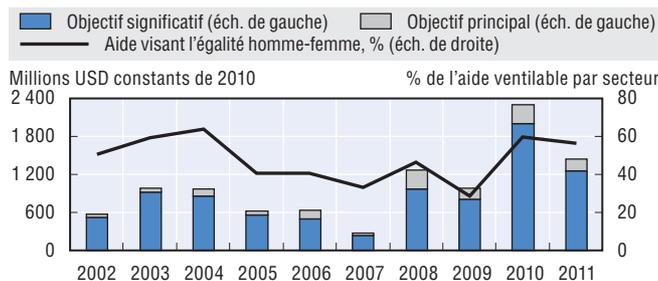
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

D'après l'examen par les pairs de l'Australie de 2013, l'égalité homme-femme, le renforcement des capacités et le handicap sont solidement intégrés dans les projets et programmes du pays, et le rôle des points de contact sur l'égalité homme-femme a été renforcé. Le programme australien de coopération pour le développement est donc à même de favoriser l'égalité entre les sexes dans les contextes difficiles et divers où il se déploie, des îles du Pacifique et des Philippines à l'Afghanistan.

Même si les montants engagés à l'appui d'activités faisant de l'égalité homme-femme l'objectif principal ou un objectif significatif ont considérablement varié entre 2002 et 2009, le soutien à ces activités a fortement augmenté en 2010, atteignant 2.3 milliards USD (contre 797 millions USD en 2009). Il a cependant été ramené à 1.4 milliard USD (soit une baisse de 38 % en termes réels) en 2011.

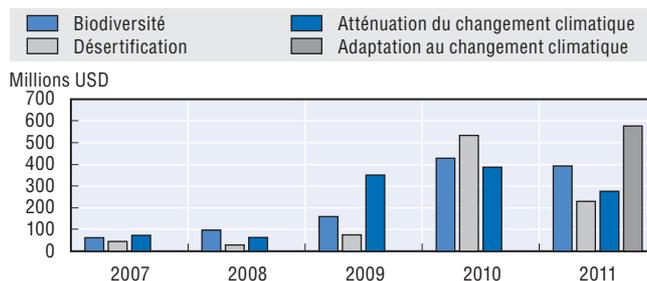
Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

Depuis 2007, l'Australie a pris des mesures positives pour mieux intégrer les questions d'environnement et de changement

APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-11

Note : L'Australie notifie des engagements négatifs sous forme agrégée qui ne sont pas ventilés par secteur et qui renvoient à l'annulation d'engagements pris les années précédentes. Les montants négatifs ne figurent pas dans les données ci-dessus.

climatique dans son programme de coopération pour le développement. Entre 2008 et 2010, elle a augmenté régulièrement et de manière significative son soutien aux activités liées aux Conventions de Rio. En 2011, on a observé une diminution par rapport à 2010 des engagements de l'Australie en faveur de tous les marqueurs de Rio, à l'exception de celui relatif à l'adaptation au changement climatique.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11

Note : L'Australie notifie des engagements négatifs sous forme agrégée qui ne sont pas ventilés par secteur et qui renvoient à l'annulation d'engagements pris les années précédentes. Les montants négatifs ne figurent pas dans les données ci-dessus.

Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

Les versements nets de l'Australie enregistrés en tant que « autres apports du secteur public » (composés exclusivement de dons non liés au développement), qui ont totalisé 262 millions USD en 2011, sont très faibles comparés aux apports d'APD de l'Australie. En revanche, l'APD représente 34 % du total des apports nets de ressources, et les apports nets privés aux conditions du marché 65 % (9.62 milliards USD en 2011). Ces derniers sont restés relativement stables par rapport à 2010 (9.5 milliards USD). Les dons versés par des organismes caritatifs privés australiens aux pays partenaires s'élevaient à 928 millions USD en 2010 ; on ne dispose pas de données sur ces apports pour 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910226>

Autriche

En 2012, l'APD nette de l'Autriche s'est chiffrée à 1.11 milliard USD. Par rapport à 2011, année où l'APD autrichienne a chuté de 14 % en termes réels, le volume d'APD de 2012 représente une hausse de 6.1 %. Celle-ci s'explique principalement par des opérations d'allègement de la dette en Afrique subsaharienne.

En dépit d'une augmentation l'ayant porté à 0.32 % en 2010, le rapport APD/RNB de l'Autriche a régressé, tombant à 0.27 % en 2011, et restant en deçà de l'objectif intermédiaire, soit 0.51 %, fixé dans le cadre de l'UE. L'Autriche a réaffirmé son engagement d'atteindre l'objectif de l'UE fixé à 0.7 %, mais reconnaît qu'elle sera incapable de le faire dans les délais impartis, soit à l'horizon 2015, en raison des coupes opérées dans le budget national. En 2012, le rapport APD/RNB était de 0.28 %, soit un pourcentage très inférieur à celui que l'Autriche espérait atteindre (0.47 %) en raison d'une annulation de la dette du Soudan prévue en 2012-14.

Graphique IV.8. Aide publique au développement de l'Autriche

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	1 208	1 111	1 112	0.1
Prix constants (2011 USD m)	1 295	1 111	1 180	6.1
En euros (millions)	912	799	865	8.3
APD/RNB (%)	0.32	0.27	0.28	
Aide bilatérale (%)	51	44	48	

P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

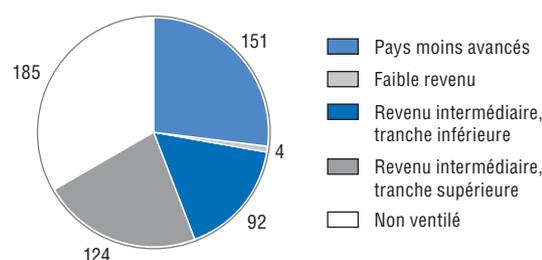
1 Congo, République démocratique	65
2 Turquie	30
3 Bosnie-Herzégovine	29
4 Chine	19
5 Togo	16
6 Kosovo	15
7 Ouganda	14
8 Serbie	12
9 Éthiopie	11
10 Ukraine	11

Mémo : % de l'APD bilatéral brute

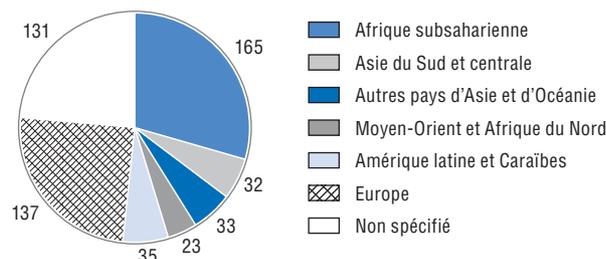
5 principaux bénéficiaires	29 %
10 principaux bénéficiaires	40 %
20 principaux bénéficiaires	52 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire

Par groupe de revenu (millions USD)



Par région (millions USD)



APD par secteur (%)



APD bilatérale et multilatérale

Alors qu'elle s'était établie en moyenne autour de 73 % en 2006-08, la part bilatérale de l'APD nette autrichienne a été considérablement réduite au moment de la contraction de l'APD en 2009, tombant à 44 %. Lorsque l'APD nette a augmenté en 2010, la part transitant par le canal bilatéral a elle aussi progressé, atteignant 51 %. En 2012, l'APD bilatérale autrichienne a totalisé 538 millions USD, soit l'équivalent de 48 % de l'APD nette, tandis que l'APD multilatérale s'établissait à 574 millions USD.

Composition de l'APD bilatérale

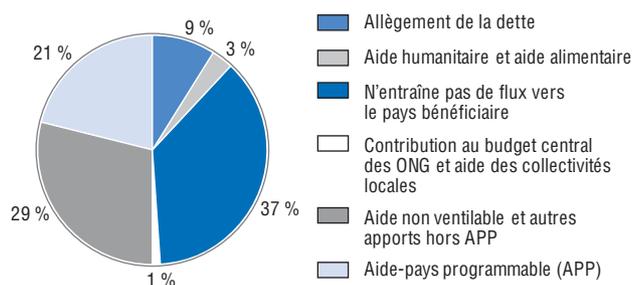
En 2011, seuls 21 % de l'APD bilatérale brute de l'Autriche relevaient de l'aide-pays programmable, pourcentage bien infé-

rieur à la moyenne du CAD, de 55 %. Le soutien budgétaire général, qui entre dans l'aide-pays programmable, s'est élevé à 4.45 millions USD, soit 0.9 % de l'APD bilatérale. L'aide humanitaire et alimentaire consentie par l'Autriche à titre bilatéral représentait 3 % de son APD bilatérale brute.

Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

En matière d'APP, l'Autriche est un partenaire significatif de ses 14 pays prioritaires. Autrement dit, elle fournit à ces pays plus que sa part de l'APP globale et/ou figure parmi les principaux donateurs qui consentent collectivement 90 % de l'APP allouée à ces pays. Cependant, la part de l'APD autrichienne allouée à ses 10 premiers bénéficiaires est tombée de 78 % en 2007 à 37 %

Composition de l'APD bilatérale, 2011



en 2011, et la part revenant à ses 20 premiers bénéficiaires a été ramenée de 83 % à 51 % sur cette même période.

La part de l'APD brute allouée aux PMA a considérablement augmenté entre 2007 et 2010, de 6 % à 33 %, pour redescendre à 19 % en 2011. Cette année-là, l'APD brute de l'Autriche à destination de PMA s'est élevée à 95.64 millions USD.

Déliement de l'aide

L'Autriche compte parmi les membres du CAD qui doivent accélérer leurs efforts pour délier leur aide : en 2011, la part de son APD notifiée comme non liée s'établissait à seulement 44 %.

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)



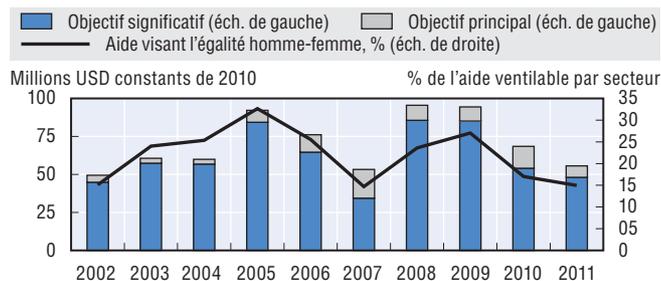
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

La politique de développement de l'Autriche fait de l'égalité des sexes l'un de ses thèmes transversaux. Le soutien à des activités ayant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme objectif principal ou significatif a fluctué entre 2002 et 2010 : les engagements ont atteint un record de 101 millions USD en 2008, ont ensuite légèrement baissé en 2009, et ont chuté à 69 millions USD en 2010. En 2011, les engagements ont encore diminué pour tomber à 56 millions USD, et la part de l'APD ventilable par secteur en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a régressé, passant de 17 % en 2010 à 15 % en 2011.

Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

L'environnement et le changement climatique sont une préoccupation des autorités autrichiennes, qui déploient depuis plusieurs années des efforts afin de prendre en compte ces aspects dans la coopération pour le développement. L'environnement est

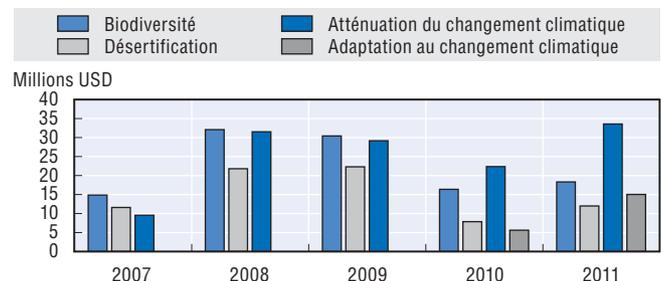
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-11



l'une des thématiques transversales de la coopération autrichienne pour le développement.

Les engagements de l'Autriche au regard des objectifs des Conventions de Rio, qui avaient augmenté en 2008, ont fléchi en 2009, et chuté plus nettement en 2010. En 2011, les engagements de l'Autriche ont de nouveau augmenté, et se sont répartis comme suit : 18 millions USD pour la biodiversité, 34 millions USD pour l'atténuation du changement climatique, 15 millions USD pour l'adaptation au changement climatique et 12 millions USD pour la lutte contre la désertification.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

L'apport total de ressources de l'Autriche aux pays partenaires s'est chiffré à 6.1 milliards USD en 2011 en termes nets, dont 1.1 milliard USD sous forme d'APD. Les apports nets privés étaient composés essentiellement d'investissements directs à l'étranger, à hauteur de 5.2 milliards USD au total, mais comprenaient aussi des opérations privées de l'OeEB, l'institution publique autrichienne de financement du développement, à concurrence de 103 millions USD en 2011, et des crédits privés à l'exportation, qui se sont chiffrés au total à 500 millions USD en 2011. Les dons privés se sont élevés à 182 millions USD, contre 167 millions USD en 2010.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910245>

Belgique

En 2012, l'APD nette de la Belgique s'est élevée à 2.30 milliards USD. Après une progression continue – de 15 % par an en moyenne – entre 2008 et 2010, l'APD nette de la Belgique a fléchi en 2011 et poursuit son recul, qui a été de 13 % en termes réels en 2012.

Si le rapport APD/RNB de la Belgique a atteint 0.64 % en 2010, dépassant l'objectif intermédiaire de 0.51 % fixé par l'UE pour cette même année, il est tombé à 0.54 % en 2011 et a encore diminué en 2012 pour atteindre 0.47 %. La Belgique a adopté une loi par laquelle elle s'engage à porter l'APD à 0.7 % du RNB à l'horizon 2015.

Graphique IV.9. Aide publique au développement de la Belgique

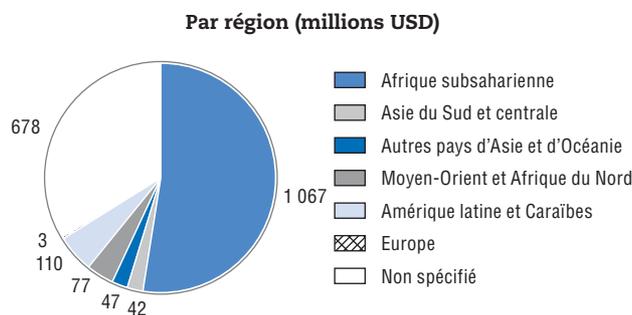
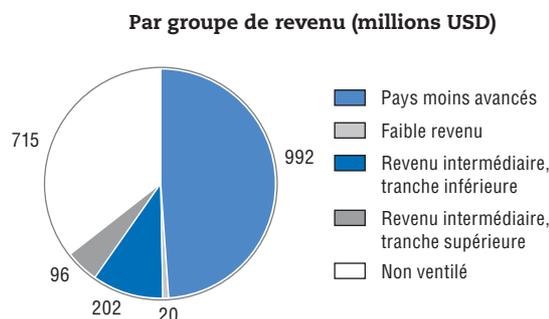
APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	3 004	2 807	2 303	-18.0
Prix constants (2011 USD m)	3 217	2 807	2 442	-13.0
En euros (millions)	2 268	2 019	1 792	-11.2
APD/RNB (%)	0.64	0.54	0.47	
Aide bilatérale (%)	68	62	62	

P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Congo, République démocratique	495
2 Rwanda	74
3 Burundi	61
4 Togo	47
5 Mozambique	34
6 Congo, République	30
7 Niger	29
8 Bénin	29
9 Cisjordanie et bande de Gaza	27
10 Maroc	25
Mémo : % de l'APD bilatéral brute	
5 principaux bénéficiaires	35 %
10 principaux bénéficiaires	42 %
20 principaux bénéficiaires	53 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire



APD par secteur (%)



APD bilatérale et multilatérale

L'augmentation de l'APD observée en 2009 et 2010 a principalement pris corps dans un accroissement du programme bilatéral, qui a fait passer la part de l'aide bilatérale à 61 % en 2009 puis à 68 % en 2010. La baisse de l'APD observée en 2011 a tenu principalement à une opération ponctuelle d'annulation de la dette de la République démocratique du Congo (RDC) en 2010. Après déduction des montants ainsi annulés, la part de l'aide bilatérale pour 2011 est analogue à celle de 2010. En 2012, l'APD nette bilatérale a totalisé 1.43 milliard USD, soit l'équivalent de 62 % de l'APD nette.

Composition de l'APD bilatérale

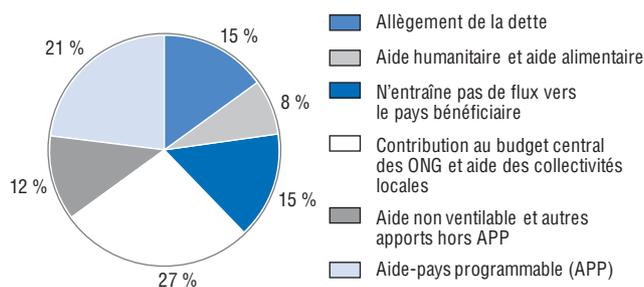
En 2011, l'aide-pays programmable (APP) n'a représenté que 23 % de l'APD bilatérale brute de la Belgique, ce qui est bien

inférieur à la moyenne des membres du CAD, de 55 %. Le soutien budgétaire général, classé dans l'aide-pays programmable, s'est élevé à 4.23 millions USD, soit 0.2 % de l'APD bilatérale. L'aide humanitaire et alimentaire dispensée par la Belgique à titre bilatéral a représenté 8 % de son APD bilatérale brute.

Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

La Belgique s'est fixé pour objectif de concentrer son aide au développement sur un plus petit nombre de pays et de devenir un partenaire important pour ses pays prioritaires. Elle y est parvenue pour ce qui est de son aide-pays programmable en faveur de ses pays prioritaires : elle entretient des « relations significatives » avec 15 d'entre eux sur 18, ce qui signifie qu'elle fournit à ces pays plus que sa part de l'APP globale et/ou qu'elle figure parmi les principaux donneurs qui consentent collectivement 90 % de

Composition de l'APD bilatérale, 2011



l'APP allouée à ces pays. De plus, les pays prioritaires de la Belgique comptent aussi parmi les dix premiers bénéficiaires de son APD totale.

Alors que la part de son APD affectée aux dix premiers bénéficiaires s'est accrue, passant de 37 % en 2007 à 49 % en 2010, elle a fortement chuté en 2011 pour redescendre à 39 %. De même, la part allouée à ses 20 premiers bénéficiaires, qui avait été portée de 49 % à 58 % sur cette même période, a été ramenée à 50 % en 2011.

La part de l'APD bilatérale brute que la Belgique affecte aux PMA, qui était en moyenne de 38 % entre 2007 et 2009, a atteint 52 % en 2010, mais est retombée à 45.8 %, soit 894 millions USD, en 2011.

Déliement de l'aide

La Belgique fait partie des membres du CAD qui ont délié une grande partie de leur aide. En 2011, 98 % de l'aide de la Belgique ont été notifiés comme non liés.

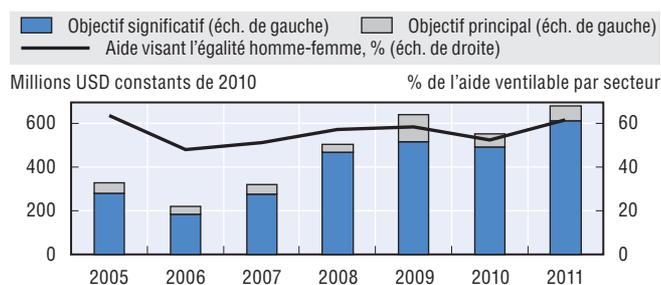
Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)



APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

L'égalité des sexes est l'une des thématiques transversales de la coopération belge pour le développement. Entre 2006 et 2009, le soutien apporté par la Belgique aux activités ayant l'égalité homme-femme comme objectif principal ou objectif significatif a augmenté, passant de 194 millions USD en 2006 à 662 millions USD en 2009. Après une baisse de 13 % en 2010, les engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ont progressé de 23 %, pour s'établir à 731 millions USD en 2011. La part de l'aide axée sur l'égalité des sexes dans le total de l'APD ventilable par secteur a été sensiblement accrue, passant de 52 % en 2010 à 62 % en 2011.

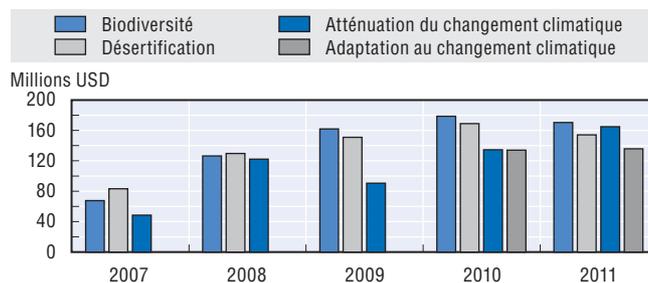
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2005-11



Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

L'environnement est un autre thème transversal de la coopération belge pour le développement, comme le montre le volume élevé d'engagements financiers qu'a pris le pays au titre des objectifs des Conventions de Rio. Si les engagements en faveur de la biodiversité ont légèrement reculé entre 2010 et 2011, les engagements en faveur de tous les autres objectifs des Conventions de Rio ont augmenté en 2011, et se sont répartis comme suit : 165 millions USD pour l'atténuation du changement climatique, 136 millions USD pour l'adaptation au changement climatique et 154 millions USD pour la lutte contre la désertification.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

Le montant total net des ressources apportées par la Belgique aux pays partenaires a été divisé par sept entre 2010 et 2011, passant de 7.9 milliards à 1.2 milliard USD. Cela s'explique principalement par les montants reçus par la Belgique au titre du rendement de ses investissements directs étrangers de la part des pays partenaires. Les apports publics nets autres que l'APD, tels que les crédits directs à l'exportation, sont négligeables (-15 millions USD au total en 2011) tandis que le montant net des dons privés a augmenté depuis 2007 pour atteindre 519 millions USD en 2011, soit une progression de 38 % par rapport à 2010.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910264>

Canada

En 2012, l'APD nette du Canada s'est élevée à 5.68 milliards USD, ce qui place le pays au sixième rang des membres du CAD en termes de volume. Après une baisse de 5 % en 2011, l'APD du Canada a progressé en valeur réelle de 4.1 % en 2012 en raison d'une augmentation des opérations d'allègement de la dette et de la poursuite de sa participation à de grandes initiatives régionales.

Le rapport APD/RNB du Canada était de 0.32 % en 2012, ce qui est bien inférieur à l'objectif fixé de longue date par les Nations Unies de consacrer à l'APD 0.7 % du RNB, que le Canada n'a pas fait sien.

Graphique IV.10. Aide publique au développement du Canada

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	5 214	5 459	5 678	4.0
Prix constants (2011 USD m)	5 606	5 459	5 682	4.1
En dollars canadiens (millions)	5 372	5 399	5 673	5.1
APD/RNB (%)	0.34	0.32	0.32	
Aide bilatérale (%)	75	75	76	

P. Données préliminaires.

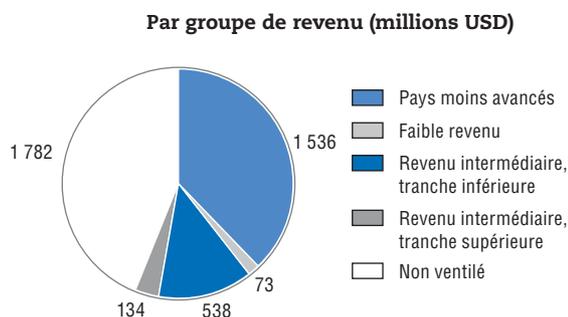
Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Haïti	350
2 Afghanistan	246
3 Éthiopie	130
4 Mali	106
5 Mozambique	106
6 Tanzanie	103
7 Pakistan	95
8 Ghana	92
9 Soudan	80
10 Bangladesh	74

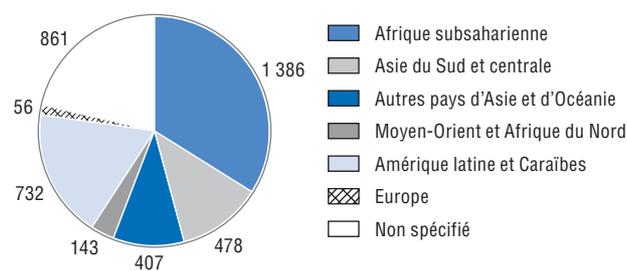
Mémo : % de l'APD bilatéral brute

5 principaux bénéficiaires	23 %
10 principaux bénéficiaires	34 %
20 principaux bénéficiaires	43 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire



Par région (millions USD)



APD par secteur (%)



APD bilatérale et multilatérale

Au cours des cinq dernières années, le rapport de l'APD bilatérale à l'APD multilatérale du Canada est passé de 69/31 (part bilatérale/part multilatérale) en 2006 à 76/24 en 2011. Selon les premières données pour 2012, le programme bilatéral du Canada s'est élevé à 4.30 milliards USD, ce qui signifie que la part du canal bilatéral dans l'APD nette du Canada s'est maintenue à 76 %.

Composition de l'APD bilatérale

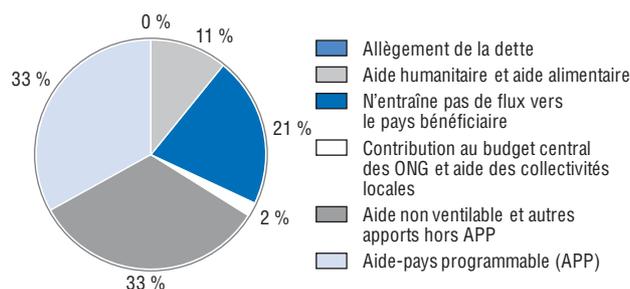
En 2011, l'aide-pays programmable (APP) du Canada s'est élevée à 1.39 milliard USD, soit 33 % de son APD bilatérale brute (contre une moyenne de 55 % pour le CAD). Le faible niveau de l'APD canadienne est dû principalement à la forte proportion de l'APD bilatérale consacrée aux dépenses dans le pays donneur,

comme celles se rapportant aux réfugiés, aux frais administratifs et aux bourses d'étude, ainsi qu'à la part importante des programmes de partenariat et de l'APD dispensée par d'autres organismes fédéraux et locaux. Le soutien budgétaire général – classé dans l'APP – s'est élevé à 1.6 % de l'APD bilatérale brute du Canada, en légère augmentation (1.5 %) par rapport à 2010. L'aide humanitaire et alimentaire consentie par le Canada à titre bilatéral représentait 11 % de son APD bilatérale brute.

Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Les examens par les pairs de 2007 et 2012 recommandaient au Canada de davantage concentrer la coopération pour le développement bilatérale et de se désengager des pays où il ne possédait pas d'avantage comparatif. Depuis 2007, le Canada a ramené de 77 à 43 le nombre de ses pays partenaires et sélectionné parmi

Composition de l'APD bilatérale, 2011



ces derniers 20 «pays de concentration». Entre 2007 et 2010, le nombre de pays bénéficiaires de l'APD du Canada est passé de 146 à 125, et la part de l'APD bilatérale que recevaient respectivement les 10 premiers et les 20 premiers pays partenaires s'est accrue de 31 % à 39 % et de 43 % à 48 %. En 2011 cependant, ces chiffres ont diminué pour passer à 29 % et 38 %, respectivement.

Le nombre des «relations significatives» du Canada (pays auxquels il fournit plus que sa part de l'APP globale et/ou pour lesquels il figure parmi les donateurs qui consentent collectivement 90 % de l'APP allouée à ces pays) est passé de 40 % du total de ses relations en 2007 à 46 % en 2011, ce qui dénote une concentration légèrement plus forte du programme bilatéral.

La part de l'APD bilatérale brute du Canada affectée aux PMA a sensiblement progressé entre 2009 (37 %) et 2010 (44 %), mais a été ramenée à 32 % en 2011. L'aide en faveur des PMA a également diminué en valeur absolue, totalisant 1.35 milliard USD, contre 1.73 milliard USD en 2010.

Déliement de l'aide

Le Canada a délié la totalité de son aide alimentaire en 2008 et prévoit de délier l'intégralité de son APD d'ici à la fin de l'exercice budgétaire 2012/13. En 2011, la part de l'aide du Canada notifiée comme non liée était de 91 %.

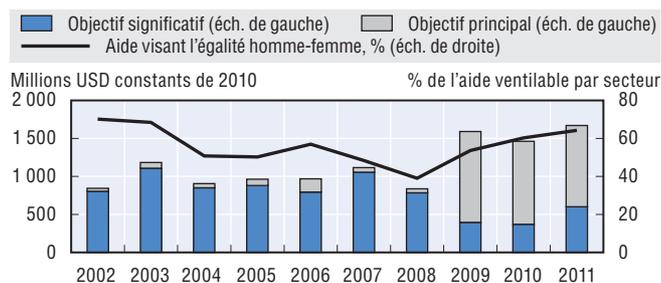
Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)



APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Les efforts importants déployés en 2011 en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes tiennent à la place prioritaire que le Canada accorde à cette question transversale. Après avoir beaucoup varié entre 2002 et 2008, le soutien apporté par le Canada aux activités ayant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes comme objectif principal a sensiblement augmenté, passant de 795 millions USD en 2008 à 1.4 milliard USD en 2009. Bien que les engagements d'APD aient légèrement reculé en 2010, ils ont atteint 1.8 milliard USD en 2011, ce qui représente une hausse de 14 % en termes réels par rapport à l'année précédente. Au total, 64 % de l'APD canadienne ventilable par secteur ont été affectés à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en 2011, contre 60 % en 2010.

APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-11

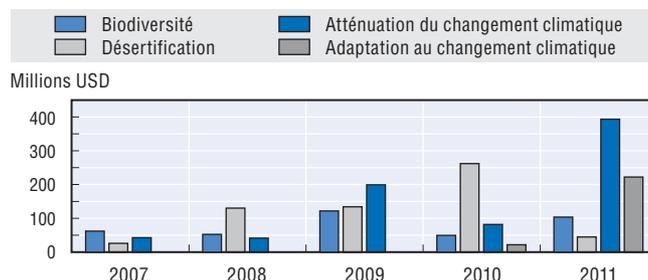


Note : Le marqueur de l'égalité homme-femme de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) n'est pas censé se rapporter aux versements. Il sert à déterminer le degré d'intégration des résultats prévus en matière d'égalité des sexes dans les projets de l'ACDI, ou l'aptitude d'un organisme à intégrer cet objectif dans ses activités. Il n'est pas destiné à rendre compte de l'intégration des questions d'égalité des sexes dans un budget. La possibilité de définir une démarche méthodologique claire pour établir une correspondance entre le marqueur de l'ACDI et celui du CAD est actuellement à l'étude.

Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

La durabilité environnementale figure en tant que thème transversal dans le cadre régissant la politique de développement du Canada. Les engagements d'APD du Canada au regard des objectifs des Conventions de Rio ont beaucoup varié de 2007 à 2010. En 2011, les engagements d'APD au titre de tous les objectifs à l'exception de la lutte contre la désertification ont augmenté par rapport à l'année précédente.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

Après des années de croissance régulière, les autres apports du secteur public et les apports privés nets du Canada aux pays admis au bénéfice de l'APD ont fortement chuté à la suite de la crise financière mondiale de 2008. Les investisseurs canadiens ont réduit leurs apports de fonds aux pays pouvant prétendre à l'APD de 16 milliards USD en 2008 à 3 milliards USD en 2009 (versements nets), mais en 2010, ceux-ci sont revenus à 14 milliards USD. Ces flux sont cependant redescendus à 5.7 milliards USD en 2011. Afin de stimuler une croissance économique durable, le Canada s'attache à utiliser son APD de façon à faciliter l'instauration de conditions plus propices à l'investissement, ainsi qu'à mobiliser l'investissement du secteur privé dans les pays partenaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910283>

Corée

En 2012, l'APD nette de la Corée s'est élevée à 1.55 milliard USD, soit 17.6 % de plus qu'en 2011 en termes réels, celle-ci ayant intensifié de façon générale ses efforts de coopération pour le développement afin de porter son rapport APD/RNB à 0.25 % à l'horizon 2015.

Le rapport APD/RNB de la Corée a atteint 0.14 %, et ce pays manque ainsi de peu l'objectif intermédiaire de 0.15 % qu'il s'était fixé pour 2012. Si, par son rapport APD/RNB, la Corée occupait l'antépénultième rang des membres du CAD, par le volume de son APD, elle s'est classée au 16^e rang en 2012, gagnant ainsi une place par rapport à 2011.

Graphique IV.11. Aide publique au développement de la Corée

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	1 174	1 325	1 551	17.1
Prix constants (2011 USD m)	1 246	1 325	1 557	17.6
En won (milliards)	1 356	1 467	1 746	19.1
APD/RNB (%)	0.12	0.12	0.14	
Aide bilatérale (%)	77	75	75	

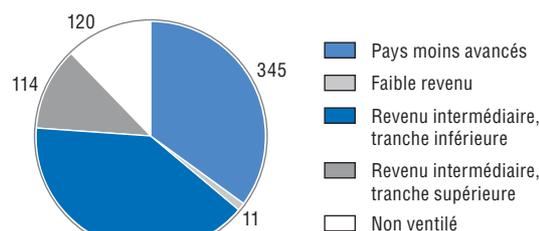
P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

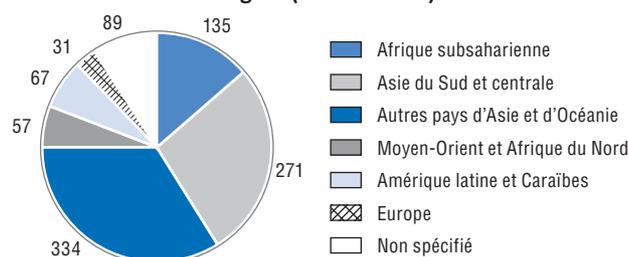
1	Viêtnam	124
2	Bangladesh	69
3	Afghanistan	61
4	Cambodge	50
5	Sri Lanka	48
6	Mongolie	36
7	Philippines	34
8	Laos	31
9	Indonésie	30
10	Ouzbékistan	30
<i>Mémo : % de l'APD bilatéral brute</i>		
	5 principaux bénéficiaires	36 %
	10 principaux bénéficiaires	52 %
	20 principaux bénéficiaires	68 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire

Par groupe de revenu (millions USD)



Par région (millions USD)



APD par secteur (%)



APD bilatérale et multilatérale

Si la Corée n'a pas atteint son objectif de porter le rapport aide bilatérale/aide multilatérale à 70/30 pour 2012, la part du canal multilatéral dans son APD nette a progressivement augmenté au cours des six dernières années, passant de 17 % en 2006 à 25 % en 2012.

Composition de l'APD bilatérale

Le programme d'aide bilatérale de la Corée se caractérise par la forte part de l'aide-pays programmable (APP). Cette dernière s'est élevée à 910 millions USD en 2011, soit l'équivalent de 88 % de l'APD bilatérale brute, classant la Corée au deuxième rang des membres du CAD. Le chiffre élevé de son APP s'explique principalement par le faible montant de ses autres dépenses bilatérales,

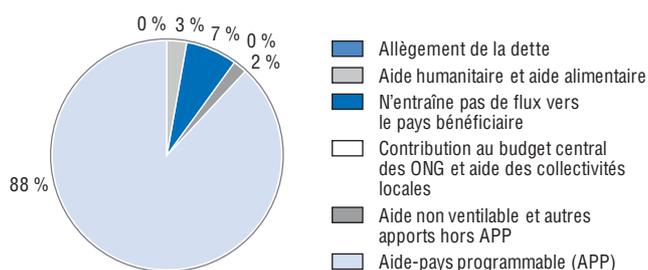
comme les dépenses dans le pays donneur, l'aide humanitaire et l'allègement de la dette.

Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

En 2011, les 10 premiers bénéficiaires de l'aide de la Corée ont reçu 51 % de son APD bilatérale, et les 20 premiers, 67 %. Cependant, seuls 13 des 20 premiers bénéficiaires comptent parmi ses 26 pays partenaires prioritaires, ce qui signifie que la Corée doit faire davantage d'efforts pour atteindre son objectif de diriger 70 % des ressources de son aide bilatérale vers ses pays partenaires prioritaires.

La Corée concentre généralement son APD bilatérale sur l'Asie. Elle a cependant pris des dispositions pour augmenter son aide aux pays à faible revenu, principalement ceux d'Afrique

Composition de l'APD bilatérale, 2011



subsaharienne. De même, la part de son APD bilatérale brute que la Corée alloue aux PMA a progressivement augmenté pour passer de 23,5 % en 2007 à 34,1 % (plus de 353 millions USD) en 2011, ce qui est supérieur à la moyenne du CAD (30 %).

La fragmentation géographique de la coopération coréenne pour le développement semble s'accroître. La Corée a ramené le nombre de ses «relations significatives» de 37 en 2007 à 30 en 2011, alors que le nombre de «relations non significatives» est passé de 40 à 54 au cours de la même période.

Déliement de l'aide

Dans la perspective de son adhésion au CAD, la Corée avait établi une feuille de route pour délier jusqu'à 75 % de son APD bilatérale à l'horizon 2015, et elle progresse dans ce sens. En 2011, la part de l'aide de la Corée notifiée comme non liée était de 46 %.

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)



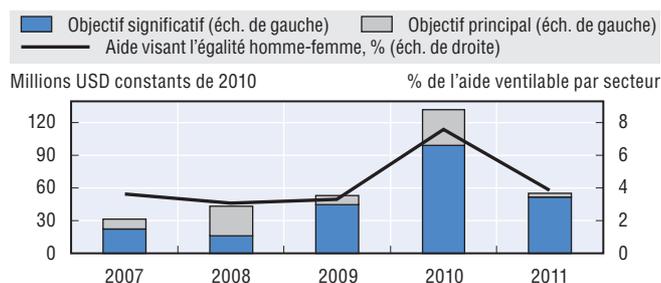
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

En 2011, l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) a publié des lignes directrices pour l'intégration de la problématique homme-femme, qui servent à éclairer les activités de la Corée avec ses pays partenaires ainsi que ses stratégies sectorielles. 10 % du budget de chaque projet financé par la KOICA doivent en principe être affectés à des activités en faveur de l'égalité des sexes. Cet objectif est également placé au cœur de la politique d'APD à moyen terme (2011-15) de la Corée car il est considéré comme un élément fondamental de son programme de coopération pour le développement. Toutefois, après avoir enregistré une hausse sensible en 2010, la part de l'APD coréenne en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a diminué de moitié en 2011 pour passer à 55 millions USD, soit 4 % de l'APD ventilable par secteur, ce qui est l'un des pourcentages les plus faibles que l'on relève chez les membres du CAD.

Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

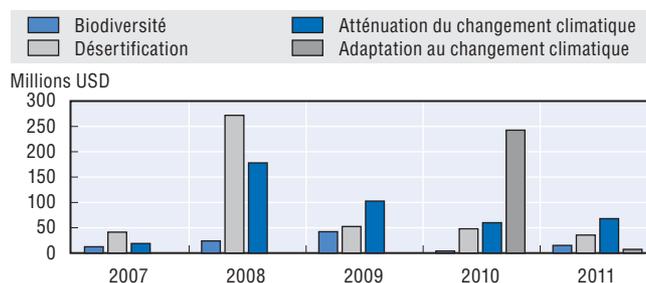
La Corée souhaite porter la part de son «APD verte» à 30 % à l'horizon 2020, et sa contribution aux activités concernant

APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2007-11



l'environnement et le changement climatique a progressivement augmenté au fil des ans. Même si la Corée n'a consacré que 4 millions USD de son APD à la biodiversité en 2010, l'enveloppe au total a pratiquement quadruplé en 2011, pour atteindre 15 millions USD en 2011. L'APD de la Corée en faveur de l'atténuation du changement climatique s'est aussi accrue de 13 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 68 millions USD. En revanche, l'APD affectée à l'adaptation au changement climatique a fortement baissé, passant de 243 millions USD en 2010 à un peu plus de 7 millions USD en 2011.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

Depuis 2008, les autres apports du secteur public de la Corée aux pays partenaires se sont élevés en moyenne à 1,6 milliard USD par an, ce qui reflète la place importante des prêts dans sa coopération pour le développement. Son APD nette a représenté 40 % environ du total des apports du secteur public. Les investisseurs privés de la Corée ont également été à l'origine d'apports substantiels pendant la période considérée (7,5 milliards USD en moyenne). Le montant net des apports privés aux conditions du marché de la Corée aux pays partenaires a été de 8,3 milliards USD en 2011, soit une baisse de 4 % en termes nominaux par rapport aux apports de 2010 (8,7 milliards USD). De plus, les dons privés nets de la Corée en faveur des pays partenaires se sont élevés à 175 millions USD en 2011, soit trois fois plus qu'en 2010.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910302>

Danemark

En 2012, l'APD nette du Danemark s'est élevée à 2.72 milliards USD, ce qui, par rapport à 2011, représente une baisse de 1.8 % en termes réels, après une chute de 3 % en 2010. Le recul observé en 2012 est essentiellement imputable à des événements imprévus qui ont pesé sur le versement des fonds affectés à des programmes de développement spécifiques. Comme pour de nombreux membres du CAD, il s'agit des premières baisses après une période d'augmentations régulières de l'APD, le Danemark ayant enregistré un taux de croissance moyen en termes réels de 2 % pendant la période 2007-10.

Avec un rapport APD/RNB de 0.84 % en 2012, le Danemark s'est maintenu parmi les cinq membres du CAD qui affectent 0.7 % ou plus de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. Le gouvernement actuel entend dans un avenir proche porter à 1 % la part du RNB allouée à l'APD.

Graphique IV.12. Aide publique au développement du Danemark

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	2 871	2 931	2 718	- 7.3
Prix constants (2011 USD m)	3 030	2 931	2 879	- 1.8
En couronnes dan. (millions)	16 142	15 712	15 739	0.2
APD/RNB (%)	0.91	0.85	0.84	
Aide bilatérale (%)	73	73	72	

P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

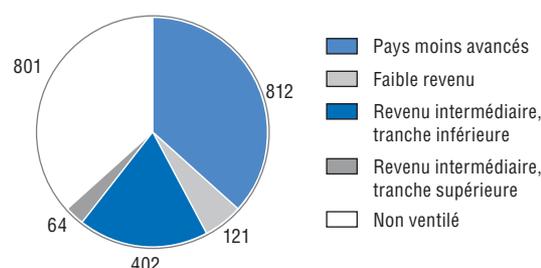
1 Tanzanie	128
2 Mozambique	101
3 Ghana	87
4 Afghanistan	84
5 Ouganda	75
6 Bangladesh	72
7 Kenya	71
8 Viêtnam	69
9 Bolivie	41
10 Népal	40

Mémo : % de l'APD bilatérale brute

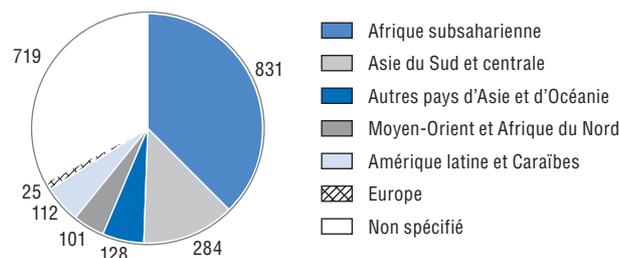
5 principaux bénéficiaires	22 %
10 principaux bénéficiaires	35 %
20 principaux bénéficiaires	49 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire

Par groupe de revenu (millions USD)



Par région (millions USD)



APD par secteur (%)



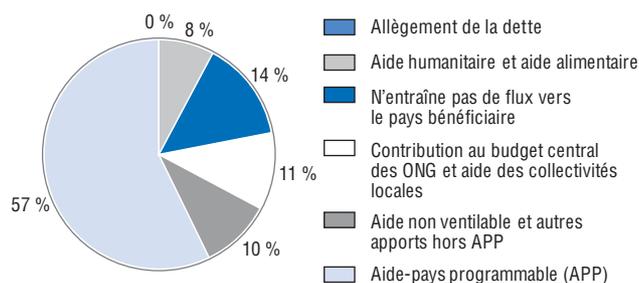
APD bilatérale et multilatérale

Le Danemark a préservé la stabilité du rapport entre son APD bilatérale et multilatérale entre 2005 et 2008 (de l'ordre de 65-35 %). La part du canal bilatéral dans l'APD danoise a quelque peu augmenté, passant de 65 % en 2008 à 73 % en 2011, pour fléchir légèrement à 72 % en 2012, soit 1.96 milliard USD. En 2012, l'APD multilatérale a baissé d'environ 25 millions USD, totalisant 761 millions USD.

Composition de l'APD bilatérale

En 2011, le Danemark a alloué 1.25 milliard USD à l'APP, soit l'équivalent de 57 % de son APD bilatérale brute, légèrement plus que la moyenne des membres du CAD, de 55 %. Le soutien budgétaire général, qui fait partie de l'APP, a totalisé 67.2 millions USD, soit l'équivalent de 3 % de l'APD bilatérale brute du Danemark. L'aide humanitaire et alimentaire allouée par le pays a représenté 8 % de son APD bilatérale brute en 2011.

Composition de l'APD bilatérale, 2011



Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Avec la suppression progressive de l'APD à un nombre limité de pays prioritaires, l'APD bilatérale du Danemark est maintenant concentrée sur 24 pays prioritaires. L'APD en faveur du Nicaragua et du Cambodge a graduellement cessé en 2011 et 2012, et le Danemark est en train de mettre fin à l'APD en faveur de quatre autres pays prioritaires : le Bénin, le Bhoutan, le Vietnam et la Zambie. Les dix principaux bénéficiaires sont des pays partenaires prioritaires du Danemark. La part de l'APD bilatérale allouée aux 10 premiers bénéficiaires a cependant progressivement diminué, passant de 43 % en 2007 à 34 % en 2011 et sur la même période, la part versée à ses 20 premiers bénéficiaires est tombée de 64 % à 50 %.

Pour ce qui est des dotations au titre de l'APP, la part des « relations significatives » du Danemark (pays auxquels le Danemark fournit plus que sa part de l'APP globale et/ou pour lesquels il figure parmi les principaux donateurs qui consentent collectivement 90 % de l'APP allouée à ces pays) dans l'ensemble de ses partenariats s'est élevée à 42 % en 2011, soit une augmentation de 34 % par rapport à 2010.

La part de l'APD danoise consentie aux PMA, qui avait atteint un niveau record de 41 % en 2009, est redescendue à 37 %, soit 808 millions USD, en 2011. Elle reste cependant supérieure à la moyenne des membres du CAD en 2011, qui était de 30 %.

Déliement de l'aide

Le Danemark compte parmi les membres du CAD dont une forte proportion de l'aide (97 % en 2011) est notifiée comme non liée.

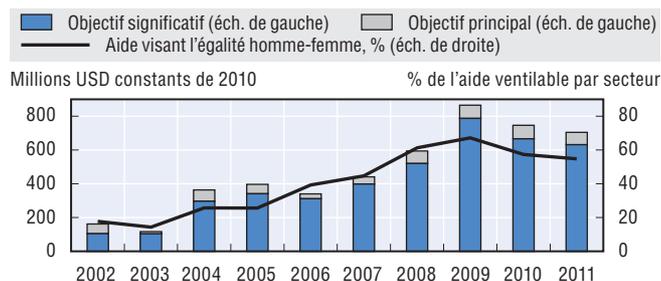
Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)



APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

L'égalité homme-femme est une priorité stratégique de la coopération danoise pour le développement depuis déjà un certain nombre d'années. Les montants engagés pour des activités faisant de cette thématique et de l'autonomisation des femmes leur objectif principal ou significatif se sont accrus au rythme moyen de 45 % par an entre 2007 et 2009. Ils ont toutefois diminué de 13 % en 2010, puis encore de 6 % en 2011, pour s'établir au total à 749 millions USD.

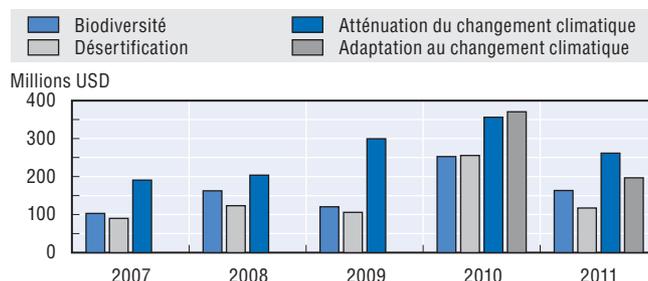
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-11



Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

Le Danemark accorde une priorité politique à l'environnement. Après des hausses sensibles de l'APD allouée au titre des objectifs des Conventions de Rio en 2010, le Danemark a diminué ses engagements en 2011 et les a répartis comme suit : 164 millions USD pour la biodiversité, 262 millions USD pour l'atténuation du changement climatique, 197 millions USD pour l'adaptation au changement climatique et 117 millions USD pour la lutte contre la désertification.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

En 2011, les apports nets de ressources du Danemark aux pays partenaires se sont élevés à 2.82 milliards USD. Les apports positifs étaient composés d'APD (2.93 milliards USD), de dons versés par des organisations caritatives privées (198 millions USD) et d'autres apports du secteur public (45 millions USD), soit essentiellement des opérations de prêt de l'IFU (l'institution danoise de financement du développement). Les apports nets du secteur privé aux conditions du marché ont été négatifs (-356 millions USD), principalement en raison du rendement du capital des investissements directs à l'étranger. Les autres apports financiers ont varié d'une année sur l'autre : alors que 233 millions USD avaient été versés en 2009 et 45 millions USD en 2011, ces apports ont été négatifs en 2008 et 2010. Les dons versés par des organisations caritatives ont régulièrement progressé depuis 2009, passant de 116 millions à 198 millions USD en 2011. Les apports privés aux conditions du marché ont fluctué, passant de 2.3 milliards USD en 2008 à -356 millions USD en 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910321>

Espagne

En 2012, l'APD nette de l'Espagne s'est élevée à 1.95 milliard USD, ce qui représente une diminution de 50 % en termes réels par rapport à 2011, et la plus forte baisse de l'APD en pourcentage de tous les membres du CAD pour cette même année. La crise économique mondiale et ses conséquences ont été à l'origine d'une forte réduction du budget de l'APD espagnole. En recul depuis 2009, cette dernière s'est contractée au rythme annuel moyen de -23 % entre 2009 et 2012. L'Espagne avait nettement augmenté son APD entre 2006 et 2008, avec des hausses annuelles moyennes de près de 22 % en termes réels.

En 2012, le rapport APD/RNB de l'Espagne a été de 0.15 %, contre 0.29 % en 2011 et 0.43 % en 2010. Celle-ci n'a pas été en mesure d'atteindre l'objectif intermédiaire de 0.51 % fixé dans le cadre de l'UE pour 2010, ni son propre objectif national de 0.56 %. Il est peu probable aussi que l'Espagne atteigne en 2015 l'objectif consistant à porter le rapport APD/RNB à 0.7 %.

Graphique IV.13. Aide publique au développement de l'Espagne

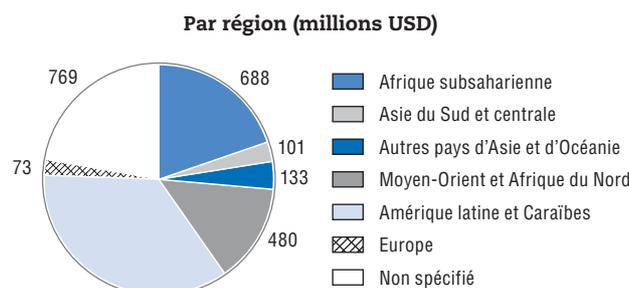
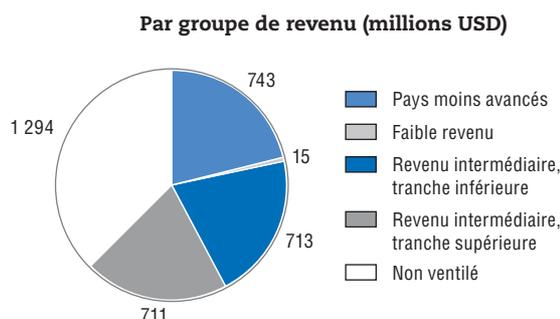
APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	5 949	4 173	1 948	-53.3
Prix constants (2011 USD m)	6 305	4 173	2 101	-49.7
En euros (millions)	4 492	3 001	1 516	-49.5
APD/RNB (%)	0.43	0.29	0.15	
Aide bilatérale (%)	67	55	43	

P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Congo, République démocratique	168
2 Tunisie	126
3 Haïti	124
4 Bolivie	101
5 Pérou	93
6 Maroc	91
7 Nicaragua	86
8 Cisjordanie et bande de Gaza	80
9 Guatemala	69
10 El Salvador	67
Mémo : % de l'APD bilatéral brute	
5 principaux bénéficiaires	18 %
10 principaux bénéficiaires	29 %
20 principaux bénéficiaires	43 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire



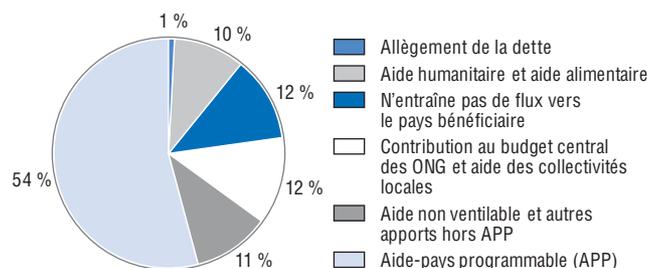
APD par secteur (%)



APD bilatérale et multilatérale

La réduction du budget de l'APD espagnole a essentiellement touché l'APD bilatérale, la part de l'APD acheminée par le canal du programme bilatéral ayant diminué de 81 % en termes réels entre 2008 (70 % de l'APD, soit 4.8 milliards USD) et 2012 (43 % de l'APD, soit 844 millions USD). L'APD multilatérale espagnole a baissé de 41 % en termes réels au cours de la même période, et s'est établie à 1.1 milliard USD en 2012.

Composition de l'APD bilatérale, 2011



Composition de l'APD bilatérale

En 2011, l'aide-pays programmable (APP) a représenté 54 % de l'APD bilatérale brute de l'Espagne, soit un chiffre légèrement supérieur à celui de 2010 et proche de la moyenne du CAD (55 %). Le soutien budgétaire général, qui fait partie de l'APP, s'est élevé au total à 24.56 millions USD, soit l'équivalent de 1 % de l'APD bilatérale brute espagnole. En 2011, l'Espagne a dirigé vers les organisations non gouvernementales (ONG) et les administrations locales, ou fait transiter par elles, 12 % de son APD. Ce choix reflète le caractère décentralisé de la structure politique du pays, et le fait que la plupart des collectivités locales ont mis en place leurs propres programmes de développement.

Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

L'Espagne a ramené le nombre de ses pays partenaires de 50 en 2010 à 23 en 2011. Elle a alloué 37 % de son APD bilatérale brute aux 20 premiers bénéficiaires de ses efforts de coopération pour le développement en 2011, pourcentage inférieur à la moyenne du CAD, de 52 %, et en diminution par rapport à 2007 (43 %).

L'Espagne avait des « relations significatives » avec 29 de ses 36 pays partenaires en 2011 ; autrement dit, elle fournissait à ces pays davantage que sa part de l'APP globale et/ou comptait parmi les donateurs qui consentaient collectivement 90 % de l'APP allouée à ces pays. Entre 2007 et 2010, la part des « relations significatives » qu'entretenait l'Espagne a été portée de 51 % en 2007 à 63 % en 2011, essentiellement en raison d'une diminution du nombre total des relations, passé de 92 en 2007 à 70 en 2011.

La part de l'APD bilatérale espagnole affectée aux PMA a augmenté régulièrement, passant de 13 % en 2007 à 22 % en 2011. L'Espagne semble bien partie pour remplir son engagement de consacrer 25 % de son APD à ces pays à l'horizon 2015. En 2011, son APD totale aux PMA s'est élevée à 571 millions USD.

Déliement de l'aide

L'Espagne a délié une grande partie de son APD. En 2011, la part de son aide notifiée comme non liée était de 88 %.

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)



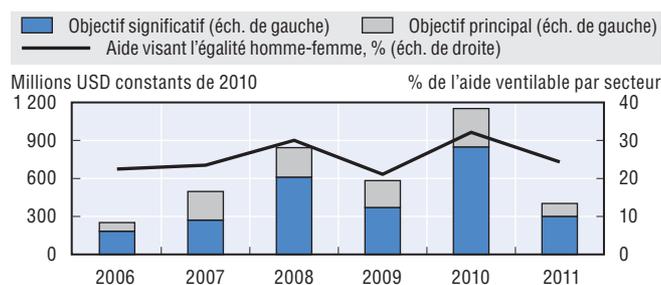
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

L'égalité homme-femme est traitée comme un secteur prioritaire par l'Espagne depuis 2005 ; il s'agit aussi d'une question transversale, d'un « principe de travail » et de l'un des quatre « domaines d'intérêt particulier » de sa coopération pour le développement. En 2011, l'aide orientée vers l'égalité des sexes a représenté 24 % de l'aide ventilable par secteur passée au crible du marqueur de l'aide en faveur de l'égalité homme-femme, soit un recul par rapport à 2010 (32 %). Les engagements de l'Espagne au titre des activités ayant l'égalité homme-femme comme objectif principal ou objectif significatif ont représenté 428 millions USD en 2011.

Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

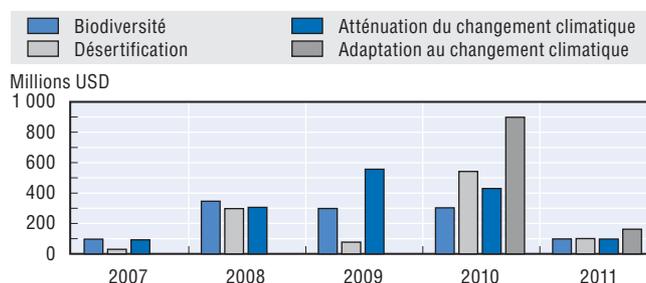
L'environnement et le changement climatique font également partie des « domaines d'intérêt particulier » de l'Espagne.

APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2006-11



Celle-ci s'attache à prendre en main les questions relatives à l'environnement et au changement climatique à travers des programmes ciblés et par leur intégration dans toutes ses activités. Entre 2010 et 2011, elle a sensiblement réduit le volume de ses engagements d'APD au titre des objectifs couverts par les marqueurs de Rio. Après avoir atteint leur maximum en 2008, ses engagements en faveur de la biodiversité sont tombés à 98 millions USD en 2011. Ceux qui concernent l'atténuation du changement climatique et la lutte contre la désertification ont également baissé par rapport à leur point culminant de 2009 pour passer à 98 millions USD et 100 millions USD respectivement en 2011. L'Espagne avait promis en 2010 d'apporter un volume important de fonds pour faciliter l'adaptation au changement climatique, mais ses engagements à ce titre ont été ramenés à 162 millions USD en 2011.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

L'Espagne ne notifie que les dons du secteur public ne relevant pas de l'APD dans la catégorie des autres apports du secteur public (AASP). Entre 2008 et 2011, l'APD de l'Espagne a représenté soit 99 %, soit 100 % du total des apports financiers du secteur public qui ont été déclarés au CAD. L'Espagne n'a pas notifié de dons privés nets aux pays partenaires depuis quatre ans. Le volume des apports privés nets aux conditions du marché, qui avait sensiblement baissé depuis que la crise financière a frappé l'Espagne en 2008, a augmenté pour atteindre 15.96 millions USD en 2011, mais n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant la crise.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910340>

États-Unis

En 2012, l'APD nette des États-Unis s'est élevée à 30.46 milliards USD à prix courants, soit une baisse de 2.8 % en termes réels, survenue après le recul de 1 % enregistré en 2011. Le fléchissement de 2012 est principalement dû à une réduction du montant net des opérations bilatérales d'allègement de la dette par rapport à 2011.

Le rapport APD/RNB des États-Unis a donc lui aussi diminué, passant de 0.20 % en 2011 à 0.19 % en 2012.

Graphique IV.14. Aide publique au développement des États-Unis

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	30 353	30 783	30 460	-1.0
Prix constants (2011 USD m)	31 000	30 783	29 907	-2.8
APD/RNB (%)	0.21	0.20	0.19	
Aide bilatérale (%)	88	88	84	

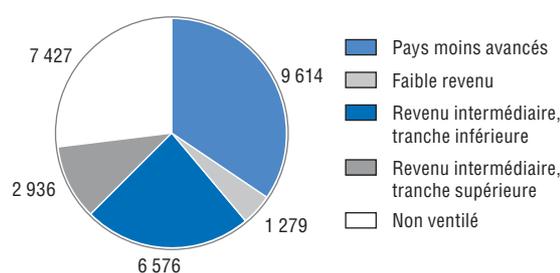
P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

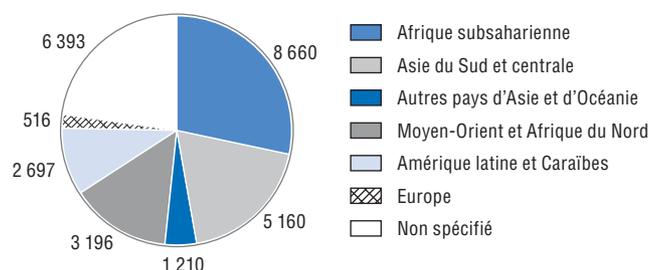
1 Afghanistan	2 951
2 Irak	1 443
3 Pakistan	1 237
4 Congo, République démocratique	1 053
5 Haïti	864
6 Éthiopie	791
7 Cisjordanie et bande de Gaza	673
8 Kenya	642
9 Afrique du Sud	547
10 Tanzanie	496
Mémo : % de l'APD bilatérale brute	
5 principaux bénéficiaires	27 %
10 principaux bénéficiaires	38 %
20 principaux bénéficiaires	51 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire

Par groupe de revenu (millions USD)



Par région (millions USD)



APD par secteur (%)



APD bilatérale et multilatérale

La part du canal bilatéral dans l'APD des États-Unis est restée assez stable en 2007-12, et s'est située en moyenne à 87 %. En 2012, elle a légèrement diminué pour passer à 84 % du fait de la réduction du montant net des opérations bilatérales d'allègement de la dette, ainsi que du volume sans précédent des contributions apportées aux organisations internationales (4.9 milliards USD, soit +30 % en termes réels par rapport à 2011). L'APD multilatérale représente actuellement 16 % de l'APD, niveau élevé par rapport à l'évolution passée des efforts des États-Unis en matière de coopération pour le développement.

Composition de l'APD bilatérale

En 2011, l'aide-pays programmable (APP) a représenté 56 % de l'APD bilatérale brute. Les États-Unis ont apporté un montant de

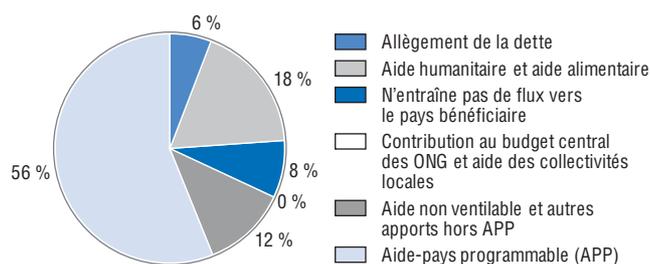
2.61 millions USD sous forme de soutien budgétaire général, et 600 millions USD au titre du soutien budgétaire sectoriel. L'aide humanitaire et alimentaire dispensée par les États-Unis à titre bilatéral a représenté 18 % de l'APD bilatérale brute.

Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Les États-Unis mettent en œuvre des programmes de coopération pour le développement avec 126 pays partenaires, contre 140 en 2010, ce qui dénote un léger renforcement de leur concentration géographique. L'administration américaine continue d'axer sa coopération pour le développement sur un nombre plus restreint de partenaires, 51 % de son APD étant alloués aux 20 premiers bénéficiaires.

Étant donné la taille de leur programme, les États-Unis ont des « relations significatives » avec 101 pays ; autrement dit, ils

Composition de l'APD bilatérale, 2011



fournissent à ces pays plus que leur part de l'APP globale et/ou figurent parmi les donateurs qui consentent collectivement 90 % de l'APP allouée à ces pays. Les États-Unis ont toutefois aussi des relations « non significatives » avec 25 pays.

La part de l'APD allouée aux PMA a été portée de 30 % en 2008 à 35 % en 2011, ce qui reflète la volonté des États-Unis de consacrer une plus grande part de leur coopération pour le développement aux pays les plus pauvres et les plus fragiles. Ils ont ainsi doublé leur aide à l'Afrique subsaharienne depuis 2005. L'APD bilatérale des États-Unis à l'Afrique subsaharienne a cependant diminué pour passer à 8.8 milliards USD en 2012, soit une baisse de 4.5 % en termes réels par rapport à 2011. Si l'on exclut l'allègement de la dette, ce total augmente en fait de 7.2 %.

Déliement de l'aide

Les États-Unis comptent parmi les membres du CAD qui doivent accélérer leurs efforts en vue de délier leurs programmes de coopération pour le développement et d'inverser la tendance actuelle. La part de leur aide notifiée comme non liée était de 66 % en 2011.

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)



APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

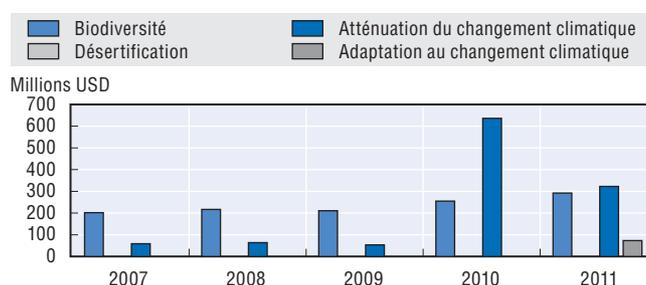
Les États-Unis, qui bénéficient du ferme soutien de la sphère politique, renouvellent leurs efforts pour intégrer l'objectif de l'égalité des sexes dans leur programme de coopération pour le développement. Les progrès dans ce sens commencent à être visibles, comme l'illustre la prise en compte de cette dimension dans les récentes initiatives présidentielles sur la sécurité alimentaire et la santé. Jusqu'en 2009, l'orientation vers l'objectif de l'égalité homme-femme était déterminée par les États-Unis au moyen d'une recherche textuelle dans le descriptif des projets (à l'aide de termes tels que « fille » ou « femme ») ; les données qui en résultaient concernant l'APD ciblée sur l'égalité des sexes n'étaient donc pas comparables à celles que fournissaient les autres donateurs. Les États-Unis ont amélioré leur procédure de

collecte des données pour le marqueur de l'objectif de l'égalité homme-femme, et des données sur 2011 seront disponibles dans quelques mois (on ne dispose pas de données sur 2010).

Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

L'Initiative Global Climate Change du Président a conféré aux questions relatives au changement climatique une place importante dans les activités de coopération pour le développement. Les crédits d'APD notifiés au titre de la biodiversité ont considérablement augmenté entre 2010 et 2011, pour atteindre 292 millions USD. Les dotations en faveur de l'atténuation du changement climatique ont cependant diminué, passant de 636 millions USD en 2010 à 323 millions USD en 2011. Les États-Unis ont commencé à notifier leurs dotations à l'appui de l'adaptation au changement climatique en 2011, année où elles se sont élevées à 73 millions USD.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'aide

La grande majorité des apports du secteur public des États-Unis relève de l'APD. Les autres apports du secteur public, qui étaient négatifs en termes nets jusqu'en 2009 et pratiquement nuls en 2010 (5 millions USD), ont fortement augmenté en 2011 pour atteindre 2.57 milliards USD. Cette somme comprend les crédits à l'exportation (1.09 milliard USD) et les prêts accordés par l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC – l'institution américaine de financement du développement), aux pays partenaires (1.87 milliard USD). La forte progression des dons privés nets enregistrée en 2010 s'est accentuée en 2011 où ceux-ci ont atteint le point culminant de 23.28 milliards USD, tandis que le volume des apports privés nets aux conditions du marché a connu une évolution plus irrégulière en raison de la crise financière mondiale. Les apports privés nets sont tombés de 98 milliards USD en 2007 à -29 milliards USD en 2008, avant de remonter à 69 milliards USD en 2009 et jusqu'au sommet de 161 milliards USD en 2010 par suite d'une augmentation impressionnante de l'investissement direct étranger et des investissements de portefeuille privés. Ils ont ensuite diminué pour passer à 108.45 milliards USD en 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910359>

Finlande

En 2012, l'APD nette de la Finlande s'est élevée à 1.32 milliard USD. En valeur réelle, ce chiffre est en léger recul par rapport à 2011 (0.4 %). L'année 2011 est ainsi la deuxième année consécutive qui voit une diminution de l'APD. L'APD finlandaise, qui avait progressé rapidement entre 2008 et 2009, au taux annuel moyen de 12 % en termes réels, a commencé à ralentir en 2010.

Avec un rapport APD/RNB de 0.55 % en 2010, la Finlande a dépassé cette année-là l'objectif intermédiaire de 0.51 % fixé dans le cadre de l'UE. Ce rapport s'est ensuite établi à 0.53 % aussi bien en 2011 qu'en 2012.

Graphique IV.15. Aide publique au développement de la Finlande

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	1 333	1 406	1 320	-6.1
Prix constants (2011 USD m)	1 443	1 406	1 400	-0.4
En euros (millions)	1 006	1 011	1 027	1.5
APD/RNB (%)	0.55	0.53	0.53	
Aide bilatérale (%)	63	60	60	

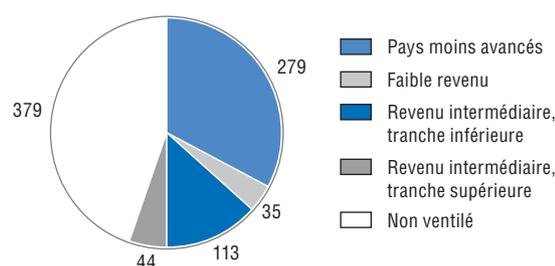
P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

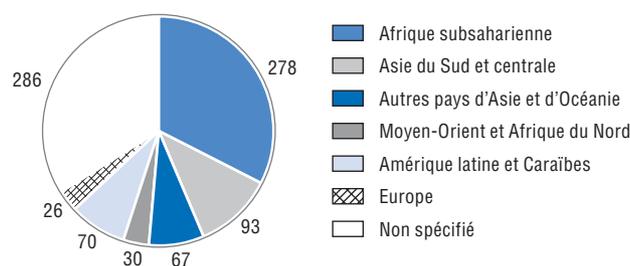
1 Tanzanie	51
2 Mozambique	42
3 Afghanistan	28
4 Éthiopie	25
5 Népal	24
6 Viêtnam	24
7 Kenya	24
8 Zambie	20
9 Nicaragua	16
10 Soudan	16
Mémo : % de l'APD bilatéral brute	
5 principaux bénéficiaires	21 %
10 principaux bénéficiaires	34 %
20 principaux bénéficiaires	44 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire

Par groupe de revenu (millions USD)



Par région (millions USD)



APD par secteur (%)



APD bilatérale et multilatérale

En 2012, l'APD bilatérale s'est élevée à 797.9 millions USD, soit l'équivalent de 60 % de l'APD nette. L'APD bilatérale a presque doublé entre 2006 et 2011, période durant laquelle l'APD a augmenté, conformément aux orientations du gouvernement de l'époque. Bien que la politique de développement de 2012 de la Finlande privilégie un recours accru au canal multilatéral, les premières données de 2012 indiquent que la part multilatérale de l'APD est restée au niveau de 2011 (40 %).

Composition de l'APD bilatérale

En 2011, 48 % de l'APD bilatérale brute de la Finlande relevait de l'aide-pays programmable (APP), soit un pourcentage inférieur à la moyenne des membres du CAD, de 55 %. En 2011, le soutien budgétaire

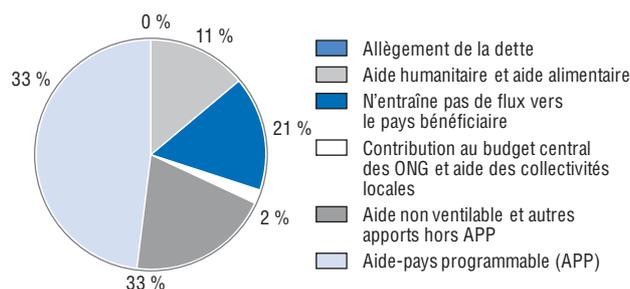
général, qui fait partie de l'APP, s'est chiffré à 38.24 millions USD, soit l'équivalent de 4.4 % de l'APD bilatérale brute de la Finlande. L'aide humanitaire et alimentaire dispensée à titre bilatéral a représenté 14 % de l'APD bilatérale brute.

Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

La Finlande entretient depuis longtemps des partenariats de développement avec huit pays qui figurent tous parmi les dix premiers bénéficiaires de son aide. La Finlande entretient aussi des « relations significatives » avec ces pays, ce qui signifie qu'elle leur fournit plus que sa part de l'APP globale et/ou qu'elle figure parmi les principaux donateurs qui consentent collectivement 90 % de l'APP allouée à ces pays.

En 2011, la Finlande a apporté une APD à 82 pays au total, contre 122 en 2010. La part de l'APD bilatérale totale allouée aux

Composition de l'APD bilatérale, 2011



20 premiers bénéficiaires a cependant régulièrement diminué, passant de 49 % en 2007 à 41 % en 2011. Pour ce qui est des dotations au titre de l'APP, le pourcentage des « relations significatives » de la Finlande a légèrement augmenté, passant de 30 % en 2010 à 36 % en 2011, mais reste inférieur au record de 40 % enregistré en 2008.

La part de l'APD bilatérale brute de la Finlande allouée aux PMA est restée relativement stable entre 2006 et 2010, s'établissant en moyenne autour de 34 %, mais est retombée en 2011 à 32 %, soit 274.34 millions USD.

Déliement de l'aide

La Finlande compte parmi les membres du CAD qui ont délié une grande partie de leur aide. En 2011, la part de son aide notifiée comme non liée s'établissait à 90 %.

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)



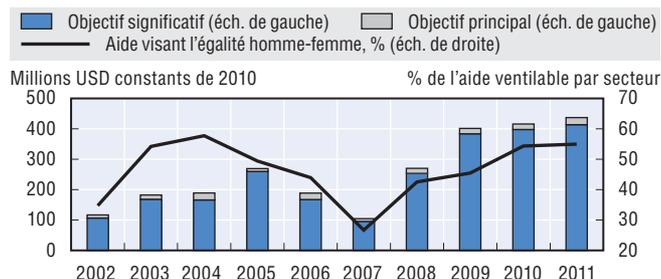
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

La politique de développement de la Finlande pour 2012 fait de l'égalité homme-femme l'une des principales thématiques transversales de sa coopération pour le développement. Après des fluctuations considérables entre 2002 et 2007, des volumes croissants d'APD ont été affectés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Les engagements à l'appui d'activités ayant l'égalité homme-femme comme objectif principal ou significatif ont atteint 483 millions USD en 2011.

Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

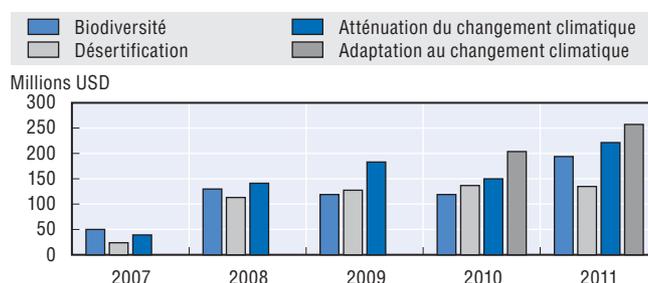
Depuis le milieu des années 80, la Finlande met l'accent sur l'intégration des considérations liées à l'environnement dans

APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-11



toutes ses interventions de coopération pour le développement. Les engagements d'APD destinés à la lutte contre la désertification ont sensiblement augmenté, passant de 24 millions USD en 2007 à 137 millions USD en 2010, puis se sont légèrement repliés en 2011, à 135 millions USD. Les engagements en faveur de tous les autres objectifs des Conventions de Rio ont atteint un niveau record en 2011 et se sont répartis comme suit : 194 millions USD pour la biodiversité, 221 millions USD pour l'atténuation du changement climatique et 257 millions USD pour l'adaptation au changement climatique.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

Le montant total des apports nets de ressources de la Finlande aux pays partenaires s'est élevé à 1.02 milliard USD en 2011. Ces apports étaient notamment composés d'apports privés aux conditions du marché, essentiellement des investissements directs à l'étranger, qui ont rapporté 1.5 milliard USD à la Finlande, et figurent donc comme montants nets négatifs. Les apports nets positifs en faveur des pays partenaires en 2011 étaient composés d'apports d'APD, totalisant 1.4 milliard USD et d'autres apports du secteur public, tels que des crédits publics à l'exportation, représentant 1.1 milliard USD.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910378>

France

En 2012, l'aide publique au développement (APD) nette de la France s'est élevée à 12.1 milliards USD, en recul de 0.8 % par rapport à 2011. Le ratio de l'APD sur le revenu national brut s'est maintenu à 0.46 % en 2011 et 2012, en dessous du niveau atteint en 2010 (0.50 %). La France prévoit que l'APD s'élèvera à 10.9 milliards EUR en 2015, soit 0.48 % du RNB. Le gouvernement a annoncé qu'il reprendrait la trajectoire ascendante vers les 0.7 % du RNB dès que la France retrouverait la croissance.

Graphique IV.16. Aide publique au développement de la France¹

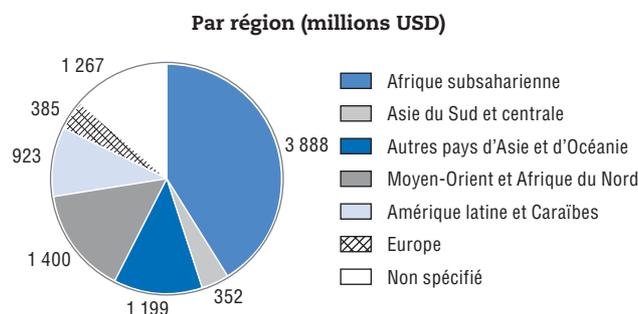
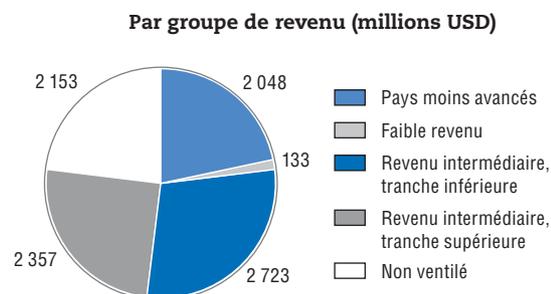
APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	12 915	12 997	12 106	-6.9
Prix constants (2011 USD m)	13 741	12 997	12 898	-0.8
En euros (millions)	9 751	9 348	9 419	0.8
APD/RNB (%)	0.50	0.46	0.46	
Aide bilatérale (%)	60	65	66	

P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Congo, République démocratique	594
2	Maroc	510
3	Congo, République	504
4	Chine	366
5	Côte d'Ivoire	358
6	Mexique	357
7	Mayotte	305
8	Tunisie	299
9	Viêtnam	290
10	Turquie	212
Mémo : % de l'APD bilatérale brute		
	5 principaux bénéficiaires	25 %
	10 principaux bénéficiaires	40 %
	20 principaux bénéficiaires	57 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire



APD par secteur (%)



1. Voir note sur la concessionnalité des prêts dans les statistiques du CAD, <http://www.oecd.org/dac/stats/concessionality-note.htm>.

APD bilatérale et multilatérale

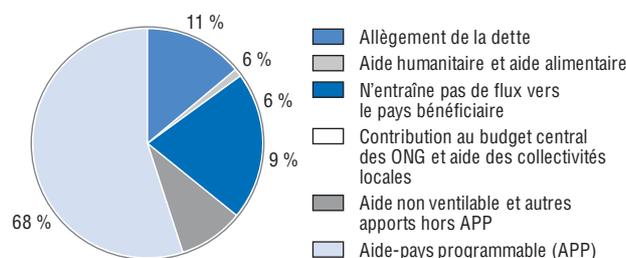
La part bilatérale de l'aide française a diminué entre 2006 et 2009, passant de 75 % à 57 % sur cette période, avant de progresser et s'établir à un niveau de 66 % en 2012. L'aide bilatérale est sujette à une forte volatilité en raison notamment des opérations de remises de dette. Avec 4.09 milliards USD alloués via le canal multilatéral en 2012, la France est l'un des principaux contributeurs du CAD à la coopération multilatérale.

Composition de l'APD bilatérale

En 2011, 55 % de l'aide bilatérale française était programmable, ce qui correspond à la moyenne des membres du CAD. Quelque 6.9 % de l'aide bilatérale étaient alloués sous forme de soutien budgétaire général, un chiffre en progression par rapport à 2011

(4 %). Parmi les éléments non programmables figurent un montant élevé de remise de dettes (14 %), mais peu de dotations allouées à l'aide humanitaire et alimentaire (1 %) et aux ONG (moins de 1 %).

Composition de l'APD bilatérale, 2011



Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

La France a fait de l'Afrique une région prioritaire, et y consacre une part croissante de son effort financier (77 % en 2011). Elle a également identifié 17 pays pauvres prioritaires d'Afrique subsaharienne devant recevoir 50 % des subventions de l'État. Pour autant, moins de 10 % de l'APD bilatérale nette (hors allègement de dettes) étaient destinés à ces 17 pays pauvres prioritaires en 2011, un pourcentage en baisse constante depuis 2008. L'aide de la France couvre de nombreux pays et tend à être éparpillée, puisqu'elle entretient des relations significatives avec 58 pays et des relations non significatives avec 58 autres pays. De même, la part de l'aide destinée aux 20 premiers bénéficiaires tend à diminuer, passant de 63 % en 2007 à 61 % en 2011.

En 2011, la France a alloué 2.37 milliards USD aux pays les moins avancés, soit 25 % de l'aide bilatérale brute ventilable. Un seul pays à faible revenu figurait parmi les dix premiers bénéficiaires de l'aide française en 2011. La part de l'aide bilatérale allouée aux PMA est néanmoins en progression par rapport aux années précédentes.

Déliement de l'aide

La part de l'aide française notifiée comme non liée est importante. Elle s'établissait à 96 % en 2011.

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)



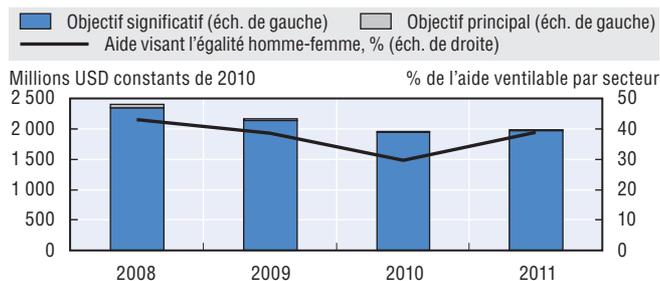
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

La mise en œuvre du Document d'orientation stratégique sur le genre, publié en 2007 et décliné dans le « Plan d'action pour l'autonomisation des femmes » (2009-11), a fait l'objet d'une évaluation critique en 2012. La France a commencé à utiliser le marqueur « Égalité homme-femme » en 2008. Après un recul entre 2008 et 2010, le pourcentage de l'aide sectorielle ciblant l'égalité des sexes est passé de 30 % en 2010 à 39 % en 2011. En parallèle, le montant des versements alloués à des projets ayant l'égalité des sexes comme objectif principal ou important est également en forte progression. Le gouvernement s'est engagé à intégrer l'approche genre dans toutes les politiques et instruments de développement, notamment par la systématisation des analyses d'impact et le recours plus fréquent aux outils d'analyse des politiques en fonction du genre.

Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

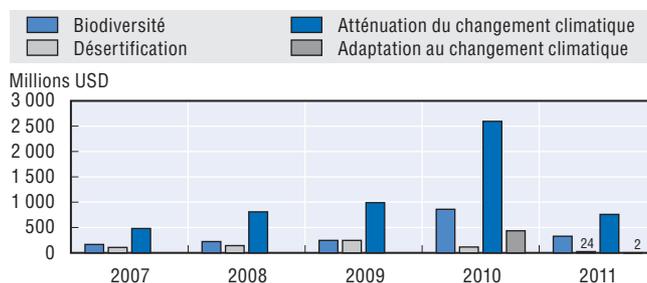
Le secteur de l'environnement et des ressources naturelles est devenu, en 2009, le premier secteur d'intervention de l'Agence française pour le développement (AFD) en volume. Il

APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2008-11



représentait 2 % de l'activité de l'agence en 2005 et 24 % en 2009. La France a pris de nouveaux engagements en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre des accords de Copenhague (420 millions EUR par an en 2010-12). L'AFD a de fait engagé plus de 7.5 milliards EUR dans des activités d'atténuation, et 1.6 milliard EUR dans des activités d'adaptation au cours des cinq dernières années. En dépit du recul observé en 2011, l'effort de la France devrait être maintenu dans les années à venir puisque l'AFD a un objectif d'engagement financier pérenne de 50 % des octrois de l'agence dans les pays partenaires.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

Les autres apports publics au-delà de l'APD de la France incluent principalement les activités non concessionnelles de l'AFD et Proparco (l'institution financière du développement de la France). Les versements nets totaux au titre des autres apports du secteur public (AASP), faibles en 2009, sont devenus négatifs en 2010 (-573 millions USD) et en 2011 (-71 millions USD). Du fait de la crise financière, les apports privés sont en recul progressif depuis 2007, où ils étaient de 34.4 milliards USD, et 2008 (30.0 milliards USD). Ils restent néanmoins très importants et leur niveau dépasse largement les montants d'APD. Avec un montant de 21.3 milliards USD en 2011, ces apports représentaient 62 % du total des flux allant de la France vers les pays partenaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910397>

Grèce

En 2012, l'APD nette de la Grèce s'est chiffrée à 324 millions USD, ce qui représente une baisse par rapport à 2011 où elle avait atteint 425 millions USD. Ce recul de 17 % en termes réels est la conséquence directe de la grave crise économique que traverse le pays. L'APD grecque avait augmenté en 2007 (+5 %) et en 2008 (+27 %), avant de commencer à régresser en 2009 (-13 %).

Le rapport APD/RNB s'est établi à 0.13 % en 2012 contre 0.15 % en 2011. Les perspectives d'accroissement futur des niveaux d'APD paraissent peu encourageantes compte tenu de la situation financière de la Grèce.

Graphique IV.17. Aide publique au développement de la Grèce

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	508	425	324	-23.7
Prix constants (2011 USD m)	539	425	353	-17.0
En euros (millions)	383	305	252	-17.5
APD/RNB (%)	0.17	0.15	0.13	
Aide bilatérale (%)	42	36	27	

P. Données préliminaires.

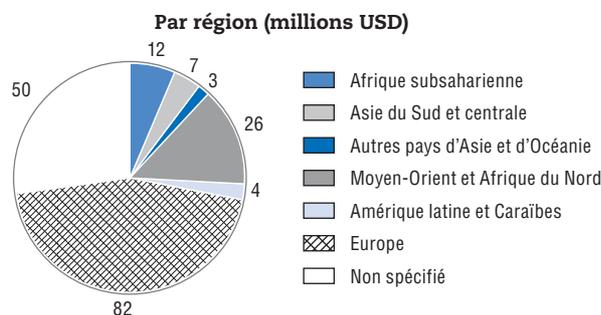
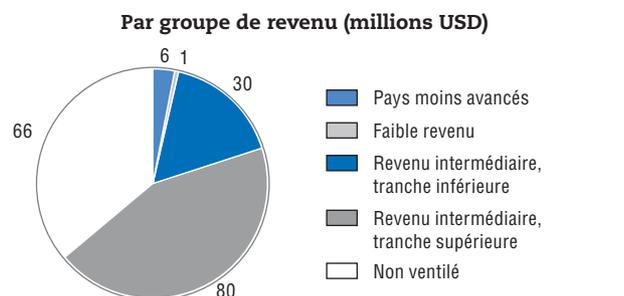
Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Albanie	52
2 Serbie	13
3 Égypte	9
4 Cisjordanie et bande de Gaza	6
5 Turquie	5
6 Ukraine	3
7 Syrie	3
8 Jordanie	2
9 Arménie	2
10 Géorgie	2

Mémo : % de l'APD bilatéral brute

5 principaux bénéficiaires	46 %
10 principaux bénéficiaires	53 %
20 principaux bénéficiaires	59 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire



APD par secteur (%)



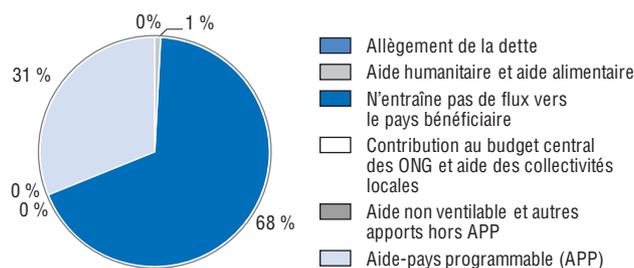
APD bilatérale et multilatérale

Bien que le rapport APD bilatérale/APD multilatérale ait fluctué entre 2006 et 2010, l'APD multilatérale n'a jamais représenté moins de 50 % de l'APD nette. La hausse sensiblement de son APD en 2008 a principalement porté sur les ressources allouées aux organisations multilatérales, qui ont progressé de 41 % en termes nets. Lorsque le budget de l'APD a commencé à se contracter en 2009, la Grèce a interrompu un certain nombre de programmes bilatéraux mais a continué à honorer ses engagements multilatéraux. La part bilatérale de son aide a donc régressé, du niveau record de 49 % en 2009 à 27 % en 2012. D'après les premières données de 2012, la Grèce a affecté 88.5 millions USD à ses programmes bilatéraux, et 235.4 millions USD à des organisations multilatérales.

Composition de l'APD bilatérale

En 2011, 31 % de l'APD bilatérale brute de la Grèce a pris la forme d'aide-pays programmable (APP), soit une proportion inférieure à la moyenne du CAD (55 %). Alors que le programme bilatéral est en contraction, la part des coûts dans le pays donneur a continué d'augmenter, passant de 56 % de l'APD bilatérale brute en 2010 à 68 % en 2011. La faible proportion de l'APP s'explique également par la part élevée des bourses d'études dans l'enseignement tertiaire et des coûts imputés aux étudiants et aux réfugiés dans la composition de l'APD grecque. La Grèce ne fournit pas de soutien budgétaire général, qui est l'une des composantes de l'APP. L'aide humanitaire et alimentaire consentie par la Grèce à titre bilatéral représentait 1 % de l'APD bilatérale brute du pays.

Composition de l'APD bilatérale, 2011



Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

La Grèce compte 18 pays prioritaires et prévoit d'en réduire le nombre dans le cadre de son programme de coopération pour le développement de 2012. La part de l'APD bilatérale allouée à ses dix premiers bénéficiaires a chuté, passant de 52 % en 2007 à 42 % en 2010, son niveau le plus bas, mais a ensuite considérablement augmenté pour atteindre 61 % en 2011. La part de l'APD bilatérale allouée à ses 20 premiers bénéficiaires a suivi la même évolution : après être tombée à son plus bas niveau en 2010 (50 %), elle a été portée à 68 % en 2011. Tout comme en 2010, l'Albanie et la Serbie restent les deux principaux bénéficiaires de l'APD bilatérale de la Grèce.

En ce qui concerne les ressources consenties au titre de l'APP, la Grèce avait des « relations significatives » avec 15 pays sur 20 (75 %), c'est-à-dire que la Grèce fournissait à ces pays plus que sa part de l'APP globale et/ou figurait parmi les principaux donateurs qui consentent collectivement 90 % de l'APP allouée à ces pays. Cette proportion a été en moyenne de 71 % entre 2007 et 2010.

La part de l'APD bilatérale brute de la Grèce aux PMA a oscillé autour de 10 % entre 2007 et 2009, pour tomber à 3 % en 2010 et 2011, totalisant 5.13 millions USD en 2011.

Déliement de l'aide

En 2011, la part de l'aide grecque notifiée comme non liée s'établissait à 33 %. Cela s'explique par la composition de l'aide grecque qui comprend une proportion élevée de coopération technique liée (par ex. : bourses d'étude, coûts imputés des étudiants). La Grèce s'acquitte pleinement des obligations de notification prévues au paragraphe [18e] du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)

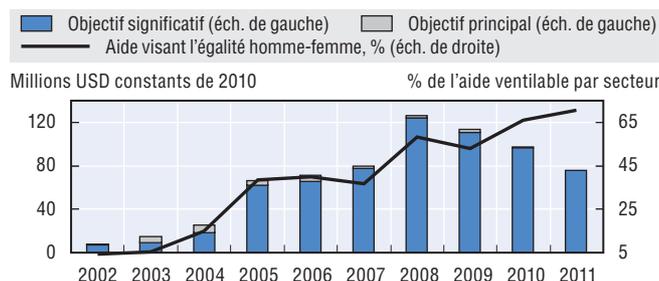


APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

La Grèce a fait de l'égalité homme-femme un secteur prioritaire au cours de la dernière décennie. Les dotations au titre de l'APD à des activités ayant l'égalité homme-femme comme objectif principal ou significatif, qui étaient de 4 millions USD en 2002, ont beau-

coup augmenté pour atteindre le chiffre record de 131 millions USD en 2008. Elles ont cependant reculé depuis 2009, retombant à 97 millions USD en 2010 et 81 millions USD en 2011. Le pourcentage de l'APD ventilable par secteur axée sur l'égalité des sexes a progressé, passant de 53 % en 2009 à 71 % en 2011.

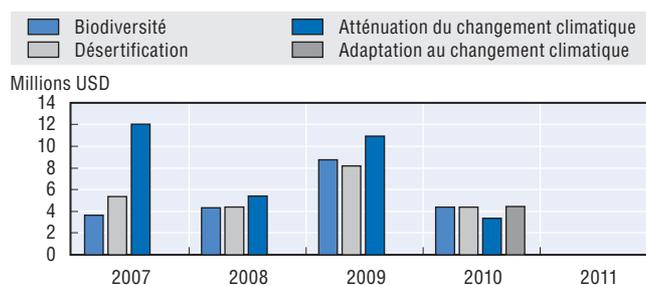
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-11



Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

La Grèce a renforcé son ciblage sur l'environnement et le changement climatique depuis 2007 et compte accorder encore plus d'attention à ces problématiques transversales à l'avenir. La Grèce n'a pas notifié de fonds engagés à l'appui des objectifs des Conventions de Rio en 2011.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

En 2011, l'APD a représenté 88 % du total des apports de ressources notifiés de la Grèce aux pays partenaires, les apports privés aux conditions du marché (60 millions USD) représentant le reste. Le montant net des dons privés versés par des organismes caritatifs aux pays partenaires avait été porté de 2 millions USD en 2008 et 2009 à 10 millions USD en 2010. La Grèce n'a pas communiqué de données relatives à ces dons en 2011. Signe de la crise, le volume net des apports privés aux conditions du marché a sensiblement diminué pendant la crise financière de 2008. Les investissements directs privés à l'étranger sont tombés de 2.88 milliards USD en 2007 à 460 millions USD en 2008, 243 millions USD en 2010 et 60 millions USD en 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910416>

Institutions de l'Union européenne

En 2012, les versements nets des institutions de l'Union européenne (UE) aux pays partenaires et aux organisations multilatérales se sont chiffrés à 17.57 milliards USD, soit une augmentation de 8 % en termes réels, due essentiellement à un accroissement des prêts par rapport à l'année 2011 (17.39 milliards USD au total).

Graphique IV.18. Aide publique au développement des institutions de l'Union européenne¹

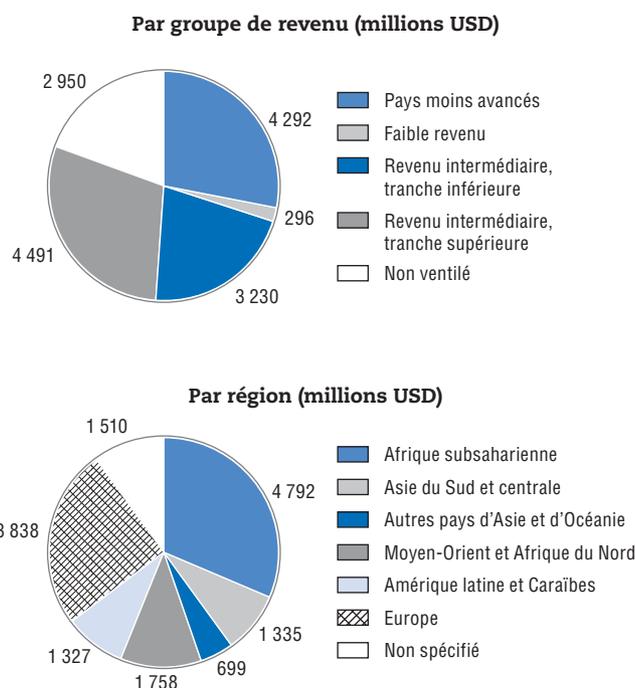
APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	12 679	17 391	17 570	1.0
Prix constants (2011 USD m)	13 470	17 391	18 778	8.0
En euros (millions)	9 573	12 507	13 670	9.3
Aide bilatérale (%)	98	98	98	

P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Turquie	1 582
2 Serbie	677
3 Cisjordanie et bande de Gaza	420
4 Congo, République démocratique	342
5 Afghanistan	324
6 Maroc	321
7 Kosovo	292
8 Tunisie	285
9 Afrique du Sud	238
10 Haïti	232
<i>Mémo : % de l'APD bilatéral brute</i>	
5 principaux bénéficiaires	22 %
10 principaux bénéficiaires	31 %
20 principaux bénéficiaires	43 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire



APD par secteur (%)



1. Voir note sur la concessionnalité des prêts dans les statistiques du CAD, <http://www.oecd.org/dac/stats/concessionality-note.htm>.

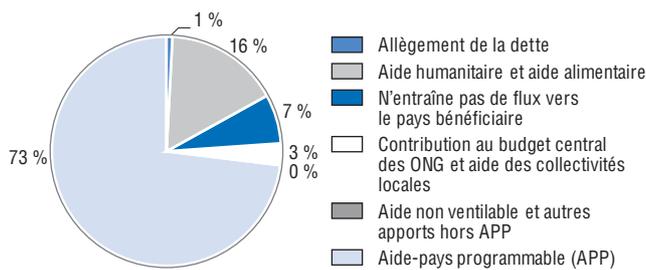
APD bilatérale et multilatérale

Les institutions de l'Union européenne occupent une place unique parmi les membres du CAD car elles jouent un double rôle dans le domaine de l'aide au développement. Contrairement aux organisations multilatérales qui reçoivent exclusivement des transferts de ressources de leurs membres, les institutions de l'UE sont des donateurs de plein droit qui disposent de ressources propres et de l'autorité budgétaire, comme énoncé dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. L'architecture de la coopération pour le développement de l'UE inclut la Banque européenne d'investissement (l'institution de financement de l'Union européenne). L'UE gère également le Fonds européen de développement qui est financé par des contributions extrabudgétaires versées par les États membres de l'UE. Dans ce contexte, l'UE agit à la manière d'un organisme multilatéral.

En tant que donneur à part entière, l'UE coopère avec des organisations multilatérales auxquelles elle apporte des financements. La contribution des institutions de l'UE aux organisations multilatérales a représenté en moyenne 3 % de l'APD totale de l'UE entre 2006 et 2011 et s'est établie à 2 % en 2012 (soit 324 millions USD).

Composition de l'APD bilatérale

En 2011, 73 % de l'APD bilatérale brute sous forme de dons de l'UE a été classée comme aide-pays programmable (APP), soit un pourcentage nettement supérieur à la moyenne des membres du CAD qui était de 55 %. Les institutions de l'UE font une large place au soutien budgétaire général – qui fait partie de l'APP – lequel a atteint un total de 1.03 milliard USD en 2011 (soit 5.7 % de l'APD bilatérale brute de l'UE). L'aide alimentaire et humanitaire fournie par les institutions de l'UE à titre bilatéral en 2011 a représenté 16 % de l'APD bilatérale brute.

Composition de l'APD bilatérale, 2011**Orientation vers les pays prioritaires et les PMA**

Les institutions de l'UE apportent une coopération pour le développement à quelque 146 pays. En 2011, 49 % de l'APD de l'UE est allée à ses 20 premiers bénéficiaires, soit beaucoup plus que la moyenne de 35 % observée entre 2008 et 2010. Compte tenu de la taille de leurs programmes, les institutions de l'UE restent un donneur important dans un grand nombre de pays partenaires. En 2011, elles avaient des relations significatives avec 122 pays, ce qui signifie qu'elles fournissaient à ces pays plus que leur part de l'APP globale et/ou figuraient parmi les principaux donneurs qui consentaient collectivement 90 % de l'APP allouée à ces pays.

En 2011, la part de l'APD bilatérale gérée par les institutions de l'UE allouée aux PMA était de 23 %, soit 4.15 milliards USD.

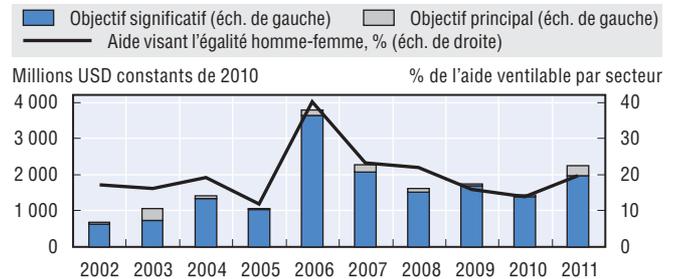
Déliement de l'aide

Les institutions de l'UE ont réalisé des progrès dans l'ouverture des régimes de passation des marchés et de la concurrence entre soumissionnaires, mais leur approche du déliement de l'aide ne donne que partiellement suite à la Recommandation du CAD de 2001. L'UE travaille sur des accords bilatéraux individuels en vue d'accroître l'ouverture avec certains pays et de délier l'aide sur la base de la réciprocité et de la proportionnalité dans les pays partenaires.

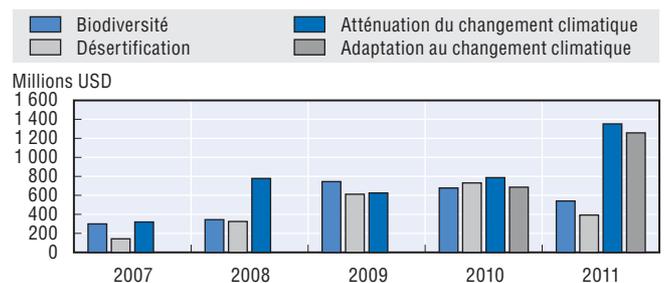
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Un solide plan d'action ainsi qu'un ensemble de mesures concrètes bien conçues en matière d'égalité entre les sexes aident les délégations de l'UE à intégrer systématiquement les considérations liées à l'égalité homme-femme dans leurs programmes, et à réaffirmer leur fort attachement à cette question. Les engagements souscrits à l'appui de l'égalité homme-femme ont atteint un niveau record en 2006, ont fluctué de 2007 à 2010 et ont quelque peu redémarré en 2011. En 2010, les engagements pris au titre d'activités ayant l'égalité homme-femme pour objectif « principal » ou « important » ont atteint 1.42 milliard USD en 2010 et ont augmenté de 57 % en 2011. L'APD ventilable par secteur que

l'UE alloue à des activités axées sur l'égalité homme-femme a progressé pour passer de 14 % en 2010 à 20 % en 2011.

APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-11**Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio**

En 2007, la Commission européenne a mis en place une Alliance mondiale contre le changement climatique, reconnue comme un modèle en matière d'aide pour la lutte contre le changement climatique. Les engagements d'APD souscrits en faveur de l'atténuation du changement climatique ont plus que quadruplé entre 2007 et 2011, pour atteindre 1.35 milliard USD en 2011. Les engagements en faveur de l'adaptation au changement climatique se sont aussi considérablement accrus, passant de 686 millions USD en 2010 à 1.26 milliard USD en 2011. Dans le même temps, les engagements en faveur de la biodiversité et de la lutte contre la désertification ont augmenté progressivement entre 2007 et 2010, mais sont retombés respectivement à 540 millions USD et 392 millions USD en 2011.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910435>

Irlande

En 2012, l'APD de l'Irlande s'est chiffrée à 809 millions USD, ce qui représente une baisse de 5.8 % en termes réels par rapport à 2011. Bien que l'Irlande ait accru son APD en 2007 et 2008 (de 6 % et 8 %, respectivement), elle a été contrainte de la diminuer de 18 % en 2009 lorsqu'a débuté la crise économique de 2008, et l'APD a continué de fléchir depuis.

Le rapport APD/RNB de l'Irlande s'est établi à 0.48 % en 2012, poursuivant la tendance à la baisse observée après le niveau record de 0.59 % atteint en 2008. L'Irlande reste déterminée à atteindre l'objectif consistant à allouer 0.7 % de son revenu national brut (RNB) à l'APD. Consciente des difficultés économiques actuelles, l'Irlande s'efforcera de maintenir ses dépenses d'APD à leur niveau actuel, en et de se rapprocher de l'objectif de 0.7 % lorsque la situation économique s'améliorera.

Graphique IV.19. Aide publique au développement de l'Irlande

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	895	914	809	-11.4
Prix constants (2011 USD m)	941	914	860	-5.8
En euros (millions)	676	657	629	-4.2
APD/RNB (%)	0.52	0.51	0.48	
Aide bilatérale (%)	65	66	66	

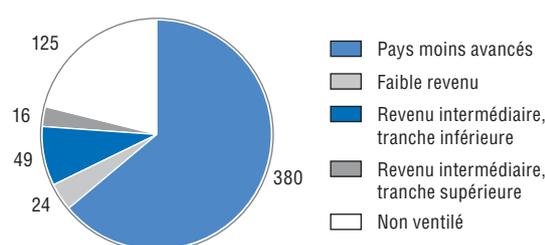
P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

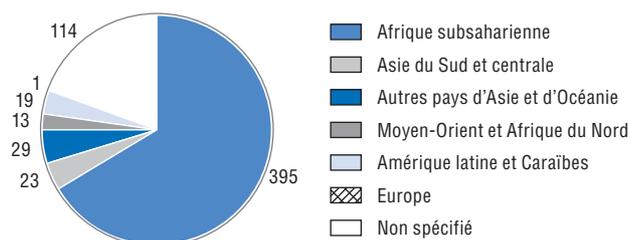
1 Ouganda	59
2 Mozambique	58
3 Tanzanie	49
4 Éthiopie	49
5 Zambie	31
6 Malawi	23
7 Viêt Nam	17
8 Lesotho	16
9 Kenya	12
10 Sierra Leone	12
Mémo : % de l'APD bilatérale brute	
5 principaux bénéficiaires	41 %
10 principaux bénéficiaires	55 %
20 principaux bénéficiaires	69 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire

Par groupe de revenu (millions USD)



Par région (millions USD)



APD par secteur (%)



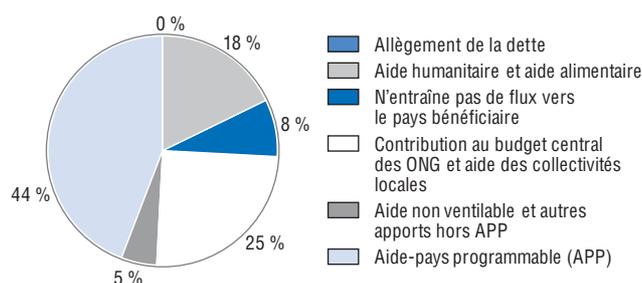
APD bilatérale et multilatérale

L'APD irlandaise a considérablement augmenté entre 2006 et 2008, et une part significative de cette augmentation a été acheminée par l'intermédiaire d'organisations multilatérales. La répartition de l'APD irlandaise entre les canaux bilatéraux et multilatéraux a légèrement varié au cours des cinq dernières années, passant d'un rapport de 62/38 (part bilatérale/part multilatérale) en 2006 à 70/30 en 2008 et à 66/34 en 2012. L'APD bilatérale irlandaise s'est élevée à 356 millions USD en 2012, et l'APD multilatérale a totalisé 273 millions USD.

Composition de l'APD bilatérale

L'aide-pays programmable (APP) de l'Irlande, s'est chiffrée à 265 millions USD en 2011, soit l'équivalent de 44 % de son APD bilatérale brute, un chiffre inférieur à la moyenne du CAD (55 %). La faiblesse de ce pourcentage est à imputer à la part relativement élevée de l'APD bilatérale que l'Irlande alloue aux ONG (25 % en 2011) et à l'aide humanitaire bilatérale (18 % en 2011). Le soutien budgétaire général – composante de l'APP – a totalisé 29 millions USD, soit l'équivalent de 4.8 % de l'APD bilatérale brute irlandaise en 2011.

Composition de l'APD bilatérale, 2011



Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Si le volume de l'APD irlandaise a diminué depuis 2009 en valeur réelle, sa composition n'a pas varié de façon significative. En 2012, la part bilatérale de son APD nette ciblait principalement les pays d'Afrique. La part de l'APD bilatérale de l'Irlande allouée à ses 20 premiers bénéficiaires a augmenté, passant de 61 % en 2007 à 69 % en 2011. Durant la même période, la part allouée aux dix premiers bénéficiaires a été portée de 38 % à 45 %. Huit des dix premiers pays bénéficiaires sont des partenaires de longue date de l'Irlande.

Le nombre de « relations significatives » de l'Irlande (pays auxquels l'Irlande fournit plus que sa part de l'APP globale et/ou pour lesquels elle figure parmi les principaux donateurs qui, collectivement, dispensent 90 % de l'APP allouée à ces pays) est resté stable de 2007 à 2011, s'élevant en moyenne à 15. L'Irlande a cependant accru la part de ses « relations significatives » (passées de 47 % en 2007 à 70 % en 2011) en diminuant considérablement le nombre global de ses relations, passé de 32 en 2007 à 23 en 2011.

La part totale de l'APD bilatérale irlandaise allouée aux PMA a progressivement augmenté de 2007 à 2010, année où elle a atteint 65 %, avant de reculer légèrement à 63 %, soit 379 millions USD, en 2011.

Déliement de l'aide

En 2011, l'intégralité (100 %) de l'APD irlandaise a été notifiée comme non liée.

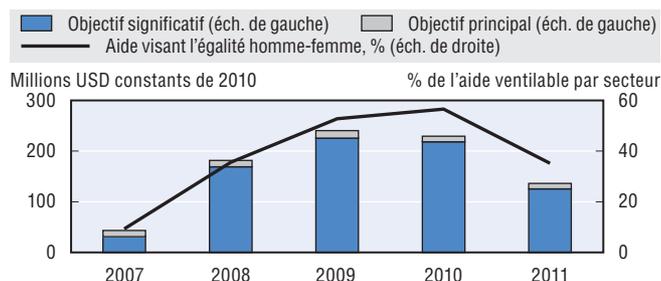
Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)

Aide non liée, 100 %

APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

L'Irlande a continué d'investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment en renforçant son approche de l'intégration de la problématique homme-femme. Alors que l'APD allouée aux activités ayant l'égalité homme-femme comme objectif « principal » est demeurée constante entre 2010 et 2011 (à 11 millions USD), l'APD destinée à des activités faisant de l'égalité homme-femme un objectif « significatif » a reculé de 40 % (et représentait 131 millions USD en 2011) en partie du fait que le marqueur est appliqué avec davantage de rigueur interne.

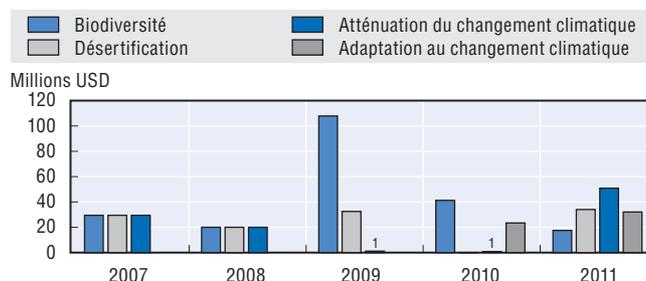
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2007-11



Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

Le soutien aux objectifs des Conventions de Rio a fluctué considérablement entre 2007 et 2011. Après un léger recul en 2008, les engagements d'APD en faveur de la biodiversité ont atteint un pic de 108 millions USD en 2009, avant de redescendre à 18 millions USD en 2011. Les engagements d'APD de l'Irlande en faveur de l'atténuation du changement climatique, de l'adaptation au changement climatique et de la lutte contre la désertification ont enregistré une hausse marquée en 2011 par rapport aux années précédentes. En 2011, la somme la plus importante – 51 millions USD – a été engagée en faveur de l'atténuation du changement climatique.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

L'Irlande ne fournit pas d'autres apports publics aux pays partenaires, sa coopération pour le développement ne s'appuyant que sur l'APD. Les investisseurs privés sont à l'origine d'apports substantiels depuis 2007, lesquels ont toutefois sensiblement reculé sous l'effet de la crise financière de 2008. En 2011, le montant des apports privés de l'Irlande à destination des pays partenaires a été de 1 milliard USD, contre 4.5 milliards USD en 2008. On estime que les dons versés par les organismes caritatifs ont augmenté de 230 millions USD entre 2010 et 2011, pour atteindre 530 millions USD.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910454>

Islande

En 2012, l'APD de l'Islande s'est chiffrée à 26 millions USD, ce qui représente 0.22 % de son RNB, soit une augmentation de 5.7 % en termes réels par rapport à 2011. Il s'agit de la première hausse après trois années consécutives de baisse de l'APD nette.

Graphique IV.20. Aide publique au développement de l'Islande

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	29	26	26	1.6
Prix constants (2011 USD m)	31	26	27	5.7
En euros (millions)	3 514	2 968	3 252	9.6
APD/RNB (%)	0.29	0.21	0.22	
Aide bilatérale (%)	72	78	83	

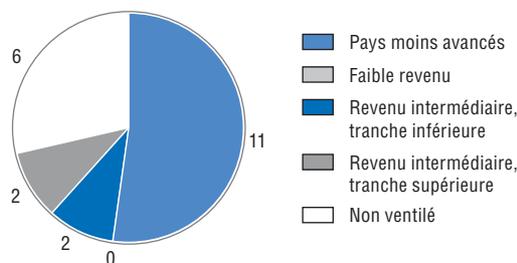
P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

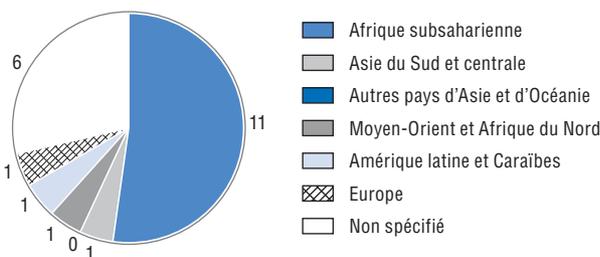
1 Ouganda	3
2 Malawi	2
3 Mozambique	2
4 Afghanistan	1
5 Namibie	1
6 Cisjordanie et bande de Gaza	1
7 Nicaragua	1
8 Haïti	0
9 Guinée-Bissau	0
10 Bosnie-Herzégovine	0
Mémo : % de l'APD bilatérale brute	
5 principaux bénéficiaires	51 %
10 principaux bénéficiaires	63 %
20 principaux bénéficiaires	68 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire

Par groupe de revenu (millions USD)



Par région (millions USD)



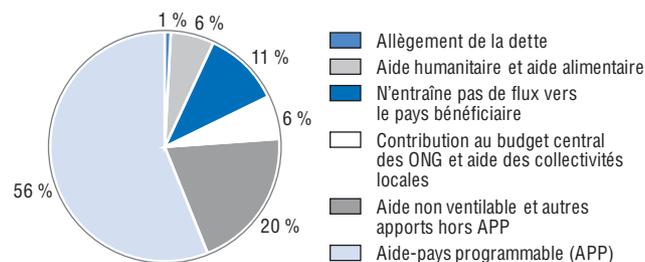
APD par secteur (%)



APD bilatérale et multilatérale

L'aide bilatérale, qui s'est élevée à 22 millions USD en 2012, a représenté 83 % des apports d'APD. La part de l'aide bilatérale est restée supérieure à 70 % depuis 2007. L'Islande apporte des contributions à des organisations multilatérales comme les institutions des Nations Unies et la Banque mondiale.

Composition de l'APD bilatérale, 2011



Composition de l'APD bilatérale

L'aide-pays programmable (APP) de l'Islande s'est élevée à 11.60 millions USD en 2011, ce qui représente 56 % de son APD bilatérale brute, soit légèrement plus que la moyenne du CAD (55 %). L'Islande ne fournit pas de soutien budgétaire général, qui est l'une des composantes de l'APP. L'aide humanitaire et alimentaire dispensée à titre bilatéral a totalisé 1.34 million USD, soit 7 % de l'APD bilatérale brute de l'Islande.

Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Les principaux bénéficiaires de l'APD bilatérale islandaise en 2010 et 2011 ont été l'Ouganda, le Malawi et le Mozambique. S'agissant de l'APP, l'Islande avait sept relations en 2011, toutes « significatives ». L'Islande, qui en 2007 avait alloué 40 % de son APD bilatérale brute à des PMA, a porté cette proportion à 49 % en 2011, soit 9.89 millions USD.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910473>

Encadré IV.1. **Examen spécial des activités de coopération pour le développement menées par l'Islande**

Il ressort de l'examen spécial réalisé par le CAD de novembre 2012 à janvier 2013 que l'Islande a mis en place un cadre juridique régissant sa coopération pour le développement, s'est dotée d'une stratégie globale et s'est fermement engagée à accroître son budget de coopération pour le développement malgré un contexte économique difficile.

L'Islande est un petit donneur, mais supporte bien la comparaison avec plusieurs membres du CAD qui affichent de bons résultats dans de nombreux domaines. Conformément aux bonnes pratiques, la coopération islandaise pour le développement est ancrée dans la politique étrangère du pays et explicitement axée sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les populations démunies des pays pauvres. En outre, la coopération pour le développement se concentre sur un nombre limité de pays partenaires et d'organisations multilatérales, et l'Islande met bien à profit sa qualité de membre des principales organisations multilatérales et régionales pour exercer une influence proportionnellement supérieure à sa taille.

Selon les conclusions de l'examen spécial, l'Islande, à mesure qu'elle progressera, devra mieux cerner son avantage comparatif et l'orientation qu'elle veut prendre en tant que donneur pour faire en sorte d'utiliser les modestes ressources sur lequel porte son programme de coopération pour le développement de façon à obtenir un maximum de résultats. De plus, l'Islande pourrait renforcer son système de suivi des performances et sa culture de l'évaluation afin d'étoffer sa base de données factuelles de façon à éclairer les choix stratégiques et les décisions d'affectation des ressources. Enfin, l'Islande pourrait améliorer sa notification des résultats obtenus au regard du développement.

Italie

En 2012, l'APD nette de l'Italie s'est élevée à 2.64 milliards USD. Cette diminution de 34.7 % en termes réels par rapport à 2011 s'explique principalement par une baisse de l'APD consacrée aux réfugiés venus d'Afrique du Nord et des dons au titre de l'allègement de la dette, qui avaient temporairement accru l'APD italienne de 36 % entre 2010 et 2011. Globalement, l'APD italienne a fluctué entre 2006 et 2012.

L'APD de l'Italie a représenté 0.13 % de son RNB en 2012, contre 0.20 % en 2011. L'Italie a aujourd'hui, avec la Grèce, le rapport APD/RNB le plus faible de tous les membres du CAD. Cependant, le gouvernement italien s'est fermement engagé à accroître les crédits d'APD de façon que cette dernière atteigne 0.15-0.16 % du RNB en 2013. L'Italie ne réalisera probablement pas l'objectif de porter le rapport APD/RNB à 0.7 % à l'horizon 2015.

Graphique IV.21. Aide publique au développement de l'Italie

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	2 996	4 326	2 639	-39.0
Prix constants (2011 USD m)	3 185	4 326	2 823	-34.7
En euros (millions)	2 262	3 111	2 053	-34.0
APD/RNB (%)	0.15	0.20	0.13	
Aide bilatérale (%)	25	39	19	

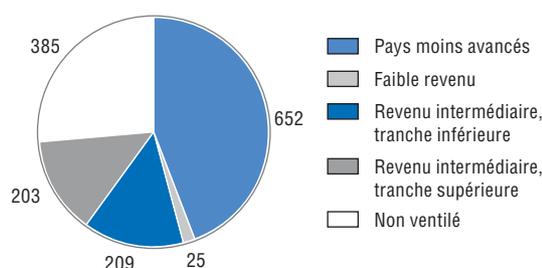
P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

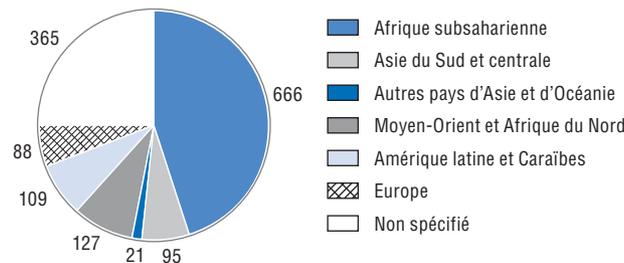
1 Congo, République démocratique	374
2 Congo, République	59
3 Albanie	55
4 Afghanistan	55
5 Haïti	33
6 Mozambique	29
7 Guinée équatoriale	27
8 Éthiopie	27
9 Liban	23
10 Kenya	23
Mémo : % de l'APD bilatérale brute	
5 principaux bénéficiaires	39 %
10 principaux bénéficiaires	48 %
20 principaux bénéficiaires	59 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire

Par groupe de revenu (millions USD)



Par région (millions USD)



APD par secteur (%)



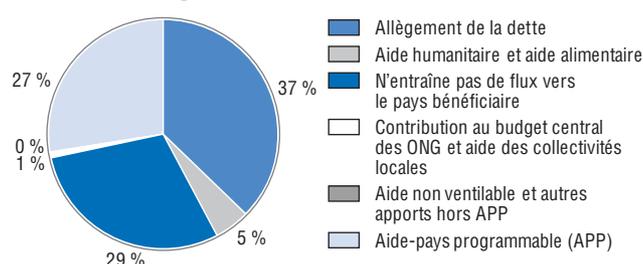
APD bilatérale et multilatérale

Une grande part de l'APD italienne est dirigée vers le système multilatéral, et elle a été en 2012 de 81 %, soit 2.14 milliards USD. Cela représente une augmentation par rapport à 2011 où elle était de 61 %. Entre 2006 et 2012, la part de l'APD italienne dirigée vers le système multilatéral a fluctué entre 62 % et 81 %. La part de l'aide bilatérale a été de 19 % en 2012, soit 529.58 milliards USD.

Composition de l'APD bilatérale

En 2011, l'aide-pays programmable (APP) a représenté un peu plus d'un quart de l'APD bilatérale brute de l'Italie (27 %), ce qui est très inférieur à la moyenne des membres du CAD, de 55 % pour la même année. Le soutien budgétaire général, qui fait partie de l'APP, s'est élevé à 6.6 millions USD en 2011, ce qui équivaut à 0.3 % de l'APD bilatérale brute de l'Italie. L'aide humanitaire et alimentaire dispensée par cette dernière a représenté 5 % de son APD bilatérale brute.

Composition de l'APD bilatérale, 2011



Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

L'Italie a ramené le nombre de ses pays prioritaires de 35 à 24 depuis 2010. En 2011, seuls 12 d'entre eux figuraient parmi les 20 premiers pays bénéficiaires de sa coopération pour le développement, principalement en raison d'opérations ponctuelles importantes – d'annulation de la dette, par exemple – avec des pays non prioritaires.

Les dix premiers pays bénéficiaires de l'aide italienne ont reçu 51 % de son APD bilatérale brute en 2011, soit une part supérieure à celle que l'on relève pour la plupart des membres du CAD. Cette part a cependant diminué avec le temps, alors qu'elle était de 67 % en 2007. La part affectée par l'Italie aux 20 premiers pays bénéficiaires de son aide s'est également contractée passant de 78 % de son APD bilatérale brute en 2007 à 59 % en 2011. Ce chiffre est légèrement plus élevé que la moyenne du CAD, de 52 % pour 2011.

L'Italie était un donneur significatif pour 17 de ses 24 pays prioritaires en 2011 ; autrement dit, elle fournissait à ces pays plus que sa part de l'APP globale et/ou figurait parmi les donateurs qui apportaient collectivement 90 % de l'APP allouée à ces pays. La part des relations d'aide significatives de l'Italie a augmenté avec le temps, passant de 35 % en 2007 à 41 % en 2011. Si, globalement, la tendance est positive, on observe une légère diminution du nombre de relations significatives depuis 2010, date à laquelle elles représentaient 50 %.

Près de la moitié de l'APD bilatérale de l'Italie (soit 957 millions USD) a été affectée aux PMA en 2011, soit un pourcentage nettement supérieur à la moyenne du CAD, de 30 %. Entre 2007 et 2011, la part de l'APD bilatérale italienne aux PMA a sensiblement progressé, passant de 23 % en 2007 à 48 % en 2011.

Déliement de l'aide

En 2011, la part de l'APD notifiée comme non liée était de 66 %.

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)

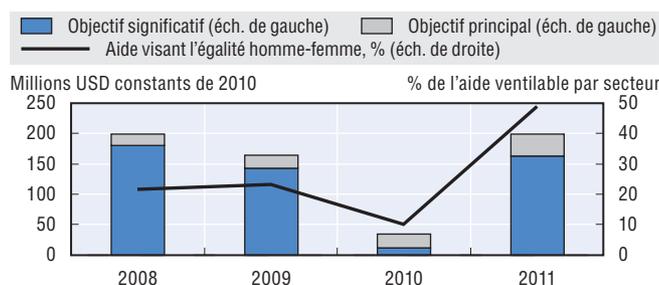


APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

En 2010, l'Italie a élaboré des lignes directrices sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et intégré la question de l'égalité homme-femme dans ses directives stratégiques triennales pour 2011-13. L'application du marqueur de l'aide en faveur de l'égalité homme-femme a également constitué un aspect fondamental de l'action qu'elle a menée dans le cadre de son plan pour l'efficacité de l'aide en 2011. La forte priorité accordée à l'intégration des objectifs d'égalité homme-femme et

d'autonomisation des femmes dans le programme bilatéral, conjuguée à une amélioration de l'analyse de l'APD ventilable par secteur au regard du marqueur de l'aide en faveur de l'égalité homme-femme, a eu pour effet d'accroître sensiblement l'aide italienne orientée vers l'égalité des sexes : de 10 % de l'APD ventilable par secteur passée au crible de ce marqueur en 2010, elle est passée à 49 % – soit 213 millions USD – en 2011.

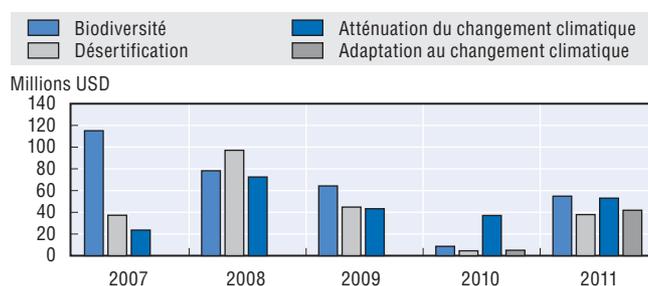
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2008-11



Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

L'Italie a élaboré des lignes directrices sectorielles sur l'environnement en 2011. Entre 2008 et 2011, les dotations effectuées à l'appui de la biodiversité, de l'atténuation du changement climatique et de la lutte contre la désertification ont diminué, ce qui a tenu en partie à des problèmes de qualité des données fournies. Cependant, en 2011, les dotations au titre de tous les objectifs faisant l'objet d'un marqueur ont sensiblement progressé.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

Le volume des versements nets de l'Italie aux pays partenaires au titre des crédits publics à l'exportation et des autres apports du secteur public (essentiellement les opérations de l'institution de financement du développement italienne, la SIMEST) a été peu élevé et négatif entre 2007 et 2011 (à l'exception de 2008). Autrement dit, les entrées de fonds (provenant de la cession de participations, du rendement des capitaux investis, etc.) ont été supérieures aux sorties de fonds de l'Italie vers les pays partenaires. Les dons versés par des organismes caritatifs privés ont progressé en valeur nominale avec le temps, passant de 63 millions USD en 2007 à 111 millions USD en 2011. Le montant net des apports privés aux conditions du marché a fortement augmenté en termes nominaux, passant de 207 millions USD en 2008 à 7.7 milliards USD en 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910492>

Japon

En 2012, l'APD nette du Japon s'est élevée à 10.49 milliards USD, soit un recul de 2.1 % en termes réels par rapport à 2011, principalement en raison d'une diminution des dons bilatéraux et des contributions aux organisations internationales. Cette baisse a cependant été maintenue à un faible niveau grâce à une hausse de 7 % de l'APD bilatérale.

Tout en conservant sa position au cinquième rang des donateurs du CAD, le Japon a vu son rapport APD/RNB tomber de 0.18 % en 2011 à 0.17 % en 2012, niveau bien inférieur à la moyenne du CAD (0.29 %) et encore très éloigné de l'objectif de 0.7 % fixé par l'ONU. Compte tenu des difficultés économiques et budgétaires actuelles, ainsi que des dépenses de reconstruction imposées par les catastrophes de 2011, il est de plus en plus difficile pour les pouvoirs publics d'assurer une progression durable du budget de l'APD. Le Japon s'est toutefois engagé à faire en sorte que le volume de l'APD mesuré en dollars reste stable.

Graphique IV.22. Aide publique au développement du Japon

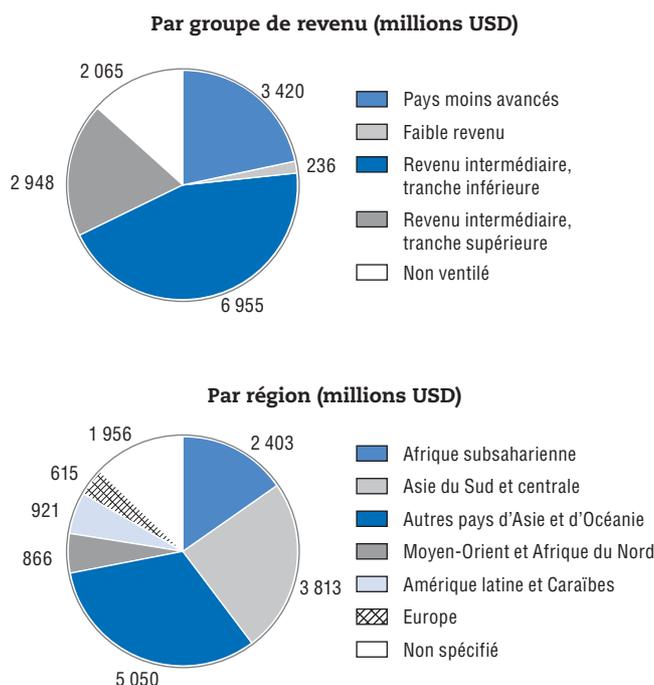
APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	11 021	10 831	10 494	-3.1
Prix constants (2011 USD m)	11 882	10 831	10 601	-2.1
En yen (milliards)	967	863	838	-3.0
APD/RNB (%)	0.20	0.18	0.17	
Aide bilatérale (%)	67	64	66	

P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Inde	1 664
2 Indonésie	1 304
3 Viêt Nam	1 234
4 Chine	927
5 Afghanistan	748
6 Congo, République démographique	648
7 Philippines	548
8 Turquie	483
9 Pakistan	410
10 Sri Lanka	388
<i>Mémo : % de l'APD bilatérale brute</i>	
5 principaux bénéficiaires	38 %
10 principaux bénéficiaires	53 %
20 principaux bénéficiaires	65 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire



APD par secteur (%)



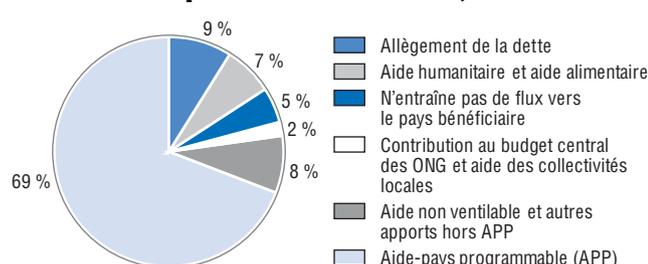
APD bilatérale et multilatérale

L'APD bilatérale continue d'occuper une place prépondérante dans le programme japonais d'aide au développement. À l'exception de 2011, la part du canal multilatéral dans l'APD nette du Japon est généralement restée comprise entre 30 % et 35 %. En 2012, celui-ci a réduit de 16 % ses contributions aux organisations multilatérales, tout en accroissant son APD bilatérale de 7 %. Cependant, en raison du volume important de ses contributions – 3.65 milliards USD en 2012 – le Japon reste un acteur majeur de l'aide multilatérale.

Composition de l'APD bilatérale

Le programme d'aide bilatérale du Japon se caractérise par la part relativement forte de l'aide-pays programmable (APP), ce qui tient en partie au fait que la moitié environ de son APD bilatérale est constituée de prêts. En 2011, l'APP du Japon a représenté 69 % de son APD bilatérale brute, soit 11.2 milliards USD, chiffre supérieur à la moyenne du CAD (55 %). Le Japon a fourni 0.6 % de son APP (soit 0.4 % de son APD bilatérale brute) sous forme de soutien budgétaire général.

Composition de l'APD bilatérale, 2011



Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Le Japon apporte de la coopération pour le développement à plus de 140 pays, quelle que soit l'année considérée, et n'envisage nullement de réduire le nombre de pays qu'il soutient, ni de distinguer des pays prioritaires. Une forte part de son APD bilatérale est affectée aux 20 premiers bénéficiaires de son aide, mais elle a fléchi ces dernières années, passant de 70 % en 2007 à 60 % en 2011.

Le Japon, du fait qu'il oriente en général largement ses efforts vers les pays d'Asie de l'Est, dirige une grande part de sa coopération pour le développement vers des pays à revenu intermédiaire. Il a toutefois pris des dispositions pour augmenter son aide aux pays à faible revenu, principalement ceux d'Afrique subsaharienne. La part de son APD bilatérale brute allouée aux PMA a progressivement augmenté, passant de 19,8 % en 2007 à 25,7 % en 2011, soit plus de 4 milliards USD, encore que ce chiffre demeure inférieur à la moyenne du CAD (30 %).

L'APD japonaise devient plus fragmentée géographiquement. Le Japon a réduit le nombre de ses relations significatives, qui sont passées de 86 % en 2007 à 75 % en 2011, alors que le nombre de relations non significatives a augmenté.

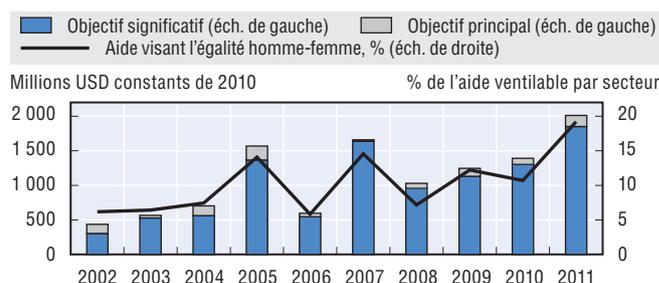
Déliement de l'aide

La part non liée de l'APD japonaise (hors coopération technique) était de 94 % en 2011. (L'APD comprend un important programme de coopération technique, mais le Japon ne notifie pas le degré de liaison de ce programme. La part de l'aide bilatérale totale du Japon notifiée comme non liée s'établissait à 76 % en 2011.)

APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Depuis dix ans, le Japon accroît progressivement la part de son APD qui est orientée vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En 2011, 19 % de son APD ventilable par secteur ont été affectés à des activités axées sur l'égalité homme-femme. Ce chiffre est certes encore relativement faible par comparaison avec la plupart des autres membres du CAD, mais il représente une hausse de 8 % par rapport à 2010.

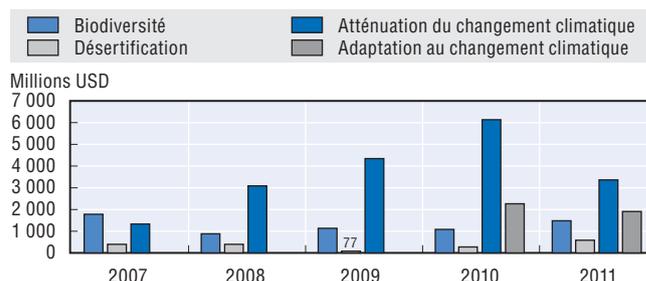
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-11



Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

Le Japon place la résolution des problèmes d'environnement de dimension mondiale au rang de ses premières priorités. Entre 2010 et 2011, son APD bilatérale consacrée à la biodiversité s'est accrue de 36 %, pour atteindre 1.48 milliard USD en valeur nominale. L'aide en faveur de la lutte contre la désertification a également augmenté, de 114 % en valeur nominale, passant à 585 millions USD. Le volume de l'APD japonaise consacrée à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci a cependant diminué en 2011, de 45 % et 16 % respectivement.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

L'APD nette du Japon a représenté 79 % du total des apports du secteur public en 2011. Le volume des apports privés nets aux conditions du marché (47,6 milliards USD en 2011) est plus de quatre fois supérieur à celui de l'APD, et il augmente. Les dons privés nets du Japon en faveur des pays partenaires ont progressé au fil des ans, mais leur volume demeure négligeable par rapport à d'autres sources de financement du développement. Entre 2010 et 2011, les dons privés nets du Japon ont chuté de près de 30 %, tombant à 497 millions USD.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910511>

Luxembourg

En 2012, l'APD nette du Luxembourg s'est élevée à 432 millions USD aux prix courants, soit une augmentation de 9.8 % en termes réels par rapport à 2011 (409 millions USD) due à une hausse des dons bilatéraux. Cette augmentation fait suite à deux années de recul en termes réels, et le volume de l'APD du Luxembourg est aujourd'hui pratiquement revenu au niveau de 2009.

La part du RNB que le Luxembourg consacre à l'APD a été portée de 0.97 % en 2011 à 1 % en 2012, ce qui est largement supérieur à l'objectif de l'UE. Le Luxembourg a ainsi respecté le projet louable exposé dans son programme gouvernemental pour 2009-14, à savoir maintenir le volume de son APD à 1 % de son RNB.

Graphique IV.23. Aide publique au développement du Luxembourg

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	403	409	432	5.6
Prix constants (2011 USD m)	444	409	449	9.8
En euros (millions)	304	294	336	14.2
APD/RNB (%)	1.05	0.97	1.00	
Aide bilatérale (%)	65	68	71	

P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

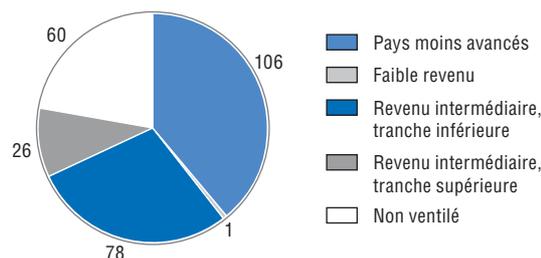
1 Mali	19
2 Burkina Faso	17
3 Sénégal	16
4 Cap-Vert	16
5 Laos	14
6 Nicaragua	11
7 Viêt Nam	10
8 Namibie	10
9 Cisjordanie et bande de Gaza	10
10 Kosovo	8

Mémo : % de l'APD bilatérale brute

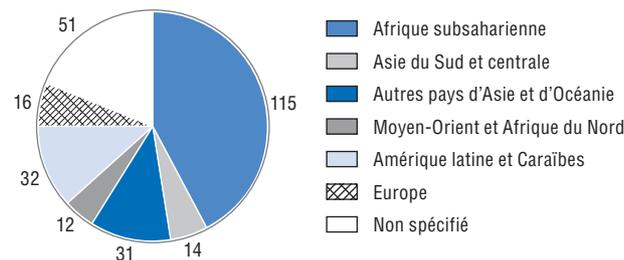
5 principaux bénéficiaires	31 %
10 principaux bénéficiaires	49 %
20 principaux bénéficiaires	65 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire

Par groupe de revenu (millions USD)



Par région (millions USD)



APD par secteur (%)



APD bilatérale et multilatérale

La progression de l'APD du Luxembourg observée entre 2006 et 2012 s'est traduite par une augmentation des ressources affectées tant à son programme bilatéral et qu'aux organismes multilatéraux. En 2012, la coopération bilatérale pour le développement a représenté au total 305 millions USD, soit 71 % de l'APD totale du Luxembourg, contre un minimum de 64 % en 2009. L'APD multilatérale s'est chiffrée à 127 millions USD en 2011.

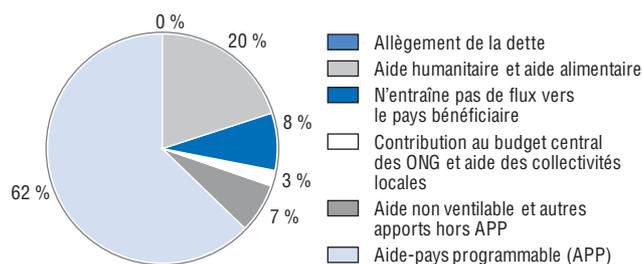
Composition de l'APD bilatérale

En 2011, l'aide-pays programmable (APP) a représenté 62 % de l'APD bilatérale brute du Luxembourg, ce qui est supérieur à la moyenne du CAD, de 55 % pour cette même année, mais repré-

sente une baisse par rapport au pourcentage de 2010 (67 %). Ce recul tient principalement à l'aide humanitaire et à l'aide alimentaire que le Luxembourg dispense au niveau bilatéral et qui ont représenté 20 % de son APD bilatérale brute en 2011, contre 16 % en 2010. Le soutien budgétaire général assuré par le Luxembourg, qui fait partie de l'APP, atteint un montant insignifiant avec 0.7 million USD, soit 2 % de son aide bilatérale brute.

Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Le programme luxembourgeois de coopération pour le développement est centré sur un petit nombre de pays prioritaires (neuf en 2011). La part de l'aide affectée par le Luxembourg à ses 20 premiers bénéficiaires a été de 61 % en 2011, soit un recul par rapport au chiffre de 2010 (69 %) et au niveau record de 2008 (72 %).

Composition de l'APD bilatérale, 2011

Le Luxembourg entretient des « relations significatives » avec ses neuf pays prioritaires ; autrement dit, il fournit à ces pays plus que sa part de l'APP globale et/ou figure parmi les donateurs qui consentent collectivement 90 % de l'APP allouée à ces pays. La part des « relations significatives » a cependant reculé, passant de 65 % en 2007 à 48 % en 2011.

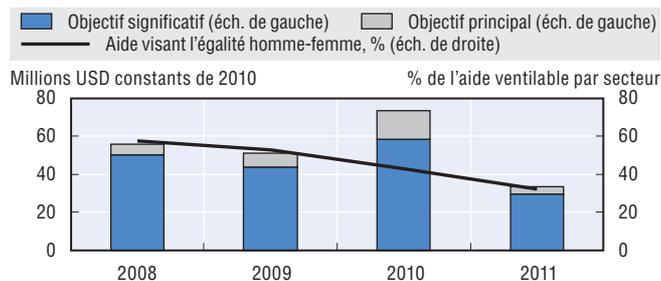
Les PMA reçoivent une part importante de l'APD bilatérale du Luxembourg, laquelle a été de 39 % en 2011, soit un montant de 110 millions USD, ce qui représente une légère baisse par rapport au chiffre enregistré pour 2007-09, de 42 %.

Déliement de l'aide

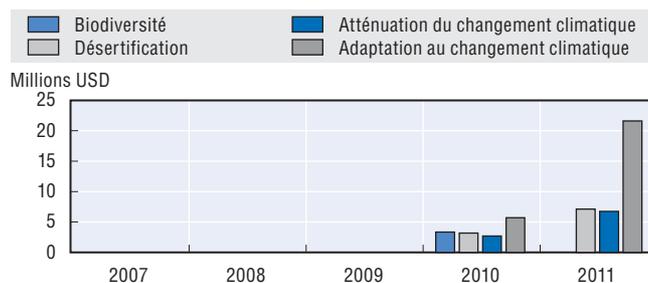
Le Luxembourg fait partie des membres du CAD dont une grande partie de l'aide est non liée. En 2011, 99 % de son programme d'aide étaient notifiés comme non liés.

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)**APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes**

Le Luxembourg concentre ses efforts sur l'égalité des sexes en tant que question transversale, et rend compte depuis 2008 des résultats de l'application du marqueur de l'aide en faveur de l'égalité homme-femme à ses activités d'aide. Il ressort de ces informations que les engagements au titre d'activités ayant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme objectif principal ou objectif significatif ont fluctué d'une année sur l'autre, puisqu'ils ont fléchi en 2009, augmenté de 49 % en termes réels en 2010 pour atteindre 73 millions USD, puis de nouveau reculé pour tomber au niveau très bas de 36 millions USD en 2011. La part de l'APD orientée vers l'égalité homme-femme dans le total de l'APD ventilable par secteur a baissé, passant de 53 % en 2009 à 32 % en 2011.

APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2008-11**Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio**

Le Luxembourg s'emploie à prendre en compte systématiquement les questions relatives à l'environnement et au changement climatique dans son programme de coopération pour le développement. Il a commencé à rendre compte des résultats de l'application des marqueurs de Rio à ses activités d'aide en 2010, lesquels montrent qu'en 2011, il a accru son soutien au titre tant de l'atténuation du changement climatique (passé de 3 millions USD à 7 millions USD) que de l'adaptation à celui-ci (de 6 millions USD à 22 millions USD). Le Luxembourg a également renforcé son appui à la lutte contre la désertification (7.1 millions USD en 2011) mais n'a pas financé de programme en faveur de la biodiversité en 2011.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2011**Financement extérieur du développement au-delà de l'APD**

Le montant net des dons privés accordés par le Luxembourg aux pays partenaires a augmenté progressivement de 2007 à 2009, pour atteindre 13 millions USD en 2009, avant de redescendre tant en 2010 (9 millions USD) qu'en 2011 (7 millions USD). Aucune donnée sur les autres apports du secteur public ou les apports privés aux conditions du marché n'est disponible pour le Luxembourg.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910530>

Norvège

En 2012, l'APD nette de la Norvège s'est élevée à 4.75 milliards USD, plaçant ce pays au dixième rang des donateurs du CAD. Après deux ans de repli de l'APD nette, la Norvège a vu son APD progresser de 0.4 % en termes réels entre 2011 et 2012.

La Norvège demeure néanmoins l'un des donateurs d'APD les plus généreux, son rapport APD/RNB ayant toujours été supérieur à l'objectif de 0.7 % depuis 1976. Après avoir atteint un sommet de 1 % en 2009, son rapport APD/RNB est tombé à 0.96 % en 2011 et à 0.93 % en 2012, ce qui reste largement supérieur à la moyenne du CAD, de 0.29 %.

Graphique IV.24. Aide publique au développement de la Norvège

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	4 372	4 756	4 754	0.0
Prix constants (2011 USD m)	5 011	4 756	4 773	0.4
En couronnes norv. (millions)	26 424	26 653	27 645	3.7
APD/RNB (%)	1.05	0.96	0.93	
Aide bilatérale (%)	77	75	75	

P. Données préliminaires.

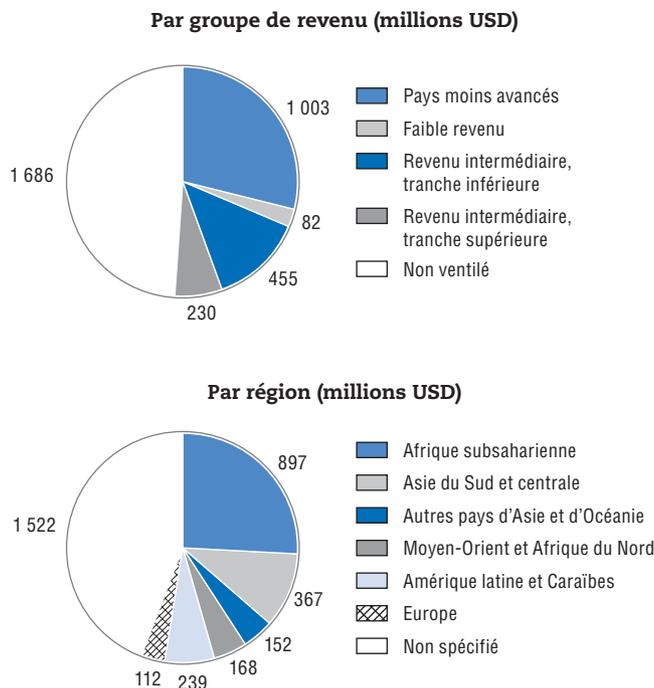
Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Afghanistan	129
2 Tanzanie	119
3 Cisjordanie et bande de Gaza	111
4 Soudan	82
5 Mozambique	79
6 Ouganda	76
7 Zambie	67
8 Malawi	66
9 Pakistan	58
10 Somalie	58

Mémo : % de l'APD bilatéral brute

5 principaux bénéficiaires	15 %
10 principaux bénéficiaires	24 %
20 principaux bénéficiaires	35 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire



APD par secteur (%)



APD bilatérale et multilatérale

La répartition générale de l'APD norvégienne entre canal bilatéral et canal multilatéral n'a guère varié entre 2007 et 2012, la part du premier atteignant environ 75 % du total des versements nets. Le volume de l'APD affectée aux canaux bilatéral et multilatéral est resté constant entre 2011 et 2012, et les données préliminaires de 2012 indiquent que l'APD bilatérale de la Norvège s'est élevée au total à 3.6 milliards USD, et l'APD multilatérale, à 1.2 milliard USD.

Composition de l'APD bilatérale

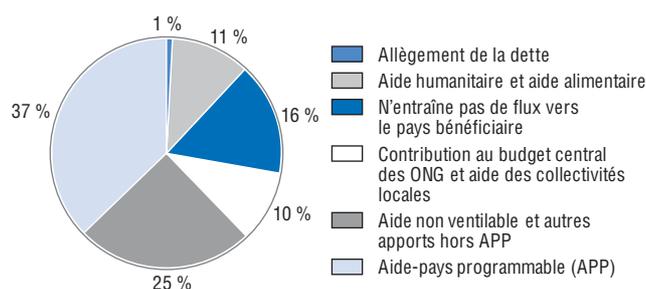
En 2011, l'aide-pays programmable (APP) de la Norvège a représenté un montant de 1.3 milliard USD, soit 37 % de l'APD bilatérale brute. Le faible niveau de l'APP norvégienne s'explique

par la forte part de l'APD bilatérale qui n'est pas ventilée par pays ou qui inclut d'autres apports hors APP comme les prises de participation (25 %). Les dépenses dans le pays donneur ont aussi été importantes (16 %), et la Norvège a acheminé une grande partie de son APD par l'intermédiaire des ONG et des collectivités locales (10 %). Elle a fourni 11.8 % de son APP (soit 4.4 % de son APD bilatérale brute) sous forme de soutien budgétaire général.

Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

La Norvège n'a plus de système de pays prioritaires. Entre 2007 et 2011, la part de l'APD bilatérale que la Norvège allouait aux dix premiers bénéficiaires est tombée de 27 % à 21 %. L'APD bilatérale affectée aux 20 premiers bénéficiaires a diminué, passant de 37 % en 2007 à 29 % en 2011.

Composition de l'APD bilatérale, 2011



Le problème de la fragmentation géographique ne semble pas se poser pour la Norvège. Celle-ci a ramené le nombre de ses pays bénéficiaires de 92 en 2007 à 85 en 2011. En particulier, elle a réduit le nombre de « relations non significatives » en le portant de 55 à 48 sur la même période, tout en maintenant à un niveau stable ses « relations significatives » (au nombre de 37).

La part de l'APD bilatérale brute de la Norvège qui est affectée aux PMA a diminué, passant de 33 % en 2007 à 28 % en 2011 (soit un peu plus de 1 milliard USD), pourcentage inférieur à la moyenne du CAD, de 30 %.

Déliement de l'aide

En 2011, la part de l'aide de la Norvège notifiée comme non liée était de 100 %.

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)

Aide non liée, 100 %

APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

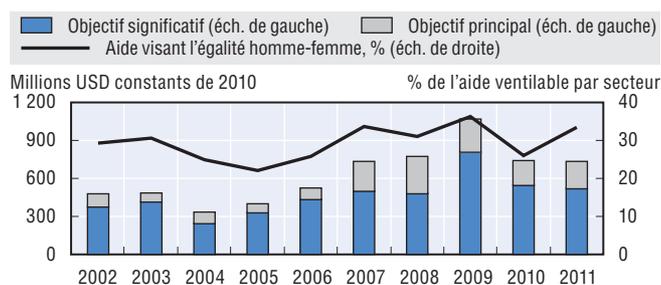
La Norvège a pleinement institutionnalisé l'objectif de l'égalité homme-femme, et elle a consacré aux travaux en la matière des ressources suffisantes. Dans le cadre de ses efforts de coopération pour le développement, elle met en œuvre, depuis 2007, un plan pour les droits des femmes et l'égalité des sexes. À cette fin, elle a créé une structure de gestion plus solide, assortie d'objectifs à réaliser et de l'obligation de rendre compte des résultats obtenus au regard de ce plan jusqu'à la fin de l'année 2013.

La part de l'APD norvégienne destinée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes a sensiblement augmenté entre 2005 et 2009, avant de baisser de près d'un tiers en 2010. En 2011, quelque 33 % (soit 867 millions USD) de l'APD norvégienne ventilable par secteur ont été affectés à des activités axées sur l'égalité homme-femme, ce qui représente une hausse de 7 % par rapport à 2010.

Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

En 2010, la Norvège a mis à jour son guide pratique sur l'évaluation des éléments touchant à la durabilité et des principaux facteurs de risque, de façon à intégrer la gestion des risques liés au changement climatique (par ex. : vérification de la résistance au changement climatique) dans l'analyse des risques qui se posent du point de vue de la viabilité environnementale et

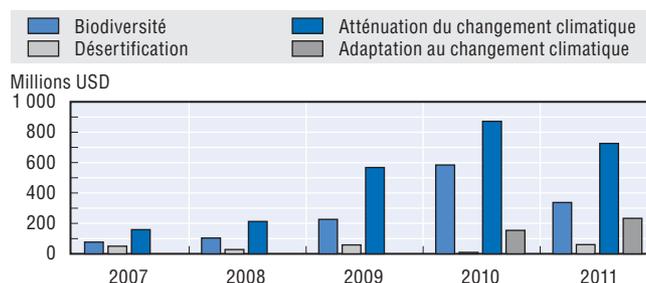
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-11



sociale des programmes. À travers une étroite collaboration entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Environnement, la Norvège soutient l'Initiative internationale Climat et Forêts et le programme ONU-REDD+ (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays partenaires), dans le cadre desquels elle a forgé des partenariats avec le Brésil, le Guyana et l'Indonésie afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation.

La contribution de la Norvège aux activités en rapport avec l'environnement et le changement climatique a notablement augmenté depuis 2007. Son APD bilatérale consacrée à l'adaptation au changement climatique a progressé de 51 % en termes nominaux entre 2010 et 2011. Après une énorme baisse en 2010, l'APD de la Norvège en faveur de la lutte contre la désertification s'est elle aussi sensiblement accrue pour atteindre 60 millions USD en 2011, soit légèrement plus qu'en 2009. Toutefois, l'APD de la Norvège en faveur de la biodiversité et de l'atténuation du changement climatique a reculé respectivement de 42 % et de 17 % entre 2010 et 2011.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

Les autres apports du secteur public (AASP) de la Norvège aux pays partenaires ont représenté au total 0.7 million USD en 2010. La Norvège n'a pas notifié d'AASP en 2011. Après une forte chute en 2008 due à la crise financière mondiale, ses apports privés nets aux conditions du marché aux pays partenaires ont très sensiblement augmenté, pour atteindre 895 millions USD en 2009 et 1.5 milliard USD en 2010, ce qui reste néanmoins inférieur au niveau d'avant la crise, à savoir 2.6 milliards USD en 2007. (Les données sur les apports privés nets aux conditions du marché et les dons privés nets de la Norvège pour 2011 seront publiées dans le courant de l'année 2013).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910549>

Nouvelle-Zélande

Alors qu'elle avait baissé en 2009-10, l'APD de la Nouvelle-Zélande a poursuivi en 2012 l'évolution à la hausse amorcée en 2011, pour atteindre un volume net de 455 millions USD, contre 424 millions USD l'année précédente. En termes réels, l'APD de la Nouvelle-Zélande a progressé de 3 % entre 2011 et 2012, ce qui témoigne de la volonté de ce pays de concrétiser l'objectif qu'il s'est fixé de porter son APD à 500 millions USD.

Le rapport APD/RNB de la Nouvelle-Zélande est resté stable par rapport à 2011 avec un chiffre de 0.28 %, lequel est légèrement supérieur à celui de 2010 (0.26 %).

Graphique IV.25. Aide publique au développement de la Nouvelle-Zélande

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	342	424	455	7.4
Prix constants (2011 USD m)	387	424	437	3.0
En dollars de NZL (millions)	475	537	562	4.7
APD/RNB (%)	0.26	0.28	0.28	
Aide bilatérale (%)	79	78	81	

P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

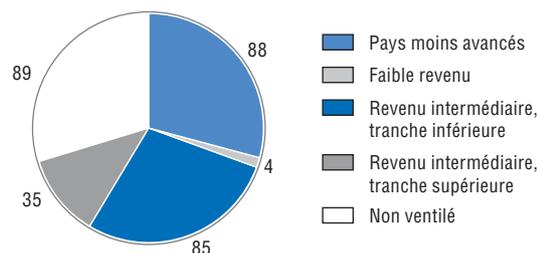
1 Papouasie-Nlle-Guinée	25
2 Salomon, Îles	23
3 Tokelau	15
4 Samoa	15
5 Niue	14
6 Vanuatu	13
7 Tonga	13
8 Cook, Îles	12
9 Indonésie	11
10 Kiribati	8

Mémo : % de l'APD bilatéral brute

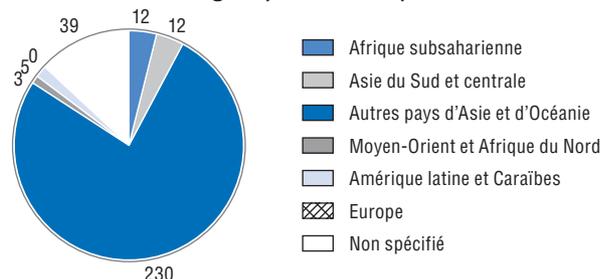
5 principaux bénéficiaires	31 %
10 principaux bénéficiaires	50 %
20 principaux bénéficiaires	63 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire

Par groupe de revenu (millions USD)



Par région (millions USD)



APD par secteur (%)



APD bilatérale et multilatérale

La part de l'aide bilatérale dans l'APD néo-zélandaise est passée de 76 % en 2011 à 81 % en 2012, soit 371 millions USD. La répartition de l'APD entre canal bilatéral et canal multilatéral n'a que peu varié entre 2006 et 2011, et leur part a été en moyenne de 78 % pour le premier et de 32 % pour le second. Le système des Nations Unies est le plus gros bénéficiaire de l'aide multilatérale néo-zélandaise.

Composition de l'APD bilatérale

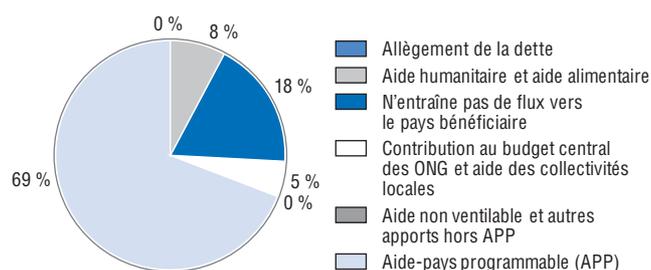
Au total, l'aide-pays programmable (APP) de la Nouvelle-Zélande a augmenté, passant de 184 millions USD en 2010 à 229 millions USD en 2011, soit 69 % de l'APD bilatérale brute, chiffre nettement supérieur à la moyenne du CAD (55 %). Le sou-

tien budgétaire général, qui fait partie de l'APP, s'est chiffré à 16.11 millions USD, soit 4.9 %, de l'APD bilatérale brute.

Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Géographiquement, les efforts néo-zélandais de coopération bilatérale pour le développement sont fortement centrés sur l'Asie et le Pacifique. La Nouvelle-Zélande compte 15 pays prioritaires, qui figurent tous parmi les premiers bénéficiaires de son APD. S'agissant de l'APP, la Nouvelle-Zélande entretenait des relations avec 38 pays en 2011, dont 20 étaient « significatives », ce qui veut dire qu'elle fournissait aux pays concernés plus que sa part de l'APP globale et/ou figurait parmi les donateurs qui collectivement consentaient 90 % de l'APP allouée à ces pays.

Composition de l'APD bilatérale, 2011



Déliement de l'aide

La Nouvelle-Zélande compte parmi les membres du CAD dont une grande partie de l'aide est non liée. La part notifiée comme non liée était de 83 % en 2011.

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)



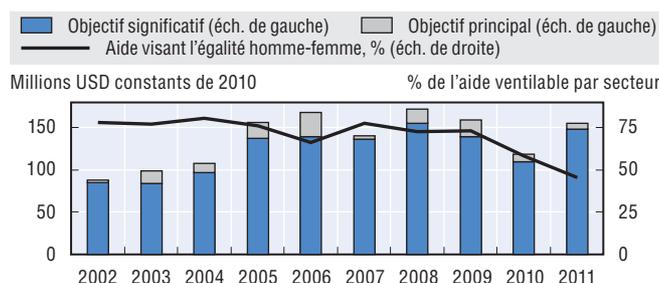
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

La Nouvelle-Zélande considère l'égalité homme-femme comme une question transversale qu'elle s'emploie à intégrer dans son programme d'aide et dans le dialogue international sur les politiques à suivre. Les engagements au titre d'activités ayant l'égalité homme-femme comme objectif principal ou objectif significatif ont augmenté entre 2002 et 2006, puis sont tombés à un faible niveau à deux reprises, en 2007 et en 2010. Le volume des engagements d'APD en 2011 (175 millions USD) représente une augmentation de 31 % en termes réels par rapport à 2010, ce qui le porte à un niveau proche de celui que la Nouvelle-Zélande avait enregistré en 2009.

Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

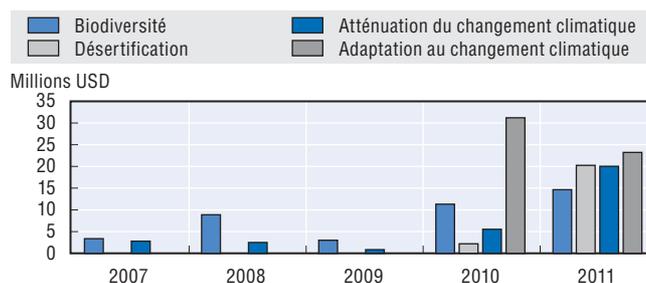
La Nouvelle-Zélande considère l'environnement comme une question transversale et prévoit de prendre plus systématiquement en compte dans son programme d'aide la réduction et la prévention des risques de catastrophe, compte tenu de l'ampleur et de la multitude des risques naturels auxquels sont exposées de nombreuses îles du Pacifique. Après des dotations fluctuantes et de faible volume sur la période 2007-10, les engagements en faveur de tous les objectifs des Conventions de Rio, à l'exception de l'adaptation au changement climatique, ont augmenté

APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-11



en 2011 en termes nominaux. Les engagements de 2011 de la Nouvelle-Zélande se sont dans l'ensemble répartis comme suit : 15 millions USD pour la biodiversité, 20 millions USD pour la lutte contre la désertification, 23 millions USD pour l'atténuation du changement climatique, et 20 millions USD pour l'adaptation au changement climatique.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

En 2011, l'APD (424 millions USD) a représenté 81 % du total des apports financiers que la Nouvelle-Zélande a déclaré avoir effectués au profit des pays admis au bénéfice de l'APD. Cette part se situait en moyenne à 80 % depuis les années 2000. Parmi les autres apports financiers à ces mêmes pays, les autres dons du secteur public ont été portés à 10 millions USD alors qu'ils s'élevaient en moyenne à 8 millions USD depuis 2008. Les dons versés par des organisations caritatives privées, qui ont représenté en moyenne 48 millions USD durant la période 2008-10, se sont accrues en termes nominaux de 49 % en 2011, pour atteindre 74 millions USD. Les apports privés aux conditions du marché se sont chiffrés à 28 millions USD en 2011 en termes nets, ce qui est très proche du pic de 29 millions USD atteint en 2008.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910568>

Pays-Bas

En 2012, l'APD nette des Pays-Bas s'est élevée à 5.5 milliards USD, soit une baisse de 6.6 % en termes réels par rapport à 2011 en raison d'une réduction du budget global. C'est la deuxième année consécutive que le budget de l'APD néerlandaise diminue, celle-ci ayant en effet reculé de 6.4 % entre 2010 et 2011.

Les Pays-Bas comptent parmi les cinq seuls membres du CAD qui ont dépassé l'objectif fixé par les Nations Unies de consacrer à la coopération pour le développement 0.7 % du revenu national, et ils le font d'ailleurs chaque année depuis 1975. En 2012, le rapport APD/RNB des Pays-Bas était de 0.71 %, chiffre légèrement inférieur à celui de 2011, à savoir 0.75 %.

Graphique IV.26. Aide publique au développement des Pays-Bas

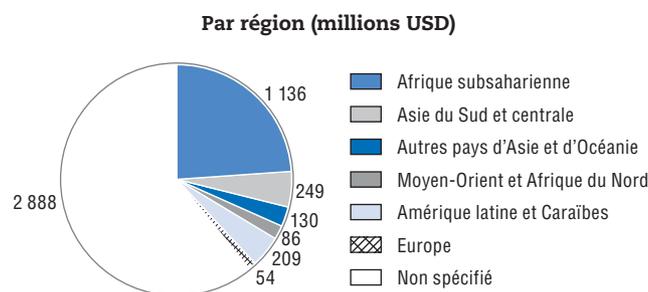
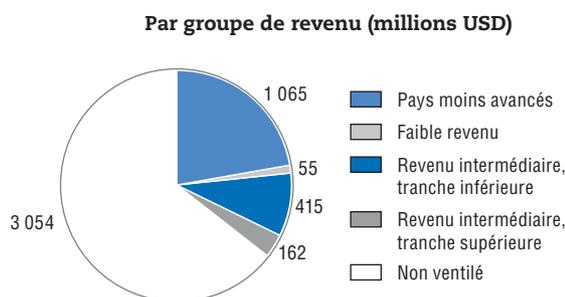
APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	6 357	6 344	5 524	-12.9
Prix constants (2011 USD m)	6 757	6 344	5 928	-6.6
En euros (millions)	4 800	4 563	4 298	-5.8
APD/RNB (%)	0.81	0.75	0.71	
Aide bilatérale (%)	76	68	71	

P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Congo, République démocratique	220
2	Afghanistan	112
3	Indonésie	80
4	Bangladesh	78
5	Mozambique	77
6	Ghana	68
7	Soudan	66
8	Tanzanie	63
9	Suriname	62
10	Éthiopie	61
Mémo : % de l'APD bilatérale brute		
	5 principaux bénéficiaires	12 %
	10 principaux bénéficiaires	19 %
	20 principaux bénéficiaires	27 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire



APD par secteur (%)



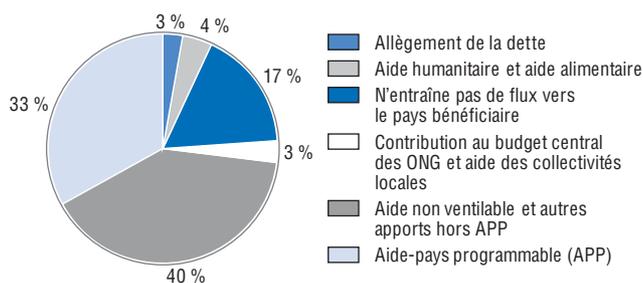
APD bilatérale et multilatérale

Entre 2008 et 2012, la part du canal multilatéral dans l'APD nette des Pays-Bas a été en moyenne de 28 %, contre une moyenne du CAD de 27 % ces mêmes années. S'agissant du volume, les Pays-Bas se sont classés au huitième rang des donateurs du CAD pour l'APD multilatérale durant cette période. Sachant que leur APD s'est contractée en 2012, il ressort des données préliminaires que la part de l'aide multilatérale dans l'APD nette a été ramenée de 32 % en 2011, soit 2 milliards USD, à 29 % en 2012, soit 1.6 milliard USD.

Composition de l'APD bilatérale

En 2011, l'aide-pays programmable (APP) s'est élevée à 1.5 milliard USD (soit 33 % de l'APD bilatérale brute des Pays-Bas), chiffre en hausse par rapport à celui de 2010 (1.38 milliard USD, soit 29 % de l'APD bilatérale brute), mais encore très inférieur à la moyenne du CAD (55 %). Ce faible niveau de l'APP tient principalement au volume important de l'APD bilatérale non ventilée apportée à travers les programmes centraux, notamment par le canal de la société civile. Le soutien budgétaire général – qui relève de l'APP – a représenté au total 91 millions USD en 2011, soit 2 % de l'APD bilatérale brute, contre 140.33 millions USD en 2010, soit 3 % de l'APD bilatérale brute.

Composition de l'APD bilatérale, 2011



Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Les Pays-Bas ont pris des mesures en vue de concentrer leur APD bilatérale sur un nombre plus restreint de pays, et de se désengager des pays pour lesquels ils estiment ne pas posséder d'avantage comparatif. La part de l'APD bilatérale des Pays-Bas qui est affectée à leurs 20 premiers bénéficiaires a cependant été de 24 % en 2011, contre 32 % en 2010, les 10 premiers bénéficiaires n'en ayant reçu quant à eux que 15 %.

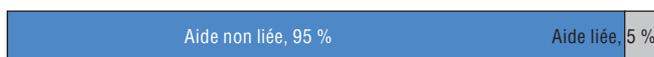
Les données sur l'APP des Pays-Bas indiquent que la concentration de leurs efforts de coopération pour le développement s'est quelque peu accrue en 2011. La part des « relations significatives » des Pays-Bas (pays auxquels ils fournissent plus que leur part de l'APP globale et/ou pour lesquels ils figurent parmi les donateurs qui dispensent collectivement 90 % de l'APP allouée à ces pays) est passée à 47 % en 2011, contre 43 % en 2010. Ce chiffre reste cependant inférieur à celui que les Pays-Bas avaient enregistré pour 2007 (57 %).

En 2011, les PMA ont reçu 796 millions USD, soit 18 % de l'APD bilatérale brute des Pays-Bas, ce qui représente une baisse par rapport à la moyenne relevée pour la période 2007-10 (25 %).

Déliement de l'aide

Les Pays-Bas comptent parmi les membres du CAD qui ont délié une grande partie de leur aide. La part de l'aide des Pays-Bas notifiée comme non liée était de 95 % en 2011.

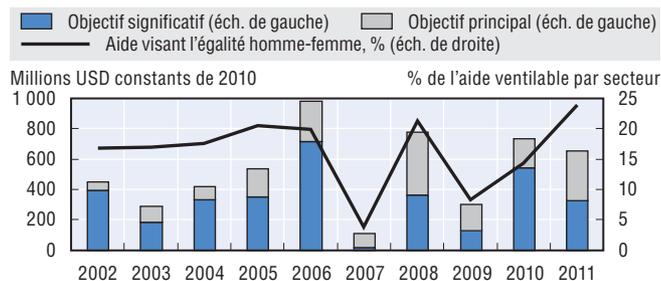
Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)



APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

L'égalité homme-femme est un enjeu prioritaire pour les Pays-Bas, qui ont engagé en 2011 un grand volume de leur APD (693 millions USD) en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les montants notifiés ont toutefois récemment subi des fluctuations puisqu'ils ont fortement baissé en 2009, plus que doublé en 2010 pour atteindre 737 millions USD, puis de nouveau reculé en 2011.

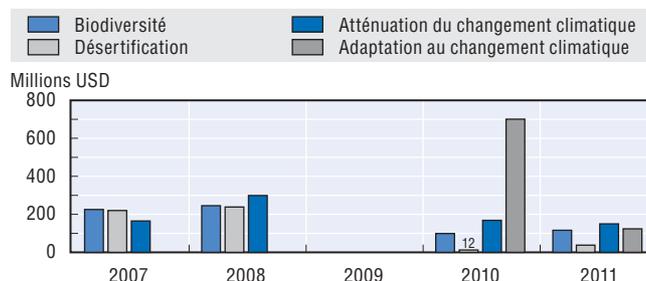
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-11



Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

Les Pays-Bas sont très attachés aux objectifs des Conventions de Rio. Les engagements au titre de la biodiversité se sont accrus progressivement depuis 2007, passant de 99 millions USD en 2010 à 116 millions USD en 2011. Les engagements en faveur de l'atténuation du changement climatique ont été plus instables, augmentant jusqu'à 168 millions USD en 2010 puis tombant à 150 millions USD en 2011. En 2010, les membres du CAD – dont les Pays-Bas – ont commencé à notifier leurs engagements à l'appui de l'adaptation au changement climatique. En 2011, les Pays-Bas ont affecté à celle-ci 124 millions USD, ce qui représente une forte diminution par rapport au chiffre de 2010 (701 millions USD). Les engagements des Pays-Bas au titre de la lutte contre la désertification se sont accrus, passant de 12 millions USD en 2010 à 38 millions USD en 2011.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

Les Pays-Bas ne notifient pas les autres apports du secteur public aux pays partenaires. En 2011, l'APD a représenté 29 % du total des apports de ressources aux pays partenaires, tandis que les apports privés nets aux conditions du marché en ont représenté 70 %. Les apports privés nets aux conditions du marché des Pays-Bas aux pays partenaires étaient tombés à un faible niveau en 2008 (-21.3 milliards USD) mais ils ont ensuite régulièrement augmenté ces dernières années, se chiffrant à 6 milliards USD en 2010 et à 15 milliards USD en 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910587>

Portugal

En 2012, l'APD nette du Portugal s'est élevée au total à 567 millions USD, ce qui représente un recul de 13.1 % par rapport à 2011 et une aggravation de la baisse enregistrée en 2011 (-3 %). Entre 2008 et 2010, l'APD nette a fluctué de +23 % en 2008 à -15 % en 2009 et à +32 % en 2010 (toutes ces variations s'entendent en glissement annuel).

Le rapport APD/RNB a diminué, passant de 0.31 % en 2011 à 0.27 % en 2012, ce qui reste loin de l'objectif intermédiaire de 0.51 % établi dans le cadre de l'UE, et inférieur à l'objectif fixé par le gouvernement portugais pour 2011, de 0.40 %.

Graphique IV.27. Aide publique au développement du Portugal

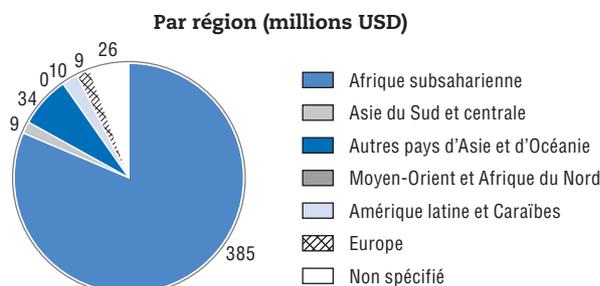
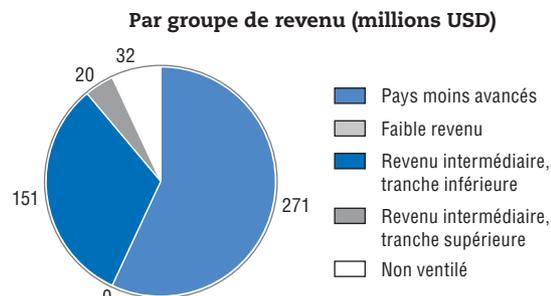
APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	649	708	567	-19.9
Prix constants (2011 USD m)	686	708	615	-13.1
En euros (millions)	490	509	441	-13.3
APD/RNB (%)	0.29	0.31	0.27	
Aide bilatérale (%)	61	67	68	

P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Mozambique	170
2 Cap-Vert	149
3 Timor-Leste	31
4 Sao Tomé et Príncipe	27
5 Angola	18
6 Guinée-Bissau	15
7 Brésil	8
8 Afghanistan	8
9 Serbie	6
10 Chine, République populaire de	3
Mémo : % de l'APD bilatérale brute	
5 principaux bénéficiaires	83 %
10 principaux bénéficiaires	92 %
20 principaux bénéficiaires	93 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire



APD par secteur (%)



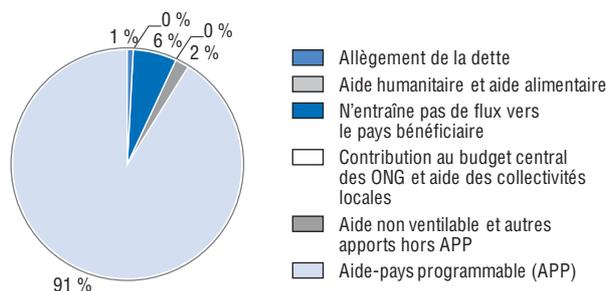
APD bilatérale et multilatérale

Après être tombée au faible niveau de 54 % en 2009, la part du canal bilatéral dans l'APD portugaise a progressivement augmenté en 2010-12, pour atteindre 385.49 millions USD, soit environ 68 %, en 2012. L'APD multilatérale s'est chiffrée en 2012 à 181.69 millions USD, soit 32 % de l'APD nette.

Composition de l'APD bilatérale

L'aide-pays programmable (APP) du Portugal a atteint 91 % de son APD bilatérale brute en 2011, chiffre supérieur à celui de 2010 (85 %) et nettement plus élevé que la moyenne des membres du CAD pour 2011 (55 %). Le soutien budgétaire général, l'une des composantes de l'APP, a représenté 4.87 millions USD, soit l'équivalent de 0.9 % de l'APD bilatérale brute, et seulement 1 % de l'APP.

Composition de l'APD bilatérale, 2011



Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Le programme bilatéral du Portugal est très concentré. Ce dernier compte six pays partenaires prioritaires, tous lusophones : Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, São-Tomé et Príncipe et Timor-Leste. Depuis 2005, ces six pays figurent systématiquement parmi les dix premiers bénéficiaires de son aide et, en 2011, ils ont reçu 91 % de l'APD bilatérale portugaise.

Le Portugal entretient des « relations significatives » avec tous ses pays prioritaires, ce qui signifie qu'il leur fournit davantage que sa part de l'APP globale et/ou qu'il figure parmi les donateurs qui consentent collectivement 90 % de l'APP allouée à ces pays. Alors que le Portugal avait des « relations significatives » avec 9 pays sur 15 en 2010, ce nombre a été ramené à 7 en 2011.

Après les fluctuations observées entre 2007 et 2010 qui l'ont établie en moyenne à 47 %, la part de l'APD bilatérale qui est affectée aux PMA s'est accrue pour passer à 62 % en 2011, soit 319 millions USD.

Déliement de l'aide

En 2011, seulement 27 % de l'aide du Portugal était notifiée comme non liée.

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)



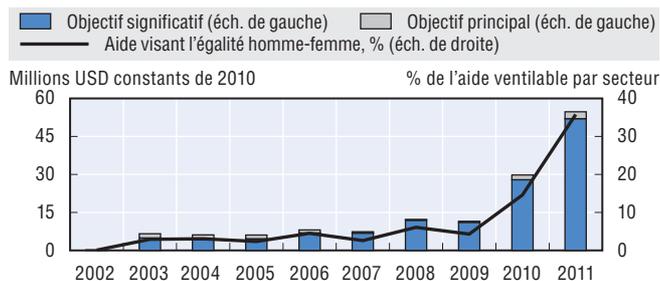
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Après avoir enregistré une forte hausse en 2010, les engagements d'APD du Portugal en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ont continué de progresser en 2011 pour atteindre 58 millions USD. La part de l'APD orientée vers l'égalité homme-femme a plus que doublé entre 2010 et 2011, passant de 15 % à 36 % de l'aide ventilable par secteur.

Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

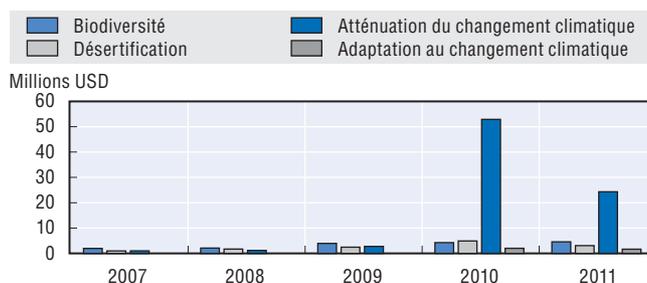
Le Portugal a enregistré un bond sans précédent de ses engagements en faveur de l'atténuation du changement climatique,

APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-11



qui sont passés de 3 millions USD en 2009 à 53 millions USD en 2010. En 2011, parmi les objectifs des Conventions de Rio, les activités en faveur de l'atténuation ont continué de faire l'objet du soutien le plus important, lequel a représenté un montant de 24 millions USD. Les engagements d'APD ciblés sur la biodiversité, la lutte contre la désertification et l'adaptation au changement climatique sont toutefois restés faibles.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'aide

En 2011, le Portugal a enregistré des sorties de fonds nettes négatives vers les pays admis au bénéfice de l'APD. S'il affiche pour 2011 des apports d'APD positifs d'un montant de 708 millions USD, il a reçu plus de 2 milliards USD au titre du rendement net de l'investissement direct étranger.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910606>

République tchèque

En 2012, l'APD de la République tchèque a totalisé 219 millions USD, soit 0.12 % de son RNB. Alors que l'APD avait progressé de 2.7 % en termes réels entre 2010 et 2011 – principalement en raison d'une hausse des contributions aux organisations multilatérales – elle a reculé de 4.2 % en 2012. L'aide a été intégralement accordée sous forme de dons. Le ministère tchèque des Affaires étrangères (MAE) maintient son engagement vis-à-vis de l'UE de respecter l'objectif d'un rapport APD/RNB de 0.33 %, mais reconnaît qu'il ne l'atteindra qu'après 2015.

Graphique IV.28. Aide publique au développement de la République tchèque

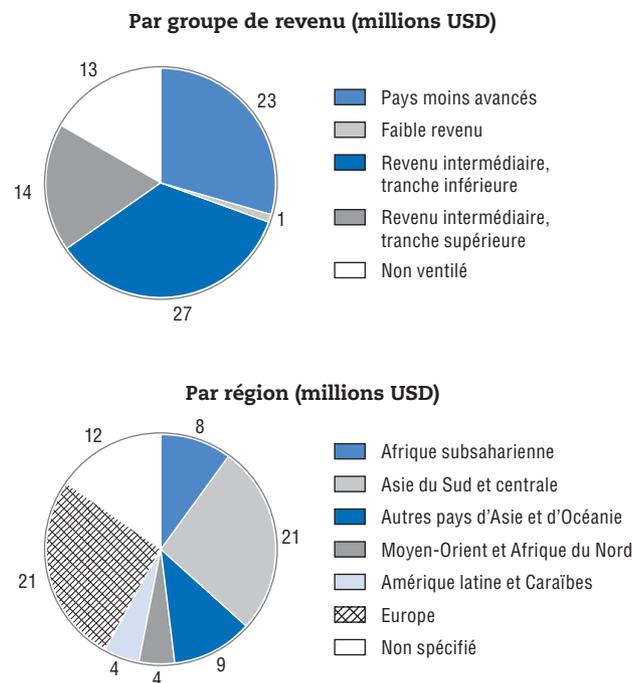
APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	228	250	219	-12.4
Prix constants (2011 USD m)	244	250	240	-4.2
En dollars australiens (millions)	4 342	4 426	4 285	-3.2
APD/RNB (%)	0.13	0.12	0.12	
Aide bilatérale (%)	35	31	29	

P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Afghanistan	12
2 Mongolie	6
3 Moldavie	4
4 Serbie	3
5 Bosnie-Herzégovine	3
6 Ukraine	3
7 Géorgie	3
8 Kosovo	2
9 Éthiopie	2
10 Viêt Nam	2
<i>Mémo</i> : % de l'APD bilatéral brute	
5 principaux bénéficiaires	37 %
10 principaux bénéficiaires	53 %
20 principaux bénéficiaires	68 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire



APD par secteur (%)



APD bilatérale et multilatérale

Alors que l'APD totale de la République tchèque a amplement varié entre 2006 et 2012, la part de l'APD multilatérale représentait plus de la moitié du total entre 2006 et 2009, puis a considérablement augmenté pour atteindre 71 % en 2012. Cette même année, l'APD bilatérale a totalisé 63.01 millions USD, tandis que l'APD multilatérale s'établissait à 156.32 millions USD. Si l'essentiel de l'APD multilatérale est acheminée par l'intermédiaire de l'UE, elle transite aussi par les institutions des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales. Pour rendre ces contributions plus ciblées et stratégiques, le gouvernement tchèque a approuvé en février 2013 la *Stratégie de coopération multilatérale pour le développement pour la période 2013-17*.

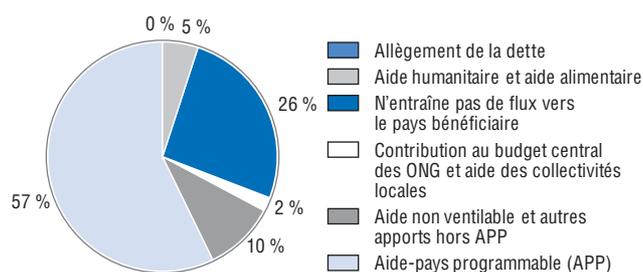
Composition de l'APD bilatérale

En 2011, 57 % de l'APD bilatérale brute de la République tchèque relevaient de l'aide-pays programmable (APP), soit un pourcentage supérieur à la moyenne des membres du CAD (55 %). La République tchèque n'accorde pas de soutien budgétaire général, qui est l'une des composantes de l'APP. L'aide humanitaire et alimentaire consentie à titre bilatéral a représenté 5 % de l'APD bilatérale brute.

Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Sur le plan géographique, la composante bilatérale de la coopération tchèque pour le développement est essentiellement axée sur l'Asie, l'Europe orientale et les Balkans occidentaux, mais la part de l'Afrique s'est accrue par rapport aux années précédentes. La

Composition de l'APD bilatérale, 2011



République tchèque fonde actuellement sa coopération pour le développement sur une approche-programme en faveur de cinq pays prioritaires (Afghanistan, Bosnie-Herzégovine, Éthiopie,

Moldavie et Mongolie). La coopération pour le développement prend également la forme de projets dans des pays comme le Cambodge, la Géorgie, le Kosovo, la Serbie et les Territoires autonomes palestiniens, tandis que quatre autres pays continuent de recevoir une aide, mais l'orientation et les contours de celle-ci ont été redéfinis et elle est assortie d'un calendrier de réduction progressive (Angola, Viêtnam, Yémen et Zambie).

En 2011, la République tchèque a apporté une aide humanitaire à la Libye et au Yémen en réponse aux conséquences du Printemps arabe, et a continué d'octroyer une aide au développement en Afghanistan autour, par exemple, d'une équipe de reconstruction dans la province de Logar. Dans le cadre de la stratégie d'APD 2010-17 de la République tchèque, des documents relatifs aux programmes définissant l'orientation sectorielle et géographique de la coopération pour le développement ont été adoptés avec quatre pays prioritaires (Bosnie-Herzégovine, Éthiopie, Moldavie et Mongolie).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910625>

Encadré IV.2. Examen d'adhésion de la République tchèque (avril 2013)

La République tchèque a officiellement demandé que soit engagé le processus de son adhésion au CAD le 15 janvier 2013. En réponse, une équipe du Secrétariat s'est rendue à Prague du 20 au 22 mars 2013 afin d'examiner le degré de préparation du système tchèque de coopération pour le développement international à l'adhésion au CAD.

Le Secrétariat a analysé les performances du système tchèque de coopération pour le développement au regard des critères auxquels est subordonnée l'adhésion au CAD et l'aptitude de la République tchèque à s'acquitter des obligations attachées au statut de membre du CAD, qui sont exposés dans « l'Aide-mémoire sur l'admission au CAD de nouveaux membres et de participants à part entière » (annexe I de la Stratégie de relations mondiales du CAD). Le rapport du Secrétariat a conclu que la République tchèque était prête à adhérer au CAD.

Le rapport a fait ressortir en particulier ce qui suit :

Le système de coopération pour le développement a été réorganisé et restructuré de façon à en accroître l'efficacité et à le recentrer du point de vue géographique et sectoriel. Le système d'APD de la République tchèque a subi d'importantes transformations à partir de 2008 et jusqu'à la fin de l'année 2012. Les activités bilatérales de développement et les projets correspondants, qui étaient auparavant gérées par neuf ministères, ont progressivement été transférées au ministère des Affaires étrangères (MAE). Ce processus de transformation a trouvé son aboutissement en 2012 avec l'instauration d'un système d'APD unifié sous l'autorité d'un MAE renforcé, l'intégration du budget de la coopération pour le développement dans le budget du MAE, la mise en place de l'Agence tchèque de développement (ATD), la création du Conseil tchèque de la coopération pour le développement et l'adoption de la Loi sur la coopération pour le développement et l'aide humanitaire et de la Stratégie de la coopération pour le développement 2010-17 de la République tchèque.

L'APD tchèque a atteint un niveau stable. Le MAE est parvenu à soustraire le budget de l'APD aux fortes réductions que la plupart des autres postes budgétaires ont subies. La République tchèque espère maintenir l'APD à son niveau actuel pendant quelques années. Elle augmentera la part bilatérale du budget de l'APD et retrouvera, avec la reprise de la croissance économique, la trajectoire de progression requise pour concrétiser l'objectif arrêté par l'UE.

Le système d'évaluation a été intégré dans le système de coopération pour le développement selon une orientation bien précise, et chaque année des évaluations indépendantes sont réalisées. La République tchèque a restructuré et renforcé son système d'évaluation en tenant compte des principes définis par le CAD-OCDE pour l'évaluation de l'aide au développement (1991), et elle a créé un Groupe de travail conjoint sur l'évaluation associant les pouvoirs publics et la société civile, sous l'égide du Conseil de la coopération pour le développement. Ce nouveau système d'évaluation permet de garantir l'objectivité des évaluations, d'institutionnaliser le retour de l'information sur leurs résultats et de renforcer la reddition de comptes par la publication des conclusions de ces exercices. En outre, les budgets bilatéraux sont tous soumis à un suivi, généralement deux fois par an.

La République tchèque participe aux activités du CAD à tous les niveaux et remplit les autres obligations définies par le CAD. Par ailleurs, le Secrétariat a déterminé que la République tchèque était prête à mettre en œuvre les recommandations du CAD sur les conditions financières et modalités de l'aide et le déliement de l'aide, à soumettre des données statistiques établies selon les règles établies par le comité, et à participer aux activités du CAD comme membre du comité.

Royaume-Uni

En 2012, l'APD nette du Royaume-Uni s'est élevée à 13.66 milliards USD, soit une baisse de 2.2 % en termes réels par rapport à 2011, année où une diminution de 1 % avait déjà été enregistrée. Une enveloppe budgétaire ferme a cependant été prévue pour garantir un rapport APD/RNB de 0.56 % en 2012 et de 0.7 % à compter de 2013.

Le rapport APD/RNB de 0.56 % atteint en 2012 s'est inscrit en très léger recul par rapport à 2010 (0.57 %). Contrairement à ce qui s'est produit dans beaucoup d'autres pays donateurs, la récession économique n'a pas compromis le projet du Royaume-Uni de parvenir au chiffre de 0.7 % à l'horizon 2013, et celui-ci est bien parti pour atteindre cet objectif.

Graphique IV.29. Aide publique au développement du Royaume-Uni

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	13 053	13 832	13 659	-1.3
Prix constants (2011 USD m)	13 913	13 832	13 532	-2.2
En livres sterling (millions)	8 452	8 629	8 620	-0.1
APD/RNB (%)	0.57	0.56	0.56	
Aide bilatérale (%)	61	61	65	

P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

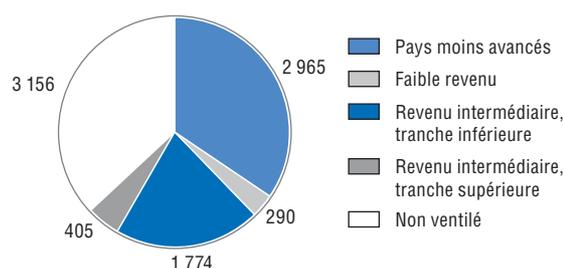
1 Inde	632
2 Éthiopie	480
3 Afghanistan	331
4 Congo, République démocratique	317
5 Pakistan	316
6 Nigeria	299
7 Bangladesh	299
8 Tanzanie	219
9 Ouganda	163
10 Ghana	149

Mémo : % de l'APD bilatérale brute

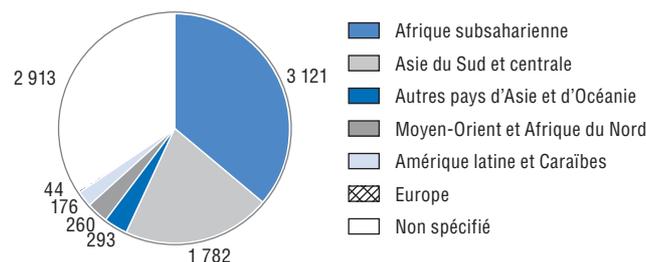
5 principaux bénéficiaires	24 %
10 principaux bénéficiaires	37 %
20 principaux bénéficiaires	51 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire

Par groupe de revenu (millions USD)



Par région (millions USD)



APD par secteur (%)



APD bilatérale et multilatérale

La hausse de l'APD totale enregistrée au Royaume-Uni entre 2006 et 2012 s'est essentiellement traduite par l'octroi de dotations plus généreuses aux organismes multilatéraux. Ce recours accru au canal multilatéral pour acheminer son aide témoigne clairement de l'adhésion du Royaume-Uni aux priorités du programme multilatéral de développement. Cependant, d'après les données préliminaires pour 2012, l'APD bilatérale a augmenté de 4 % en termes réels, alors que l'APD multilatérale a reculé de 12 %, ce qui a porté le rapport APD bilatérale/APD multilatérale à 65/35 (contre 61/39 en 2011). En 2012, l'APD multilatérale s'est élevée au total à 4.8 milliards USD.

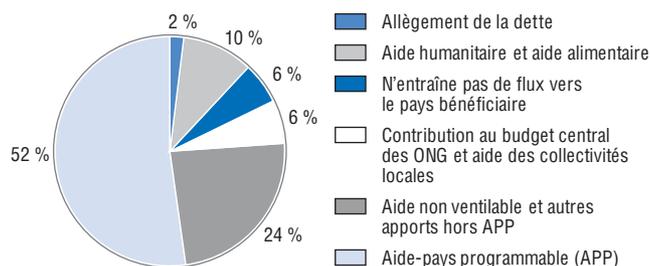
Composition de l'APD bilatérale

En 2011, l'aide-pays programmable (APP) du Royaume-Uni a représenté 52 % de son APD bilatérale brute, chiffre supérieur à celui de 2010 (49 %) mais inférieur à la moyenne du CAD, de 55 %. Le soutien budgétaire général, qui fait partie de l'APP, a été ramené de 650 millions USD en 2010 à 447 millions USD (soit 5.1 % de l'APD bilatérale brute) en 2011. L'aide humanitaire et alimentaire dispensée par le Royaume-Uni à titre bilatéral a représenté 10 % de l'APD bilatérale brute.

Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Ces dernières années, le Royaume-Uni s'est efforcé de cibler sa coopération pour le développement sur un plus petit nombre

Composition de l'APD bilatérale, 2011



de pays, et son programme bilatéral est maintenant concentré sur 27 pays prioritaires. Ses 20 premiers bénéficiaires reçoivent 49 % de son APD. Il entretient des « relations significatives » avec 26 de ces pays prioritaires ainsi qu'avec 9 autres pays ; autrement dit, il fournit à 35 pays plus que sa part de l'APP globale et/ou figure parmi les donateurs qui consentent collectivement 90 % de l'APP allouée à ces pays. Le Royaume-Uni demeure un partenaire « non significatif » pour 52 autres pays.

Après avoir enregistré un léger recul ces dernières années, la part de l'APD que le Royaume-Uni affecte aux PMA a été portée à 3.31 milliards USD en 2011, soit 38 % de l'aide bilatérale totale.

Déliement de l'aide

Le Royaume-Uni notifie l'intégralité de son aide comme non liée.

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)

Aide non liée, 100 %

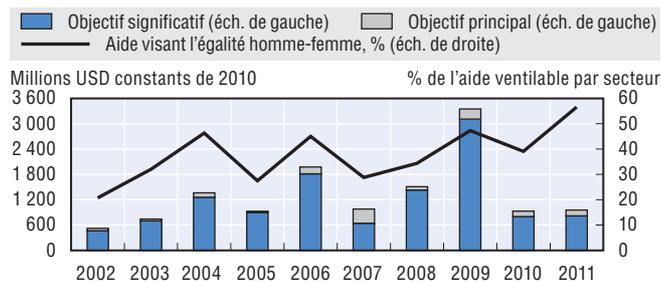
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Le Royaume-Uni joue un rôle moteur dans l'intégration d'une optique sexospécifique dans les engagements internationaux souscrits à l'appui du renforcement de l'efficacité de l'aide, et il a progressé dans la prise en compte de l'objectif de l'égalité homme-femme dans son propre programme de coopération pour le développement. Les engagements d'APD au titre d'activités ayant l'égalité des sexes comme objectif principal ou objectif significatif ont atteint un sommet en 2009, diminué de façon spectaculaire en 2010, puis augmenté de 3 % en 2011 pour atteindre 1.01 milliard USD. L'APD orientée vers l'égalité homme-femme a représenté 57 % de l'APD ventilable par secteur en 2011, pourcentage en hausse par rapport à 2010 (39 %).

Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

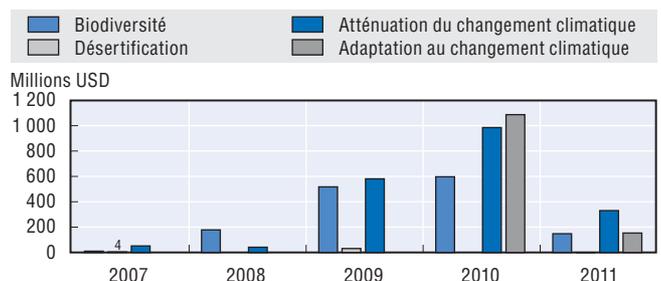
Conformément à l'importance stratégique que le Royaume-Uni accorde à la question du changement climatique, ses engagements d'APD en faveur de la biodiversité et de l'atténuation du changement climatique ont sensiblement augmenté, pour atteindre respectivement 598 millions USD et 986 millions USD en 2010. Pour cette même année, le Royaume-Uni a aussi notifié ses engagements en faveur de l'adaptation au changement clima-

APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-11



tique, qui ont représenté au total 1.09 milliard USD. Cette dynamique doit cependant être entretenue ; les dotations notifiées au titre des activités concernant l'environnement et le changement climatique ont fortement diminué en 2011 et se sont élevées au total à 148 millions USD pour la biodiversité, 330 millions USD pour l'atténuation du changement climatique et 153 millions USD pour l'adaptation au changement climatique.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'aide

Entre 2007 et 2011, l'APD a représenté plus de 98 % du total des apports de ressources financières du secteur public aux pays partenaires notifiés par le Royaume-Uni. Le montant des apports restants (apports nets du secteur public correspondant aux subventions aux crédits à l'exportation et aux opérations liées aux investissements), très faible, est devenu négatif en 2010 et 2011. L'évolution du total des apports du secteur public suit donc de près l'évolution positive de l'APD nette. Après une baisse annuelle de 30 % en termes nominaux entre 2007 et 2009, les dons privés nets ont légèrement augmenté pour atteindre 352 millions USD en 2010, avant de se hisser à 631 millions USD en 2011. Le volume des apports privés nets aux conditions du marché s'est sensiblement accru, passant de 12.25 milliards USD en 2010 à 32.43 milliards USD en 2011, soit un niveau supérieur à celui qui avait été enregistré juste avant la crise financière de 2008 (29.34 milliards USD). Si cette hausse tient principalement à l'investissement direct étranger qui a atteint un sommet à 33 milliards USD en 2011, elle a pour effet de porter le volume des apports privés nets à un niveau plus de deux fois supérieur à celui de l'APD du Royaume-Uni.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910644>

Suède

En 2012, l'APD nette de la Suède s'est élevée à 5.24 milliards USD, ce qui représente une baisse de 3.4 % en termes réels depuis 2011. Celle-ci s'explique par une diminution des souscriptions au capital des organisations internationales, mais les versements de fonds à ces organisations ont augmenté. Le budget de l'APD suédoise est relié au revenu national brut (RNB) du pays – ce dernier ayant pris l'engagement de consacrer 1 % de son RNB à l'APD – et il a par conséquent fluctué ces dernières années.

Depuis 2006, la Suède consacre chaque année plus de 0.9 % de son RNB à l'APD. Le rapport APD/RNB était de 0.99 % en 2010, et le projet de loi de finances actuel prévoit un rapport de 1 % pour 2013 et le même chiffre pour la période 2014-16.

Graphique IV.30. Aide publique au développement de la Suède

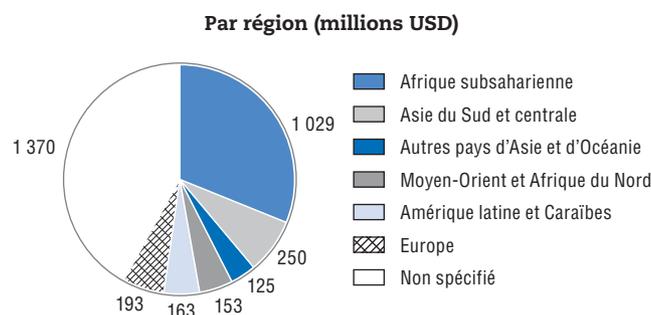
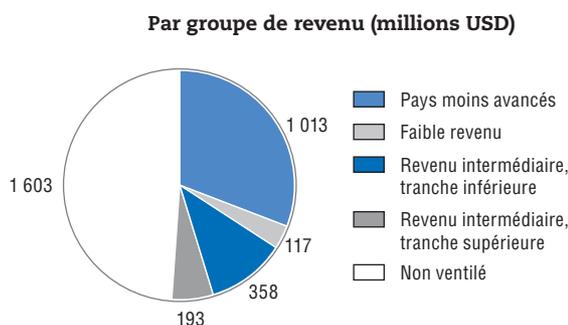
APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	4 533	5 603	5 242	-6.4
Prix constants (2011 USD m)	5 080	5 603	5 411	-3.4
En cour. suédoises (millions)	32 651	36 360	35 483	-2.4
APD/RNB (%)	0.97	1.02	0.99	
Aide bilatérale (%)	64	65	69	

P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Congo, République démocratique	156
2 Tanzanie	110
3 Afghanistan	103
4 Mozambique	97
5 Soudan	74
6 Kenya	62
7 Cisjordanie et bande de Gaza	62
8 Somalie	45
9 Ouganda	42
10 Éthiopie	40
<i>Mémo</i> : % de l'APD bilatéral brute	
5 principaux bénéficiaires	16 %
10 principaux bénéficiaires	24 %
20 principaux bénéficiaires	34 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire



APD par secteur (%)



APD bilatérale et multilatérale

En 2012, la coopération bilatérale pour le développement a représenté 69 % de l'APD nette suédoise, et l'APD acheminée par l'intermédiaire des organisations multilatérales, 31 %. L'APD bilatérale de la Suède représente entre 64 % et 72 % de l'APD totale depuis 2006.

Composition de l'APD bilatérale

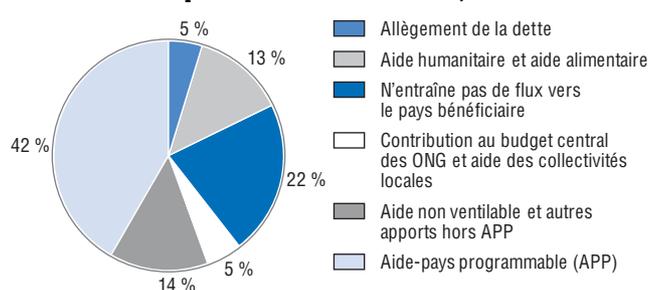
En 2011, l'aide-pays programmable (APP) a représenté 42 % de l'APD bilatérale brute de la Suède, soit un chiffre inférieur à la moyenne des membres du CAD, de 55 % pour la même année. Le soutien budgétaire général, qui fait partie de l'APP, s'est élevé au total à 119.82 millions USD, soit 4 % de l'APD bilatérale brute.

La faible part de l'APP suédoise s'explique principalement par le niveau élevé du coût des réfugiés dans le pays donneur et des frais administratifs, l'importance de l'aide humanitaire et la forte part de l'APD bilatérale qui n'est pas ventilée par pays. En particulier, la part du coût des réfugiés dans le pays donneur a sensiblement augmenté depuis le dernier examen par les pairs, effectué en 2009.

Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

La Suède a recensé 32 pays prioritaires pour son programme d'aide et, en 2011, les 20 premiers pays bénéficiaires de son APD en faisaient tous partie. Ces 20 premiers pays bénéficiaires n'ont cependant reçu que 35 % de son APD bilatérale en 2011, contre

Composition de l'APD bilatérale, 2011



31 % en 2007. Ce pourcentage est très inférieur à la moyenne du CAD, qui était de 52 % en 2011.

En 2011, la Suède était un donneur significatif pour 29 de ses 32 pays prioritaires, ce qui signifie qu'elle leur fournissait plus que sa part de l'APP globale et/ou qu'elle figurait parmi les donateurs qui consentaient collectivement 90 % de l'APP allouée à ces pays.

La part de son APD bilatérale brute que la Suède a affectée aux PMA est passée de 26 % en 2007 à 33 % en 2011, soit 1.19 milliard USD, chiffre supérieur à la moyenne du CAD qui était de 30 % en 2011.

Déliement de l'aide

La part de l'aide suédoise notifiée comme non liée pour 2011 était de 69 %. La Suède a demandé des précisions au CAD sur la façon de rendre compte de certains aspects de son aide qu'elle considère comme « non liées » par nature (autrement dit qui n'offrent pas de possibilités de faire appel au marché international).

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)



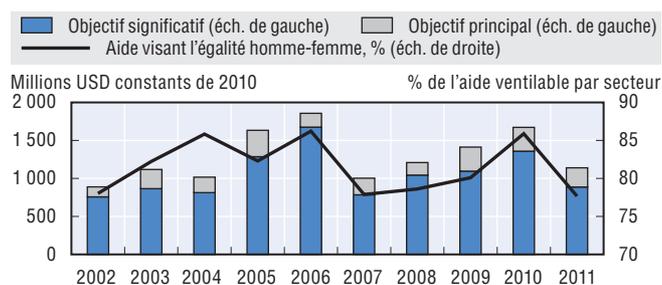
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Le gouvernement suédois a défini l'égalité des sexes et le rôle des femmes comme l'une des trois priorités thématiques de sa coopération pour le développement. En 2011, l'APD orientée vers l'égalité des sexes a représenté 78 % de l'aide ventilable par secteur passée au crible du marqueur de l'aide en faveur de l'égalité homme-femme, soit un recul par rapport à 2010 où cette part était de 86 %. Les engagements de la Suède au titre des activités ayant l'égalité homme-femme comme objectif principal ou objectif significatif ont représenté 1.14 milliard USD en 2011.

Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

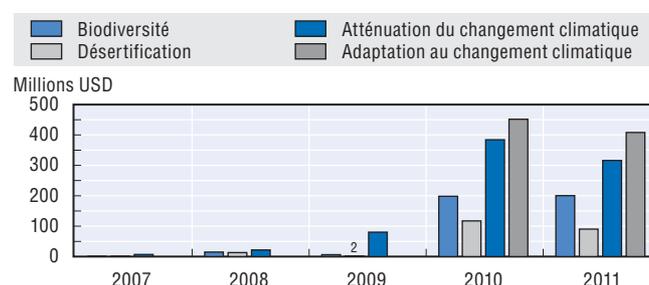
L'environnement et le changement climatique constituent l'une des trois priorités thématiques qui guident la coopération

APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-11



suédoise pour le développement. Les engagements d'APD de la Suède ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio ont augmenté entre 2007 et 2010, mais diminué en 2011 dans tous les domaines à l'exception de la biodiversité, pour laquelle ils ont enregistré en 2011 une hausse en valeur nominale qui les a portés à 201 millions USD. En 2011, les engagements de la Suède se sont élevés à 316 millions USD pour l'atténuation du changement climatique, 408 millions USD pour l'adaptation au changement climatique et 90 millions USD pour la lutte contre la désertification.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'APD

Le volume des autres apports du secteur public (AASP) de la Suède aux pays partenaires a été faible et négatif en 2011. L'APD a représenté 99 % du total des apports financiers du secteur public que la Suède a notifiés pour 2008 et 2009, et 100 % pour 2010. Le montant net des dons privés suédois a atteint le niveau record de 221 millions USD en 2010, puis est tombé à 31 millions USD en 2011. Les apports privés nets aux conditions du marché sont appréciables, mais fluctuent beaucoup au fil du temps. Après être passés de 2.5 milliards USD en 2009 à 372 millions USD en 2010, ils sont remontés à 1.09 milliard USD en 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910663>

Suisse

En 2012, l'APD nette de la Suisse s'est élevée à 3.02 milliards USD, soit un accroissement de 4.5 % en termes réels par rapport à 2011. La Suisse compte parmi les quelques membres du CAD qui n'ont enregistré de baisse de leur APD ni en 2011 ni en 2012. Cette progression témoigne des efforts qu'elle déploie en vue d'intensifier sa coopération pour le développement de façon à atteindre l'objectif de 0.5 % du RNB à l'horizon 2015.

L'APD de la Suisse, en pourcentage du RNB, est restée au niveau de 2011 (0.45 %).

Graphique IV.31. Aide publique au développement de la Suisse

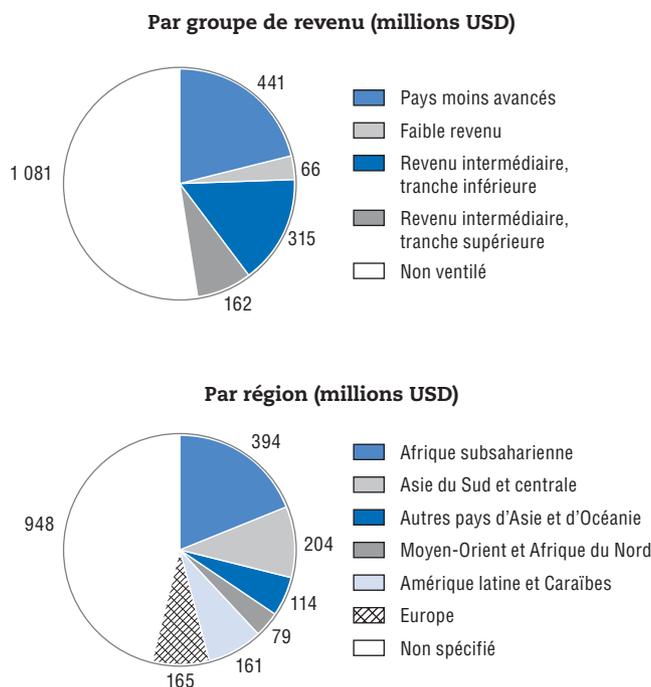
APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	2 300	3 051	3 022	-0.9
Prix constants (2011 USD m)	2 710	3 051	3 188	4.5
En francs suisses (millions)	2 398	2 707	2 833	4.7
APD/RNB (%)	0.39	0.45	0.45	
Aide bilatérale (%)	74	78	81	

P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Kosovo	56
2 Togo	39
3 Népal	34
4 Mozambique	30
5 Burkina Faso	29
6 Bangladesh	27
7 Bolivie	26
8 Tanzanie	24
9 Cisjordanie et bande de Gaza	24
10 Viêt Nam	24
Mémo : % de l'APD bilatéral brute	
5 principaux bénéficiaires	9 %
10 principaux bénéficiaires	15 %
20 principaux bénéficiaires	25 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire



APD par secteur (%)



APD bilatérale et multilatérale

Si le niveau de l'APD de la Suisse a varié entre 2006 et 2010, son aide bilatérale s'est maintenue en moyenne chaque année à 76 % de son APD nette, la part restante ayant été allouée aux organisations multilatérales. En 2011, l'APD bilatérale a représenté 81 % de l'APD nette, soit 2.44 milliards USD. La majeure partie des fonds que la Suisse apporte aux organismes multilatéraux prend la forme de contributions au budget central de ces derniers et de dons pluriannuels.

Composition de l'APD bilatérale

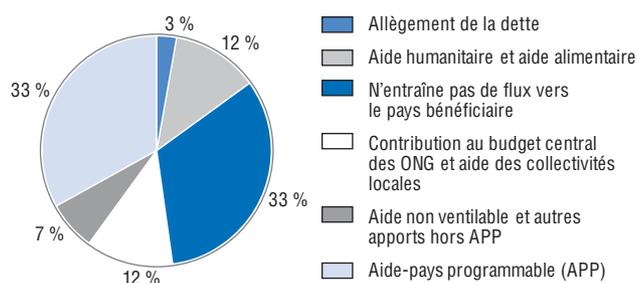
En 2010, l'aide-pays programmable (APP) de la Suisse a représenté 33 % de son APD bilatérale brute, ce qui est très inférieur à la moyenne du CAD, de 55 %. Le soutien budgétaire général, qui fait partie de l'APP, s'est chiffré à 27.39 millions USD, ce qui équivaut à

seulement 1.1 % de l'APD bilatérale brute. Si l'APP n'a représenté qu'une faible part de l'APD bilatérale, c'est dû en partie au fait que les dépenses consacrées par la Suisse aux réfugiés ont constitué une part importante des dépenses dans le pays donneur. Ces dernières ont représenté 33 % de son APD bilatérale brute en 2011, proportion la plus forte de l'ensemble des pays du CAD.

Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Compte tenu de leurs avantages comparatifs respectifs, la Direction du développement et de la coopération (DDC) et le secrétariat d'État à l'Économie (SECO) mènent des activités de coopération pour le développement dans des types de pays différents : la DDC concentre ses efforts sur les PMA parmi lesquels elle distingue 20 pays/régions prioritaires, alors que le SECO les fait porter sur 8 pays à revenu intermédiaire prioritaires.

Composition de l'APD bilatérale, 2011



En ce qui concerne l'Europe de l'Est, les deux organismes dispensent aux neuf mêmes pays prioritaires une aide coordonnée pour faciliter la transition. Malgré des efforts pour se concentrer sur des pays prioritaires, l'APD bilatérale de la Suisse continue d'être répartie entre des bénéficiaires toujours plus nombreux. La part de son APD bilatérale affectée à ses 10 premiers et ses 20 premiers bénéficiaires a diminué entre 2007 et 2011, passant respectivement de 20 % et 32 % à 15 % et 25 %.

En 2011, la Suisse a affecté 517 millions USD aux PMA, soit 22 % de son APD bilatérale brute. Ce pourcentage représente une légère augmentation par rapport à celui de 21 % enregistré en 2010, mais il est comparable à la part moyenne de l'APD bilatérale brute – 22 % – affectée aux PMA en 2007-10. Ces chiffres ont notamment tenu aux mesures exceptionnelles d'allègement de la dette qui ont été prises en 2007 (Sierra Leone), en 2009 et en 2011 (Togo).

Déliement de l'aide

En 2011, la part de l'APD de la Suisse notifiée comme non liée était de 93 %.

Degré de liaison de l'aide, 2011 (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur)

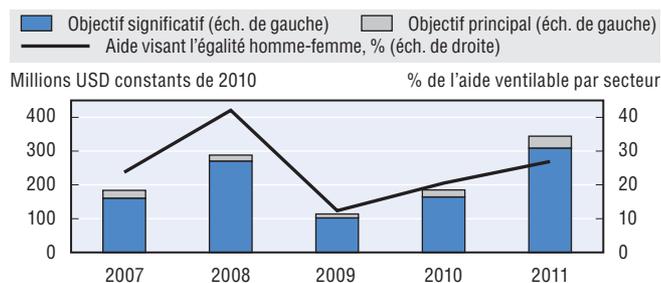


Note : En 2010, La Suisse a notifié l'APD aux réfugiés dans le pays donneur au titre de l'aide liée. Si cette forme d'aide avait été exclue de l'aide bilatérale, l'aide liée et l'aide non liée allouées par la Suisse auraient représenté respectivement 3 % et 97 %.

APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

La Suisse a fait de l'égalité homme-femme une priorité en la considérant comme une question transversale, et la DDC s'emploie depuis 2008 à intégrer davantage l'objectif de l'égalité des sexes dans ses programmes. Après une hausse de 75 % en termes nominaux en 2008, le montant des engagements d'APD au titre des activités ayant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme objectif principal ou objectif significatif a diminué de façon spectaculaire en 2009, mais s'est redressé pour s'établir à 408 millions USD en 2011, soit une progression de 86 % en termes réels par rapport à 2010.

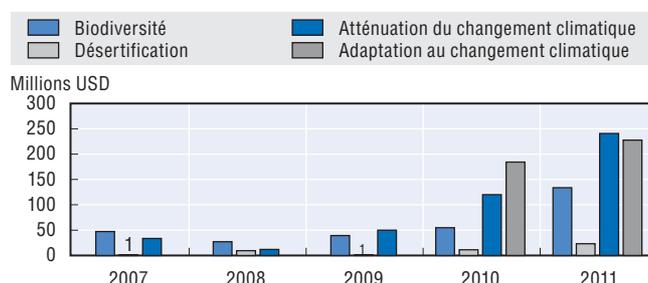
APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2007-11



Politiques environnementales et dotations au titre des Conventions de Rio

Le changement climatique et les conséquences qui en découlent pour l'environnement occupent depuis longtemps une place essentielle dans les activités de la Suisse en matière de coopération pour le développement, et celle-ci prévoit de renforcer encore son engagement en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci dans les années à venir. Après avoir baissé en 2008, les engagements d'APD notifiés par la Suisse au titre de la biodiversité et de l'atténuation du changement climatique ont augmenté notablement en 2009-11, pour atteindre 134 millions USD et 241 millions USD respectivement. Cette progression tient en partie à une amélioration de la notification statistique. En 2011, la Suisse a également fait état d'engagements d'APD représentant un total de 228 millions USD pour l'adaptation au changement climatique, et de 23 millions USD pour la lutte contre la désertification.

Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-11



Financement extérieur du développement au-delà de l'aide

Si la Suisse ne notifie pas d'autres apports du secteur public, elle rend néanmoins compte des apports privés nets aux conditions du marché aux pays partenaires et des dons provenant d'organisations caritatives privées. En 2011, l'APD a représenté 25 % du total des apports de ressources notifiés, la part des apports privés nets aux conditions du marché aux pays partenaires ayant été de 71 % (soit 8.4 milliards USD). Les dons privés, qui ont constitué la part restante, se sont élevés à 466 millions USD.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910682>

Examens par les pairs des membres du CAD-OCDE

Examen par les pairs consacré par le CAD à la Finlande (25 septembre 2012)

Examineurs : Autriche et Suisse

En 2012, la Finlande a adopté une nouvelle politique d'aide au développement mettant à profit son savoir-faire et épousant une approche du développement fondée sur les droits de l'Homme. Les points forts de la coopération finlandaise pour le développement résident notamment dans le fait que ses priorités ont été définies de longue date, qu'elle ménage une ouverture au dialogue avec un large éventail de parties prenantes et qu'elle garantit une collaboration et une répartition des tâches avec les autres donateurs de qualité. La Finlande est également un ardent défenseur des droits de l'Homme, de l'environnement, de la cohérence des politiques au service du développement et de l'efficacité de l'aide sur la scène internationale. Dans ses pays partenaires comme au sein de la communauté de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire, elle est considérée comme un partenaire constructif.

La Finlande a considérablement accru son APD depuis le dernier examen par les pairs réalisé en 2008, tant en volume qu'en pourcentage du revenu national brut (RNB). En 2010, elle a dépassé l'objectif intermédiaire fixé par l'UE pour le rapport APD/RNB (soit 0.51 %) en affichant un chiffre de 0.55 %. En 2011, le budget d'APD de la Finlande n'a augmenté qu'en termes nominaux, mais s'établissait néanmoins à 0.52 % du RNB. Selon les prévisions budgétaires de la Finlande, la croissance de l'APD devrait marquer le pas en 2013 et 2014 et reculer en 2015. Le gouvernement prévoit de rechercher des sources de financement novatrices pour aider le pays à atteindre ses objectifs d'APD de 2015.

Depuis le dernier examen de l'aide, la Finlande s'est employée à améliorer la mise en œuvre de ses politiques en élaborant des orientations sur l'action à mener dans plusieurs domaines, en prenant systématiquement en compte les principes de l'efficacité de l'aide dans ses activités de coopération pour le développement et en commençant à appliquer une approche axée sur les résultats à l'ensemble de son programme de développement. La nouvelle politique de développement met l'accent sur la nécessité de recentrer la coopération pour le développement finlandaise et de hiérarchiser les actions en faveur du développement. Les méthodes de travail de la Finlande, souples et pragmatiques, se sont révélées fructueuses jusqu'à présent, mais il se pourrait qu'elles montrent à présent leurs limites dès lors qu'il s'agit de gérer efficacement un programme d'aide au développement d'une certaine ampleur. La Finlande doit désormais adopter des directives claires et harmonisées sur les priorités, les processus et la mise en œuvre des activités pour faire en sorte que son aide soit mieux ciblée et plus efficace. Par ailleurs, pour imposer une

approche uniforme des problèmes de cohérence dans l'ensemble de l'administration, la Finlande doit se donner des objectifs stratégiques et renforcer sa capacité d'analyse afin que ses politiques fassent écho aux objectifs de développement. En outre, le ministère des Affaires étrangères (MAE) doit s'attaquer aux problèmes que pose la gestion des agents chargés de l'aide au développement.

Recommandations visant à améliorer l'efficacité de la coopération finlandaise pour le développement :

- Rendre opérationnelle sa politique en matière de développement en s'appuyant sur ses orientations concernant la coopération au niveau bilatéral, multilatéral et avec la société civile, en faisant pleinement usage des outils opérationnels connexes pour définir des objectifs clairs et les résultats attendus ainsi que des indicateurs vérifiables, aux fins de sa coopération avec ses partenaires.
- Définir des objectifs stratégiques en vue de promouvoir les synergies et d'éviter les conflits entre les politiques concernées nouvelles ou en vigueur et les objectifs de développement, et veiller à ce que ceux-ci soient pris en compte systématiquement dans tous les ministères intéressés.
- Élaborer une stratégie crédible pour accroître le niveau de son APD et respecter l'engagement pris à l'échelon international d'allouer 0.7 % de son RNB à l'APD d'ici 2015, et donner la priorité à la coopération pour le développement dans ses décisions budgétaires nationales.
- Continuer de concentrer son APD sur les pays partenaires à long terme, les pays les moins avancés (PMA) et les domaines prioritaires où son action peut avoir un impact, tout en évitant de s'engager dans un trop grand nombre de sous-secteurs et de projets indépendants dont les retombées sur le développement ne sont pas évidentes.
- Intensifier ses efforts de décentralisation, en s'appuyant sur des critères et des objectifs clairs, et après avoir analysé comment la délégation de pouvoirs – y compris en matière financière – peut donner aux ambassades les moyens de mettre en œuvre de façon optimale la nouvelle politique du développement et d'accroître l'impact de l'action de la Finlande sur le terrain.

Examen par les pairs consacré par le CAD au Luxembourg (21 novembre 2012)

Examineurs : Espagne et Grèce

En 2011, le Luxembourg a alloué à l'APD 0.97 % de son RNB, soit 413 millions USD. Il se place au troisième rang des donateurs les plus généreux proportionnellement à la taille de son économie, après la Suède et la Norvège, et s'est engagé à maintenir son APD à 1 % de son RNB jusqu'en 2014. Sa politique de coopération bénéficie d'un soutien politique fort, d'un ancrage juridique solide et d'un cadre institutionnel stable. La concentration géographique et sectorielle de son effort lui permet de compenser la taille modeste de son programme et de mener des actions ayant un impact réel dans certains de ses neuf pays partenaires et certains des secteurs qu'il vise en priorité.

Le Luxembourg est apprécié par ses pays partenaires pour la prévisibilité et la flexibilité de son appui. Il a par bien des aspects une approche exemplaire vis-à-vis des acteurs multilatéraux, et affiche également un bilan solide en matière de partenariat humanitaire. En réponse aux recommandations formulées à l'issue de l'examen conduit en 2008, le Luxembourg a renforcé son cadre stratégique et mis en place des outils pour améliorer le

pilotage et la mise en œuvre de la coopération pour le développement. Il recourt de plus en plus à des approches fondées sur des programmes et met davantage à profit les systèmes des pays partenaires. Le Luxembourg a prévu de mettre fin à son programme de coopération pour le développement avec le Salvador et le Viêtnam, et les auteurs de l'examen qui lui a été consacré reconnaissent que ce désengagement se déroulera selon un scénario prévisible et transparent qui permettra à ces pays de trouver d'autres sources de financement.

Un certain nombre de recommandations visant à accroître l'impact positif du programme de coopération pour le développement du Luxembourg sont formulées dans l'examen par les pairs consacré à ce pays :

- Sachant qu'environ un tiers de son APD transite par le canal des organisations multilatérales, et que 20 % est allouée à des organisations non gouvernementales (ONG), le Luxembourg doit veiller à la complémentarité des efforts déployés.
- Pour favoriser davantage le développement – et en plus de l'achat, dans le cadre des marchés publics, de biens issus du commerce équitable – le Luxembourg doit promouvoir plus activement la cohérence des politiques au service du développement de façon à s'assurer que ses politiques nationales appuient mieux les efforts de ses pays partenaires dans des domaines comme l'environnement, le changement climatique et le secteur financier. Il faudra pour cela s'efforcer de mieux cerner l'impact des politiques nationales du Luxembourg sur les efforts de développement des pays partenaires.
- La Direction de la coopération du Luxembourg, qui définit la politique de coopération pour le développement, et LuxDex, qui exécute les deux tiers du budget alloué à son programme bilatéral, doivent encore resserrer leur coopération afin d'optimiser l'utilisation des ressources et des compétences. Cette collaboration doit notamment porter sur la définition et le suivi de la réalisation des objectifs de développement du pays ainsi que sur la formation et l'évaluation du personnel.
- La centralisation du programme luxembourgeois de coopération pour le développement et l'absence de bureaux de la coopération dans certains pays partenaires pèsent sur la qualité d'exécution des projets et entravent le dialogue avec les partenaires. Le Luxembourg devra examiner comment remédier à ces faiblesses. Il gagnera également à renforcer son approche de la gestion axée sur les résultats.
- Quinze pour cent de l'APD du Luxembourg est consacrée à l'aide humanitaire et le pays est un exemple pour l'application de bonnes pratiques dans ce domaine. Le Luxembourg doit maintenant trouver un équilibre approprié entre la portée de son programme, la charge administrative qu'il représente et les ressources en personnel disponibles pour maintenir dans la durée la qualité et l'efficacité de son action humanitaire.

Examen par les pairs consacré par le CAD à la Corée (11 décembre 2012)

Examineurs : Allemagne et Australie

Bénéficiaire de la coopération pour le développement il y a encore moins de 20 ans, la Corée compte à présent parmi les donateurs et partage son expérience sur la façon d'utiliser la coopération pour le développement comme catalyseur afin de promouvoir une croissance durable à long terme dans d'autres pays.

Au cours des cinq dernières années, la Corée a triplé le volume de son APD, laquelle a été portée à 1 325 millions USD par an, soit l'équivalent de 0.12 % de son revenu national brut, et s'est engagée à le multiplier encore par deux d'ici à 2015. Selon le premier examen

par les pairs de la Corée, le gouvernement doit veiller à gérer judicieusement cette forte augmentation pour garantir l'efficacité de sa coopération pour le développement.

Les auteurs de l'examen se félicitent des mesures prises par la Corée, depuis qu'elle est devenue membre du CAD en 2010, pour améliorer son programme de coopération pour le développement. Ils recommandent à la Corée de prendre appui sur ces avancées pour faire en sorte que la législation relative à la coopération pour le développement et le cadre de planification à moyen terme soient plus transparents, qu'ils contiennent une définition des buts, priorités et objectifs visés ainsi que les chiffres des dépenses consenties en faveur des 26 pays partenaires de la Corée et des secteurs auxquels elle apporte un soutien.

Par rapport aux autres donateurs, la Corée alloue une forte proportion de son APD sous forme de prêts plutôt que de dons – les prêts représentant environ 40 % du soutien total qu'elle octroie à la plupart des pays et 18 % de son soutien aux pays pauvres très endettés. Se fondant sur sa propre expérience, la Corée est convaincue que les prêts encouragent la discipline budgétaire dans les pays bénéficiaires. Les auteurs de l'examen recommandent toutefois que lorsqu'elle accorde des prêts à des pays figurant parmi les plus pauvres et à des pays fragiles, la Corée examine attentivement la situation économique et la gouvernance financière dans ces pays afin d'assurer la viabilité de la dette.

Comme la question des effectifs va devenir cruciale pour la Corée au fur et à mesure de l'expansion de son programme de coopération pour le développement, le gouvernement indique qu'il va accroître le nombre d'agents travaillant dans le domaine du développement. Les auteurs de l'examen préconisent que la Corée évalue les compétences, la formation et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le programme, rationalise ses procédures, travaille davantage avec les organisations de la société civile et soutienne des projets moins nombreux, mais de plus grande ampleur.

Les auteurs de l'examen recommandent par ailleurs à la Corée de renforcer les commissions et mécanismes qui assurent la cohérence entre les ministères chargés de superviser la coopération pour le développement et de veiller à une meilleure coordination tant dans les services centraux qu'avec les pays partenaires.

Pour accroître encore l'efficacité de ses efforts d'aide au développement, la Corée devrait en outre mieux évaluer l'impact de sa coopération pour le développement. Elle devrait également suivre l'exemple des autres membres du CAD qui ont porté à 88 % en moyenne la part non liée de leur APD aux pays les moins avancés, la part non liée de l'aide coréenne étant de 27 %.

Recommandations visant à améliorer l'efficacité de la coopération coréenne pour le développement :

Le CAD s'est félicité des efforts de la Corée en vue d'accroître son APD et de la rendre plus efficace. Il a recommandé que la Corée :

- Prenne appui sur le socle juridique et pratique solide qu'elle possède pour achever l'élaboration du cadre stratégique qui doit guider ses efforts croissants de coopération pour le développement.
- Préserve l'augmentation récente du volume de son APD afin d'atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé de consacrer 0.25 % de son RNB à l'APD à l'horizon 2015.
- Concrétise l'engagement qu'elle a pris de porter à 75 % la part non liée de son APD bilatérale totale à l'horizon 2015 par la définition d'un plan d'action glissant d'une année sur l'autre qui la conduise progressivement vers cet objectif.

Examens à mi-parcours

Depuis octobre 2012, le CAD a réalisé des examens à mi-parcours de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Nouvelle-Zélande, du Portugal, du Royaume-Uni et de la Suisse. Ces examens servent : i) à repérer les évolutions, les résultats et les effets produits ; ii) à donner une nouvelle impulsion aux efforts engagés par les membres pour mettre en œuvre les recommandations ; et iii) à échanger des données d'expérience avec d'autres membres du CAD à une fréquence plus élevée que tous les quatre ou cinq ans (puisque tel est le rythme normal des examens complets). Les examens à mi-parcours offrent également la possibilité de débattre des évolutions nationales et internationales récentes et de leurs effets sur les programmes de coopération pour le développement des pays soumis à examen. Nous présentons ci-après un résumé des conclusions correspondant aux sept examens à mi-parcours réalisés depuis l'édition 2012 du *Rapport sur la coopération pour le développement*.

Examen à mi-parcours de l'Allemagne

L'examen à mi-parcours de l'Allemagne a eu lieu le 6 novembre 2012, soit deux ans après l'examen par les pairs. Il a montré que le pays avait fait des progrès au regard des recommandations issues de ce dernier exercice, mais que certains problèmes subsistent. L'Allemagne a donné suite à la recommandation formulée dans l'examen par les pairs, l'invitant à élaborer un document d'orientation exposant sa politique globale en publiant « *Inventer l'avenir* » en août 2011. Ce document porte principalement sur l'Afrique, les pays fragiles et le secteur privé et devrait avoir pour effet l'affectation d'une proportion accrue de l'APD allemande aux pays à faible revenu et aux PMA. En dehors de l'élaboration de la politique globale de développement, le ministère fédéral de la Coopération économique et du développement (BMZ) a également donné suite aux recommandations formulées dans l'examen par les pairs l'invitant à rédiger un document qui déterminera l'orientation de son APD multilatérale et à élaborer des stratégies sur les méthodes de collaboration future avec la société civile et le secteur privé. L'Allemagne étant le plus grand apporteur d'APD multilatérale du CAD, sa nouvelle stratégie dans ce domaine aura une influence considérable sur les entités qu'elle finance. L'Allemagne demeure attachée à l'objectif consistant à consacrer à l'APD 0.7 % du RNB à l'horizon 2015, tout en reconnaissant qu'il sera difficile de l'atteindre, son rapport APD/RNB ayant été de 0.38 % en 2012. L'Allemagne a progressé dans la mise en œuvre de la recommandation l'invitant à engager des réformes institutionnelles au sein de son système de coopération pour le développement. La fusion de ses trois organismes de coopération technique – l'Agence allemande pour la coopération technique (GTZ), l'Agence allemande pour le renforcement des capacités à l'échelon international (InWEnt) et le Service allemand de la coopération pour le développement (DED) – pour former la nouvelle Agence allemande de coopération technique (GIZ) a été menée à bien. La nouvelle organisation compte plus de 17 000 agents et est, de loin, la plus grande agence de développement du monde. Le BMZ a vu ses capacités renforcées avec la création de 196 postes, ce qui représente une augmentation sans précédent de 30 % des effectifs du ministère. Grâce à la capacité institutionnelle considérable qu'elle a mise en place, l'Allemagne est en mesure de réfléchir aux questions de développement international et d'exercer une influence beaucoup plus que par le passé en la matière, et aussi de partager sa connaissance du développement sur une échelle beaucoup plus grande.

Examen à mi-parcours de l'Autriche

L'examen à mi-parcours de l'Autriche a eu lieu le 23 février 2012, un peu moins de trois ans après l'examen par les pairs. Il a montré que ce pays avait fait des progrès au regard des recommandations issues de ce dernier exercice, mais que des problèmes subsistaient.

L'Autriche réussit bien à susciter l'adhésion de l'opinion publique et des sphères politiques à la coopération pour le développement. Ainsi, elle a créé, au sein du ministère des Affaires étrangères, un Secrétariat d'État chargé de la coopération pour le développement, qui donne un poids politique au programme de coopération pour le développement. Le Secrétariat d'État a fait participer des ministères, la société civile et le secteur privé à des débats publics sur le rôle de la coopération autrichienne pour le développement. L'Autriche a renforcé la collaboration entre les ministères sur les grandes priorités stratégiques ainsi que sur des thèmes précis comme l'environnement et la sécurité et les situations de fragilité. Une vision de la coopération pour le développement commune aux différents ministères et autres parties prenantes a été définie dans la politique de développement élaborée par l'Autriche, qui couvre jusqu'à 80 % de l'APD. Des progrès ont également été enregistrés dans l'application de la recommandation visant à réduire les coûts de transaction liés au financement des ONG et à offrir aux partenaires davantage de prévisibilité et de souplesse. Le budget annuel que l'Agence autrichienne de développement (ADA) consacre aux organisations de la société civile est maintenant affecté à 75 % au titre d'accords de partenariat pluriannuels avec de grandes ONG partenaires. Par ailleurs, l'Autriche a appliqué la recommandation de ne plus réserver à un usage spécifique l'ensemble des financements alloués à l'aide humanitaire transitant par des budgets centraux et elle n'a pas réduit ses contributions aux budgets centraux des agences des Nations Unies à vocation humanitaire. Elle y est parvenue malgré les coupes opérées dans le budget général.

L'Autriche est cependant confrontée à une difficulté majeure, celle du volume de son APD et de la composition de son APD bilatérale. L'APD a reculé depuis le dernier examen par les pairs, et d'après les prévisions budgétaires, l'Autriche ne réalisera pas l'objectif d'allouer 0.7 % de son RNB à l'APD en 2015. Alors que l'ensemble de l'administration consent des efforts pour réduire le déficit du budget de l'administration centrale, il semble que la coopération pour le développement ait subi des coupes disproportionnées par rapport à d'autres secteurs au sein du ministère des Affaires étrangères, qui ont frappé tant le programme bilatéral que le programme multilatéral. En outre, en prévoyant de relever son ratio APD/RNB grâce à une annulation de la dette du Soudan prévue en 2012-14, l'Autriche ne suit pas les recommandations du CAD, à savoir ne pas compter sur les allègements de dette pour apporter une contribution significative à la concrétisation de ses engagements en matière d'APD, et mettre en œuvre sans délai les décisions d'allègement de la dette de telle sorte que les bénéficiaires tirent avantage rapidement des allègements convenus, et afin de garantir la totale comparabilité des chiffres concernant l'APD de l'Autriche avec ceux des autres donateurs.

Examen à mi-parcours de la Belgique

L'examen à mi-parcours de la Belgique a eu lieu le 11 septembre 2012. Il en ressort que la Belgique s'est engagée dans la mise en œuvre des recommandations énoncées figurant dans l'examen par les pairs. Les auteurs de l'examen notent que le rythme de mise en œuvre de ces recommandations s'est accéléré depuis la formation du gouvernement en décembre 2011. La Belgique donne suite à la recommandation du Comité l'invitant à s'orienter vers une déclaration de principe claire sur la coopération pour le développement, à agir pour sensibiliser l'opinion publique et à définir le cadre institutionnel et les outils permettant de rendre les politiques nationales cohérentes avec le développement. Pour moderniser le cadre juridique qui régit la coopération pour le développement, un projet de loi était en cours d'élaboration pour soumission au parlement. Les auteurs de l'examen ont également recommandé que la Belgique simplifie son système institutionnel de coopération pour le développement et précise les fonctions et mandats. La Belgique s'est efforcée de mettre en œuvre cette recommandation grâce à la nouvelle Loi sur la coopération pour le développement, l'actualisation programmée

des cadres législatifs applicables aux principaux acteurs qui mettent en œuvre la coopération pour le développement et une stratégie de coopération à moyen terme à l'échelle pangouvernementale. En 2011, l'APD de la Belgique s'est chiffrée à 2.8 milliards USD, soit 0.53 % du RNB. Le budget d'APD a subi les effets de la crise économique et de l'effort d'assainissement des finances publiques et, bien que le gouvernement reste déterminé à atteindre l'objectif d'un rapport APD/RNB de 0.7 %, il n'a pas fixé de nouvelle date pour le réaliser. Le budget d'APD géré par la Direction générale de la coopération au développement au sein du ministère des Affaires étrangères a été gelé à 1 478 millions EUR en 2012 et 2013, et le rapport APD/RNB de la Belgique devrait s'établir à 0.50 % dans les années à venir. Dans le cadre d'un effort constructif pour se concentrer sur ses 18 pays prioritaires, la Belgique a pratiquement doublé ses dotations à ces pays depuis 2008. La réforme administrative et la réorganisation de la Direction générale de la coopération au développement font elles aussi suite à plusieurs recommandations du Comité. L'instauration d'une culture de l'évaluation est également un processus en très bonne voie. La Belgique est un apporteur d'aide humanitaire qui réfléchit et elle a accompli des progrès notables en prenant des mesures destinées à faire en sorte que ses financements soient plus souples, adaptés et axés sur les résultats. La détermination de la Belgique à se mobiliser et à axer ses efforts sur l'amélioration de la qualité de sa coopération pour le développement grâce à l'adoption de meilleures politiques, de stratégies axées sur les résultats et de systèmes de gestion plus efficaces mérite d'être notée.

Examen à mi-parcours de la Nouvelle-Zélande

L'examen à mi-parcours de la Nouvelle-Zélande, qui s'est déroulé le 7 novembre 2012, a montré que le pays progresse au regard de la plupart des recommandations formulées dans l'examen par les pairs. Malgré le coût financier des tremblements de terre de Christchurch de 2011, le budget d'APD de la Nouvelle-Zélande n'a pas été amputé entre 2012 et 2015 et devrait progresser de 50 millions NZD en 2015. Les orientations stratégiques auxquelles obéit la coopération pour le développement sont maintenant plus précises grâce à la politique et à la vision stratégique définies en 2011. Doté d'un cadre stratégique plus clair, et désormais réintégré au sein du ministère des Affaires étrangères et du commerce, le Groupe pour le développement international (IDG) semble maintenant mieux à même de lier plus étroitement le développement et la politique étrangère et commerciale. Par ailleurs, la Nouvelle-Zélande a consolidé son approche stratégique, ses lignes directrices et ses instruments destinés à intégrer systématiquement les questions transversales dans son programme de développement. La mobilisation de la population et la communication continuent cependant de manquer de moyens. Les relations entre les différents services de l'administration au service de la promotion du développement semblent s'être améliorées et avoir gagné en efficacité : les activités d'autres départements sont par exemple désormais intégrées dans les programmes par pays. Pour que son action soit moins dispersée géographiquement, la Nouvelle-Zélande prévoit d'allouer 57 % de son budget d'APD à ses partenaires du Pacifique et de réduire le nombre de ses programmes bilatéraux en dehors de cette région. La Nouvelle-Zélande apporte une aide sectorielle et budgétaire à plusieurs pays du Pacifique et une part plus importante de l'APD (22 % environ de l'aide bilatérale) a transité par des systèmes nationaux en 2011-12. La structure de gestion de l'IDG incarne les priorités du programme de coopération pour le développement et a énormément évolué en deux ans. Il semble que le processus de restructuration ait bien intégré le groupe et ses services au sein du ministère. Par ailleurs, la Nouvelle-Zélande s'emploie à mettre en place un nouveau système de gestion axé sur les résultats, ainsi que l'avait recommandé le CAD. Comme d'autres pays, la Nouvelle-Zélande est confrontée à la difficile tâche d'instaurer un système de gestion axée sur les résultats qui

réponde à ses besoins en matière de redevabilité, d'apprentissage et de gestion. Elle a en outre publié un cadre stratégique et opérationnel sur trois ans intitulé « Politiques et stratégies en matière d'aide humanitaire et de prévention des risques de catastrophes ». Bien que le champ couvert par sa politique de coopération pour le développement demeure vaste, cette politique tend véritablement à concentrer les efforts de la Nouvelle-Zélande sur la région Pacifique.

Examen à mi-parcours du Portugal

L'examen à mi-parcours du Portugal a eu lieu le 17 décembre 2012, soit deux ans après l'examen par les pairs. Il en ressort que le Portugal a accompli des progrès au regard des recommandations formulées lors de son examen par les pairs, mais qu'il reste encore du chemin à parcourir. Le Portugal a donné suite à la recommandation formulée dans l'examen par les pairs l'invitant à réduire la fragmentation de ses programmes et de son système de coopération. Depuis 2010, il a abaissé de façon spectaculaire le nombre des projets isolés de faible envergure et il investit à présent dans des projets de plus grande ampleur. Par ailleurs, le Portugal continue de concentrer sa coopération pour le développement sur quelques pays partenaires et entend limiter le nombre de secteurs dans lesquels il est engagé. Enfin, il utilise les nouveaux programmes indicatifs pour favoriser une meilleure coordination de ses activités de coopération dans chaque pays partenaire. L'adoption d'une nouvelle stratégie de coopération pour le développement, obéissant aux principes de cohérence, de concentration et de cofinancement, devrait aider le Portugal à réduire encore la fragmentation de ses programmes. Malgré cette évolution positive, des changements institutionnels ont retardé la mise en œuvre de nombreuses recommandations. En 2012, le Portugal a créé une nouvelle institution nommée Camões (Institut pour la coopération et les langues), chargée de coordonner à la fois la coopération pour le développement et l'enseignement des langues. Le processus de mise en place de cette nouvelle institution a retardé la mise en œuvre de la législation nationale sur la cohérence des politiques au service du développement, l'élaboration d'une stratégie de communication, la révision du mode de collaboration du Portugal avec les ONG et le secteur privé, ainsi que les progrès dans l'amélioration de l'alignement, de la prévisibilité et de la transparence de l'aide portugaise. Maintenant que Camões a vu le jour, le Portugal devrait avancer plus rapidement dans la mise en œuvre des recommandations qu'il n'a pas encore appliquées. La crise économique a également remis en cause la capacité du Portugal de donner suite à la recommandation concernant l'accroissement du volume de l'APD. Les niveaux d'APD sont restés stables en 2011 mais, compte tenu des tensions budgétaires actuelles, le budget de l'APD sera très vraisemblablement amputé dans les prochaines années, ou au mieux maintenu au niveau de 2011. Cela signifie que le Portugal n'atteindra pas l'objectif de 0.7 % dans un proche avenir, mais à mesure que la situation s'améliorera, il pourrait préparer un plan de dépenses orienté vers la réalisation de cet objectif d'APD.

Examen à mi-parcours du Royaume-Uni

L'examen à mi-parcours du Royaume-Uni, qui a été réalisé le 7 décembre 2012, montre que des progrès notables ont été accomplis au regard de toutes les recommandations formulées à l'issue de l'examen par les pairs de 2010. Le programme de coopération britannique pour le développement continue de privilégier la lutte contre la pauvreté, plus particulièrement dans les pays en situation de conflit ou de fragilité, et la mobilisation des capacités du secteur privé. L'aide du Royaume-Uni est toujours entièrement déliée.

Depuis que le Royaume-Uni a décidé qu'aucun nouveau don comptabilisable dans l'APD britannique ne sera accordé à l'Inde après 2012, le Département pour le développement international (DFID) doit dresser un bilan de son programme dans ce domaine et réfléchir aux moyens d'accompagner les pays à mesure qu'ils deviennent plus riches.

Les auteurs de l'examen félicitent le Royaume-Uni d'avoir maintenu son engagement de consacrer 0.7 % de son RNB à l'APD d'ici la fin de 2013. Les réformes stratégiques à visées prospectives et les réorganisations au sein du DFID devraient permettre à ce dernier de dépenser efficacement des ressources accrues. Le Royaume-Uni a conservé son puissant système institutionnel et pris des mesures pour protéger, et même accroître, ses effectifs sur le terrain. Le DFID prévoit également de devenir plus efficient et de réaliser des économies sur les frais administratifs.

Comme le montrent la création de la *United Kingdom Aid Transparency Guarantee* et d'une commission d'évaluation indépendante (ICAI), le gouvernement se préoccupe avant tout d'obtenir des résultats, de faire preuve de transparence et de tirer le meilleur profit des ressources mobilisées, sachant que ce principe doit être adapté à chaque situation. Alors que le DFID a étoffé les équipes de ses bureaux locaux en mettant l'accent sur les compétences spécifiques permettant de rendre compte des résultats obtenus, il étudie encore comment rationaliser davantage les exigences en matière d'information en simplifiant les processus de planification des activités.

Le Royaume-Uni continue de jouer un rôle de premier plan dans la construction du programme de développement au niveau mondial. Il est bien placé pour apporter une contribution significative à l'élaboration du cadre de développement pour l'après-2015 du fait que son Premier ministre a été nommé coprésident du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, que son Secrétaire d'État pour le développement international a été nommé coprésident du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et que le pays assume la présidence du G8 en 2013.

Pour plus d'informations

Les revues par les pairs complètes sont disponibles aux adresses suivantes :

OCDE (2013), *OECD Development Assistance Peer Reviews: Finland 2012*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264200777-en>.

OCDE (2013), *OECD Development Assistance Peer Reviews: Korea 2012*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264196056-en>.

OCDE (2013), *Examens OCDE sur la coopération pour le développement : Luxembourg 2012*, Éditions OCDE, <http://dx/doi.org/10.1787/9789264200791-fr>.

Notes relatives aux autres membres de l'OCDE apporteurs de coopération pour le développement

L'OCDE compte actuellement 34 pays membres, dont 25 sont également membres du CAD, comme l'Union européenne. Dans cette section, l'attention est attirée sur les apports d'APD émanant des neuf pays de l'OCDE qui ne sont pas membres du CAD, à savoir le Chili, l'Estonie, la Hongrie, Israël, le Mexique, la Pologne, la République slovaque, la Slovénie et la Turquie.

L'OCDE compte actuellement 34 pays membres, dont 25 sont également membres du CAD, comme l'Union européenne. Cette section concerne les apports d'APD émanant des neuf pays de l'OCDE qui ne sont pas membres du CAD.

Chili

L'administration chilienne s'attache, par le truchement de l'Agence de coopération internationale du Chili (AGCI), à faire reculer la pauvreté et à soutenir les processus nationaux de développement dans les pays partenaires, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et grâce à son dispositif de bourses de l'enseignement supérieur. L'AGCI est chargée de coordonner les travaux des ministères et organismes nationaux qui œuvrent à la coopération internationale. Elle a également établi un inventaire, confrontant l'offre et la demande, des capacités du Chili à fournir une assistance technique, à dispenser des formations, et à instaurer un dialogue sur les politiques à suivre. Les domaines de coopération incluent la protection sociale, la gouvernance démocratique, le développement productif et la compétitivité.

Le Chili ne communique pas à l'OCDE de données sur ses apports au titre de la coopération pour le développement.

Estonie

L'APD nette de l'Estonie s'est accrue, passant de 19 millions USD en 2010 à 24 millions USD en 2011, soit une progression de 19.5 % en termes réels. Le rapport APD/RNB a également été porté de 0.10 % à 0.11 %. L'APD bilatérale a représenté 30 % de l'APD distribuée par l'Estonie, tandis que l'aide multilatérale a drainé 70 % des versements d'APD et a principalement transité par le canal de l'UE.

Selon les premières estimations pour l'année 2012, l'APD estonienne a légèrement reculé, de 2.7 % en termes réels, pour s'établir à 23 millions USD. Le rapport APD/RNB est resté stable, à 0.11 %.

En 2011, l'Estonie a commencé à mettre en œuvre sa deuxième Stratégie de coopération pour le développement pour la période 2011-15. L'Afghanistan, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine sont restés des partenaires prioritaires en 2011. L'aide bilatérale a été allouée en totalité sous forme de dons et s'est principalement concrétisée par l'octroi d'une assistance technique. En 2011, l'Estonie a apporté sa première contribution au dixième Fonds européen de développement (FED).

La politique estonienne de coopération pour le développement privilégie les secteurs prioritaires suivants : paix et sécurité, droits de l'Homme, démocratie et État de droit, développement économique durable et développement humain. Les pays partenaires ont manifesté un intérêt croissant pour des domaines dans lesquels l'Estonie possède un avantage comparatif comme l'expérience de la transition et la cybergouvernance. Ces deux domaines resteront au cœur de la politique estonienne de coopération pour le développement.

Hongrie

En 2011, l'APD de la Hongrie s'est chiffrée à 140 millions USD, ce qui représente une hausse de 14.6 % en termes réels. Le rapport APD/RNB a également augmenté, passant de 0.09 % à 0.11 %. Cette progression s'explique principalement par la contribution substantielle versée par la Hongrie au dixième Fonds européen de développement (FED). L'aide bilatérale a absorbé 24 % de l'APD et l'aide multilatérale 76 %.

Les premières estimations relatives à l'APD pour 2012 font apparaître un repli de 7.5 % en termes réels, l'APD hongroise s'établissant à 119 millions USD. Le rapport APD/RNB a également fléchi, passant de 0.11 % à 0.10 %, en partie à cause d'une diminution des fonds transitant par l'UE.

En 2011, la Hongrie a commencé à participer plus activement aux travaux des organisations qui œuvrent en faveur de la protection du climat et de son financement. Dans le cadre de l'engagement qu'ont pris collectivement les pays développés de mobiliser ensemble des ressources affectées au fonds pour le démarrage rapide de projets de lutte contre les changements climatiques en 2010-12, la Hongrie a alloué 1.3 million USD au Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) géré par le Fonds pour l'environnement mondial.

L'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie et l'Ukraine ont été les principaux bénéficiaires de l'aide bilatérale hongroise en 2011. Les projets ont été mis en œuvre dans les domaines dans lesquels la Hongrie dispose d'un avantage comparatif tels que le renforcement des capacités institutionnelles, l'expérience de la transition, l'éducation, la santé publique, la gestion de l'eau et l'assainissement et la protection de l'environnement.

Malgré la situation économique actuelle, la coopération internationale pour le développement est demeurée un élément important de la politique étrangère hongroise. Conformément aux OMD, la principale ambition de la Hongrie est de contribuer à l'effort engagé à l'échelle mondiale pour éliminer la pauvreté et aider les pays partenaires à mettre en place des institutions démocratiques fondées sur les droits de l'Homme.

Israël

En 2011, l'APD nette israélienne s'est chiffrée à 206 millions USD, soit une hausse de 33.2 % en termes réels par rapport à 2010. Le rapport APD/RNB a lui aussi progressé, de 0.07 % à 0.09 %. L'APD bilatérale a atteint 188 millions USD, représentant 91 % de l'effort de coopération pour le développement israélien. Sur cette somme, 49 millions USD ont été consacrés à la prise en charge, pendant un an, des frais de subsistance des personnes arrivant en Israël en provenance de pays partenaires (dont beaucoup ont vécu des situations de guerre civile ou traversé de graves troubles) ou de personnes ayant quitté leur pays d'origine pour des raisons humanitaires ou politiques.

Des estimations préliminaires du volume de l'APD israélienne font apparaître qu'il a diminué de 10.1 % en termes réels, pour s'établir à 177 millions USD, en 2012. Le rapport APD/RNB a lui aussi reculé, de 0.09 % à 0.08 %.

En 2011, les principaux bénéficiaires des versements d'APD d'Israël ont été la Jordanie, la Cisjordanie et la bande de Gaza qui, au total, ont perçu 31 % de l'APD bilatérale israélienne. Parmi les secteurs prioritaires ciblés figurent la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes, les services de santé et d'éducation de base ainsi que l'aide humanitaire et l'aide d'urgence.

Plus de la moitié de l'APD multilatérale d'Israël a été versée à des agences des Nations Unies, et l'Association internationale de développement (IDA) a été de loin le premier bénéficiaire du solde.

Dans le respect du cadre des OMD, Israël met l'accent sur le renforcement des capacités et l'assistance technique. Il a également intensifié ses efforts en vue de participer aux débats sur la politique de développement à l'OCDE et dans d'autres organisations internationales.

Mexique

Dans le cadre des efforts qu'il a déployés pour s'affirmer dans son rôle de pourvoyeur de coopération Sud-Sud, le Mexique a œuvré à améliorer le cadre juridique et institutionnel dans lequel s'inscrit sa coopération pour le développement. En avril 2011, une Loi sur la coopération internationale au service du développement a été votée, portant création de l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID) en septembre 2011. Cette loi prévoit également la mise en place d'un registre national, d'un système d'information sur la coopération internationale pour le développement, d'un programme de coopération et d'un fonds pour la coopération au service du développement.

Principalement orientée vers l'Amérique latine et les Caraïbes, la coopération bilatérale et régionale du Mexique au service du développement prend la forme d'une coopération technique et scientifique à l'appui du renforcement des capacités. L'administration publique, l'éducation, la science et la technologie, l'agriculture, la protection de l'environnement et la santé sont les domaines prioritaires de la coopération technique mexicaine. D'après les autorités mexicaines, le pays intensifie ses activités de coopération pour le développement, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le Mexique ne communique pas à l'OCDE de données sur ses apports au titre de la coopération pour le développement, mais il fait en sorte, depuis quelques années, de se doter des capacités institutionnelles requises pour commencer à le faire dans un souci d'exactitude et de continuité.

Pologne

En 2011, l'APD nette polonaise s'est élevée à 417 millions USD, ce qui représente une augmentation de 5.3 % en termes réels par rapport aux 378 millions USD versés en 2010. Le rapport APD/RNB est resté au niveau de 2010 (0.08 %).

Les estimations préliminaires relatives à l'APD pour 2012 font apparaître une hausse de 12.4 % en termes réels, le montant de l'APD se chiffrant à 438 millions USD. Le rapport APD/RNB a également augmenté, passant de 0.08 % à 0.09 %.

La Pologne fait transiter la majeure partie de son APD par l'Union européenne (via le budget que l'UE consacre au développement et, depuis 2011, via le Fonds européen de développement par exemple). En 2011, 95 % de l'aide multilatérale polonaise a emprunté ce canal.

En 2011, l'aide bilatérale s'est chiffrée à 90 millions USD, soit l'équivalent de 22 % de l'effort global d'aide consenti par la Pologne. Les pays prioritaires bénéficiaires de l'APD bilatérale polonaise ont été la Bosnie-Herzégovine, le Bélarus, l'Ukraine, l'Afghanistan et la Géorgie. En 2011, le programme polonais de coopération pour le développement a privilégié plusieurs thèmes prioritaires tels que la bonne gouvernance, le développement rural et l'agriculture et les petites et moyennes entreprises. De plus, l'APD bilatérale polonaise a servi à financer des programmes de bourses et la prise en charge des soins

sociaux et des soins de santé dispensés aux réfugiés pendant la première année suivant leur arrivée en Pologne. Dans le cadre du programme de prêts, des prêts ont été accordés à la Bosnie-Herzégovine et au Viêtnam, et des remboursements de prêts ont été reçus de l'Angola, de la Chine, du Monténégro, de l'Ouzbékistan et de la Serbie. À la suite du « Printemps arabe », la Pologne a lancé des projets visant à partager son expérience de la transition politique et économique avec l'Égypte, la Libye et la Tunisie. En 2011, elle a financé des opérations humanitaires en Afrique subsaharienne, en Libye et au Soudan du Sud.

Le programme polonais de coopération pour le développement favorise une collaboration étroite au sein de la communauté des apporteurs d'aide au développement, en particulier l'UE et l'OCDE.

République slovaque

Les versements nets d'APD de la République slovaque ont été portés de 74 millions USD en 2010 à 86 millions USD en 2011, ce qui représente une progression de 9.4 % en termes réels. Le rapport APD/RNB est resté stable, à 0.09 %. La majeure partie de l'APD slovaque est acheminée par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux, les contributions versées à ces organismes représentant 75 % de l'APD du pays. En 2011, la République slovaque a contribué pour la première fois au FED, à hauteur de 7 millions USD.

Selon les premières estimations pour 2012, l'APD s'est repliée de 3.5 % en termes réels, pour s'établir à 78 millions USD. Le rapport APD/RNB est resté stable, à 0.09 %.

En 2011, le ministère slovaque des Affaires étrangères a décidé d'accroître la transparence et l'efficacité de son APD en se concentrant sur des thèmes et des secteurs dans lesquels la République slovaque possède un avantage comparatif. L'aide bilatérale au développement a été subdivisée en deux sous-catégories : la coopération bilatérale classique, axée sur trois pays prioritaires (l'Afghanistan, le Kenya et le Soudan du Sud), et l'assistance technique, qui vise principalement à partager l'expérience de la République slovaque en matière de transformation et d'intégration économiques. L'assistance technique va en priorité aux pays des Balkans occidentaux et du Partenariat oriental de l'UE et aux pays voisins du Sud.

En collaboration avec les Pays-Bas, la République slovaque préside un groupe de travail international sur la Tunisie, mis en place au sein de la Communauté des démocraties. Son ambition est d'aider le pays dans son processus de transition vers la démocratie. Ce groupe de travail œuvre avec la Tunisie pour coordonner l'aide apportée par la communauté internationale dans des domaines comme la réforme des systèmes de sécurité, l'État de droit et l'administration publique.

Slovénie

En 2011, les versements nets d'APD de la Slovénie ont totalisé 63 millions USD, soit une hausse de 1.0 % par rapport à 2010. Le rapport APD/RNB est demeuré stable, à 0.13 %.

L'APD a été ramenée à 58 millions USD en 2012, soit une contraction de 2.4 % en termes réels, tandis que le rapport APD/RNB est demeuré stable, à 0.13 %.

En 2011, 30 % des sommes allouées par la Slovénie à la coopération pour le développement transitaient par le canal bilatéral. L'aide multilatérale représentait l'essentiel de l'APD, 80 % (soit 36 millions USD) ayant été acheminée via l'UE. La Slovénie a commencé à contribuer au FED en 2011.

Le volume de l'APD slovène a été largement déterminé en 2011 par le retrait de la Croatie de la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD ; la Croatie percevait 15 % de l'aide bilatérale slovène en 2010. Les Balkans occidentaux sont restés la destination principale de l'APD bilatérale slovène et en 2011, les États de l'ex-Yougoslavie (la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie) ont drainé près de 50 % des apports bilatéraux provenant de Slovénie.

Turquie

En 2011, l'APD nette turque s'est chiffrée à 1.3 milliard USD, soit une hausse annuelle de 34.8 % en valeur réelle. Le rapport APD/RNB a également progressé, passant de 0.13 % à 0.16 %. L'aide bilatérale a totalisé 1.2 milliard USD et représenté 96 % de l'effort d'APD de la Turquie.

Les estimations préliminaires pour 2012 font apparaître une hausse marquée de l'APD turque, portée à 2.5 milliards USD. Le rapport APD/RNB a également été orienté à la hausse, passant de 0.16 % à 0.33 %. Cette augmentation s'explique par l'aide apportée à un grand nombre de réfugiés syriens arrivés en Turquie ainsi que par le soutien procuré à des pays d'Afrique du Nord après le « Printemps arabe ».

Sur le plan géographique, plus de 46 % de l'APD bilatérale turque est dirigée vers l'Asie centrale et l'Asie du Sud. En 2011, le Pakistan a été le principal bénéficiaire de l'APD

Graphique IV.32. Principales statistiques de l'APD de la Turquie, 2011

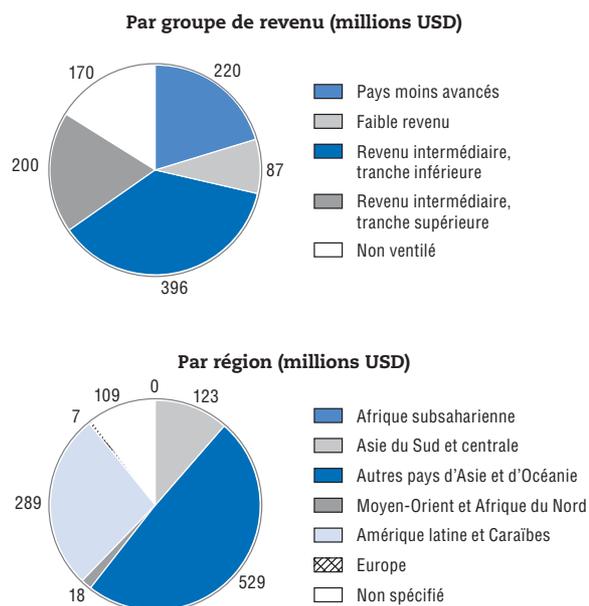
APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	967	1 273	2 532	98.9
Prix constants (2011 USD m)	944	1 273	2 530	98.7
En livres (millions)	1 450	2 128	4 536	113.1
APD/RNB (%)	0.13	0.16	0.33	
Aide bilatérale (%)	95	96	97	

P. Données préliminaires.

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Pakistan	170
2	Afghanistan	119
3	Syrie	86
4	République kirghize	79
5	Kazakhstan	54
6	Somalie	50
7	Irak	34
8	Libye	27
9	Cisjordanie et bande de Gaza	27
10	Azerbaïdjan	25
<i>Mémo : % de l'APD bilatéral brute</i>		
	5 principaux bénéficiaires	47 %
	10 principaux bénéficiaires	62 %
	20 principaux bénéficiaires	77 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire



APD par secteur (%)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910701>

bilatérale dispensée par la Turquie et a reçu quelque 205 millions USD, essentiellement sous forme d'aide humanitaire et de soutien aux infrastructures économiques et sociales. La Syrie a reçu 162 millions USD, faisant d'elle le deuxième bénéficiaire de l'APD turque (contre 10 millions USD en 2010). Cette forte progression entre 2010 et 2011 est en partie due à une forte augmentation du nombre de réfugiés venant de Syrie. L'Afghanistan est resté un partenaire important de la Turquie qui a accentué son effort en faveur de la consolidation de la paix dans ce pays. L'APD octroyée par la Turquie aux PMA a été portée de 159 millions USD en 2010 à 280 millions USD en 2011.

L'essentiel de l'aide bilatérale turque a été consentie sous forme de coopération pour le développement autour de projets et de programmes et d'assistance technique. Les infrastructures et les services sociaux ont compté parmi les secteurs prioritaires et ont reçu 34 % de l'APD bilatérale. L'aide humanitaire a représenté 22 % de l'APD bilatérale.

Notes relatives aux apporteurs de coopération pour le développement qui ne sont pas membres de l'OCDE

La présente section contient des informations sur les montants et les principales caractéristiques des programmes de coopération pour le développement de 18 pays qui ne sont pas membres de l'OCDE ; treize d'entre eux notifient leurs apports d'APD au CAD. L'Afrique du Sud, le Brésil, la République populaire de Chine, l'Inde et l'Indonésie – qui sont les Partenaires clés de l'OCDE – apportent depuis de nombreuses années une contribution précieuse à l'effort international de coopération pour le développement. Les chiffres présentés dans cette section sont fondés sur des rapports officiels, complétés par des recherches effectuées sur Internet dans le cas du Brésil et de l'Indonésie. La Fondation Bill et Melinda Gates est la seule entité privée notifiant des données au CAD.

Le rôle de plus en plus important que jouent les apporteurs de coopération pour le développement qui ne sont pas membres du CAD a été résolument reconnu au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Busan (Corée) en 2011. Les partenaires Sud-Sud et d'autres acteurs participent davantage aux débats sur le rôle, les instruments et les résultats potentiels de la coopération pour le développement. Comme le montre ce chapitre, cette évolution s'accompagne d'une contribution accrue de ces pays aux apports de fonds pour le développement.

L'OCDE dialogue avec beaucoup de ces acteurs afin qu'ils partagent leurs expériences sur les politiques et les pratiques suivies en matière de coopération pour le développement, notamment en ce qui concerne la gestion de cette dernière et les statistiques. Ces échanges vont au-delà de l'apprentissage mutuel et donnent notamment au CAD l'occasion d'inviter les pays qui remplissent les critères d'adhésion à rejoindre le Comité, comme l'ont fait l'Islande et la République tchèque, respectivement en mars et mai 2013¹.

Comme indiqué dans la Stratégie de relations mondiales du CAD², l'un des objectifs du CAD est d'effectuer « un suivi des apports de fonds assortis de conditions libérales et non libérales pour le développement de la part des acteurs publics et privés ». Cette section contient des informations sur les principales caractéristiques des programmes de coopération pour le développement de 13 pays non membres de l'OCDE ainsi que sur leurs apports en 2011. Les 13 pays qui ont notifié à l'OCDE leurs apports en 2011 sont l'Arabie saoudite, la Bulgarie, Chypre³, les Émirats arabes unis, le Koweït, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, Malte, la Roumanie, la Fédération de Russie, le Taipei chinois et la Thaïlande. Au total, ces pays ont versé 7.2 milliards USD d'APD en 2011, contre 5.3 milliards en 2010. Autrement dit, l'APD distribuée par ces 13 pays a représenté 5 % du montant total des apports d'APD notifiés à l'OCDE en 2011. Certains de ces pays ont effectué des apports d'APD excédant ceux de nombreux membres du CAD, tout particulièrement l'Arabie saoudite.

Les Partenaires clés de l'OCDE (Afrique du Sud, Brésil, République populaire de Chine, Inde et Indonésie) ne notifient pas à l'OCDE leurs apports de fonds à l'appui du développement, mais ils sont invités à le faire. Ces pays apportent depuis de nombreuses années une contribution précieuse à l'effort international de coopération pour le développement. Comme le montre la section ci-après consacrée à ces pays, les informations dont on dispose montrent que leurs programmes de coopération pour le développement sont généralement en expansion.

Le CAD se donne pour ambition de dresser un tableau complet des apports d'APD à l'échelle mondiale contenant des informations sur les grands apporteurs de coopération pour le développement. Il espère donc que tous les pays conduisant des programmes de coopération pour le développement d'une certaine dimension ainsi que les grandes entités privées vont commencer à lui communiquer, dans un avenir proche, des données sur les apports financiers qu'ils consentent⁴. La communication de ces données permettra non seulement de faire reconnaître l'ampleur de leurs efforts, mais aussi de mieux éclairer la prise de décision des pays partenaires et des apporteurs de coopération pour le développement.

Apports d'APD provenant de pays qui notifient leurs apports à l'OCDE

Dans la région du Golfe, le Koweït, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis notifient à l'OCDE les données relatives à leur APD. De façon générale, l'Arabie saoudite – premier donneur non membre du CAD – et les Émirats arabes unis ont sensiblement intensifié leur effort de coopération pour le développement en 2011. L'Arabie saoudite a porté son APD nette de 3.5 milliards USD en 2010 à plus de 5 milliards USD en 2011. Après quatre années de recul, l'APD nette des Émirats arabes unis a augmenté, passant de 412 millions USD en 2010 à 737 millions USD en 2011. Les Émirats arabes unis sont le premier pays non membre de l'OCDE à lui communiquer des chiffres provisoires sur son APD⁵. D'après ces estimations, l'APD des Émirats arabes unis devrait continuer d'augmenter en 2012, pour atteindre près de 950 millions USD, soit 0.27 % du RNB. L'APD nette octroyée par le Koweït, versée par le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe, a été ramenée de 211 millions en 2010 à 145 millions USD en 2011. Le Koweït a reçu des sommes substantielles au titre du remboursement de prêts, et son APD brute est donc beaucoup plus élevée que son APD nette. En 2011, l'APD brute du Koweït s'est chiffrée à près de 500 millions USD.

Graphique IV.33. Principales statistiques de l'APD des Émirats arabes unis

APD nette	2010	2011	2012p	Variation 2011/12 (%)
Prix courants (USD m)	412	737	942	27.8
Prix constants (2011 USD m)	439	737	963	30.6
En livres (millions)	1 513	2 708	3 461	27.8
APD/RNB (%)	0.16	0.22	0.27	
Aide bilatérale (%)	92	93	93	

P. Données préliminaires.

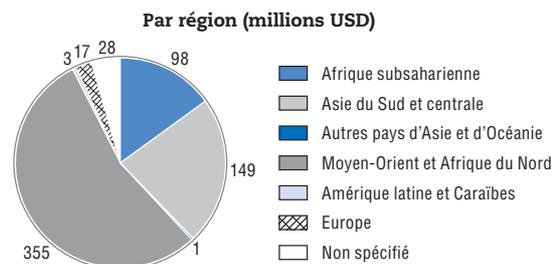
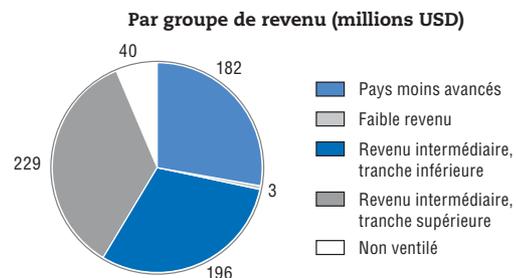
Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Jordanie	102
2	Yémen	68
3	Pakistan	68
4	Cisjordanie et bande de Gaza	54
5	Kazakhstan	45
6	Soudan	43
7	Afghanistan	30
8	Libye	29
9	Maroc	24
10	Syrie	22

Mémo : % de l'APD bilatéral brute

5 principaux bénéficiaires	52 %
10 principaux bénéficiaires	75 %
20 principaux bénéficiaires	91 %

APD bilatérale brute, moyenne 2010-11, sauf indication contraire



APD par secteur (%)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932910720>

La majeure partie de l'aide octroyée par les donateurs de la région du Golfe est acheminée par le canal bilatéral et orientée vers le Moyen-Orient et l'Afrique. Le programme saoudien de coopération pour le développement est presque exclusivement centré sur les

pays arabes voisins alors que le Fonds koweïtien cible davantage l'Afrique. En 2011, l'Égypte a reçu les deux tiers environ des apports nets du Koweït – soit près de 95 millions USD – contre à peine 55 millions USD en 2010. La Jordanie a été le principal bénéficiaire des apports de fonds pour le développement assortis de conditions libérales émanant des Émirats arabes unis, accordés pour l'essentiel au titre du soutien budgétaire (200 millions USD). Les infrastructures et les services économiques ont été les principaux secteurs ciblés dans le cadre du programme koweïtien ; les Émirats arabes unis ont pour leur part sensiblement accru leur aide-programme et leur aide humanitaire.

La **Fédération de Russie** est le seul pays du groupe dit des BRIICS – Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie et Fédération de Russie – à notifier son APD à l'OCDE. Par rapport à 2010, le volume net de son APD s'est stabilisé autour de 480 millions USD en 2011. Les contributions de la Fédération de Russie aux budgets centraux des organisations multilatérales, sont passées de l'équivalent de 36 % de l'APD russe en 2010 à 50 % en 2011. L'Agence internationale de développement (IDA) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), qui appartiennent toutes deux au Groupe de la Banque mondiale, ont été les principaux bénéficiaires multilatéraux de l'APD russe, suivies du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le Nicaragua a été le premier bénéficiaire de la coopération bilatérale de la Fédération de Russie et a reçu 37 % de ses apports de fonds pour le développement destinés à une région géographique précise, suivi par la Corée, la Serbie et la République kirghize.

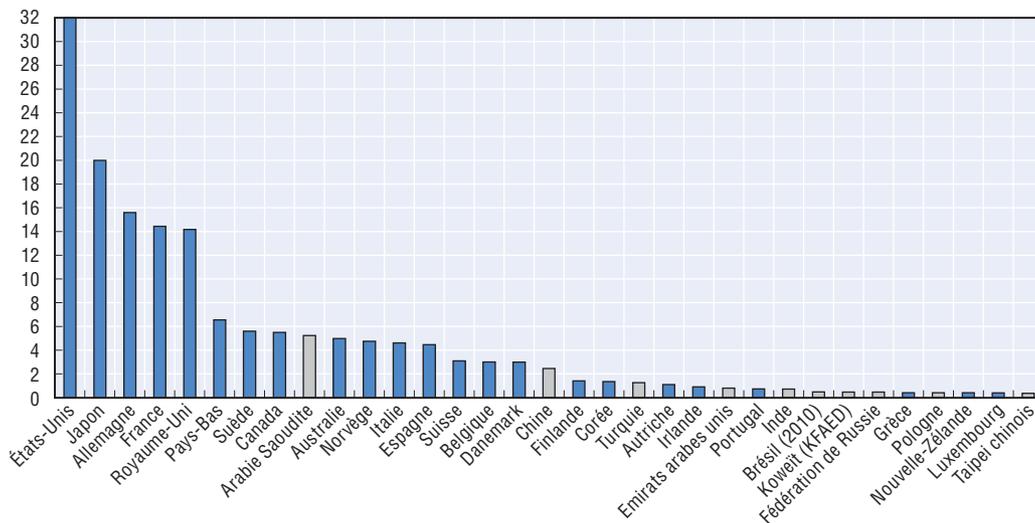
Les pays non membres de l'OCDE qui sont devenus membres de l'UE en 2004 ou après ont acheminé la majeure partie de leur APD par des institutions internationales, essentiellement l'UE (par l'intermédiaire du budget général de l'UE, et aujourd'hui du FED). La part de l'aide multilatérale dans le total des apports d'APD varie de 33 % dans le cas de Malte à 94 % dans celui de la Lettonie. Ces pays concentrent l'essentiel de leur coopération bilatérale pour le développement sur l'Europe de l'Est et l'Afghanistan.

En 2012, la **Bulgarie** a notifié pour la première fois à l'OCDE ses apports au titre du financement du développement pour 2010 et 2011. Son APD nette s'est chiffrée à 40 millions USD en 2010 et à 48 millions USD en 2011. Hormis une contribution d'un montant de 6.3 millions USD en faveur de la Zambie, l'essentiel des contributions de la Bulgarie a emprunté le canal multilatéral. D'autres États membres de l'UE qui ne sont pas membres de l'OCDE ont également notifié une hausse de leurs apports d'APD en 2011 par rapport à 2010, à l'exception de **Chypre** (dont les apports ont régressé, passant de 51.2 millions USD à 37.6 millions USD). Le montant total de l'APD nette a été porté de 114.3 millions USD à 163.9 millions USD en **Roumanie**, de 36.7 millions USD à 51.7 millions USD en **Lituanie**, de 13.8 millions USD à 20 millions USD à **Malte** et de 15.6 millions USD à 19.2 millions USD en **Lettonie**.

Trois autres pays ayant notifié leurs apports d'APD – le Liechtenstein, le Taipei chinois et la Thaïlande – ont fait état d'une hausse de leur budget d'APD en 2011. L'APD nette du **Liechtenstein** a été portée de 26.6 millions USD en 2010 à 31.1 millions USD en 2011, son niveau le plus élevé depuis que le pays a commencé à notifier son APD à l'OCDE en 2007. L'APD nette du **Taipei chinois** a légèrement augmenté pour atteindre 381 millions USD en 2011. L'accroissement de l'APD nette de la **Thaïlande** (passée de 9.6 millions USD à 31.5 millions USD) est principalement dû au fléchissement du montant des remboursements de prêts en 2011. Bien que le Taipei chinois et la Thaïlande aient accru leur APD en 2011 par rapport à 2010, ils n'ont pas encore renoué avec les pics (atteints respectivement en 2007 et 2008).

Graphique IV.34. **Financements concessionnels alloués en faveur du développement (apports assimilables à de l'APD), 2011**

Versements bruts, en milliards USD courants



Notes : i) En bleu : pays membres du CAD ; en gris : pays non membres du CAD. Comprend tous les pays dont le programme de coopération pour le développement s'est élevé au minimum à 300 millions USD en 2011. ii) Les chiffres figurant dans ce graphique sont établis sur la base des versements bruts afin qu'ils soient plus aisément comparables avec les estimations des efforts consentis, dans le domaine de la coopération pour le développement, par l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie, pour lesquels on ne dispose pas de données relatives aux remboursements de prêts.

Source : Statistiques du CAD de l'OCDE, complétées par des estimations du Secrétariat, pour l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie, établies à partir de rapports annuels nationaux et de recherches sur Internet.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910739>

Estimation des apports de coopération pour le développement des Partenaires clés de l'OCDE

Les Partenaires clés de l'OCDE (le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et l'Afrique du Sud) ne notifient pas à l'OCDE leurs apports de fonds pour le développement. Les chiffres présentés dans cette sous-section sur les apports assimilables à de l'APD sont donc fondés sur des rapports officiels, complétés par des recherches effectuées sur Internet dans le cas du Brésil et de l'Indonésie (voir le tableau IV.1). Cette année, une attention plus grande a également été accordée aux contributions de ces pays aux organisations multilatérales (voir le tableau IV.2), principalement grâce à l'utilisation des informations disponibles sur les sites Internet de ces organisations.

Le **Brésil** n'a pas encore publié de données sur ses apports de coopération pour le développement en 2011. Les chiffres qu'il a publiés jusqu'en 2010 montrent que sa coopération pour le développement a régulièrement progressé ces dernières années⁶. Les apports de 2010 représentent une augmentation de 33 % par rapport à 2009. La majeure partie de la coopération pour le développement du Brésil est acheminée par l'intermédiaire d'organisations multilatérales (voir le tableau IV.1 pour des estimations des contributions des Partenaires clés de l'OCDE aux organisations multilatérales).

Le programme de coopération technique du Brésil, coordonné par l'Agência Brasileira de Cooperação, est principalement axé sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et les politiques sociales⁷. Géographiquement, les régions prioritaires de la coopération Sud-Sud brésilienne sont, par ordre de priorité, l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale, les Caraïbes et l'Afrique.

Tableau IV.1. **Estimation des apports concessionnels bruts en faveur de la coopération pour le développement (apports assimilables à une APD) des Partenaires clés de l'OCDE**

En millions USD courants

	2007	2008	2009	2010	2011	Source
Estimations des apports à de l'APD tirées d'ouvrages publiés assimilables par les pays						
Brésil	291.9	336.8	362.2	499.7	n.d.	Jusqu'en 2010. Ipea et ABC.
Chine	1 466.2	1 807.0	1 946.5	2 011.2	2 470.0	Annuaire des statistiques des finances publiques, ministère des Finances, Chine.
Inde ¹	392.6	609.5	488.0	639.1	730.7	Rapports annuels, ministère des Affaires étrangères, Inde.
Afrique du Sud ¹	108.0	108.5	99.6	106.0	146.6	Estimations des dépenses publiques 2010-12, Trésor national, Afrique du Sud.
Estimations des apports assimilables à de l'APD tirées de recherches sur Internet ²						
Indonésie	n.a.	n.a.	n.a.	9.9	n.d.	Recherches sur Internet.

Notes : i) Contrairement aux chiffres concernant les pays ayant notifié leurs apports, ces estimations portent sur des montants bruts faute d'informations sur les remboursements. ii) Les données présentées dans ce tableau proviennent de sources différentes et reposent notamment sur des informations relatives à différents types d'apports assortis de conditions libérales (coopération technique, prêts, contributions multilatérales, etc.). Elles ne sont donc pas nécessairement complètes, ni comparables.

1) Les chiffres concernant l'Inde et l'Afrique du Sud correspondent aux exercices budgétaires. Les données de 2011 correspondent à l'exercice 2011-12.

2) Toutes les informations n'étant pas accessibles sur Internet, il est possible que ces chiffres ne prennent pas en compte certaines composantes des programmes de coopération pour le développement.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910910>

Parmi les pays du groupe BRIICS, la **Chine** est le principal pourvoyeur d'apports assimilables à de l'APD. Sa coopération Sud-Sud a notablement augmenté, passant de 2 milliards USD environ en 2010 à près de 2.5 milliards USD en 2011. Les chiffres provisoires de la Chine pour 2012 indiquent qu'il faut s'attendre à une hausse analogue des apports affectés au financement du développement en 2012.

La cinquième conférence ministérielle du Forum sur la coopération sino-africaine (FCSA) s'est tenue à Pékin en juillet 2012, et il a été décidé, dans le Plan d'action de Pékin 2013-15, d'élargir la coopération pour couvrir un large éventail de sujets⁸. Des accords spécifiques de coopération pour le développement ont été conclus, qui portent sur un élargissement de la coopération technique, la coopération scientifique, la réduction de la pauvreté, la santé publique et l'environnement et le changement climatique.

La Chine est de plus en plus à même de partager son expérience avec d'autres apporteurs de coopération pour le développement. Le Groupe d'étude Chine-CAD est un lieu de débat avec les membres du CAD, mais la Chine tient également à resserrer la coordination avec d'autres pays à revenu intermédiaire. À cette fin, un atelier a été organisé à Pékin en janvier 2013 pour permettre à plusieurs de ces pays de mettre en commun leurs expériences. On peut trouver, dans un rapport établi préalablement, des informations sur les programmes de coopération pour le développement des différents pays qui ont participé à l'atelier (PNUD Chine et CAITEC, 2013).

En janvier 2012, le ministère des Affaires étrangères de l'**Inde** a mis en place la Development Partnership Administration-DPA (Administration chargée des partenariats pour le développement) qui veille à la mise en œuvre rapide et efficace des programmes d'aide économique externe du gouvernement indien (gouvernement de l'Inde, 2013). On peut relier cette réforme institutionnelle à l'intensification des activités de coopération pour le développement déployées par l'Inde ces dernières années. Le pays continue de concentrer son effort sur les pays voisins où des projets sont menés à bien dans des

secteurs très variés, notamment les infrastructures, l'agriculture, l'hydroélectricité, l'éducation et la santé (gouvernement de l'Inde, 2013). Les pays africains sont des partenaires de plus en plus importants de la coopération Sud-Sud de l'Inde. Le site Internet India Africa Connect a été lancé pour mettre en valeur cette collaboration et favoriser un resserrement des relations entre l'Inde et les pays africains⁹.

Parmi les instruments de coopération pour le développement auxquels l'Inde a recours, on peut citer les dons, la coopération technique, le renforcement des capacités et l'aide humanitaire. Les lignes de crédit assorties de conditions libérales gérées par la Banque indienne d'exportation et d'importation (EXIM), accordées à d'autres pays pour importer d'Inde des biens et des services, sont également un instrument important. Au cours des dix dernières années, 57.6 % de ces crédits ont été alloués à des pays d'Afrique. Le programme de coopération technique indien est en expansion depuis 2009, et a représenté 730 millions USD durant l'exercice 2011-12.

L'**Indonésie** joue un rôle actif dans le débat actuel sur la scène internationale autour de la coopération pour le développement. Le président indonésien est le co-président du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement de l'après-2015, et son ministre d'État pour le développement national et la planification est co-président du Comité de pilotage du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

Les ambitions de l'Indonésie pour sa propre coopération Sud-Sud sont décrites dans le document intitulé « Prospective of Indonesia South-South Co-operation 2011-14 » (gouvernement de l'Indonésie, 2011). L'objectif à court terme pour la période 2011-14 est de renforcer la coordination au sein d'un « cadre institutionnel revitalisé ». À l'issue de cette période, l'Indonésie changera de cap pour devenir un « partenaire émergent pour une coopération Sud-Sud novatrice pour le développement ».

Peu de chiffres sur la coopération Sud-Sud pour le développement de l'Indonésie sont rendus publics. On estime néanmoins que l'Indonésie a alloué environ 42 millions USD à la coopération Sud-Sud entre 2000 et 2010, principalement sous la forme de projets de coopération technique. Le budget prévu pour 2011-14 s'élève à 7.8 millions USD. De plus, l'Indonésie verse des concours financiers à des organisations multilatérales, à hauteur de 10 millions USD par an environ au total, mais il se peut que ce montant ne couvre pas l'ensemble des activités de développement de l'Indonésie.

Les apports de l'**Afrique du Sud** en faveur de la coopération pour le développement ont progressé régulièrement depuis 2009 et, d'après les estimations des dépenses à moyen terme du gouvernement sud-africain, elles devraient se poursuivre sur une pente ascendante jusqu'en 2015 (gouvernement de l'Afrique du Sud, 2012). Durant l'exercice 2011-12, 147 millions USD ont été consacrés à la coopération pour le développement, dont 42 % ont été acheminés par le canal bilatéral par l'intermédiaire du Fonds pour la renaissance africaine et la coopération internationale. Ce fonds finance la coopération avec d'autres pays d'Afrique, et a pour vocation d'œuvrer en faveur d'un continent africain démocratique, sans discrimination entre les sexes et les races et tourné vers le développement. Le principal projet financé par le fonds en 2011-12 a été celui de l'Organisation panafricaine des femmes, qui a bénéficié de plus de 35 % des dépenses totales et restera le projet numéro un dans un avenir proche, signe que le programme bilatéral de développement sud-africain est fortement axé sur l'égalité homme-femme.

Encadré IV.3. Contributions versées par les Partenaires clés de l'OCDE aux organisations multilatérales (2010)

La montée en puissance des Partenaires clés de l'OCDE (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Indonésie) dans la coopération internationale pour le développement se traduit notamment par un accroissement des contributions financières qu'ils versent aux organisations multilatérales. Les estimations de ces contributions pour 2010 sont présentées au tableau IV.2. Environ 43 % de ces concours transitent par le système des Nations Unies, 17 % par le Groupe de la Banque mondiale, 13 % par les banques régionales de développement et 26 % par d'autres organisations multilatérales. Plusieurs agences des Nations Unies ont reçu des contributions des cinq pays. Fait intéressant, les trois principaux organismes des Nations Unies bénéficiaires des contributions de ces pays – le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) – travaillent tous dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

De tous les Partenaires clés de l'OCDE, le **Brésil** est le principal bailleur de fonds du système multilatéral, ses apports transitant principalement par des fonds régionaux et des organisations comme le FOCEM (Fonds pour la convergence structurelle du Mercosur) et le Fonds pour la reconstruction d'Haïti. Des organisations situées en dehors de l'Amérique latine reçoivent également des contributions du Brésil. Le Brésil apportait déjà son soutien à la Banque africaine de développement (BAfD) qui appartient à la troisième région prioritaire du Brésil (après l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale). Le Brésil a signé en 2011 un accord avec la BAfD pour créer un Fonds fiduciaire pour la coopération Sud-Sud.*

La **Chine** a acheminé plus de 150 millions USD d'apports liés au développement par le système multilatéral en 2010, dont une contribution importante au financement de la BAfD qui a représenté 28 % de son aide multilatérale totale. La FAO et l'IDA comptent également parmi les principaux bénéficiaires de ses apports et ont reçu respectivement 17 millions USD et 10 millions USD.

L'**Inde** a injecté quelque 63 millions USD dans le circuit des organisations multilatérales, dont 46 millions USD via le système des Nations Unies. Le PAM, le FIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) ont été ses principaux partenaires.

En valeur absolue, l'**Indonésie** ne fait pas transiter par le canal des organisations multilatérales des sommes aussi élevées que les autres Partenaires clés, mais ses contributions multilatérales constituent une composante importante de son programme global de développement. Toutes les contributions de l'Indonésie sont acheminées par le système des Nations Unies ; le FIDA et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont les principaux bénéficiaires de ses concours et reçoivent, respectivement, 1,5 million USD et 1,2 million USD. Ces chiffres ne prennent pas en compte la contribution de 7 millions USD versée par l'Indonésie au GFATM en 2011, laquelle a été consentie en application d'un accord d'annulation de dette auquel l'Australie et l'Allemagne ont également été associées. Parce que le soutien à la balance des paiements est assuré par ces deux pays, le prendre en compte comme une contribution de la part de l'Indonésie reviendrait à le comptabiliser deux fois.

Dans le cas de l'**Afrique du Sud**, le système des Nations Unies n'est pas le principal canal multilatéral servant à acheminer l'aide. Des organisations régionales africaines, comme l'Union africaine, la BAfD et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ont été les principaux canaux multilatéraux utilisés par l'Afrique du Sud en 2010. Parmi les organisations qui interviennent au niveau international, la FAO et l'IDA ont été les premières bénéficiaires des contributions multilatérales de l'Afrique du Sud.

* Accord entre le gouvernement brésilien, la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement (Fonds fiduciaire pour la coopération Sud-Sud) : www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Legal-Documents/Agreement%20between%20Brazil-ADB-ADF.pdf.

Depuis quelques années, l'Afrique du Sud s'emploie à créer l'Agence sud-africaine de partenariat pour le développement (South Africa Development Partnership Agency-SADPA). Bien qu'elle ne soit pas encore officiellement en place, elle devrait avoir notamment pour fonctions de définir des orientations stratégiques, de veiller à la cohérence des politiques, d'exercer une surveillance sur l'ensemble des activités relevant de la « coopération et de l'aide publique au développement de l'Afrique du Sud », et de suivre et d'évaluer le programme de coopération pour le développement conduit par le pays¹⁰.

Tableau IV.2. Estimation des contributions axées sur le développement en faveur d'organisations multilatérales par les Partenaires clés de l'OCDE, 2010

En millions USD courants

Organisations multilatérales	Brésil	Chine	Inde	Indonésie	Afrique du Sud
Nations Unies					
Programme alimentaire mondial	0.0	4.1	14.8	0.0	0.2
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (contributions au budget central, comptabilisées dans l'APD à hauteur de 51 %)	2.6	16.7	1.1	0.4	6.3
Fonds international de développement agricole	0.0	8.1	8.0	1.5	0.0
Organisation mondiale de la santé (contributions au budget central, comptabilisées dans l'APD à hauteur de 76 %)	3.1	8.6	2.0	1.2	1.5
Budget ordinaire des Nations Unies (contributions au budget central, comptabilisées dans l'APD à hauteur de 12 %)	7.0	9.0	1.5	0.7	1.1
Programme des Nations Unies pour le développement	0.0	7.0	5.6	0.0	1.2
UNESCO (contributions au budget central, comptabilisées dans l'APD à hauteur de 60 %)	4.7	6.9	1.8	0.5	0.8
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	7.5	4.8	3.1	0.2	1.5
Organisation internationale du Travail (contributions au budget central, comptabilisées dans l'APD à hauteur de 60 %)	0.0	5.8	1.0	0.4	0.6
Autres institutions des Nations Unies	10.1	15.2	7.2	1.2	2.3
Total Nations Unies	35.0	86.2	46.2	6.1	15.5
Banques régionales de développement					
Banque africaine de développement	2.5	42.9	4.8	0.0	7.5
Banque asiatique de développement	0.0	7.0	0.4	0.0	0.0
Autres banques/fonds régionaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total banques régionales de développement	2.5	49.9	5.3	0.0	7.5
Groupe de la Banque mondiale					
Association internationale de développement	95.6	10.0	0.0	0.0	9.2
Autres, Groupe de la Banque mondiale	0.0	3.6	4.2	0.0	4.6
Total, Groupe de la Banque mondiale	95.6	13.6	4.2	0.0	13.8
Autres organisations multilatérales					
FOCEM (Fonds de convergence structurelle du Mercosur)	76.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Union africaine	0.0	0.0	0.0	0.0	16.0
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	0.0	4.0	7.0	0.0	0.0
Autres organisations multilatérales	22.7	0.0	0.7	0.0	11.3
Total, autres organisations multilatérales	98.8	4.0	7.7	0.0	27.3
Montant total de l'APD transitant par le canal des organisations multilatérales	231.9	153.8	63.3	6.1	64.1

Note : i) Les données comprennent uniquement les contributions liées au développement. Le CAD applique des coefficients aux contributions au budget central des organisations qui ne travaillent pas exclusivement dans les pays partenaires. Enfin, il exclut les ressources locales et les fonds d'un pays acheminés par l'intermédiaire d'organisations multilatérales destinés à des programmes dans ce même pays. ii) Les informations qui figurent dans ce tableau sont principalement tirées des données du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), du site www.aidflows.org, des sites Internet d'autres organisations multilatérales et de publications nationales de Partenaires clés. Toutes les données sur les contributions aux organisations multilatérales n'étant pas rendues publiques, les informations présentées sont incomplètes.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910929>

Apports privés en faveur du développement

Certaines organisations privées mobilisent également au service du développement des sommes non négligeables sous forme de financements concessionnels. À l'heure actuelle, la **Fondation Bill et Melinda Gates** est la seule entité privée qui notifie des données à l'OCDE. En 2011, elle a versé 2.66 milliards USD, ce qui représente une augmentation de 34 % par rapport à 2010. Près des deux tiers de ses apports alloués à une région géographique précise sont acheminés vers l'Afrique, et l'Inde, le Nigeria, le Pakistan, le Kenya et l'Éthiopie sont ses cinq principaux bénéficiaires. Près de 2 milliards USD ont été accordés en 2011 en faveur de la santé (notamment la santé génésique). La Fondation Gates demeure au troisième rang des donateurs internationaux dans le secteur de la santé après les États-Unis et le GFATM. Une grande partie de ses dépenses transite par des organisations non gouvernementales (ONG) tant dans les pays partenaires que dans les pays donateurs, des ONG internationales, des universités et d'autres établissements d'enseignement ou de recherche et des agences multilatérales. L'Alliance GAVI, l'OMS et l'UNICEF sont les principales institutions avec lesquelles la Fondation collabore.

Notes

1. Pour en savoir plus sur l'adhésion au CAD, se rendre à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/cad/ladhesionaucomitedaideaudeveloppementcad.htm.
2. On trouvera la Stratégie de relations mondiales du CAD à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/cad/rerelations-mondiales-cad/promouvoirledialogueau-deladelasphereducadlastrategieiderelationsmondiales.htm.
3. i) *Note de la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ». ii) *Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.
4. On trouvera des informations sur les avancées réalisées dans la notification par les pays non membres du CAD ainsi que par les organismes multilatéraux et les fondations privées à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/cad/stats/lespaysnonmembresducadquinotifielecaddeleuraideau developpement.htm.
5. Les statistiques du CAD sont recueillies à l'aide de divers questionnaires. Les chiffres provisoires sur les apports de fonds pour le développement de l'année précédente sont recueillis à l'aide du Questionnaire préliminaire et publiés la première semaine d'avril.
6. « Cooperação Brasileira para o Desenvolvimento internacional : 2005-2009 », gouvernement du Brésil, 2010.
7. Site Internet de l'ABC : www.abc.gov.br/training/informacoes/palavrasDiretorABC_en.aspx.
8. Plan d'action de Pékin (2013-2015) de la Cinquième conférence ministérielle du Forum sur la coopération sino-africaine.
9. Pour plus d'informations, voir www.indiaafricaconnect.in/index.php.
10. Informations communiquées par le ministère des Relations internationales et de la Coopération en réponse à une question d'un membre du National Council of Provinces sur la mise en place de la SADPA : www.dfa.gov.za/docs/2013pq/pq16ncop.html.

Références

EXIM (Indian Export Import Bank) (2012), « Operative Line of Credit », février 2012, New Delhi, www.eximbankindia.com/loc.asp.

Gouvernement de l'Afrique du Sud (2012), *Estimates of National Expenditure 2012*, National Treasury, Pretoria.

Gouvernement de la Chine (2012), « The Central Level Expenditure Budget Table 2012 », ministère des Finances de la République populaire de Chine, Pékin, http://yss.mof.gov.cn/2012zhongyangyusuan/201203/t20120322_637091.html.

Gouvernement de la Chine (2011), « China's Foreign Aid », *White Paper*, Bureau de l'information du Conseil des Affaires d'État de la République populaire de Chine, Pékin, www.china.org.cn/government/whitepaper/node_7116362.htm.

Gouvernement de l'Inde (2013), *Rapport annuel 2012-2013*, ministère des Affaires étrangères, New Delhi.

Gouvernement de l'Inde (2012), *Annual Report 2011-2012*, Ministry of External Affairs, New Delhi.

Gouvernement de l'Indonésie (2011), *Prospective of Indonesia South-South Co-operation 2011-2014*, co-ordination team on South-South co-operation, Indonésie.

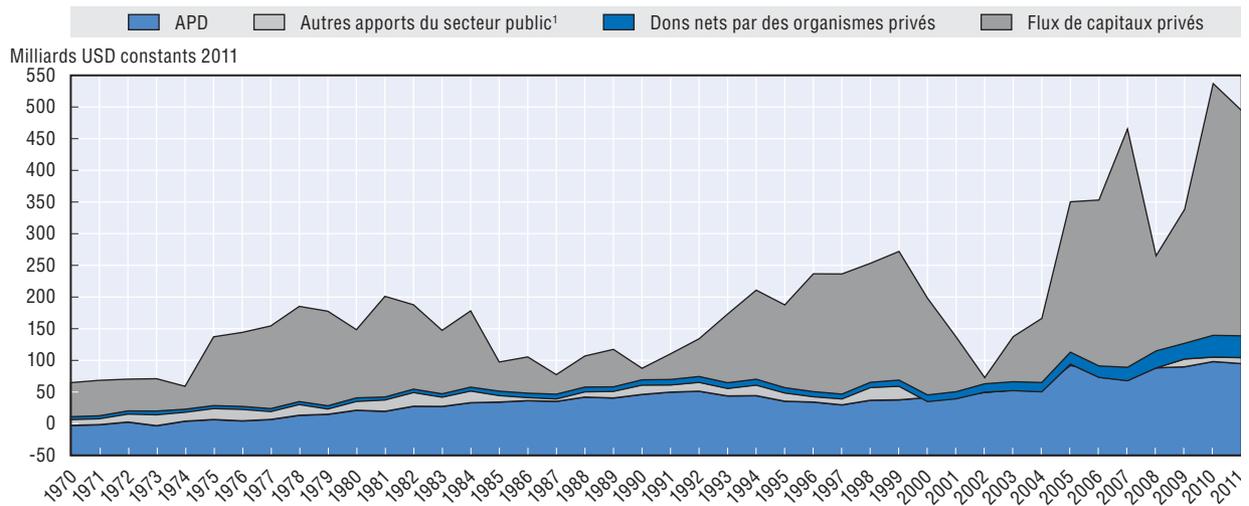
Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada (IPEA) et Agência Brasileira de Cooperação (ABC) (2010), « Cooperação Brasileira para o Desenvolvimento Internacional : 2005-2009 », IPEA, Brasília, www.ipea.gov.br/portal/images/stories/PDFs/Book_Cooperacao_Brasileira.pdf.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2011), *Stratégie de relations mondiales*, Éditions OCDE, www.oecd.org/dac/49102914.pdf.

PNUD Chine et CAITEC (2013), *Conference Report for the Middle Income Countries Development Co-operation Experience Exchange Workshop*, Pékin.

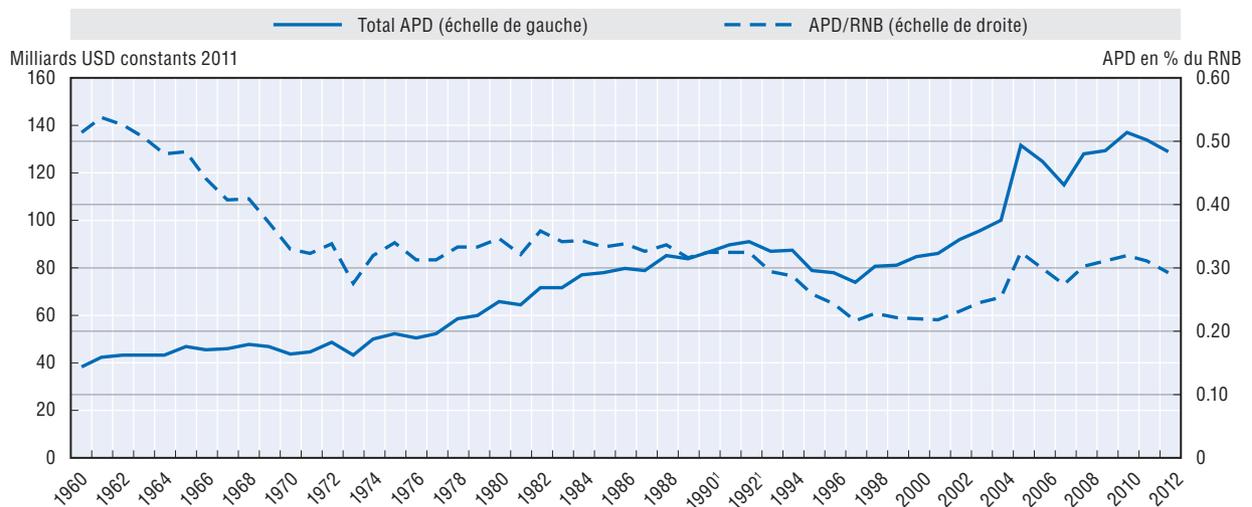
ANNEXE A

Annexe statistique

Graphique A.1. **Apports nets totaux des membres du CAD vers les pays en développement, 1970-2011**

1. Les apports nets d'AASP ont été négatifs en 2000-01, 2003-04 et 2006-08.

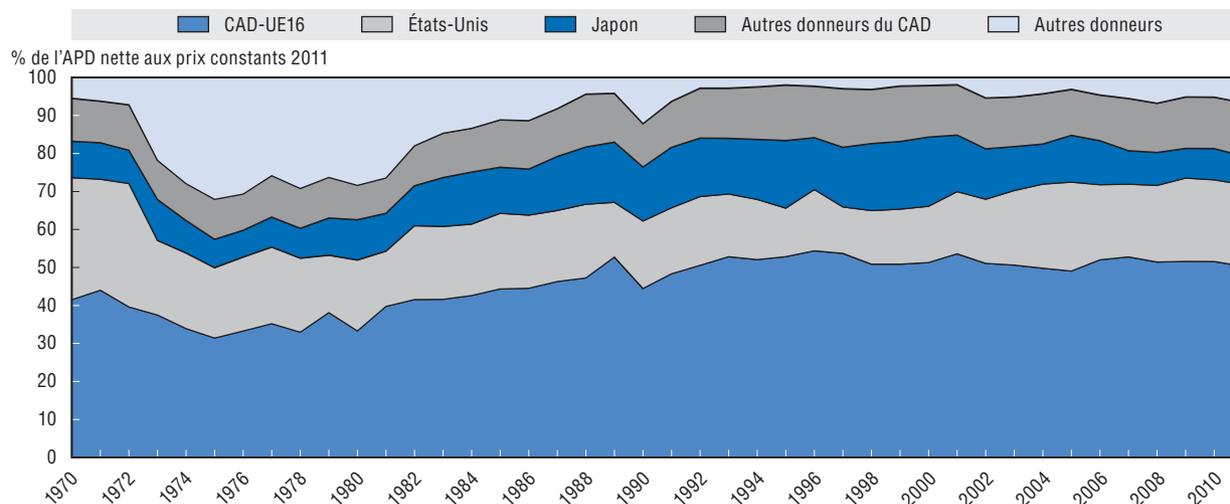
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910758>

Graphique A.2. **Aide publique au développement nette, 1960-2012**

1. Le total du CAD exclu les dettes nées de créances autres que l'APD en 1990, 1991 et 1992.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910777>

Graphique A.3. Répartition des donateurs dans l'aide publique au développement nette, 1970-2011



Graphique A.4. Tendances par secteur d'aide, 1971-2011

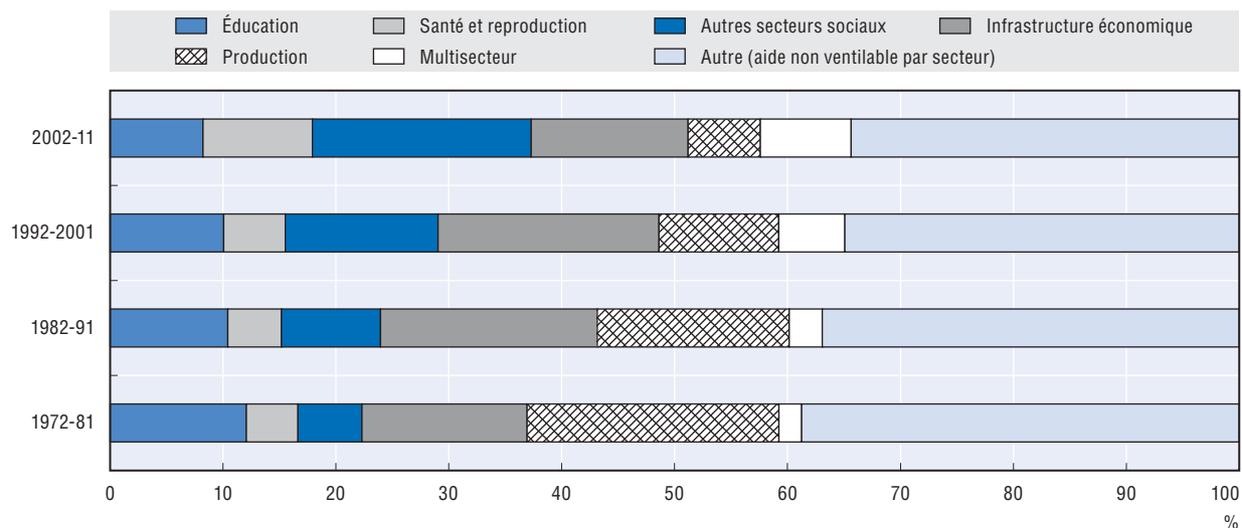


Tableau A.1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2012

Données préliminaires pour 2012

	2012		2011		Variation en pourcentage de 2011 à 2012 en termes réels ¹
	APD En millions de USD	APD/RNB %	APD En millions de USD	APD/RNB %	
Allemagne	13 108	0.38	14 093	0.39	-0.7
Australie	5 440	0.36	4 924	0.34	10.4
Autriche	1 112	0.28	1 111	0.27	6.1
Belgique	2 303	0.47	2 807	0.54	-13.0
Canada	5 678	0.32	5 459	0.32	4.1
Corée	1 551	0.14	1 325	0.12	17.6
Danemark	2 718	0.84	2 931	0.85	-1.8
Espagne	1 948	0.15	4 173	0.29	-49.7
États-Unis	30 460	0.19	30 783	0.20	-2.8
Finlande	1 320	0.53	1 406	0.53	-0.4
France	12 106	0.46	12 997	0.46	-0.8
Grèce	324	0.13	425	0.15	-17.0
Irlande	809	0.48	914	0.51	-5.8
Islande	26	0.22	26	0.21	5.7
Italie	2 639	0.13	4 326	0.20	-34.7
Japon	10 494	0.17	10 831	0.18	-2.1
Luxembourg	432	1.00	409	0.97	9.8
Norvège	4 754	0.93	4 756	0.96	0.4
Nouvelle-Zélande	455	0.28	424	0.28	3.0
Pays-Bas	5 524	0.71	6 344	0.75	-6.6
Portugal	567	0.27	708	0.31	-13.1
République tchèque	219	0.12	250	0.12	-4.2
Royaume-Uni	13 659	0.56	13 832	0.56	-2.2
Suède	5 242	0.99	5 603	1.02	-3.4
Suisse	3 022	0.45	3 051	0.45	4.5
TOTAL DU CAD	125 912	0.29	133 908	0.31	-3.9
Performance moyenne des pays du CAD		0.42		0.44	
<i>Pour mémoire :</i>					
Institutions de l'UE	17 570	-	17 391	-	8.0
Pays CAD-UE	64 032	0.41	72 331	0.44	-7.2
Pays du G7	88 145	0.26	92 321	0.27	-3.1
Pays non membres du G7	37 768	0.42	41 587	0.45	-5.6

1. Compte tenu de l'inflation et des fluctuations de taux de change.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910948>

Tableau A.2. **Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport**

Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions USD							En pourcentage du total						
	Moyenne 1995-96	Moyenne 2000-01	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne 1995-96	Moyenne 2000-01	2007	2008	2009	2010	2011
I. Aide publique au développement	57 323	53 355	104 433	122 252	120 036	128 520	133 908	32	44	24	44	36	25	27
1. Aide publique au développement bilatérale	39 882	35 754	73 497	86 958	83 801	90 850	94 154	22	29	17	32	25	18	19
<i>Dont :</i>														
Soutien budgétaire général	2 575	2 915	2 723	1 396	1 391	1	1	1	0	0
Soutien de caractère général aux ONG nationales	1 032	1 195	2 184	2 517	2 131	1 569	1 349	1	1	1	1	1	0	0
Projets d'investissement	3 980	5 706	4 302	8 337	10 582	10 984	13 737	2	5	1	3	3	2	3
Dons de remises de dettes	2 668	1 909	8 994	8 835	1 712	3 666	4 138	1	2	2	3	1	1	1
Frais administratifs	2 887	3 045	4 654	5 407	5 299	5 981	6 164	2	2	1	2	2	1	1
Autres dépenses dans le pays donneur ¹	807	1 456	2 206	2 843	3 513	3 940	4 865	0	1	1	1	1	1	1
2. Contributions aux organismes multilatéraux	17 441	17 601	30 936	35 294	36 235	37 670	39 754	10	14	7	13	11	7	8
<i>Dont :</i>														
Nations unies	4 392	5 308	5 885	5 888	6 220	6 473	6 610	2	4	1	2	2	1	1
UE	5 033	4 942	11 797	13 153	13 883	13 264	13 263	3	4	3	5	4	3	3
IDA	4 705	3 657	5 700	8 158	7 183	8 067	9 443	3	3	1	3	2	2	2
Banques régionales de développement	1 430	1 850	2 411	3 212	3 106	3 156	4 073	1	2	1	1	1	1	1
II. Autres apports publics	8 162	-3 480	-5 491	-55	10 148	5 878	8 603	4	-3	-1	-0	3	1	2
1. Apports bilatéraux	8 032	-2 996	-5 957	-643	8 050	5 393	8 931	4	-2	-1	-0	2	1	2
2. Apports multilatéraux	130	-484	466	588	2 097	485	-328	0	-0	0	0	1	0	-0
III. Apports du secteur privé aux conditions du marché	110 105	64 817	318 626	130 026	181 608	344 386	325 192	61	53	73	47	54	68	65
1. Investissements directs	57 177	69 766	185 059	187 013	116 189	179 317	218 169	32	57	42	68	35	35	44
2. Investissements de portefeuille bilatéraux	50 364	-6 265	130 122	-53 573	44 199	144 158	105 735	28	-5	30	-19	13	28	21
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-869	-3 728	-9 737	-9 986	18 767	-6 157	-9 291	-0	-3	-2	-4	6	-1	-2
4. Crédits à l'exportation	3 433	5 044	13 182	6 571	2 452	27 069	10 579	2	4	3	2	1	5	2
IV. Dons nets des ONG	5 879	7 143	18 352	23 787	22 048	30 775	31 969	3	6	4	9	7	6	6
TOTAL DES APPORTS	181 470	121 834	435 920	276 010	333 839	509 559	499 672	100	100	100	100	100	100	100
Total des apports aux prix et taux de change de 2011²	247 999	193 699	479 599	288 460	359 479	542 838	499 672							

1. Y compris la sensibilisation au développement et le soutien aux réfugiés dans le pays donneur.

2. Déflaté par le déflateur de l'ensemble des membres du CAD.

Source des apports privés : Notifications des membres du CAD au Questionnaire annuel du CAD sur les apports totaux publics et privés.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910967>

Tableau A.3. **Total des apports financiers nets par pays du CAD**

Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions USD							En pourcentage du RNB						
	Moyenne 1995-96	Moyenne 2000-01	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne 1995-96	Moyenne 2000-01	2007	2008	2009	2010	2011
Allemagne	21 106	9 338	36 739	35 727	29 130	41 637	56 202	0.88	0.50	1.10	0.98	0.86	1.24	1.54
Australie	908	1 549	10 249	3 828	3 133	14 531	18 463	0.24	0.43	1.24	0.41	0.33	1.23	1.27
Autriche	1 448	986	20 405	10 831	3 273	6 372	6 101	0.63	0.53	5.62	2.71	0.87	1.70	1.47
Belgique	2 690	1 292	3 818	4 425	3 224	7 896	1 185	1.00	0.56	0.83	0.89	0.68	1.68	0.23
Canada	6 203	4 011	17 161	24 069	7 340	22 642	13 548	1.11	0.58	1.22	1.63	0.56	1.46	0.79
Corée	1 942	3	11 582	10 700	6 442	11 834	12 080	0.36	0.00	1.19	1.14	0.77	1.17	1.08
Danemark	1 874	2 410	4 807	5 150	3 757	4 794	2 818	1.11	1.53	1.51	1.50	1.18	1.52	0.82
Espagne	3 142	17 497	21 662	30 087	12 812	10 340	20 145	0.56	3.11	1.55	1.96	0.89	0.74	1.38
États-Unis	51 358	31 935	129 862	13 678	115 276	214 378	165 085	0.69	0.32	0.93	0.09	0.82	1.46	1.09
Finlande	875	1 211	2 149	-222	3 185	4 312	1 016	0.70	1.01	0.86	-0.08	1.34	1.78	0.38
France	14 981	10 942	43 126	40 641	38 420	35 198	34 216	0.97	0.81	1.66	1.44	1.43	1.35	1.21
Grèce	92	215	3 391	1 166	850	761	485	0.15	0.19	1.10	0.35	0.26	0.26	0.17
Irlande	309	737	5 840	6 101	4 188	2 695	2 444	0.55	0.89	2.70	2.71	2.27	1.57	1.37
Islande	..	9	48	48	34	29	25	..	0.12	0.27	0.47	0.35	0.29	0.20
Italie	3 756	5 329	4 422	5 581	5 569	9 608	11 912	0.33	0.49	0.21	0.25	0.27	0.47	0.55
Japon	40 191	12 569	30 333	31 805	45 482	48 213	61 828	0.80	0.28	0.67	0.63	0.88	0.86	1.02
Luxembourg	81	136	384	426	428	411	417	0.44	0.77	0.94	0.99	1.08	1.07	0.99
Norvège	1 669	1 461	6 377	3 759	4 977	5 876	4 755	1.11	0.87	1.63	0.83	1.29	1.41	0.96
Nouvelle-Zélande	157	140	404	433	387	426	536	0.28	0.32	0.34	0.38	0.35	0.32	0.35
Pays-Bas	8 155	1 758	18 142	-14 022	6 045	13 013	22 046	2.05	0.46	2.35	-1.61	0.77	1.67	2.62
Portugal	670	3 198	2 215	1 528	-1 060	162	-1 299	0.64	3.04	1.03	0.67	-0.48	0.07	-0.57
République tchèque	..	21	179	249	215	228	250	..	0.04	0.11	0.12	0.12	0.13	0.12
Royaume-Uni	17 926	9 922	49 887	41 878	24 713	25 632	46 851	1.57	0.70	1.80	1.57	1.11	1.12	1.91
Suède	2 114	3 514	6 911	5 896	7 164	5 127	6 598	0.92	1.59	1.49	1.22	1.77	1.10	1.20
Suisse	-176	1 650	5 825	12 246	8 853	23 444	11 965	-0.05	0.60	1.28	2.53	1.69	4.02	1.76
TOTAL DU CAD	181 470	121 834	435 920	276 010	333 839	509 559	499 672	0.79	0.50	1.13	0.68	0.86	1.26	1.15
<i>Dont : Pays CAD-UE</i>	79 218	68 508	224 077	175 442	141 914	168 185	211 388	0.94	0.86	1.42	1.04	0.92	1.11	1.28

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932910986>

Tableau A.4. Aide publique au développement nette par pays du CAD
Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions de USD							En pourcentage du RNB						
	Moyenne 1996-97	Moyenne 2001-02	2008	2009	2010	2011	2012 préliminaire	Moyenne 1996-97	Moyenne 2001-02	2008	2009	2010	2011	2012 préliminaire
Allemagne	6 729	5 157	13 981	12 079	12 985	14 093	13 108	0.30	0.27	0.38	0.35	0.39	0.39	0.38
Australie	1 068	931	2 954	2 762	3 826	4 924	5 440	0.27	0.25	0.32	0.29	0.32	0.34	0.36
Autriche	511	577	1 714	1 142	1 208	1 111	1 112	0.24	0.30	0.43	0.30	0.32	0.27	0.28
Belgique	839	969	2 386	2 610	3 004	2 807	2 303	0.33	0.40	0.48	0.55	0.64	0.54	0.47
Canada	1 920	1 768	4 795	4 000	5 214	5 459	5 678	0.33	0.25	0.33	0.30	0.34	0.32	0.32
Corée	172	272	802	816	1 174	1 325	1 551	0.03	0.05	0.09	0.10	0.12	0.12	0.14
Danemark	1 705	1 639	2 803	2 810	2 871	2 931	2 718	1.01	1.00	0.82	0.88	0.91	0.85	0.84
Espagne	1 243	1 725	6 867	6 584	5 949	4 173	1 948	0.23	0.28	0.45	0.46	0.43	0.29	0.15
États-Unis	8 128	12 360	26 437	28 831	30 353	30 783	30 460	0.10	0.12	0.18	0.21	0.21	0.20	0.19
Finlande	394	426	1 166	1 290	1 333	1 406	1 320	0.32	0.34	0.44	0.54	0.55	0.53	0.53
France	6 879	4 842	10 908	12 602	12 915	12 997	12 106	0.46	0.34	0.39	0.47	0.50	0.46	0.46
Grèce	178	239	703	607	508	425	324	0.15	0.19	0.21	0.19	0.17	0.15	0.13
Irlande	183	342	1 328	1 006	895	914	809	0.31	0.37	0.59	0.54	0.52	0.51	0.48
Islande	..	11	48	34	29	26	26	..	0.14	0.47	0.35	0.29	0.21	0.22
Italie	1 841	1 980	4 861	3 297	2 996	4 326	2 639	0.15	0.17	0.22	0.16	0.15	0.20	0.13
Japon	9 399	9 565	9 601	9 467	11 021	10 831	10 494	0.21	0.23	0.19	0.18	0.20	0.18	0.17
Luxembourg	88	143	415	415	403	409	432	0.49	0.78	0.97	1.04	1.05	0.97	1.00
Norvège	1 309	1 521	4 006	4 081	4 372	4 756	4 754	0.84	0.84	0.89	1.06	1.05	0.96	0.93
Nouvelle-Zélande	138	117	348	309	342	424	455	0.24	0.24	0.30	0.28	0.26	0.28	0.28
Pays-Bas	3 097	3 255	6 993	6 426	6 357	6 344	5 524	0.81	0.82	0.80	0.82	0.81	0.75	0.71
Portugal	234	296	620	513	649	708	567	0.23	0.26	0.27	0.23	0.29	0.31	0.27
République tchèque	..	36	249	215	228	250	219	..	0.06	0.12	0.12	0.13	0.12	0.12
Royaume-Uni	3 316	4 748	11 500	11 283	13 053	13 832	13 659	0.27	0.31	0.43	0.51	0.57	0.56	0.56
Suède	1 865	1 839	4 732	4 548	4 533	5 603	5 242	0.81	0.80	0.98	1.12	0.97	1.02	0.99
Suisse	968	924	2 038	2 310	2 300	3 051	3 022	0.32	0.32	0.42	0.44	0.39	0.45	0.45
TOTAL DU CAD	52 200	55 678	122 252	120 036	128 520	133 908	125 912	0.23	0.22	0.30	0.31	0.32	0.31	0.29
<i>Dont : Pays CAD-UE</i>	29 099	28 210	71 224	67 426	69 889	72 331	64 032	0.35	0.34	0.42	0.44	0.46	0.44	0.41
<i>Pour mémoire :</i>														
Performance moyenne des pays du CAD								0.37	0.37	0.45	0.46	0.46	0.44	0.42

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932911005>

Tableau A.5. **Apports nets de capitaux privés¹ par pays du CAD**
Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions de USD							En pourcentage du RNB						
	Moyenne 1995-96	Moyenne 2000-01	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne 1995-96	Moyenne 2000-01	2007	2008	2009	2010	2011
Allemagne	11 829	4 060	25 702	20 583	15 495	27 595	40 921	0.49	0.22	0.77	0.56	0.46	0.82	1.12
Australie	-405	201	6 948	314	..	9 511	11 904	-0.11	0.06	0.84	0.03	..	0.80	0.82
Autriche	472	420	19 099	8 878	2 035	5 150	4 778	0.20	0.23	5.26	2.22	0.54	1.37	1.15
Belgique	1 497	341	1 686	1 816	147	4 530	-2 126	0.56	0.15	0.37	0.36	0.03	0.96	-0.41
Canada	3 581	2 305	11 731	16 184	3 140	14 124	5 714	0.64	0.33	0.83	1.10	0.24	0.91	0.33
Corée	1 495	180	9 827	7 863	5 018	8 716	8 343	0.28	0.04	1.01	0.84	0.60	0.86	0.75
Danemark	91	740	2 242	2 303	599	1 779	-356	0.05	0.47	0.71	0.67	0.19	0.56	-0.10
Espagne	1 914	15 956	16 516	23 220	6 225	4 391	15 968	0.34	2.83	1.18	1.51	0.43	0.32	1.10
États-Unis	39 184	16 265	97 545	-28 781	69 168	161 234	108 451	0.53	0.16	0.70	-0.20	0.49	1.10	0.71
Finlande	251	821	1 051	-1 422	1 741	2 922	-1 498	0.20	0.69	0.42	-0.53	0.73	1.21	-0.57
France	7 014	6 803	34 422	29 962	25 524	22 856	21 289	0.45	0.50	1.32	1.06	0.95	0.88	0.75
Grèce	2 880	460	241	243	60	0.93	0.14	0.08	0.08	0.02
Irlande	86	382	4 329	4 500	3 000	1 500	1 000	0.15	0.46	2.00	2.00	1.62	0.88	0.56
Islande
Italie	204	3 817	649	207	2 181	6 612	7 689	0.02	0.35	0.03	0.01	0.10	0.33	0.35
Japon	24 758	4 053	21 979	23 738	27 217	32 837	47 594	0.49	0.09	0.49	0.47	0.53	0.59	0.79
Luxembourg
Norvège	306	-38	2 638	-247	895	1 504	-0	0.20	-0.02	0.67	-0.05	0.23	0.36	-0.00
Nouvelle-Zélande	17	17	26	29	24	26	28	0.03	0.04	0.02	0.03	0.02	0.02	0.02
Pays-Bas	4 491	-1 709	11 575	-21 345	-923	5 999	15 472	1.13	-0.45	1.50	-2.46	-0.12	0.77	1.84
Portugal	359	2 888	1 980	906	-1 577	-492	-2 013	0.34	2.74	0.92	0.39	-0.72	-0.22	-0.88
République tchèque
Royaume-Uni	14 145	4 982	39 414	29 938	12 798	12 246	32 428	1.24	0.35	1.42	1.12	0.58	0.54	1.32
Suède	231	1 761	2 541	1 108	2 473	372	1 097	0.10	0.80	0.55	0.23	0.61	0.08	0.20
Suisse	-1 415	574	3 847	9 810	6 186	20 731	8 448	-0.43	0.21	0.85	2.03	1.18	3.55	1.25
TOTAL DU CAD	110 105	64 817	318 626	130 026	181 608	344 386	325 192	0.48	0.26	0.83	0.32	0.47	0.85	0.75
<i>Dont : Pays CAD-UE</i>	42 584	41 262	164 086	101 115	69 959	95 704	134 709	0.50	0.52	1.04	0.60	0.46	0.63	0.82

1. À l'exclusion des dons des ONG.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932911024>

Tableau A.6. **Financement public du développement vers les pays en développement**

En milliards USD constants 2011

	1981	1986	1991	1996	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)	106.9	109.7	115.2	90.1	98.8	103.0	95.6	97.1	145.2	129.4	135.8	155.4	181.1	173.1	165.3
1. Aide publique au développement (APD)	87.1	83.7	97.8	78.3	86.0	97.2	98.0	100.2	131.8	127.3	119.5	133.4	136.3	138.7	141.2
<i>Dont :</i>															
Donneurs bilatéraux ¹	66.7	64.6	73.4	55.7	58.3	68.5	73.0	72.4	104.1	97.0	87.5	99.8	96.4	102.3	102.1
Organismes multilatéraux	20.4	19.1	24.4	22.6	27.7	28.7	25.0	27.8	27.7	30.3	32.0	33.6	39.9	36.3	39.1
2. Autres FPD	19.8	26.1	17.4	11.8	12.8	5.8	-2.4	-3.1	13.4	2.1	16.3	22.0	44.8	34.4	24.1
<i>Dont :</i>															
Donneurs bilatéraux ¹	5.2	8.2	6.6	7.2	-0.5	8.9	5.9	1.5	12.8	3.6	1.5	1.9	11.2	5.8	9.5
Organismes multilatéraux	14.6	17.8	10.8	4.6	13.3	-3.1	-8.3	-4.6	0.6	-1.4	14.8	20.0	33.5	28.6	14.6
Pour référence															
Montant total net de l'APD du CAD ²	64.0	79.7	92.1	77.6	85.8	91.8	95.1	99.9	131.2	124.8	114.9	127.8	129.2	136.9	133.9
<i>Dont : Dons bilatéraux</i>	33.4	44.8	58.0	51.3	54.8	62.1	69.6	71.8	101.4	94.5	83.8	92.8	87.8	92.9	92.3

1. Apports bilatéraux des pays du CAD et des pays non membres du CAD (voir le tableau A.12 pour les pays non membres du CAD dont les données sont disponibles).
2. Comprend à la fois l'APD bilatérale présentée ci-dessus et les contributions aux organismes multilatéraux, à la place des versements d'APD de la part des organismes multilatéraux qui sont montrés plus haut.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932911043>

Tableau A.7. **APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2011**

Versements nets, en millions USD

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 préliminaire
Allemagne	8 980	8 973	11 928	12 187	12 951	13 874	12 272	13 743	14 093	13 991
Australie	2 696	2 745	2 921	3 554	3 867	4 070	4 012	4 479	4 924	5 436
Autriche	718	862	1 963	1 818	1 972	1 742	1 185	1 295	1 111	1 180
Belgique	2 689	1 890	2 476	2 412	2 132	2 423	2 713	3 217	2 807	2 442
Canada	3 514	4 049	5 276	4 720	4 796	5 427	4 912	5 606	5 459	5 682
Corée	467	504	796	448	656	877	990	1 246	1 325	1 557
Danemark	2 593	2 688	2 709	2 788	2 860	2 850	2 937	3 030	2 931	2 879
Espagne	2 927	3 179	3 772	4 531	5 423	6 716	6 664	6 305	4 173	2 101
États-Unis	19 652	23 079	31 666	25 841	23 250	27 600	29 839	31 000	30 783	29 907
Finlande	779	859	1 133	1 030	1 078	1 181	1 334	1 443	1 406	1 400
France	10 253	10 712	12 433	12 742	10 619	10 846	12 887	13 741	12 997	12 898
Grèce	542	424	498	531	557	709	620	539	425	353
Irlande	612	657	758	1 031	1 096	1 196	984	941	914	860
Islande	19	20	23	35	36	45	41	31	26	27
Italie	3 458	3 108	6 310	4 394	4 291	4 863	3 347	3 185	4 326	2 823
Japon	11 594	11 015	16 712	15 160	10 704	11 881	10 625	11 882	10 831	10 601
Luxembourg	322	349	363	382	436	455	468	444	409	449
Norvège	3 914	3 785	4 220	4 078	4 583	4 316	5 168	5 011	4 756	4 773
Nouvelle-Zélande	286	310	367	366	383	426	419	387	424	437
Pays-Bas	5 467	5 223	6 201	6 432	6 611	6 903	6 565	6 757	6 344	5 928
Portugal	455	1 304	465	471	498	614	521	686	708	615
République tchèque	158	166	194	217	210	245	226	244	250	240
Royaume-Uni	7 482	8 204	11 006	12 221	8 691	10 894	12 220	13 913	13 832	13 532
Suède	3 412	3 491	4 347	4 962	4 861	5 072	5 462	5 080	5 603	5 411
Suisse	2 152	2 345	2 688	2 458	2 350	2 527	2 844	2 710	3 051	3 188
TOTAL DU CAD	95 141	99 941	131 227	124 808	114 910	127 751	129 250	136 915	133 908	128 709
<i>Dont : Pays CAD-UE</i>	50 848	52 089	66 557	68 148	64 285	70 581	70 401	74 563	72 331	67 101
<i>Pour mémoire : Total du CAD aux prix et taux de change courants</i>	69 541	79 984	108 000	105 017	104 433	122 252	120 036	128 520	133 908	125 912

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932911062>

Tableau A.8. **Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux¹ en 2011**

Versements nets, en millions USD

	Total	Groupe de la Banque mondiale		Banques régionales de dév.			Organismes des Nations Unies						UE		Autres agences multilatérales			
		IDA		Banque africaine de dév.	Banque asiatique de dév.	Unies	FIDA	PNUD	PAM	UNICEF	HCR	FED		FMI ²	GAVI	Fonds mondial		
Allemagne	5 357	1 429	1 391	311	232	70	369	22	38	32	7	9	2 705	975	542	–	8	278
Australie	646	177	177	101	–	101	223	–	35	–	35	35	–	–	145	–	46	–
Autriche	621	165	160	72	55	12	33	–	6	0	2	1	315	113	36	–	–	–
Belgique	1 068	188	188	91	87	2	169	10	29	0	26	10	525	156	96	–	–	29
Canada	1 347	440	440	282	137	120	280	13	51	25	18	14	–	–	345	–	20	182
Corée	335	123	83	104	29	65	82	2	5	0	3	3	–	–	26	4	0	2
Danemark	787	103	100	51	46	5	278	5	68	35	33	24	273	90	83	–	5	33
Espagne	1 891	287	274	175	63	28	233	–	25	24	31	7	1 156	330	40	–	–	–
Etats-Unis	3 707	1 233	1 233	290	40	211	871	29	85	–	132	–	–	–	1 314	–	90	950
Finlande	567	84	79	48	32	10	167	6	28	8	23	10	214	68	54	10	–	6
France	4 503	757	641	278	218	50	261	16	22	–	32	19	2 422	954	785	-7	28	417
Grèce	271	–	–	–	–	–	12	–	–	–	–	0	256	65	2	–	–	–
Irlande	310	26	25	14	–	14	89	3	12	12	11	8	153	39	28	–	5	13
Islande	6	2	2	–	–	–	3	0	0	–	1	0	–	–	1	–	–	–
Italie	2 623	236	179	206	153	54	150	76	3	16	9	2	1 924	721	107	–	–	–
Japon	3 888	1 744	1 399	1 057	249	759	594	–	84	5	18	20	–	–	494	12	9	114
Luxembourg	130	28	18	5	–	3	53	1	10	1	7	2	36	12	7	1	1	–
Norvège	1 194	182	153	115	95	13	642	14	137	26	80	52	–	–	255	–	76	80
Nouvelle-Zélande	95	16	16	16	–	16	45	–	6	5	5	5	–	–	17	–	–	–
Pays-Bas	2 008	469	469	96	8	–	565	28	92	56	47	58	686	227	192	–	28	96
Portugal	231	21	21	14	2	7	10	–	1	–	–	0	181	48	5	–	–	1
République tchèque	174	16	6	6	–	–	8	–	0	0	–	–	143	17	1	–	–	–
Royaume-Uni	5 359	1 741	1 709	416	329	58	588	–	88	48	68	63	1 899	686	716	–	80	285
Suède	1 961	363	363	237	213	18	685	–	115	86	74	94	377	126	299	2	96	92
Suisse	678	316	316	65	66	19	197	8	61	3	23	15	–	–	98	5	–	9
TOTAL DU CAD	39 755	10 146	9 443	4 049	2 052	1 633	6 608	234	1 001	381	685	450	13 263	4 627	5 689	25	494	2 588
<i>Dont : Pays CAD-UE</i>	27 859	5 913	5 623	2 018	1 437	329	3 671	167	537	317	370	308	13 263	4 627	2 994	5	251	1 251

1. Contributions non réservées à un usage spécifique. Comprend les restitutions de dons et de souscriptions au capital.

2. FRPC et FRPC-PPTE du FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932911081>

Tableau A.9. **L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2011**
Engagements

	En pourcentage de l'APD bilatérale totale																											En % du total				
	Allemagne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Corée	Danemark	Espagne	États-Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande	Islande	Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Portugal	Rép. tchèque	Royaume-Uni	Suède	Suisse	TOTAL DU CAD	Institutions de l'UE	Financement multilatéral (FPD)				
																												Banque mondiale ⁴	Banques régionales de dév. ⁵			
Infrastructure sociale et administrative	39.8	49.5	55.9	37.7	44.3	42.9	44.9	40.8	52.6	34.7	28.1	55.0	53.3	40.3	13.7	24.0	41.5	34.1	40.4	35.2	25.0	49.7	50.1	35.8	30.7	40.3	32.9	43.0	24.3			
Éducation ¹	15.3	10.2	27.1	13.4	6.1	12.3	7.6	9.6	2.2	7.5	15.4	49.1	10.2	6.6	4.1	5.8	11.1	7.9	16.9	12.3	11.8	10.0	11.9	4.0	3.4	8.1	4.7	5.4	3.9			
<i>Dont</i> : Éducation de base	1.5	3.0	0.1	0.8	2.0	1.2	3.3	1.1	1.6	1.1	1.4	..	4.4	5.9	0.8	0.4	1.5	6.5	5.8	5.1	0.2	1.0	4.8	3.0	1.3	2.0	1.2	1.7	2.3			
Santé	1.8	6.9	13.5	10.2	22.6	9.8	4.8	6.8	5.8	0.8	1.1	1.8	11.9	6.1	4.0	2.1	13.0	3.7	5.4	1.6	3.2	3.6	10.1	2.9	2.1	5.2	1.1	6.0	0.7			
<i>Dont</i> : Santé de base	1.1	2.6	0.8	4.1	19.4	2.5	0.6	2.0	4.9	0.4	0.3	0.0	5.7	6.1	1.9	1.2	7.7	1.3	3.7	0.7	0.5	1.2	7.5	1.8	1.4	3.5	0.4	2.2	0.0			
Population ²	1.6	4.2	0.2	0.7	5.0	0.2	1.8	0.7	22.2	0.9	0.8	..	3.9	2.4	0.5	0.4	1.6	1.2	2.8	2.2	0.2	0.5	7.1	2.1	0.4	7.4	0.8	1.0	–			
Distribution d'eau et assainissement	8.3	5.4	4.9	3.6	1.0	10.6	4.2	5.8	1.6	10.3	3.4	..	1.8	1.9	0.7	10.7	7.7	0.5	1.8	3.2	0.1	10.5	1.9	1.8	12.2	4.6	3.0	11.4	10.0			
Gouvernement et société civile	11.2	20.7	8.8	8.0	9.0	8.8	25.0	12.3	18.7	12.8	2.3	0.4	16.7	13.2	2.8	3.9	4.2	18.1	12.1	15.0	4.5	20.7	14.8	23.1	11.4	12.7	18.3	12.6	6.2			
Autres infrastructures sociales et services	1.6	2.2	1.4	1.8	0.7	1.2	1.5	5.6	2.2	2.3	5.1	3.6	8.7	10.1	1.5	1.2	4.1	2.7	1.4	0.8	5.2	4.4	4.3	1.8	1.3	2.4	4.9	6.6	3.4			
Infrastructure économique	24.3	6.7	10.0	12.8	8.2	36.8	6.2	1.3	6.3	7.3	11.4	13.5	1.2	14.4	1.4	40.6	8.0	12.9	11.6	21.3	10.5	7.3	9.0	5.6	7.4	15.0	24.0	37.9	54.1			
Transport et communications	0.9	5.6	1.7	2.4	0.2	23.9	1.7	0.2	2.8	1.0	6.8	13.5	0.0	–	1.2	23.3	0.1	0.1	6.0	1.1	6.2	1.6	2.8	1.0	0.2	5.7	9.0	18.0	30.0			
Énergie	12.4	0.3	3.6	1.2	6.8	12.7	3.5	0.3	2.0	4.4	3.1	..	0.1	13.7	0.1	17.0	1.6	8.5	3.6	2.1	4.1	4.9	2.9	1.7	1.4	5.9	9.9	13.7	14.7			
Autres	11.0	0.8	4.7	9.3	1.2	0.2	1.0	0.8	1.5	1.9	1.5	0.1	1.0	0.7	0.2	0.2	6.3	4.4	2.0	18.1	0.2	0.8	3.3	2.9	5.8	3.4	5.1	6.2	9.4			
Production	5.5	7.0	3.2	12.1	9.0	9.8	8.1	23.2	5.9	20.6	3.8	0.2	9.9	24.3	2.2	9.0	6.5	16.2	12.5	8.1	0.4	8.5	5.3	5.2	8.7	7.4	14.2	11.5	6.4			
Agriculture	4.2	6.1	2.5	10.2	6.5	7.9	3.8	5.4	5.2	17.0	3.3	0.2	9.6	24.3	1.9	4.1	5.1	13.3	6.3	2.7	0.4	7.5	2.6	2.8	4.9	4.9	6.4	8.7	5.3			
Industries manufacturières, extractives et construction	1.1	0.4	0.3	1.3	1.7	1.4	2.7	17.6	0.3	1.1	0.2	..	0.1	..	0.1	4.3	0.2	2.2	1.1	0.3	0.0	0.9	1.8	1.1	1.6	1.7	5.4	2.0	0.5			
Commerce et tourisme	0.2	0.5	0.3	0.5	0.8	0.5	1.6	0.2	0.5	2.4	0.3	–	0.2	–	0.2	0.6	1.3	0.7	5.2	5.1	0.0	0.1	0.9	1.3	2.2	0.8	2.5	0.7	0.6			
Destination pluri-sectorielle	17.8	17.6	5.0	5.5	8.2	3.6	5.5	7.6	7.6	11.7	20.1	5.5	3.0	1.2	2.0	11.8	7.4	6.1	4.5	7.6	1.6	3.3	11.2	8.8	8.8	10.8	12.9	6.5	8.8			
Aide-programme	1.1	1.3	0.9	0.9	0.8	0.1	5.7	1.2	2.6	0.1	8.0	..	8.5	..	1.0	3.2	1.4	4.5	5.0	0.6	58.2	..	6.8	3.9	..	3.3	1.5	0.3	2.5			
Actions se rapportant à la dette ³	2.2	0.3	5.8	7.1	0.1	..	0.1	1.1	3.5	..	14.2	0.8	40.4	0.6	..	0.0	..	3.4	1.0	..	2.1	5.1	2.9	3.9	..	0.0	0.4			
Aide humanitaire	3.3	9.8	2.9	8.4	12.0	1.3	9.5	9.6	13.8	12.2	0.9	0.9	14.5	6.6	4.3	5.6	18.8	9.5	7.9	4.2	0.1	5.2	8.0	13.4	11.7	8.4	8.8	0.9	1.5			
Frais administratifs	4.7	7.0	7.0	5.2	6.7	3.3	8.2	6.5	5.3	7.7	4.9	8.3	6.5	9.3	2.7	4.9	7.1	7.0	13.7	7.2	2.8	8.3	5.2	7.0	8.1	5.6	4.7	–	2.1			
Autre et non spécifié	1.2	0.7	9.4	10.4	10.7	2.2	12.0	8.6	2.6	5.7	8.6	16.5	3.1	3.0	32.3	0.2	9.2	9.7	4.3	12.4	0.4	17.6	2.3	15.1	21.6	5.4	1.0	–	0.0			
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<i>Pour mémoire</i> : Aide alimentaire, total	1.9	3.1	0.5	4.5	4.3	0.2	0.2	2.8	6.6	1.7	1.0	–	4.7	1.0	1.3	2.9	2.3	0.9	2.1	1.0	0.0	0.7	5.9	0.5	2.2	4.8	3.2	–	–			

1. Y compris les étudiants et les stagiaires.

2. Politique en matière de population/santé et fertilité.

3. Y compris l'annulation des dettes nées de créances autres de l'APD.

4. Comprend l'IDA et la BIRD.

5. Comprend la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932911100>

Tableau A.10. Répartition de l'APD par groupe de revenu¹

Versements nets en pourcentage de l'ADP totale

	APD aux PMA		APD aux autres PFR		APD aux PRITI		APD aux PRITS	
	2000-01	2010-11	2000-01	2010-11	2000-01	2010-11	2000-01	2010-11
Allemagne	33.3	39.5	3.3	3.9	29.9	33.9	33.5	22.6
Australie	32.4	40.3	2.3	2.6	55.5	51.9	9.7	5.1
Autriche	27.2	45.2	1.8	2.4	45.4	30.4	25.6	21.9
Belgique	47.3	65.0	3.3	2.2	27.4	22.5	22.0	10.3
Canada	44.3	64.1	3.5	2.9	32.4	26.9	19.9	6.1
Corée	25.5	43.3	1.6	2.0	52.2	43.9	20.6	10.8
Danemark	51.7	57.0	4.2	6.4	31.0	29.4	13.1	7.2
Espagne	19.0	42.4	1.7	2.0	48.4	32.1	30.8	23.5
États-Unis	30.9	49.8	3.2	4.7	46.6	31.9	19.3	13.7
Finlande	44.6	54.6	4.0	5.7	24.7	27.9	26.7	11.8
France	39.1	37.7	1.8	2.8	34.9	34.9	24.1	24.6
Grèce	17.4	29.8	1.7	2.2	16.3	29.0	64.6	39.1
Irlande	66.4	70.3	3.9	4.4	13.1	17.6	16.6	7.7
Islande	60.7	68.8	2.0	0.7	16.3	18.7	21.0	11.8
Italie	47.2	52.4	2.7	3.0	24.4	28.7	25.7	15.9
Japon	24.7	50.5	2.5	3.4	49.0	47.7	23.8	-1.7
Luxembourg	38.3	50.3	0.7	1.7	35.2	36.0	25.7	12.1
Norvège	49.6	57.2	3.2	3.5	26.3	27.4	21.0	11.9
Nouvelle-Zélande	41.4	43.1	2.4	2.3	41.2	39.4	14.9	15.3
Pays-Bas	42.0	57.7	2.8	3.2	33.8	27.1	21.4	11.9
Portugal	67.3	54.9	1.1	1.0	18.1	34.9	13.4	9.2
République tchèque	28.6	40.5	2.1	2.7	43.3	35.5	26.1	21.3
Royaume-Uni	46.8	53.5	3.9	4.2	28.2	33.0	21.1	9.2
Suède	44.6	55.4	4.1	5.6	30.9	26.6	20.4	12.4
Suisse	44.9	47.3	4.0	5.4	29.4	34.2	21.6	13.0
TOTAL DU CAD	35.0	49.0	2.9	3.8	39.0	33.8	23.1	13.4
<i>Dont : Pays CAD-UE</i>	40.4	47.6	3.0	3.6	31.6	31.6	25.0	17.2

1. Y compris l'APD multilatérale imputée. Non compris les PDPA et les montants non spécifiés par pays.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932911119>

Tableau A.11. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD¹
 Pourcentage de versements nets

	Afrique subsaharienne			Asie du Sud et centrale			Autres pays d'Asie et Océanie			Afrique du Nord et Moyen-Orient			Europe			Amérique latine et Caraïbes		
	2000-01	2005-06	2010-11	2000-01	2005-06	2010-11	2000-01	2005-06	2010-11	2000-01	2005-06	2010-11	2000-01	2005-06	2010-11	2000-01	2005-06	2010-11
Allemagne	34.9	45.6	37.2	12.4	8.6	21.7	13.2	8.8	9.7	13.6	22.7	10.3	14.0	7.3	9.4	12.0	7.0	11.7
Australie	10.1	11.0	13.2	15.1	11.4	18.0	70.3	64.5	62.6	2.3	11.5	4.2	1.0	0.4	0.3	1.2	1.2	1.7
Autriche	39.7	35.0	45.3	9.2	5.3	12.9	8.0	2.7	7.5	11.2	41.9	6.7	19.2	11.5	20.2	12.8	3.6	7.3
Belgique	53.5	60.0	67.3	7.5	6.5	8.2	11.1	5.1	4.4	8.3	15.3	7.1	9.1	4.9	4.6	10.5	8.2	8.4
Canada	36.9	44.8	51.0	18.1	16.6	18.5	15.8	9.7	6.4	5.9	11.4	4.2	6.9	3.8	2.1	16.5	13.6	17.8
Corée	19.1	15.7	22.1	28.3	24.0	30.4	35.3	20.0	31.4	5.3	24.3	5.5	4.2	3.7	3.4	7.9	12.3	7.3
Danemark	50.1	54.4	54.7	15.9	14.9	18.2	11.3	11.1	8.0	7.3	7.7	7.8	6.1	3.8	3.9	9.2	8.2	7.5
Espagne	20.4	34.8	37.3	5.6	6.9	9.4	10.4	5.5	4.5	9.5	19.4	15.8	12.2	7.7	7.0	42.0	25.8	26.0
États-Unis	30.0	27.6	42.7	19.9	13.7	24.1	10.2	4.6	5.9	15.0	42.1	12.8	7.5	3.4	2.6	17.4	8.6	11.9
Finlande	41.3	42.4	50.1	14.5	14.1	16.9	13.9	10.0	9.0	8.7	19.3	7.0	12.5	6.2	6.8	9.1	8.1	10.3
France	47.1	57.5	50.7	6.5	4.8	8.2	9.5	6.6	11.2	22.3	20.0	12.3	8.0	5.8	7.2	6.5	5.4	10.3
Grèce	18.5	28.2	30.2	7.7	13.4	9.5	4.0	3.3	3.6	10.8	15.9	15.4	53.3	33.3	33.7	5.7	5.8	7.5
Irlande	64.4	69.4	68.9	7.2	9.4	9.4	4.8	6.6	6.9	5.8	5.2	5.3	11.7	3.7	4.1	6.1	5.7	5.4
Islande	73.7	56.6	66.2	11.3	27.9	12.0	6.0	3.3	2.1	2.2	4.8	8.0	3.5	2.1	4.2	3.4	5.3	7.4
Italie	46.6	47.6	51.6	10.9	8.3	13.8	5.4	2.9	3.3	10.5	26.7	10.5	19.7	7.9	12.3	6.9	6.5	8.5
Japon	19.3	33.6	37.3	22.6	13.1	42.2	40.1	24.2	9.5	6.0	21.3	4.1	2.0	1.6	5.5	10.0	6.1	1.5
Luxembourg	42.7	50.5	50.9	8.7	10.3	10.9	12.0	12.8	12.3	8.9	6.6	5.9	11.4	6.9	7.6	16.3	13.0	12.3
Norvège	43.5	50.0	49.6	16.5	19.6	19.1	8.3	7.8	7.6	9.0	8.6	8.4	13.4	7.0	5.2	9.2	7.0	10.1
Nouvelle-Zélande	11.3	12.5	10.7	9.8	11.5	8.1	74.0	69.5	76.2	1.0	2.5	1.9	0.7	0.5	0.7	3.2	3.4	2.4
Pays-Bas	41.8	53.3	56.4	13.4	14.2	15.6	13.3	10.7	5.8	7.0	7.8	6.5	11.1	5.4	5.9	13.4	8.5	9.8
Portugal	57.0	56.0	71.5	3.2	8.0	6.4	24.5	15.0	7.7	4.4	7.4	3.6	7.7	9.6	6.4	3.2	4.1	4.4
République tchèque	24.4	25.5	32.3	25.2	12.9	19.8	17.5	9.5	8.6	7.1	19.8	9.8	17.7	21.3	21.2	8.2	11.0	8.3
Royaume-Uni	47.6	61.2	54.2	18.6	15.5	25.4	8.6	4.4	5.7	6.6	11.8	5.9	9.6	4.0	4.3	9.0	3.2	4.6
Suède	42.4	47.8	52.9	14.6	13.6	14.9	11.7	9.1	6.9	7.6	11.9	8.8	9.8	8.2	8.7	13.9	9.4	7.8
Suisse	39.1	40.0	42.5	20.9	17.7	19.9	8.9	6.6	9.5	5.7	12.2	6.4	14.8	12.7	10.7	10.7	10.8	11.0
TOTAL DU CAD	33.7	42.4	44.9	16.5	11.9	20.7	19.0	9.7	9.8	10.3	23.5	9.2	8.3	5.0	5.6	12.2	7.6	9.7
<i>Dont : Pays CAD-UE</i>	42.4	52.0	49.2	12.0	10.0	16.0	10.7	6.7	7.7	11.4	17.7	9.5	11.6	6.4	7.6	11.9	7.2	10.0

1. Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire qui tiennent compte des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence. Les chiffres excluent les montants non spécifiés par région.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932911138>

Tableau A.12. **APD des donneurs non membres du CAD**

Versements nets

	2007	2008	2009	2010	2011	Pour mémoire : 2011	
						Part d'aide bilatérale	APD/RNB
						(%)	(%)
(En millions de USD)							
Pays de l'OCDE non membres du CAD							
Estonie	16	22	18	19	24	30	0.11
Hongrie	103	107	117	114	140	24	0.11
Israël ^{1,2}	111	138	124	145	206	91	0.09
Pologne	363	372	375	378	417	22	0.08
République slovaque	67	92	75	74	86	25	0.09
Slovénie	54	68	71	59	63	30	0.13
Turquie	602	780	707	967	1 273	96	0.16
Autres donneurs							
Arabie saoudite	1 551	4 979	3 134	3 480	5 095	94	..
Bulgarie	40	48	14	0.09
Chypre ^{3,4}	35	37	46	51	38	48	0.16
Émirats arabes unis	2 426	1 266	834	412	737	93	0.22
Koweït	110	283	221	211	144	100	..
Lettonie	16	22	21	16	19	6	0.07
Liechtenstein	18	24	26	27	31	82	..
Lithuanie	48	48	36	37	52	40	0.13
Malte	14	14	20	67	0.25
Roumanie	..	123	153	114	164	17	0.09
Russie	472	479	50	0.03
Taipei chinois	514	435	411	381	381	87	0.09
Thaïlande	67	178	40	10	31	45	0.01
TOTAL	6 101	8 974	6 423	7 019	9 449	83	..

1. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
2. Ces données incluent 42.9 millions USD en 2007, 43.6 millions USD en 2008, 35.4 millions USD en 2009, 40.2 millions USD en 2010 et 49.2 millions USD en 2011, qui correspondent aux dépenses affectées pendant la première année aux personnes provenant des pays en développement (dont la plupart des régions en guerre civile ou en grave crise), ou qui ont dû quitter leur pays pour des raisons humanitaires ou politiques.
3. *Note en bas de page de la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
4. *Note en bas de page de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de la Commission européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies, sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Note : Ce tableau ne prend pas en compte l'aide en provenance de plusieurs pays donateurs non membres de l'OCDE, car des informations sur leur aide n'ont pas été communiquées.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932911157>

Tableau A.13. **Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux¹**

En millions USD, aux prix et aux taux de change courants

	Versements bruts							Versements nets						
	Moyenne 1995-96	Moyenne 2000-01	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne 1995-96	Moyenne 2000-01	2007	2008	2009	2010	2011
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS LIBÉRALES														
<i>Institutions financières internationales</i>														
Banque africaine de dév.	623	478	1 822	1 932	3 175	2 503	2 355	580	395	1 424	1 802	2 750	1 918	2 272
Banque asiatique de dév.	1 259	1 083	1 768	2 331	2 790	1 930	1 940	1 130	869	1 182	1 654	1 943	1 023	863
Banque de dév. des Caraïbes	22	43	59	83	85	75	72	-12	26	41	64	68	55	39
BERD	17	11	8	7	-	-	-	17	11	8	7	-	-	-
IDA	5 893	5 687	10 829	9 291	12 793	12 123	11 703	5 325	4 428	7 463	6 689	9 006	7 779	6 995
BID F.Sp.	618	493	4 452	552	1 025	1 994	1 710	320	214	257	310	380	1 287	1 504
FMI ²	1 600	1 089	521	1 038	2 605	2 973	1 455	967	201	-72	307	1 825	1 230	772
Fonds nordique de dév.	60	36	74	104	76	65	70	60	35	68	91	64	50	52
Total des IFI	10 092	8 920	19 534	15 339	22 549	21 663	19 304	8 388	6 178	10 371	10 924	16 035	13 342	12 497
<i>Nations Unies³</i>														
FIDA	217	252	461	491	399	520	627	119	155	322	347	230	284	388
ONUSIDA	-	-	193	209	243	246	265	-	-	193	209	243	246	265
PNUD	530	336	439	495	631	613	494	530	336	439	495	631	602	490
FNUJAP	223	222	218	275	348	316	315	223	222	216	273	346	314	314
HCR	580	519	257	278	301	393	441	580	519	257	278	301	393	441
UNICEF	737	588	982	987	1 104	1 050	1 104	737	588	981	984	1 086	1 046	1 089
UNRWA	293	330	388	473	473	545	608	293	330	388	473	473	545	608
ATNU	401	432	462	645	-	-	-	401	432	462	645	-	-	-
PAM	732	368	233	317	293	244	345	732	368	233	316	290	243	337
OMS	-	-	-	-	437	366	452	-	-	-	-	437	366	452
Autres ONU ⁴	-	-	82	120	121	151	145	-	-	82	120	120	151	145
Total Nations unies	3 712	3 048	3 715	4 291	4 348	4 443	4 798	3 614	2 951	3 574	4 141	4 157	4 189	4 530
<i>Institutions de l'UE</i>														
GAVI	-	-	936	719	469	772	819	-	-	936	719	469	772	819
FEM ⁵	-	230	1 062	814	711	530	734	-	230	1 062	814	711	530	734
Fonds mondial	-	-	1 627	2 172	2 337	3 031	2 647	-	-	1 627	2 168	2 333	3 003	2 612
Fonds du Protocole de Montréal	-	64	94	76	29	21	10	-	64	94	76	29	21	8
OSCE	-	-	-	-	-	150	151	-	-	-	-	-	150	151
Fonds arabes ⁶	103	298	751	1 790	1 827	1 864	1 599	-29	90	453	1 058	965	993	730
Total des apports assortis de conditions libérales	19 127	17 895	39 155	38 068	45 295	45 043	48 009	16 965	14 478	29 444	32 767	37 722	35 427	39 126

Tableau A.13. **Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux¹ (suite)**

En millions USD, aux prix et aux taux de change courants

	Versements bruts							Versements nets						
	Moyenne 1995-96	Moyenne 2000-01	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne 1995-96	Moyenne 2000-01	2007	2008	2009	2010	2011
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS NON LIBÉRALES														
Banque africaine de dév.	1 033	560	1 398	1 121	3 626	2 042	3 051	381	-190	109	405	2 475	1 214	2 050
Banque asiatique de dév.	2 502	2 865	5 234	6 472	7 898	5 272	5 626	682	1 386	3 798	4 574	6 035	3 230	3 155
Banque de dév. des Caraïbes	29	58	102	101	114	247	83	22	40	46	29	54	132	36
BERD	333	494	2 227	2 759	3 606	3 629	4 034	323	229	1 408	1 988	2 300	2 033	2 357
Institutions de l'UE	449	635	5 997	4 284	833	942	982	227	379	4 716	2 888	-625	-1 099	-794
BIRD	11 009	11 271	9 990	13 393	21 408	26 511	15 971	-390	2 230	86	3 786	11 519	18 215	1 810
BID	3 975	6 339	6 715	7 158	11 415	10 205	7 187	1 398	4 232	1 455	2 411	6 852	4 547	2 654
FIDA	11	33	40	53	38	44	49	-0	5	7	22	6	11	11
SFI	1 598	1 169	4 322	5 022	4 471	4 184	4 733	779	125	1 990	3 210	2 245	1 693	1 426
Fonds arabes ⁶	-	-	-	-	362	1 983	2 297	-	-	-	-	259	1 448	1 899
Total des apports assortis de conditions non libérales	20 940	23 423	36 025	40 364	53 771	55 059	44 013	3 422	8 438	13 615	19 313	31 120	31 424	14 604

1. Aux pays et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD.

2. Fonds fiduciaires concessionnels du FMI.

3. Les agences des Nations Unies ont révisé leur données afin d'inclure uniquement leurs dépenses budgétaires courantes. Ceci a conduit à des révisions des données du PNUD depuis 1990, le PAM et le HCR ont révisé leurs données à partir de 1996, tandis que l'UNICEF a révisé ses données à partir de 1997. Depuis 2000, le HCR est doté d'un budget de programme annuel regroupant les opérations au niveau des pays, les opérations d'envergure mondiale et les frais administratifs. Cependant, les données pour le HCR à partir de 2004 comprennent uniquement les dépenses provenant de fonds non restreints ou alloués de manière large. Avant 2004, les données du FNUAP comprennent des dépenses budgétaires courantes et autres dépenses.

4. AIEA, CEE-ONU et FCP-ONU.

5. Les données pour le FEM sont des engagements et comprennent les engagements de l'ensemble des agences exécutives.

6. BADEA, Banque de dév. Isl., FADES et FODI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932911176>

Tableau A.14. Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD¹ (2011 = 100)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Allemagne	83.51	72.66	72.03	69.17	59.42	58.40	62.33	75.55	83.97	84.52	85.63	94.90	100.77	98.43	94.49	100.00	93.69
Australie	46.44	44.65	37.84	39.37	36.96	34.09	36.94	45.20	53.19	57.52	59.74	69.01	72.58	68.84	85.42	100.00	100.07
Autriche	76.16	66.29	65.47	62.90	54.99	54.29	57.95	70.31	78.60	80.13	82.43	91.69	98.39	96.32	93.28	100.00	94.30
Belgique	71.20	62.21	62.43	60.04	52.96	52.52	56.38	68.93	77.42	79.29	81.95	91.50	98.47	96.20	93.36	100.00	94.34
Canada	52.27	52.05	48.46	49.22	51.34	50.01	49.91	57.79	64.19	71.20	78.04	85.06	88.35	81.44	93.02	100.00	99.93
Corée	95.95	84.33	60.07	70.15	74.36	67.67	72.05	78.40	83.98	94.52	101.57	106.17	91.48	82.45	94.19	100.00	99.60
Danemark	66.39	59.44	59.32	57.87	51.44	51.25	55.33	67.42	75.78	77.85	80.21	89.58	98.34	95.68	94.77	100.00	94.42
Espagne	61.74	54.70	54.94	53.93	48.26	48.86	53.66	67.01	76.66	80.02	84.16	94.79	102.24	98.81	94.35	100.00	92.72
États-Unis	73.30	74.59	75.43	76.61	78.27	80.04	81.33	83.04	85.38	88.22	91.07	93.71	95.79	96.62	97.91	100.00	101.85
Finlande	72.57	65.52	65.76	63.57	56.42	56.48	60.19	71.67	79.19	79.58	81.04	91.03	98.73	96.74	92.40	100.00	94.27
France	72.76	64.35	64.33	61.76	54.27	53.80	57.86	70.74	79.09	80.64	83.19	93.08	100.57	97.79	93.99	100.00	93.86
Grèce	63.20	59.50	57.86	57.58	49.80	49.32	53.67	66.86	75.69	77.16	79.81	89.93	99.23	98.00	94.27	100.00	91.87
Irlande	66.20	64.99	64.80	63.96	58.27	59.81	66.27	82.31	92.48	94.82	99.05	108.78	111.01	102.24	95.10	100.00	94.06
Islande	80.27	77.62	81.38	82.57	78.61	68.94	77.66	93.31	104.50	119.98	117.42	135.33	106.72	84.99	91.66	100.00	96.11
Italie	65.31	60.69	61.11	59.44	52.41	52.40	56.91	70.35	79.21	80.68	82.87	92.53	99.96	98.52	94.06	100.00	93.49
Japon	87.06	78.75	72.75	82.55	86.13	75.50	72.14	76.59	81.01	78.54	73.45	71.91	80.81	89.10	92.76	100.00	98.98
Luxembourg	61.14	51.95	51.01	51.50	45.44	44.17	47.46	60.21	67.42	70.68	76.19	86.23	91.28	88.57	90.64	100.00	96.21
Norvège	44.26	41.54	38.64	39.87	40.87	40.67	44.98	52.22	58.08	66.20	72.23	81.49	92.80	78.98	87.24	100.00	99.60
Nouvelle-Zélande	61.05	59.07	48.25	47.84	42.05	40.66	45.28	57.77	68.44	74.56	70.62	83.41	81.66	73.87	88.51	100.00	104.28
Pays-Bas	68.01	60.33	60.46	59.04	53.17	54.28	59.31	72.65	80.49	82.48	84.76	94.15	101.29	97.89	94.09	100.00	93.18
Portugal	63.42	58.03	58.56	57.91	51.72	52.06	56.83	70.18	79.08	81.11	84.19	94.42	101.06	98.46	94.63	100.00	92.23
République tchèque	44.46	41.09	44.25	42.33	38.42	40.85	48.71	57.19	65.13	69.62	74.24	85.38	101.78	95.10	93.34	100.00	91.37
Royaume-Uni	70.18	75.17	77.59	77.33	72.84	70.44	75.06	83.69	96.35	97.87	101.95	113.32	105.56	92.33	93.82	100.00	100.94
Suède	76.91	68.46	66.18	64.38	58.82	53.27	57.52	70.34	77.98	77.34	79.71	89.27	93.28	83.28	89.24	100.00	96.88
Suisse	62.88	53.83	53.62	51.85	46.85	47.47	51.75	60.39	65.91	65.91	66.97	71.70	80.63	81.21	84.88	100.00	94.80
TOTAL DU CAD	71.86	66.28	65.21	66.31	64.11	61.47	63.90	73.12	80.06	82.32	84.16	90.89	95.68	92.87	93.87	100.00	97.84
CE	70.93	64.23	64.42	62.00	54.40	54.15	58.43	71.60	80.22	81.75	84.05	93.78	100.70	98.15	94.13	100.00	93.57

1. Compte tenu de l'effet de variations de taux de change, de sorte que ces déflateurs ne peuvent être appliqués qu'à des chiffres exprimés en dollars des États-Unis.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932911195>

Tableau A.15. Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD

1 USD =		2008	2009	2010	2011	2012
Allemagne	Euro	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780
Australie	Dollar	1.2129	1.2800	1.0902	0.9692	0.9660
Autriche	Euro	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780
Belgique	Euro	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780
Canada	Dollar	1.0753	1.1410	1.0302	0.9891	0.9992
Corée	Won	1 110.1	1 273.9	1 155.4	1 107.3	1 125.9
Danemark	Couronne	5.1675	5.3465	5.6218	5.3604	5.7899
Espagne	Euro	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780
Finlande	Euro	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780
France	Euro	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780
Grèce	Euro	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780
Irlande	Euro	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780
Islande	Kronur	90.9436	123.3520	122.2420	116.0580	125.1180
Italie	Euro	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780
Japon	Yen	103.5	93.4	87.8	79.7	79.8
Luxembourg	Euro	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780
Norvège	Couronne	5.7073	6.2784	6.0445	5.6046	5.8149
Nouvelle-Zélande	Dollar	1.4455	1.5988	1.3876	1.2664	1.2349
Pays-Bas	Euro	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780
Portugal	Euro	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192	0.7780
République tchèque	Koruny	17.3470	18.9895	19.0795	17.6722	19.5383
Royaume-Uni	Livre Sterling	0.5527	0.6402	0.6475	0.6238	0.6311
Suède	Couronne	6.6797	7.6322	7.2022	6.4892	6.7689
Suisse	Franc	1.0966	1.0839	1.0427	0.8872	0.9375
<i>UE12</i>	<i>EURO</i>	<i>0.6933</i>	<i>0.7181</i>	<i>0.7550</i>	<i>0.7192</i>	<i>0.7780</i>

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932911214>

Tableau A.16. Revenu national brut et population des pays membres du CAD

	Revenu national brut (en milliards de USD)				Population (en milliers)			
	Moyenne 2000-01	2009	2010	2011	moyenne 2000-01	2009	2010	2011
Allemagne	1 852	3 403	3 358	3 644	82 260	81 840	81 770	81 840
Australie	358	941	1 186	1 450	19 360	21 880	22 340	23 200
Autriche	186	378	375	416	8 120	8 360	8 390	8 440
Belgique	232	474	470	523	10 265	10 810	10 840	10 950
Canada	695	1 320	1 550	1 707	30 925	34 020	34 110	34 610
Corée	495	837	1 015	1 118	47 305	48 750	48 870	49 780
Danemark	158	319	316	344	5 350	5 530	5 560	5 580
Espagne	563	1 434	1 389	1 457	40 100	46 750	47 020	47 190
États-Unis	10 044	14 011	14 636	15 211	280 195	307 010	309 050	311 590
Finlande	120	238	242	265	5 190	5 330	5 380	5 400
France	1 352	2 678	2 607	2 828	59 040	64 490	64 670	65 350
Grèce	115	322	296	290	10 940	11 260	11 280	11 320
Irlande	83	185	171	178	3 815	4 460	4 580	4 590
Islande	8	10	10	12	..	320	320	320
Italie	1 079	2 081	2 024	2 183	57 270	60 260	60 620	60 850
Japon	4 526	5 180	5 603	6 057	127 070	127 490	127 390	127 770
Luxembourg	18	40	38	42	440	490	510	510
Norvège	167	386	416	493	4 500	4 860	4 920	4 990
Nouvelle-Zélande	44	111	134	154	3 840	4 350	4 370	4 420
Pays-Bas	380	783	780	842	15 960	16 580	16 500	16 670
Portugal	105	219	221	229	10 300	10 340	10 560	10 560
République tchèque	52	180	180	201	..	10 500	10 530	10 510
Royaume-Uni	1 425	2 223	2 280	2 459	58 725	60 970	62 260	62 260
Suède	221	406	468	550	8 885	9 350	9 000	9 520
Suisse	274	523	583	678	7 205	7 780	7 540	7 950
TOTAL DU CAD	24 553	38 681	40 345	43 332	897 060	963 780	968 380	976 170
<i>Dont : Pays CAD-UE</i>	7 940	15 362	15 214	16 451	376 660	407 320	409 470	411 540

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932911233>

ANNEXE B

Notes techniques

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le *Rapport* a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'aide publique au développement (APD) et de la portée du revenu national brut (RNB)

Si la définition de l'aide publique au développement (APD) ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions USD) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80 étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables 15 ans auparavant (Scott, 1989)*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales, donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donateurs. À titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 % à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 90. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement

* S. Scott (1989), « Some Aspects of the 1988/89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, pp. 11-18.

affiché un recul, mais moins important – entre 2 % et 4 % – tandis que certains autres pays ont affiché peu de changement. La baisse moyenne a été de l'ordre de 3 %. À présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays suivants ont été ajoutés à la Liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Communautés noires d'Afrique du Sud (1991 – maintenant dénommées Afrique du Sud) ; Kazakhstan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan (1992) ; Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan (1993) ; Zones sous administration palestinienne (1994) ; Moldavie (1997) ; Bélarus, Libye et Ukraine (2005) ; Kosovo (2009) ; Soudan du Sud (2011).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Portugal (1991) ; Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon (1992) ; Grèce (1994) ; Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour (1996) ; Bermudes, Îles Caïman, Chypre, Îles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taipei chinois (1997) ; Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Îles Vierges (RU) (2000) ; Malte et la Slovaquie (2003) ; Bahreïn (2005) ; Arabie saoudite et Îles Turks et Caïques (2008) ; Barbade, Croatie, Mayotte, Oman et Trinité-et-Tobago (2011).

De 1993 jusqu'à 2004, plusieurs Pays d'Europe centrale et orientale (PECO)/Nouveaux États indépendants (NEI) en transition et d'autres pays en développement plus avancés étaient inclus dans une liste à part qui indiquait les bénéficiaires « d'aide publique ». Cette liste n'existe plus.

Pays donateurs

Le Portugal, qui fut un des pays membres fondateurs du CAD en 1961, l'a quitté en 1974, puis y a adhéré à nouveau en 1991. L'Espagne a adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992, la Grèce en 1999, la Corée en 2010, et l'Islande et la République tchèque en 2013. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Les montants ainsi traités figurent dans le tableau B.2. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins militaires peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des crédits à l'exportation) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Tableau B.1. Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD
Effective pour la notification des apports de 2012 et 2013

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant < 1 005 USD en 2010)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure (RNB par habitant 1 006-3 975 USD en 2010)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure (RNB par habitant 3 976-12 275 USD en 2010)
Afghanistan	Corée, République démocratique	Arménie	Afrique du Sud
Angola	Kenya	Belize	Albanie
Bangladesh	Kirghize, République	Bolivie	Algérie
Bénin	Tadjikistan	Cameroun	* Anguilla
Bhoutan	Zimbabwe	Cap-Vert	Antigua-et-Barbuda
Burkina Faso		Cisjordanie et bande de Gaza	Argentine
Burundi		Congo, République	Azerbaïdjan
Cambodge		Côte d'Ivoire	Bélarus
Centrafricaine, République		Égypte	Bosnie-Herzégovine
Comores		El Salvador	Botswana
Congo, République démocratique		Fidji	Brésil
Djibouti		Géorgie	Chili
Érythrée		Ghana	Chine, République populaire de
Éthiopie		Guatemala	Colombie
Gambie		Guyana	Cook, Îles
Guinée		Honduras	Costa Rica
Guinée équatoriale		Inde	Cuba
Guinée-Bissau		Indonésie	Dominicaine, République
Haïti		Irak	Dominique
Kiribati		Kosovo ¹	Équateur
Laos		Maroc	Ex-République yougoslave de Macédoine
Lesotho		Marshall, Îles	Gabon
Liberia		Micronésie, États fédérés	Grenade
Madagascar		Moldavie	Iran
Malawi		Mongolie	Jamaïque
Mali		Nicaragua	Jordanie
Mauritanie		Nigeria	Kazakhstan
Mozambique		Ouzbékistan	Liban
Myanmar		Pakistan	Libye
Népal		Papouasie-Nouvelle-Guinée	Malaisie
Niger		Paraguay	Maldives
Ouganda		Philippines	Maurice
Rwanda		Sri Lanka	Mexique
Salomon, Îles		Swaziland	Monténégro
Samoa		Syrie	* Montserrat
Sao Tomé et Príncipe		* Tokelau	Namibie
Sénégal		Tonga	Nauru
Sierra Leone		Turkménistan	Niue
Somalie		Ukraine	Palau
Soudan		Viêtnam	Panama
Soudan du Sud			Pérou
Tanzanie			Serbie
Tchad			Seychelles
Timor-Leste			Sainte-Lucie
Togo			* Sainte-Hélène
Tuvalu			Saint-Kitts-et-Nevis
Vanuatu			Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Yémen			Suriname
Zambie			Thaïlande
			Tunisie
			Turquie
			Uruguay
			Venezuela
			* Wallis et Futuna

* Territoire.

1. Ceci est sans préjudice du statut du Kosovo aux termes du droit international.

Tableau B.2. **Annulation de dettes nées de créances
autres que l'APD¹**

Millions USD

	1990	1991	1992
Allemagne	-	-	620.4
Australie	-	-	4.2
Autriche	-	4.2	25.3
Belgique	-	-	30.2
États-Unis	1 200.0	1 855.0	894.0
France	294.0	-	108.5
Japon	15.0	6.8	32.0
Norvège	-	-	46.8
Pays-Bas	12.0	-	11.4
Royaume-Uni	8.0	17.0	90.4
Suède	5.0	-	7.1
TOTAL DU CAD	1 534.0	1 882.9	1 870.2

1. Ces données sont incluses dans les chiffres de l'APD des pays pris individuellement, mais sont exclues de l'APD totale de l'ensemble des pays du CAD dans tous les tableaux présentant les flux par pays donateurs.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932911252>

Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter)

AIDE : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD).

AIDE LIÉE : DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCEMENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché, et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé.

AIDE NON LIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur, soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

L'AIDE PAYS PROGRAMMABLE (APP) : Permet d'isoler la fraction de l'aide pour laquelle les pays destinataires disposent, ou pourraient disposer, d'un pouvoir de décision relativement important et au titre de laquelle les donateurs devraient avoir à justifier qu'ils ont tenu les engagements programmés. L'APP est beaucoup plus précise pour comptabiliser les apports d'aide qui sont versés au pays partenaire que l'APD, et s'est avérée être dans plusieurs études, une bonne variable indicative de l'aide enregistrée au niveau national. L'APP reflète le montant de l'aide qui fait l'objet d'une planification pluriannuelle au niveau national/régional, et est définie par des exclusions, en déduisant du montant de l'APD brute totale, ce qui :

- est imprévisible par nature (aide humanitaire et allègement de la dette) ;
- n'entraîne aucun flux transfrontalier (frais administratifs, coûts imputés des étudiants, promotion de la sensibilisation au développement, recherche et prise en charge des réfugiés dans les pays donateurs) ;
- ne s'inscrit pas dans le cadre d'accords de coopération entre les gouvernements (aide alimentaire et aide allouée par des collectivités locales) ;
- n'est pas programmable par pays par le donneur (financement de base des ONG).

Les remboursements de prêts ne sont pas exclus de l'APP, parce qu'ils ne sont généralement pas pris en compte dans les décisions d'affectation de l'aide.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) : PRÊTS ou DONS accordés par le secteur public aux pays et territoires figurant dans la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD, et aux organisations multilatérales, à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %), dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans des pays en voie de développement. Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT : Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE À UN DON : Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS : Montant total des VERSEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons d'organisations non gouvernementales et d'autres organismes privés, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct :** Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD. La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.
- **Prêts bancaires internationaux :** PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).
- **Emprunts obligataires :** Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD.
- **Autres apports privés :** Essentiellement des acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donneurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts

ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation** : Voir CRÉDITS À L'EXPORTATION.
- **Titres d'organismes multilatéraux** : Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.
- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres** : Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS À L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à LONG TERME du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports **bilatéraux** sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays, et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donneurs.

APPORTS MULTILATÉRAUX IMPUTÉS : Distribution géographique des contributions des pays donneurs aux organismes multilatéraux, calculée sur la base de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence.

APPROCHES FONDÉES SUR LES DROITS : De nombreux organismes d'aide au développement et organisations non gouvernementales (ONG) encouragent une approche fondée sur les droits pour obtenir une transformation positive des rapports de force entre les différents acteurs du développement.

APRÈS-2015 : L'échéance pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) a été fixée à 2015. L'ambition était de réduire de moitié la pauvreté monétaire et la faim et de réduire d'autres formes de pauvreté et de privation, et d'améliorer les capacités humaines, notamment en ce qui concerne la santé, l'éducation et l'accès aux denrées alimentaires et à l'eau. La communauté mondiale réfléchit actuellement au cadre qui remplacera les OMD, et devra notamment comporter d'autres objectifs, objectifs-cibles et indicateurs établis à partir du cadre constitué par les OMD.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

BIENS PUBLICS MONDIAUX (BPM) : Biens ou services accessibles à tous. Un bien public est considéré comme un bien public mondial s'il possède un caractère quasiment universel en termes de pays (il concerne plusieurs groupes de pays), de populations (il bénéficie à plusieurs groupes de population, de préférence à tous les groupes de population) et de générations (il concerne les générations actuelles et futures ou du moins répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre les solutions de développement s'offrant aux générations futures). Les BPM naturels comprennent les

océans et les rivières, la lumière du soleil et de la lune et l'atmosphère ; la gestion durable des BNP naturels (par exemple la stabilité du climat) est également un BPN. La sécurité alimentaire, la paix, la stabilité économique, la protection contre les maladies contagieuses, la santé pour tous, les réseaux internationaux de transport et de communication, l'accès à l'information et à la connaissance sont d'autres BPN. La plupart des BPN requièrent une coopération transnationale entre différents acteurs et l'offre correspondante est, de ce fait, entravée par les obstacles s'opposant à une action collective.

BILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

CAPITAL HUMAIN : Ensemble des compétences, des connaissances, des aptitudes sociales et individuelles, notamment la créativité, qui déterminent l'aptitude à travailler de manière à produire une valeur économique. Cette notion correspond à une vision économique globale de l'être humain en tant qu'acteur de l'économie destinée à tenter de rendre compte de la complexité des facteurs sociaux, biologiques, culturels et psychologiques à l'œuvre dans les transactions explicites et/ou économiques. Bon nombre de théories relient explicitement l'investissement dans le capital humain à l'éducation, et le rôle du capital humain dans le développement économique, la hausse de la productivité et l'innovation est souvent cité pour justifier les subventions publiques en faveur de l'éducation et de la formation professionnelle.

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non résidents.

COEFFICIENT DE GINI : Également appelé indice de Gini, il est couramment utilisé pour mesurer les inégalités de revenu ou de richesse ; il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire possible et à 0 dans une situation d'égalité parfaite.

COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (CAD) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera à la fin de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres.

COOPÉRATION SUD-SUD : Expression traditionnellement utilisée par les décideurs et les universitaires pour décrire les échanges de ressources, de technologies et de connaissances entre pays en développement, également appelés « pays du Sud ».

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe : i) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger ; et ii) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

COURT TERME : Se dit des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an (voir LONG TERME).

CRÉANCE : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT ; par extension, le prêt lui-même ou son encours.

CRÉDITS À L'EXPORTATION : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

CROISSANCE VERTE : Une politique de croissance verte consiste à favoriser la croissance économique et le développement, tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien-être – et celui des générations futures. Elle met l'accent sur les synergies et sur les arbitrages à opérer entre les piliers environnementaux et économiques du développement durable.

DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT : Voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT ; par extension, durée de vie de ce prêt.

EFFICACITÉ DE L'AIDE : Les efforts de la communauté du développement pour améliorer la prestation de l'AIDE visent à optimiser son impact sur le développement.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des **conditions financières** d'un ENGAGEMENT : taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est à dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 % ; il est de 100 % pour un DON ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'**équivalent don** d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement. Les apports de ces banques vers les pays receveurs sont classés comme libéraux ou non libéraux en fonction du « guichet » dont ils proviennent.

ENGAGEMENT : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements ; et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

ÉTATS FRAGILES : Les pays ou régions fragiles se caractérisent par leur faible capacité à effectuer les fonctions essentielles qui consistent à gouverner et une faible capacité d'établir des relations constructives et mutuellement avantageuses aussi bien entre l'État et la société qu'entre différents groupes au sein de la société. OCDE (2011a), *Soutenir le renforcement de l'État dans les situations de conflit et de fragilité : Document d'orientation*, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, Paris.

EXAMENS PAR LES PAIRS : Chaque pays membre du CAD est soumis à un examen par les pairs tous les quatre ans environ, cet examen ayant essentiellement un double objectif : i) aider les pays à se faire une idée précise des améliorations à apporter à leurs stratégies et

structures de développement pour pouvoir accroître l'efficacité de leurs investissements ;
 ii) recenser et partager les bonnes pratiques qui se dégagent de ces stratégies et politiques de développement. Les examens sont conduits par des examinateurs de deux pays membres du CAD.

EXTRÊME PAUVRETÉ : (également appelée pauvreté absolue), elle est définie par les Nations Unies comme étant « [...] un état de privation aiguë en ce qui concerne les besoins fondamentaux de l'être humain : nourriture, eau salubre, installations hygiéniques, santé, abri, éducation et information. Elle dépend non seulement du revenu mais aussi de l'accès aux services sociaux » (Déclaration du Sommet de Copenhague sur le développement social, 1995). Depuis que les Objectifs du millénaire pour le développement ont été adoptés en 2001, elle correspond à un revenu journalier de 1.25 USD (soit l'équivalent de 1 USD par jour aux prix USD de 1996).

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre : i) l'APD bilatérale ; ii) les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales ; et iii) les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC dont on juge qu'ils contribuent au développement (y compris les prêts de refinancement), mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

INDICE DE PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE OU IPM : Mesure internationalement comparable de la pauvreté multidimensionnelle dans les pays en développement fondée sur dix indicateurs concernant l'éducation, la santé et le niveau de vie. Une personne est considérée comme souffrant de « pauvreté multidimensionnelle » si elle est en situation de privation pour un tiers des indicateurs pondérés. L'indice est un chiffre compris entre 0 et 1 qui rend compte du niveau de pauvreté aiguë. Plus le chiffre est élevé, plus la pauvreté est grande (voir chapitre 3).

LISTE DU CAD DES BÉNÉFICIAIRES D'APD : Établie par le CAD, révisée tous les trois ans, et utilisée pour les statistiques du CAD. On trouve dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure » des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Au 1^{er} janvier 2011, cette liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA :** Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations Unies. Sont classés dans ce groupe les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.
- **Autres PFR :** Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le RNB par habitant était inférieur ou égal à 1 005 USD en 2010 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI :** Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 1 006 USD et 3 975 USD en 2010. Les

pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.

- **PRITS** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 976 USD et 12 275 USD en 2010.

Lorsqu'un pays est ajouté ou retiré du groupe des PMA, les totaux pour les groupes de revenus concernés par ce changement sont ajustés rétroactivement afin de maximiser la comparabilité des données historiques par rapport à la liste actuelle.

LONG TERME : Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an (voir COURT TERME).

MULTILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS : Montants engagés mais non encore dépensés (voir ENGAGEMENT, VERSEMENT).

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations Unies et certains groupements régionaux (certaines institutions de l'Union européenne ou certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant, et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements**, c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PARITÉ DE POUVOIR D'ACHAT OU PPA : La parité de pouvoir d'achat (PPA) est une méthode utilisée pour déterminer la valeur relative des monnaies. Elle vise à préciser les sommes nécessaires pour acheter les mêmes biens et services dans deux pays afin de permettre de calculer le taux de change implicite. Une fois convertie en taux de change PPA, une somme donnée a le même pouvoir d'achat dans différents pays.

PAUVRETÉ CHRONIQUE : État d'extrême indigence se prolongeant pendant de nombreuses années, voire pendant plusieurs générations.

PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE : Notion marquant la reconnaissance du fait que la pauvreté présente de multiples dimensions, qu'elle n'est pas seulement une question d'argent, mais renvoie à une palette complexe de privations dans des domaines comme le travail, la santé, la nutrition, l'éducation, les services, le logement et les avoirs, et d'autres encore.

PAYS PARTENAIRES : Pays partenaires pour la coopération pour le développement (entre autres). Dans un sens plus strict, l'expression « pays partenaires » renvoie aux pays qui reçoivent d'autres pays une aide pour soutenir leur développement.

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les données correspondent aux versements et aux remboursements pendant la durée des prêts, et non à leur équivalent don. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts, déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

PROTECTION SOCIALE : Politiques et programmes visant à réduire la pauvreté et à atténuer la vulnérabilité des individus face au chômage, à l'exclusion sociale, à la maladie, au handicap et au vieillissement en les aidant à gérer ces difficultés et à faire face à d'éventuels risques et chocs. Ces politiques englobent les transferts monétaires et l'assurance maladie.

RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du PRÊT) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement, soit par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

TRANSFERTS NETS : Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

TRANSFERTS SOCIAUX : Transferts de revenus ou de services d'un groupe de la société au profit d'un autre (par exemple, des actifs au profit des personnes âgées, des personnes en bonne santé au profit des personnes malades ou des nantis au profit des pauvres).

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels) : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des États-Unis. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence, et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulatif des facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le rapport.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux liés à la mondialisation. À l'avant-garde des efforts engagés pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles suscitent, l'OCDE aide les gouvernements à y faire face en menant une réflexion sur des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et la problématique du vieillissement démographique. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de confronter leurs expériences en matière d'action publique, de chercher des réponses à des problèmes communs, de recenser les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Coopération pour le développement 2013

METTRE FIN À LA PAUVRETÉ

Sommaire

Éditorial : Nous pouvons, et nous devons, mettre fin à la pauvreté

Résumé

Partie I. Définir et mesurer la pauvreté

Chapitre 1. Que faudra-t-il faire pour mettre fin à l'extrême pauvreté ?

Chapitre 2. Est-il temps d'adopter une nouvelle mesure internationale de la pauvreté ?

Chapitre 3. Comment mesurer les multiples dimensions de la pauvreté ?

Chapitre 4. Comment en finir avec la pauvreté chronique ?

Chapitre 5. Exemples de solutions adoptées, à l'échelon local, pour mesurer la pauvreté : Bangladesh, Guatemala, Indonésie, Mexique et Ouganda

Partie II. Des politiques qui font reculer la pauvreté

Chapitre 6. La protection sociale comme instrument d'action en faveur des pauvres

Chapitre 7. Quelles politiques contre la pauvreté ?

Chapitre 8. Quels enseignements l'Afrique peut-elle tirer du miracle agricole chinois ?

Chapitre 9. Quelles solutions s'avèrent efficaces sur le terrain pour vaincre la pauvreté ?

Chapitre 10. Exemples de solutions ayant permis, à l'échelon local, de faire reculer la pauvreté au Costa Rica, en République dominicaine, au Sri Lanka, en Ouganda et au Vietnam

Partie III. Un nouveau cadre pour en finir avec la pauvreté

Chapitre 11. Vision du Groupe de personnalités de haut niveau des Nations Unies pour venir à bout de la pauvreté

Chapitre 12. Concrétiser la vision exposée dans la Déclaration du millénaire

Chapitre 13. Accélérer la réduction de la pauvreté grâce aux biens publics mondiaux

Chapitre 14. Vaincre la pauvreté grâce à une coopération pour le développement « intelligente »

Chapitre 15. Soutenir la dynamique mondiale de réduction de la pauvreté

Chapitre 16. Des approches mondiales pour renforcer l'égalité homme-femme, l'autonomisation, les capacités et la paix

Partie IV. Profils des apporteurs de coopération pour le développement

Annexe A. Annexe statistique

Annexe B. Notes techniques – Notes sur les définitions et questions de mesure

La liste des auteurs inclut : Sabina Alkire, Giovanni Camilleri, Jorge Daccarett, Dang Kim Son, Priyanthi Fernando, Sakiko Fukuda-Parr, Duncan Green, Caren Grown, Angel Gurría, Gonzalo Hernández Licona, Inge Kaul, Homi Kharas, Stephan Klasen, Kuntoro Mangkusubroto, Li Xiaoyun, Jon Lomøy, Luiz Inácio Lula da Silva, Nicole Rippin, Carlos Manuel Rodriguez, Andrew Rugasira, Michael Samson, Andrew Shepherd, Erik Solheim, Andy Sumner, Le Viet Thai, Meera Tiwari

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2013-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

2013

éditions OCDE
www.oecd.org/editions



ISBN 978-92-64-20353-2
43 2013 11 2 P

